J
103
H44
1886

CANADA. PARLEMENT.
C. des C.

Procès-verbaux.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU

# CANADA.

---

**Session, 1886.**

---

QUATRIÈME SESSION DU CINQUIÈME PARLEMENT,

DU 25 FEVRIER AU 2 JUIN, INCLUSIVEMENT.

OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE., RUE WELLINGTON,
1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES

DU

# CANADA.

---

---

# INDEX

## A


ADRESSE À SA MAJESTÉ :—Résolution pour une adresse au sujet de la représentation des territoires du Nord-Ouest dans le parlement du Canada, référée à un comité spécial pour rédiger une adresse, 291. Rapport du projet, lu pour la seconde fois et agréé ; message du Sénat demandant à Leurs Honneurs de s'unir à la Chambre, etc., 292. Message du Sénat adoptant l'adresse à Sa Majesté, et demandant le concours à une adresse à Son Excellence, etc. ; adresse agréée et message au Sénat, etc., 337.

AGRICULTURE :—Rapport du ministre pour l'année civile 1885,—M. Carling, 248. Documents de la session, N° 10.

AIDE DES MUNICIPALITÉS AUX CHEMINS DE FER :—Voir *Chemins de fer, Boni*, 2.

AJOURNEMENTS SPÉCIAUX :—Mercredi des Cendres, 71. St-Patrick, à partir de 6 p.m., 107. Annonciation, 136. Pâques, 284. Fête de la Reine, 452. Jusqu'à 11 a.m., ce jour, 535.

ALBERT HEAD, HÔPITAL DE :—Voir *Quarantaine.*

ALBERTA, CIE DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition pour charte, 45. Rapport sur l'avis, 80. Bill N° 31 : M. Shanly, 88. 2me lecture et renvoyé au *com.* des Chemins de fer, 97. Rapport recommandant le retrait du bill, 411. Bill retiré et honoraires remboursés, 412.

ALGOMA :—Voir *Tempérance du Canada, Acte de*, 5.

AMÉNDEMENTS IMPORTANTS :—A un bill, 282, 498.

AMENDEMENTS CONSÉQUENTS :—Voir *Calvin—Banques, Cies d'assurance, etc.*

AMENDES ET CONFISCATIONS :—Bill N° 82 concernant l'application de certaines,—M. Thompson, 194. 2me lecture, 233. Délibéré en comité, rapporté, amendements pour renvoyer le bill en comité, rejetés, 249. 3me lecture et passé, 250. Passé par le Sénat, 371. Sanction Royale, 583.—49 Vic., chap. 48.

AMHERST, COMTÉ D'OTTAWA :—Pétition demandant que le township d'Amherst soit annexé au comté d'Argenteuil, 265.

ANGLO-AMERICAN IRON COMPANY :—Pétition pour charte, 80. Rapport sur l'avis, 118. Bill N° 62,—M. White (Hastings), 128. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 142. Rapporté amendé, 290. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 302. Passé par le Sénat avec un amendement, 377. Concours, 392. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 97.

ANIMAUX :—

1. Bill N° 19 modifiant l'"Acte concernant les épizooties,"—M. Mulock, 55. 2me lecture, délibéré en comité et rapporté avec des amendements, 284. Délibéré tel qu'amendé et agréé; amendement proposé par M. White (Renfrew) rejeté, 302. 3me lecture et passé, 303. Passé par le Sénat, 377. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 43.
2. Pétition en faveur du bill qui précède, 215.
3. Bill N° 11 à l'effet de mieux prévenir la cruauté envers les animaux,—M. Charlton, 39. 2me lecture et référé à un comité spécial, 170.

ARCHIVES CANADIENNES :—Rapport sur les,—par Douglas Brymner : M. Carling, 445 Imprimé. Document de la session, N° 10*b*.

ASPY, BAIE D' :—Voir *Gouverneur général*, 9.

ASSURANCE :

1. Bill n° 111 du Sénat, concernant les assurances, 267. 1re lecture ; M. Thompson, 281. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques, 329 Rapporté amendé, 403. Délibéré en comité, amendé, rapporté, délibéré tel qu'amendé, 3me lecture et passé, 435. Le Sénat concourt aux amendements, 510. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 45.
2. Sommaire des états des compagnies d'assurance contre l'incendie et sur la marine intérieure, 1885 : M. McLelan, 177. Imprimé. Document de la session, n° 14.

ASSURANCE TECUMSEH DU CANADA, CIE D' :—Pétition pour charte, 55. Rapport sur l'avis, 80. Bill N° 26 : M. McMillan (Middlesex), 82. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques, 97. Rapporté amendé, 205. Délibéré en comité, rapporté. 3me lecture et passé, 223. Passé par le Sénat, 337. Sanction royale, 582.—49 Vic., chap. 93.

ATLANTIQUE CANADIEN, CIE DU CHEMIN DE FER :

1. Pétition pour acte, 45. Rapport sur l'avis, 80. Bill N° 43 : M. Mackintosh, 89. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 97. Rapporté amendé, 181. Délibéré en comité et rapport de progrès, 212. Délibéré de nouveau, rapporté, 3me lecture et passé, 223. Passé par le Sénat, 337. Sanction royale, 582.—49 Vic, chap. 72.
2. Pétition adverse au bill précédent, 161.
3. Pétition demandant que la compagnie soit obligée de se conformer à la loi relative aux clôtures et aux ponceaux sur la ligne de sa voie ferrée, 357.

AUDITEUR GÉNÉRAL :—Rapport de l',—sur les comptes de crédit pour l'exercice 1885 : M. McLelan, 17. Référé au comité des Comptes publics, 71. Document de la session, N° 3. Voir *Impressions du parlement*.

# B

BAIE DES CHALEURS, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA :—

1. Convention intervenue entre Sa Majesté la Reine Victoria, représentée par le ministre des chemins de fer et canaux, et la dite compagnie : Sir Hector Langevin, 366. Pas imprimée, 421. Document de la session, N° 84.

BAIE DES CHALEURS, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA—*Suite.*

2. Motion pour que la Chambre se forme en comité général sur certaines résolutions concernant la subvention à la dite compagnie; consentement de Son Excellence, 452. La Chambre en comité et résolutions adoptées, 459.

Voir *Métapédiac à Paspébiac, chemin de fer de.*

BAIE D'HUDSON, APPROVISIONNEMENTS DE LA CIE DE LA:—Voir *Rébellion*, 3.

BAIE D'HUDSON, EXPLORATION DE LA:

1. Rapport de la 2me exploration du lieut. Gordon, de la marine royale, 1885: M. Foster, 375. Imprimé dans les documents de la session seulement, N° 11*c*, p. 419.

2. Cartes marines donnant la moyenne *mensuelle* et *annuelle* de la température de la Baie d'Hudson, etc.: M. Foster, 375. Pas imprimées, 421. Document de la session, N° 11*d*.

BAKER, I. G. ET CIE:—Voir *Sauvages*, 8. *Police à cheval*, 2.

BANQUES ET COMMERCE:—Comité permanent à nommer, 6. Rapport, 28. Concours, 37. 1er RAPPORT, 169. 2me RAPPORT, 205. 3me RAPPORT, 231. 4me RAPPORT, 289. 5me RAPPORT, 343. 6me RAPPORT, 403.

BANQUES, CIES D'ASSURANCES, SOCIÉTÉS DE CONSTRUCTION ET CORPORATIONS DE COMMERCE EN ÉTAT D'INSOLVABILITÉ:—Bill N° 15: M. Edgar, 46. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques, 164. Rapporté amendé, 290. Délibéré et rapport de progrès, 302. Délibéré de nouveau en comité, amendé, rapporté et délibéré tel qu'amendé, 3ème lecture et passé, 378. Passé par le Sénat avec des amendements, 453. Concours et amendement subséquent fait au bill, 498. Le Sénat adopte cet amendement, 523. Sanction royale, 584. 49 Vic., chap. 46.

BANQUES EN CANADA:—Liste des actionnaires des différentes banques du Canada au 31 décembre 1885: M. McLelan, 109. Imprimé. Document de la session, N° 17.

BANQUES AGRICOLES OU DE BIENS-FONDS:—Sur motion de M. Orton, la Chambre se forme en comité pour considérer certaines résolutions pourvoyant à l'octroi de chartes de,—après débat, M. l'Orateur reprend le fauteuil à 6 p.m., 163. Reprise du débat; résolutions adoptées, rapportées, agréées et bill N° 88, à l'effet de faciliter le commerce de banque et de prêts aux personnes engagées dans l'agriculture, 216.

BANQUE ANGLO-CANADIENNE:—Pétition pour charte, 33. Rapport sur l'avis, 45. Bill N° 18,—M. Ward, 55. 2me lecture et référé au *com.* des Banques, 82. Rapporté amendé, 169. Délibéré en comité et rapporté, 198. 3me lecture et passé, 212. Passé par le Sénat avec des amendements, 267. Concours, 302. Sanction royale, 582.—49 Vic., chap. 64.

BANQUE BRITANNIQUE CANADIENNE:—Requête demandant l'autorisation de présenter une pétition pour acte, 275. Rapport sur la requête; Pétition pour acte, 281. Rapport sur l'avis, et recommandation de suspendre les règles 49 et 51, p. 289. Règles suspendues et bill N° 114 présenté: M. Dawson, 291. Règle 60 suspendue, 295. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques, 302. Rapporté, 343. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 353. Passé par le Sénat, 414. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 61.

BANQUE COLONIALE DU CANADA :—Voir *Banque Continentale.*

BANQUE CONTINENTALE DU CANADA :—Pétition pour acte, 113. Rapport sur l'avis ; Bill N° 60 : M. Macmillan (Middlesex), 118. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques, 133. Rapporté amendé, 169. Délibéré en comité, amendé, rapporté, délibéré tel qu'amendé, 3me lecture et passé, 185. Passé par le Sénat, 267. Sanction royale, 582.—49 Vic., chap. 66.

BANQUES D'EPARGNES POSTALES :

1. Réponse à ordre de 1885,—Relevé du nombre de personnes ayant, à la date du 30 juin 1884, des dépôts dans des,—s'élevant à certains chiffres, 71. Pas imprimée, 179. Document de la session, N° 37.
2. Ordre,—Etat indiquant le montant détenu par le gouvernement dans les diverses banques d'épargnes et caisses d'épargnes postales du Canada, à la date du 1er mars dernier : M. McMullen, 165. Réponse, 471. Pas imprimée, 505. Document de la session, N° 37*a*.
3. Ordre,—Relevé des sommes déposées dans les banques d'épargne postales et du gouvernement, au 1er janvier 1886 : M. Charlton, 145.

BANQUES D'EPARGNES SCOLAIRES :—Pétition pour charte lue et reçue le jour de sa présentation, 153. Rapport sur l'avis, 153. Bill N° 75 : M. Massue, 162. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques, 185. Rapporté amendé, 343. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 353. Passé par le Sénat avec des amendements, 445. Concours, 454. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 67.

BANQUE MIDLAND DU CANADA :—Voir *Banque Anglo-Canadienne.*

BANQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK :—Pétition pour un acte l'autorisant à réduire son capital social, 15. Rapport sur l'avis, 45. Bill N° 14 : M. Weldon, 46. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques, 73. Rapporté, 205. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et Passé, 223. Passé par le Sénat, 267. Sanction royale, 582.—49 Vic., chap. 59.

BANQUE DE PICTOU :—Pétition pour un Acte pour réduire son capital social, 33. Rapport sur l'avis ; Bill N° 50 présenté : M. Tupper, 103. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques, 124. Rapporté amendé, 205. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 223. Passé par le Sénat, 267. Sanction royale, 582.—49 Vic, chap. 62.

BANQUE UNION DU BAS-CANADA :—Pétition pour un acte, 61. Rapport sur l'avis, 81. Bill N° 41 : M. Bossé, 89. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques, 97. Rapporté avec des amendements, 231. Délibéré en comité, rapporté tel qu'amendé, 3me lecture et passé, 241. Passé par le Sénat, 371. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 58.

BANQUE UNION DE HALIFAX :—Pétition pour un acte, 79, Rapport sur l'avis, 87. Bill N° 52 : M. Stairs, 103. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques, 124. Rapporté avec des amendements, 231. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture, et passé, 241. Passé par le Sénat, 371. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 60.

BANQUE DE YARMOUTH :—Pétition pour acte, 131. Rapport sur l'avis, 153. Bill N° 69 : M. Kinney, 154. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques, 185. Rapport amendé, 343. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 353. Passé par le Sénat, 414. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 63.

Beurre : Bill N° 149 à l'effet de prohiber la fabrication et la vente de certains substituts du beurre ; lu les 1re, 2me et 3me fois et passé, 526. Passé par le Sénat, 546. Sanction royale, 585.—49 Vic., chap. 42.

Voir *Oléomargarine*.

Bibliothèque du Parlement :

1. Rapport des bibliothécaires conjoints, 3. Imprimé dans les documents de la session seulement, N° 16, p. 62.
2. Nomination d'un comité spécial et message au Sénat informant leurs Honneurs du fait, et les priant d'agir comme membres d'un comité mixte des deux chambres sur la bibliothèque, 141. Message du Sénat nommant ses membres, 58. Rapport, 475. Motion de concours proposée et retirée, 513. 2me Rapport, 521.

Billets de banque en circulation :—Ordre—Relevé montrant le montant des billets des diverses banques du Canada en circulation au 1er de mars dernier : M. McMullen, 165. Réponse, 242. Pas imprimée, 327. Document de la session, N° 71.

Billets fédéraux :—Voir *Billets de banques en circulation*.

Billots :—Voir *Exportation*.

Bills Privés :

1. Comité permanent à nommer, 6. Rapport, 26. Concours, 36. 1er Rapport, recommandant la prolongation du délai pour présenter des bills Privés, 71. 2me Rapport, 169. 3me Rapport, 211. 4me Rapport, 240. 5me Rapport, 290. 6me Rapport, 403.
2. Requêtes pour autorisation de présenter des pétitions pour actes, nonobstant l'expiration du délai, 146, 170, 177, 194, 275.
3. Pétition pour bills privés : Délai pour recevoir des pétitions, prolongé, 46.
4. Présentation de bills privés : Délai pour présentation, prolongé, 71, 154.
5. Rapports de comités : Délai pour réception, prolongé, 211, 299, 387.
6. Pétitions reçues et lues le jour de la présentation, 133, 146, 154, 181, 205, 276.

Birrell, Flora :—Voir *Divorce*.

Bois, Licences pour la coupe du :

1. Réponse à ordre (1885). Nombre total de,—accordées depuis le 1er février, 1883, p. 132. Pas imprimée, 420. Document de la session, N° 61.
2. Réponse à Ordre (1885). Correspondance entre les Sauvages de Fort-William et le département des Sauvages, touchant les mesures à prendre en vertu des licences actuelles, 170. Pas imprimée, 326. Document de la session, N° 61*a*.
3. Motion pour une adresse donnant le nombre total d'ordres en conseil ou administratifs, depuis 1870, recommandant l'octroi de licences ou permis pour couper du bois en Canada ; adresse modifiée sur motion de M. White (Cardwell), et agréée, 65.

Bons et Garanties :—Voir *Secrétaire d'Etat*, 3.

BRANDON, CIE DU PONT DE :—Pétition contre l'octroi d'une charte à cette compagnie, 193.

BRANDON, BATTLEFORD ET EDMONTON, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour charte, 45. Rapport sur l'avis, 127.

BROCKVILLE ET NEW-YORK, CIE DE PONT DE :—Pétition pour charte, 131. Rapport sur l'avis, 153. Bill N° 68 : M. Wood (Brockville), 154. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 185. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 282. Passé par le Sénat avec des amendements, 397. Concours, 405. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 91.

BROKOVSKI, E. :—Ordre—Copie de toutes plaintes portées au département de l'Intérieur contre,— agent secret au service du gouvernement : M. Cameron (Middlesex), 165.

BROWNING, THOMAS BLAIR :—Pétition au sujet de certains griefs et demandant une enquête, 333.

BUDGET :—Pour l'exercice 1886-87, et message de Son Excellence, 136. Budget supplémentaire pour 1885-86 et message de Son Excellence, 470. Budget supplémentaire pour 1886-87 et message de Son Excellence, 499. Document de la session, N° 2.

BURLINGTON, CANAL DE LA BAIE :—Bill N° 76 au sujet du,— Sir Hector Langevin, 162. 2me lecture, délibéré en comité et rapporté, 206. 3me lecture et passé, 223. Passé par le Sénat, 267. Sanction royale, 582.—49 Vic., chap. 32.

BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES :—Etats généraux des,— pour Iberville, Montmagny et Québec, 123. Arthabaska, Gaspé, Kamouraska, Saguenay et Terrebonne, 265. Saint-François, 537. Pas imprimés, 180. Document de la session, N° 55.

BATEAUX À VAPEUR, ACTE D'INSPECTION DES :—La Chambre en comité, adopte une résolution ; rapportée et agréée et bill n° 10, pour amender de nouveau l',— M. Foster, 248. 2me lecture, délibéré en comité, rapporté avec un amendement et délibéré tel qu'amendé, 353. 3me lecture et passé, 370. Passé par le Sénat, 445. Sanction Royale, 583.—49 Vic., chap. 34.

BATOCHE, PAPIERS DE :—Voir *Riel, Louis*, 10.

BARKER, P.M. :—Ordre, Etat du montant payé à,—de Orangeville, officier-rapporteur aux termes de l'Acte de Tempérance pour le comté de Dufferin : M. McMullen, 46. Réponse, 96. Pas imprimée, 180. Document de la session, N° 47*a*.

BARILS À HUILE :—Voir *Intercolonial*, 17.

BAYFIELD, HAVRE DE :—Ordre,—Correspondance entre le conseil municipal de Bayfield et autres personnes et le département des Travaux publics, au sujet des réparations du,—Sir Richard Cartwright, 144. Réponse, 205. Pas imprimée, 326. Document de la session, N° 51*b*.

# C

CALGARY À FORT MCLEOD :—Voir *Mallet, Service.*

CALVIN, CIE (LIMITÉE :)—Pétition pour charte, 61. Rapport sur l'avis, 81. Bill N° 53 : M. Small, 103. 2ème lecture et renvoyé au comité des Bills privés. 124. Rapporté amendé, 169. Délibéré en comité, amendé, rapporté, déli, béré tel qu'amendé. 3me lecture et passé, 185. Passé par le Sénat avec des amendements, 267. Concours ; amendements subséquents, 282. Agréés par le Sénat, 328. Sanction royale, 582.—49 Vic., chap. 107.

CAMERON, M. HECTOR :—Voir *Députés*, 8.

CANADA-SUD, CIE DU PONT DU :—Pétition pour acte, 80. Rapport sur l'avis, 87. Bill n° 40 : M. Baker (Victoria), 89. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 119. Rapporté, 181. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 197. Passé par le Sénat, 267. Sanction royale, 582.—49 Vic., chap. 90.

CANAUX—STATISTIQUES :— Pour la saison de navigation, 1885 : M. Costigan, 337. Imprimées—Document de la session, N° 5*a*.

CANSO, CHEMIN DE FER DU DÉTROIT DE :

1. La Chambre devant se former en comité pour considérer une résolution pour autoriser la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le détroit de Canso jusqu'à Louisbourg ou Sydney ; recommandation de Son Excellence, 452. En comité : Résolution adoptée, 459. Rapportée et agréée, 465.

2. Bill N° 143, autorisant la construction d'un chemin de fer à partir du détroit de Canso : Sir Hector Langevin, 465. 2me lecture, délibéré en comité et rapporté, 498. 3me lecture et passé, 505. Passé par le Sénat, 523. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 14.

CAP BRETON—EXPLORATIONS DES CHEMINS DE FER :—Voir *Ligne courte*, 3.

CAP RACE, PHARE ET SIFFLET DE BRUME DU :

1. Message de Son Excellence transmettant copie de dépêches au sujet du transfert au gouvernement canadien du,—118. Pas imprimé, 180. Document de la session, N° 53.

2. Motion pour que la Chambre se forme en comité pour considérer une résolution au sujet du transfert du phare du Cap Race ; consentement de Son Excellence, 206. Résolution adoptée, rapportée, approuvée et bill N° 100 concernant le transfert : M. Foster, 233. 2me lecture, délibéré en comité général et rapporté, 256. 3me lecture et passé, 276. Passé par le Sénat, 371. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 20.

CARLETON A LA CITÉ DE ST-JEAN, CHEMIN DE FER D'EMBRANCHEMENT DE :—Bill N° 137 : M. Thompson, 412. 2me lecture, délibéré en comité, amendé, rapporté, délibéré tel qu'amendé, 442. 3me lecture et passé, 452. Passé par le Sénat, 511. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 16.

CARTOUCHES, FABRIQUE DE—QUÉBEC :—Voir *Milice*, 3, 4.

CAS RÉSERVÉS DE LA COURONNE :—Bill N° 126 pour amender la loi concernant les cas réservés de la couronne : M. Thompson, 334. 2me lecture, délibéré en comité et rapporté, 384. 3me lecture et passé, 391. Passé par le Sénat, 445. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 47.

CENS ÉLECTORAL :

1. Bill N° 138 amendant l'acte concernant le cens électoral et l'acte des élections fédérales, 1874 : M. Thompson, 426. 2me lecture, délibéré en comité et rapport de progrès, 454. Délibéré de nouveau en comité, amendé, rapporté et délibéré tel qu'amendé, 460. Bill renvoyé en comité, amendé et rapporté ; amendement-Mills rejeté, 514. 3me lecture et passé, 515. Passé par le Sénat, 526. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 3.
2. Motion pour une adresse demandant copie des instructions ou circulaires adressées aux officiers-reviseurs au sujet de l'accomplissement de leurs devoirs aux termes de l'acte du cens électoral, 1885 : M. Casey, 40. Adresse agréée, 46. Réponse, 123. Pas imprimée, 180. Document de la session, N° 54.
3. Adresse,—Ordres en conseil ou administratifs concernant la mise en opération de l'acte concernant le cens électoral : M. Cameron (Huron), 48. Réponse, 457. Pas imprimée, 505. Document de la session, N° 87.
4. Ordre,—Rapports de tous les officiers-reviseurs au sujet des arrangements pris par eux pour l'impression des listes de votation dans leurs divisions respectives : M. Casey, 171. Réponse partielle, 505. Pas imprimée. Document de la session, n° 87*a*.
5. Ordre,—Correspondance entre le surintendant général des affaires des Sauvages ou autre fonctionnaire du département des sauvages ou l'officier-reviseur d'Elgin-Ouest et M. Beattie, agent des sauvages pour la réserve des sauvages dans le township d'Orford, concernant ses devoirs au sujet de l'enregistrement des voteurs sauvages : M. Casey, 172. Réponse, 282. Pas imprimée, 325. Document de la session, N° 38*g*.
6. Ordre,—Copie de toutes applications à être enregistrées comme voteurs sur la première liste des voteurs pour Elgin-Ouest, avec toutes les déclarations statutaires quant aux qualifications des postulants : M. Casey, 172. Voir *Nord-Ouest, Territoires*, 1, 2, 6.

CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL :—Requête pour autorisation de présenter une pétition pour un acte, 146. Rapport à ce sujet ; pétition pour acte, 162. Rapport sur l'avis, 177. Bill N° 90 présenté : M. Curran, 222. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques, 282. Rapporté, amendé, 343. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 353. Passé par le Sénat avec des amendements, 414. Concours, 435. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 55.

CHAMBRE DES COMMUNES :

1. Commission du service intérieur, 57 ;
2. Recettes et dépenses de l'année 1885, p. 87 ;
3. Motion de M. Charlton pour adopter certaines résolutions relatives aux débats à l'avenir, 267. Amendement—Langevin agréé, 268 ;
4. Ordre.—Relevé du coût et des frais d'impression des documents soumis à cette Chambre pendant les sessions de 1884 et 1885, sur la demande de certains députés : M. Landry (Kent), 144.

CHEMINS DE FER :— *Voir* Alberta.
Atlantique canadien.
Canso, détroits de.
Carleton à la cité de Saint-Jean.
Chignectou.
Emerson et Nord-Ouest.
Esquimalt et Nanaïmo.
Grand Tronc.
Guelph, jonction de.
Intercolonial.
Kootenay et Athabaska.
Lac Nipissingue.
Lac Supérieur.
Manitoba et Nord-Ouest.
Maskinongé et Nipissingue.
Medicine Hat.
Medicine Hat, Dunmore et Benton.
Métapédiac à Paspébiac.
Napanee, Tamworth et Québec.
Nord Ouest, Central du.
Nord et Nord-Ouest.
Nord et Pacifique.
Northumberland, Détroit.
Nouvelle-Ecosse et de l'Ouest.
Ontario Central.
Ontario, Minnesota et Manitoba.
Pacifique Canadien.
Pacifique de l'Ouest d'Ontario.
Rivière aux Arcs.
Shuswap et Okanagan.
Saint-Gabriel, Levée.
Saint-Laurent et Atlantique.
Victoria et Sault Sainte-Marie.
Winnipeg et Baie d'Hudson.
Winnipeg et Pacifique Nord.

CHEMINS DE FER ET CANAUX :

1. Rapport du ministre pour l'exercice 1884-85 : M. Pope, 63. Document de la session, N° 13.

2. Rapports et statistiques des chemins de fer du Canada, et capital, trafic et frais d'exploitation des chemins de fer du Canada, 1884-85 : Sir Hector Langevin, 369. Document de la session, N° 14.

3. Réponse à ordre (1885).—Relevé de toutes les sommes portées dans les Comptes Publics comme ayant été dépensées pour chemins de fer, canaux et navigation, jusqu'au 1er janvier 1885, dans chacune des divisions du Canada, respectivement, 72. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 39, p. 178.

4. Ordre,—Relevé de la ferronnerie et des approvisionnements de chemins de fer achetés à Halifax par le département des chemins de fer et canaux, pour l'Intercolonial ou tous autres travaux du gouvernement, chaque année, depuis le 1er juillet 1878, jusqu'au 31 décembre 1885 : M. Forbes, 46.

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES :—Comité permanent à nommer, 6. Rapport, 26. Concours, 35. 1er RAPPORT, 181. 2me RAPPORT, 211. 3me RAPPORT, 215. 4me RAPPORT, 239. 5me RAPPORT, 255. 6me RAPPORT,

CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES—*Suite.*

275. 7me RAPPORT, 299. 8me RAPPORT, 321. 9me RAPPORT, 352. 10me RAPPORT, 587. 11me RAPPORT, 411. 12me RAPPORT, 434

CHEMINS DE FER, ACTE REFONDU DES (1879) :

1. Bill N° 4, pour amender l',—et ses amendements : M. Mulock, 17. Ordre rescindé et bill retiré, 284

2. Bill N° 8, pour amender l',—M. McCarthy, 39. 2me lecture, 242. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 283.

CHEMINS DE FER, BONI AUX :

1. Réponse à adresse du 3 mars, 1884,—Etat montrant les montants respectifs des subventions fédérales, provinciales et municipales payées, à titre de boni ou autrement, pour la construction ou l'équipement de chemins de fer (autres que le Pacifique Canadien), depuis la confédération, 15. Pas imprimée, 62. Document de la session, N° 20.

2. Réponse à adresse (1884),—Etat montrant le montant des boni accordés pour fins de chemins de fer pour les townships d'Artemisia, Bentinck, Egremont, Glenelg, Normanby, etc., 131. Pas imprimée, 181. Document de la session, N° 57.

3. Ordre,—Etat donnant le montant total d'argent payé en vertu de l'acte 47 Vic., chap. 8, intitulé " Acte autorisant certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées : M. Charlton, 144.

CHEMINS DE FER POUR LE CANADA, COUR DES COMMISSAIRES DE :

1. Bill N° 6, constituant une,—et pour amender l'acte refondu des chemins de fer, 1879 : M. McCarthy, 39. Motion pour la seconde lecture du bill ; motion et bill retirés, 216.

2. Pétitions adverses au bill qui précède, 161, 169. En faveur du bill, 193.

CHEMINS DE FER, SUBVENTIONS AUX :

1. La Chambre devant se former en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant l'octroi des subventions y mentionnées pour aider à la construction de certains chemins de fer ; consentement de Son Excellence : M. Pope, 476-479. La Chambre en comité, 494. Résolutions adoptées, 495-498. Rapportées et agréées, et bill N° 146 pour autoriser l'octroi des subventions y mentionnées pour aider à la construction de certains chemins de fer : M. Pope, 506. 2me lecture, délibéré en comité, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, 3me lecture et passé, 523. Passé par le Sénat, 546. Sanction royale, 585.—49 Vic., chap. 10.

2. La Chambre devant se former en comité général pour considérer certaines résolutions autorisant l'octroi de certaines subventions en terres pour aider à la construction de certains chemins de fer dans le Manitoba et les Territoires du Nord Ouest, 479. Consentement de Son Excellence : M. White (Cardwell), 470. En comité : résolutions adoptées, 498. Rapportées et agréées, et bill N° 147 présenté : M. White (Cardwell), 506. 2me lecture, délibéré en comité, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, 3me lecture et passé, 523. Passé par le Sénat, 546. Sanction royale, 585. —49 Vic., chap. 11.

3. Bill N° 117, pour amender l'acte à l'effet d'autoriser l'octroi de subventions en terres à certaines Cies de chemins de fer : M. White (Cardwell), 296.

CHEMINS DE FER, SUBVENTIONS AUX—*Suite.*

2me lecture, délibéré en comité et rapporté, 330. 3me lecture et passé, 345. Passé par le Sénat, 414. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 12.

4. Papiers, correspondance, etc., concernant les subventions à certaines compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction de certains chemins de fer: Sir Hector Langevin, 476, 495. Pas imprimés. Document de la session, N° 78*a*.

5. Correspondance, etc., concernant l'octroi de terres fédérales aux compagnies de chemins de fer qui suivent:
Cie du ch. de f. de la Montagne de Bois à Qu'Appelle.
" " Central du Nord-Ouest.
" " de Manitoba et du Nord-Ouest:
M. White (Cardwell), 480. Pas imprimée. Document de la session, n° 78*f*.

6. Réponse à ordre (1885). Relevé des noms des président, vice-président, directeurs (ou directeurs provisoires, suivant le cas), et des actionnaires des diverses compagnies de chemins de fer dont les lignes ont été subventionnées par le parlement du Canada, 300. Pas imprimée, 505. Document de la session, N° 78.

CHEMINS DE FER, TARIFS DES VOYAGEURS ET DES MARCHANDISES IMPOSÉS PAR LES COMPAGNIES DE :—Pétition pour un acte pourvoyant à l'assimilation des, 33.

CHÊNE, PIN ET ÉPINETTE, BILLOTS DE :—

1. Réponse à ordre de 1885:—Relevé de tous deniers reçus comme droits d'exportation sur les,—depuis la confédération jusqu'au 1er janvier, 1885, p. 73. Pas imprimée, 326. Document de la session, N° 40.

2. Liste des droits d'exportation amendée, 525. Voir *Subsides*, 13.

CHIGNECTOU, CIE DU CHEMIN DE FER DE TRANSPORT MARITIME DE, (LIMITÉE) :

1. Arrangement conclu entre la—et Sa Majesté, etc., déposé sur le bureau: M. Pope, 194. Pas imprimée, 327. Document de la session, N° 68.

2. Motion pour que la Chambre se forme en comité pour considérer une résolution concernant la subvention à la,—consentement de Son Excellence, 206. La chambre en comité, résolution adoptée, 233. Rapport et concours, 248. Bill N° 105 : M. Pope, 249. 2me lecture, délibéré en comité et rapporté, 329. 3me lecture et passé, 345. Passé par le Sénat avec amendement, 414. Concours, 434. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 18.

CHINOIS :

1. Bill N° 106 modifiant l'acte pour restreindre et réglementer l'immigration chinoise en Canada: M. Chapleau, 256. 2me lecture, délibéré en comité, amendé, rapporté et délibéré tel qu'amendé, 392. Motion pour troisième lecture, 395. Amendements Mitchell et Shakespeare rejetés; 3me lecture et passé, 396, 397.

2. Ordre,—Relevé des immigrants chinois arrivés en Canada depuis le 20 août 1885 jusqu'au 31 janvier, 1886 : M. Gordon, 143. Réponse, 383. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 86, p. 419.

COBOURG, AIDE À LA CORPORATION DE LA VILLE DE :—La Chambre devant se former en comité pour considérer une résolution pour donner de l',—Consentement de Son Excellence, 291. En comité, résolution adoptée, rapportée et agréée et bill N° 122 présenté : M. McLelan, 329. 2me lecture, délibéré en comité, rapporté, 370. 3me lecture et passé, 384. Passé par le Sénat, 445. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 33.

Colombie Anglaise :

1. Bill N° 107 modifiant l'acte relatif à la représentation de la province de la Colombie Anglaise dans la Chambre des Communes : M. Baker (Victoria), 256.
2. Adresse—Correspondance entre le gouvernement de la Colombie Anglaise ou autre personne et les autorités fédérales, au sujet des pêcheries en eau profonde sur les côtes de la Colombie : M. Shakespeare, 197. Réponse, 315. Imprimée dans les doc. de la session seulement, N° 77*d*.
3. Adresse—Correspondance entre le gouvernement de la Colombie Anglaise et les autorités fédérales concernant l'exécution de la promesse faite par ces dernières d'ouvrir à la colonisation les terres de la Colombie : M. Shakespeare, 197.

Voir *Intérêt*, 1.—*Terres fédérales*, 2.—*Quarantaine*.

Colonisation, Compagnies de :—Voir *Terres fédérales*, 10.

Colonisation des terres fédérales, Cie de (limitée) :—Pétition pour un acte, 80. Rapport sur l'avis, 87. Bill N° 45 : M. Beaty, 96. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 119. Rapporté, 211. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 223. Passé par le Sénat avec un amendement, 337. Renvoyé de nouveau devant le comité des Bills Privés, 353. Rapporté, 403. Concours, 412. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 100.

Comités :

1. Comités spéciaux nommés : Adresse en réponse au discours du Trône, 10. Débats de la Chambre, 12. Choix des membres devant composer les comités permanents, 18. Bibliothèque, 141. Sur le bill N° 11, Cruauté envers les animaux, 170. Sur le bill N° 9, Statuts revisés, 212. Sur le bill N° 20, Séduction, 216. Sur le bill N° 10, Biens-fonds dans les territoires du Nord-Ouest, 233. Adresse à Sa Majesté au sujet de la représentation des Territoires dans la Chambre des Communes, 291.
2. Comités permanents nommés : Ordres permanents, 27. Privilèges et Elections; Lois expirantes; Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, 35. Bills Privés, 36. Impressions; Comptes publics; Banques et Commerce, 37. Immigration et Colonisation, 38.
3. Emploi de sténographes : Immigration et Colonisation, 71. Privilèges et Elections, 211. Comptes publics, 299.
4. Membres ajoutés à des comités, 34, 222.
5. Motion pour ajouter certains membres à un comité (sans faculté de voter); objection faite; décision de M. l'Orateur, 196, 197.

Comités permanents :—A nommer, 6. Comité spécial chargé de préparer les listes des membres devant composer les comités permanents, 18. Rapport, 25. Rapport amendé et adopté, 34-38.

Commerce et Navigation, Tableaux du :—Pour l'exercice 1884-85 : M. Bowell, 16. Imprimés. Document de la session, N° 7.

Commissaires du Havre de Québec :—Voir *Havre*.

Commissions :—Voir *Métis—Officiers publics—Rébellion*, 8.

Compagnies par actions, Acte des :—Voir *Secrétaire d'Etat*, 2.

COMPTES PUBLICS :—Comité spécial à nommer, 6. Rapport, 28. Concours, 37. Comptes publics du Canada et rapport de l'auditeur général référés, 71. Certains items de dépense (1884) sur l'embranchement de l'Intercolonial sur Dalhousie, référés, 118. Items pour impression contenus dans les comptes publics et rapport de l'auditeur général de 1884, référés, 143. Certains items d'impression pour le département de l'agriculture (branche d'émigration), années 1874 à 1883 inclusivement, référés, 181. Emploi d'un sténographe, 289. 1er RAPPORT—item de $2,000 payé au Haut Commissaire pour le Canada, à Londres, comme dépenses contingentes, 433. Dette de M. H. H. Cook comme droits sur du bois abattu sur la réserve des sauvages, référée, 441. 2me RAPPORT—items se rapportant à l'embranchement Dalhousie et à l'hotel Inch Arran, à Dalhousie, N. B, 451. Imprimés. (Appendice N° 3). 3me RAPPORT—Items se rapportant à l'exploration de la Baie Georgienne, 451. 4me RAPPORT—Dette de H. H. Cook, comme droits sur du bois abattu sur les réserves des sauvages, 475. Imprimés (Appendice N° 5.)

COMPTES PUBLICS DU CANADA :—Pour l'exercice 1884-85 ; M. McLelan, 16. Renvoyés au comité des Comptes Publics, 71. Document de la session, N° 2.

COMPTES DES PROVINCES :—Voir *Provinces du Canada.*

CONSEIL DE LA REINE :—Adresse.—Correspondances concernant la nomination de conseils de la Reine ; M. Mills. 145.

CONSENTINI, GIROLAMO :—Pétition pour un acte de naturalisation, 79. Rapport sur l'avis, 87. Bill N° 37, présenté, 88. 2ème lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 119. Rapport, 169. Délibéré, rapporté, 3ème lecture et passé, 184. Passé par le Sénat, 328. Sanction royale, 582.—48 Vic., chap. 112.

COOK, Mr. H. H :—Voir *Comptes Publics.*

COUR MARITIME D'ONTARIO :—Bill N° 5, pour étendre la juridiction de la,—M. Allen, 39. Motion pour seconde lecture, retirée, 103. 2ème lecture, 164. La Chambre se forme en comité général et se lève, sans faire de rapport, 212.

COUR SUPRÊME DU CANADA :

1. Bill N° 13, pour limiter la juridiction d'appel de la,—en ce qui concerne les matières d'une nature purement locale dans la province de Québec: M. Landry (Montmagny), 39.
2. Bill N° 21, pour amender de nouveau l'acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier: M. Edgar, 63.
3. Adresse—Relevé des noms dans toutes les causes dans lesquelles jugement a été rendu par la Cour Suprême du Canada, et dont les rapports n'ont pas encore été publiés, et les dates respectives auxquelles ces jugements ont été rendus: M. Barker, 269. Réponse, 384. Pas imprimée, 420. Document de la session, N° 41b.

COUR SUPRÊME DU NOUVEAU-BRUNSWICK :—Réponse à Adresse (1885)—Etat donnant le nombre et le titre de toutes les causes inscrites sur le tableau de la, —*in banco*, 165. Pas imprimée, 326. Document de la session, N° 41a.

COWAN, DAVID L. :—Voir *Mongrain, Louison.*

CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX :—Voir *Animaux*, 3.

CUIVRE DU CANADA, CIE DE:—Pétition pour charte, 79. Rapport sur l'avis, 118. Bill N° 61: M. White (Hastings), 128. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 142. Rapporté amendé, 290. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 302. Passé par le Sénat avec un amendement, 377. Concours, 392. Sanction royale, 533.—49 Vic., chap. 99.

# D

DÉBATS DE LA CHAMBRE:—Comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats: M. Bowell, 12. 1er RAPPORT, recommandant que l'ordre de la Chambre du 14 juillet, 1885, soit suspendu au sujet de l'impression et de la publication des Débats en caractère breviaire et en format octavo, 55. Concours, 71. 2me RAPPORT recommandant que le contrat de reliure soit donné à M. Woodburn: l'attention attirée sur le fait que des discours sont traduits au dehors au lieu de l'être par les traducteurs officiels; les députés doivent corriger leurs discours dans les 24 heures qui suivent la distribution de la copie, 255. Concours, 256. 3me RAPPORT concernant l'impression des Débats de la prochaine session, 487. Concours, 503. Voir *Chambre des Communes*, 3.

DÉPENSES IMPRÉVUES:—Relevé des paiements portés au compte des,—par ordres en conseil, du 1er juillet jusqu'à date: M. McLelan, 16. Imprimé dans les documents de la session seulement, N° 23, p. 62.

DÉPUTÉS:

1. L'Orateur donne les avis de vacances dans la représentation, 1.
2. L'Orateur annonce l'élection des députés, 1.
3. Les députés prêtent serment et prennent leur siège: L'Hon. Thomas White (Cardwell)—L'hon. John S. D. Thompson (Antigonish)—L'Hon George E. Foster (King, N. B.)—MM. Everett (cité et comté de Saint-Jean, N.-B.) Barker (cité de Saint-Jean, N.-B.), et Ward (Durham, D.E.), 2.
4. Député décédé pendant la session:—David Thompson (Haldimand), 315.
5. Motion proposée pour autorisation de présenter un bill pour amender l'Acte d'indemnité des députés: M. Farrow; retiré, 39.
6. Motion proposée par M. Farrow, affirmant l'opportunité de prescrire que les membres des deux chambres qui peuvent être absents de la Chambre par suite de maladie, etc., ne seront pas privés de leur indemnité; motion remplacée par l'adoption d'une motion portant: "Que les ordres du jour soient maintenant lus," 97.
7. M. Edgar propose qu'il soit nommé un comité spécial chargé de s'enquérir de certaines allégations faites par lui, de son siège en Chambre quant à l'obtention, en 1882, d'un octroi de terre près de Batoche, dans les Territoires du Nord-Ouest, pour des fins de colonisation, par John White, Ecr., alors et maintenant député de Hastings-Est, et aux faits qui s'y rattachent, 194.

   Sir Hector Langevin propose, comme amendement, que les allégations de M. Edgar soient renvoyées aux comité des Privilèges et Elections; agréé, sur division: motion principale agréée, 195. Rapport, 422.
8. Motion proposée par M. Somerville (Brant) pour la nomination d'un comité spécial chargé de s'enquérir de certaines allégations contre Hector Cameron relativement à l'obtention d'une subvention de $96,000 pour la Cie du chemin de fer Erié et Huron, etc.; amendement proposé par Sir Hector Lange-

DÉPUTÉS—*Suite.*

vin pour renvoyer les allégations devant le comité des Privilèges et Elections, agréé, 494.

9. Motion proposée par M. Blake pour un comité spécial chargé de s'enquérir de certaines allégations concernant le cas de M. Matthew Roche, de Lingan, N.E., et l'action prise par M. Dodd, M.P. et M. McDougall, M.P. pour Cap-Breton, 477. Délibération reprise, 414. Amendements propo-és par MM. Orton et Bergin, rejetés; motion principale rejetée, 415.

Voir *Rébellion*, 7.

DÉSAVEU DE CHARTES DE CHEMINS DE FER:—Voir *Manitoba*, 2.

DETTE DU CANADA:—Ordre—Relevé des diverses sommes formant le montant de $72,791,837 que l'on dit disponible pour réduire la dette brute du Canada: M. Charlton, 142. Réponse, 193. Imprimée, 324. Document de la session, N° 64.

DICKEY, JAS. L.:—Voir *Pacifique Canadien*, 10.

DISCOURS DU TRÔNE:—Lu par M. l'Orateur, 2. A considérer, 3. Résolution pour une adresse, prise en considération, 9. Paragraphes 1 à 12, inclusivement. adoptés, et renvoyés à un comité spécial pour rédiger une adresse basée sur ces résolutions; le comité rapporte une adresse, 10. Lue et adoptée; présentée, 11. Réponse de Son Excellence, 88. Son discours à la prorogation, 585.

DIVORCE:—Pétition de Flora Birrell pour un acte, 117. Rapport sur l'avis, 127, Bill N° 129, du Sénat, pour venir en aide à Flora Birrell, 337. 1re lecture: M. Robertson (Hamilton), 343. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 376, 377. Rapporté, 403. Délibéré en comité, rapporté. 3me lecture et passé, 414. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 113.

DOCUMENTS PRÉSENTÉS À LA CHAMBRE, COUT DES:—Voir *Chambre des Communes*, 4.

DODD, M. MURRAY:—Voir *Députés*, 9.

DODGE, BRENTHON:—Réponse à ordre de la dernière session—Correspondance relative au renvoi du nommé B. Dodge, de Kentville, N.-E. de la charge de percepteur du port de Kentville, 248. Pas imprimée, 327. Document de la session, N° 72.

DOUANES:

1. Bill N° 148 pour amender de nouveau les actes concernant les droits de douane et l'importation et l'exportation des marchandises; M. McLelan; 1re, 2me et 3me lecture et passé, 526. Passé par le Sénat, 546. Sanction royale, 585.—49 Vic., chap. 37. (Voir *Subsides*, 13.)
2. Réponse à adresse de la dernière session. Documents relatifs à l'érection de Port Mulgrave comme port annexée de Port Hawkesbury, 57. Pas imprimée, 63. Document de la session, N° 32.
3. Réponse à ordre de la dernière session—Papiers relatifs aux prétendues violations des lois de douanes par John Leander Wickwire, de Canning, N.-E., 57. Pas imprimée, 63. Document de la session, N° 34.
4. Réponse supplémentaire à l'ordre qui précède, 296. Pas imprimée, 325. Document de la session, N° 34*a*.

DROITS D'AUTEUR:—Motion pour la nomination d'un comité spécial pour considérer la condition des lois relatives aux droits d'auteur en Canada: M. Edgar; motion retirée, 143.

DROITS DE DOUANE ET D'ACCISE :—Voir *Douanes*, 1—*Subsides*, 13.

DUCK, GEORGE :—Voir *Prince-Albert*.

DUNVILLE, DIGUE ET PONT DE :—Bill N° 136 concernant le péage sur la,—qui relient les ouvrages construits sur la Grande-Rivière: Sir Hector Langevin, 434. 2me lecture, délibéré en comité et rapporté, 454. 3me lecture et passé, 457. Passé par le Sénat, 511. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 30.

# E

EAUX NAVIGABLES :

1. Bill N° 130 concernant certains travaux construits dans ou sur des eaux navigables : Sir Hector Langevin, 352. 2me lecture, 397. Délibéré en comité, amendé, rapporté, délibéré tel qu'amendé, 3me lecture et passé, 404. Passé par le Sénat avec des amendements, 470. Concours, 480. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 35.
2. Bill N° 96, concernant la protection des eaux navigables: M. Foster, 228. 2me lecture, délibéré en comité, amendé, délibéré tel qu'amendé 328. 3me lecture et passé, 344. Passé par le Sénat, 414 Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 36.

EDDY, E. B., COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE DE :—Pétition pour acte, 45. Rapport sur l'avis, 80. Bill N° 130 : M. Wright, 88. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 97. Rapporté amendé, 169. Bill renvoyé au comité pour plus ample considération, 185. Rapporté amendé, 240. Délibéré en comité général, rapporté, lu pour la 3me fois et passé, 257. Passé par le Sénat, 371. Sanction royale, 582.—49 Vic., chap. 106.

ELECTIONS :

1. Bill N° 29 pour amender l'Acte des Elections Fédérales, 1874: M. McCarthy, 82. Motion pour la seconde lecture du bill rejetée, 379.
2. Pétition en faveur du bill qui précède, 321.

ELGIN-OUEST :—Voir *Cens Electoral*, 5, 6.

EMERSON ET NORD-OUEST, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER D' :—Pétition pour acte, 61. Rapport sur l'avis, 81. Bill N° 39 : M. Pruyn, 89. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 93. Rapport recommandant le retrait du bill et le remboursement des honoraires, 299. Bill retiré et honoraires remboursés, 300.

EMPRUNTS :—Ordre,—Relevé détaillé des sommes empruntées à titre temporaire par le gouvernement : Sir R. Cartwright, 47. Réponse, 82. Pas imprimée, 180. Documents de la session, N° 46.

EPISCOPALIENNE REFORMÉE, EGLISE :—

1. Pétition pour charte, 113. Rapport sur l'avis; Bill N° 29: M. Beaty, 118. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills Privés, 133. Rapporté, et

EPISCOPALIENNE RÉFORMÉE, EGLISE—*Suite.*

recommandation de rembourser l'honoraire, 240. Honoraire remboursé, 256. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 257. Passé par le Sénat, 377. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 110.

2. Pétition adverse au bill, 117.

ESQUIMALT ET NANAIMO, CHEMIN DE FER D' :—

1. Bill N° 47, concernant ce chemin de fer dans la Colombie-Anglaise : M. Pope, 96. 2me lecture, délibéré en comité, amendé, rapporté et délibéré tel qu'amendé, 206. 3me lecture et passé, 223. Passé par le Sénat, 267. Sanction royale, 582.—49 Vic., chap. 15.
2. Rapports de l'ingénieur en chef et autres, au sujet du chemin de fer : M. Pope, 181. Imprimés dans les documents de la session seulement, N° 62, p. 324.
3. Copie des communications télégraphiques concernant ce chemin de fer : M. Pope, 194. Imprimées dans les documents de la session seulement, N° 62*a*, p. 324.

ETATS-UNIS :—Voir *Traité de commerce. Pêcheries. Réciprocité commerciale.*

EXPORTATION, DROITS D' :—Voir *Chêne, Pin et Epinette, Billots de. Subsides et Voies et Moyens*, 13.

EXPORTATION SUR LES BILLOTS, DROITS D' :—Pétition demandant que le droit d'exportation sur les billots abattus dans certains des townships de l'Est soit remis, 15.

EXPORTATIONS ET IMPORTATIONS :—Ordre.—Relevé des,—du 1er juillet 1884, au 1er février, 1885, et du 1er juillet 1885 au 1er février 1886 : Sir R. Cartwright, 17. Réponse, 72. Pas imprimée, 180. Documents de la session, N° 42.

# F

FAILLITE :

1. Bill N° 71, pour la décharge des débiteurs insolvables dont les biens ont été distribués au *prorata* parmi leurs créanciers : M. Edgar, 154.
2. Bill N° 93 pourvoyant à la distribution des biens des débiteurs insolvables : M. Macmillan (Middlesex), 222.
3. Pétition adverse à la passation d'une loi de faillite, 79.
4. Pétitions en faveur d'une loi de faillite pourvoyant à une première hypothèque pour un mois des gages dus aux employés à l'époque de la cession, 239, 289.

FALSIFICATION :—Bill N° 108, modifiant l'action des falsifications,—M. Costigan, 256. 2me lecture ; délibéré en comité et rapporté, 329. 3me lecture et passé, 345. Passé par le Sénat, 397. Sanction royale, 583. 49 Vic, chap. 41.

FARINE :—Voir *Sauvages*, 5.

FERMES D'EXPÉRIMENTATION :—La Chambre devant se former en comité pour considérer une résolution au sujet de la création d'une station expérimentale ; recommandation de Son Excellence, 291. En comité ; résolution adoptée, rap-

portée et agréée et bill N° 124 présenté : M. Carling, 330. 2me lecture, délibéré en comité et rapport de progrès, 370. Délibéré de nouveau en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 385. Passé par le Sénat avec des amendements, 445. Concours, 457. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 23.

Fer, Primes sur le :—La Chambre devant se former en comité pour considérer une résolution concernant la prime sur le fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minerai canadien; consentement de Son Excellence, 514. La Chambre se forme en comité; résolution adoptée, 523. Rapportée et agréée, et bill n° 150, concernant la prime sur le fer en gueuse, lu les 1re, 2me et 3me, fois et passé, 537. Passé par le Sénat, 546. Sanction royale, 585.—49 Vic. chap. 38.

Ferronnerie et fourniture de chemins de fer : Voir *Chemins de fer et canaux*, 4.

Forbes, Cie Canadienne centrale des machines a vapeur rotatoires de :—Pétition pour charte, 141. Rapport sur l'avis, 153. Bill n° 66 : M. Patterson (Essex), 154. 2me lecture et renvoyé devant le comité des Bills privés, 185. Rapporté, amendé, 290. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 302. Passé par le Sénat, 377. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 109.

Fort William, Réserve de :—Voir *Sauvages*, 10.

# G

Gillis, Alexander :—Adresse,—Rapport du juge Hensley sur le procès d',—pour meurtre à Charlottetown, en janvier dernier ; M. Davies, 269. Réponse, 334. Pas imprimée, 421. Document de la session N° 82.

Gisborne, F. N. :—Voir *Télégraphe*.

Glissoire et Estacades :—Ordre,—Etat donnant les noms des personnes qui doivent des arriérés à compte des,—dans le district du Saguenay : M. Casgrain, 377.

Gouvernement, mesures du :—Priorité les jeudis après le 15 avril ; pendant le reste de la session, après les interpellations, 206. Les mercredis, 343.

Gouverneur Général :

1. Présence des membres au Sénat, 1. Discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, 2. (Voir *Discours du Trône*). Les membres se rendent au Sénat ; Son Excellence donne sa sanction aux bills ; discours aux deux Chambres et proroge le parlement, 582-586.

2. Recommande certaines mesures, par l'entremise d'un membre du Conseil Privé ; Résolution pour le transfert du phare du Cap Race ; résolution, subvention à la Cie du chemin de fer de Chignectou, 206. Résolution pour venir en aide à la ville de Cobourg ; résolution relative à l'établissement de fermes expérimentales, 291. Résolutions concernant les salaires des juges des Territoires du Nord-Ouest ; résolutions concernant les salaires des registrateurs et autres officiers des Territoires du Nord-Ouest ; résolutions au sujet des honoraires et dépenses afférentes au Cens Electoral dans le Nord-Ouest, 370. Résolutions relatives aux améliorations du havre de Québec, 426. Résolutions

GOUVERNEUR GÉNÉRAL—*Suite.*

pour concession de terres aux membres de la Force de Milice, 442. Résolution pour le chemin de fer du district de Canso à Louisbourg ou Sydney ; résolution pour le subside à la Cie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, 452. Résolutions relatives aux subsides aux chemins de fer, 479. Subsides en terres aux chemins de fer, 480. Résolution sur la prime au fer en gueuse, 514.

3. Consentement de Son Excellence à un bill devant la Chambre, 495.

MESSAGES :

4. Transmettant une minute du Conseil approuvée nommant les membres du service intérieur de la Chambre des communes, 57.
5. Transmettant des dépêches relatives au transfert du plan du Cap-Race au gouvernement du Canada, 118.
6. Transmettant le budget de 1886-87, p. 136. Budget supplémentaire pour 1885-86, p. 470 ; pour 1886-87, p. 499.
7. Transmettant copie de certaines lettres confidentielles sur la révolte du Nord-Ouest en 1885, p. 142.
8. Transmettant des dépêches au sujet des certificats de compétence des ingénieurs-mécaniciens de la marine marchande, 222. Pas imprimées, 327. Document de la session, N° 70.
9. Transmettant copie de dépêches au sujet de l'affaire d'Aspy Bay, 276. Imprimées dans les documents de la session seulement, N° 75, p. 324.
10. Mandats émis depuis la dernière session du parlement pour les années 1885 et 1886 : M. McLelan, 16. Pas imprimés, 63. Documents de la session, N° 24.
11. Motion pour ordre,—Relevé détaillé des dépenses de voyage : M. McCraney ; rejeté, 268.
12. Motion pour ordre,—Relevé détaillé, depuis la confédération, du salaire du gouverneur et de son personnel : M. McCraney ; rejeté, 268.

Voir *Rideau Hall.*

GRAND TRONC, CIE DU CHEMIN DE FER LE :

1. Réponse à ordre de la dernière session indiquant la date des départs des trains-poste de Toronto à Brockville, du 1er février au 30 avril 1881, 1882, 1883, 1884 et de la présente année, etc., 15. Pas imprimée, 62. Documents de la session, N° 19.
2. Réponse supplémentaire à ordre de la dernière session,—Relevés requis en vertu de l'Acte Refondu des chemins de fer, 1879, pour l'exercice 1883-84, p. 15. Pas imprimée, 178. Document de la session, N° 19*a*.
3. Réponse à ordre de la dernière session,—Liste des noms, en détail, et domicile des actionnaires de la Cie, 29. Pas imprimée, 62. Document de la session, n° 19*b*.

GREFFIER DE LA CHAMBRE :—Dépose certains papiers sur le bureau, 123, 265, 537.

GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE :—Certificats de l'élection des députés nommés dans les districts électoraux suivants:

| Page des Procès-Verbaux. | District. | Député. |
|---|---|---|
| 3 | Antigonish | L'hon. John S. D. Thompson. |
| 4 | Cardwell | L'hon. Thomas White. |
| 4 | Durham, D. E | Henry Alfred Ward, écr. |
| 4 | King, N.B. | L'hon. George E. Foster. |
| 5 | Saint-Jean, N.B. (Cité) | Frederick E. Barker, écr. |
| 5 | Saint-Jean, N.B. (Cité et comté) | Charles A. Everett, écr. |

GUELPH, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE :—Pétition pour acte, 131. Rapport sur l'avis, 153. Bill N° 78 : M. Innes, 181. 2me lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 223. Rapporté amendé, 255. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 266. Passé par le Sénat avec des amendements, 371. Renvoyé au comité des chemins de fer, 376. Rapporté amendé, 387. Délibéré, cinquième amendement amendé ; concours aux amendements, 405. Concours du Sénat, 445. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 69.

# H

HAMILTON ET NORD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Voir *Pacifique Canadien*, 9.

HAUT COMMISSAIRE :—Voir *Membres du gouvernement—Comptes publics.*

HAVRE DE QUÉBEC, COMMISSAIRES DU :—La Chambre devant se former en comité pour considérer certaines résolutions concernant le havre de Québec ; consentement de Son Excellence, 426. En comité ; résolutions adoptées, rapportées et agréées, et bill N° 140 concernant l'amélioration du havre de Québec : M. McLelan, 434–435. 2me lecture, délibéré en comité et rapporté, 454. 3me lecture et passé, 457. Passé par le Sénat, 511. Sanction royale, 584. 49 Vic., chap. 19.

HEARN, JAMES :—Réponse à ordre de 1884—Correspondance concernant la mise à la retraite de J. Hearn, ci devant officier d'accise à Arichat, N.-E., 72. Pas imprimée, 179. Document de la session, N° 22*a*.

HENEY, JOHN :—Adresse—Détails de toutes réclamations faites par,—d'Ottawa, pour remboursement de péages de canaux : M. Trow, 144. Réponse, 513. Pas imprimée. Document de la session, N° 91.

HENSLEY, LE JUGE :—Voir *Gillis, Alexander.*

HOMESTEAD, ENTRÉES DE :—Voir *Terres fédérales*, 6, 8.

HONORAIRES REMBOURSÉS :—Sur bills privés : N° 32, Sœurs fidèles compagnes de Jésus, 194 ; N° 39, chemin de fer d'Emerson et du Nord-Ouest ; N° 49, chemin de fer d'Ontario, du Minnesota et du Manitoba, 300. Bill N° 56, Cie du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ouest, 352. Bill N° 59, Eglise Episcopale Réformée, 256. Bill N° 89, Cie du chemin de fer de Kootenay, 411. Sur les bills suivants : N° 63, Cie du chemin de fer du Lac aux Joncs, de Souris et Brandon ; N° 16, Cie du chemin de fer de Medicine-Hat, Dunnmore et Benton ; N° 31, Cie du chemin de fer d'Alberta ; et N° 55, Cie de chemin de fer et de navigation de Portage la Prairie et du Lac des Bois, 412.

HOUILLE :—Voir *Intercolonial*, 15.

# I

IMMIGRANTS :

1. Ordre,—Réponse demandant le nombre total d'immigrants assistés ou non qui sont entrés en Canada pendant chaque mois de l'année civile 1885 M. Wilson, 228.
2. Pétitions adverses aux passages subventionnés aux immigrants, 15, 33, 123, 239, 289.

IMMIGRATION ET COLONISATION :—Comité permanent à nommer, 6. Rapport, 29. Concours, 38. Autorisation d'employer un sténographe ; quorum porté à 15 membres, 71. Rapport, 487. Appendice N° 6.

IMPRESSIONS DU PARLEMENT :—Comité permanent et conjoint des impressions—à nommer, 6. Rapport, 27. Concours, 37. Message au Sénat, 38. Message du Sénat nommant ses membres, 57. 1er RAPPORT—Recommandant la réduction du quorum—impression de documents, 61-63. 2me RAPPORT—Recommandant le renvoi aux divers soumissionnaires de leurs soumissions respectives, 161. 3me RAPPORT—Impression de documents, 178-181. Adoption du deuxième rapport, 211. 4me RAPPORT—Comprenant le rapport du sous-comité chargé d'auditer les comptes d'impression ; rapport du greffier du comité des impressions, et bilan annuel des impressions du parlement ; correspondance avec l'auditeur général ; McLean, Roger et Cie, et recommandation qu'à l'avenir les comptes ne soient pas envoyés à l'auditeur général, mais qu'ils soient vérifiés par le sous-comité ; que des soumissions soient demandées pour la fourniture du papier d'impression, et qu'aucun changement ne soit fait dans le système actuel d'assurer les feuilles imprimées, 307-314. 5me RAPPORT—Impression de documents, 321-328. Motion proposée par M. Bergin pour l'adoption du quatrième rapport, retirée, 384-385. Motion proposée de nouveau pour l'adoption du quatrième rapport ; amendement McLelan pour renvoyer le rapport au comité, agréé, 412. 6me RAPPORT—Impression de documents, et recommandant qu'un certain paiement additionel pour volume soit fait au relieur, 419-422. Adoption du sixième rapport, 441. 7me RAPPORT—Relatif à la fourniture du papier d'impression, et recommandant d'accepter la soumission de J. R. Barber, de Georgetown, 487. 8me RAPPORT—Rapport du sous-comité d'audition ; rapport du greffier du comité ; compte des impressions du parlement, 488-493. 9me RAPPORT—Recommandant l'extension du contrat d'impression de MM. McLean, Roger et Cie, 494. 10me RAPPORT—Impression de documents, 503. Concours, 523.

IMPRIMERIE ET PAPETERIE, DÉPARTEMENT D':—Bill N° 132 concernant le,—M. Chapleau, 387. 2me lecture, 465. Délibéré en comité, rapporté amendé, délibéré tel qu'amendé, motion pour troisième lecture: amendement Mills, rejeté; 3me lecture et passé, 430. Passé par le Sénat avec un amendement, 523. Concours, 526. Sanction royale, 585.—49 Vic., chap. 22.

INDEMNITÉ:—Voir *Députés*, 6.

INTERCOLONIAL, CHEMIN DE FER:

1. Bill N° 57, concernant le prolongement de l'Intercolonial à partir d'un point à ou près de Stellarton jusqu'à la ville de Pictou: M. Pope, 107. 2me lecture et délibéré en comité, 223. Rapporté sans amendement, 224. Motion pour troisième lecture; amendement-Vail retiré; bill renvoyé en comité et amendé; question mise pour la troisième lecture; amendement-Vail rejeté, 231. 3me lecture et passé, 233. Passé par le Sénat, 377. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 13.
2. Ordre,—Etat du matériel roulant réparé dans les ateliers du gouvernement à Moncton, pour le chemin de fer Intercolonial pendant l'année expirée le 31 décembre 1885: M. Weldon, 47. Réponse, 194. Pas imprimée, 326. Document de la session, N° 66.
3. Ordre,—Etat du nombre de wagons privés ou officiels construits ou achetés pour l'Intercolonial depuis l'année 1878, et le coût de chaque wagon: M. Weldon, 47. Réponse, 227. Pas imprimée, 326. Document de la session, N° 66*a*.
4. Ordre,—Etat de la quantité de matériel roulant achetée pour l'Intercolonial pendant chaque semestre de l'année 1885: M. Weldon, 47. Réponse, 239. Pas imprimée, 326. Document de la session, N° 66*b*.
5. Ordre,—Etat du coût et des deniers dépensés pour la gare de Saint-Jean, N.-B.: M. Weldon, 47. Réponse, 247. Pas imprimée, 327. Document de la session N° 66*c*.
6. Réponse à ordre de 1885,—Rapport de M. Simard, arbitre fédéral, recommandant le paiement d'une somme d'argent à George Lavoie, de Sainte-Cécile du Bic, pour dommages causés à sa propriété par l'Intercolonial, 334. Pas imprimée, 421. Document de la session, N° 66*d*.
7. Ordre,—Copie de tous documents adressés au ministre des chemins de fer, demandant de la part de Jean-Baptiste Plante, de Saint-Charles, que sa réclamation pour deux chevaux tués sur l'Intercolonial soit de nouveau renvoyée devant les arbitres fédéraux: M. Amyot, 240. Réponse, 358. Pas imprimée, 421. Document de la session, N° 66*e*.
8. Ordre,—Copie de la sentence arbitrale ou du rapport des arbitres fédéraux au sujet de la réclamation relative à la section 16 de l'Intercolonial, de la part de la succession de feu John Bannerman, de feu Wm Muirhead et de William Wilkinson: M. Mitchell, 501. Réponse, 513. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 66*f*.
9. Ordre,—Relevé de la quantité de marchandises achetées pour l'Intercolonial et emmagasinées pendant le dernier semestre de 1885: M. Weldon, 47. Réponse, 513. Pas imprimée. Document de la session, N° 66*g*.
10. Ordre,—Relevé des recettes et frais d'exploitation de l'Intercolonial pour chaque mois, depuis le 1er juillet 1885: M. Weldon, 143. Réponse, 513. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 66*h*.
11. Ordre,—Relevé du nombre d'hommes employés sur l'Intercolonial entre Campbelltown et Halifax et entre Saint-Jean et Shédiac, y compris les hommes employés aux diverses stations, spécifiant le nombre à chaque station, et les hommes employés dans les ateliers de machines à Moncton: M. Weldon, 47. Réponse, 513. Pas imprimée. Document de la session, N° 66*i*.

INTERCOLONIAL—*Suite.*

12. Ordre,—Etat de tous les accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, de rails brisés ou autres causes, au cours de l'année 1885: M. Weldon, 47.

13. Ordre,—Relevé du montant payé pour dommages aux terrains pris pour l'embranchement d'Indiantown: M. Weldon, 143.

14. Ordre,—Relevé du montant payé par le département du chemin de fer pour mettre le frein Westinghouse sur les wagons de la ligne: M. Vail, 145.

15. Ordre,—Etat montrant la quantité de houille transportée chaque année, depuis 1880, par l'Intercolonial pour le charbonnage de Spring-Hill et autres, dans le comté de Cumberland, N.-E.: M. McDougall (Cap-Breton), 212.

16. Adresse,—Ordres en conseil, etc., concernant le projet d'embranchement depuis un point sur l'Intercolonial à ou près de Stellarton, dans le comté de Pictou, jusqu'à la ville de Pictou, N.-E.: M. Kirk, 266.

17. Ordre,—Relevé de toutes sommes d'argent payées au trésorier de l'Intercolonial à compte de la vente de barils d'huiles vides, pendant chacune des trois dernières années depuis le 1er janvier 1883, jusqu'au 1er janvier 1886: M. Langelier, 269.

INTÉRÊT:

1. Bill N° 22 concernant l'intérêt dans la Colombie Anglaise: M. Baker (Victoria), 63. Transféré sur la liste des ordres du gouvernement, 387. 2me lecture, délibéré en comité, amendé, rapporté et délibéré tel qu'amendé, 397. 3me lecture et passé, 404. Passé par le Sénat avec des amendements, 445. Concours, 459. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 44.

2. Bill N° 12 pour amender l'acte concernant l'intérêt sur les deniers garantis par hypothèque sur biens-fonds: M. McMullen, 39. 2me lecture et renvoyé au comité des banques, 170. Rapport recommandant le retrait du bill, 231.

INTÉRIEUR, DÉPARTEMENT DE L':—Rapport annuel pour 1885: M. White (Cardwell), 63. Imprimé. Document de la session, N° 8.

INTERPRÉTATION, ACTE D':—Bill N° 80 du Sénat pour amender de nouveau l'acte d'interprétation; 1re lecture: sir Hector Langevin, 193. 2me lecture, 233. Délibéré en comité, amendé, délibéré tel qu'amendé, 3me lecture et passé, 249. Le Sénat adopte les amendements, 328. Sanction royale, 582.—49 Vic., chap. 2.

IRLANDE, AUTONOMIE DE L':—

1. Motion pour une adresse à Sa Majesté; amendement Costigan; sous-amendement McMullen, 358. Rejeté, 359. Amendement-Costigan agréé, 360. Question sur la motion principale telle qu'amendée; amendements par MM. Blake, Coughlin et Mills rejetés; amendement de sir John A. Macdonald retiré, 361-364. Amendement-Thompson agréé, 364. Amendement tel qu'amendé, agréé et motion principale, telle qu'amendée, agréée, 365-366.

2. Motion pour une adresse devant être le premier ordre du jour jeudi prochain, 347.

3. Amendement aux subsides proposé par M. Blake pour une adresse à Sa Majesté; retiré, 343.

# J

JAMES, le Chef:—Voir Kah-ke-wa-quo-no-by, le Chef.

JARVIS, P. R.:—Voir *Liqueurs, acte des licences pour la vente des.*

JUGES:—La Chambre devant se former en comité pour considérer une résolution relative aux traitements de certains juges de la cour suprême de judicature pour Ontario; consentement de Son Excellence, 296. En comité; résolution adoptée, rapportée et agréée, et bill N° 125 présenté; M. Thompson, 330. 2me lecture, délibéré en comité et rapporté, 384. 3ème lecture et passé, 391. Passé par le Sénat, 445. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 6. Voir *Nord-Ouest, territoires du*, 3, 4.

JUKES, H. A.:—Voir *Winnipeg et de la Baie d'Hudson, Cie de chemin de fer et de steamers de*, 2.

# K

KAH-KE-WA-QUO NA-BY, Chef:—Adresse—Relevé des montants d'argent payés à l'éditeur du journal nommé "The Indian Newspaper" (autrement connu sous le nom du Chef Jones): M. Somerville (Brant), 46. Réponse, 127. Pas imprimée, 180. Document de la session, N° 38*b*.

KINGSTON ET PEMBROKE, CIE D'AIDE ET D'ASSURANCE MUTUELLE DE (LIMITÉE):—Pétition pour charte, 61. Rapport sur l'avis, 81. Bill N° 24 présenté: M. White (Renfrew), 82. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques, 119. Rapporté amendé, 289 Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 302. Passé par le Sénat, 397. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 65.

KIWATIN, LIMITES DU DISTRICT DE:—Bill N° 127, pour étendre les,—et pour amender la loi relative à ce district: M. Thompson, 334. Ordre rescindé et bill retiré, 459.

KOOTENAY ET ATHABASKA, CIE DU CHEMIN DE FER DE:—Requête pour présenter une pétition pour charte, 170. Rapport à ce sujet, 178. Pétition pour charte, 181. Rapport sur l'avis, 205. Bill N° 87 présenté: M. Tupper, 215. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 241. Rapporte le bill N° 87, Cie du chemin de fer de Kootenay amalgamée, 411. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 435. Passé par le Sénat avec des amendements, 470. Concours, 495. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 83.

KOOTENAY, CIE DU CHEMIN DE FER DE:—Requête pour présenter une pétition pour charte, 154. Rapport à ce sujet, 161. Pétition pour acte, 162. Rapport sur l'avis, 177. Bill N° 89 présenté: M. Small, 222. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 241. Rapport recommandant la réunion de ce bill au bill N° 87, Cie du chemin de fer de la vallée de la Colombie, sous le titre de Cie du chemin de fer de Kootenay et Athabaska; honoraires remboursés sur le bill N° 89, p. 411.

# L

Lac à la Roche, Souris et Brandon, Cie du chemin de fer du :—Pétition pour acte, 113. Rapport sur l'avis, 118. Bill N° 63 : M. Small, 128. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 142. Rapport recommandant le retrait du bill, 411. Bill retiré et honoraires remboursés, 412.

Lac Nipissingue et de la Baie de James, Cie du chemin de fer du :—Pétition pour acte, 45. Rapport sur l'avis, 81. Bill N° 35 présenté : M. Sutherland (Oxford), 88. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 97. Rapporté amendé, 211. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé. 223. Passé par le Sénat, 328. Sanction royale, 582.—49 Vic, chap. 77.

Lac Supérieur, Cie du chemin de fer Minéral du :—Pétition pour acte, 80. Rapport sur l'avis, 87. Bill N° 34 présenté : M. Dawson, 88. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 97. Rapporté avec des amendements, 239. Délibéré en comité général, rapporté, 3me lecture et passé, 257. Passé par le Sénat avec des amendements, 371. Concours, 376. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 81.

Lavoie, George :—Voir *Intercolonial*, 6.

Leduc, Rév. H. :—Voir *Nord Ouest, Territoires du*, 9.

Législation provinciale :—Correspondance, rapports des ministres de la justice et ordres en conseil à ce sujet, 1867-1884 : M. Thompson, 170. Imprimés pour distribution seulement. Doc. de la session, N° 15*a*.

Lennox, Cie du Pont du Passage :—Requête pour présenter une pétition pour un acte, 146. Rapport à ce sujet, 161. Pétition pour charte, 162. Rapport sur l'avis recommandant la suspension de la règle 51, p. 177. Règle 51 suspendue ; bill N° 81 présenté : M. Paint, 194. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 223. Bill retiré, 434.

Les Fonds :—Voir *Postes*, 4.

Ligne Courte, Chemin de fer de la :—

1. Adresse,—Ordres en conseil passés pour l'octroi de la subvention autorisée par l'acte 47 Vic., chap. 8, et 48-49 Vic., chap. 58, pour une ligne de chemin de fer reliant Montréal aux hâvres de St Jean et d'Halifax par la route la plus courte et la plus praticable : M. Laurier, 64. Réponse, 194. Pas imprimée, 327. Document de la session, N° 67.
2. Ordre,—Correspondance relative au chemin de fer de la ligne courte dans la Nouvelle-Ecosse : M. Tupper, 171. Réponse, 300. Pas imprimée, 327. Document de la session, N° 97*a*.
3. Rapports sur les explorations du chemin de fer du Cap Breton : M. Thompson, 434. Imprimés, 503. Document de la session, N° 67*b*.
4. Ordre,—Copie du contrat passé pour la construction du chemin de fer de la ligne courte à partir de Montréal, *vid* Fredericton jusqu'à Salisbury : M. Kirk, 412. Voir *Canso*.

Limite Ouest d'Ontario :—Voir *Ontario*.

LIQUEURS :

1. Ordre,—Relevé du nombre d'établissements actuellement en opération en Canada, dans lesquels sont fabriquées des liqueurs de toutes espèces : M. Robertson (Shelburne), 301. Réponse, 357. Pas imprimée, 420. Document de la session, N° 47*c*.

2. Ordre,—Etat de la quantité de liqueurs de toute espèce fabriquées en Canada pendant l'année 1885 : M. Robertson (Shelburne), 301. Réponse, 357. Pas imprimée, 420. Document de la session, N° 47*d*.

3. Ordre,—Etat de la quantité de liqueurs de toute espèce importées en Canada au cours de l'année 1885, et du chiffre des droits perçus sur ces liqueurs : M. Robertson (Shelburne), 301. Réponse, 383. Pas imprimée, 420. Document de la session, N° 47*e*.

LIQUEURS, ACTE DES LICENSES POUR LA VENTE DES :

1. Réponse à ordre de la dernière session,—Copie de tous rapports non encore ordonnés concernant l'effet de la décision de la cour Suprême sur la loi des licences de 1883, et des mesures à prendre pour la reviser, et des mesures à prendre, en attendant, sous l'autorité de l'acte, 72. Imprimée dans les documents de la session seulement, 322. Document de la session, N° 41.

2. Ordre,—Relevé du montant payé à P. R. Jarvis, écr., de la cité de Stratford, comté de Perth, officier-rapporteur aux termes de l'Acte de Tempérance pour le comté de Perth, Ontario, pour la votation prise aux termes des prescriptions de l'acte, le 18e jour de juin 1885 : M. Trow, 145. Réponse, 252. Pas imprimée, 326. Document de la session, N° 47*b*.

3. Ordre,—Compte détaillé de tous les frais légaux encourus par le Canada en plaidant devant les cours la validité des Actes des Licences de 1883 et 1884: M. Cameron (Huron), 164.

Voir *Tempérance du Canada.—Cour Suprême du Canada*, 3.—*Cour Suprême du Nouveau Brunswick.*

LIQUEURS ENIVRANTES :—La Chambre en comité pour considérer une résolution concernant le trafic des,—Résolution adoptée, rapportée et agréée, et bill N° 118 pour amender l'Acte concernant le trafic des boissons enivrantes : M. Beaty, 301.

Voir *Tempérance du Canada—Liqueurs.*

LOI CRIMINELLE :

1. Bill N° 84, du Sénat, pour prendre de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges et autres magistrats ; 1ère lecture : M. Thompson (Antigonish), 206. 2me lecture, 233. Délibéré en comité et rapport de progrès, 250. Délibéré de nouveau, rapporté avec des amendements, et délibéré tel qu'amendé, 276. 3me lecture et passé, 315. Amendements approuvés par le Sénat, 397. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 49.

2. Bill N° 141, du Sénat, à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve dans certains cas ; 1ère lecture : M. Thompson, 435. 2me lecture, délibéré en comité et rapporté, 454. 3me lecture et passé, 458. Sanction royale, 584. —49 Vic., chap. 50.

3. Bill N° 135, du Sénat, concernant les offenses contre la personne ; 1ère lecture : M Thompson, 398. 2me lecture, 404. Délibéré en comité, amendé, rapporté, 3me lecture et passé, 434. Amendements approuvés par le Sénat, 469. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 51.

LOI CRIMINELLE—*Suite.*

4. Bill N° 20 pour punir la séduction et autres offenses de même nature et pour protéger les femmes et les jeunes personnes : M. Charlton, 63. 2me lecture, 170. Ordre pour renvoi au comité général rescindé et bill renvoyé à un comité spécial, 216. Rapporté avec des amendements, 228. Délibéré en comité, rapporté avec des amendements, 3me lecture et passé, 242. Passé par le Sénat avec des amendements ; concours, 414. Sanction royale, 584. —49 Vic., chap. 52.

5. Bill N° 2 pour amender la loi criminelle et pour déclarer délit le fait de laisser sans protection des trous dans la glace, etc. : M. Robertson (Hamilton), 17. 2me lecture, 242. Délibéré en comité, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, 3me lecture et passé, 282. Passé par le Sénat avec des amendements, 371. Concours, 378. Sanction royale, 583.— 49 Vic., chap. 53.

6. Bill N° 3 pour amender de nouveau la loi de la preuve dans certains cas : M. Robertson (Hamilton), 17. Motion pour seconde lecture agréée sur division, 283. 2me lecture, 284. Délibéré en comité, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé ; amendement Desjardins rejeté, 303. 3me lecture et passé, 304.

7. Bill N° 23 pour amender la loi de la preuve dans les causes criminelles : M. Cameron (Huron), 72. Motion pour seconde lecture rejetée, 243.

8. Bill N° 28 pour amender la loi criminelle du Canada : M. Robertson (Hastings), 82. Motion pour seconde lecture rejetée, 378.

LOIS EXPIRANTES :—Comité permanent à nommer, 6. Rapport, 25. Concours, 35.

# M

MAISON DE RÉFORME DE HALIFAX POUR CERTAINS JEUNES DÉLINQUANTS :—Bill N° 134 du Sénat, pour amender l'acte antérieur à ce sujet, 1ère lecture ; M. Thompson, 398. 2me lecture, 404. Délibéré en comité ; rapporté, 3ème lecture et passé, 434. Sanction royale, 584.—49 Vict., chap. 54.

MAITRES DE POSTE :—Voir *Postes.*

MALLES, SERVICE DES :—Ordre.—Etat donnant le nom des personnes qui ont soumissionné pour obtenir le contrat du transport de la malle de Calgary à Fort McLeod ; M. Landerkin, 17. Réponse, 49. Pas imprimée, 63. Document de la session, N° 30.

Voir *Grand Tronc.*

MALONEY, DANIEL :—Voir *Nord-Ouest, Territoires du,* 8.

MANDATS DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL :—Voir *Gouverneur Général,* 10.

MANITOBA :

1. La Chambre devant se former en comité pour considérer une résolution concernant l'enlèvement des doutes quant à l'acte pour le règlement final des réclamations du Manitoba contre le Canada, 291. En comité : résolution adoptée, rapportée et agréée, et bill N° 123 présenté ; M. McLelan, 329. 2me lecture, délibéré en comité et rapporté, 370. 3me lecture et passé, 384. Passé par le Sénat, 414. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 8.

MANITOBA—*Suite*.

2. Adresse,—Copie de toutes pétitions se rapportant au désaveu des chartes de chemins de fer dans le Manitoba ; M. Watson, 269. Réponse, 334. Imprimée dans les documents de la session seulement, n° 81.

MANITOBA ET DU NORD-OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DU :—Pétition pour acte, 131. Rapport sur l'avis, 153. Bill N° 70 présenté ; M. Ross, 154. 2me lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 185. Rapporté amendé, 299. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 328. Passé par le Sénat, 397. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 75.

MANUFACTURES ;

1. Bill N° 120 pour régler le travail des enfants et des jeunes personnes et des femmes dans les ateliers, moulins et fabriques du Canada: M. Bergin, 328.
2. Pétitions pour la passation d'un acte des manufactures, 289, 513.

MARINE, DÉPARTEMENT DE LA :—Dix-huitième rapport annuel du,—pour l'exercice 1884 85 : M. Foster, 17. Imprimé. Documents de la session, N° 11. Voir *Pêcheries*.

MARINE DU CANADA, ACTE DE LA :—Pétition pour l'amender, 61.

MARINE MARCHANDE ANGLAISE :—Voir *Gouverneur Général*, 8.

MASKINONGÉ ET NIPISSINGUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour charte, 141. Rapport sur l'avis, 153. Bill N° 74 présenté : M. Hurteau, 162. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 197. Rapporté amendé, 399. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 328. Passé par le Sénat avec des amendements, 398. Concours, 405. Sanction royale, 583.—49 Vic, chap. 79.

MÉDAILLES :—Voir *Rébellion*, 19.

MEDICINE HAT, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE HOUILLE DE :—Pétition pour charte, 80. Rapport sur l'avis, 87. Bill N° 54 présenté : M. Small, 103. 2me lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 124. Rapporté amendé, 181. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 197. Passé par le Sénat avec des amendements, 267. Concours, 282. Sanction royale, 282.—49 Vic., chap. 86.

MEDICINE HAT, DUNMORE ET BENTON, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 15. Rapport sur l'avis, 45. Bill N° 16 présenté : M. McCallum, 46. 2ème lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 89. Rapport recommandant le retrait du bill, 411. Bill retiré, et honoraires remboursés, 412.

MEMBRES DU GOUVERNEMENT, OU AUTRES, ENVOYÉS EN ANGLETERRE :—

1. Réponse à ordre de la dernière session,—Relevé des dépenses encourues par divers membres du gouvernement, ou autres, envoyés en Angleterre ou ailleurs, depuis le 28 janvier 1884; p. 33. Pas imprimée, 63. Document de la session, N° 25.
2. Ordre,—Relevé des dépenses encourues par les divers membres du gouvernement, ou autres, envoyés en Angleterre ou ailleurs, depuis le 16 février 1885 ; aussi, relevé des frais de voyage de sir Charles Tupper, Haut-Commissaire, pendant la même période ; M. Somerville (Brant), 46.

MESUREURS DE BOIS :—Ordre,—Etat des noms des personnes qui doivent respectivement des arrérages au montant de $43,860.95 à titre d'honoraires dus aux mesureurs de bois : M. Casgrain ; réponse, 377. Pas imprimée, 421. Document de la session, N° 61*b*.

MÉTAPÉDIAC A PASPÉBIAC, CHEMIN DE FER DE :

1. La Chambre devant se former en comité pour considérer certaines résolutions concernant le subside à la Cie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs ; consentement de Son Excellence, 452. En comité ; résolutions adoptées 459. Rapportées et agréées, 465.
2. Bill N° 144, concernant certaines subventions pour un chemin de fer de Métapédiac à Paspébiac : sir Hector Langevin, 465. 2me lecture, délibéré en comité et rapporté, 498. 3me lecture et passé, 506. Passé par le Sénat, 523. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 17.

Voir *Baie des Chaleurs, Cie du chemin de fer de la.*

MÉTIS :

1. Adresse,—Ordres en conseil au sujet des prisonniers Métis dans le Nord-Ouest : M. Désaulniers (Maskinongé), 56. Réponse, 81. Pas imprimée, 180. Document de la session, N° 45.
2. Ordre,—Nombre de Métis dans les territoires du Nord-Ouest qui ont prouvé leurs réclamation devant la commission au Fort Qu'Appelle et autres lieux dans les territoires du Nord-Ouest, le Kéwatin et la province du Manitoba : M. Ross, 48. Réponse, 132. Imprimée (10,000 copies pour distribution), 323. Document de la session, N° 45*a*.
3. Réponse supplémentaire à ordre de 1883,—Correspondance, etc., concernant les réclamations des habitants de Prince-Albert, 194. Imprimée, 324. Document de la session, N° 45*b*.
4. Adresse,—Dépositions et autres preuves soumises en faveur des Métis condamnés à l'emprisonnement dans la prison de Regina ou dans le pénitencier provincial du Manitoba ; et aussi, dépositions soumises en faveur de André Nault et Abraham Montour, prisonniers Métis renfermés à Régina et Battleford : M. Mills, 240. Réponse, 412. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 45*c*.
5. Rapports sur toutes réclamations et droits de participation à l'octroi des Métis des colons blancs établis le long de la Saskatchewan du Sud : M. White (Cardwell), 252. Imprimées, 324. Document de la session, N° 8*b*.
6. Adresse,—Rapports faits par les commissaires nommés par la commission royale émise le 30 mars dernier, etc. : M. Laurier, 48.
7. Ordre,—Rapport de Matthew Ryan et J. M. Machar, les commissaires nommés pour s'enquérir des réclamations des Métis à des terres dans le Nord-Ouest, en 1877 : M. Landerkin, 228.

MIDDLETON, MAJOR GÉNÉRAL SIR FRÉDERICK :—Lettre du major général, communiquée par M. l'Orateur—accusant réception des remerciements votés par la Chambre, à lui et aux officiers et soldats de la milice et de la police à cheval du Nord-Ouest, pour leurs services en supprimant la rébellion du Nord-Ouest, 227.

Voir *Rébellion.*

MILICE :

1. Motion pour un comité général pour considérer certaines résolutions relatives à des octrois de terre à des membres de la milice en service actif dans le Nord-Ouest; recommandation de Son Excellence, 441. La Chambre en comité; résolutions adoptées, rapportées et agréées, et bill N° 142 pour établir de nouvelles dispositions concernant les octrois de terres aux membres de la force de milice en service actif dans le Nord-Ouest: M. White (Cardwell), 453. 2me lecture, délibéré en comité, rapporté sans amendement, 3me lecture et passé, 480. Passé par le Sénat, 523. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 29.
2. Rapport annuel du département pour l'année 1885: Sir Adolphe Caron, 49. Imprimé. Document de la session, N° 6.
3. Ordre,—Correspondance entre le ministre de la milice et aucun officier du département et aucuns officiers des corps volontaires, en service actif ou non, tous officiers des associations de tir et autres personnes, au sujet du caractère des munitions préparées à la fabrique de cartouches de Québec et fournies pour usage en campagne, pour la pratique du tir ou aux concours: M. Casey, 212. Réponse, 333. Pas imprimée, 421. Document de la session, N° 80*a*.
4. Réponse supplémentaire à l'ordre précédent, 383. Pas imprimée, 421. Document de la session, N° 80*c*.
5. Pensions de milice octroyées par ordre en conseil, rébellion, territoires du Nord-Ouest, 1885: sir Adolphe Caron, 395. Imprimé dans les documents de la session seulement, 504. N° 80*d*.
6. Copie certifiée d'un rapport du Conseil privé concernant les règlements relatifs aux pensions et gratuites—Rebellion, Territoires du Nord-Ouest: sir Adolphe Caron, 395. Imprimé dans les documents de la session seulement, 504. N° 80*e*.
7. Ordre,—Etat donnant les noms des officiers de la milice canadienne, de l'armée impériale ou du département de la milice, y compris le ministre, qui ont reçu des titres, honneurs ou décorations de Sa Majesté pour services rendus en repoussant l'invasion fénienne de 1870, et ceux rendus dans l'expédition de la Rivière-Rouge, sous le colonel Wolseley : M. Edgar, 241.

MONGRAIN, LOUISON :—Adresse—Copie de toute la preuve, ainsi que de la charge du juge, et de tous autres papiers se rapportant au procès de L. Mongrain pour le meurtre de David L. Cowan, un des hommes de la police, ci-devant du comté de Carleton: M. Trow, 142. Réponse, 265. Pas imprimée, 328. Document de la session, N° 74.

MONTAGNE DE BOIS À QU'APPELLE, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA :—Pétitions pour une concession de terre au dit chemin de fer, 193, 239.

MONTOUR, ABRAHAM :—Voir *Métis*, 4.

MUSKOKA, BUREAU DE POSTE DANS :—Voir *Postes*, 2.

# M^C

MCDONALD, ANGUS :—Adresse—Nomination de,—de Upper Washabuck, comme énumérateur du recensement en 1881 : M. Kirk, 165. Réponse, 315. Pas imprimée, 504. Document de la session, N° 36*b*.

McDougall, M. H. L. :—Voir *Députés*, 9.

Mackenzie, J. L. :—Voir *Douanes*, 3.

McLeod, Isaac :—Voir *Poste, Maitres de.*

# N

Napanee, Tamworth et Québec, Cie du chemin de fer de :—Requête pour autorisation de présenter une pétition pour un acte, 154. Rapport à ce sujet; pétition pour acte, 162. Rapport sur l'avis, 177. Bill N° 79: M. White (Hastings), 181. 2me lecture et renvoyé devant le comité des Chemins de fer, 223. Rapporté amendé, 411. Délibéré en comité, amendé, rapporté, délibéré tel qu'amendé, 3me lecture et passé, 435. Passé par le Sénat, 511. Sanction royale, 584.—49 Vic , chap. 68.

Navigation du fleuve St-Laurent:—Bill N° 46 pour abroger l'acte intitulé: " Acte pour faciliter la,—M. Langelier, 96.

Niagara, Cie du Pont de la Frontière de :—

1. Pétition pour un acte, 95. Rapport sur l'avis; bill N° 48 présenté: M. Rykert, 103. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 119. Rapporté amendé, 352. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 370. Passé par le Sénat, 445. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 89.
2. Pétition adverse au bill qui précède, dans sa forme actuelle, 276.

Niagara, Cie du Pont de la Grande Ile de :—Pétition pour acte, 80. Rapport sur l'avis, 87. Bill N° 38 présenté: M. Baker (Victoria), 88. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 119. Rapporté, 181. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 197. Passé par le Sénat, 267. Sanction royale, 582.—49 Vic., chap. 88.

Nord et du Nord-Ouest, Cie de chemin de fer de jonction du :—Pétition pour amendements à sa charte, 61. Rapport sur l'avis, 153. Bill N° 65 présenté: M. Kilvert, 154. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 185. Rapporté amendé, 387. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 405 (Retiré au Sénat) ; honoraires remboursés, 494.

Nord et du Pacifique, Cie du chemin de fer de Jonction du :

1. Pétition pour charte, 33. Rapport sur l'avis, 81. Bill N° 25 présenté: M. McCarthy, 82. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 119. Rapporté amendé, 387. Délibéré en comité, amendé, rapporté, délibéré tel qu'amendé; motion pour troisième lecture; amendement par M. Mulock, 412. Rejeté, 413. 3me lecture et passé, 414. Passé par le Sénat avec des amendements, 483. Amendements pris en considération; consentement de Son Excellence en tant que les intérêts de la Couronne sont concernés; seconde lecture des amendements; expiration de l'heure pour la considération des Bills Privés, 495. Bill placé sur la liste des ordres du gouvernement, 514. Amendements adoptés; amendements par M. Mulock rejetés, 515 516. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 76.
2. Pétition adverse au bill dans sa forme actuelle, 161.

Voir *Pacifique Canadien*, 9.

NORD OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER CENTRAL DU :

1. Pétition pour acte, 33. Rapport sur l'avis, 45. Bill N° 17 présenté : M. Beaty, 55. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 89. Rapporté amendé, 321. Motion pour un comité général ; amendement par M. Mitchell, rejeté, 334-335. Amendement par M. Mulock, rejeté, 336. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 337. Passé par le Sénat, 414. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 74.

2. Pétition portant qu'aucune action ne soit prise pour intervenir avec les droits de la compagnie,—141.

NORD-OUEST, CIE DE HOUILLE ET DE NAVIGATION DU :—Voir *Terres Fédérales*, 4.

NORD-OUEST, CONSEIL DU : Voir *Nord-Ouest, Territoires du*, 8.

NORD-OUEST, RÉBELLION :—Voir *Rébellion.*

NORD-OUEST, TERRITOIRES DU :

1. La Chambre devant se former en comité général pour considérer une résolution concernant les honoraires et frais se rapportant au cens électoral dans les Territoires du Nord-Ouest ; recommandation de Son Excellence, 370. Résolution adoptée en comité, 385. Rapportée et agréée, et renvoyée au comité général sur le bill N° 115, concernant la représentation dans les T. du N.O., 391.

2. Bill N° 115, concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest dans le parlement du Canada : Sir John A. Macdonald, 291. 2me lecture, délibéré en comité, et rapport de progrès, 385. Délibéré de nouveau (résolution adoptée en comité le 11 courant, référée), rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, 398. Motion pour troisième lecture ; amendements par MM. Mills et Watson, rejetés ; 3me lecture du bill, et passé, 404. Passé par le Sénat, 480. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 24.

3. La Chambre devant se former en comité pour considérer des résolutions concernant la nomination de juges dans les T. du N.-O ; recommandation de Son Excellence, 344. La Chambre en comité ; résolutions adoptées, 384. Rapportées et agréées, 391.

4. Bill N° 133 modifiant de nouveau la loi concernant les T. du N.-O. : M. Thompson, 391. 2me lecture ; délibéré en comité et rapport de progrès, 434. Délibéré de nouveau en comité général, amendé, rapporté, délibéré tel qu'amendé, 453. Motion pour troisième lecture ; amendement par M. Weldon, rejeté ; 3me lecture et passé, 458. Passé par le Sénat, 511. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap., 25.

5. La Chambre devant se former en comité pour considérer une résolution concernant les salaires des régistraires et autres officiers dans les T. du N.-O., sous l'autorité du bill N° 10, concernant la propriété foncière dans les T. du N. O. ; recommandation de Son Excellence, 344. Résolutions adoptées, 465. Rapportées et adoptées, et renvoyées au comité général sur le bill N° 10, p. 480. Voir *Propriété foncière.*

6. Adresse à Sa Majesté adoptée au sujet de la représentation des T. du N. O. dans le parlement du Canada, 291-292. Agréée par le Sénat, 337.

7. Adresse,—Copie du mémoire du conseil du Nord-Ouest présenté au gouvernement par MM. Wilson et Ross, membres du dit conseil : M. Watson, 241. Réponse, 315. Imprimée, 504. Document de la session, N° 79.

NORD-OUEST, TERRITOIRES DU—*Suite.*

8. Ordre,—Pétitions et lettres du rév. H. Leduc et Daniel Maloney, au sujet des plaintes de la population d'Edmonton, Fort Saskatchewan et St-Albert: M. Rykert, 165.

9. Motion proposée par M. Blake pour une résolution: Qu'il est du devoir du gouvernement de produire sans autre délai les autres pièces relatives aux affaires du Nord-Ouest, et jetant de la lumière sur la situation avant, pendant et après la dernière rébellion; amendement Hall, et sous-amendement Cameron (Huron), 197. Sous-amendement rejeté, 198. Amendement Hall agréé, sur division, 199. Motion principale, telle qu'amendée, agréée, 200. (Voir *Erratum, page* 207.)

10. M. Watson propose qu'il soit voté une adresse demandant toute la correspondance entre le gouvernement et ses officiers dans le Manitoba ou les T. du N.-O., ou toute autre personne ou personnes, concernant le projet d'envoi d'une expédition militaire dans les Territoires, en vue de préserver la paix ou pour autres fins; retirée, 228.

Voir *Métis—Terres Fédérales—Propriété foncière. Règlement de la Chambre,* 1. *Subsides,* 4, 5, 8, 12.

" NORTHEN LIGHT ":—Ordre:—Correspondance échangée entre le département de la marine et le capitaine du,—concernant la discontinuation de ses voyages pendant le cours de février dernier:—M. Jenkins, 282.

NORTHUMBERLAND, CIE DU CHEMIN DE FER PAR TUNNEL DU DÉTROIT DE:—Requête pour autorisation de présenter une pétition, 146. Rapport, 153. Pétition pour un acte, 154. Rapport sur l'avis, 161. Bill du Sénat, (N° 128), p. 337. 1re lecture: M. Hackett, 343. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 353. Rapporté amendé, 434. Délibéré en comité, amendé, rapporté, 3me lecture et passé, 454. Amendements adoptés par le Sénat, 480. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 92.

NOUVELLE-ECOSSE:—Motion pour adresse demandant copie de toutes pétitions, etc., concernant le réajustement ou l'augmentation de la subvention en espèces payée ou à payer par le gouvernement fédéral à celui de la Nouvelle-Ecosse: M. Kirk; Amendement-Cameron (Inverness), rejeté, 172. Motion principale agréée, 173. Réponse, 514. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 75*b*.

Voir *Ligne Courte.*

NOUVELLE-ECOSSE ET DE L'OUEST, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA:—Pétition pour un acte, 95. Rapport sur l'avis, 103. Bill N° 56: M. Dodd, 107, 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 133. Rapport recommandant la retrait du bill; bill retiré et honoraires remboursés, 352.

NOUVELLE-ECOSSE, CIE DE STEAMERS DE LA (limitée):—Pétition pour amendements à sa charte, 79. Rapport sur l'avis, 87. Bill N° 51: M. Kinney, 103. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques, 124. Rapporté amendé, 205. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 223. Passé par le Sénat, 337. Sanction royale, 582.—49 Vic., chap. 96.

# O

OFFENSES CONTRE LA PERSONNE :—Voir *Loi criminelle*, 3.

OFFICIERS PUBLICS :—Bill N° 110, concernant les commissions aux officiers publics du Canada : M. Chapleau, 266. 2me lecture, délibéré en comité, rapporté, amendé, délibéré tel qu'amendé, 329. 3me lecture et passé, 345. Passé par le Sénat, 397. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 5.

OLEOMARGARINE BUTYRINE, ETC :—Motion de M. Taylor : Que la Chambre se forme en comité général pour considérer une résolution portant qu'il est expédient de présenter un bill pour réglementer la fabrication et la vente de l'oléomargarine, butyrine et autres substituts du beurre ; débat ajourné, 212. Reprise du débat qui est de nouveau ajourné, 380.

Voir *Beurre*.

ONTARIO :

1. Réponse partielle à adresse de 1885, – Notes sténographiques du plaidoyer devant le Conseil Privé dans le différend entre le Manitoba et la province de l'Ontario, au sujet de la limite ouest de cette province, 34. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 28, p. 62.
2. Adresse,—Correspondance relative à la législation impériale projetée pour confirmer la décision de la Reine en Conseil sur les limites ouest et nord-ouest de l'Ontario : M. Mills, 65. Réponse, 170. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 28*a*, p. 322.
3. Ordre. Relevé détaillé de tous frais légaux ou autres encourus par la Puissance depuis 1870, en rapport avec les limites nord et ouest de l'Ontario. M. Cameron (Huron), 164.

ONTARIO CENTRAL, CIE DU CHEMIN DE FER DE L' : — Pétition pour acte, 79. Rapport sur l'avis, 153.—Bill N° 67 : M. White (Hastings), 154. 2me lecture et renvoyé au comité des chemins de fer, 185. Rapporté amendé, 255. Délibéré en comité, amendé, délibéré tel qu'amendé, 3me lecture et passé, 266. Passé par le Sénat avec des amendements, 371. Concours, 376. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 71.

ONTARIO, MINNESOTA ET MANITOBA, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour acte, 79. Rapport sur l'avis, 87. Bill N° 49 : M. Royal, 103. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 133. Rapport recommandant le retrait du bill et le remboursement des honoraires, 299. Bill retiré, et honoraires remboursés, 300.

ORATEUR :

1. Se rend, avec la Chambre, dans la salle des séances du Sénat, à l'ouverture de la session, 1.
2. Fait rapport du discours du Trône, 2.
3. Communique à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints, 6. Les comptes du comptable, 87.
4. Informe la Chambre qu'il a reçu avis des vacances survenues dans la députation, 81. Qu'il a émis ses mandats pour de nouveaux brefs, 1. Que le

ORATEUR—*Suite.*

greffier a reçu les certificats de l'élection de certains députés. Voir *Greffier de la couronne en chancellerie*, 1.

5. Emet son mandat pour un nouveau bref d'élection—David Thompson, écr., décédé, 315.

6. Donne communication d'une lettre du général Middleton accusant réception des remerciements de cette Chambre à lui-même et aux officiers et soldats de la milice et de la police à cheval du Nord-Ouest pour leur services en supprimant l'insurrection, 227.

7. Donne communication d'une lettre annonçant l'intention de Son Excellence de se rendre au Sénat, pour proroger la session du parlement fédéral, 581.

*Décisions:*

8. Motion étant faite: "Qu'immédiatement après les 'Interpellations,' un certain ordre du jour soit appelé, et que le dit ordre continue à être le premier ordre du jour jusqu'à ce qu'il en ait été disposé"; objection est faite pour le motif qu'aucun avis n'en a été donné. M. l'Orateur décide que l'objection est fondée, et que la motion ne peut être faite, 96.

9. Sur une motion pour ajouter certains membres à un comité; objection est faite, et M. l'Orateur décide que la motion ne peut être présentée, 197.

ORDRES DU JOUR:

1. L'heure pour les bills privés étant expirée, les ordres du gouvernement sont pris en considération.

2. Motion relative à une adresse concernant l'autonomie de l'Irlande, premier ordre du jour pour jeudi: sir Hector Langevin, 347. L'ordre de lundi devant être le même que celui de mercredi, 343. Un bill est transféré des ordres publics à ceux du gouvernement, 514.

3. Motion pour appeler un certain ordre et lui donner la priorité à une époque ultérieure (déclarée hors d'ordre, faute d'avis—Voir *Orateur*, 8), 96. Ordre appelé sur motions, 97.

4. Motion pour transférer un certain ordre du jour des Bills Publics aux ordres du gouvernement; amendements pour ajouter d'autres bills à ces ordres, rejetés; motion principale agréée, 387, 391.

ORDRES PERMANENTS:—Comité à nommer, 6. Rapport, 27. Concours, 29. **1**er RAPPORT-AVIS—et recommandant la prolongation du délai pour recevoir des pétitions pour Bills Privés, 45. **2**me RAPPORT—Avis, 80. **3**me RAPPORT—Avis, 87. **4**me RAPPORT—Avis, 103. **5**me RAPPORT, 118. **6**me RAPPORT, 127. **7**me RAPPORT, 153. **8**me RAPPORT, 161. **9**me RAPPORT, 177. **10**me RAPPORT, 205. **11**me RAPPORT, 221. **12**me RAPPORT, 228. **13**me RAPPORT, 275. **14**me RAPPORT, 281. **15**me RAPPORT, 289. **16**me RAPPORT, 295. **17**me RAPPORT, 299.

OTTAWA, CHAMBRE DE COMMERCE D'—Requête pour autorisation de présenter une pétition pour un acte, 146. Rapport à ce sujet; pétition pour acte, 162. Rapport sur l'avis, et bill N° 8 présenté: M. Mackintoch, 205. **2**me lecture et renvoyé au comité des Banques, 223. Rapporté amendé, 290. Délibéré en comité, rapporté, **3**me lecture et passé, 302. Passé par le Sénat avec des amendements, 398. Concours, 405. Sanction royale, 583. 49 Vic., chap. 57.

# P

PACIFIQUE CANADIEN, CHEMIN DE FER DU :

1. La Chambre devant se former en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la Cie du,—M. McLelan, 231. La Chambre en comité et résolutions adoptées, 315-317. Rapport et concours, 352.

2. La Chambre devant se former en comité général pour considérer une résolution relative à la remise des $5,000,000 détenus en vertu du contrat de construction, 315. La Chambre en comité et résolution adoptée, 345. Rapport et concours, 352.

3. Bill N° 131, modifiant de nouveau l'acte relatif au chemin de fer du Pacifique: M. McLelan, 352. 2me lecture, délibéré en comité, amendé, rapporté et délibéré tel qu'amendé. 384. Motion pour troisième lecture; amendements Watson et Cameron (Huron) rejetés, 426-427. Amendement Trow agréé; bill renvoyé en comité, amendé, rapporté, agréé; amendements McCarthy et Platt rejetés; 3me lecture, passé, 428-429. Passé par le Sénat, 480. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 9.

4. Réponse partielle en vertu de la résolution du 20 février, 1882, sur tous les sujets se rapportant au chemin de fer du Pacifique: M. McLelan, 65. Imprimée dans les documents de la session seulement, 322. N° 35.

5. Réponse supplémentaire en vertu de la résolution ci-dessus: M. Pope, 81. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 35*a*, p. 178.

6. Correspondance entre la Cie du Pacifique et le département de l'Intérieur, tel que requis par la résolution ci-dessus: M. White (Cardwell, 81. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 35*b*, p 178.

7. Articles des contrats passés entre Andrew Onderdonk, Wilson et McCready et Head, Wrightson & Cie et Sa Majesté pour diverses constructions pour le chemin de fer du Pacifique à North Bend, Chinamen's Ranch, Pennie et Port Moody: M. Pope, 117. Imprimés dans les documents de la session seulement, N° 35*c*, p. 178.

8. Adresse,—Correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses membres et la Cie du Pacifique et celle du chemin de fer de la Rive Nord, et entre les deux compagnies, concernant le prolongement de la ligne du Pacifique jusqu'au havre de Québec: M. Laurier, 57. Réponse, 247. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 35*d*, p. 322.

9. Ordre,—Copie de tous arrangements ou contrats passés entre le Pacifique canadien et certaines autres compagnies de chemins de fer, pourvoyant à des tarifs de plein parcours sur la ligne du Pacifique, tel que stipulé dans l'arrangement du 12 avril 1884, aux termes duquel le gouvernement a accordé un subside de $12,000 par mille pour la construction du chemin de Gravenhurst à Callender; M. Edgar, 144. Réponse, 247. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 35*e*, p. 322.

10. Lettres de James A. Dickey, bureau de l'ingénieur-inspecteur du gouvernement, sommet des Selkirks, extraits de son journal, décrivant la température, les avalanches, etc., 334. Imprimées, 419. Document de la session, N° 35*f*.

11. Réponse à ordre du 7 mai 1883,—Correspondance relative à la réclamation de D. B. Woodworth et autres, pour compensation pour du gravier qu'il prétend avoir été pris sur son terrain pour servir sur l'embranchement de Pembina, 16. Pas imprimée, 62. Document de la session, N° 21.

PACIFIQUE DE L'OUEST D'ONTARIO, CIE DU CHEMIN DE FER:—Pétition pour charte, 55. Rapport sur l'avis, 80. Bill N° 27: M. MacMillan, (Middlesex), 82. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 119. Rapporté amendé, 211. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 223. Passé par le Sénat avec des amendements, 267. Renvoyé de nouveau au comité des Chemins de fer, 282. Rapport, 299. Concours, 329. Sanction royale, 582. —49 Vic., chap. 70.

PACIFIQUE NORD, COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER CANADIEN DU:—Voir *Winnipeg et du Pacifique Nord.*

PAPETERIE:—Voir *Imprimerie et papeterie.*

PATURAGE, TERRES À:—Voir *Terres fédérales*, 3,

PEARCE WM—RAPPORT DE:—Voir *Métis* 5.

PÊCHERIES:

1. Dix-huitième rapport du département des pêcheries; M. Foster, 476. Imprimé. Document de la session, N° 11*b*.
2. Bill N° 136 pour amender de nouveau l'acte relatif à la pêche par les navires étrangers: M. Foster, 412. 2me lecture, délibéré en comité, amendé, rapporté et délibéré tel qu'amendé, 442. 3me lecture et passé, 452. Passé par le Sénat avec des amendements, 511. Concours, 523. Réservé pour le bon plaisir de Sa Majesté, 585.
3. Ordre,—Relevé concernant les steamers ou voiliers formant la présente force de police maritime du Canada, dont l'augmentation est mentionnée dans le discours du trône, M. Mitchell, 144. Réponse, 290. Pas imprimée, 328. Document de la session, N° 77.
4. Ordre,—Relevé donnant le nombre et le nom des navires américains fréquentant les eaux intérieures du Canada pour fins de pêche ou autres, pendant chacune des années que le Traité de Washington a été en opération: M. Mitchell, 145. Réponse, 290. Pas imprimée, 328. Document de la session, N° 77*a*.
5. Adresse,—Rapport du ministre de la Marine et des Pêcheries en date du 15 décembre 1869: M. Mitchell, 144. Réponse, 290. Imprimé dans les documents de la session seulement, N° 77*b*, p. 419.
6. Adresse,—Règlements de pêche et instructions aux officiers des pêcheries ou autres, commandant la police maritime du Canada sous l'autorité de l'Acte des Pêcheries de 1868, etc.: M. Mitchell, 173. Réponse, 300. Pas imprimée, 328. Documents de la session, N° 77*c*.
7. Adresse,—Correspondance entre le gouvernement de la Colombie-Anglaise ou toute personnes, et le gouvernement fédéral, au sujet des pêcheries en eau profonde de la Colombie-Anglaise: M. Shakespeare, 197. Réponse, 315. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 77*d*.
8. Ordre,—Relevé des alevins de poisson blanc aux divers établissements de pisciculture pour distribution au printemps: M. Gordon, 266. Réponse, 384. Pas imprimé, 421. Document de la session, N° 77*e*.
9. Ordre,—Réclamations pour primes de pêche présentées par Louis et Michel Pinault, pêcheurs de Sainte Cécile du Bic: M. Langelier, 241. Réponse, 403. Pas imprimée, 505. Document de la session, N° 77*f*.
10. Adresse,—Documents et correspondances, etc., concernant la prétendue ingérence des pêcheurs américains dans les pêcheries du littoral de la Nouvelle-Ecosse en 1880, 1881 et 1882: M. Mitchell, 145.

PÊCHERIES—*Suite.*

11. Ordre,—Etat de la quantité et valeur de tout le poisson importé de Terreneuve et des Etats-Unis, pendant les six mois expirés le 31 décembre 1885 : M. Kirk, 142.
12. Motion pour une adresse pour copies des communications entre les gouvernements canadien et américain, par l'entremise du Marquis de Larne, au sujet d'une commission mixte sur les pêcheries : M. Mitchell ; motion retirée, 146.
13. Pétition demandant que les Sauvages du Lac Chemong et dans la province de l'Ontario, aient la permission de harponner le poisson pendant la saison d'hiver, 141.
14. Pétitions pour amendements à l'Acte des Pêcheries au sujet de la fermeture de la pêche pour le saumon, la truite et le poisson blanc dans Ontario, 33, 61, 95, 107, 113, 131, 141, 169, 333.
15. Pétitions se plaignant d'une réduction des primes aux bateaux de pêche, etc., 45, 80, 95, 123, 141, 169, 211, 215, 255, 281, 289, 295.

PELÉE, ILE :—Pétition pour un câble sous-marin la reliant à la terre ferme, 79.

PÉNITENCIERS :

1. Rapport du ministre de la justice sur les pénitenciers du Canada pour l'exercice 1884-85 : M. Thompson, 17. Imprimé. Document de la session, N° 15.
2. Ordre,—Relevé du nombre de forçats dans les établissements pénitentiaires du Canada, pour les années 1884, 1885, qui y travaillaient en concurrence avec le travail libre : M. Wilson, 39. Réponse, 290. Pas employée, 327. Document de la session, N° 69*b*.

PENSIONS :—Voir *Milice*, 5.

PÉTITIONS :

1. Reçues et lues le jour de leur présentation, 133, 146, 154, 181, 205, 216.
2. Rejetées : De Héry, Asker et autres (pas de signatures écrites sur la feuille contenant les conclusions) (gommées), 265.

PHARMACIENS :—Bill N° 99, du Sénat, concernant les pharmaciens, 228. 1ère lecture : M. Hickey, 240.

PICKERING :—Voir *Postes*, 3.

PICTOU, CIE DE HOUILLE ET DE FER DE :—Pétition pour un acte ; Rapport sur l'avis, 118. Bill n° 64 : M. Stairs, 142. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 185. Rapporté, 256. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 266. Passé par le Sénat, 371. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 98.

PICTOU, HAVRE DE—SERVICE DE TRAVERSIERS :—Pétition concernant le traversier à vapeur dans le havre de Pictou, 95.

PINAULT, LOUIS ET MICHEL :—Voir *Pêcheries*, 9.

PISCICULTURE, ÉTABLISSEMENTS DE :—Voir *Pêcheries*, 8.

PLACEMENT DE LONDON ET D'ONTARIO, CIE DE (limitée) :—Pétition pour acte, 45. Rapport sur l'avis, 80. Bill N° 97 du Sénat ; 1re lecture : M. Beaty, 228. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques, 242. Rapporté amendé, 403. Délibéré en comité, amendé, rapporté, délibéré tel qu'amendé, 3me lecture et passé, 414. Amendements adoptés par le Sénat, 453. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 102.

PLANTE, J. B. :—Voir *Intercolonial*, 7.

POIDS ET MESURES :—

1. La Chambre en comité général, adopte une résolution déclarant qu'il est opportun d'amender l'Acte des Poids et Mesures, de 1879 ; résolution rapportée et agréée et bill N° 109 présenté : M. Costigan, 256. 2me lecture, délibéré en comité et rapporté, 329. 3me lecture et passé, 345. Passé par le Sénat, 397. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 40.
2. Douzième rapport sur l'inspection des P. et M. et Gaz : M. Costigan, 581. Imprimé. Document de la session, N° 5*a*.

POLICE :—Voir *Police Fédérale—Pêcheries*, 3. *Police à cheval.*

POLICE À CHEVAL :—

1. Rapport du Commissaire de la Police du Nord-Ouest, pour 1885 : Sir Hector Langevin, 132. Imprimé. Document de la session, N° 8*a*.
2. Ordre,—Contrats passés avec I. G. Baker et Cie., pour approvisionnements devant être fournis par eux à la police à cheval pour les années 1884 et 1885 : M. Cameron (Huron), 164. Voir *Rébellion.*

POLICE FÉDÉRALE :—Rapport du commissaire : M. Thompson, 81. Pas imprimé, 180. Document de la session, N° 44.

POLICE MARITIME :—Voir *Pêcheries*, 3.

PONTS, CIES DE :—Voir *Brockville—Canada-Sud—Lennox—Niagara, frontière—Niagara, grande île—Brandon.*

PONT SUSPENDU UNION :—Bill N° 72 : sir Hector Langevin, 154. 2me lecture, délibéré en comité et rapporté, 206. 3me lecture et passé, 223. Passé par le Sénat, 267. Sanction royale, 582.—49 Vic., chap. 31.

PORT HASTINGS, QUAI PUBLIC À :—Ordre,—Correspondance relative aux réparations du,—Inverness, N.-E. : M. Cameron (Inverness), 56. Réponse, 162. Pas imprimée, 504. Documents de la session, N° 26*a*.

PORT HOOD, HAVRE DE :—

1. Ordre,—Correspondance relative à la protection requise au nord de l'Ile Smith, pour prévenir la destruction totale du,—M. Cameron (Inverness), 56. Réponse, 162. Pas imprimée, 505. Document de la session, N° 51*a*.
2. Ordre,—Correspondance relative à la fermeture de la passe nord du,—M. Cameron (Inverness), 266.

PORT MULGRAVE :—Voir *Doudnes*, 2.

PORT ROWAN OU PORT ROYAL :—Motion proposée par M. Jackson pour un ordre demandant le rapport de E. W. Soars, ingénieur du gouvernement, au sujet de la construction d'un havre de refuge à,—retirée, 69. Voir *Sauvetage*.

PORT STANLEY, HAVRE DE :—Pétition pour une réduction des péages du hâvre, 79.

PORTAGE-LA-PRAIRIE ET DU LAC DES BOIS, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION DE :—

1. Pétition pour un acte, 80. Rapport sur l'avis, 87. Bill N° 55 : M. Watson, 107. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 121. Rapport recommandant le retrait du bill, 411. Bill retiré, et honoraires remboursés, 412
2. Pétitions en faveur du bill, 215, 221.

POSTES :

1. Bill du Sénat, N° 77, pour amender l'Acte des Postes, 1875 ; 1re lecture ; Sir Hector Langevin, 164. 2me lecture, délibéré en comité et rapporté, 207. Renvoyé de nouveau en comité, amendé, délibéré tel qu'amendé, 3me lecture et passé, 248. Amendements agréés par le Sénat, 328. Sanction royale, 582.—49 Vic., chap. 21.
2. Ordre,—Relevé du nombre de bureaux de poste établis dans les districts de Muskoka, Parry Sound et Nipissingue : M. Cook, 39. Réponse, 123. Pas imprimée, 179. Document de la session, N° 30*a*.
3. Ordre,—Copie de tous rapports de l'inspecteur Sweetnam concernant de prétendues irrégularités dans la direction du bureau de Pickering, dans le comté d'Ontario : M. Edgar, 57. Réponse, 266. Pas imprimée, 325. Document de la session N° 30*b*.
4. Ordre,—Copie de toutes pétitions, correspondance ou autres documents concernant l'établissement d'un bureau de poste à l'endroit dit " Les Fonds ", dans la paroisse de Saint-Antoine, comté de Lotbinière : M. Rinfret, 269.

POSTES, MAITRES DE :—Ordre,—Correspondance relative à la révocation de Isaac McLeod, Strathlorne, Inverness, de la charge de maître de poste dans cette localité : M. Cameron (Inverness), 56. Réponse, 334. Pas imprimée, 421. Document de la session, N° 83.

POSTES, MINISTRE DES :—Rapport pour l'exercice 1884-85 : Sir Hector Langevin, 55. Imprimé. Documents de la session, N° 7.

PRÊT ET D'EPARGNE DU CANADA, CIE PERMANENTE DE :—Pétition pour acte, 79. Rapport sur l'avis, 118. Bill N° 98 du Sénat ; reçu et 1ère lecture : M. Small, 228. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques, 302. Rapporté avec d'autres amendements, 343. Délibéré, rapporté, 3me lecture et passé, 353. Amendements acceptés par le Sénat, 397. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 104.

PRÊT ET D'EPARGNE DU CANADA OUEST, ASSOCIATION DE :—Pétition pour charte, 79. Rapport sur l'avis, 118. Bill N° 112, du Sénat, 267. 1re lecture : M. Beaty, 275. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques, 262. Rapporté amendé, 343. Délibéré en comité, amendé, rapporté, délibéré tel qu'amendé, 3me lecture et passé, 353. Amendements adoptés par le Sénat, 397. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 105.

PRÊT ET PLACEMENT, CIE ANGLO CANADIENNE :—Etat des affaires pour l'année 1885, p. 123. Pas imprimée, 180. Document de la session, N° 56.

PRÊTS IMMOBILIERS ET D'EPARGNE, CIE DE :— Pétition pour acte, 79. Rapport sur l'avis, 127. Bill N° 113 du Sénat, 267. 1re lecture ; M. Beaty, 275. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques, 282. Rapporté amendé, 343. Délibéré en comité, amendé, rapporté, délibéré tel qu'amendé, 3me lecture et passé, 353. Amendements adoptés par le Sénat, 397. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 103.

PREUVE, LOI DE LA :—Voir *Loi criminelle*, 2, 6, 7.

PRÉROGATIVE DE PARDON :—Adresse,—Copie de toutes lettres écrites par les secrétaires provinciaux des ci-devant provinces du Haut et du Bas-Canada, ou aucun officier ou officiers, etc., au sujet des causes capitales dans lesquelles la Couronne a refusé d'exercer le pouvoir de pardon, etc.: M. Mackintosh, 56.

PRIME SUR LE FER EN GUEUSE :—Voir *Fer*.

PRINCE-ALBERT, CIE DE COLONISATION DE :

1. Adresse,—Ordre en conseil daté du 4 août 1883, ou environ, en vertu duquel la dite Cie a été autorisée à échanger le township 43, rang 27, à l'ouest du 2me méridien, pour partie du township N° 45, au sud de la Saskatchewan-Sud, etc.: M. Edgar, 48.

2. Ordre,—Copie du rapport de Geo. Duck, agent fédéral à Prince-Albert, en date du 15 août 1885, ou environ, concernant les terres de la dite Cie: M. Edgar, 48.

3. Ordre,—Lettres patentes incorporant la dite Cie : M. Edgar, 64.

PRINCE-ALBERT, DISTRICT DE :—Voir *Métis*, 2, 3.

PRINCE-EDOUARD, ILE DU :

1. Réponse à adresse de 1885,—Correspondance échangée entre le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard et le gouvernement fédéral, depuis la dernière session du parlement, concernant la réclamation faite par le premier pour deniers dépensés par lui pour la construction et l'entretien de jetées et quais, du 1er juillet 1873 à janvier 1883, 34. Imprimée pour distribution seulement, 62. Document de la session, N° 26.

2. Réponse à adresse de 1885,—Rapport du commissaire chargé de s'enquérir des réclamation des marchands et pêcheurs de l'Ile du Prince-Edouard, pour le remboursement des droits par eux payés en 1871 et 1872, sur le poisson exporté aux Etats-Unis, 132. Pas imprimée, 326. Document de la session, N° 60.

3. Adresse,—Copie de toutes dépêches ou correspondance avec le gouvernement impérial, concernant la plainte formulée par la législature ou le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard, que les termes de l'Union entre cette Ile et le Canada n'ont pas été exécutés ; M. McIntyre, 269. Réponse, 270. Imprimée, 419. Document de la session, N° 76.

4. Réponse supplémentaire à l'adresse qui précède, 330. Imprimée, 419. Document de la session, N° 76*a*.

PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS :—Comité permanent à nommer, 6. Rapport, 25. Concours, 35. Allégations faites en Chambre par M. Edgar quant à l'obtention d'un octroi de terre près de Batoche, T. N. O., pour fins de colonisation par John White, écr., soumises au comité, 194, 196. Motion proposée pour ajouter MM. White (Hastings) et Edgar au comité ; objection faite ; décision de l'Orateur (voir *Orateur*, 9), 196, 197. Autorisation d'employer un sténographe, 211. 1er Rapport sur l'affaire ci-dessus, 422, 426. Appendice N° 1. Pas imprimé, 505. Déclaration de M. Somerville (Brant) portant que M. Hector Cameron s'est servi de son influence pour obtenir par l'entremise du gouvernement et du Parlement, un subside pour la compagnie du chemin de fer Erié et Huron, renvoyée au comité, 494.

PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DANS LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST :—Bill N° 10, concernant la propriété foncière dans les Territoires du Nord-Ouest : M. Thompson, 39. 2me lecture et renvoyé à un comité spécial, 233. Rapporté amendé, 457. Délibéré en comité, et rapport de progrès, 465. (Résolutions au sujet des salaires des régistraires et autres officiers, adoptées hier en comité général, reférées au comité). Délibéré de nouveau en comité, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, 3me lecture et passé, 480. Passé par le Sénat, 523. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 26.

Voir *Nord-Ouest, Territoires du*

PROVINCES DU CANADA :—Comptes de la ci-devant province du Canada et des provinces d'Ontario et Québec avec la Puissance du Canada, 1867 à 1885 : M. McLelan, 510. Imprimé. Document de la session, N° 18.

PROVISIONS :—Voir *Sauvages*, 7.

# Q

QUARANTAINE, HOPITAL DE LA—ALBERT HEAD, ILE VANCOUVER :—Pétition relative à un isolement plus complet, 215.

QUESTION PRÉALABLE :—Voir *Riel*, 1.

QUESTIONS :

1. Motion remplacée par une motion pour appeler un certain ordre du jour, 97, 107. (Voir *Erratum*, 109.)

2. Motion proposée pour la seconde lecture d'un bill sur la liste des ordres ; amendement, portant qu'un autre ordre soit pris en considération ; amendement et motion retirés, et bill remis pour seconde lecture, à demain, 103, 104.

# R

RÉBELLION :

1. Rapport sur la suppression de la rébellion dans le T. N. O., 1885 : Sir Adolphe Caron, 445, Imprimé. Document de la session, N° 6*a*.

RÉBELLION—*Suite.*

2. Ordre—Relevé des noms et nombre de ceux qui ont servi comme éclaireurs dans la police : M. Sproule, 266. Réponse, 383. Pas imprimée, 420. Document de la session N° 44*a*.

3. Etat des dépenses en vertu du crédit de $2,300,000 pour payer les dépenses et les pertes originant des troubles dans les T. N. O., et état subséquent, approvisionnements de la Baie d'Hudson : M. McLelan, 153. Imprimés, 419. Document de la session, N° 50.

4. Adresse—Copie de tous documents formant le dossier dans les causes de Sa Majesté contre les différente personnes mises en accusation pour le fait de la dernière rébellion : M. Laurier, 56. Réponse, 99. Imprimée. 324. Document de la session, N° 52.

5. Réponses supplémentaire et finale à l'adresse qui précède, 117. Imprimées, 324. Documents de la session, Nos. 52 *a* et *b*.

6. Message transmettant copie de certaines lettres de nature confidentielle, touchant la rébellion dans les T. N. O. en 1885 ; 142. Imprimé, 324. Document de la session, N° 52*c*.

7. Ordre,—Etat indiquant toute sommes d'argent payées à aucun membre des Communes ou du Sénat, pour services rendus en rapport avec la rébellion dans les T. N. O. ; M. McLelan, 142. Réponse, 383. Pas imprimée, 420. Document de la session, N° 52*d*.

8. Ordre,—Etat des noms, grade et corps des officiers composant la commission des réclamations militaires, à Winnipeg : M. Trow, 163. Réponse, 333. Pas imprimée, 421. Document de la session, N° 80.

9. Ordre,—Relevé des noms des payeurs d'état-major nommés durant la rébellion: M. Trow, 163. Réponse, 369. Pas imprimée, 421. Document de la session, N° 80*b*.

10. Etat des pensions de milice accordées par ordre en conseil, par suite de la rébellion de 1885; Sir A. Caron, 395. Imprimé dans les documents de la session seulement, N° 80*d*.

11. Copie d'un rapport du Conseil Privé approuvé par S. E. le gouverneur général, le 8 juillet 1885, concernant les règlements relatifs aux pensions et gratuités. Rébellion, T. N.-O. ; Sir A. Caron, 395. Imprimé dans les documents de la session seulement, N° 80*e*.

12. Ordre,—Copies des instructions données au major Bell, major général Laurie, S. L. Bedson et autres non-combattants employés durant la campagne du N.-O., par le ministre de la marine, le major général Mildleton ou l'adjudant général : M. Trow, 162. Réponse, 395. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 80*f*, p. 504.

13. Ordre,—Etat donnant les noms des officiers de milice et non combattants nommés dans le service de transport et d'approvisionnements : M. Trow, 162. Réponse, 403. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 80*g*, page 504.

44. Ordre,—Relevé de tous les chevaux et autres propriétés saisis par la police à cheval ou le corps expéditionnaire, en service dans le N.-O., entre le 27 mars et le 1er août; M. Trow, 163. Réponse, 403. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 80*h*, p. 504.

RÉBELLION—*Suite.*

15. Ordre,—Etat de tous les officiers composant l'état-major du M. général Middleton; M. Trow, 162. Réponse, 403. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 80*i*, p. 504.

16. Ordre,—Copie de toute correspondance entre le nommé James Anderson et le ministre de la milice, le général Middleton et tout membre du gouvernement, au sujet de l'achat d'approvisionnements pendant les derniers troubles: M. Trow, 163. Réponse, 404. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 80*j*, p. 504.

17. Ordre,—Etat du nom de toutes personnes employées comme acheteurs pendant les derniers troubles: M. Trow, 163. Réponse, 404. Imprimé dans les documents de la session seulement, N° 80*k*, p. 504.

18. Ordre,—Noms de tous les entrepreneurs de transport qui ont fourni des attelages pendant les derniers troubles: M. Trow, 163. Réponse, 457. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 80*l*, p. 504.

19. Adresse,—Correspondance entre le gouvernement anglais et les autorités canadiennes ou aucuns de leurs membres, officiers ou employés, touchant les médailles à être données aux volontaires qui ont servi durant l'insurrection du Nord Ouest: M. Amyot, 165. Réponse, 457. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 80*m*, p. 504.

20. Ordre,—Relevé jusqu'à date, de tous deniers payés à Bell et Lewis. Howard Wright, J. Stewart et M. Sinclair, pour service de transport pendant les troubles: M. Trow, 163.

21. Ordre,—Noms et nomination des médecins et du personnel des hôpitaux (autres que ceux des régiments) pendant les derniers troubles: M. Trow, 163.

22. Ordre,—Noms de tous officiers, chirurgiens et aide-chirurgiens dans la milice active qui ont offert leurs services dans le Nord Ouest: M. Trow, 163.

23. Ordre,—Relevé de tous les chevaux achetés pour servir pendant l'expédition: M. Trow, 163.

24. Ordre,—Etat indiquant tous les achats de provisions, matériaux, fournitures médicales, fourrage et équipement, par soumission ou autrement, pour l'usage du corps expéditionnaire: M. Trow, 163.

25. Ordre,—Relevé des montants totaux payés jusqu'à date, ou actuellement payables, pour toute réclamation reconnue par le gouvernement en rapport avec la suppression des troubles du Nord-Ouest, sous le titre de service de transport: M. Trow, 164.

26. Adresse,—Relevé des sommes réclamées par chacun des avocats employés par la couronne dans les causes qui ont résulté des troubles du Nord-Ouest, et du montant payé à chacun: M. Béchard, 34.

RECENSEMENT:

1. Rapport sur le recensement dans la province du Manitoba, les territoires du Nord-Ouest, etc.: M. Carling, 71. Imprimé dans les documents de la session seulement, N° 36, p. 178.

2. Relevé des dépenses du recensement de 1881; aussi, le rapport des choses faites et des dépenses encourues sous l'autorité de l'Acte 48-49 Victoria, etc.,

RECENSEMENT—*Suite.*

recensement du Manitoba: M. Carling, 95. Pas imprimés, 179. Document de la session, N° 36*a*.

3. Ordre,—Relevé des noms des personnes employées pour faire le recensement des territoires du Nord-Ouest: M. Landerkin, 61.

Voir *McDonald, Angus.*

RECETTES ET DÉPENSES:—Ordre,—Relevé des recettes et dépenses imputables sur le fonds consolidé, du 1er juillet 1884, au 1er mars 1885, et du 1er juillet 1885 au 1er mars 1886: Sir R. Cartwright, 17. Réponse, 55. Imprimée pour distribution seulement, N° 31, p. 62.

RÉCIPROCITÉ COMMERCIALE:—Réponse à Adresse—(1885),—Copie de tous mémoires ou papiers se rapportant à la,—entre les Etats-Unis et le Canada, et de toute correspondance entre le gouvernement canadien et le gouvernement anglais, le ministre anglais à Washington ou le gouvernement des Etats-Unis au sujet de relations de commerce avec les Etats-Unis, 193. Pas imprimée, 326. Document de la session, N° 65.

RÉCLAMATIONS MILITAIRES, COMMISSION DES:—Voir *Rébellion*, 8.

RÈGLEMENT DE LA CHAMBRE:

1. Recommandation d'étendre les dispositions de l'article 51 du,—de manière à inclure les Territoires du Nord-Ouest, 281. Concours, 494.

2. Suspendu: Article 51, avis insuffisant, 88, 118, 194. Art. 49 et 51, p. 291. Art. 49, 51 et 60, p. 295, 300.

RELIEUR DU PARLEMENT:—Recommandation du comité des Impressions pour qu'une allocation additionnelle de cinq centins par volume soit payée au relieur pour le journal et les documents de la session qui sont plus volumineux que spécifié au contrat, 422. Concours, 441.

REPRÉSENTATION:—Voir *Colombie Anglaise*, 1.—*Territoires du Nord-Ouest*, 1, 2.

RETRAITE, PENSIONS DE:

1. Relevé conforme à l'acte 46 Vic., chap. 8, clause 15, de toutes les pensions et allocations de retraite dans le service civil au cours de l'année 1885: M. McLelan, 16. Imprimé dans les documents de la session seulement, N° 22, p. 62.

2. Ordre,—Personnes placées sur la liste des pensions de retraite à la date du 1er janvier, 1886: M. McMullen, 46. Réponse, 275. Pas imprimée, 325. Document de la session, N° 225.

3. Motion pour un ordre demandant un relevé des noms et du domicile de chaque personne inscrite sur la liste des pensions de retraite à la date du 1er janvier, 1886: M. McMullen, 301. Rejetée, 378.

Voir *Hearn, James.*

REVENU INTÉRIEUR DU CANADA:—

1. La Chambre devant se former en comité pour considérer une résolution pour amender l'acte refondu du Revenu de l'Intérieur, 1883: M. Costigan, 222.

REVENU INTÉRIEUR DU CANADA—*Suite.*

La Chambre en comité, 233. Résolution adoptée, rapportée et agréée et bill d'amendement présenté, 234. 2me lecture, délibéré en comité, amendé, rapporté et délibéré tel qu'amendé, 385. 3me lecture et passé, 391. Passé par le Sénat, 445. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 39.

2. Rapport, Etats et Statistiques du Revenu de l'Intérieur pour l'année expirée le 30 juin 1885 : M. Costigan, 17. Document de la session, N° 5.

RÉVISEURS, OFFICIERS :—Voir *Cens électoral*, 2, 4.

RICHELIEU, RIVIÈRE :—Adresse—Pétitions, etc., des propriétaires riverains de la rivière Richelieu, se plaignant de piliers construits dans la dite rivière par la Cie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly : M. Béchard, 17. Réponse, 131. Pas imprimée, 131. Document de la session, N° 59.

RICHIBOUCTOU, HAVRE DE :—Réponse à ordre (1885)—Correspondance, etc., au sujet du,—les affaires douanières réalisées à ce port, etc., 97. Pas imprimée, 180. Document de la session, N° 51.

RIDEAU HALL :

1. Motion pour un ordre demandant un état détaillé des additions, altérations, réparations et maintien de Rideau Hall : M. McCraney, 268. Amendement-White (Cardwell) agréé ; motion principale telle qu'amendée, agréée, et ordre émis, 269.

2. Ordre,—Relevé détaillé du coût de Rideau Hall, achat, loyer et ameublement, depuis la confédération ; donnant les articles et les prix, et si on a disposé de quelques-uns de ces articles, les noms des personnes qui les ont obtenus et le prix payé : M. McCraney, 269.

3. Motion pour un ordre,—Contingents de Rideau Hall, rejetée : M. McCraney, 268.

4. Motion pour un ordre,—Combustible et éclairage depuis la confédération, rejetée : M. McCraney, 268.

5. Motion pour un ordre,—Dépenses pour entretien des jardins et terrains, rejetée ; M. McCraney, 268.

RIEL, LOUIS :—

1. Motion de M. Landry (Montmagny) : Que cette Chambre croit de son devoir d'exprimer son profond regret que la sentence de mort portée contre L. Riel, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution ; sir Hector Langevin propose la question préalable, savoir : Que cette question soit maintenant mise ; débat ;—ajourné, 82. Repris et ajourné, 89. (Voir *Erratum*, 89.) Repris et ajourné, 98, 104, 109, 113, 118, 119, 124, 128. Question préalable adoptée, sur division, 133. Motion principale rejetée, sur division, 135.

2. Adresse,—Rapport des médecins nommés par le gouvernement pour s'enquérir de l'état mental de L. Riel, après sa sentence : M. Coursol, 17. Réponse, 12. Imprimée (10,000 copies supplémentaires dans chaque langue), 322. Documents de la session, N° 43.

RIEL, LOUIS—*Suite.*

3. Mémoire de sir Alexander Campbell dans l'affaire de L. Riel: M. Chapleau, 82. Imprimé, 322. Documents de la session, N° 43*a*.

4. Adresse,—Copie de toutes commissions, etc, données, fournies ou expédiées par le gouvernement, par aucun ministre ou ministres, ou aucun officier du département de la justice à Son Honneur le juge Richardson, au sujet du procès de L. Riel à Régina: M. Amyot, 56. Réponse, 88. Imprimée, 323. Document de la session, N° 43*b*.

5. Adresse,—Copie de tous documents formant le dossier dans la cause de Sa Majesté *vs* L. Riel; M. Amyot, 39. Réponse, 96. Imprimée, 323. Document de la session, N° 43*c*.

6. Adresse—Copie des notes sténographiques de la demande faite pour ajourner le procès de L. Riel à un mois à dater du 21 juillet 1885; la plaidoirie des deux côtés au sujet de cet ajournement, et les observations et décisions ou règles du juge à ce sujet: M. Cameron (Huron), 47. Réponse, 96. Imprimée, 323. Document de la session, N° 43*d*.

7. Copie des pétitions et documents en faveur de la mise à exécution de la sentence de L. Riel, 113. Imprimés, 323. Document de la session, N° 43*e*.

8. Adresse,—Pétitions, etc., en faveur de la commutation de L. Riel: M. Laurier, 48. Réponse, 127. Imprimée, 323. Document de la session, N° 43*f*.

9. La Reine *vs* L. Riel, accusé et trouvé coupable de haute trahison. Rapport du procès à Régina: M. Chapleau, 82. Imprimé, 323. Document de la session, N° 43*g*.

10. Ordre,—Copie de tous papiers trouvés dans la chambre du conseil des insurgés, ou ailleurs, à Batoche; le journal de L. Riel: M. Laurier, 48. Réponse et réponse supplémentaire, 412. Imprimés dans les documents de la session seulement, Nos 43*h* et 43*i*.

11. Adresse,—Copie de toutes lettres, rapports, télégrammes ou documents concernant les divers sursis accordés à L. Riel: M. Amyot, 56.

12. Ordre,—Correspondance par voie télégraphique ou autrement entre le gouvernement et les docteurs Jukes, Valade et Lavell, chargés de constater l'état mental de L. Riel: M. Landry (Montmagny), 282.

13. Motion pour une adresse demandant copie de tous ordres en conseil concernant les sursis accordés à L. Riel; motion retirée: M. Amyot, 39.

14. Motion de M. Amyot pour une adresse demandant copie de tous télégrammes, papiers, etc., demandant ou recommandant que la sentence de mort, portée contre L. Riel ne soit pas commuée; motion suspendue par l'adoption d'une motion pour procéder à un certain ordre du jour, 107.

RIMOUSKI, JETÉE À:—Pétition pour la construction d'une,—211.

RIVE NORD, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA:—Voir *Pacifique Canadien*, 8.

RIVIÈRE AUX ARCS, CIE DE CHEMIN DE FER ET DE TRANSPORT DES MINES DE HOUILLE DE LA (limitée):—Pétition pour acte, 80. Rapport sur l'avis, 87. Bill N° 44: M. Robertson (Hastings), 96. 2me lecture et renvoyé au comité des

Chemins de fer, 123. Rapporté amendé, 239. Délibéré en comité général, rapporté, 3me lecture et passé, 257. Passé par le Sénat avec des amendements, 371. Concours, 376. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 87.

# S

Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma (limited) :—Pétition pour acte, 45. Rapport sur l'avis, 80. Bill N° 36 : M. Sutherland (Oxford), 88. 2me lecture et renvoyé au comité des B. Privés, 97. Rapport amendé, 169. Délibéré en comité, amendé, délibéré tel qu'amendé. 3me lecture et passé, 266. Passé par le Sénat, 370. Sanction royale, 582.—49 Vic.. chap. 108.

Saisies :—Ordre,—Etat donnant les saisies opérées au port de Winnipeg par les officiers et employés des douanes, entre le 1er janvier 1885 et le 11 mars 1886, dans lesquelles des amendes ont été imposées, des dépôts confisqués ou des marchandises vendues, etc. : M. Paterson (Brant), 145. Réponse, 248. Pas imprimée, 327. Document de la session, N° 73.

Saskatchewan Land and Homestead Company (limited) ;—Pétition pour acte, 79. Rapport sur l'avis, 87. Bill N° 42 : M. Orton, 89. 2me lecture et renvoyé au comité des B. Privés, 97. Rapporté, amendé, 240. Délibéré en comité général, rapporté, 3me lecture et passé; 257. Passé par le Sénat, 377. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 101.

Saunders et Wood :—Réponse à un ordre de la dernière session—Correspondance au sujet des causes de libelle criminel contre Saunders et Wood, instruites en décembre 1884, devant un fonctionnaire judiciaire dans les Territoires du Nord-Ouest, 34. Pas imprimée, 63. Document de la session, N° 27.

Sauvages :

1. Bill N° 102 à l'effet d'accélérer l'émission des lettres patentes pour les terres des Sauvages : Sir H. Langevin, 240. 2me lecture, délibéré en comité et rapporté, 276. 3me lecture et passé, 292. Passé par le Sénat, 371. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 7.

2. Rapport annuel du département des Sauvages pour 1885 : Sir John A. Macdonald, 39. Document de la session, N° 4.

3. Réponse à ordre de la dernière session,—Etat du nombre de lots vendus dans le township de Viger, Témiscouata, appartenant aux Sauvages, 72. Pas imprimée, 179. Document de la session, N° 38.

4. Ordre,—Copie des minutes des conseils tenus par les chefs des Six Nations pendant le mois de décembre 1885 : M. Patterson (Brant), 48. Réponse, 123. Pas imprimée, 180. Document de la session, N° 38*a*.

5. Ordre,—Rapports faits par des personnes non au service du gouvernement, auxquelles des échantillons de farine pour les Sauvages du Nord-Ouest ont été soumis pour inspection en 1883, 1884 et 1885 : M. Paterson (Brant), 64. Réponse, 228. Pas imprimée, 325. Document de la session, N° 38*d*.

6. Adresse,—Ordre en conseil nommant certains particuliers inspecteurs ou commissaires des affaires des Sauvages dans le Nord-Ouest, en 1878 : M.

SAUVAGES—*Suite.*

Landerkin, 164. Réponse, 240. Pas imprimée, 325. Document de la session, N° 38*e*.

7. Adresse—Etat donnant copie de tous rapports, etc., adressés à aucun membre du gouvernement ou à aucun département du gouvernement, depuis le 1er avril 1882, se rapportant à l'insuffisance en quantité ou en qualité, de la nourriture fournie par le gouvernement à aucuns sauvages du Nord-Ouest: M. Mulock, 47. Réponse, 240. Pas imprimée, 325. Document de la session, N° 38*f*.

8. Ordre,—Copie de tous contrats avec I. G. Baker et Cie pour approvisionnements devant être fournis par eux aux Sauvages pendant les années 1884 et 1885: M. Cameron (Huron), 164. Réponse, 300. Pas imprimée, 328. Documents de la session, N° 38*h*.

9. Ordre,—Etat de tous relevés et estimés faits par le département des affaires des Sauvages des deniers dus aux Sauvages aux termes du Traité Robinson: M. Dawson, 64. Réponse, 343. Pas imprimée, 420. Document de la session, N° 38*i*.

10. Réponse à ordre de 1885,—Correspondance échangée entre les Sauvages de la réserve de Fort-William et le département des Sauvages au sujet de l'action prise en vertu des licences de bois actuelles, 170. Pas imprimée, 326. Document de la session, N° 61*a*.

11. Adresse,—Correspondance au sujet du montant dû aux Sauvages aux termes du Traité Robinson, M. Dawson, 64.

12. Ordre,—Copie des pétitions ou lettres des Sauvages de la rive nord des lacs Huron ou Nipissing, au sujet de leurs droits de pêche dans ces eaux: M. O'Brien, 240.

13. Pétition des Sauvages de la tribu des Nes-cagh, sur la rivière Waas, Colombie-Anglaise, se plaignant de certains griefs et demandant de ne pas être privés de leurs terres, jardins, terrains à fruits sauvages et de chasse, 193. Voir *Cens Electoral*, 5. *Kah-ke-wa-quo-na-by*.

SAUVETAGE, SERVICE DE:

1. Ordre,—Correspondance entre le gouvernement et le capitaine ou aucun membre de l'équipage de la station de sauvetage à Port Rowan: M. Jackson, 266. Réponse, 476. Pas imprimée. Document de la session, N° 89.

2. Pétition demandant que le capitaine de la Station de Port Rowan soit changé, 107.

SCATTERIE, SIFFLET DE BRUME DE:—Adresse—Correspondance ou télégrammes concernant la révocation ou la démission du ci-devant surintendant du,—et la nomination de son successeur: M. Kirk, 266. Réponse, 581. Pas imprimée. Document de la session, N° 53*a*.

SÉANCES DU SAMEDI:—A 3 P.M., 494.

SECRÉTAIRE D'ETAT:

1. Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année 1885; M. Chapleau, 88, Imprimé. Document de la session, N° 9.

SECRÉTAIRE D'ETAT—*Suite.*

2. Sommaire des compagnies incorporées en vertu de l'acte concernant les compagnies à fonds social, de 1869 et 1877: M. Chapleau, 88. Pas imprimé. Document de la session, N° 9*a*.

3. Relevé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat du Canada: M. Chapleau, 88. Pas imprimé. Document de la session, N° 49.

SÉDUCTION :—Pétitions pour un acte déclarant la séduction une offense criminelle, 107, 123, 141, 211. Voir *Loi Criminelle*, 4.

SÉNAT :

1. Messages du Sénat,—Comité des impressions, 57. Bibliothèque, 58. Désirant le concours des Communes à une adresse à Son Excellence, 337.

2. Messages au,—Comité des Impressions, 38. Bibliothèque, 141. Désirant le concours du Sénat à une adresse à Sa Majesté, 292.

3. Documents non imprimés: Réponse partielle à adresse,—Correspondance relative à la présence de sauvages des Etats-Unis sur le sol canadien (document de la session, N° 38*c*), 325. Réponse à adresse (1885)—Correspondance concernant le pénitencier de Saint-Vincent de Paul (document de la session, N° 69). Réponse à adresse,—Copie du protêt du sous-préfet du pénitencier de Saint-Vincent de Paul (document de la session, N° 69*a*), 327. Réponse à adresse,—Noms des personnes occupant des propriétés du gouvernement par affermage annuel, à Sorel (document de la session, N° 20*l*), 504. Réponse à adresse,—Montant total des réclamations reconnues, originant de l'insurrection (document de la session, N° 52*e*). Mémoires, etc., concernant les règlements des terres et forêts dans la Colombie-Anglaise (document de la session, N° 61*c*), 505. Mémoire concernant les remorqueurs américains faisant leur trafic dans la Colombie-Anglaise (document de la session, N° 88), 505.

4. Document imprimé: Réponse à adresse,—commission et instructions aux commissaires chargés de s'enquérir des pertes subies durant l'insurrection (document de la session, N° 52*f*), 508.

Voir *Subsides*, 9.

SERMENTS D'OFFICE :—Bill N° 1 concernant la prestation des,—sir John A. Macdonald, 2.

SERVICE CIVIL DU CANADA :

1. Liste du service civil du Canada, au 1er juillet 1885: M. Chapleau, 337. Imprimée,—Document de la session, N° 48.

2. Noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil pendant l'année 1885: M. Chapleau, 96. Imprimé, 324. Document de la session, N° 48*a*.

3. Rapport du bureau des Examinateurs du service civil du Canada pour l'année 1885: M. Chapleau, 266. Imprimé, 324. Document de la session, N° 50*a*.

SHUSWAP ET OKANAGON, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Pétition pour un acte, 80. Rapport sur l'avis, N° 87. Bill N° 33: M. Homer, 88. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 119. Rapporté amendé, 215. Déli-

béré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 223. Passé par le Sénat avec des amendements, 371. Concours, 376. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 82.

SIX NATIONS, SAUVAGES DES :—Voir *Sauvages*, 4.

SŒURS, FIDÈLES COMPAGNES DE JÉSUS:—Pétition pour charte, 33. Rapport sur l'avis (recommandant la suspension de l'art. 51), 81. Bill N° 32; art. 51 suspendu : M. Royal, 88. 2me lecture et renvoyé au comité des Bills privés, 119. Rapporté amendé, 169. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 185. Honoraire remboursé, 194. Passé par le Sénat, 267. Sanction royale, 582.—49 Vic., chap. 111.

STATHER, ROBERT :—Adresse,—Copie des papiers produits devant la cour du Nouveau Brunswick, dans l'affaire de R. Stather, prisonnier renfermé dans le pénitencier de Dorchester, pour obtenir son élargissement; M. Weldon, 142.

STATUTS DU CANADA :

1. Bill n° 9, concernant les Statuts revisés du Canada : M. Thompson, 39. 2me lecture, délibéré en comité et rapport de progrès, 206. Ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité, rescindé, et bill renvoyé à un comité spécial, 212. M. McMaster ajouté au comité, 222. Rapporté amendé, 375. Délibéré en comité, amendé, rapporté, délibéré tel qu'amendé, 3me lecture et passé, 392. Passé par le Sénat, 454. Sanction Royale, 584.—49 Vic., chap. 4.

2. Projet des statuts revisés dans lesquels ont été incorporés les actes 48-49 Victoria : M. Thompson, 24. Pas imprimé, 63. Document de la session, N° 29.

3. Distribution des statuts du Canada, 1885 : M. Chapleau, 63. Pas imprimée, 179. Document de la session, N° 29*a*.

STATUTS RÉVISÉS DU CANADA :—Voir : *Statuts*, 1, 2.

SUBSIDES ET VOIES ET MOYENS :

1. Discours de Son Excellence à l'ouverture de la session, 9. La Chambre décide de se former en comité des Subsides; en comité des Voies et Moyens, 11.

2. La Chambre en comité des Subsides, 207, 234, 251, 278 (pas d'item adopté), 292, 296, 347, 353, 371, 398, 406, 429, 436, 443, 466, 507, 517, 527-535, 537-546; budgets référés, 136, 470, 499.

3. Résolutions rapportées, et concours, 546-581.

AMENDEMENTS proposés sur la motion à l'effet que la Chambre se forme en comité des Subsides.

4. Par M. Cameron (Huron) : Concernant l'administration des affaires des Sauvages dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, rejeté, 250.

5. Par M. Laurier : Réclamations provenant du titre sauvage des Métis du Nord-Ouest; et aussi, réclamations de certains Métis du Manitoba, rejeté, 276.

6. Par M. Blake : Adresse à Sa Majesté sur l'autonomie de l'Irlande, retirée, 345.

7. Par M. Charlton : concernant la pratique suivie par des députés de demander obtenir des ressources publiques à la disposition de la couronne, rejeté, 345-346.

SUBSIDES ET VOIES ET MOYENS—*Suite.*

8. Par M. Laurier: Adresse pour demander l'exercice de la prérogative royale pour des offenses commises dans le Nord-Ouest, retirée, 398.

9. Par M. Mills: Déclarant la méthode actuelle de constituer le Sénat incompatible avec le principe fédéral dans notre système de gouvernement, 404 ; rejeté, 405.

10. Par M. Mitchell: Concernant l'abolition des droits d'importation sur la farine la farine d'avoine, le maïs, le blé et la houille, rejeté, 442.

11 Par Sir R. Cartwright: Dépenses excessives pendant certaines périodes ; que l'augmentation des taxes et des dépenses, de 1878 à 1886, est hors de toute proportion avec l'augmentation du commerce et de la population, rejeté, 506.

12. Par M. Mills: Déclarant que dans l'administration des affaires du Nord-Ouest sous le présent ministère, avant l'insurrection, il s'est présenté des cas graves de négligence, délai, maladministration, etc., rejeté, 526.

15. La chambre devant se former en comité des Voies et Moyens pour prélever les subsides à accorder à Sa Majesté, 11. En comité, la chambre adopte six résolutions amendant le tarif douanier, 154-158. Résolutions rapportées et lues pour la première fois, 181-184. Deuxième lecture et concours, (à l'exception des items 5, 7, 8, et 9 de la résolution 1 ; de l'item 4 de la résolution 2 ; et de la résolution 5 qui sont ajournés ; et des items 16 et 23 de la résolution 1, qui sont désapprouvés ; et de l'item 2 de la résolution 2 ; et de l'item 2 de la résolution 3, qui sont désapprouvés), 257-261; certains items (ajournés) renvoyés au comité, 480. La chambre se forme de nouveau en comité et adopte certaines résolutions amendant le tarif douanier, 481-482. Rapportées pour la seconde fois, amendées et adoptées (voir *Douanes*, 1), 523, 526. En comité, deux résolutions adoptées, accordant certaines sommes à même le fonds consolidé du revenu, à Sa Majesté pour payer certaines dépenses du service public, etc., rapportées et agréées, et devant servir de base au bill des subsides, 581, (Voir le bill suivant).

14. Bill N° 145 pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises, etc., pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1886 et le 30 juin 1887, etc.: M. McLelan ; 1re, 2me et 3me lectures, et passé, 583 : Passé par le Sénat, 582. Sanction royale, 585.—49 Vic., chap. 1.

"SULTAN," REMORQUEUR À VAPEUR :—Ordre,—Copie d'un rapport ou sentence des arbitres fédéraux, avec la preuve et les papiers produits, dans l'affaire de la réclamation des propriétaires du,—M. Mitchell, 301.

## ST.

ST. CATHERINES MILLING AND LUMBERING COMPANY :—Correspondance relative à la cause de La Reine *vs.* la,—M. White (Cardwell), 503.—Pas imprimée. Document de la session, N° 90.

SAINT-GABRIEL, CIE DE LEVÉE ET DE CHEMIN DE FER DE :

1. Requête de sir A. T. Galt pour permission de présenter une pétition, 281. Rapport, 289. Pétition pour charte, 290. Rapport sur l'avis, recommandant la suspension des articles 49, 51 et 60 du règlement; règlement suspendu, 295. Bill N° 116; 1ère et 2me lecture, et renvoyé au comité des Chemins de fer: M. Curran, 296. Rapporté amendé, 352. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 370. Passé par le Sénat avec des amendements, 454. Concours, 465. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 85.

2. Pétitions pour la passation du bill qui précède, 333, 375.

SAINT-JEAN, CIE DE PONT ET DE PROLONGEMENT DU CHEMIN DE FER DE :—Ordre,—Relevé des dépenses faites par la compagnie sur son chemin et son pont reliant l'Intercolonial et le chemin de fer du Nouveau-Brunswick: M. Weldon, 64. Réponse, 131. Pas imprimée, 181. Document de la session, N° 58.

SAINT-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DU :—Pétition pour charte, 61. Rapport sur l'avis, recommandant la suspension de l'art. 51 du règlement; adopté; et bill N° 58: M. Colby, 118. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 133. Rapporté avec des amendements, 229. Délibéré en comité général, rapporté, 3me lecture et passé, 257. Passé par le Sénat avec des amendements, 377. Renvoyé de nouveau au comité des Chemins de fer, 392. Rapporté, 411. Concours, 435. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 78.

SAINT-LAURENT, FLEUVE :—Voir *Navigation.*

SAINTE-URSULE, MATTAWIN ET LAC TÉMISCAMINGUE, CIE DU CHEMIN DE FER DE :—Voir *Maskinongé* et *Nipissingue.*

# T

TÉLÉGRAPHE, COMMUNICATION PAR :—Ordre,—Rapport de F. N. Gisborne au sujet d'une,—entre Bryer et Long Island, comté de Digby: M. Vail, 145. Réponse, 123. Pas imprimée, 326. Documents de la session, N° 63.

TÉLÉGRAPHE DE L'AMÉRIQUE DU NORD, CIE DU :—Requête demandant l'autorisation de présenter une pétition, 154. Rapport à ce sujet, 161. Pétition pour un acte, 162. Rapport sur l'avis, 177. Bill N° 86 présenté: M. Taylor, 211. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 241. Rapporté amendé, 387. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 405. Passé par le Sénat avec des amendements, 470. Concours, 495. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 94.

TÉLÉGRAPHE SOUS-MARIN :—Voir *Pelée, Ile.*

TEMPÉRANCE DU CANADA, ACTE DE :—

1. Bill N° 92 pour amender l',— de 1878: M. Jamieson, 222.
2. Bill N° 104 pour amender l'— de 1878: M. Orton, 248.
3. Réponse à adresse (1885), mémoires, etc., présentés au gouvernement au sujet de l'Acte de Tempérance, par députation, jeudi, le 19 février 1885, p. 82. Pas imprimée, 180. Document de la session, N° 47.

TEMPÉRANCE DU CANADA, ACTE DE—*Suite.*

4. Ordre,—Relevé du nombre de condamnations en vertu de l'Acte de Tempérance du Canada de 1878 dans les divers comtés du Canada dans lesquels l'acte était en vigueur, jusqu'au 1er mars 1886 : M. McMullen, 301.

5. Pétitions pour amendements à l'acte Scott de manière à le rendre applicable au district non organisé d'Algoma, 70.

6. Pétitions demandant qu'aucuns amendements ne soient faits à l'Acte de Tempérance qui pourraient être de nature à amoindrir son caractère prohibitif, 239, 249, 265, 295, 307, 321, 333, 351, 357, 369, 375, 387, 395, 411, 451.

7. Pétitions adverses à des amendements de nature à permettre la vente des vins légers et de la bière, 239, 357, 457.

8. Pétitions demandant que l'acte soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière, 79, 161, 215, 221, 227, 239, 295, 321, 333, 369, 395, 537.

9. Pétitions demandant que la vente du vin et la bière ne soit pas permise dans les comtés où l'acte Scott est en force, 321.

10. Pétitions pour amendements à l'acte afin de permettre à la population, si elle est disposée à ce faire, de mettre l'acte en vigueur, 333.

11. Pétition demandant que l'acte soit amendé de manière à ne pas forcer une personne à s'incriminer ou à témoigner contre elle-même, 95.

12. Pétitions demandant que l'Acte de Tempérance ne soit pas amendé de manière à permettre qu'il soit tenu une élection dans les comtés régis par l'acte Scott, dans le but de déterminer si la vente du vin et de la bière peut être permise, 107, 352.

13. Pétitions demandant le rappel de l'acte ou des amendements pourvoyant à un vote de rappel lorsque demandé par un tiers des électeurs d'un comté, 265, 395, 433, 451.

Voir *Barker, P.M.—Liqueurs enivrantes—Acte des licences.*

TERRES FÉDÉRALES :

1. Bill N° 94, pour amender de nouveau l'Acte des Terres fédérales, 1883, présenté : M. White (Cardwell), 222. 2me lecture, 256. La Chambre en comité et rapport de progrès, 315. De nouveau en comité, rapporté avec amendements, 353. Délibéré tel qu'amendé, 3me lecture et passé, 397. Passé par le Sénat avec des amendements, 470. Concours, 480. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 27.

2. Bill N° 20 pour établir de nouvelles dispositions concernant l'administration des terres publiques du Canada dans la Colombie Anglaise : M. White (Cardwell), 315. 2me lecture, délibéré en comité et rapporté, 384. 3me lecture et passé, 391. Passé par le Sénat, 445. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 28.

3. Ordre,—Relevé du nombre d'acres de terres à pâturages affermées jusqu'au 1er mars, 1886 : M. Charlton, 143. Réponse, 290. Imprimée dans les documents de la session seulement, N° 20*b*.

4. Copie d'une minute certifiée du conseil concernant la Cie de Houille et de Navigation du Nord-Ouest, 300. Pas imprimée, 324. Document de la session, N° 20*c*.

TERRES FÉDÉRALES—*Suite.*

5. Copie d'une minute certifiée du conseil concernant la Cie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, 300. Pas imprimée, 325. Document de la session, N° 20*d*.

6. Ordre,—Etat indiquant le nombre d'entrées pour homesteads annulées dans chacune des années 1880-81-82-83-84 et 1885 : M. Glen, 145.

7. Ordre,—Etat indiquant le montant dû et impayé à la date du 1er janvier, 1886 pour des entrées de préemption : M. Glen, 146.

8. Ordre,—Etat du nombre de homesteads dont les entrées ont été régulièrement faites dans les Territoires du Nord-Ouest, annulées ou abandonnées dans les années 1882-83-84 et 1885 : M. Cameron (Huron, 269.

9. Ordre,—Correspondance relative à l'arpentage des terres à Edmonton et St. Albert d'après le système des lots de rivières, ainsi que des représentations faites de la part des colons par le Père Leduc et M. Daniel Maloney : M. Taylor, 269.

10. Motion pour l'émission d'un ordre pour un relevé du nombre d'acres de terres vendus aux compagnies de colonisation, depuis le 1er janvier, 1882 : M. Glen ; motion retirée, 146. Voir *Chemins de fer, subventions aux—M. Valin.*

TERRENEUVE :—Voir *Pêcheries*, 11.

THOMPSON, DAVID :—Député du district électoral de Haldimand, décédé ; mandat de l'Orateur pour un nouveau bref d'élection, 315.

TORONTO, CHAMBRE DE COMMERCE DE :—Pétition pour un acte l'autorisant à créer un fonds de gratifications pour ses membres, 55. Rapport sur l'avis, 87. Bill du Sénat, N° 85 ; 1re lecture. M. Small, 206. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques, 223. Rapporté avec des amendements, 231. Délibéré en comité, amendé, rapporté, délibéré tel qu'amendé, 3me lecture et passé, 241. Amendements adoptés par le Sénat, 328. Sanction royale, 582. —49 Vic., chap. 56.

TRAITÉ DE COMMERCE ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET L'ESPAGNE :—Adresse,—Correspondance entre les gouvernements impérial et canadien au sujet d'un,—M. Vail, 241.

TRAITÉ ROBINSON :—Voir *Sauvages*, 9, 11.

TRANSFERT DE TERRES :—Voir *Propriété foncière.*

TRAVAIL DE PRISONNIERS EN DEHORS DES MURS DES PRISONS :—Pétition pour la passation d'un acte pourvoyant à l'emploi, en dehors des murs des prisons, des vagabonds condamnés aux travaux forcés, 95.

TRAVAUX PUBLICS :—Rapport du ministre pour l'exercice 1884-85 ; Sir Hector Langevin, 12. Imprimé. Document de la session, N° 12.

Voir *Chemins de fer et canaux*, 3.

TRENT, CANAL DE LA VALLÉE DE LA :—Adresse,—Ordres en Conseil concernant le,—M. Cook, 300.

TROUS ET OUVERTURES DANS LA GLACE :—Voir *Loi criminelle*, 5.

# V

VALIN, M.: Ordre,—Octrois de terres à,—dans les Territoires du N.-O.: M. Casgrain, 17. Réponse, 104. Pas imprimée, 179. Document de la session, N° 20*a*.

VALLÉE DE LA COLOMBIE, CIE DU CHEMIN DE FER DE LA:—Voir *Kootenay et Athabaska.*

VICTORIA ET SAULT STE. MARIE, CIE DU CHEMIN DE FER DE JONCTION DE:—Requête pour autorisation de présenter une pétition pour charte, 177. Rapport, 221. Pétition pour charte, 222. Rapport sur l'avis, et Bill N° 95: M. Dawson, 228. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 257. Rapporté amendé, 352. Délibéré en comité, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, 3me lecture et passé, 370. Passé par le Sénat, 414. Sanction royale, 583.—49 Vic., chap. 80.

VOITURES:—Réponse à ordre (1883),—Relevé du nombre des voitures d'enfants importées en Canada depuis 1878, p. 57. Pas imprimée, 63. Document de la session, N° 33.

VOITURIERS PAR TERRE:—Bill N° 7 concernant les,—M. McCarthy, 39. Bill retiré, 242.

VOTEURS, LISTES DES:—Voir *Cens Electoral*, 4.

# W

WESTINGHOUSE:—Voir *Intercolonial*, 14.

WHITE, JOHN, M.P.:—Voir *Députés*, 7.

WINNIPEG ET BAIE D'HUDSON, CIE DU CHEMIN ET DE STEAMERS DE:—

1. Requête pour autorisation de présenter une pétition pour charte, 265. Rapport, 275. Pétition pour charte, 295. Rapport recommandant la suspension des articles 49, 51 et 60 du règlement; règlement suspendu, 299. Bill N° 119: M. Royal, 315. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 353. Rapporté amendé, 411. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 435. Passé par le Sénat, 510. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 73.

2. Pétition de H. A. Jukes, demandant que ses réclamations soient réglées par la compagnie avant la passation de toute législation, 333.

Voir *Terres fédérales.*

WINNIPEG ET DU PACIFIQUE NORD, CIE DU CHEMIN DE FER DE:—Pétition pour charte, 141. Rapport sur l'avis, 161. Bill N° 73: M. Haggart, 162. 2me lecture et renvoyé au comité des Chemins de fer, 197. Rapporté amendé, 352. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 370. Passé par le

Sénat avec des amendements, 414. Concours, 435. Sanction royale, 584. —49 Vic., chap. 84.

WINNIPEG, SAISIES AU PORT DE :—Voir *Saisies.*

WOODWORTH, D. B. :—Voir *Pacifique Canadien*, 11.

# Y

YARMOUTH, CIE DE STEAMERS DE :—Requête pour autorisation de présenter une pétition pour un acte, 194. Rapport 205. Pétition pour acte, 206. Rapport sur l'avis, 221. Bill N° 91 : M. Kinney, 222. 2me lecture et renvoyé au comité des Banques, 242. Rapporté amendé, 343. Délibéré en comité, rapporté, 3me lecture et passé, 353. Passé par le Sénat, 445. Sanction royale, 584.—49 Vic., chap. 95.

# No 1.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, JEUDI, 25 FÉVRIER, 1886.

La Chambre s'étant réunie ;

PRIÈRE.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur-Général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

La Chambre s'y rend en conséquence ; et de retour,—

M. l'Orateur informe la Chambre que pendant la vacance il a reçu de divers députés avis des vacances suivantes survenues dans la députation, savoir :

De Arthur T. H. Williams, écr., député du district électoral de la division-est du comté de Durham, décédé.

De Thomas White, écr., deputé du district électoral du comté de Cardwell, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative sous la couronne.

De Angus McIsaac, écr., député du district électoral d'Antigonish, par suite de l'acceptation d'une charge lucrative sous la couronne.

De l'hon. Sir S. Leonard Tilley, K.C.M.G., député du district électoral de la cité de Saint-Jean, N.-B., par suite de l'acceptation d'une charge lucrative sous la couronne.

De George E. Foster, écr., député du district électoral de King, N.-B., par suite de l'acceptation d'une charge lucrative sous la couronne.

M. l'Orateur informe aussi la Chambre que durant la vacance, le greffier de la Chambre a reçu du greffier de la Couronne en Chancellerie des certificats de l'élection des députés suivants, savoir :

De Henry Alfred Ward, écr., pour le district électoral de la division-est du comté de Durham.

De l'hon. Thomas White, pour le district électoral du comté de Cardwell.

De l'hon. John S. D. Thompson, pour le district électoral d'Antigonish.

De Charles A. Everett, écr., pour le district électoral de la cité et du comté de Saint-Jean, N.-B.

De Frederick E. Barker, écr., pour le district électoral de la cité de Saint-Jean N.-B. ; et—

De l'honorable George E. Foster, pour le district électoral de King, N.-B.

Les députés suivants ayant préalablement prêté le serment, conformément à la loi, et signé le rôle qui le contient, prennent leur siège en Chambre, savoir :

L'hon. Thomas White, pour le district électoral du comté de Cardwell.
L'hon. John S. D. Thompson, pour le district électoral d'Antigonish.
L'hon. George E. Foster, pour le district électoral de King, N.-B.
Charles A. Everett, écr., pour le district électoral de la cité et du comté de St-Jean, N.-B.
Frederick E. Barker, écr., pour le district électoral de la cité de St-Jean, N.-B. ;—et
Henry Alfred Ward, écr., pour le district électoral de la division-est du comté de Durham.

Sir John A. Macdonald présente un bill (No 1) intitulé : " Acte relatif à la prestation des serments d'office " ; lequel est lu pour la première fois.

M. l'Orateur fait rapport du discours d'ouverture de Son Excellence et en donne lecture à la Chambre comme suit :

*Honorables messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Communes,*

C'est un plaisir pour moi, en ouvrant cette session, d'avoir à vous féliciter de la moisson assez abondante de l'année dernière et de la prospérité et du progrès réel du pays.

La paix et l'ordre ont été rétablis, dans les Territoires du Nord-Ouest, et continuent à y régner, depuis la répression de l'insurrection. A la suite de troubles aussi sérieux, on peut naturellement s'attendre à ce qu'il y ait de l'inquiétude et quelque appréhension de nouveaux désordres, et il est du devoir de mon gouvernement de prendre les mesures de précaution qui assurent, aux habitants actuels de ces contrées et à ceux qui ont l'intention d'y aller s'établir, une protection efficace contre ces désordres.

Je vous félicite chaleureusement de l'achèvement du chemin de fer du Pacifique canadien et de l'assurance donnée qu'il sera livré à la circulation, d'un océan à l'autre, au mois de juin prochain, pour le service quotidien des voyageurs et des marchandises. Cette grande œuvre, si importante et pour l'Empire et pour le Canada, ne peut manquer d'augmenter le commerce entre la Colombie Anglaise et les autres provinces, d'assurer et de hâter le développement du Manitoba et du Nord-Ouest, et d'accroître grandement la prospérité de tout le pays.

Dans le cas où les négociations, entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis, pour la nomination d'une commission mixte qui devra régler ce qu'on est convenu d'appeler " la question des pêcheries," et étudier les meilleurs moyens de développer notre commerce international, n'aboutiraient pas à un résultat satisfaisant, il vous sera demandé de pourvoir à la protection de nos pêcheries territoriales, par une organisation plus effective de notre police maritime.

Les projets de loi, qui vous ont été soumis, la dernière session, relativement à la refonte des Statuts et à l'introduction d'un mode de transfert plus simple et plus économique de la propriété foncière, dans les Territoires du Nord-Ouest, vous seront présentés de nouveau pour les étudier et en faire l'objet de votre action législative. Les Statuts de la dernière session se trouvant inclus dans le premier de ces projets.

Il vous sera aussi demandé d'examiner attentivement s'il est à propos d'améliorer l'organisation judiciaire qui existe dans les territoires.

Votre attention sera appelée sur l'opportunité de modifier la loi relative au bureau de l'Imprimeur de la Reine et d'améliorer le système actuel des impressions du gouvernement et du parlement.

Le dénombrement de la population des Territoires du Nord-Ouest a été fait et il vous sera présenté un projet de loi règlant, sur cette base, la représentation de cette population dans le parlement.

D'autres propositions vous seront présentées, parmi lesquelles des projets de loi pour les fins suivantes: Pourvoir à un meilleur mode de procédure pour la poursuite des réclamations contre la Couronne; règlementer les caisses d'épargnes des postes dans la Colombie-Anglaise et les Territoires du Nord-Ouest; rendre plus expéditive l'émission des patentes pour les terres des Sauvages; la règlementation des droits de la Couronne sur les fonds riverains du Canada; l'établissement d'une ferme expérimentale et la modification de l'acte concernant l'immigration chinoise.

*Messieurs de la Chambre des Communes,*

Les états du dernier exercice financier vous seront présentés et vous verrez que l'évaluation des recettes a été pleinement réalisée; mais je regrette d'ajouter que le soulèvement dans le Nord-Ouest, a largement accru les dépenses du pays.

Le budget de l'exercice prochain vous sera aussi présenté. Il a été préparé dans un esprit d'économie et en tenant compte des exigences du service public.

*Honorables messieurs du Sénat,*

*Messieurs de la Chambre des Commnnes,*

Je vous recommande d'étudier, avec le plus grand soin, ces diverses questions et les autres sujets qui pourront se présenter à votre attention, et j'ai la ferme confiance que le résultat de vos délibérations, sous la bénédiction de Dieu, contribuera à l'avancement et à la prospérité du Canada.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est ordonné que le discours de Son Excellence soit pris en considération, demain.

Résolu,—Que des comités permanents de cette Chambre pour la présente session, soient nommés pour les objets suivants:—1o Privilèges et élections.—2o Lois expirantes.—3o Chemins de fer, canaux et télégraphes.—4o Bills privés.—5o Ordres permanents.—6o Impressions.—7o Comptes publics.—8o Banques et commerce.—9o Immigration et colonisation;—et que ces comités soient autorisés à s'enquérir de tous les sujets et choses qui leur seront renvoyés par la Chambre, et de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur ces matières et choses, et à envoyer quérir personnes et papiers.

M. l'Orateur soumet aussi à la Chambre le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement sur l'état de la bibliothèque, lequel est comme suit:—

## A L'HONORABLE CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA RÉUNIE EN PARLEMENT.

Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de présenter leur rapport pour l'année 1885.

Ils désirent attirer l'attention de la Chambre: 1° sur une collection très-complète de brochures reliées qu'on trouvera sous l'entête d'*Economie politique* dans le catalogue supplémentaire de cette année. Ces brochures couvrent la période comprise depuis 1827 jusqu'à la fin de 1885 et renferment l'histoire de l'origine et des progrès de la loi agraire, l'établissement du libre-échange en Angleterre et le dévelopement de ce que l'on appelle aujourd'hui le *Fair Trade*.

2° Sur une collection "d'Essais" choisis dans les différentes revues anglaises, disposés par ordre de matières et numérotées. On trouvera dans ces volumes tout ce qui a été publié de remarquable, depuis plusieurs années, sur l'Economie politique et les Colonies, articles biographiques et historiques. En autant que possible, on a indiqué le caractère de ces Essais, l'école à laquelle ils appartiennent et les sources qui les ont inspirés. L'expérience et les suggestions des membres de cette Chambre

permettront d'améliorer le système de classification dont on s'est servi. Cette collection a été réunie à la suggestion d'un membre distingué de la Chambre des Communes et les bibliothécaires la soumettent avec plaisir à l'examen des deux Chambres.

3° On trouvera aussi une collection de tous les discours reproduits dans le *Times* de Londres depuis le mois de septembre dernier, dans lesquels sont traités, par les hommes publics de l'Angleterre, les plus importantes questions du jour : Economie politique, affaires coloniales, etc. Un volume spécial contiendra les débats du parlement impérial maintenant en session pour qu'on puisse y référer sans attendre la publication du Hansard.

4° Un autre volume renferme tous les articles de journaux, rapports, discours et brochures qui ont paru sur la question de la fédération impériale, depuis la première réunion de l'association, en juillet 1884, jusqu'au dernier discours prononcé par le chef du gouvernement à Londres, en janvier 1886. Cette collection sera complétée par l'addition de tout ce qui sera publié de remarquable sur cette question.

Les bibliothécaires désirent attirer l'attention de la Chambre sur la nécessité de sauvegarder la bibliothèque en limitant le nombre des personnes qui ont le privilège d'emporter des livres chez eux. L'an dernier cette faveur a été accordée à près d'un millier de personnes dont la presque totalité résident à Ottawa. Malheureusement l'expérience démontre que bien peu apprécient ce privilège. Sans aucun scrupule, on enlève des gravures, on fait des coupures dans le texte, lorsqu'il serait facile de copier un extrait, puis on rapporte à la bibliothèque un livre mutilé. Ou bien on les prête à tous les amis de la famille, parfois on les expédie par la malle, à des centaines de milles. Certaines séries d'ouvrages ont été tellement maltraitées qu'il n'en reste plus que des lambeaux. Dans d'autres cas ces livres ont été empruntés par des personnes qui les ont gardés tout en affirmant qu'elles les avaient rendus. Les meilleures éditions de nos classiques anglais, et surtout celles qui auraient été très utiles aux membres des deux Chambres déjà sur l'âge et dont les yeux apprécient un caractère clair et distinct, ont dû être mises sous clef pour les soustraire aux mutilations de ceux qui abusent du privilège de la bibliothèque.

Les bibliothécaires sont d'avis qu'il est essentiel de modifier les règlements relativement à l'usage qui permet aux étrangers d'emprunter des livres par l'entremise des membres du Parlement pendant la session. Il serait aussi désirable de s'entendre sur le nombre de volumes que les députés eux-mêmes peuvent emprunter. On éprouve toujours de la difficulté à faire rendre les volumes empruntés par les étrangers au nom des députés.

Les bibliothécaires expriment l'opinion que le règlement qui fixe à trois le nombre d'ouvrages qu'un membre peut prendre à la fois, pourrait être plus libéral en portant ce nombre à six. Mais ils regrettent qu'en dépit de ce règlement certains députés empruntent des volumes en nombre variant de six à soixante. Il est évident que ceci peut affectuer sérieusement l'efficacité de la bibliothèque.

Parmi les abus à signaler et qu'il faudrait voir disparaître, est celui qui fait que les députés ont insisté, contrairement aux règles de la bibliothèque, à emporter avec eux des volumes de la collection des brochures canadiennes. Il s'en est suivi des pertes d'ouvrages précieux et les lacunes qui restent à combler dans cette section protestent contre cet abus. Un grand nombre de ces brochures sont devenues très rares et ne pourraient se remplacer que difficilement. Les documents sessionnels impériaux ont aussi souffert de la même façon, et il a été constaté dernièrement qu'un rapport très-important sur les Actes du Parlement avait été, de propos délibéré, enlevé à la collection de 1875. On a mutilé ainsi cette série lorsqu'on aurait pu se procurer ce rapport à Londres pour un sheling.

Pour la première fois, le catalogue des additions faites à la bibliothèque pendant l'année, est présenté sous une double forme qui donne les ouvrages par noms d'auteurs et par sujets, ce qui facilitera beaucoup les recherches.

La classification des titres a été faite par ordre alphabétique ; ce catalogue annuel est susceptible d'améliorations qui se feront à l'avenir. Depuis 1880, l'index des ouvrages nouveaux a été publié seulement par noms d'auteurs et les bibliothécaires espèrent qu'ils seront autorisés à présenter au parlement un catalogue par ordre de matières, depuis 1880 jusqu'à ce jour.

Pendant la dernière session, des membres de la Chambre des Communes, dont les bibliothécaires apprécient les conseils et les avis, ont fait quelques observations relativement à son économie interne et aux réformes qu'il faudrait y apporter. Deux observations surtout sont à noter; on a fait remarquer que des livres portés au catalogue ne se trouvaient plus à la bibliothèque et qu'il était impossible de savoir ce qu'ils étaient devenus. Ceci est vrai; mais c'est une conséquence de la violation de sages règlements et de la trop grande facilité accordée aux étrangers d'emprunter les livres de la bibliothèque et de l'indifférence que quelques députés apportent à l'observation des règlements. Une autre observation tendait à dire que le système de catalogue suivi à la bibliothèque est défectueux et qu'il était difficile de se rendre compte des livres qui y sont contenus. Les bibliothécaires désirent faire remarquer, en justice pour la mémoire de l'homme distingué qui les a précédés et dont ils ne peuvent qu'espérer d'atteindre le mérite qu'après de longues années de travail, qu'après avoir étudié le système qu'il a adopté, qu'il serait difficile de l'améliorer dans son ensemble, sans faire des dépenses qui ne seraient point compensées par les résultats obtenus. Tous les systèmes connus de cataloguer les livres ont leur côté faible. "Quelque système que vous adoptiez," dit une autorité en cette matière, "vous regretterez toujours de ne pas avoir donné la préférence à un autre." Un écrivain du *Times* développait cette opinion comme suit, au mois de janvier dernier:

"Sir Antoine Panizzi, le géant des bibliographes, stigmatisait l'art de faire un catalogue comme le travail littéraire le plus difficile et le plus ingrat. Il a insisté sur ce point devant les comités, les commissions et les bureaux, et l'attaque qu'il a dirigée contre le conseil et les membres de la Société Royale en 1837, au sujet de leur catalogue, qu'il était alors occupé à préparer, avait été provoquée par leur manque de sympathie pour le travail du bibliothécaire. Son échec—car c'en était un—dans la tâche d'indexer la bibliothèque du musée britannique—son travail imprimé en 1841, n'allant pas plus loin que la lettre A—a été une nouvelle preuve de la sagesse de sa manière de voir sur l'impossibilité d'atteindre à la perfection en bibliographie. Ce grand catalogue, encore sous presse, après une révision de 45 ans, par MM. J. Winter-Jones, W. B. Rye, Thomas Watts, Geo. Bullen, Coventry Patemore, W. R. S. Rolston, Emanuel Deutsch, G. W. Porter, Richard Garnett, Russell Martineau et une foule d'autres spécialistes, est loin de donner satisfaction; les erreurs et les défauts qui l'émaillent étant aussi nombreux que les feuilles d'automne dans la Vallombreuse. La science de la bibliographie est encore à son berceau, en dépit du zèle déployé par les bibliothécaires anglais et américains, pendant les quinze dernières années pour couvrir leurs rayons de traités sur les mystères et l'art de faire un catalogue."

Le système suivi à la bibliothèque du parlement est le suivant:

Le catalogue est divisé en deux sections; une contient les ouvrages sur le droit, la politique et la statistique; l'autre comprend les ouvrages sur les arts, la littérature et les sciences. Tous les livres sont classifiés d'après les matières qu'ils traitent; de sorte que pour les fins de consultation, l'on peut trouver sous son titre général chacun des livres que renferme la bibliothèque. Les livres sont placés sur les rayons dans le même ordre qu'ils figurent au catalogue: tous les livres de la même catégorie sont placés les uns à la suite des autres. Pour trouver les œuvres d'un certain auteur, ou les différents travaux sur un même sujet, il est nécessaire de consulter les deux tables qui renvoient à la page ou aux pages du catalogue, où l'on trouvera ces noms ou ces titres. Ainsi tous les ouvrages sur le droit constitutionnel se trouvent à la page 2156 du catalogue des livres de droit, et tous les ouvrages sur l'histoire du Canada sont inscrits entre les pages 1270 et 1338 du catalogue. L'index est le guide sûr du catalogue et le catalogue renferme tout ce qui est ou doit être dans la bibliothèque. On ne doit pas s'attendre à ce qu'une personne à laquelle ce système n'est pas familier, puisse sans aide comprendre l'index et le catalogue. Il est impossible d'obtenir un tel résultat dans une bibliothèque tant soit peu considérable, et il est peu de bibliothèque où quiconque puisse, sans restriction, consulter les catalogues. En règle générale les experts et les employés de la bibliothèque, seuls, peuvent se servir avec profit des catalogues d'une grande bibliothèque.

On espère que les additions faites depuis l'année dernière donneront satisfaction à ceux qui sont le plus en état de jouir des avantages d'une bibliothèque. Le fait que durant des sessions prolongées, les députés fatigués des longues séances et des études légales ou politiques, demandent naturellement des ouvrages dont la lecture puisse les récréer, a porté les bibliothécaires à acheter des livres qui répondent à cette fin. Il a fallu remplacer les œuvres de certains auteurs de renom abimées par l'usage, l'on a aussi ajouté à la bibliothèque un nombre assez considérable des dernières productions littéraires. On verra aussi que l'on a ajouté à la bibliothèque tous les travaux récemment publiés sur le droit constitutionnel, le système de Torrens, la question de la tempérance, les commissions et l'administration des chemins de fer, l'économie politique, etc. Ils attirent aussi votre attention sur les dernières éditions des principaux ouvrages de droit, surtout de droit international, les travaux récents sur l'opération de l'acte de banqueroute de 1881 et sur l'acte du cens électoral de 1884, en Angleterre, un grand nombre de manuels touchant l'application des nouvelles lois électorales dans le même pays ainsi que les derniers ouvrages sur l'histoire politique et constitutionnelle de la Grande-Bretagne.

Les livres achetés depuis l'an dernier sont en parfait ordre, excellente reliure, caractères agréables à l'œil; les hommes de goût trouveront plaisir et profit à les consulter. Nos rayons offrent tout ce qui peut charmer l'intelligence et lui fournir toutes les informations désirables au point de vue de la politique et des différentes professions. Mais si l'on continue à transformer la bibliothèque en cabinet de lecture ouvert à tous, dès la prochaine session un grand nombre de ces volumes seront brisés, salis et mutilés, et nullement présentables à ceux pour lesquels la bibliothèque a été organisée et maintenue.

Nous sommes heureux de faire rapport que la section canadienne est presque complète sur certains sujets; on a pu obtenir la plus grande partie des ouvrages sur les guerres de la conquête (1756-60) et la guerre de 1812, ainsi que nombre de traités et études sur la philologie et l'ethnographie des races sauvages de l'Amérique du Nord. Bon nombre d'additions importantes ont été faites dans chacune des subdivisions de cette section.

Les bibliothécaires désirent attirer l'attention du Parlement sur le fait que le catalogue de la bibliothèque n'a pas été imprimé depuis 1857 (à l'exception de la partie légale qui a paru en 1880); il ne reste qu'un petit nombre d'exemplaires de cette édition, qui a peu de valeur aujourd'hui, étant nécessairement très incomplète vu les additions faites à la bibliothèque depuis cette époque. Au parlement à juger de la nécessité d'une nouvelle édition à une date rapprochée.

Les bibliothécaires suggèrent respectueusement qu'au moins le catalogue de la section canadienne soit réimprimé cette année. La méthode adoptée dans le commencement, et suivie depuis, doit être changée pour répondre aux besoins du jour.

Il suffira aux membres de jeter un coup d'œil sur la section canadienne du catalogue pour se convaincre de la nécessité d'une refonte le plus tôt possible.

Le tout respectueusement soumis,

A. D. DECELLES, B.G.
MARTIN J. GRIFFIN, B.P.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
25 février 1886.

N.B.—Le catalogue supplémentaire sera distribué au commencement de la semaine prochaine.

(*Pour l'appendice à ce rapport, voir documents de la session, N°* 16.)

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Robertson* (Hamilton)—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte pour amender la loi criminelle et déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection les trous, ouvertures, etc., faits dans la glace sur les eaux navigables et fréquentées.

M. *Robertson* (Hamilton)—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte pour amender de nouveau la loi de la preuve dans les causes criminelles."

M. *Casgrain*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un rapport des concessions de terres accordées à M. Valin, M.P., dans les territoires du Nord-Ouest, avec la date des lettres patentes pour icelles, leurs quantités, localités, prix et paiements, et de toutes les concessions ainsi faites soit à M. Valin seul, soit d'autres en société avec lui.

M. *Mulock*—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'Acte Refondu des chemins de fer, 1879."

M. *Mulock*—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte pour amender l'acte concernant les épizooties et maladies contagieuses des animaux."

**No. I.**

OTTAWA, 25 FÉVRIER, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 2.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, VENDREDI, 26 FÉVRIER, 1886

PRIÈRE.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

La Chambre procède à la prise en considération du discours prononcé par Son Excellence à l'ouverture de la session.

M. Everett propose, secondé par M. Ward,

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session, et de plus, pour assurer Son Excellence :—

1. Que nous recevons avec beaucoup de plaisir les félicitations de Son Excellence au sujet de la moisson assez abondante de l'année dernière et de la prospérité et du progrès réel du pays.

2. Que nous éprouvons la plus grande satisfaction d'apprendre que la paix et l'ordre ont été rétablis dans les Territoires du Nord-Ouest, et continuent à y régner, depuis la répression de l'insurrection ; et que nous savons qu'à la suite de troubles aussi sérieux, on peut naturellement s'attendre à ce qu'il y ait de l'inquiétude et quelque appréhension de nouveaux désordres, et qu'il est du devoir du gouvernement de Son Excellence de prendre des mesures de précaution qui assurent, aux habitants actuels de ces contrées et à ceux qui ont l'intention d'y aller s'établir, une protection efficace contre ces désordres.

3. Que nous sommes bien aises que Son Excellence soit en mesure de nous féliciter chaleureusement de l'achèvement du chemin de fer du Pacifique canadien et de l'assurance donnée qu'il sera livré à la circulation, d'un océan à l'autre, au mois de juin prochain, pour le service quotidien des voyageurs et des marchandises. Que nous sommes persuadés, avec Son Excellence, que cette grande œuvre, si importante et pour l'Empire et pour le Canada, ne peut manquer d'augmenter le commerce entre la Colombie Anglaise et les autres provinces, d'assurer et de hâter le développement du Manitoba et du Nord-Ouest, et d'accroître grandement la prospérité de tout le pays.

4. Que dans le cas où les négociations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis, pour la nomination d'une commission mixte qui devra régler ce qu'on est convenu d'appeler " la question des pêcheries," et étudier les meilleurs moyens de développer notre commerce international, n'aboutiraient pas à un résultat satisfaisant, nous serons prêts à pourvoir à la protection de nos pêcheries territoriales, par une organisation plus effective de notre police maritime, selon qu'il sera nécessaire.

5. Que les projets de loi qui nous ont été soumis pendant la dernière session, relativement à la refonte des statuts et à l'introduction d'un mode de transfert plus simple et plus économique de la propriété foncière, dans les Territoires du Nord-Ouest, que Son Excellence nous informe devoir nous être présentés de nouveau pour les étudier et en faire l'objet de notre action législative, recevront notre plus sérieuse attention ; et que nous apprenons avec satisfaction que les statuts de la dernière session se trouvent inclus dans le premier de ces projets.

6. Que nous sommes bien disposés à examiner attentivement s'il est à propos d'améliorer l'organisation judiciaire qui existe dans les Territoires du Nord-Ouest.

7. Que nous examinerons avec soin s'il serait opportun de modifier la loi relative au bureau de l'Imprimeur de la Reine et d'améliorer le système actuel des impressions du gouvernement et du parlement.

8. Que nous sommes heureux d'apprendre qu'un dénombrement de la population des Territoires du Nord-Ouest a été fait et qu'il nous sera présenté un projet de loi réglant, sur cette base, la représentation de cette population dans le parlement.

9. Que tous autres propositions qui nous seront présentées à l'effet de pourvoir à un meilleur mode de procédure pour la poursuite des réclamations contre la Couronne ; de réglementer les caisses d'épargnes des Postes dans la Colombie-Anglaise et les Territoires du Nord-Ouest; de rendre plus expéditive l'émission des patentes pour les terres des sauvages ; de réglementer les droits de la Couronne sur les fonds riverains du Canada ; d'établir une ferme expérimentale, et de modifier l'acte concernant l'immigration chinoise, recevront notre plus sérieuse attention et considération.

10. Que nous remercions Son Excellence de nous avoir informés que les états du dernier exercice financier nous seront présentés. Que nous apprenons avec plaisir que l'évaluation des recettes a été pleinement réalisée, quoique nous regrettions que le soulèvement dans le Nord-Ouest ait largement accru les dépenses du pays.

11. Que nous examinerons respectueusement le budget de l'exercice prochain qui nous sera aussi présenté ; et que nous remercions Son Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne qu'il a été préparé dans un esprit d'économie et en tenant compte des exigences du service public.

12. Que Son Excellence peut être certaine que nous étudierons avec le plus grand soin les diverses questions qu'Elle nous a mentionnées, ainsi que tous sujets qui pourront être soumis à notre attention ; et que nous espérons sincèrement avec Son Excellence, que le résultat de nos délibérations, sous la bénédiction de Dieu, contribuera à l'avancement et à la prospérité du Canada.

Et les paragraphes 1 à 12 inclusivement, de la dite adresse proposée, étant lus séparément une deuxième fois,—ils sont adoptés.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, la dite résolution est renvoyée à un comité spécial composé de Sir John A. Macdonald, Sir Hector Langevin, et de MM. Bowell, Everett et Ward.

Sir John A. Macdonald, du dit comité, rapporte le projet d'une adresse, lequel étant lu une seconde fois, est adopté, et est comme suit :—

A Son Excellence le Très Honorable HENRY CHARLES KEITH PETTY-FITZMAURICE, marquis de Lansdowne, dans le comté de Somerset, comte de Wycombe, de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, Vicomte Caln et Calstone, dans le comté de Witts, et lord Wycombe, baron de Chipping Wycombe, dans le comté de Bucks, dans la pairie de la Grande-Bretagne ; comte de Kerry et comte de Shelburne, vicomte Clanmaurice et Fitzmaurice, baron de Kerry, Lixnaw, et Dunkerron, dans la pairie d'Irlande, Chevalier Grand'Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges ; Gouverneur-Général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes du Canada assemblées en parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous recevons avec beaucoup de plaisir les félicitations de Votre Excellence au sujet de la moisson assez abondante de l'année dernière et de la prospérlté et du progrès réel du pays.

Nous éprouvons la plus grande satisfaction d'apprendre que la paix et l'ordre ont été rétablis dans les Territoires du Nord-Ouest, et continuent à y régner, depuis la répression de l'insurrection ; et nous savons qu'à la suite des troubles aussi sérieux, on peut naturellement s'attendre à ce qu'il y ait de l'inquiétude et quelque appréhension de nouveaux désordres, et qu'il est du devoir du gouvernement de Votre Excellence de prendre des mesures de précaution qui assurent, aux habitants actuels de ces contrées et à ceux qui ont l'intention d'y aller s'établir, une protection efficace contre ces désordres.

Nous sommes bien aises que Votre Excellence soit en mesure de nous féliciter chaleureusement de l'achèvement du chemin de fer du Pacifique canadien et de l'assurance donnée qu'il sera livré à la circulation, d'un océan à l'autre, au mois de juin prochain, pour le service quotidien des voyageurs et des marchandises. Nous sommes persuadés, avec Votre Excellence, que cette grande œuvre, si importante et pour l'Empire et pour le Canada, ne peut manquer d'augmenter le commerce entre la Colombie-Anglaise et les autres provinces, d'assurer et de hâter le développement du Manitoba et du Nord-Ouest, et d'accroître grandement la prospérité de tout le pays.

Dans le cas où les négotiations entre le gouvernement de Sa Majesté et celui des Etats-Unis, pour la nomination d'une commission mixte qui devra régler ce qu'on est convenu d'appeler "la question des pêcheries," et étudier les meilleures moyens de développer notre commerce international, n'aboutiraient pas à un résultat satisfaisant, nous seront prêts à pourvoir à la protection de nos pêcheries territoriales, par une organisation plus effective de notre police maritime, selon qu'il sera nécessaire.

Les projets de loi qui nous ont été soumis pendant la dernière session, relativement à la refonte des statuts et à l'introduction d'un mode de transfert plus simple et plus économique de la propriété foncière, dans les Territoires du Nord-Ouest, que Votre Excellence nous informe devoir nous être présentés de nouveau pour les étudier et en faire l'objet de notre action législative, recevront notre plus sérieuse attention. Nous apprenons avec satisfaction que les statuts de la dernière session se trouvent inclus dans le premier de ces projets.

Nous sommes bien disposés à examiner attentivement s'il est à propos d'améliorer l'organisation judiciaire qui existe dans les Territoires du Nord-Ouest.

Nous examinerons avec soin s'il serait opportun de modifier la loi relative au bureau de l'Imprimeur de la Reine et d'améliorer le système actuel des impressions du gouvernement et du parlement.

Nous sommes heureux d'apprendre qu'un dénombrement de la population des Territoires du Nord-Ouest a été fait et qu'il nous sera présenté un projet de loi réglant, sur cette base, la représentation de cette population dans le parlement.

Toutes autres propositions qui nous seront présentées à l'effet de pourvoir à un meilleur mode de procédure pour la poursuite des réclamations contre la Couronne ; de réglementer les caisses d'épargnes des postes dans la Colombie Anglaise et les Territoires du Nord-Ouest ; de rendre plus expéditive l'émission des patentes pour les terres des sauvages ; de réglementer les droits de la Couronne sur les fonds riverains du Canada ; d'établir une ferme expérimentale, et de modifier l'acte concernant l'immigration chinoise, recevront notre plus sérieuse attention et considération.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informés que les états du dernier exercice financier nous seront présentés. Nous apprenons avec plaisir que l'évaluation des recettes a été pleinement réalisée, quoique nous regrettions que le soulèvement dans le Nord-Ouest ait largement accru les dépenses du pays.

Nous examinerons respectueusement le budget de l'exercice prochain qui nous sera aussi présenté ; et nous remercions Votre Excellence de l'assurance qu'Elle nous donne qu'il a été préparé dans un esprit d'économie et en tenant compte des exigences du service public.

Son Excellence peut être certaine que nous étudierons avec le plus grand soin les diverses questions qu'Elle nous a mentionnées, ainsi que tous sujets qui pourront être soumis à notre attention ; et nous espérons sincèrement avec Votre Excellence, que le résultat de nos délibérations, sous la bénédiction de Dieu, contribuera à l'avancement et à la prospérité du Canada.

Il est alors ordonné que la dite adresse soit grossoyée, et qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par les membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. McLelan, il est

*Résolu*,—Que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les Subsides à accorder à Sa Majesté.

*Résolu*,—Que mardi prochain, cette Chambre se formera en comité pour prendre en considération les Voies et Moyens de prélever les subsides à accorder à Sa Majesté.

Sur motion de M. Bowell, il est nommé un comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre durant la présente session, avec pouvoir de faire rapport de temps à autre ; le dit comité devant être composé de MM. Béchard, Bergin, Colby, Charlton, Desjardins, Innes, Royal, Scriver, Somerville (Brant), Taylor, Wood (Westmoreland), et Woodworth.

Sir Hector Langevin met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, le rapport annuel du ministre des Travaux Publics, pour l'exercice 1884-85, sur les travaux placés sous son contrôle.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Vail*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de reconstruire la jetée de Digby sur l'emplacement actuel ? Si oui, quand les travaux seront-ils commencés ?

M. *Béchard*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de toutes pétitions ou mémoires reçus par le gouvernement, depuis le 1er janvier 1882, de la part des propriétaires riverains de la rivière Richelieu, se plaignant que les piliers construits dans la dite rivière, près des villes de Saint-Jean et d'Iberville, par la Cie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, élèvent le niveau de la dite rivière, et sont cause de la submersion de leurs terres, et demandant qu'il soit porté remède à cet état de choses.

Sir *Richard Cartwright*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel était le montant de la dette brute du Canada à la date du 1er mars 1886 ?

Sir *Richard Cartwright*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quelle partie de la dite dette était constituée par des emprunts temporaires de banques ou autres personnes en Canada ou ailleurs ?

Sir *Richard Cartwright*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état, détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1884 au 1er mars 1885, et du 1er juillet 1885 au 1er mars 1886.

Sir *Richard Cartwright*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet 1884 au 1er mars 1885, et du 1er juillet 1885 au 1er mars 1886, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays.

M. *Hackett*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de mettre en force des règlements de nature à prohiber complètement la pêche du homard destiné à la mise en boîte, sur le littoral de l'Ile du Prince-Edouard, pendant une période de trois ans, tel que le rapportent les journaux des provinces maritimes ?

M. *Landerkin*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant les noms de toutes personnes qui ont soumissionné pour le transport des malles entre Calgary et Fort McLeod, le montant spécifié dans chaque soumission, à qui le contrat a été accordé ; et aussi, copie de tous papiers et de toute correspondance concernant le dit contrat.

M. *Coursol*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement, depuis la condamnation de Louis Riel, a-t-il nommé une commission médicale pour s'enquérir de l'état mental du prisonnier ? Si oui, la commission a-t-elle envoyé un rapport au gouvernement, et le gouvernement a-t-il l'intention de mettre ce rapport devant la Chambre, et quand ?

Sir *John A. Macdonald*—Lundi prochain—Proposera la nomination d'un comité de sept membres pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, jeudi, le 25 écoulé ; le dit comité devant se composer de Sir John A. Macdonald, Sir Hector Langevin, Sir Richard Cartwright, et de MM. McLelan, Bowell, Blake et Vail.

**No. 2.**

OTTAWA, VENDREDI, 26 FÉVRIER, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 3.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, LUNDI, 1ER MARS, 1886.

PRIÈRE.

Vingt pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil municipal de la cité de Ste-Catherine, Ontario ; demandant qu'aucunes autres sommes d'argent ne soit payées pour aider aux immigrants à venir au Canada.

De Archibald MacDonald et autres, de Stromness et autres lieux ; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire une voie ferrée depuis la ligne-mère du Pacifique Canadien à ou près de Medicine Hat ou Dunmore, dans la province d'Assiniboia, et se dirigeant vers le sud jusqu'à la frontière entre le Canada et les Etats-Unis.

De la Banque du Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions.

De F. Pâquette et autres, des townships de Barford, Hereford et Auckland, dans les comtés de Stanstead et Compton, Québec ; demandant que le tarif d'exportation sur les billots provenant des dits townships, soit remboursé.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre du 30 mars 1885—Etat donnant la date et l'heure du départ de Toronto et de l'arrivée à Brockville de tous les trains du Grand-Tronc faisant le service des malles de Sa Majesté, depuis le premier février jusqu'au 30 avril des années 1881, 1882, 1883, 1884, et pour l'année courante, jusqu'à la date de la réponse à cet ordre ; aussi, la date et l'heure du départ de Brockville et d'Ottawa et de l'arrivée à Ottawa et à Brockville de tous les trains faisant un service semblable sur la partie du chemin de fer du Pacifique canadien qui s'étend entre les deux points en dernier lieu nommés, pendant la même période.

M. Pope présente les réponses suivantes :

Réponse à Ordre du 3 mars 1884—Etat indiquant les montants d'argent payés par la Puissance, les provinces ou les municipalités ou les octrois de terre donnés sous forme de boni, ou autrement, pour la construction ou l'équipement de chemins de fer (autres que le chemin de fer du Pacifique canadien), depuis la confédération, avec les dates de tels paiements, et les noms des divers chemins de fer ainsi aidés.

Réponse supplémentaire à Ordre du 24 février 1885—Copie des rapports requis de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc en vertu de l'acte refondu des chemins de fer de 1879, et des actes de 1881 et 1884 qui l'amendent, pour l'exercice 1883-1884, séparément dans chaque cas, et

1. Le nombre de milles de la ligne-mère du Grand-Tronc, avec un état du coût total réel de construction et d'équipement ; le coût séparé, par mille, de la construction de la dite ligne-mère, sans matériel roulant ; le montant total du compte de capital existant actuellement contre le dit chemin, y compris son équipement.

2. Un état détaillé montrant les différents embranchements ou lignes latérales possédés actuellement par la dite compagnie, et comprenant le nombre de milles de chacun de ces embranchements, et les sommes payées séparément pour chacun. Comment ces sommes ont été payées ; si elles l'ont été en espèces, ou en obligations, avec un état détaillé de la nature de ces obligations ; la somme pour laquelle chacune de ces obligations a été vendue, et le montant net réalisé par chacune d'elle.

3. Un état détaillé de toute ligne ou lignes de chemin de fer affermées par la compagnie du Grand-Tronc, ou qu'elle s'est engagée à exploiter en payant un percentage des profits ou à d'autres conditions, avec la longueur de chacune de ces lignes, et les conditions détaillées des arrangements faits au sujet de chacune d'elles.

4. Un état détaillé de tout intérêt que peut avoir le Grand-Tronc dans tout autre chemin ou chemins de fer, et les obligations qu'il peut avoir en sa possession concernant chacun d'eux.

5. Un état détaillé des profits nets de chacun des chemins mentionnés dans les quatre clauses précédentes après déductions faites des frais d'exploitation pendant l'année fiscale de chacun des dits chemins de fer, avec un état détaillé de la proportion des frais d'exploitation relativement aux profits bruts, dans chaque cas.

6. Si quelques sommes, et quelles sommes, ont été payées par la compagnie du Grand-Tronc pour la contruction du chemin de fer de Toronto et Ottawa ; et le coût total de telle construction, avec un état des profits bruts et nets du dit chemin pendant la dernière année fiscale du dit chemin ; et un exposé indiquant d'où proviennent ces fonds ; aussi l'indication de l'endroit où ils paraissent dans les comptes ou rapports de la compagnie du Grand-Tronc.

Réponse à Ordre du 7 mai 1883—Copie de toute correspondance, rapports, comptes et autres papiers relatifs à toute demande d'indemnité présentée par D. B. Woodworth et autres, pour du gravier que l'on prétend avoir été pris sur le terrain des réclamants pour l'usage de l'embranchement sur Pembina du Pacifique canadien ; aussi, copie de la preuve relative à cette demande faite devant le bureau des arbitres fédéraux, indiquant le montant demandé, la sentence (s'il en est) portée par les dits arbitres et quelles sommes ont été payées par suite de cette sentence.

M. McLelan met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le gouverneur général,—Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1885, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été subséquemment remplie, et, dans ce cas, si elle l'a été par promotion ou par une nouvelle nomination, et les appointements du nouveau fonctionnaire nommé, sous l'autorité de l'acte 46 Victoria, chapitre 8, article 15.

Aussi, un état des paiements portés au compte des dépenses imprévues par arrêtés en conseil, depuis le 1er juillet 1885 jusqu'à cette date, en conformité de l'Acte 48 Victoria, chapitre 41.

Et aussi, un état des mandats émis depuis la dernière session du parlement, par le gouverneur général, pour l'exercice 1885-86, en conformité de l'acte 41 Victoria, chapitre 7, article 32, paragraphe 2.

M. Bowell met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les Tableaux du Commerce et de la Navigation de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1885, compilés d'après les rapports officiels.

M. McLelan met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les Comptes Publics du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1885.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus la première fois et remis pour la seconde lecture à mercredi prochain, savoir :—

Par M. Robertson (Hamilton) :—Bill (No 2) pour amender la loi criminelle et déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection les trous faits dans la glace sur les eaux navigables et fréquentées.

Bill (No 3) pour amender de nouveau la loi de la preuve dans certains cas.

Par M. Mulock :—Bill (No 4) pour amender l'Acte Refondu des chemins de fer, 1889, et ses amendements.

M. Costigan met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, les Rapports, Etats et Statistiques du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1885.

Les adresses à Son Excellence et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Coursol :—Adresse demandant copie du rapport des médecins chargés par le gouvernement de s'enquérir de l'état mental de Louis Riel, après sa condamnation.

Par M. Casgrain :—Ordre de la Chambre pour un rapport des concessions de terres accordées à M. Valin, M.P., dans les territoires du Nord-Ouest, avec la date des lettres patentes pour icelles, leurs quantités, localités, prix et paiements, et de toutes les concessions ainsi faites soit à M. Valin seul, soit d'autres en société avec lui.

Par M. Béchard :—Adresse demandant copie de toutes pétitions ou mémoires reçus par le gouvernement, depuis le 1er janvier 1882, de la part des propriétaires riverains de la rivière Richelieu, se plaignant que les pilliers construits dans la dite rivière, près des villes de Saint-Jean et d'Iberville, par la Cie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, élèvent le niveau de la dite rivière, et sont cause de la submersion de leurs terres, et demandant qu'il soit porté remède à cet état de choses.

Par Sir Richard Cartwright :—Ordre de la Chambre pour un état détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1884 au 1er mars 1885, et du 1er juillet 1885 au 1er mars 1886.

Et,—Ordre de la Chambre pour un état, dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet 1884 au 1er février 1885, et du 1er juillet 1885 au 1er février 1886, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays.

Par M. Landerkin :—Ordre de la Chambre pour un état donnant les noms de toutes personnes qui ont soumissionné pour le transport des malles entre Calgary et Fort McLeod, le montant spécifié dans chaque soumission, à qui le contrat a été accordé ; et aussi, copie de tous papiers et de toute correspondance concernant le dit contrat.

M. Thompson (Antigonish) met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du Canada, pour l'exercice expiré le 30 juin 1885.

M. McLelan met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport de l'Auditeur-Général sur les comptes des crédits, pour l'exercice expiré le 30 juin 1885.

M. Foster met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le 18me rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, pour l'exercice expiré le 30 juin 1885.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est nommé un comité de sept membres pour préparer et rapporter avec toute la diligence possible les listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par cette Chambre, jeudi, le 25 écoulé; le dit comité devant se composer de Sir John A. Macdonald, Sir Hector Langevin, Sir Richard Cartwright, et de MM. McLelan, Bowell, Blake et Vail.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Wallace* (York)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Combien de demandes ont été faites depuis 1872 pour obtenir des licences pour couper du bois dans les limites de la région connue sous le nom de Territoire en contestation, et quel en a été le nombre chaque année ?

Combien d'ordres en conseil ont été passés autorisant la délivrance de telles licences, et quel en a été le nombre chaque année ?

Combien de licences ont été réellement délivrées, quel en a été le nombre chaque année et pour quelle période ont-elles été émises ?

Quel est le montant payé pour location des fonds de bois et quel est le nombre des paiements versés lors de la passation des ordres en conseil, avant la délivrance des licences, et le nombre de ceux qui ont été faits après la délivrance des dites licences ?

Quel montant a été versé au département de l'Intérieur pour droits sur le bois abattu en vertu d'un permis, et combien de concessionnaires ont fait des paiements à compte des droits à acquitter ?

Combien de personnes ont actuellement droit, de par une licence, de couper du bois dans les limites du territoire en contestation et quelles sont les périodes respectives couvertes par leurs licences ?

Combien de permis ont été délivrés chaque année, depuis 1872, pour couper du bois dans le territoire en contestation ?

Quel montant le gouvernement a-t-il reçu à titre de droits sur le bois abattu en vertu de ces permis ?

Combien de personnes ont actuellement le droit de couper du bois dans le territoire en contestation, en vertu de permis ?

Des deniers (et dans ce cas, quel en est le montant), ont-ils été remboursés aux personnes qui ont fait des paiements au département pour des licences ou permis d'exploitation, mais qui n'ont pas abattu de bois, de par telles licences ou permis ?

M. *Allen*—Mercredi prochain—BILL intitulé : "Acte pour étendre la juridiction de la Cour Maritime de l'Ontario."

M. *McCarthy*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte à l'effet de constituer une Cour de Commissaires des chemins de fer pour le Canada, et d'amender l'Acte refondu des chemins de fer, 1879."

M. *McCarthy*—Mardi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant les voituriers par terre."

M. *McCarthy*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte pour amender l'Acte Refondu des chemins de fer, 1879."

M. *Amyot*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de tous les documents formant le dossier du procès de Sa Majesté contre Louis Riel, à Régina, y compris, liste des jurés, noms des jurés récusés, par qui ils l'ont été, la liste des jurés choisis (*empanelled*), les motions et affidavits produits, les témoignages, les incidents du procès, les adresses des avocats, du prisonnier et la charge du juge, le nom des juges ou assistants-juges qui ont conduit le procès, le nom des avocats pour la poursuite et la défense, en un mot tout document quelconque concernant le procès, et aussi le verdict et la recommandation à la clémence de la cour.

M. *Wilson*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le nombre de détenus employés dans les pénitenciers de la Puissance, pendant les années 1884 et 1885, à des travaux de nature à faire la compétition avec le travail libre ; la nature du travail ainsi exécuté ; le nombre de prisonniers occupés à chaque genre d'ouvrage ; le nombre de ceux employés au dehors par des entrepreneurs, le paiement reçu par le gouvernement pour chaque prisonnier, et les localités où les articles ainsi fabriqués ont été vendus.

M. *Amyot*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de tous ordres en conseil concernant divers sursis qui peuvent avoir été accordés à Louis Riel avant son exécution.

M. *Cook*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé du nombre de bureaux de poste établis dans les districts de Muskoka, Parry Sound et Nipissingue, ainsi que le coût et les recettes de chaque bureau, pour chacune des années qui se sont écoulées depuis 1879.

M. *Casey*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie des instructions ou circulaires adressées aux officiers reviseurs au sujet de l'exécution de leurs devoirs en vertu de l'Acte du Cens Electoral, 1885.

M. *Farrow*—Mercredi prochain—BILL intitulé : "Acte pour amender l'Acte concernant l'indemnité des membres."

M. *Somerville* (Brant)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant, en détail, avec dates, les dépenses encourues par les différents membres du gouvernement, ou par aucune autre personne ou personnes, au service du gouvernement, qui ont été envoyées en Angleterre ou ailleurs, dans l'intérêt du gouvernement, depuis le 16 février 1885 jusqu'à ce jour ; ainsi qu'un état donnant, en détail, les dépenses de voyage de Sir Charles Tupper, le Haut-Commissaire du Canada en Angleterre, pour la même période.

M. *Somerville* (Brant)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant les sommes d'argent payées au chef Kah-ke-wa-quo-na-by (connu autrement sous le nom de Chef Jones) l'éditeur du journal *The Indian*, dans le cours des quatre dernières années ; le détail des services pour lesquels les dites sommes ont été payées, ainsi que copie de toute correspondance et ordres en conseil se rattachant à ce sujet.

Sir *R. Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel montant a été payé, depuis le 1er juillet, 1885, jusqu'au 1er mars, 1886, au sujet du récent soulèvement dans le Nord-Ouest ou des réclamations qui ont été faites par suite de ce soulèvement ?

M. *Thompson* (Antigonish)—Mercredi prochain—BILL intitulé : "Acte relatif aux Statuts Revisés du Canada."

M. *Thompson* (Antigonish)—Mercredi prochain—BILL intitulé : "Acte pour règlementer le transfert des terres dans les Territoires du Nord-Ouest."

M. *Charlton*—Mercredi prochain—BILL intitulé : "Acte pour prévenir plus efficacement la cruauté envers les animaux."

M. *Charlton*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel était le montant de la dette nette du Canada, à la date du 1er mars, 1886 ?

M. *Forbes*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant tous les articles en fer et les approvisionnements de chemin de fer achetés à Halifax par le département des Chemins de fer et canaux, pour l'Intercolonial, ou tous autres travaux du gouvernement, chaque année, depuis le 1er juillet 1878, jusqu'au 31 décembre 1885 ; les noms des différentes maisons commerciales ; la quantité achetée avec et sans soumissions et contrats ; et le montant payé à chaque maison chaque année.

M. *McMullen*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant :—

1° Le nom de chaque personne se trouvant sur la liste des employés mis à la retraite au 1er janvier 1886 ;

2° La date à laquelle chaque telle personne a été mise à sa retraite ;

3° Le montant payé à la caisse de retraite par chaque personne dont le nom est porté sur la liste;—et

4° Le montant payé à chaque personne se trouvant sur cette liste, jusqu'au 1er janvier 1886.

M. *McMullen*—Mercredi prochain—BILL intitulé : " Acte pour amender l' ' Acte concernant l'intérêt sur les deniers garantis par hypothèque sur propriété foncière.' "

M. *McMullen*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé de la somme payée à P. M. Baker, de Orangeville, officier rapporteur, en vertu de l'Acte de Tempérance du Canada, pour le comté de Dufferin, Ontario, pour la votation prise sous l'autorité des dispositions du dit acte, le 30 octobre 1884, et indiquant séparément le montant détaillé de son compte, et la somme qui lui a été payée.

M. *Landry* (Montmagny)—Mercredi prochain—BILL intitulé : " Acte pour limiter la juridiction d'appel de la Cour Suprême en ce qui concerne les matières d'un caractère purement local, dans la province de Québec."

M. *Vail*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de faire à la jetée de Digby des réparations temporaires qui permettent aux steamers d'y débarquer leurs passagers et leur cargaison tant que les travaux permanents ne seront pas complétés ? Et, dans ce cas, quand les travaux seront-ils commencés ?

Sir *R. Cartwright*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé détaillé des sommes empruntées temporairement par le gouvernement, jusqu'au 1er mars, 1886, de maisons de banque ou de particuliers, en Canada ou ailleurs.

M. *Casey*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—La commission nommée pour régler les réclamations résultant du soulèvement du Nord-Ouest (qui relèvent du ministère de la Milice et de la Défense) a-t-elle présentée son rapport ; et, dans ce cas, quand ce rapport sera-t-il déposé sur le bureau de la Chambre ?

M. *Mulock*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de tous rapports, communications, lettres ou autres papiers adressés par quelqu'agent du gouvernement ou autre personne à quelque membre du gouvernement ou à aucun département du gouvernement depuis le 1er avril 1882, touchant l'insuffisance des provisions, soit en quantité ou en qualité, fournies par le gouvernement à aucuns sauvages quelconques dans les Territoires du Nord-Ouest, ou se rapportant à la situation d'aucuns sauvages quelconques du Nord-Ouest qui ont pu souffrir ou mourir par suite du manque de provisions.

M. *Charlton*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Combien de colons sont censés s'être établis dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest pendant l'année 1885 ?

M. *Weldon*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, au autrement, pendant l'année 1885, les causes et dates respectives ; les noms de tous chefs de train, ingénieurs-mécaniciens ou autres employés destitués, suspendus de leurs fonctions ou mis à l'amende à la suite de telles collisions ou de toute autre négligence de leurs devoirs ; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété ; le chiffre de la compensation payée aux personnes possédant des propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées.

M. *Weldon*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant chaque semestre de l'année expirée le 31 décembre 1885, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce ; aussi un état montrant le matériel roulant construit durant l'année dans les ateliers du gouvernement, et de quelle espèce.

M. *Weldon*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant la quantité d'approvisionnements achetés et emmagasinés pour le chemin de fer Intercolonial pendant chaque semestre de l'année finissant le 31 décembre 1885, spécifiant les articles achetés par contrats, et la nature de ces articles, et donnant les noms des divers fournisseurs ainsi que les montants payés en vertu de tels contrats.

M. *Weldon*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état du coût de la gare du chemin de fer à St. Jean, N.-B., et des sommes d'argent dépensées pour cette construction et pour son ameublement et ses fournitures, le montant des différents contrats, les noms des entrepreneurs, et le lieu où ces meubles et fourni tures ont été fabriqués.

M. *Weldon*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé indiquant le nombre d'hommes employés sur le chemin de fer Intercolonial entre Campbellton et Halifax, et entre Saint-Jean et Shédiac, y compris ceux employés dans les différentes gares; spécifiant le nombre employé à chaque gare, et le nombre employé dans les ateliers de machinerie à Moncton; le nombre et les noms des employés renvoyés ou congédiés de leur emploi sur ce chemin de fer depuis le 1er octobre dernier; les diverses causes de tels renvois ou congés; ainsi que toute réduction des salaires payés à ces employés ou à aucun d'eux depuis le 1er octobre dernier.

M. *Weldon*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le matériel roulant du chemin de fer Intercolonial réparé dans les ateliers du gouvernement à Moncton pendant l'année finissant le 31 décembre 1885; aussi le matériel roulant, appartenant au dit chemin de fer, réparé dans d'autres ateliers pendant la même période; les localités où telles réparations ont été faites, et combien elles ont coûté.

M. *Weldon*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le revenu et les frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial pendant les derniers six mois de l'année finissant le 31 décembre 1885, et les deux mois de janvier et février de l'année courante, en observant les mêmes divisions que l'on voit dans l'état B, chemin de fer Intercolonial, dans les Comptes Publics.

M. *Weldon*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état montrant le nombre de wagons privés ou officiels construits ou achetés pour le chemin de fer Intercolonial depuis l'année 1878, et le coût de chaque wagon.

M. *Cameron* (Huron)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le recensement du Manitoba, des Territoires du Nord-Ouest et du district de Kiwatin, ou d'aucun d'eux, a-t-il été fait conformément aux dispositions de l'Acte 48-49 Vic., chap. 3? Dans ce cas, quelle est, d'après le dit recensement, la population blanche respective du Manitoba, du district de Kiwatin et des Territoires du Nord-Ouest, et quel est le chiffre de la population sauvage et métisse dans chacun d'eux?

M. *Cameron* (Huron)—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de—

1° Tous les ordres en conseil ou ordres administratifs touchant la mise en opération de l'" Acte concernant le Cens Electoral ";

2° Toutes les instructions données par le gouvernement ou aucun des départements aux officiers reviseurs nommés en vertu de cet acte;

3° Toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun des départements et les dits officiers reviseurs.

M. *Cameron* (Huron)—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie :—

1° Des notes sténographiques prises sur la demande présentée pour différer d'un mois, à compter du 1er juillet 1885, le procès de Louis Riel, le plaidoyer de l'avocat du prisonnier pour, et celui de l'avocat de la Couronne, contre tel délai, les observations et les décisions ou règles du juge à ce sujet;

2° Les notes sténographiques prises sur cette partie de l'interrogatoire contradictoire de Charles Nolin par laquelle l'avocat du prisonnier a voulu prouver l'insanité de Riel ; l'opposition de ce dernier à cette ligne de défense, et son désir de se dispenser des services de son avocat et les plaidoyer de l'avocat ainsi que les observations et les désisions ou règles du juge à ce sujet.

3° L'adresse du juge au jury dans le procès de Louis Riel.

M *Laurier*— Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de toutes pétitions, communications ou représentations en faveur de la commutation de la sentence de Louis Riel.

M. *Laurier*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tous les papiers trouvés dans la chambre du conseil des insurgés à Batoche, et plus spécialement :

1° du journal de Louis Riel ;

2° du régistre des procès-verbaux et des arrêtés du conseil des insurgés ;

3° de la correspondance de Louis Riel.

M. *Laurier*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de tous rapports faits par les commissaires nommés en vertu d'une commission royale émanée le 30 mars dernier, " pour faire le recensement des Métis domiciliés dans les territoires du Nord-Ouest, en dehors des limites du Manitoba, antérieurement au quinzième jour de juillet, mil huit cent soixante-et-dix, et aussi pour faire connaître les personnes qui ont droit au bénéfice du paragraphe (*e*) de la section quatre-vingt-unième de l'Acte concernant les Terres Fédérales, 1883, et l'étendue de ce droit," et de tous procédés de la dite commission ; de toutes instructions qu'elle a reçues et de toute correspondance échangée entre ses membres et le gouvernement.

M. *Paterson* (Brant)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie des minutes des conseils tenus par les chefs des Six Nations, pendant le mois de décembre, 1885.

M. *Paterson* (Brant)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Des échantillons de la farine fournie aux sauvages du Nord-Ouest ont-ils été soumis, en 1884 ou 1885, au nom du gouvernement, à quelques personnes non au service du gouvernement, pour les inspecter et en faire rapport ?

24

**No. 3.**

OTTAWA, LUNDI, 1ER MARS, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 4.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MARDI, 2 MARS, 1886.

PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Sir John A. Macdonald, du comité spécial chargé de préparer et rapporter avec toute la diligence possible, des listes des membres devant composer les comités permanents ordonnés par la Chambre, jeudi, le 25 écoulé, présente le rapport suivant :—

### No. 1.—PRIVILÈGES ET ELECTIONS.

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Abbott, | Davies, | Ouimet, |
| Barker, | Girouard, | Patterson (Essex), |
| Billy, | Hall, | Robertson (Hamilton), |
| Blake, | Laurier, | Royal, |
| Bossé, | Lister, | Shakespeare, |
| Cameron (Huron), | Macdonald (Sir John), | Toschereau, |
| Casgrain, | Mackenzie, | Temple, |
| Chapleau, | Macmaster, | Thompson (Antigonish), |
| Colby, | McCarthy, | Weldon, |
| Costigan, | McIntyre, | Wells, |
| Curran, | Mills, | White (Cardwell) et |
| Daly, | Mulock, | Woodworth.—36. |

### No. 2.—LOIS EXPIRANTES.

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Armstrong, | De St. Georges, | McMillan (Vaudreuil), |
| Billy, | Desaulniers (St. Maurice), | Paint, |
| Cameron (Inverness), | Dodd, | Pruyn, |
| Campbell (Renfrew), | Guillet, | Rinfret, |
| Campbell (Victoria), | Hackett, | Robertson (Hastings), |
| Casey, | Harley, | Tyrwhitt, |
| Cochrane, | Hesson, | Valin, |
| Coughlin, | Labrosse, | Ward et |
| Daoust, | McIntyre, | Yeo.—27. |

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

## No. 3.—Chemins de fer, Canaux et lignes de télégraphes.

Messieurs

Abbott,
Allen,
Bain (Soulanges),
Bain (Wentworth),
Baker (Missisquoi),
Barker,
Barnard,
Beaty,
Béchard,
Bell,
Benoit,
Bergin,
Bernier,
Billy,
Blake,
Blondeau,
Bossé,
Bourassa,
Bowell,
Bryson,
Burns,
Burpee,
Cameron (Huron),
Cameron (Inverness),
Cameron (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Casey,
Casgrain,
Chapleau,
Charlton,
Cockburn,
Colby,
Cook,
Costigan,
Coursol,
Curran,
Davies,
Dawson,
De St. Georges,
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Edgar,
Everett,
Fairbank,
Ferguson (Welland),
Fisher,
Forbes,
Fortin,
Foster,
Gagné,
Gault,
Geoffrion,
Gillmor,
Girouard,
Glen,
Gordon,
Grandbois,
Haggart,
Hall,
Hay,
Hickey,
Hilliard,
Holton,
Hurteau,
Irvine,
Ives,
Kilvert,
King,
Kinney,
Landerkin,
Landry (Kent),
Landry (Montmagny),
Langevin (Sir Hector),
Laurier,
Livingston,
Macdonald (Sir John),
Mackenzie,
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McCallum,
McCarthy,
McCraney,
McDougald (Pictou),
McGreevy,
McIntyre,
McMillan (Vaudreuil),
McMullen,
Mills,
Mitchell,
Mulock,
Orton,
Ouimet,
Paint,
Patterson (Essex),
Pope,
Ray,
Riopel,
Robertson (Hamilton),
Robertson (Hastings),
Robertson (Shelburne),
Ross,
Royal,
Rykert,
Scott,
Scriver,
Shanly,
Small,
Smyth,
Sproule,
Stairs,
Sutherland (Oxford),
Sutherland (Selkirk),
Taschereau,
Tassé,
Temple,
Thompson (Antigonish),
Thompson (Haldimand),
Townshend,
Trow,
Tupper,
Vail,
Valin,
Vanasse,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Watson,
Weldon,
Wells,
White (Cardwell),
White (Hastings),
White (Renfrew),
Wigle,
Wilson,
Wood (Brockville),
Wood (Westmoreland),
Woodworth et
Wright.—141.

## No. 4.—Bills Privés.

Messieurs

Allen,
Baker (Missisquoi),
Bell,
Glen,
Guilbault,
Hay,
Mulock,
Ouimet,
Pinsonneault,

Bossé,
Bourassa,
Burns,
Burpee,
Cameron (Middlesex),
Cameron (Victoria),
Caron (Sir Adolphe),
Casey,
Catudal,
Cockburn,
Daoust,
Desaulniers (Maskinongé),
Desaulniers (St. Maurice),
Edgar,
Farrow,
Fleming,
Foster,
Gagné,
Geoffrion,
Gillmor,
Girouard,
Hickey,
Holton,
Homer,
Ives,
Jamieson,
Jenkins,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Labrosse,
Langelier,
Landry (Kent),
Landry (Montmagny),
Laurier,
Lesage,
Lister,
Macmaster,
McDougall (Cape-Breton)
McMullen,
Massue,
Montplaisir,
Ray,
Reid,
Robertson (Shelburne),
Scriver,
Small,
Smyth,
Springer,
Sproule,
Stairs,
Taschereau,
Tassé,
Taylor,
Thompson (Haldimand),
Tupper,
Vanasse,
Wallace (Albert),
Ward,
Weldon,
Wells et
Wright.—71.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

## No. 5.—Ordres Permanents.

Messieurs

Auger,
Bain (Wentworth),
Baker (Victoria),
Beaty,
Bourbeau,
Burnham,
Cameron (Middlesex),
Casgrain,
Coughlin,
Dawson,
De St. Georges,
Dodd,
Dundas,
Dupont,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Ferguson (Welland),
Gaudet,
Gault,
Gigault,
Gillmor,
Gordon,
Grandbois,
Gunn,
Hackett,
Hurteau,
Inness,
Irvine,
Jackson,
Kaulbach,
Landerkin,
Livingston,
Macdonald (King),
McDougall (Cape-Breton)
Macmillan (Middlesex),
Massue,
Moffat,
Montplaisir,
O'Brien,
Paterson (Brant),
Patterson (Essex),
Rinfret,
Sutherland (Oxford),
Wood (Brockville) et
Woodworth.—44.

Et que le quorum du dit comité se compose de sept membres.

## No. 6.—Impressions.

Messieurs

Allison,
Baker (Missisquoi),
Bergin.
Blondeau,
Bourassa,
Bowell,
Charlton,
Foster,
Innes,
Landry (Montmagny),
Somerville (Brant),
Tassé,
Taylor,
Trow,
Vanasse et
White (Cardwell).—16.

## No. 7.—Comptes Publics.

Messieurs

Bain (Soulanges),
Baker (Victoria),
Béchard,
Bergin,
Blake,
Bowell,
Carling,
Cartwright (Sir Richard),
Charlton,
Colby,
Costigan,
Coursol,
Davies,
Desaulniers (St. Maurice),
Farrow,
Ferguson (Welland),
Foster,
Grandbois,
Holton,
Ives,
Kilvert,
King,
Langelier,
Macdonald (Sir John),
Mackenzie,
McDougald (Pictou),
McLelan,
Massue,
Mulock,
Pope,
Rinfret,
Riopel,
Robertson (Shelburne),
Rykert,
Scriver,
Somerville (Brant),
Taschereau,
Townshend,
Trow,
Tupper,
Vail,
White (Cardwell),
White Hastings),
White (Renfrew),
Wood (Brockville et
Wood (Westmoreland)—46

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

## No 8.—Banques et Commerce.

Messieurs

Abbott,
Allison,
Baker (Victoria),
Béchard,
Bernier,
Blake,
Bossé,
Bourbeau,
Bowell,
Bryson,
Burnham,
Burpee,
Cameron (Huron),
Cameron (Middlesex),
Cameron (Victoria),
Campbell (Victoria),
Carling,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Catudal,
Charlton,
Cimon,
Cochrane,
Cook,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Davies,
Dawson,
Dickinson,
Dugas,
Dundas,
Dupont,
Everett,
Fairbank,
Fleming,
Forbes,
Fortin,
Gagné,
Gault,
Gigault,
Girouard,
Guilbault,
Guillet,
Gunn,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hesson,
Hilliard,
Innes,
Ives,
Jackson,
Jamieson,
Kaulbach,
Kilvert,
Kinney,
Kirk,
Kranz,
Landerkin,
Langelier,
Lesage,
Macdonald (Sir John),
Macdonald (King),
Mackenzie,
Mackintosh,
Macmaster,
McCallum,
McCarthy,
McDougald (Pictou),
McGreevy,
McLelan,
McMullen,
McNeill,
Massue,
Mitchell,
Moffat,
O'Brien,
Orton,
Ouimet,
Paterson (Brant),
Platt,
Reid,
Robertson (Hamilton),
Rykert,
Scott,
Scriver,
Shakespeare,
Shanly,
Somerville (Bruce),
Sutherland (Oxford),
Thompson (Antigonish),
Vail,
Vanasse,
Wallace (York),
Weldon,
White (Cardwell),
White (Renfrew),
Wood (Westmoreland),
Wright et
Yeo.—101.

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

## No. 9.—Immigration et Colonisation.

Messieurs

Allen,
Allison,
Armstrong,
Auger,
Bain (Wentworth),
Baker (Victoria),
Barnard,
Béchard,
Bell,
Benoit,
Billy,
Blondeau,
Bourassa,
Bryson,
Burnham,
Burns,
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Carling,
Catudal,
Chapleau,
Cimon,
Cochrane,
Cockburn,
Colby,
Coughlin,
Dawson.
Desaulniers (Maskinongé),
Dickinson,
Dugas,
Edgar,
Fairbank,
Farrow,
Ferguson (Leeds et Gren.)
Fisher,
Fortin,
Gagné,
Gaudet,
Grandbois,
Guilbault,
Harley,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Homer,
Hurteau,
Jackson,
Jenkins,
King,
Kirk,
Kranz,
Labrosse,
Landry (Kent),
Mackintosh,
McCallum,
McCraney,
McMillan (Vaudreuil),
McNeill,
Mitchell,
Montplaisir,
Orton,
Paterson (Brant),
Patterson (Essex),
Pinsonnault,
Platt,
Pope,
Pruyn,
Ray,
Robertson (Hastings),
Ross,
Royal,
Scott,
Somerville (Bruce),
Springer,
Sproule,
Sutherland (Selkirk),
Taylor,
Trow,
Tyrwhitt,
Watson,
White (Hastings),
White (Renfrew),
Wigle,
Wilson,
Wright et
Yeo.—86.

Et que le quorum du dit comité se compose de neuf membres.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, le dit rapport est adopté, en tant qu'il se rapporte au comité des Ordres Permanents.

M. Chapleau présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 24 février, 1885—Liste détaillée des noms, avec le domicile ou l'adresse d'affaires, de chacun des divers actionnaires du chemin de fer du Grand-Tronc, à la date du 1er janvier dernier.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Edgar*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de l'ordre en conseil, en date du 4 août, 1883, ou vers cette époque, en vertu duquel la compagnie de colonisation de Prince-Albert a été autorisée à échanger le township 43, rang 27, à l'ouest du deuxième méridien, pour une partie du township 45, sur la rive sud de la Saskatchewan du sud, aussi dans le rang 27, à l'ouest du même méridien.

M. *Edgar*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour,—

1. Copie du rapport de George Duck, agent des Terres fédérales à Prince-Albert, daté du 15 août, 1884, ou environ, concernant les terres de la Cie de Colonisation de Prince-Albert.

2. Copie de tous rapports de Rufus Stephenson, inspecteur des compagnies de colonisation, concernant la Cie de Colonisation de Prince-Albert, et plus particulièrement de celui de ses rapports qui porte la date du 19 novembre, 1884, ou environ, touchant les terres de la dite compagnie, et donnant des détails sur les colons qui y sont établis.

Aussi, copie de tous rapports faits par des agents ou des employés du gouvernement, ou de toutes instructions à eux adressées touchant les terres de la dite compagnie qui ont été originairement ou subséquemment demandées.

M. *Edgar*—Jeudi prochain—BILL intitulé: " Acte concernant les banques, compagnies d'assurance, compagnies de prêts, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité."

M. *Landry* (Montmagny)—Vendredi prochain—RÉSOLUTION—Que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution.

M. *Ross*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé du nombre de métis des Territoires du Nord-Ouest qui ont prouvé leurs réclamations devant la commission au Fort Qu'Appelle, Buttes de Tondre, Vallée de la Qu'Appelle, Régina, Crique-aux-Erables, Calgary, Fort-McLeod, Crique Pincher, Edmonton, St-Albert, Fort Saskatchewan, Victoria, Fort Pitt, Battleford, Prince-Albert, Batoche, Lac-aux-Canards, Fourches de la Saskatchewan, Fort-à-la-Corne, Comptoir de Cumberland, Mâchoire de l'Orignal et Willow Bunch, dans les Territoires du Nord-Ouest.—aussi, aux Grands Rapides, dans le Kiwatin, et à Winnipeg et Griswold, dans le Manitoba, donnant, dans chaque cas, le nombre des chefs de familles et des mineurs, ainsi que le nombre de personnes du sexe masculin et du sexe féminin. Aussi, copie de toutes les pétitions enregistrées dans le département de l'Intérieur, demandant le redressement des griefs, avec le nom des pétitionnaires, faisant la distinction entre ceux dont les réclamations avaient été déjà réglées dans le Manitoba, et ceux dont les réclamations ne l'avaient pas été. Aussi, le nombre de métis du Manitoba qui ont prouvé leurs réclamations avant le 20 avril dernier, sur la liste supplémentaire, et de ceux qui les ont prouvées après cette date.

**No. 4.**

OTTAWA, MARDI, 2 MARS, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 5.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MERCREDI, 3 MARS, 1886.

**Prière.**

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Louisa Collings, surintendante, et autres, membres de la société des Sœurs Fidèles Compagnes de Jésus ; demandant une charte sous le nom de "Les Sœurs Fidèles Compagnes de Jésus des Territoires du Nord-Ouest."

De la Cie du chemin de fer Central du Nord-Ouest ; demandant la passation d'un acte pour étendre le délai fixé pour la construction et l'équipement de sa voie ferrée, et pour d'autres fins.

De la Banque de Pictou ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions et pour autres fins.

De la corporation de la cité de Hamilton ; demandant qu'aucunes autres sommes d'argent ne soit payées pour aider aux immigrants à venir au Canada.

De Benjamin Dusary et autres, du village de Fesserton ; et de Nichol Johnson et autres, du village de Waubaushene, poissonniers, tous du comté de Simcoe ; de James Cleland, maire, et autres ; et de G. P. McIntosh et autres, de la ville de Meaford, poissonniers, tous du comté de Grey, Ontario ; demandant séparément que l'acte des pêcheries soit amendé de manière à abroger la clause relative à la fermeture de la pêche du saumon, de la truite et du poisson blanc dans la province de l'Ontario, afin de mettre les pêcheurs de cette province sur le même pied que leurs concurrents américains.

De John Hallam et autres ; demandant une charte sous le nom de "La Banque Midland du Canada."

Du conseil municipal du comté de Simcoe ; demandant qu'il soit adopté un acte à l'effet d'assimiler les prix exigés par les différentes compagnies de chemins de fer en Canada, pour le transport des voyageurs et des marchandises.

De la Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, à partir de son point de jonction avec le Pacifique canadien en se dirigeant vers le nord, et pour d'autres amendements à sa charte.

M. McLelan présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre du 16 février, 1885—Relevé détaillé, avec dates, des dépenses encourues par les divers membres du gouvernement et toute autre personne ou personnes au service du gouvernement, envoyés en Angleterre ou ailleurs, de la part du gouvernement, depuis le 28 janvier 1884.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :

Réponse à Adresse du 12 mars 1885—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard et les autorités fédérales depuis la dernière session du parlement au sujet de la réclamation faite le premier pour des deniers dépensés par lui du 1er juillet 1873 à janvier 1883, pour la construction et l'entretien de jetées et quais. Aussi, copie de tous rapports faits depuis la dernière session, par le ministre des Travaux Publics ou aucuns de ses subordonnés, sur la dite réclamation, et de tous ordres en conseil y relatifs.

M. Thompson (Antigonish) présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre du 27 avril 1885—Copie de la correspondance et pétitions au sujet des causes de libelle intentées contre Saunders et Wood, et entendues en décembre 1884, devant un magistrat des Territoires du Nord-Ouest.

M. Chapleau présente la réponse suivante :

Réponse (partielle) à Adresse du 9 mars 1885—Copie des notes sténographiques de la cause plaidée devant le Conseil Privé au sujet du différend survenu entre les provinces du Manitoba et de l'Ontario relativement à la limite occidentale de cette dernière province ; aussi copie de la demande en revendication telle que présentée au Conseil Privé par le procureur-général de l'Ontario ; aussi un exposé des motifs allégués par le procureur-général de l'Ontario pour se désister de sa réclamation sur cette partie du territoire qui s'étend du lac des Bois aux Montagnes Rocheuses ; aussi, copie de toute correspondance échangée entre les autorités fédérales et le gouvernement de l'Ontario au sujet de l'arbitrage et de la sentence arbitrale, et aussi, au sujet de la décision du Conseil Privé, qui n'a encore été ni demandée ni produite.

M. Thompson (Antigonish) met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—le projet des Statuts Revisés du Canada déposés sur le bureau le 3 février 1885, auxquels ont été ajoutés les actes passés pendant la session tenue dans les 48ème et 49ème années du règne de Sa Majesté.

Sir John A. Macdonald propose que le rapport du comité spécial chargé de préparer et rapporter des listes des membres devant composer les comités permanents de cette Chambre, en tant qu'il se rapporte aux comités suivants, savoir :—Privilèges et Elections ; Lois Expirantes ; Chemins de fer, Canaux et Télégraphes ; Bills Privés ; Impressions ; Comptes Publics ; Banques et Commerce ; et Immigration et Colonisation,—soit maintenant adopté.

M. Coursol propose, comme amendement, que les mots suivants soient ajoutés à la dite proposition : " et que M. Desjardins soit ajouté aux comités suivants, savoir : Privilèges et Elections ; Chemins de fer, Canaux et Télégraphes ; Impressions ; et Banques et Commerce ;—Que M. Amyot soit ajouté aux comités suivants, savoir :— Privilèges et Elections ; Chemins de fer, Canaux et Télégraphes ; et Bills Privés ;— et que M. Bergeron soit ajouté aux comités suivants, savoir :—Chemins de fer, Canaux et Télégraphes ; Ordres permanents ; et Comptes publics.

Sir Hector Langevin propose, comme sous-amendement, que les membres suivants soient aussi ajoutés aux comités qui suivent :—Sir Adolphe Caron et Sir Hector Langevin au comité des Privilèges et Elections ; MM. Bourbeau, Shakespeare et Hesson au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes ; M. Bain (Soulanges), au comité des Bills Privés ; M. Tassé au comité des Comptes Publics ; M. Burns au comité des Banques et Commerce ; et M. Guay au comité des Banques et du Commerce, et à celui d'Immigration et de Colonisation.

Et la question étant mise sur le sous-amendement,—il est adopté. L'amendement, tel que modifié, est alors adopté, et la motion principale, telle que modifiée, est aussi adoptée.

Et les dits comités sont composés comme suit:—

## No 1.—PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS.

Messieurs

Abbott,
Amyot,
Barker,
Billy,
Blake,
Bossé,
Cameron (Huron),
Caron (Sir Adolphe),
Casgrain,
Chapleau,
Colby,
Costigan,
Curran,
Daly,
Davies,
Desjardins,
Girouard,
Hall,
Langevin (Sir Hector),
Laurier,
Lister,
Macdonald (Sir John),
Mackenzie,
Macmaster,
McCarthy,
McIntyre,
Mills,
Mulock,
Ouimet,
Patterson (Essex),
Robertson (Hamilton),
Royal,
Shakespeare,
Taschereau,
Temple,
Thompson (Antigonish),
Weldon,
Wells,
White (Cardwell) et
Woodworth.—40.

## No 2.—LOIS EXPIRANTES.

Messieurs

Armstrong,
Billy,
Cameron (Inverness),
Campbell (Renfrew),
Campbell (Victoria),
Casey,
Cochrane,
Coughlin,
Daoust,
De St. Georges,
Desaulniers (St. Maurice),
Dodd,
Guillet,
Hackett,
Harley,
Hesson,
Labrosse,
McIntyre,
McMillan (Vaudreuil),
Paint,
Pruyn,
Rinfret,
Robertson (Hastings),
Tyrwhitt,
Valin,
Ward et
Yeo.—27.

## No 3.—CHEMINS DE FER, CANAUX ET TÉLÉGRAPHES.

Messieurs

Abbott,
Allen,
Amyot,
Bain (Soulanges),
Bain (Wentworth),
Baker (Missisquoi),
Barker,
Barnard,
Beaty,
Béchard,
Bell,
Benoit,
Bergeron,
Bergin,
Bernier,
Billy,
Blake,
Blondeau,
Bossé,
Everett,
Fairbank,
Ferguson (Welland),
Fisher,
Forbes,
Fortin,
Foster,
Gagné,
Gault,
Geoffrion,
Gillmor,
Girouard,
Glen,
Gordon,
Grandbois,
Haggart,
Hal..
Ha
Hesson,
Mulock,
Orton,
Ouimet,
Paint,
Patterson (Essex),
Pope,
Ray,
Riopel,
Robertson (Hamilton),
Robertson (Hastings),
Robertson (Shelburne),
Ross,
Royal,
Rykert,
Scott,
Scriver,
Shakespeare,
Shanly,
Small,

Bourassa,
Bourbeau,
Bowell,
Bryson,
Burns,
Burpee,
Cameron (Huron),
Cameron (Inverness),
Cameron (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Casey,
Casgrain,
Chapleau,
Charlton,
Cockburn,
Colby,
Cook,
Costigan,
Coursol,
Curran,
Davies,
Dawson,
Desjardins,
De St. Georges,
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Edgar,
Hickey,
Hilliard,
Holton,
Hurteau,
Irvine,
Ives,
Kilvert,
King,
Kinney,
Landerkin,
Landry (Kent),
Landry (Montmagny),
Langevin (Sir Hector),
Laurier,
Livingston,
Macdonald (Sir John),
Mackenzie,
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McCallum,
McCarthy,
McCraney,
McDougald (Pictou),
McGreevy,
McIntyre,
McMillan (Vaudreuil),
McMullen,
Mills,
Mitchell,
Smyth,
Sproule,
Stairs,
Sutherland (Oxford),
Sutherland (Selkirk),
Taschereau,
Tassé,
Temple,
Thompson (Antigonish),
Thompson (Haldimand),
Townshend,
Trow,
Tupper,
Vail,
Valin,
Vanasse,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Watson,
Weldon,
Wells,
White (Cardwell),
White (Hastings),
White (Renfrew),
Wigle,
Wilson,
Wood (Brockville),
Wood (Westmoreland),
Woodworth et
Wright.—147.

No 4.—BILLS PRIVES.

Messieurs

Allen,
Amyot,
Bain (Soulanges),
Baker (Missisquoi),
Bell,
Bossé,
Bourassa,
Burns,
Burpee,
Cameron (Middlesex),
Cameron (Victoria),
Caron (Sir Adolphe),
Casey,
Catudal,
Cockburn,
Daoust,
Desaulniers (Maskinongé),
Desaulniers (St. Maurice),
Edgar,
Farrow,
Fleming,
Foster,
Gagné,
Geoffrion,
Gillmor,
Girouard,
Glen,
Guilbault,
Hay,
Hickey,
Holton,
Homer,
Ives,
Jamieson,
Jenkins,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Labrosse,
Langelier,
Landry (Kent),
Landry (Montmagny),
Laurier,
Lesage,
Lister,
Macmaster,
McDougall (Cap-Breton),
McMullen,
Massue,
Montplaisir,
Mulock,
Ouimet,
Pinsonneault,
Ray,
Reid,
Robertson (Shelburne),
Scriver,
Small,
Smyth,
Springer,
Sproule,
Stairs,
Taschereau,
Tassé,
Taylor,
Thompson (Haldimand),
Tupper,
Vanasse,
Wallace (Albert),
Ward,
Weldon,
Wells et
Wright.—73.

## No 6.—IMPRESSIONS.

Messieurs

Allison,
Baker (Missisquoi),
Bergin,
Blondeau,
Bourassa,
Bowell,
Charlton,
Desjardins,
Foster,
Innes,
Landry (Montmagny),
Somerville (Brant),
Tassé,
Taylor,
Trow,
Vanasse et
White (Cardwell).—17.

## No 7.—COMPTES PUBLICS.

Messieurs

Bain (Soulanges),
Baker (Victoria),
Béchard,
Bergeron,
Bergin,
Blake,
Bowell,
Carling,
Cartwright (Sir Richard),
Charlton,
Colby,
Costigan,
Coursol,
Davies,
Desaulniers (St-Maurice),
Farrow,
Ferguson (Welland),
Foster,
Grandbois,
Holton,
Ives,
Kilvert,
King,
Langelier,
Macdonald (Sir John),
Mackenzie,
McDougald (Pictou),
McLelan,
Massue,
Mulock,
Pope,
Rinfret,
Riopel,
Robertson (Shelburne),
Rykert,
Scriver,
Somerville (Brant),
Taschereau,
Tassé,
Townshend,
Trow,
Tupper,
Vail,
White (Cardwell),
White (Hastings),
White (Renfrew),
Wood (Brockville) et
Wood(Westmoreland)–48.

## No 8.—BANQUES ET COMMERCE.

Messieurs

Abbott,
Allison,
Baker (Victoria),
Béchard,
Bernier,
Blake,
Bossé,
Bourbeau,
Bowell,
Bryson,
Burnham,
Burns,
Burpee,
Cameron (Huron)
Cameron (Middlesex),
Cameron (Victoria),
Campbell (Victoria),
Carling,
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Catudal,
Charlton,
Cimon,
Everett,
Fairbank,
Fleming,
Forbes,
Fortin,
Gagné,
Gault,
Gigault,
Girouard,
Guay,
Guilbault,
Guillet,
Gunn,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hesson,
Hilliard,
Innes,
Ives,
Jackson,
Jamieson,
Kaulbach,
McCallum,
McCarthy,
McDougald (Pictou),
McGreevy,
McLelan,
McMullen,
McNeill,
Massue,
Mitchell,
Moffat,
O'Brien,
Orton,
Ouimet,
Paterson (Brant,
Platt,
Reid,
Robertson (Hamilton),
Rykert,
Scott,
Scriver,
Shakespeare,
Shanly,
Somerville (Bruce),

Cochrane,
Cook,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Davies,
Dawson,
Desjardins,
Dickinson,
Dugas,
Dundas,
Dupont,
Kilvert,
Kinney,
Kirk,
Kranz,
Landerkin,
Langelier,
Lesage,
Macdonald (Sir John),
Macdonald (King),
Mackenzie,
Mackintosh,
Macmaster,
Sutherland (Oxford),
Thompson (Antigonish),
Vail,
Vanasse,
Wallace (York),
Weldon,
White (Cardwell),
White (Renfrew),
Wood (Westmoreland),
Wright et
Yeo.—104.

## No 9.—IMMIGRATION ET COLONISATION.

Messieurs

Allen,
Allison,
Armstrong,
Auger,
Bain (Wentworth),
Baker (Victoria),
Barnard,
Béchard,
Bell,
Benoit,
Billy,
Blondeau,
Bourassa,
Bryson,
Burnham,
Burns,
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Carling,
Catudal,
Chapleau,
Cimon,
Cochrane,
Cockburn,
Colby,
Coughlin,
Dawson,
Desaulniers (Maskinongé),
Dickinson,
Dugas,
Edgar,
Fairbank,
Farrow,
Ferguson(Leeds et Gren.),
Fisher,
Fortin,
Gagné,
Gaudet,
Grandbois,
Guay,
Guilbault,
Harley,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Homer,
Hurteau,
Jackson,
Jenkins,
King,
Kirk,
Kranz,
Labrosse,
Landry (Kent),
Mackintosh,
McCallum,
McCraney,
McMillan (Vaudreuil),
McNeill,
Mitchell,
Montplaisir,
Orton,
Paterson (Brant),
Patterson (Essex),
Pinsonneault,
Platt,
Pope,
Pruyn,
Ray,
Robertson (Hastings),
Ross,
Royal,
Scott,
Somerville (Bruce),
Springer,
Sproule,
Sutherland (Selkirk),
Taylor,
Trow,
Tyrwhitt,
Watson,
White (Hastings),
White (Renfrew),
Wigle,
Wilson,
Wright et
Yeo.—87.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est ordonné d'envoyer au Sénat un message demandant que Leurs Honneurs s'unissent à cette Chambre pour former un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement et que les membres du comité spécial permanent des impressions, savoir : MM. Allison, Baker (Missisquoi), Bergin, Blondeau, Bourassa, Bowell, Charlton, Desjardins, Foster, Innes, Landry (Montmagny), Somerville (Brant), Tassé, Taylor, Trow, Vanasse et White (Cardwell), agissent au nom de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des Impressions du parlement.

Sir John A. Macdonald met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport annuel du département des Sauvages, pour l'année expirée le 31 décembre, 1885.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus la première fois et remis pour la seconde lecture à vendredi prochain, savoir :—

Par M. Allen :—Bill (No 5) pour étendre la juridiction de la Cour Maritime de l'Ontario.

Par M. McCarthy :—Bill (No 6) à l'effet de constituer une Cour de Commissaires des chemins de fer pour le Canada, et d'amender l'Acte refondu des chemins de fer, 1879.

Aussi,—Bill (No 7) concernant les voituriers par terre,—et

Bill (No 8) pour amender l'Acte Refondu des chemins de fer, 1879.

Par M. Thompson (Antigonish) :—Bill (No 9) relatif aux Statuts Revisés du Canada,—et

Bill (No 10) pour règlementer le transfert des terres dans les Territoires du Nord-Ouest.

Par M. Charlton :—Bill (No 11) pour prévenir plus efficacement la cruauté envers les animaux.

Par M. McMullen :—Bill (No 12) pour amender l'Acte concernant l'intérêt sur les deniers garantis par hypothèque sur propriété foncière.

Par M. Landry (Montmagny) :—Bill (No 13) pour limiter la juridiction d'appel de la Cour Suprême en ce qui concerne les matières d'un caractère purement local, dans la province de Québec.

M. Farrow propose qu'il lui soit permis de présenter un bill pour amender l'Acte relatif à l'indemnité des membres.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Les adresses à Son Excellence et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Amyot :—Adresse—Copie de tous les documents formant le dossier du procès de Sa Majesté contre Louis Riel, à Régina, y compris, liste des jurés, noms des jurés récusés, par qui ils l'ont été, la liste des jurés choisis (*empanelled*), les motions et affidavits produits, les témoignages, les incidents du procès, les adresses des avocats, du prisonnier et la charge du juge, le nom des juges ou assistants-juges qui ont conduit le procès, le nom des avocats pour la poursuite et la défense, en un mot tout document quelconque concernant le procès, et aussi le verdict et la recommandation à la clémence de la cour.

Par M. Wilson :—Ordre de la Chambre pour un état indiquant le nombre de détenus employés dans les pénitenciers de la Puissance, pendant les années 1884 et 1885, à des travaux de nature à faire la compétition avec le travail libre ; la nature du travail ainsi exécuté ; le nombre de prisonniers occupés à chaque genre d'ouvrage ; le nombre de ceux employés au dehors par des entrepreneurs, le paiement reçu par le gouvernement pour chaque prisonnier, et les localités où les articles ainsi fabriqués ont été vendus.

Par M. Cook :—Ordre de la Chambre pour un relevé du nombre de bureaux de poste établis dans les districts de Muskoka, Parry-Sound et Nipissingue, ainsi que le coût et les recettes de chaque bureau, pour chacune des années qui se sont écoulées depuis 1879.

M. Amyot propose qu'il soit voté une adresse demandant copie de tous ordres en conseil concernant divers sursis qui peuvent avoir été accordés à Louis Riel avant son exécution.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Casey propose qu'il soit voté une adresse demandant copie des instructions ou circulaires adressées aux officiers-reviseurs au sujet de l'exécution de leurs devoirs en vertu de l'Acte du Cens Electoral, 1885.

Et un débat s'ensuivant,

Sur motion de Sir John A. Macdonald la Chambre s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

# No 6.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, JEUDI, 4 MARS, 1886.

PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Sir A. T. Galt, G.C.M.G., et autres; demandant la passation d'un acte autorisant la formation d'une compagnie sous le nom de " La compagnie du chemin de fer d'Alberta."

De Ezra Butler Eddy, de la cité de Hull, et autres, de la province de Québec ; demandant une charte sous le nom de " La compagnie de Fabrication de E. B. Eddy."

De la Cie du chemin de fer Atlantique Canadien ; demandant la passation d'un acte demandant de reculer le terme accordé pour l'achèvement de son chemin de fer, d'étendre ses pouvoirs comme corps incorporé, et pour de nouveaux amendements à sa charte.

De la Compagnie de Placements de London et Ontario (à responsabilité limitée) ; demandant la passation d'un acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie, et pour de nouveaux amendements à sa charte.

De R. R. Fitch et autres ; demandant la passation d'un acte autorisant la formation d'une compagnie sous le nom de compagnie de chemin de fer de Brandon, Battleford et Edmonton.

De la compagnie d'Estacades et de Glissoires des rivières au Sable et Espagnols, dans l'Algoma (à responsabilité limitée) ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à placer des estacades sur les rives de la rivière Espagnols à son embouchure, au sud et à l'est de l'Ile G. ou Rock Island ; aussi pour construire ou entretenir des quais à certains endroits sur la rive nord de la dite rivière ; et aussi à imposer certains droits de péage sur les billots et les bois de construction passant par telles glissoires ou estacades.

De la compagnie du chemin de fer de Nipissingue et de la Baie de James ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire son chemin en trois sections ; aussi pour obtenir une extension du délai qui lui est accordée pour le commencement et l'achèvement des dites sections de son chemin de fer.

De T. J. Lamontagne et autres, de Ste-Anne des Monts ; et du révérend Joseph St-Laurent, curé, et autres, de Newport, comté de Gaspé ; se plaignant de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens.

M. Beaty, du comité des Ordres Permanents, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir : —De la Banque du Nouveau-Brunswick ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions ;—de Archibald MacDonald et autres, de Stromness et autres lieux ; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire une voie ferrée depuis la ligne mère du Pacifique Canadien à ou près de Medicine Hat ou Dunmore, dans le district d'Assiniboia, et se dirigeant vers le sud jusqu'à la frontière entre le Canada et les Etats-Unis ;—de John Hallam et autres ; demandant une charte sous le nom de " La Banque Midland du Canada ;—et

de la Cie du chemin de fer Central du Nord-Ouest; demandant la passation d'un acte pour étendre le délai fixé pour la construction et l'équipement de sa voie ferrée, et pour d'autres fins.

Le délai pour recevoir des pétitions pour bills privés expirant samedi prochain, le 6 courant, votre comité recommande qu'il soit prolongé jusqu'à jeudi, le 25 courant.

M. Weldon présente un bill (No 14) à l'effet de réduire le capital-actions de la Banque du Nouveau-Brunswick,—lequel est lu pour la première fois, et remis, pour la seconde lecture, à lundi prochain.

Sur motion de M. Beaty, le délai pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés est prorogé à jeudi, le 25 courant, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus la première fois et remis pour la seconde lecture à lundi prochain, savoir :—

Par M. Edgar :—Bill (No 15) à l'effet d'amender l' "Acte concernant les banques, compagnies d'assurance, compagnies de prêts, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité."

Par M. McCallum :—Bill (No 16) à l'effet de constituer en corporation la Cie du chemin de fer de Medicine Hat, Dunmore et Benton.

La Chambre reprend en considération la motion de M. Casey pour une adresse demandant copie des instructions ou circulaires adressées aux officiers-reviseurs au sujet de l'exécution de leurs devoirs en vertu de l'Acte du Cens Electoral, 1885.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est adoptée.

Les adresses à Son Excellence et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Somerville (Brant) :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant, en détail, avec dates, les dépenses encourues par les différents membres du gouvernement, ou par aucune autre personne ou personnes, au service du gouvernement, qui ont été envoyées en Angleterre ou ailleurs, dans l'intérêt du gouvernement, depuis le 16 février 1885 jusqu'à ce jour ; ainsi qu'un état donnant, en détail, les dépenses de voyage de Sir Charles Tupper, le Haut-Commissaire du Canada en Angleterre, pour la même période.

Et,—Ordre de la Chambre—Etat indiquant les sommes d'argent payées au chef Kah-ke-wa-quo-na-by (connu autrement sous le nom de Chef Jones) l'éditeur du journal *The Indian*, dans le cours des quatre dernières années ; le détail des services pour lesquels les dites sommes ont été payées, ainsi que copie de toute correspondance et ordres en conseil se rattachant à ce sujet.

Par M. Forbes :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant tous les articles en fer et les approvisionnements de chemin de fer achetés à Halifax par le département des Chemins de fer et canaux, pour l'Intercolonial, ou tous autres travaux du gouvernement, chaque année, depuis le 1er juillet 1878, jusqu'au 31 décembre 1885 ; les noms des différentes maisons commerciales ; la quantité achetée avec et sans soumissions et contrats ; et le montant payé à chaque maison chaque année.

Par M. McMullen :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant :—

1° Le nom de chaque personne se trouvant sur la liste des employés mis à la retraite au 1er janvier 1886 ;

2° La date à laquelle chaque telle personne a été mise à sa retraite ;

3° Le montant payé à la caisse de retraite par chaque personne dont le nom est porté sur la liste ;—et

4° Le montant payé à chaque personne se trouvant sur cette liste, jusqu'au 1er janvier 1886.

Et,—Ordre de la Chambre—Relevé de la somme payée à P. M. Baker, de Orangeville, officier rapporteur, en vertu de l'Acte de Tempérance du Canada, pour le comté de Dufferin, Ontario, pour la votation prise sous l'autorité des dispositions du dit acte, le 30 octobre 1884, et indiquant séparément le montant détaillé de son compte, et la somme qui lui a été payée.

Par Sir R. Cartwright :—Ordre de la Chambre—Relevé détaillé des sommes empruntées temporairement par le gouvernement, jusqu'au 1er mars 1886, de maisons de banque ou de particuliers, en Canada ou ailleurs.

Par M. Mulock :—Adresse—Copie de tous rapports, communications, lettres ou autres papiers adressés par quelqu'agent du gouvernement ou autre personne à quelque membre du gouvernement ou à aucun département du gouvernement depuis le 1er avril 1882, touchant l'insuffisance des provisions, soit en quantité ou en qualité, fournies par le gouvernement à aucuns sauvages quelconques dans les Territoires du Nord-Ouest, ou se rapportant à la situation d'aucuns sauvages quelconques du Nord-Ouest qui ont pu souffrir ou mourir par suite du manque de provisions.

Par M. Weldon—Ordre de la Chambre—Relevé des accidents arrivés aux trains de l'Intercolonial par suite de collisions, rails brisés, ou autrement, pendant l'année 1885, les causes et dates respectives ; les noms de tous chefs de train, ingénieurs-mécaniciens ou autres employés destitués, suspendus de leurs fonctions ou mis à l'amende à la suite de telles collisions ou de toute autre négligence de leurs devoirs ; le montant du dommage (si aucun) causé dans chaque cas à la propriété ; le chiffre de la compensation payée aux personnes possédant des propriétés détruites ou endommagées, ainsi que le montant des réclamations pour pertes ou dommages (s'il en est) non réglées.

Et—Ordre de la Chambre—État indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année expirée le 31 décembre 1885, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce ; aussi un état montrant le matériel roulant construit durant l'année dans les ateliers du gouvernement, et de quelle espèce.

Et,—Ordre de la Chambre—État indiquant la quantité d'approvisionnements achetés et emmagasinés pour le chemin de fer Intercolonial pendant chaque semestre de l'année finissant le 31 décembre 1885, spécifiant les articles achetés par contrats, et la nature de ces articles, et donnant les noms des divers fournisseurs ainsi que les montants payés en vertu de tels contrats.

Et,—Ordre de la Chambre—État du coût de la gare du chemin de fer à St. Jean, N.-B., et des sommes d'argent dépensées pour cette construction et pour son ameublement et ses fournitures, le montant des différents contrats, les noms des entrepreneurs, et le lieu où ces meubles et fournitures ont été fabriqués.

Et,—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant le nombre d'hommes employés sur le chemin de fer Intercolonial entre Campbellton et Halifax, et entre Saint-Jean et Shédiac, y compris ceux employés dans les différentes gares ; spécifiant le nombre employé à chaque gare, et le nombre employé dans les ateliers de machinerie à Moncton ; le nombre et les noms des employés renvoyés ou congédiés de leur emploi sur ce chemin de fer depuis le 1er octobre dernier ; les diverses causes de tels renvois ou congés ; ainsi que toute réduction des salaires payés à ces employés ou à aucun d'eux depuis le 1er octobre dernier.

Et,—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le matériel roulant du chemin de fer Intercolonial réparé dans les ateliers du gouvernement à Moncton pendant l'année finissant le 31 décembre 1885 ; aussi le matériel roulant, appartenant au dit chemin de fer, réparé dans d'autres ateliers pendant la même période ; les localités où telles réparations ont été faites, et combien elles ont coûté.

Et aussi,—Ordre de la Chambre—Etat montrant le nombre de wagons privés ou officiels construits ou achetés pour le chemin de fer Intercolonial depuis l'année 1878, et le coût de chaque wagon.

Par M. Cameron (Huron) :—Adresse—Copie :—

1° Des notes sténographiques prises sur la demande présentée pour différer d'un mois, à compter du 1er juillet 1885, le procès de Louis Riel, le plaidoyer de l'avocat du prisonnier pour, et celui de l'avocat de la Couronne, contre tel délai, les observations et les décisions ou règles du juge à ce sujet ;

2° Les notes sténographiques prises sur cette partie de l'interrogatoire contra dictoire de Charles Nolin par laquelle l'avocat du prisonnier a voulu prouver l'insanité de Riel ; l'opposition de ce dernier à cette ligne de défense, et son désir de se dispenser des services de son avocat et les plaidoyer de l'avocat ainsi que les observations et les désisions ou règles du juge à ce sujet.

Par M. Laurier :—Adresse—Copie de toutes pétitions, communications ou représentations en faveur de la commutation de la sentence de Louis Riel.

Et,—Ordre de la Chambre—Copie de tous les papiers trouvés dans la chambre du conseil des insurgés à Batoche, et plus spécialement :

1° du journal de Louis Riel ;

2° du régistre des procès-verbaux et des arrêtés du conseil des insurgés ;

3° de la correspondance de Louis Riel.

Et aussi,—Adresse—Copie de tous rapports faits par les commissaires nommés en vertu d'une commission royale émanée le 30 mars dernier, "pour faire le recensement des Métis domiciliés dans les territoires du Nord-Ouest, en dehors des limites du Manitoba, antérieurement au quinzième jour de juillet, mil huit cent soixante-et-dix, et aussi pour faire connaître les personnes qui ont droit au bénéfice du paragraphe (*e*) de la section quatre-vingt-unième de l'Acte concernant les Terres Fédérales, 1883, et l'étendue de ce droit," et de tous procédés de la dite commission ; de toutes instructions qu'elle a reçues et de toute correspondance échangée entre ses membres et le gouvernement.

Par M. Paterson (Brant) :—Ordre de la Chambre—Copie des minutes des conseils tenus par les chefs des Six Nations, pendant le mois de décembre, 1885.

Par M. Cameron (Huron) :—Adresse—Copie de—

1° Tous les ordres en conseil ou ordres administratifs touchant la mise en opération de l' "Acte concernant le Cens Electoral" ;

2° Toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun des départements et les dits officiers reviseurs.

Par M. Edgar :—Adresse—Copie de l'ordre en conseil, en date du 4 août, 1883, ou vers cette époque, en vertu duquel la compagnie de colonisation de Prince-Albert a été autorisée à échanger le township 43, rang 27, à l'ouest du deuxième méridien, pour une partie du township 45, sur la rive sud de la Saskatchewan du sud, aussi dans le rang 27, à l'ouest du même méridien.

Et,—Ordre de la Chambre—

1. Copie du rapport de George Duck, agent des Terres fédérales à Prince-Albert, daté du 15 août, 1884, ou environ, concernant les terres de la Cie de Colonisation de Prince-Albert.

2. Copie de tous rapports de Rufus Stephenson, inspecteur des compagnies de colonisation, concernant la Cie de Colonisation de Prince-Albert, et plus particulièrement de celui de ses rapports qui porte la date du 19 novembre, 1884, ou environ, touchant les terres de la dite compagnie, et donnant des détails sur les colons qui y sont établis.

Aussi, copie de tous rapports faits par des agents ou des employés du gouvernement, ou de toutes instructions à eux adressées touchant les terres de la dite compagnie qui ont été originairement ou subséquemment demandées.

Par M. Ross—Ordre de la Chambre—Relevé du nombre de métis des Territoires du Nord-Ouest qui ont prouvé leurs réclamations devant la commission au Fort Qu'Appelle, Buttes de Tondre, Vallée de la Qu'Appelle, Régina, Crique-aux-Erables, Calgary, Fort-McLeod, Crique Pincher, Edmonton, St-Albert, Fort Saskatchewan, Victoria, Fort Pitt, Battleford, Prince-Albert, Batoche, Lac-aux-Canards, Fourches de la Saskatchewan, Fort-à-la-Corne, Comptoir de Cumberland, Mâchoire de l'Orignal et Willow Bunch, dans les Territoires du Nord-Ouest,—aussi, aux Grands Rapides, dans le Kiwatin, et à Winnipeg et Griswold, dans le Manitoba, donnant, dans chaque cas, le nombre des chefs de familles et des mineurs, ainsi que le nombre de personnes du sexe masculin et du sexe féminin. Aussi, copie de toutes les pétitions enregistrées dans le département de l'Intérieur, demandant le redressement des griefs, avec le nom

des pétitionnaires, faisant la distinction entre ceux dont les réclamations avaient été déjà réglées dans le Manitoba, et ceux dont les réclamations ne l'avaient pas été. Aussi, le nombre de métis du Manitoba qui ont prouvé leurs réclamations avant le 20 avril dernier, sur la liste supplémentaire, et de ceux qui les ont prouvées après cette date.

M. Chapleau présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 1er courant—État donnant les noms de toutes personnes qui ont soumissionné pour le transport des malles entre Calgary et Fort McLeod, le montant spécifié dans chaque soumission, à qui le contract a été accordé ; et aussi, copie de tous papiers et de toute correspondence concernant le dit contract.

Sir Adolphe Caron dépose sur le bureau de la Chambre, par ordre de Son Excellence le gouverneur-général,—le rapport annuel du département de la Milice et de la Défense du Canada, 31 décembre 1885.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Blake*—Lundi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes :—

1° Que d'après les termes de l'union, chacune des provinces de la Puissance, telles qu'elles existaient en 1881 lors de la confirmation, par le parlement, de la charte accordée à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, avait pleine autorité de pourvoir à la construction des chemins de fer locaux courant d'un point à un autre dans les limites de la province.

2° Que la clause 15 de la charte prescrit que :—" Pendant l'espace de vingt ans à compter de la date des présentes, le parlement du Canada ne devra autoriser la construction d'aucune ligne de chemin de fer au sud de celle du Pacifique Canadien partant d'aucun endroit sur ou près le chemin de fer du Pacifique Canadien, excepté de quelque ligne qui courrait au sud-ouest ou à l'ouest du sud-ouest, ni en deçà de quinze milles de la latitude 49. Et s'il était établi quelque nouvelle province dans les territoires du Nord-Ouest, des dispositions seront prises pour la continuation de cette prohibition après tel établissement jusqu'à l'expiration de la dite période.

3° Qu'au cours des débats à la Chambre des Communes, sur l'acte pour ratifier la charte, il a été fait objection au monopole et à la restriction découlant de cette clause.

4° Qu'au cours des débats qui ont eu lieu pour expliquer la signification réelle de cette clause, et des suites qu'elle entraînait, ainsi que la ligne de politique que le gouvernement se proposait de suivre, et afin de répondre à cette objection, le très-honorable sir John Macdonald alors, comme aujourd'hui, premier ministre, se servit du langage qui suit :

" Afin de lui procurer des chances raisonnables de succès, nous avons pourvu à ce que le parlement fédéral, notez bien—nous ne pouvons contrôler aucun autre parlement, nous ne pouvons contrôler l'Ontario, nous ne pouvons contrôler le Manitoba—donne pendant les dix premières années après la construction du chemin, à cette entreprise, à laquelle il accorde tant d'argent, et une étendue si considérable de terres, une chance raisonnable de pouvoir exister."

5° Que plus tard dans le cours des débats, Thos. White, écr., alors un des appuis et maintenant un des membres du gouvernement, s'exprima comme suit :—

" Mais l'on nous dit qu'à cause de la disposition relative aux quinze milles de distance de la frontière, il ne pourra jamais y avoir d'autres chemins de fer dans cette région. A quoi cette disposition s'applique-t-elle ? Elle s'applique tout simplement aux territoires qui sont sous le contrôle du parlement fédéral. Il n'y a rien qui puisse empêcher la province du Manitoba d'accorder, si elle le désire, une charte pour un chemin de fer de Winnipeg à la frontière. Au moment actuel il y a une compagnie en voie de formation pour continuer un chemin de fer de Winnipeg à West Lynn, sur la frontière. Et, lorsque cet arrangement sera ratifié, cette disposition n'enlèvera pas au Manitoba un seul des droits qu'il possède ; de fait, le parlement ne pourrait lui enlever ces droits. Cette province a les mêmes droits que les autres provinces de constituer légalement des compagnies de chemins de fer dans ses propres limites, et il n'y a rien qui puisse empêcher la province du Manitoba d'accorder une charte à un chemin de fer de Winnipeg à la frontière pour la raccorder à n'importe quel chemin de fer au sud. La seule garantie que la compagnie ait d'après le contrat, c'est que son trafic ne sera pas détourné à l'ouest dans la section des prairies au profit d'une ligne étrangère, mais il n'y a rien qui empêche un chemin de fer d'être construit au Manitoba, dans les limites de la province, pour amener le trafic à n'importe quelle ligne de chemin de fer américain. C'est là la position au sujet de cette question."

6° Que, explications faites, le gouvernement ratifia la charte.

7° Que trois des provinces de la Puissance, savoir : le Manitoba, l'Ontario et la Colombie-Anglaise sont ou peuvent être affectées par l'interprétation que l'on peut prêter à la dite disposition par la politique suivie par le gouvernement à son sujet.

8° Que depuis la ratification de la dite charte, la législature locale du Manitoba a passé plusieurs actes créant des compagnies pour la construction de chemins de fer dans les limites de la province.

9° Que quelques-uns de ces actes, sur l'avis du gouvernement du jour, ont été désapprouvés, parce que, comme il est dit au rapport du ministre de la Justice, du 4 janvier 1882, approuvé par ordre en conseil du 12 janvier 1882, ces actes sont en conflit avec la politique reconnue du gouvernement, telle qu'établie par le contrat passé avec la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, contrat ratifié et adopté par le Parlement.

10° Que le 5 février 1884, Sir Charles Tupper, alors ministre des Chemins de fer, en proposant à cette Chambre des résolutions autorisant un prêt considérable à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, dans le but d'induire la Chambre à consentir à ce prêt, et d'établir avec autorité la politique du gouvernement à ce sujet, fit la déclaration suivante :

" J'ai démontré que le gouvernement actuel avait adopté la politique de ses prédécesseurs au sujet de ce que l'on appelle le monopole dans la province du Manitoba ; qu'à l'époque où l'ancien gouvernement se mit à construire le chemin de fer du Pacifique Canadien comme entreprise de l'Etat, il se sentit tenu de protéger le trafic du chemin afin qu'il ne fût pas détourné vers les lignes situées au sud de notre frontière, dans la république voisine, et qu'il avait en conséquence refusé de lancer une proclamation accordant des chartes à des lignes de la province du Manitoba qui se seraient raccordées aux chemins de fer américains dans le sud.

" J'ai dit qu'à son avènement au pouvoir, le gouvernement actuel avait adopté cette politique ; que nous avions senti, comme nos prédécesseurs, qu'en entreprenant une œuvre aussi gigantesque que la construction du chemin de fer du Pacifique Canadien, nous serions tenus d'adopter tous les moyens possibles de protéger notre propre ligne contre le détournement de son trafic au profit des lignes du sud—et, qu'on le remarque, c'était à l'époque où nous ne nous proposions pas de construire prochainement le chemin de fer du Pacifique Canadien plus loin que Port-Arthur.

" De plus j'ai dit que, lorsque nous avons obligé la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien de prolonger immédiatement sa ligne au nord du lac Supérieur, et de nous donner par là une voie ferrée ininterrompue depuis Montréal jusqu'à l'océan Pacifique, ou depuis Callander jusqu'à la côte du Pacifique, nous nous étions sentis obligés de donner à cette compagnie, à laquelle nous imposions des conditions si onéreuses, toute la sécurité que nous avions jugée nécessaire, et que nos prédécesseurs au pouvoir avaient considérée comme nécessaire, pour la protection du chemin de fer du Pacifique Canadien.

" Mais je suis heureux d'être en mesure de déclarer à la Chambre que, bien que le gouvernement, fidèle à cette politique, ait refusé de consentir à la construction, dans la province du Manitoba, de lignes destinées à se raccorder aux chemins de fer américains du sud, les faits qui ressortent de l'exploitation de la ligne jusqu'à ce jour sont tels, la conclusion à laquelle la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien elle-même est arrivée relativement à la possibilité pour une ligne d'entier parcours du chemin de fer du Pacifique Canadien de se tirer d'affaires, et, grâce à la puissance de ses propres avantages, de maintenir sa position en dépit de toute concurrence qu'elle peut rencontrer—bien que, d'après le contrat, nous n'ayons pas le pouvoir de toucher à aucune partie des Territoires du Nord-Ouest, nous sommes aujourd'hui en mesure de repasser et d'examiner de nouveau la politique de l'ancien gouvernement et celle du gouvernement actuel sur la nécessité de protéger davantage le chemin de fer du Pacifique Canadien contre la concurrence.

" Je suis heureux de pouvoir dire à la Chambre que la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien a une si grande confiance que sa ligne peut se protéger elle-même, que, lorsque cette dernière sera construite au nord du lac Supérieur, le

gouvernement croit qu'il ne sera plus tenu de refuser, comme il l'a fait jusqu'à présent, de consentir à la construction dans la province du Manitoba de lignes destinées à se raccorder aux chemins de fer américains, dans le sud.

"Je ne puis donner à la Chambre et au pays une meilleure preuve de la position qu'à notre sens cette grande entreprise du chemin de fer du Pacifique Canadien a atteinte, qu'en disant qu'à mon avis, il est compatible avec ce que nous devons au peuple de ce pays et à cette grande entreprise nationale, que le gouvernement ne se sent pas tenu de continuer à suivre, dans la province du Manitoba, la politique de restriction qu'il a jusqu'ici été obligé de maintenir."

11° Qu'après ces explications et cette déclaration, le Parlement consentît à ce prêt.

12° Que la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien a été construite au nord du lac Supérieur.

13° Qu'en vertu d'un acte passé par la législature locale du Manitoba, le 3 juin, 1884, et intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'Acte constituant en société la compagnie du chemin de fer Central du Manitoba et les actes qui le modifient," la compagnie du chemin de fer Central du Manitoba a reçu le pouvoir de construire le chemin de fer désigné comme suit :—"à partir de la ville de Morris et courant au sud jusqu'à la limite de la dite province à un point situé entre la Rivière Rouge et le premier méridien principal dans les limites de la dite province," pourvu qu'aucune partie du dit chemin de fer ne soit construite dans le territoire ajouté à la dite province en 1881, de manière à contrevenir aux termes d'après lesquels le dit territoire a été ajouté à la dite province.

14° Que la copie authentique du dit acte n'est parvenue au secrétaire d'Etat du Canada qu'après le 1er jour d'avril, 1885, environ dix mois après sa passation.

15° Qu'en conséquence la période pendant laquelle le pouvoir de désaveu peut être exercé au sujet du dit acte n'est pas encore expirée.

16° Que les droits des provinces, les intérêts du Manitoba, et la politique avouée du gouvernement concourent à ce que le dit acte soit mis en opération.

17° Qu'une humble adresse soit transmise à Son Excellence le Gouverneur-Général, présentant les résolutions précédentes, et le priant de ne pas exercer son pouvoir de désaveu au sujet du dit acte, et de le laisser entrer en opération.

Sir *R. Cartwright*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel est le nombre total d'immigrants officiellement constatés comme s'étant établis en Canada pendant l'année 1885 ?

M. *Orton*—Lundi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considéré les résolutions suivantes :—

1. Qu'afin de mettre un terme au système ruineux des emprunts étrangers qu'il nous faut contracter pour développer nos ressources agricoles et autres, il est désirable que le montant des capitaux étrangers placés dans ce pays soit réduits au plus bas chiffre possible.

2. Que la nécessité d'emprunter des capitaux au dehors sera grandement diminuée si des hypothèques sur propriétés agricoles améliorées sont rendues valeurs négociables au moyen de l'émission, par le gouvernement du Canada, de billets de la Puissance équivalents aux dites hypothèques sur terres agricoles en bon rapport, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des dites terres améliorées, tels billets devant être rachetables en obligations du gouvernement basées sur telles hypothèques de biens-fonds et portant intérêt au taux de quatre pour cent par année.

3. Qu'il est expédient d'octroyer des chartes à des banques agricoles ou de biens-fonciers dont le capital-actions pourra consister non-seulement en espèces et en billets ou obligations du Canada, mais aussi en premières hypothèques ou gages sur des terres agricoles améliorées équivalents à la moitié de leur valeur ; et que vu que la principale source de richesse en Canada est l'agriculture, il est expédient que le taux d'intérêt imposé par les dites banques de cultivateurs sera limité à six pour cent par année.

4. Que pour prévenir tout conflit d'intérêts entre les dites banques de cultivateurs et les banques chartées ordinaires, de même que pour donner plus de facilit

au public, il est expédient qu'il y ait uniformité dans les moyens de circulation, et que toutes les banques soient obligées de mettre en cours des billets de la Puissance seulement; et afin d'indemniser les banques chargées pour tous profits qu'elles peuvent réaliser par l'émission de leurs propres billets, il sera fait par des actuaires dûment autorisés une évaluation de tels profits jusqu'à l'expiration des chartes des dites banques, et les montants ainsi constatés leur seront payés au moyen d'une augmentation dans l'émission qui leur sera faite des billets de la Puissance

5. Qu'afin de pourvoir à l'intérêt sur toutes obligations émises par le gouvernement du Canada pour racheter les billets émis en faveur des banques de cultivateurs, il sera apposé sur tous tels billets de la Puissance un timbre spécial désignant la banque particulière en faveur de laquelle les dits billets auront été émis ; et les dites banques devront pourvoir à l'intérêt payable au département du Trésor pour faire face à l'intérêt à payer sur toutes obligations émises par le gouvernement du Canada pour le rachat de tels billets.

M. *McMillan*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de présenter pendant cette session des amendements à l'Acte concernant le Cens Electoral.

M. *Dawson*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario au sujet des sommes dues aux sauvages en vertu du traité de 1850, généralement connu sous le nom de Traité Robinson.

M. *Dawson*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état comprenant tous les relevés et toutes les évaluations dressés par le départment des Sauvages, au sujet des sommes dues aux sauvages en vertu du Traité Robinson ; aussi, copie de toute correspondance et de tous documents quelconques se rapportant au même sujet.

M. *Laurier*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de tous ordres en conseil passés pour l'octroi de la subvention autorisée par les actes 47 Vic., ch. 8, et 48 49 Vic., chap. 5[illegible], " pour une ligne de chemin de fer reliant Montréal aux ports de St. Jean et d'Halifax par la route praticable la plus courte possible ; " de tous rapports d'ingénieurs sur lesquels ont été bâsés les dits ordres en Conseil, et un relevé de tous deniers payés à cette fin, ainsi que les noms de toutes personnes auxquelles tels paiements ont pu être faits.

M. *Blake*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de recommander une amnistie en faveur des personnes contre lesquelles il n'a pas pris de procédés au sujet d'actes se rapportant au dernier soulèvement dans le Nord-Ouest ?

M. *Casey*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel est le total des montants payés jusqu'a date, ou restant actuellement à payer sur toute réclamation quelconque reconnue par le gouvernement et en rapport avec la suppression des troubles du Nord-Ouest, sous les divisions suivantes, savoir :

Service des transports ;
Solde des officiers et soldats ;
Subsistance ;
Equipement ;
Armes et munitions ;
Remèdes et fournitures d'hôpitaux ;
Chevaux ;
Fourrage ;
Commissions (s'il en est) pour les paiements de deniers ou l'achat d'approvisionnements ; faisant la distinction entre les paiements faits, sous aucunes de ces divisions, à la Cie du Pacifique canadien et à la Cie de la Baie d'Hudson.

M. *Edgar*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie,—

1. des lettres-patentes constituant la Cie de Colonisation de Prince-Albert;

2. des conventions intervenues entre la dite compagnie et la Couronne pour la colonisation de terres fédérales;

3. des lettres ou demandes adressées par John White ou autres, au nom de la Cie de Colonisation de Trenton, au ministre de l'Intérieur, pour que le nom de cette compagnie fut changé pour celui de Cie de Colonisation de Prince-Albert, et de toute correspondance à ce sujet;

4. de la correspondance échangée entre John White et le département de l'Intérieur au sujet de demandes de terres, soit au nom de la Cie de Colonisation de Trenton ou de la Cie de Colonisation de Prince-Albert, et spécialement de toutes lettres adressées par M. Burgess à M. White en 1882;

5. des lettres ou demandes adressées par la Cie de Colonisation de Prince-Albert, ou par quiconque au nom de cette compagnie, pour des terres, fonds de bois, concessions minières ou tous autres privilèges dans le Nord-Ouest;

6. de la correspondance échangée entre le département de l'Intérieur ou aucun de ses officiers, et J. C. Jamieson, se rapportant en quelque manière aux affaires de la Cie de Colonisation de Prince-Albert, et spécialement de toutes telles lettres adressées à J. C. Jamieson pendant l'année 1883;

7. du relevé des comptes entre le gouvernement et la Cie de Colonisation de Prince-Albert, jusqu'à date;

8. de la liste des actionnaires de la Cie de Colonisation de Prince-Albert, donnant les noms et le nombre d'actions, si elles sont détenues en fidéicommis ou autrement, conformément à la répartition faite par le bureau de direction en mai 1883.

M. *Blake*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement du Royaume-Uni a-t-il adressé quelque communication relative à la législation récente ou projetée du Parlement du Canada au sujet des chinois? Et, dans ce cas, telle communication sera-t-elle prochainement déposée sur le bureau?

M. *Orton*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention d'établir des caisses d'épargnes postales à des endroits importants dans le Manitoba, et à quels endroits?

M. *Paterson* (Brant)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie des rapports faits par des personnes non au service du gouvernement, auxquelles des échantillons de farine destinée aux Sauvages du Nord-Ouest ont été soumis pour inspection pendant les années 1883, 1884 et 1885.

No. 6.

OTTAWA, JEUDI, 4 MARS, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.
1886.

# No 7.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, VENDREDI, 5 MARS, 1886.

PRIÈRE.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Chambre de Commerce de Toronto; demandant la passation d'un acte l'autorisant à créer un fonds de retraite pour le bénéfice de ses membres, à étendre ses pouvoirs comme corps incorporé, et pour autres amendements à sa charte.

De George S. Birrell et autres; demandant une charte sous le nom de " La Cie d'assurance canadienne, dite La Tecumseh.

De la Cie du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'Ontario; demandant la passation d'un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, d'étendre ses pouvoirs comme corps incorporé et pour autres amendements à sa charte.

M. McLelan présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre du 1er courant—Etat détaillé des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1884 au 1er mars 1885, et du 1er juillet 1885 au 1er mars 1886.

Sir Hector Langevin met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, le rapport du ministre des Postes, pour l'année expirée le 30 juin 1885.

M. Desjardins, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande que l'ordre de la Chambre en date du 14 juillet, 1885, soit suspendu pendant cette session en ce qui concerne l'impression et la publication du rapport officiel des débats en petit texte et en format in-octavo, vu que des arrangements n'ont pu être faits pour exécuter cet ordre au cours de la présente session ; et que les débats soient imprimés et publiés par MM. MacLean, Roger et Cie, dans le même format et avec le même caractère que l'an dernier, et aux mêmes taux que ceux payés à cette époque.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus la première fois et remis pour la seconde lecture à mercredi prochain, savoir :—

Par M. Beaty :—Bill (No 17) à l'effet d'amender l'acte concernant la Cie du chemin de fer Central du Nord-Ouest.

Par M. Ward:—Bill (No 18) à l'effet de constituer en corporation la Banque Midland du Canada; et

Par M. Mulock :—Bill (No 19) pour amender l'acte concernant les épizooties et maladies contagieuses des animaux.

Les adresses à Son Excellence et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Amyot :—Adresse—Copie de toute instruction, commission, lettres, télégrammes ou instructions quelconques donnés, fournis ou envoyés par le gouvernement, quelqu'un ou quelques-uns des ministres, ou quelqu'un des officiers du département de la Justice, à Son Honneur Hugh Richardson, juge, concernant le procès de Riel, à Régina. Aussi copie de toute instruction quelconque donnée à qui que ce soit du personnel de la cour présidée par le dit juge, et aux avocats qui ont représenté le gouvernment au dit procès.

Par M. Cameron (Inverness) :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance avec le ministre des Travaux Publics, le ministre des Chemins de fer et Canaux et le ministre de la Marine et des Pêcheries, touchant les réparations du quai public à Port Hastings, Inverness, N.-E.

Et,—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance avec le département des Travaux Publics relativement à la nécessité de protéger la partie nord de l'île Smith, afin d'empêcher la destruction totale du hâvre à Port-Hood, Inverness, N.-E.; et aussi copie du rapport de l'ingénieur à ce sujet.

Et aussi,—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance relative à la destitution d'Isaac McLeod, écr., de Strathlorn, Inverness, comme maître de poste de cette localité, ainsi que le rapport de l'inspecteur des postes.

Par M. Mackintosh :—Adresse—Copie de toutes lettres écrites par les secrétaires provinciaux des ci-devant provinces du Haut et du Bas-Canada et du Canada ou par aucun officier ou officiers compétents, sur chacun des sujets suivants :—

1. Causes entraînant la peine capitale dans lesquelles la Couronne a refusé d'exercer le droit de grâce, non-seulement dans les cas où les verdicts rendus étaient accompagnés d'une recommandation à merci, mais aussi dans les cas non accompagnés de telle recommandation.
2. Causes entraînant la peine capitale dans lesquelles la Couronne a exercé le droit de grâce.
3. Causes entraînant la peine capitale dans lesquelles la Couronne a refusé de surseoir à des exécutions lorsque des demandes avaient été faites à cette fin en vue d'en appeler aux lords du Conseil Privé.
4. Causes entraînant la peine capitale dans lesquelles des fiats pour brefs d'erreur ont été refusés par le procureur général ou le ministre de la Justice d'alors.

Par M. Desaulniers (Maskinongé) :—Adresse—Copie de tous les ordres en conseil relatifs aux prisonniers Métis au Nord-Ouest, passés dans les trois mois qui ont précédé le seize novembre 1885.

Par M. Amyot :—Adresse—Copie de toute lettre, rapport, télégramme ou document quelconque concernant les divers sursis accordés ou imposés à feu Louis Riel ; aussi, copie de l'ordre en conseil ordonnant l'exécution de Louis Riel ; aussi copie de tout télégramme ou lettre qui a pu être transmis par l'un des médecins ou par les médecins collectivement nommés pour s'enquérir de l'état mental de Louis Riel.

Par M. Laurier :—Adresse—Copie de tous documents formant le dossier dans les causes de Sa Majesté contre les diverses personnes mises en accusation par suite de la dernière rébellion, y compris les listes du jury, les noms des jurés, les listes des jurés choisis, les motions et affidavits produits, la preuve, les incidents du procès, les résumés des juges, les noms des juges qui ont instruit les différentes causes, les noms des avocats de la poursuite et de la défense, le mode de défense, les verdicts et les sentences, enfin, copie de tout document quelconque se rapportant aux dits procès.

Par M. Edgar :—Ordre de la Chambre—Copie de tous rapports faits par l'inspecteur Sweetnam concernant certaines accusations d'irrégularité dans l'administration du bureau de poste de Pickering, comté d'Ontario, et particulièrement de son rapport sur l'enquête qu'il a faite au village de Pickering en décembre 1883; aussi copie de toute correspondance échangée entre l'inspecteur Sweetnam et le département des postes se rapportant en aucune manière aux accusations portées contre l'administration du dit bureau de poste; et aussi copie des instructions données à l'inspecteur touchant tel rapport.

Par M. Laurier :—Adresse—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien et la Cie de la rive Nord, et entre les deux compagnies, concernant le prolongement de la ligne du Pacifique jusqu'au havre de Québec; de tous contrats passés entre les dites deux compagnies à ce sujet; de tous les ordres en conseil passés pour cet objet, ainsi qu'un relevé de tous les deniers payés par le gouvernement pour le même objet et en conformité des actes 47 Vic., chap. 8, et 48-49 Vic., chap. 58, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits.

Sir John A. Macdonald présente un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur, et est conçu en ces termes :—

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes une minute du conseil approuvée nommant le très honorable Sir John A. Macdonald, G.C.B., président du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, l'honorable Sir Hector Langevin, ministre des Travaux Publics, l'honorable M. McLelan, ministre des Finances, et l'honorable M. Costigan, ministre du Revenu de l'Intérieur, pour agir avec l'Orateur de la Chambre des Communes, comme commissaires pour les fins et en vertu des dispositions de l'acte 31 Victoria, chapitre 27, intitulé : " Acte relatif à l'économie interne de la Chambre des Communes, et pour d'autres fins."

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 5 mars, 1886.

M. Bowell présente les réponses suivantes :—

Réponse à Adresse du 9 mars, 1885—Copie de tous papiers, lettres, correspondance et minutes du conseil concernant l'érection de Port-Mulgrave, dans le comté de Guysboro', comme sous-port de Port-Hawkesbury, dans le comté d'Inverness.

Réponse à Ordre du 23 avril, 1883—Relevé du nombre de voitures d'enfants importées en Canada, chaque année, depuis le 1er juillet, 1878, jusqu'au 1er juillet, 1882, et le montant des droits perçus chaque année.

Réponse à Ordre du 27 avril, 1885—Copie de tous ordres, lettres, pièces justificatives, mémoires, correspondance ou autres documents de quelque nature que ce soit, en possession ou sous le contrôle du département du ministre des Douanes ou d'aucun des membres du gouvernement ou de ses employés ou se rattachant en aucune manière aux accusations portées contre le nommé John Leander McKenzie, de la maison Sheffield et McKenzie, de Canning, comté de King, Nouvelle-Ecosse, pour infractions aux lois de douane en attestant sous serment de fausses factures ou autrement, avec copie de la décision du département à ce sujet.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que les honorables messieurs Dever, Girard, Gowan, Guévremont, Haythorne, Kaulbach, McClelan, McKindsey, McMillan, Macfarlane, Ogilvie, Pelletier, Read, Sullivan, Turner, Vidal et Wark ont été nommés pour former un comité chargé de surveiller les impressions de cette Chambre pendant la présente session, et d'agir au nom de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes comme un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions.

Aussi, informant la Chambre que les honorables messieurs Alexander, Allan, Almon, Baillargeon, Bellerose, Be Boucherville, Gowan, Haythorne, Lacoste, Odell, Plumb, Poirier, Power, Ryan, Scott, Sullivan, Trudel et Wark ont été nommés pour former un comité pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement, en ce qui touche aux intérêts de cette Chambre, et pour agir au nom de cette Chambre comme comité mixte des deux Chambres pour la bibliothèque.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Lesage*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de s'occuper de la construction immédiate de la traverse qui relierait les deux rives entre Québec à Lévis et nous mettrait aussi en communication directe avec les réseaux des chemins de fer des autres provinces et celui des Etats-Unis ?

M. *Landerkin*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant les noms de toutes les personnes employées au recensement des territoires du Nord-Ouest, les montants payés à chacune d'elles comme salaire et allocations pour dépenses, et faisant la distinction entre celles qui étaient déjà au service du gouvernement et celles qui ne l'étaient pas.

M. *Charlton*—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte à l'effet de punir le crime de séduction, et de pourvoir à la protection des femmes et des filles."

M. *Lister*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. A-t-il été porté quelque accusation contre la compagnie dite " The British American Bank Note Printing Company," pour avoir introduit en fraude des Etats-Unis en Canada, des gravures, vignettes ou autres œuvres artistiques sans payer les droits ?

2. A-t-il été porté quelque accusation contre la même compagnie pour avoir fait entrer en douane des marchandises importées et de même nature que ci-dessus au-dessous de leur valeur réelle ?

3. Dans le cas où de telles accusations auraient été faites contre elle, ont-elles été l'objet d'une enquête de la part des officiers du gouvernement, et ces officiers ont-ils soumis au gouvernement quelque rapport sur le résultat de telle enquête ?

4. Si la compagnie s'est livrée à de telles opérations, pendant combien de temps l'a-t-elle fait ?

5. Quelle est la valeur de ces importations dans le cours des trois dernières années, et quelle est leur valeur totale ?

6. A-t-on trouvé que la compagnie était redevable d'aucune somme d'argent pour droits non payés ? et, si oui, quel en était le montant ?

7. Quelque somme moindre que celle ainsi trouvée due a-t-elle été acceptée par le gouvernement en règlement de compte ? et, en ce cas, quel a été le montant ainsi accepté ?

M. *Weldon*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quels ont été les profits et les frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial pendant chaque mois, du 1er juillet 1885 au 1er février 1886 ?

M. *Weldon*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant les dépenses encourues par la compagnie du chemin de fer de Prolongement et de Pont de St Jean pour la construction des dits chemins de fer et pont servant au raccordement des chemins de fer Intercolonial et du Nouveau Brunswick, avec un relevé des avances faites à la dite compagnie par le gouvernement, et les dates de telles avances.

M. *Jackson*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie du rapport de E. W. Goars, ingénieur du gouvernement, au sujet de la possibilité de construire un port de refuge à Port-Rowan ou Port-Royal, dans le comté de Norfolk, province de l'Ontario, dont l'étude a été faite en 1885, et donnant son opinion relativement à la construction du dit port, ainsi que le coût probable des travaux.

M. *Edgar*—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'Acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier."

M. *Amyot*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de tous télégrammes, lettres, requêtes ou documents demandant ou recommandant que la sentence de mort contre Louis Riel ne soit pas commuée ou qu'elle soit exécutée.

M. *Mills*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario au sujet de la législation impériale projetée en vue de confirmer la décision de la Reine en conseil sur les limites ouest et nord-ouest de l'Ontario.

M. *Desaulniers* (Maskinongé)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il pris des informations pour connaître l'intention du jury de Louis Riel, en recommandant le prisonnier à la clémence du tribunal?

M. *Desaulniers* (Maskinongé)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu quelque communication, lettre ou autre document d'un ou de plusieurs jurés au procès de Louis Riel, l'informant que l'intention du jury en recommandant le dit Louis Riel à la clémence de la cour était de soustraire le prisonnier à la peine de mort? Si quelques informations sont ainsi parvenues au gouvernement, quel est le juré ou quels sont les jurés qui les ont données?

M. *Charlton*—Lundi prochain—ADRESSE demandant un état indiquant,—

1° Le nombre d'ordres en Conseil ou d'ordres administratifs, depuis 1870, recommandant l'octroi de licences ou permis de coupe de bois dans la Puissance du Canada, avec la superficie totale (réelle ou approximative) couverte par tels ordres.

2° Pour chaque année séparément depuis 1870, le nom et l'adresse de chaque personne en faveur de laquelle tels ordres ont été passés; la date de chacun de ces ordres, la superficie de terrain comprise dans chaque ordre; la location du terrain couvert par chaque ordre; la prime, s'il en a été payée, en sus des frais d'arpentage, du loyer du terrain, et des droits de la Couronne, exigés dans chaque cas, et la superficie totale de terrain accordée chaque année en vertu de tels ordres.

M. *Baker* (Victoria, C.-A.)—Lundi prochain—BILL intitulé: ' Acte concernant le taux de l'intérêt dans la Colombie-Anglaise."

No. 7.

OTTAWA, VENDREDI, 5 MARS, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.
1886.

# No 8.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, LUNDI, 8 MARS, 1886.

PRIÈRE.

Seize pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De A. Burns Glen, secrétaire de l'association maritime de Holmes pour protéger la vie (limitée); demandant que l'acte de la marine du Canada soit amendé de manière à obliger les navires à entretenir des lumières permanentes, comme signaux de détresse, pour la protection de la vie des personnes à bord, en conformité des dispositions de l'acte de la marine marchande de la Grande-Bretagne.

De John Jackson et autres, de la ville de Midland; et de Edouard Gendron et autres, de la ville de Penetanguishene, pêcheurs, tous du comté de Simcoe, Ontario; demandant séparément que l'acte des pêcheries soit amendé de manière à abroger la clause relative à la fermeture de la pêche du saumon, de la truite et du poisson blanc dans la province de l'Ontario, afin de mettre les pêcheurs de cette province sur le même pied que leurs concurrents américains.

De Sir George Stephen, Bart., et autres; demandant une charte sous le nom de " La Cie du chemin de fer de Jonction du Saint-Laurent et de l'Atlantique."

De Benjamin Webster Folger et autres, de Kingston, Ontario; demandant une charte sous le nom de " La Cie d'aide et d'assurance mutuelle de Kingston et Pembroke (à responsabilité limitée)."

De la Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Nord Ouest; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement de sa voie ferrée, et pour autres amendements à sa charte.

De A. K. Irwin et autres, de la ville d'Emerson et de la partie sud-ouest de la province du Manitoba; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire un chemin de fer se dirigeant de la ville d'Emerson vers le nord-ouest jusqu'à la ville de Portage-la-Prairie; et aussi, une ligne d'embranchement se dirigeant de quelque point du dit chemin vers l'ouest, le nord-ouest ou le sud-ouest jusqu'à un point sur la limite occidentale de la province du Manitoba.

De Hiram Calvin et autres; demandant une charte sous le nom de "La Cie Calvin (à responsabilité limitée)."

De la Banque Union du Bas-Canada; demandsnt la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital social, et à changer le nom de la dite banque en celui de "La Banque Union du Canada."

M. White (Cardwell), du comité mixte des impressions du parlement, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande respectueusement que le quorum soit réduit à onze membres.

Votre comité a examiné avec soin les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement sur l'état de la bibliothèque. (No 16).

Etat de toutes les pensions et indemnités de retraite accordées dans le service civil, pendant l'année expirée le 31 décembre 1885, donnant le nom et le rang de chaque personne mise à la retraite ou retirée, ses appointements, son âge, la durée de son service, l'indemnité à elle accordée lors de sa retraite, la raison de sa mise à la retraite, et si la vacance a été subséquemment remplie, et, dans ce cas, si elle l'a été par promotion ou par une nouvelle nomination, et les appointements du nouveau fonctionnaire nommé, sous l'autorité de l'acte 46 Victoria, chapitre 8, article 15. (No 22.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Etat des paiements portés au compte des dépenses imprévues par arrêtés en conseil, depuis le 1er juillet 1885 jusqu'à cette date, en conformité de l'Acte 48 Victoria, chapitre 41. (No 23.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Adresse—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard et les autorités fédérales depuis la dernière session du parlement au sujet de la réclamation faite le premier pour des deniers dépensés par lui du 1er juillet 1873 à janvier 1883, pour la construction et l'entretien de jetées et quais. Aussi, copie de tous rapports faits depuis la dernière session, par le ministre des Travaux Publics, ou aucuns de ses subordonnés, sur la dite réclamation, et de tous ordres en conseil y relatifs. (No 26.) (*Pour distribution seulement.*)

Réponse (partielle) à Adresse—Copie des notes sténographiques de la cause plaidée devant le Conseil Privé au sujet du différend survenu entre les provinces du Manitoba et de l'Ontario relativement à la limite occidentale de cette dernière province ; aussi copie de la demande en revendication telle que présentée au Conseil Privé par le procureur-général de l'Ontario ; aussi un exposé des motifs allégués par le procureur-général de l'Ontario pour se désister de sa réclamation sur cette partie du territoire qui s'étend du lac des Bois aux Montagnes Rocheuses ; aussi, copie de toute correspondance échangée entre les autorités fédérales et le gouvernement de l'Ontario au sujet de l'arbitrage et de la sentence arbitrale, et aussi, au sujet de la décision du Conseil Privé, qui n'a encore été ni demandée ni produite. (No 28.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Ordre—Etat des recettes et des dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet 1884 au 1er mars 1885, et du 1er juillet 1885 au 1er mars 1886. (No 31.) (*Pour distribution seulement.*

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à Ordre—Etat donnant la date et l'heure du départ de Toronto et de l'arrivée à Brockville de tous les trains du Grand-Tronc faisant le service des malles de Sa Majesté, depuis le premier février jusqu'au 30 avril des années 1881, 1882, 1883, 1884, et pour l'année courante, jusqu'à la date de la réponse à cet ordre ; aussi, la date et l'heure du départ de Brockville et d'Ottawa et de l'arrivée à Ottawa et à Brockville de tous les trains faisant un service semblable sur la partie du chemin de fer du Pacifique canadien qui s'étend entre les deux points en dernier lieu nommés, pendant la même période. (No 19.)

Réponse à Ordre—Liste détaillée des noms, avec le domicile ou l'adresse d'affaires, de chacun des divers actionnaires du chemin de fer du Grand-Tronc, à la date du 1er janvier dernier. (No 19*b*.)

Réponse à Ordre—Etat indiquant les montants d'argent payés par la Puissance, les provinces ou les municipalités ou les octrois de terre donnés sous forme de boni, ou autrement, pour la construction ou l'équipement de chemin de fer (autres que le chemin de fer du Pacifique canadien), depuis la confédération, avec les dates de tels paiements, et les noms des divers chemins de fer ainsi aidés. (No 20.)

Réponse à Ordre—Copie de toute correspondance, rapports, comptes et autres papiers relatifs à toute demande d'indemnité présentée par D. B. Woodworth et

autres, pour du gravier que l'on prétend avoir été pris sur le terrain des réclamants pour l'usage de l'embranchement sur Pembina du Pacifique canadien ; aussi, copie de la preuve relative à cette demande faite devant le bureau des arbitres fédéraux, indiquant le montant demandé, la sentence (s'il en est) portée par les dits arbitres et quelles sommes ont été payées par suite de cette sentence. (No 21.)

Etat des mandats émis depuis la dernière session du parlement, par le gouverneur général, pour l'exercice 1885-86, en conformité de l'acte 41 Victoria, chapitre 7, article 32, paragraphe 2. (No 24.)

Réponse à Ordre—Relevé détaillé, avec dates, des dépenses encourues par les divers membres du gouvernement et toute autre personne ou personnes au service du gouvernement, envoyés en Angleterre ou ailleurs, de la part du gouvernement, depuis le 28 janvier 1884 jusqu'à ce jour. (No 25.)

Réponse à Ordre—Copie de la correspondance et pétitions au sujet des causes de libelle intentées contre Saunders et Wood, et entendues en décembre 1884, devant un magistrat des Territoires du Nord-Ouest. (No 27.)

Projet des Statuts Revisés du Canada déposés sur le bureau le 3 février 1885, auxquels ont été ajoutés les actes passés pendant la session tenue dans les 48ème et 49ème années du règne de Sa Majesté. (No 29.)

Réponse à Ordre—Etat donnant les noms de toutes personnes qui ont soumissionné pour le transport des malles entre Calgary et Fort McLeod, le montant spécifié dans chaque soumission, à qui le contrat a été accordé ; et aussi, copie de tous papiers et de toute correspondance concernant le dit contrat. (No 30.)

Réponse à Adresse—Copie de tous papiers, lettres, correspondance et minutes du conseil concernant l'érection de Port-Mulgrave, dans le comté de Guysboro', comme sous-port de Port-Hawkesbury, dans le comté d'Inverness. (No 32.)

Réponse à Ordre—Relevé du nombre de voitures d'enfants importées en Canada, chaque année, depuis le 1er juillet, 1878, jusqu'au 1er juillet, 1882, et le montant des droits perçus chaque année. (No 33.)

Réponse à Ordre—Copie de tous ordres, lettres, pièces justificatives, mémoires, correspondance ou autres documents de quelque nature que ce soit, en possession ou sous le contrôle du département du ministre des Douanes ou d'aucun des membres du gouvernement ou de ses employés ou se rattachant en aucune manière aux accusations portées contre le nommé John Leander McKenzie, de la maison Sheffield et McKenzie, de Canning, comté de King, Nouvelle-Ecosse, pour infractions aux lois de douane en attestant sous serment de fausses factures ou autrement, avec copie de la décision du département à ce sujet. (No 34.)

M. Chapleau présente,—un rapport conforme à l'acte 31 Vic., chap. 1, clause 14, faisant connaître comment ont été distribués les statuts du Canada pendant l'année 1885.

M. White (Cardwell) met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—le rapport annuel du département de l'Intérieur pour l'année 1885.

M. Pope met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—le rapport annuel du ministre des Chemins de fer et Canaux pour le dernier exercice, du 1er juillet, 1884, au 30 juin, 1885, sur les travaux placés sous son contrôle.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus la première fois et remis pour la seconde lecture à jeudi prochain prochain, savoir :—

Par M. Charlton :—Bill (No 20) à l'effet de punir la séduction et autres offences de même nature, et de pourvoir à la protection des femmes et des filles.

Par M. Edgar :—Bill (No 21) pour amender de nouveau l'Acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier.

Par M. Baker (Victoria, C.-A.) :—Bill (No 22) concernant le taux de l'intérêt dans la Colombie Anglaise.

Les adresses à Son Excellence et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Dawson :—Adresse demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario au sujet des sommes dues aux sauvages en vertu du traité de 1850, généralement connu sous le nom de Traité Robinson.

Et,—Ordre de la Chambre pour un état comprenant tous les relevés et toutes les évaluations dressés par le département des Sauvages, au sujet des sommes dues aux sauvages en vertu du Traité Robinson ; aussi, copie de toute correspondance et de tous documents quelconques se rapportant au même sujet.

Par M. Laurier :—Adresse demandant copie de tous ordres en conseil passés pour l'octroi de la subvention autorisée par les actes 47 Vic., ch. 8, et 48-49 Vic., chap. 58, " pour une ligne de chemin de fer reliant Montréal aux ports de St. Jean et d'Halifax par la route praticable la plus courte possible ; " de tous rapports d'ingénieurs sur lesquels ont été basés les dits ordres en Conseil, et un relevé de tous deniers payés à cette fin, ainsi que les noms de toutes personnes auxquelles tels paiements ont pu être faits.

Par M. Edgar :—Ordre de la Chambre pour copie,—

1. des lettres-patentes constituant la Cie de Colonisation de Prince-Albert ;
2. des conventions intervenues entre la dite compagnie et la Couronne pour la colonisation de terres fédérales ;
3. des lettres ou demandes adressées par John White ou autres, au nom de la Cie de Colonisation de Trenton, au ministre de l'Intérieur, pour que le nom de cette compagnie fut changé pour celui de Cie de Colonisation de Prince-Albert, et de toute correspondance à ce sujet ;
4. de la correspondance échangée entre John White et le département de l'Intérieur au sujet de demandes de terres, soit au nom de la Cie de Colonisation de Trenton ou de la Cie de Colonisation de Prince-Albert, et spécialement de toutes lettres adressées par M. Burgess à M. White en 1882 ;
5. des lettres ou demandes adressées par la Cie de Colonisation de Prince-Albert, ou par quiconque au nom de cette compagnie, pour des terres, forêts de bois, concessions minières ou tous autres privilèges dans le Nord-Ouest ;
6. de la correspondance échangée entre le département de l'Intérieur ou aucun de ses officiers, et J. C. Jamieson, se rapportant en quelque manière aux affaires de la Cie de Colonisation de Prince-Albert, et spécialement de toutes telles lettres adressées à J. C. Jamieson pendant l'année 1883 ;
7. du relevé des comptes entre le gouvernement et la Cie de Colonisation de Prince-Albert, jusqu'à date ;
8. de la liste des actionnaires de la Cie de Colonisation de Prince-Albert, donnant les noms et le nombre d'actions, si elles sont détenues ou fidéicommis ou autrement, conformément à la répartition faite par le bureau de direction en mai 1883.

Par M. Paterson (Brant) :—Ordre de la Chambre pour copie des rapports faits par des personnes non au service du gouvernement, auxquelles des échantillons de farine destinée aux Sauvages du Nord-Ouest ont été soumis pour inspection pendant les années 1883, 1884 et 1885.

Par M. Landerkin :—Ordre de la Chambre pour un état indiquant les noms et le domicile de toutes les personnes employées au recensement des territoires du Nord-Ouest, les montants payés à chacune d'elles comme salaire et allocations pour dépenses, et faisant la distinction entre celles qui étaient déjà au service du gouvernement et celles qui ne l'étaient pas.

Par M. Weldon :—Ordre de la Chambre pour un état indiquant les dépenses encourues par la compagnie du chemin de fer de Prolongement et de Pont de St Jean pour la construction des dits chemins de fer et pont servant au raccordement des chemins de fer Intercolonial et du Nouveau-Brunswick, avec un relevé des avances faites à la dite compagnie par le gouvernement, et les dates de telles avances.

Par M. Mills :—Adresse demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario au sujet de la législation impériale projetée en vue de confirmer la décision de la Reine en conseil sur les limites ouest et nord-ouest de l'Ontario.

M. Jackson propose qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour copie du rapport de E. W. Soars, ingénieur du gouvernement, au sujet de la possibilité de construire un port de refuge à Port-Rowan ou Port-Royal, dans le comté de Norfolk, province de l'Ontario, dont l'étude a été faite en 1885, et donnant son opinion relativement à la construction du dit port, ainsi que le coût probable des travaux.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Charlton propose qu'il soit voté une adresse demandant un état indiquant,—

1° Le nombre d'ordres en Conseil ou d'ordres administratifs, depuis 1870, recommandant l'octroi de licences ou permis de coupe de bois dans la Puissance du Canada, avec la superficie totale (réelle ou approximative) couverte par tels ordres.

2° Pour chaque année séparément depuis 1870, le nom et l'adresse de chaque personne en faveur de laquelle tels ordres ont été passés ; la date de chacun de ces ordres, la superficie de terrain comprise dans chaque ordre ; la location du terrain couvert par chaque ordre ; la prime, s'il en a été payée, en sus des frais d'arpentage, du loyer du terrain, et des droits de la Couronne, exigés dans chaque cas, et la superficie totale de terrain accordée chaque année en vertu de tels ordres.

M. White (Cardwell), propose que la dite adresse soit amendée en retranchant tous les mots après le mot " ordre," dans la 3e ligne du 2e paragraphe, et en les remplaçant par les suivants : " le loyer du terrain et les droits de la couronne payés respectivement dans chaque cas, et la prime, s'il en a été payée, en sus des frais d'arpentage exigés danr chaque cas ; aussi, la superficie totale couverte par tels ordres, chaque année."

Et que le paragraphe suivant soit ajouté :

" 3. Le nombre total de licences émises sous l'autorité des divers ordres en conseil ; la superficie totale couverte par chaque licence ; si cette superficie consistait de pièces de terrain détachées ou si elle était d'un seul tenant, et la période pendant laquelle telle licence était effective ; et, dans le cas de permis, les fins pour lesquelles le bois était demandé."

Et la question étant mise sur l'amendement, il est agréé.

La motion principale, telle qu'amendée, est alors agréée, et l'adresse est votée en conséquence.

M. McLelan présente,—la réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant,—

1. le choix de la route ;
2. le progrès des travaux ;
3. le choix ou la réserve des terres ;
4. le paiement de deniers ;
5. la construction des embranchements ;
6. le progrès des travaux sur les embranchements ;
7. les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
8. les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
9. les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;
10. copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

Sir *Richard Cartwright*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état détaillé des différents actifs formant la somme de $72,791,837, mentionnée par le ministre des Finances comme devant être disponible en réduction de la dette brute du Canada?

M. *Casey*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le major-général Laurie était-il sur la liste de la milice active lorsqu'il est allé au Nord-Ouest, et était-il commandé d'y aller en devoir? A-t-il été gazetté comme officier de la milice active pendant la campagne? Si oui, quand et à quel rang? En quelle qualité a-t-il servi et à quelle solde?

Le major-général Strange était-il sur la liste de la milice active le 27 mars 1885? Si non, quand a-t-il été gazetté et à quel rang? Quel commandement avait-il pendant la campagne? Par qui était-il nommé, quand, et à quelle solde?

M. *Casey*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le nom, le rang, et le corps de tous les officiers composant l'état major du major général Middleton, et en quelle capacité chacun d'eux a servi.

M. *Casey*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant les noms de tous les officiers de la milice et des non-combattants nommés comme officiers des transports ou des approvisionnements, avec information concernant le rang et le corps des officiers de milice, la date de leur nomination, leur solde, par qui ils ont été nommés, qui les a recommandés, et le montant payé à chacun d'eux jusqu'à ce jour.

M. *Casey*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie des instructions données au major Bell, au major-général Laurie, à S. L. Bedson et autres non-combattants, employés pendant la campagne du Nord-Ouest, soit par le ministre de la Milice, le major-général Middleton ou l'adjudant-général de la milice, ainsi que de la correspondance échangée entre les autorités ci-dessus mentionnées et tels non-combattants.

M. *Casey*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant, jusqu'à ce jour, toutes sommes d'argent payées à Bell et Lewis, Howard Wright, J. Stewart et M. Sinclair pour le service des transports pendant la rébellion, aussi copie de tous contrats, transferts, correspondance, télégrammes, etc., se rattachant au sujet, spécifiant, dans chaque cas, le prix payé par tonne, entre quels points tel service a été fait, et la distance entre tels points.

M. *Casey*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état montrant les noms de tous les entrepreneurs qui ont loué leurs attelages pour tels transports, le nombre d'attelages loués par chacun d'eux, le prix payé par jour pour chaque attelage, et le montant payé à chacun de ces entrepreneurs.

M. *Casey*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant les noms de toutes les personnes employées comme agents du gouvernement pour les achats, spécifiant à quelle date, par qui, et sur la recommandation de qui elles ont été nommées, quelle paie elles recevaient et combien de temps elles ont été employées.

M. *Casey*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant les noms et les nominations de tous les employés formant le personnel des hôpitaux et du service médical (autre que celui des règlements) et indiquant dans chaque cas si elles appartenaient à la milice active, et dans ce cas quel était leur rang, et à quel corps elles appartenaient, ainsi que leur paie et le temps qu'elles ont servi.

M. *Casey*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant les noms des paie maîtres nommés, s'ils étaient non-combattants, ou non, avec leur grade et la désignation de leur corps, s'ils appartenaient à la milice active, et aussi, dans chaque cas, quel était leur paie, et la période de leur service.

M. *Casey*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant les noms de tous les officiers, chirurgiens ou aides-chirurgiens de la milice active, qui ont offert leurs services pour la campagne du Nord-Ouest, avec leur grade et la désignation de leur corps.

M. *Casey*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état spécifiant le nom, le rang et le corps des officiers composant la commission des réclamations résultant des opérations militaires pendant qu'elle siégeait à Winnipeg ; et aussi faisant connaître quels changements le personnel de la commission a subi plus tard et les raisons de tels changements.

M. *Casey*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le nombre de chevaux achetés pendant l'expédition, et donnant le nom, le grade (si elles en avaient aucun) de toutes personnes chargées de faire les achats de chevaux, et le nombre de chevaux achetés par chacune ; en vertu de quelle autorité elles achetaient, le prix payé, comment on a disposé des chevaux, après la campagne, par vente ou autrement, et le prix reçu pour ceux qui ont été vendus.

M. *Casey*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance échangée entre James Anderson et le ministre de la Milice, le major général Middleton ou aucun autre membre du gouvernement, au sujet de l'achat des approvisionnements, du coût des transports, et des autres dépenses occasionnées par la révolte du Nord-Ouest.

M. *Casey*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant les chevaux, ponies, bétail, fourrures, wagons, charrettes, ou autres articles saisis et confisqués par la police à cheval, ou les troupes de l'expédition, pendant leur service au Nord-Ouest, du 27 mars au 1er août ; quelle disposition en a été faite ; les noms des personnes à qui ils ont été enlevés, et les montants (s'il en est) payés, reçus, ou maintenant payables ou recevables pour telle propriété.

M. *Casey*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant les achats de provisions de bouche, matériel, articles destinés aux hôpitaux ou au confort médical, fourrage et équipement, avec soumissions ou autrement, spécifiant les quantités, le prix, les noms des personnes qui les ont vendus pour l'usage des troupes pendant l'expédition du Nord-Ouest, avec indication des quantités de chaque espèce restant en mains à la fin de la campagne, de la disposition qui en a été faite, par vente ou autrement, et du montant reçu pour ce qui en a été vendu.

M. *Blake*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—M. Hugh McDonald formait-il partie de la commission de pilotage de North Sydney, et pendant quelle période de temps a-t-il agi en cette qualité ?

Fait-il encore partie de la commission de pilotage ? et, si non, quelle est la raison de ce changement ?

M. *McMullen*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant les sommes d'argent payées à aucun député à la Chambre des Communes ou sénateur pour services militaires rendus en rapport avec la rébellion du Nord-Ouest ; les noms, les services rendus et les sommes respectives payées à chacun ; les dates du commencement et de l'expiration de leur service, ainsi que les sommes payées pour dépenses de voyage, frais d'équipement ou autre cause ; et spécifiant séparément chaque nom, le montant payé, pourquoi, et la date des paiements.

M. *Kirk*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant la quantité et la valeur du poisson de toute description importé des Etats-Unis et de Terreneuve respectivement, ainsi que les droits payés sur tel poisson pendant les six mois finissant le 31 décembre 1885.

M. *Weldon*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie des documents présentés à la cour Suprême du Nouveau Brunswick dans la cause de Robert Stather, prisonnier détenu au pénitencier de Dorchester, lors de la demande faite pour son élargissement. Ainsi que de la décision des juges rendue le 5 de mars courant, à ce sujet.

M. *Weldon*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Ordre a-t-il été donné pour le transfert de Robert Stather du pénitencier de Dorchester à celui de Kingston, et si oui, à quelle date ?

Le dit Robert Stather a-t-il été transféré du pénitencier de Dorchester, et en ce cas, à quelle époque ?

M. *Landerkin*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie du témoignage complet, du résumé du juge et de tous les autres documents relatifs au procès de Louison Mongrain pour le meurtre de David L. Cowan, membre de la police à cheval, autrefois du comté de Carleton. Aussi de toutes pétitions, correspondance et ordres en conseil relatifs à la commutation de la sentence de mort de Louison Mongrain.

M. *Charlton*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant total payé en vertu des dispositions de l'Acte 47 Vic., chap. 8, intitulé : " Acte autorisant certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées " ? Quels sont les montants séparés payés, à la date du 1er mars 1886, en vertu des dispositions du dit acte, à chaque province, compagnie de chemin de fer, corporation, etc., mentionnées dans cet acte ? Quel est le montant total restant à payer en vertu des dispositions du dit acte, et les montants séparés payables à chaque province, compagnie de chemin de fer, corporation, etc., mentionnées dans cet acte ?

M. *Orton*—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considéré les résolutions suivantes :—

1. Qu'afin de mettre un terme au système ruineux des emprunts étrangers qu'il nous faut contracter pour développer nos ressources agricoles et autres, il est désirable que le montant des capitaux étrangers placés dans ce pays soit réduits au plus bas chiffre possible.

2. Que la nécessité d'emprunter des capitaux au dehors sera grandement diminuée si des hypothèques sur propriétés agricoles améliorées sont rendues valeurs négociables au moyen de l'émission, par le gouvernement du Canada, de billets de la Puissance équivalents aux dites hypothèques sur terres agricoles en bon rapport, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des dites terres améliorées, tels billets devant être rachetables en obligations du gouvernement basées sur telles hypothèques de biens-fonds et portant intérêt au taux de quatre pour cent par année.

3. Qu'il est expédient d'octroyer des chartes à des banques agricoles ou de biens-fonciers dont le capital-actions pourra consister non-seulement en espèces et en billets ou obligations du Canada, mais aussi en premières hypothèques ou gages sur des terres agricoles améliorées équivalents à la moitié de leur valeur ; et que vu que la principale source de richesse en Canada est l'agriculture, il est expédient que le taux d'intérêt imposé par les dites banques de cultivateurs sera limité à six pour cent par année.

4 Que pour prévenir tout conflit d'intérêts entre les dites banques de cultivateurs et les banques chartées ordinaires, de même que pour donner plus de facilité au public, il est expédient qu'il y ait uniformité dans les moyens de circulation, et que toutes les banques soient obligées de mettre en cours des billets de la Puissance seulement; et afin d'indemniser les banques chartées pour tous profits qu'elles peuvent réaliser par l'émission de leurs propres billets, il sera fait par des actuaires dûment autorisés une évaluation de tels profits jusqu'à l'expiration des chartes des dites banques, et les montants ainsi constatés leur seront payés au moyen d'une augmentation dans l'émission qui leur sera faite des billets de la Puissance.

5. Qu'afin de pourvoir à l'intérêt sur toutes obligations émises par le gouvernement du Canada pour racheter les billets émis en faveur des banques de cultiva-

teurs, il sera apposé sur tous tels billets de la Puissance un timbre spécial désignant la banque particulière en faveur de laquelle les dits billets auront été émis ; et les dites banques devront pourvoir à l'intérêt payable au département du Trésor pour faire face à l'intérêt à payer sur toutes obligations émises par le gouvernement du Canada pour le rachat de tels billets.

M. *Casey*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Quel est le total des montants payés jusqu'à date, ou restant actuellement à payer sur toute réclamation quelconque reconnue par le gouvernement et en rapport avec la suppression des troubles du Nord-Ouest, sous les divisions suivantes, savoir :

Service des transports ;
Solde des officiers et soldats ;
Subsistance ;
Equipement ;
Armes et munitions ;
Remèdes et fournitures d'hôpitaux ;
Chevaux ;
Fourrage ;
Commissions (s'il en est) pour les paiements de deniers ou l'achat d'approvisionnements ; faisant la distinction entre les paiements faits, sous aucunes de ces divisions, à la Cie du Pacifique canadien et à la Cie de la Baie d'Hudson.

M. *Weldon*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le montant de l'indemnité payée pour expropriation de terrains pour l'embranchement du chemin de fer Intercolonial sur Indiantown, dans le comté de Northumberland, N.-B., les noms des personnes auxquelles l'indemnité a été payée, et ce qui a été payé à chacune d'elles. Les noms des évaluateurs nommés pour établir la valeur des dommages, et le montant payé pour leurs services ; les noms des hommes de loi employés à ce sujet, et les divers montants payés pour leurs services.

M. *Weldon*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état du revenu et des frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial pour chaque mois depuis le 1er juillet 1885 jusqu'au 1er février 1886, spécifiant les différentes sources de revenu, et le montant (s'il en est) porté au crédit du revenu et provenant du compte des approvisionnements pour travaux mécaniques.

M. *Charlton*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant,—

1. Le nombre total d'acres de terres à pâturages louées jusqu'au 1er mars 1886.

2. Les noms des locataires de pâturages qui ont du bétail sur les terres affermées ; le nombre d'acres compris dans chaque bail ; la date du bail ; la position géographique de la superficie comprise dans chaque bail ; le numéro du bail ; le nombre de têtes de bétail sur chaque terre affermée ; la date à laquelle le bétail a été mis en premier lieu sur les dits pâturages et le nombre total d'acres compris dans ces baux.

3. Les noms des locataires de pâturages qui n'ont pas mis de bétail sur les terres affermées ; le nombre d'acres compris dans chaque bail ; la position géographique de la superficie couverte par chaque bail ; le numéro du bail ; et le nombre total d'acres compris dans ces baux.

4. Le revenu total provenant de ces baux. Tous les états demandés devant être jusqu'à la date du 1er mars 1886.

M. *Edgar*—Jeudi prochain—Proposera qu'il soit nommé un comité spécial pour prendre en considération la condition des lois relatives aux droits d'auteur en force en Canada, et pour s'enquérir s'il serait désirable de prendre des mesures législatives ou autres à ce sujet ; avec pouvoir, au dit comité, d'envoyer quérir personnes et papiers et de faire rapport par bill ou autrement—le dit comité devant être composé de MM. Colby, Davies, Desjardins, Hall, Cameron (Middlesex), McMillan (Middlesex), Casgrain, Tassé, et de l'auteur de la proposition.

M. *Tupper*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Ecosse au sujet du chemin de fer de la Ligne Courte dans la Nouvelle-Ecosse et des mesures législatives qui l'affectent.

M. *Shakespeare*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de la Colombie Anglaise, ou toutes autres personnes, et le gouvernement fédéral, au sujet des pêcheries en eau profonde sur le littoral de la dite province.

M. *Spakespeare*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la Colombie Anglaise et les autorités fédérales au sujet de l'exécution de la convention intervenue entre le gouvernement du Canada et celui de la Colombie Anglaise relativement à l'ouverture des terres de la dite province à la colonisation.

M. *Gordon*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant,—

1. Le nombre d'immigrants Chinois arrivés en Canada depuis le 20 août, 1885, jusqu'au 1er janvier, 1886, et le nom des ports où ils sont débarqués.
2. Le nombre de Chinois qui sont venus directement de la Chine.
3. Le nombre de Chinois venus d'autres pays, et les noms de ces pays.
4. Le chiffre total des droits perçus sur ces immigrants.
5. Le nombre de Chinois venus à titre de touristes, marchands, savants ou étudiants.
6. Les certificats présentés dans chaque cas (s'il en est) et donnés par le gouvernement Chinois, portant le visa du chargé d'affaires, le consul ou l'agent consulaire ou autre représentant de Sa Majesté dans la localité où ces certificats ont été délivrés, ou au port d'embarquement.
7. Les frais encourus par le département des Douanes pour la mise à exécution, par le dit département, de l'Acte à l'effet de restreindre et réglementer l'immigration chinoise en Canada.
8. Copie de toute correspondance (s'il en est) échangée entre des unions ouvrières ou autres sociétés légalement constituées ou non, ou autres personnes, et le département des Douanes, demandant que l'immigration chinoise soit contrôlée plus sévèrement, et de toutes plaintes (s'il en est) portées contre aucun officier des douanes relativement au fonctionnement du dit acte de restriction.
9. Le nombre total de Chinois qui ont quitté le Canada pendant la même période.

No. 8.

OTTAWA, LUNDI, 8 MARS, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.
1886.

# No 9.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MARDI, 9 MARS, 1886.

PRIÈRE.

Treize pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

M. Carling présente,—un rapport en conformité de l'Acte 48-49 Vic., chap. 3, intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à l'exécution d'un recensement dans la province du Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le district de Kéwatin."

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est résolu,—Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à jeudi prochain.

Sur motion de M. White (Hastings), les Comptes Publics du Canada pour l'exercice expiré le 30 juin, 1885, et le rapport de l'Auditeur-Général sur les comptes de crédits pour le même exercice, sont renvoyés devant le comité des Comptes Publics.

M. Ives, du comité des Bills Privés, présente le premier rapport de ce comité recommandant que le délai pour présenter des bills privés, qui expire jeudi prochain, le 11 de ce mois, soit prorogé au mercredi, 31 mars courant.—Rapport adopté.

Sur motion de M. White (Renfrew), le comité d'Immigration et de Colonisation reçoit l'autorisation d'employer un sténographe pour prendre les témoignages que le comité jugera nécessaires.

Sur motion de M. Desjardins, le premier rapport du comité spécial chargé de contrôler le rapport officiel des débats pendant la présente session, est adopté.

Sur motion de M. White (Renfrew), il est ordonné,—Que le quorum du comité d'Immigration et de Colonisation soit composé de quinze membres, au lieu de neuf, tel que contenu dans l'ordre de renvoi du 3 mars courant.

Sir Hector Langevin présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 30 mars 1885—Etat indiquant le nombre de personnes qui, le 30 juin 1884, avaient en dépôt à la banque d'épargnes du département des Postes les montants suivants :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Nombre de personnes dont les dépôts n'excédaient pas | | | $ | 100 |
| " | " | " étaient de | 100 à $ | 500 |
| " | " | " " " | 300 " | 500 |
| " | " | " " " | 500 " | 1,000 |
| "(s'il en est)" | | " excédaient | | 1,000 |

et le montant, s'il en est, de chacune des diverses sommes excédant $1,000, et donnant dans chaque classe le nombre de déposants, hommes et femmes, aussi la province où ont été faits les dépôts, et les mêmes informations sous tous rapports concernant les déposants dans les banques d'épargnes du gouvernement.

Réponse à Ordre du 27 avril 1885—Etat donnant,—

1. Le nombre des terres vendues dans le canton Viger, Témiscouata, appartenant aux sauvages, le montant de la vente, et le nom des acquéreurs.

2. Les paiements faits au département, à l'agent M. G. H. Deschênes, et à M. Antoine LeBel, donnant en détail la date de ces paiements, lorsqu'ils ont été faits, et le montant de ces divers paiements.

3. Un état détaillé des montants transmis au département par MM. Deschênes et LeBel, sur ce qu'ils avaient retirés à ce jour, et la date de cette transmission.

4. Copie du rapport de M. Dingman, lors de sa visite à l'agence pour Viger en septembre 1884.

5. Copie de la correspondance échangée avec le département concernant les réclamations d'Edouard Morin et autres, pour les terres qu'ils avaient achetées sur cette réserve des sauvages.

Réponse à Ordre du 8 avril, 1885—Etat indiquant les montants portés au compte de la dette publique du Canada, qui ont été dépensés pour chemins de fer, canaux et navigation, dans la Colombie-Anglaise, les Territoires du Nord-Ouest, Kéwatin, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, l'Ile du Prince-Edouard, la Nouvelle Ecosse proprement dite, et l'Ile du Cap-Breton, jusqu'au 1er janvier 1885 ; aussi indiquant la superficie et la population de chacune de ces divisions du Canada, respectivement.

Réponse à Adresse du 1er courant—Copie du rapport des médecins chargés par le gouvernement de s'enquérir de l'état mental de Louis Riel, après sa condamnation.

M. Costigan présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 12 mars, 1885—Copie de tous rapports, ordres en conseil et correspondance, non encore demandés, au sujet de l'effet de la décision de la cour Suprême relativement à l'Acte des Licenses de 1883, et un exposé des mesures à être prises pour en obtenir la révision, ainsi que des mesures que l'on se propose de prendre dans l'intervalle en vertu de l'Acte ; aussi copie de toutes lettres ou télégrammes adressés aux commissaires ou inspecteurs, leur donnant des instructions pour les guider dans leur conduite ou leurs actes, et des informations concernant les intentions ou les actes du gouvernement.

M. Bowell présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 1er courant—Etat dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet 1884 au 1er février 1885, et du 1er juillet 1885 au 1er février 1886, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays.

Réponse à Ordre du 2 avril, 1884—Copie de toute correspondance, papiers et télégrammes entre le gouvernement ou aucun de ses membres et aucune personne ou personnes, au sujet de la mise à la retraite de James Hearn, ci-devant officier des douanes à Arichat, N.-E. ; et aussi, copie de toute correspondance et télégrammes se rapportant à la nomination de son successeur et au maintien de ce dernier en charge.

Réponse à Ordre du 27 avril, 1885—Relevé indiquant l'argent reçu par le gouvernement pour les droits d'exportation prélevés sur le chêne, le pin et l'épinette depuis la confédération jusqu'au 1er janvier 1885 ; le total reçu de chaque port d'exportation où tels droits ont été perçus, avec le détail des sommes prélevées chaque année, les noms de chaque personne ayant payé ces droits, et le montant qu'il ou elle a payé chaque année.

M. Cameron (Huron) présente un bill (No 23) à l'effet d'amender de nouveau la loi de la preuve dans les causes criminelles,—lequel est lu pour la première fois,—Seconde lecture, jeudi prochain.

Le bill (No 14) à l'effet de réduire le capital de la Banque du Nouveau-Brunswick est lu pour la seconde fois, et renvoyé devant le comité des Banques et du Commerce.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à jeudi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Blake*—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes :—

1° Que d'après les termes de l'union, chacune des provinces de la Puissance, telles qu'elles existaient en 1881 lors de la confirmation, par le parlement, de la charte accordée à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, avait pleine autorité de pourvoir à la construction des chemins de fer locaux courant d'un point à un autre dans les limites de la province.

2° Que la clause 15 de la charte prescrit que :—" Pendant l'espace de vingt ans à compter de la date des présentes, le parlement du Canada ne devra autoriser la construction d'aucune ligne de chemin de fer au sud de celle du Pacifique Canadien partant d'aucun endroit sur ou près le chemin de fer du Pacifique Canadien, excepté de quelque ligne qui courrait au sud-ouest ou à l'ouest du sud-ouest, ni en deçà de quinze milles de la latitude 49. Et s'il était établi quelque nouvelle province dans les territoires du Nord-Ouest, des dispositions seront prises pour la continuation de cette prohibition après tel établissement jusqu'à l'expiration de la dite période.

3° Qu'au cours des débats à la Chambre des Communes, sur l'acte pour ratifier la charte, il a été fait objection au monopole et à la restriction découlant de cette clause.

4° Qu'au cours des débats qui ont eu lieu pour expliquer la signification réelle de cette clause, et des suites qu'elle entraînait, ainsi que la ligne de politique que le gouvernement se proposait de suivre, et afin de répondre à cette objection, le très-honorable sir John Macdonald alors, comme aujourd'hui, premier ministre, se servit du langage qui suit :

" Afin de lui procurer des chances raisonnables de succès, nous avons pourvu à ce que le parlement fédéral, notez bien—nous ne pouvons contrôler aucun autre parlement, nous ne pouvons contrôler l'Ontario, nous ne pouvons contrôler le Manitoba—donne pendant les dix premières années après la construction du chemin, à cette entreprise, à laquelle il accorde tant d'argent, et une étendue si considérable de terres, une chance raisonnable de pouvoir exister."

5° Que plus tard dans le cours des débats, Thos. White, écr., alors un des appuis et maintenant un des membres du gouvernement, s'exprima comme suit :—

" Mais l'on nous dit qu'à cause de la disposition relative aux quinze milles de distance de la frontière, il ne pourra jamais y avoir d'autres chemins de fer dans cette région. A quoi cette disposition s'applique-t-elle ? Elle s'applique tout simplement aux territoires qui sont sous le contrôle du parlement fédéral. Il n'y a rien qui puisse empêcher la province du Manitoba d'accorder, si elle le désire, une charte pour un chemin de fer de Winnipeg à la frontière. Au moment actuel il y a une compagnie en voie de formation pour continuer un chemin de fer de Winnipeg à West Lynn, sur la frontière. Et, lorsque cet arrangement sera ratifié, cette disposition n'enlèvera pas au Manitoba un seul des droits qu'il possède ; de fait, le parlement ne pourrait lui enlever ces droits. Cette province a les mêmes droits que les autres provinces de constituer légalement des compagnies de chemins de fer dans ses propres limites, et il n'y a rien qui puisse empêcher la province du Manitoba d'accorder une charte à un chemin de fer de Winnipeg à la frontière pour la raccorder à n'importe quel chemin de fer au sud. La seule garantie que la compagnie ait d'après le contrat, c'est que son trafic ne sera pas détourné à l'ouest dans la section des prairies au profit d'une ligne étrangère, mais il n'y a rien qui empêche un chemin de fer d'être construit au Manitoba, dans les limites de la province, pour amener le trafic à n'importe quelle ligne de chemin de fer américain. C'est là la position au sujet de cette question."

6° Que, explications faites, le gouvernement ratifia la charte.

7° Que trois des provinces de la Puissance, savoir : le Manitoba, l'Ontario et la Colombie-Anglaise sont ou peuvent être affectées par l'interprétation que l'on peut prêter à la dite disposition par la politique suivie par le gouvernement à son sujet.

8° Que depuis la ratification de la dite charte, la législature locale du Manitoba a passé plusieurs actes créant des compagnies pour la construction de chemins de fer dans les limites de la province.

9° Que quelques-uns de ces actes, sur l'avis du gouvernement du jour, ont été désapprouvés, parce que, comme il est dit au rapport du ministre de la Justice, du 4 janvier 1882, approuvé par ordre en conseil du 12 janvier 1882, ces actes sont en conflit avec la politique reconnue du gouvernement, telle qu'établie par le contrat passé avec la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, contrat ratifié et adopté par le Parlement.

10° Que le 5 février 1884, Sir Charles Tupper, alors ministre des Chemins de fer, en proposant à cette Chambre des résolutions autorisant un prêt considérable à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien, dans le but d'induire la Chambre à consentir à ce prêt, et d'établir avec autorité la politique du gouvernement à ce sujet, fit la déclaration suivante :

" J'ai démontré que le gouvernement actuel avait adopté la politique de ses prédécesseurs au sujet de ce que l'on appelle le monopole dans la province du Manitoba ; qu'à l'époque où l'ancien gouvernement se mit à construire le chemin de fer du Pacifique Canadien comme entreprise de l'Etat, il se sentit tenu de protéger le trafic du chemin afin qu'il ne fût pas détourné vers les lignes situées au sud de notre frontière, dans la république voisine, et qu'il avait en conséquence refusé de lancer une proclamation accordant des chartes à des lignes de la province du Manitoba qui se seraient raccordées aux chemins de fer américains dans le sud.

" J'ai dit qu'à son avènement au pouvoir, le gouvernement actuel avait adopté cette politique ; que nous avions senti, comme nos prédécesseurs, qu'en entreprenant une œuvre aussi gigantesque que la construction du chemin de fer du Pacifique Canadien, nous serions tenus d'adopter tous les moyens possibles de protéger notre propre ligne contre le détournement de son trafic au profit des lignes du sud—et, qu'on le remarque, c'était à l'époque où nous ne nous proposions pas de construire prochainement le chemin de fer du Pacifique Canadien plus loin que Port-Arthur.

" De plus j'ai dit que, lorsque nous avons obligé la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien de prolonger immédiatement sa ligne au nord du lac Supérieur, et de nous donner par là une voie ferrée ininterrompue depuis Montréal jusqu'à l'océan Pacifique, ou depuis Callander jusqu'à la côte du Pacifique, nous nous étions sentis obligés de donner à cette compagnie, à laquelle nous imposions des conditions si onéreuses, toute la sécurité que nous avions jugée nécessaire, et que nos prédécesseurs au pouvoir avaient considérée comme nécessaire, pour la protection du chemin de fer du Pacifique Canadien.

" Mais je suis heureux d'être en mesure de déclarer à la Chambre que, bien que le gouvernement, fidèle à cette politique, ait refusé de consentir à la construction, dans la province du Manitoba, de lignes destinées à se raccorder aux chemins de fer américains du sud, les faits qui ressortent de l'exploitation de la ligne jusqu'à ce jour sont tels, la conclusion à laquelle la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien elle-même est arrivée relativement à la possibilité pour une ligne d'entier parcours du chemin de fer du Pacifique Canadien de se tirer d'affaires, et, grâce à la puissance de ses propres avantages, de maintenir sa position en dépit de toute concurrence qu'elle peut rencontrer—bien que, d'après le contrat, nous n'ayons pas le pouvoir de toucher à aucune partie des Territoires du Nord-Ouest, nous sommes aujourd'hui en mesure de repasser et d'examiner de nouveau la politique de l'ancien gouvernement et celle du gouvernement actuel sur la nécessité de protéger davantage le chemin de fer du Pacifique Canadien contre la concurrence.

" Je suis heureux de pouvoir dire à la Chambre que la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien a une si grande confiance que sa ligne peut se protéger elle-même, que, lorsque cette dernière sera construite au nord du lac Supérieur, le

gouvernement croit qu'il ne sera plus tenu de refuser, comme il l'a fait jusqu'à présent, de consentir à la construction dans la province du Manitoba de lignes destinées à se raccorder aux chemins de fer américains, dans le sud.

"Je ne puis donner à la Chambre et au pays une meilleure preuve de la position qu'à notre sens cette grande entreprise du chemin de fer du Pacifique Canadien a atteinte, qu'en disant qu'à mon avis, il est compatible avec ce que nous devons au peuple de ce pays et à cette grande entreprise nationale, que le gouvernement ne se sent pas tenu de continuer à suivre, dans la province du Manitoba, la politique de restriction qu'il a jusqu'ici été obligé de maintenir."

11° Qu'après ces explications et cette déclaration, le Parlement consentît à ce prêt.

12° Que la ligne du chemin de fer du Pacifique canadien a été construite au nord du lac Supérieur.

13° Qu'en vertu d'un acte passé par la législature locale du Manitoba, le 3 juin, 1884, et intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'Acte constituant en société la compagnie du chemin de fer Central du Manitoba et les actes qui le modifient," la compagnie du chemin de fer Central du Manitoba a reçu le pouvoir de construire le chemin de fer désigné comme suit :—"à partir de la ville de Morris et courant au sud jusqu'à la limite de la dite province à un point situé entre la Rivière Rouge et le premier méridien principal dans les limites de la dite province," pourvu qu'aucune partie du dit chemin de fer ne soit construite dans le territoire ajouté à la dite province en 1881, de manière à contrevenir aux termes d'après lesquels le dit territoire a été ajouté à la dite province.

14° Que la copie authentique du dit acte n'est parvenue au secrétaire d'Etat du Canada qu'après le 1er jour d'avril, 1885, environ dix mois après sa passation.

15° Qu'en conséquence la période pendant laquelle le pouvoir de désaveu peut être exercé au sujet du dit acte n'est pas encore expirée.

16° Que les droits des provinces, les intérêts du Manitoba, et la politique avouée du gouvernement concourent à ce que le dit acte soit mis en opération.

17° Qu'une humble adresse soit transmise à Son Excellence le Gouverneur-Général, présentant les résolutions précédentes, et le priant de ne pas exercer son pouvoir de désaveu au sujet du dit acte, et de le laisser entrer en opération.

Sir *R. Cartwright*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance échangée entre le conseil municipal de Bayfield ou autres personnes et le département des Travaux Publics au sujet des réparations du havre de Bayfield.

M. *Kirk*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant copie de toutes pétitions de la législature de la Nouvelle-Ecosse, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ou aucun de ses membres, et le gouvernement de la Puissance ou aucun de ses membres ; ainsi que de tous ordres en conseil d'aucun de ces deux gouvernements concernant le nouvel ajustement ou l'augmentation du subside en argent payé ou à payer par le gouvernement de la Puissance à celui de la Nouvelle-Ecosse, et qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre.

M. *Charlton*—Jeudi prochain—Proposera que les différents items touchant les impressions contenus dans les Comptes Publics et le rapport de l'Auditeur-Général, pour l'année 1884, soient référés au comité des Comptes Publics.

M. *Somerville* (Brant)—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quel a été le montant payé à Joseph A. Woodruff, officier-rapporteur du comté de Lincoln, lors de la votation au sujet de l'Acte de Tempérance du Canada qui a eu lieu en juin dernier ?

M. *Casey*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie des états fournis par tous les officiers-reviseurs au sujet des arrangements qu'ils ont pris pour l'impression des listes d'électeurs dans leurs divisions électorales respectives, indiquant si des soumissions ont été demandées pour telles impressions ou si des contrats réguliers ont été passés pour leur exécution, avec copie de tels contrats ; les noms des

personnes avec lesquelles des conventions écrites ou verbales ont été faites pour ces impressions et le nombre de fois que les listes doivent être imprimées ; les prix alloués, pour chaque nom ou autrement ; le nombre de noms sur la première liste ; si la première liste est imprimée par subdivision de votation ou non ; la manière de faire des changements et des additions après la première impression ; et tous autres détails concernant tels arrangements, conventions et contrats pour l'impression des dites listes.

M. *Casey*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toutes demandes d'inscription comme électeurs sur la première liste des électeurs de la division-ouest d'Elgin, avec toutes les déclarations requises par les statuts concernant les qualifications des postulants, et de toutes listes de sauvages qualifiés comme électeurs, et des déclarations (autres que celles exigées par les statuts) touchant la qualification d'aucun sauvage présentées à l'officier-reviseur de la division-ouest d'Elgin, ou à son greffier, par ou de la part d'aucun ou de tous les soixante sauvages résidant sur une réserve, et dont les noms ont été inscrits sur la dite liste au bureau de votation No 6 du township d'Orford, ou de l'exposé des informations (autres que les déclarations ci-dessus mentionnées) par suite desquelles l'officier-reviseur a inscrit tels électeurs sauvages.

M. *Casey*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance échangée entre le surintendant-général des Affaires des Sauvages, aucun employé officiel du département des Sauvages, ou l'officier-reviseur de la division-ouest d'Elgin, et M. Beattie, agent des sauvages à la réserve des sauvages dans le township d'Orford, au sujet de ses devoirs ou de l'inscription qu'il a fait des électeurs sauvages, ou touchant la qualification d'aucun sauvage.

M. *Casey*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé des noms de tous les employés du département des Travaux Publics qui ont agi comme architectes pour la construction de résidences particulières à Ottawa ou ailleurs ; aussi copie de toutes lettres reçues par le ministre, le sous-ministre ou autres fonctionnaires du dit département, et de toute correspondance échangée entre les dits ministre ou fonctionnaires et aucuns particuliers au sujet de telle conduite de la part de tels employés.

M. *Jenkins*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la correspondance échangée entre le département de la marine et des pêcheries et le capitaine du "Northern Light," au sujet de la discontinuation de ses voyages pendant le mois de février.

M. *McCarthy*—Jeudi prochain—BILL intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'Acte des élections fédérales contestées, 1874."

## AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce jour, été affiché pour être pris en considération par le comité des Banques et du Commerce, mardi, le 16 mars courant, ou après, savoir :—

Bill (No 14) à l'effet de réduire le capital social de la Banque du Nouveau-Brunswick.

**No. 9.**

OTTAWA, MARDI, 9 MARS, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 10.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, JEUDI, 11 MARS, 1886.

PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De James Conmee et autres ; demandant une charte sous le nom de " La Cie du chemin de fer de l'Ontario, du Minnesota et du Manitoba."

Du conseil municipal du comté d'Elgin ; demandant que des mesures soient prises afin de réduire les droits de havre imposés à Port-Shanley, spécialement sur le bois de construction, la pierre et les navires fréquentant le dit havre ; aussi que certaines améliorations soient faites dans le dit havre.

Du baron Girolamo (Jérome) Cosentini, de la cité de Sherbrooke ; demandant un acte de naturalisation.

De la Cie de Crédit Foncier et d'Epargne, de Toronto ; demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs comme corporation, et pour autres amendements à sa charte.

De John Bartlett et autres ; de James Lochore et autres ; de G. H. Herrington et autres ; de Charles Rea et autres ; et de Peter Murray et autres, tous du district électoral d'Algoma ; demandant séparément que l'acte Scott soit amendé de manière à le rendre applicable au district non organisé d'Algoma.

De la Cie de Prêt et d'Epargne du Canada-Ouest ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des débentures, et pour autres fins.

De la banque Union d'Halifax ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions.

De la Cie Permanente de Prêt et d'Epargne ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des débentures et pour autres fins.

De la Cie des Terres et Homestead de Saskatchewan (limitée) ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions et pour autres fins.

De William McCormick et autres ; de MM. Odette et Wherry, et autres, tous de l'île Pelée ; demandant séparément qu'un cable sous-marin soit placé entre l'île Pelée et la terre ferme.

De la Cie de Steamers de la Nouvelle-Ecosse (limitée) ; demandant certains amendements à sa charte.

De John L. Dodds et autres, de Caledon, comté de Peel ; demandant que l'acte de Tempérance du Canada soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

Du conseil municipal du comté de Hastings ; demandant qu'il ne soit pas passé d'acte de faillite.

De la Cie du chemin de fer Central de l'Ontario ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à augmenter son capital-social et pour autres amendements à sa charte.

De la Cie Canadienne de Cuivre ; demandant un acte constitutif.

De la Cie Anglo-Américaine de fer ; demandant un acte constitutif.

De John Andrew Mara et autres, de Kamloops et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de " La Cie du chemin de fer de Shuswap et O'Kanagon.

De John McIntyre et autres, de Fort-William et autres lieux ; demandant la passation d'un acte constituant en société la compagnie de chemin de fer des Mines du lac Supérieur.

De la Cie de Colonisation des terres fédérales (limitée) ; demandant la passation d'un acte autorisant tout actionnaire de la compagnie à remettre à la compagnie en tout ou en partie les actions qu'il possède, et de recevoir d'elle en paiement des terrains ou autre propriété qu'elle a en mains, et pour autoriser la compagnie à accepter de tout actionnaire la remise de la totalité ou d'aucune partie des actions détenues par lui, et d'accorder, transporter et transférer aux porteurs d'actions, en paiement d'icelles, des terres ou autre propriété de la compagnie, et pour autres fins.

De Thomas Scoble et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba ; demandant une charte sous le nom de " La Cie de chemin de fer et de navigation du Portage-la-Prairie et du Lac des Bois."

De A. R. Baswell et autres, de la cité de Toronto ; demandant une charte sous le nom de " La Cie de Chemin de fer et de Houille de Medicine-Hat."

De Thomas E. Howard et autres, de Bath et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de " La Cie de Houille, de Mines et de Transport de la Rivière à l'Arc.

De la Cie de Pont du Canada-Sud ; demandant la passation d'un acte pour prolonger davantage le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la compagnie.

De la Cie du Pont de la Grande Ile de Niagara, et de la Cie du chemin de fer du Canada-Sud ; demandant la passation d'un acte pour étendre davantage le délai fixé pour le commencement et l'achèvement des travaux de la compagnie.

Du révérend N. C. Saindon, curé, et autres, de Saint-Maxime du Mont Louis ; de James Amis, sen., et autres, de Saint-George de la Malbaie ; et de George P. Fauvel, maire, et autres, de la municipalité de la Malbaie No 2, tous du comté de Gaspé ; se plaignant de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens.

M. Gault, du comité des Ordres Permanents, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Compagnie de Placements de London et Ontario (à responsabilité limitée) ; demandant la passation d'un acte pour étendre les pouvoirs de la compagnie, et pour de nouveaux amendements à sa charte ;—de Ezra Butler Eddy, de la cité de Hull, et autres, de la province de Québec ; demandant une charte sous le nom de " La compagnie de Fabrication de E. B. Eddy ; "—de la compagnie d'Estacades et de Glissoires des rivières au Sable et Espagnols, dans l'Algoma (à responsabilité limitée) ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à placer des estacades sur les rives de la rivière Espagnols à son embouchure, au sud et à l'est de l'Ile G. ou Rock Island ; aussi pour construire ou entretenir des quais à certains endroits sur la rive nord de la dite rivière ; et aussi à imposer certains droits de péage sur les billots et les bois de construction passant par telles glissoires ou estacades ;—de Sir A. T. Galt, G.C.M.G., et autres ; demandant la passation d'un acte autorisant la formation d'une compagnie sous le nom de " La compagnie du chemin de fer d'Alberta ; "—de la Cie du chemin de fer Atlantique Canadien ; demandant la passation d'un acte demandant de reculer le terme accordé pour l'achèvement de son chemin de fer, d'étendre ses pouvoirs comme corps incorporé, et pour de nouveaux amendements à sa charte ;—de George S. Birrell et autres ; demandant une charte sous le nom de " La Cie d'assurance canadienne, dite La Tecumseh ; "—de la Cie du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'Ontario ; demandant la passation d'un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, d'étendre ses pouvoirs comme corps incorporé et pour autres amendements à sa

charte ;—de A. K. Irwin et autres, de la ville d'Emerson et de la partie sud-ouest de la province du Manitoba ; demandant la passation d'un acte les autorisant à construire un chemin de fer se dirigeant de la ville d'Emerson vers le nord-ouest jusqu'à la ville de Portage-la-Prairie ; et aussi, une ligne d'embranchement se dirigeant de quelque point du dit chemin vers l'ouest, le nord-ouest ou le sud-ouest jusqu'à un point sur la limite occidentale de la province du Manitoba ;—de la Banque Union du Bas-Canada ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital social, et à changer le nom de la dite banque en celui de " La Banque Union du Canada ;—et de Hiram Calvin et autres ; demandant une charte sous le nom de " La Cie Calvin (à responsabilité limitée)."

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes savoir :—De la Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, à partir de son point de jonction avec le Pacifique canadien en se dirigeant vers le nord, et pour d'autres amendements à sa charte ;—de Benjamin Webster Folger et autres, de Kingston, Ontario ; demandant une charte sous le nom de " La Cie d'aide et d'assurance mutuelle de Kingston et Pembroke (à responsabilité limitée) ; "—et de la compagnie du chemin de fer de Nipissingue et de la Baie de James ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à construire son chemin en trois sections ; aussi pour obtenir une extension du délai qui lui est accordé pour le commencement et l'achèvement des dites sections de son chemin de fer ;—et il trouve que les avis n'ont pas été publiés en temps opportun, mais comme le délai voulu sera pleinement expiré avant que les bills ne soient pris en considération par les comités dont ils relèvent, votre comité recommande que les avis soient considérés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de Louisa Collings, surintendante, et autres, membres de la société des Sœurs Fidèles Compagnes de Jésus ; demandant une charte sous le nom de " Les Sœurs Fidèles Compagnes de Jésus des Territoires du Nord-Ouest ; " et il trouve que l'avis n'a été publié que dans la Gazette Officielle ; mais comme les pétitions pour l'incorporation des sociétés religieuses et bienveillantes sont généralement considérées d'une nature qui ne requiert pas la publication d'avis, votre comité recommande que la 51ième règle soit suspendue au sujet de cette pétition.

M. Pope présente,—la réponse (supplémentaire) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant,—

1. le choix de la route ;
2. le progrès des travaux ;
3. le choix ou la réserve des terres ;
4. le paiement de deniers ;
5. la construction des embranchements ;
6. le progrès des travaux sur les embranchements ;
7. les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
8. les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
9. les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;
10. copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie.

M. White (Cardwell) présente—Correspondance échangée entre la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien et le département de l'Intérieur, tel que requis par la résolution de la Chambre des Communes, du 20 février, 1882.

M. Thompson (Antigonish) présente—Rapport du commissaire de la police fédérale, en conformité de l'Acte 31 Victoria, chap. 73 ;—et

Réponse à Adresse du 5 courant—Copie de tous les ordres en conseil relatifs aux prisonniers Métis au Nord-Ouest, passés dans les trois mois qui ont précédé le seize novembre 1885.

M. McLelan présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre du 4 courant—Relevé détaillé des sommes empruntées temporairement par le gouvernement, jusqu'au 1er mars 1886, de maisons de banque ou de particuliers, en Canada ou ailleurs.

M. Chapleau présente la réponse suivante :

Réponse à Adresse du 9 mars, 1885—Adresse demandant copie des mémoires ou documents présentés au gouvernement ou à aucun de ses membres, concernant l'Acte de Tempérance du Canada de 1878, par des délégations, jeudi, le 19 février écoulé.

Et,—Mémoire de Sir Alexander Campbell, sur l'affaire Louis Riel, condamné et exécuté pour haute trahison.

Et aussi,—La Reine *vs.* Riel, accusé et convaincu de haute trahison—Rapport du procès à Régina—Appel à la Cour du Banc de la Reine, Manitoba—Appel au Conseil Privé d'Angleterre—Pétition pour l'examen du condamné par des médecins-experts —Liste des pétitions pour la commutation de la sentence.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus la première fois et remis pour la seconde lecture à lundi prochain prochain, savoir :—

Par M. White (Renfrew) :—Bill (No 24) à l'effet de constituer la Cie d'aide et d'assurance mutuelle de Kingston et Pembroke (limitée.)

Par M. McCarthy :—Bill (No 25) concernant la Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique.

Par M. Macmillan (Middlesex) :—Bill (No 26) à l'effet de constituer en corporation la Cie Canadienne d'Assurance La Tecumseh ;—et

Bill (No 27) à l'effet de modifier l'acte constituant la Cie du chemin de fer de l'Ouest d'Ontario.

Par M. Robertson (Hastings) :—Bill (No 28) à l'effet d'amender la loi criminelle du Canada.

Par M. McCarthy :—Bill (No 29) à l'effet de modifier l'Acte des Elections Fédérales, 1874.—Ces deux derniers bills devant subir leur seconde lecture, mercredi prochain.

M. Landry (Montmagny) propose qu'il soit Résolu,—Que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution.

Et un débat s'ensuivant ;

Sir Hector Langevin propose la question préalable, savoir : Que cette question soit maintenant mise.

Et un débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur motion de Sir Hector Langevin.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Amyot*—Lundi prochain—ADRESSE demandant tous les papiers, lettres, requêtes, plaintes et documents concernant la difficulté survenue entre Geo. Forbes, de l'artillerie de garnison de Montréal, et le lieutenant-colonel Oswald, y compris la part qu'a pu y prendre le général Sir Frederick Middleton et l'honorable ministre Sir A. P. Caron.

M. *Amyot*—Lundi prochain—ADRESSE demandant toute la correspondance, comprenant lettres et télégrammes, échangée entre le général Middleton et le lieutenant-colonel G. Amyot pendant l'expédition du 9e bataillon au Nord-Ouest, et aussi entre l'honorable ministre de la Milice et le dit lieutenant-colonel G. Amyot dans le même temps, le tout concernant la dite expédition.

M. *Vanasse*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il, dans le cours des mois d'août, septembre, octobre et novembre derniers (1885) reçu des requêtes, lettres, télégrammes, ou autres communications, écrites ou de vive voix, de la part de l'honorable François Langelier, M.P., de l'honorable W. Laurier, M.P., de l'honorable M. R. Laflamme, de l'honorable M. H. Mercier, M.P.P., de l'honorable F. X. A. Trudel, sénateur, de l'honorable J. Bellerose, sénateur, de l'honorable J. Bte Guévremont, sénateur, de M. Ernest Pacaud, rédacteur de l'*Electeur* de Québec, ou d'autres personnes, demandant la commutation ou l'exercice de la clémence royale, relativement à la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, pour le crime de haute trahison dont il a été trouvé coupable ?

M. *Blake*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Combien a-t-on fait d'entrées pour homesteads dans la zone du Pacifique Canadien jusqu'au 31 décembre dernier, entre

1° Le premier et le second méridien principal ?
2° Le second et le troisième ?
3° Le troisième et le quatrième ?
4° Le quatrième et le cinquième ?

M. *Royal*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Les Métis du Lac des Bois, du Fort Alexandre et de la Rivière Behrens ont-ils les mêmes droits que ceux de la province de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest ? Si non, le gouvernement se propose-t-il d'exaucer leurs justes réclamations ?

M. *Royal*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de diminuer le prix des préemptions ? Et, dans ce cas, quelle sera cette diminution ?

M. *Cook*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de tous ordres en conseil ou administratifs, de tous rapports d'ingénieurs touchant la ligne adoptée pour le canal de la Vallée de la Trente, avec l'évaluation du coût de construction, le montant dépensé déjà pour ces travaux par les entrepreneurs ou par le gouvernement ; les noms des entrepreneurs, les montants payés aux employés du gouvernement, ainsi que les noms et les fonctions de chaque individu, et toutes les informations se rattachant à cette entreprise.

M. *Pope*—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte concernant le chemin de fer entre Esquimalt à Nanaïmo, dans la Colombie Anglaise."

M. *Mitchell*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Existe-t.il aucunes dépêches ou documents relatifs aux négociations concernant la question des pêcheries autres que ceux déjà soumis à la Chambre pendant la dernière session du Parlement ; et s'il en existe, seront-ils présentés.

M. *Lister*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Les habitants de la pointe Pelée (réserve navale) ont-ils demandé au gouvernement de leur concéder les terrains dont ils se disent les occupants en cette localité ?
2. Le gouvernement a-t-il nommé un arpenteur pour faire l'arpentage de cette réserve, et si oui, quel est le nom de cet arpenteur ? quand a-t-il été nommé ? l'arpentage a-t-il été fait, et un rapport a-t-il été présenté au gouvernement ?
3. Le gouvernement a-t-il eu ou a-t-il l'intention d'accorder des concessions à ces occupants ?
4. Le gouvernement a-t-il loué la dite réserve ou aucune partie d'icelle ? s'il en a loué une partie, quelle est-elle ? qui l'a louée ? quelle est la date du bail et quelle en est la durée ?

M. *Mitchell*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour le relevé des noms, du tonnage, du nombre d'hommes et de l'armement des steamers ou voiliers formant la présente force de police maritime du Canada, dont l'augmentation est mentionnée dans le discours du trône.

M. *Valin*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé des dépenses nécessitées pendant les sessions de 1884 et 1885 par la production de documents en cette Chambre et par l'impression de ces documents demandés par

1. M. Blake.
2. Sir R. Cartwright.
3. M. Mills.
4. M. Cameron (Huron).
5. M. Casey.
6. M. Charlton.
7. M. Paterson (Brant).
8. M. Laurier.
9. M. Weldon.
10. M. Casgrain.

M. *Mitchell*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie du rapport du ministre de la Marine et des Pêcheries au Conseil Privé en date du 15 décembre, 1869.

M. *Amyot*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Quand le gouvernement a-t-il reçu les rapports des docteurs Valade et Lavell ?
2. Les rapports médicaux de ces deux médecins qui viennent d'être produits ont-ils été transmis par voie télégraphique ou par lettre ?
3. Des rapports, télégrammes ou lettres, autres que ceux déjà produits, concernant l'état mental de Louis Riel, ont-ils été adressés au gouvernement, soit par le Dr Valade ou par le Dr Lavell ? et, dans ce cas, seront-ils déposés sur le bureau ?

M. *Charlton*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé du montant total payé en vertu des dispositions de l'Acte 47 Vic., chap. 8, intitulé : " Acte autorisant certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées " et des montants séparés payés, à la date du 1er mars 1886, en vertu des dispositions du dit acte, à chaque province, compagnie de chemin de fer, corporation, etc., mentionnées dans cet acte ; relevé du montant total restant à payer en vertu des dispositions du dit acte, et des montants séparés payables à chaque province, compagnie de chemin de fer, corporation, etc., mentionnées dans cet acte.

M. *Lesage*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de s'occuper de la construction immédiate de la traverse qui relierait les deux rives entre Québec et Lévis, et nous mettrait ainsi en communication directe avec les réseaux des chemins de fer des autres provinces et celui des Etats-Unis ?

M. *Landerkin*—Lundi prochain—ADRESSE demandant un état indiquant toutes réclamations faites par John Heney, d'Ottawa, pour le remboursement de péages soldés par lui pour le passage des bâtiments ou de bois par les canaux du gouvernement, et copie de tous ordres en conseil passés par le gouvernement au sujet de lettres, réclamations, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le dit John Heney ou aucune autre personne touchant telle demande de remboursement.

M. *Edgar*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de tout arrangement ou contrat intervenu entre la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien et la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, et celle du chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest, en qualité de fermiers de la ligne de jonction du chemin de fer du Nord et du Pacifique de Gravenhurst à Callander, concernant le fait d'entier parcours et les taux de fret et de passagers sur la ligne du Pacifique canadien, tel que stipulé dans la convention du 12 avril, 1884, en vertu de laquelle le gouvernement a accordé un subside de $12,000 par mille pour la construction du chemin de fer de Gravenhurst à Callander.

M. *Landerkin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel est le taux, par tonne, exigé du colon dans le Nord-Ouest qui coupe pour son propre usage plus de 50 tonnes de foin sur les terres du gouvernement dans ce territoire ? Et, quand la quantité dépasse 100 tonnes, quel est le taux exigé par tonne ?

M. *Paterson* (Brant) -Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant les saisies faites au port de Winnipeg par les officiers ou employés de la douane entre le 1er janvier 1885 et le 11 mars 1886, dans lesquelles des amendes ont été imposées, des dépôts confisqués ou des marchandises vendues après saisie, donnant les noms des personnes auxquelles on a imposé des amendes, dont les dépôts ont été confisqués et dont les marchandises ont été vendues après saisie, et faisant connaître le montant de chaque amende imposée, de chaque dépôt confisqué, et du montant perçu dans chaque cas où des marchandises ont été vendues, et spécifiant en détail le nom, la position officielle et le salaire de chaque officier auquel aucune partie de l'argent ainsi réalisé a été payée, et le montant ainsi payé à tel officier dans chaque cas.

86

No. 10.

OTTAWA, JEUDI, 11 MARS, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 11.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, VENDREDI, 12 MARS, 1886.

PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

M. l'Orateur met devant la Chambre,—le relevé des recettes et déboursés du comptable de la Chambre des Communes, pour l'année expirée le 30 juin, 1885.

M. Beaty, du comité des Ordres Permanents, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—De la Chambre de Commerce de Toronto; demandant la passation d'un acte l'autorisant à créer un fonds de retraite pour le bénéfice de ses membres, à étendre ses pouvoirs comme corps incorporé, et pour autres amendements à sa charte;—de James Conmee et autres; demandant une charte sous le nom de "La Cie du chemin de fer de l'Ontario, du Minnesota et du Manitoba";—du baron Girolamo Cosentini, de la cité de Sherbrooke; demandant un acte de naturalisation;—de la banque Union d'Halifax; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions;—de la Cie des Terres et Homesteads de la Saskatchewan (limitée); demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions et pour autres fins;—de la Cie de Steamers de la Nouvelle-Ecosse (limitée); demandant certains amendements à sa charte;—de John Andrew Mara et autres, de Kamloops et autres lieux; demandant une charte sous le nom de "La Cie du chemin de fer de Shuswap et O'Kanagon;—de John McIntyre et autres, de Fort-William et autres lieux; demandant la passation d'un acte constituant en société la compagnie de chemin de fer des Mines du lac Supérieur;—de la Cie de Colonisation des terres fédérales (limitée); demandant la passation d'un acte autorisant tout actionnaire de la compagnie à remettre à la compagnie en tout ou en partie les actions qu'il possède, et de recevoir d'elle en paiement des terrains ou autre propriété qu'elle a en mains, et pour autoriser la compagnie à accepter de tout actionnaire la remise de la totalité ou d'aucune partie des actions détenues par lui, et d'accorder, transporter et transférer aux porteurs d'actions, en paiement d'icelles, des terres ou autre propriété de la compagnie, et pour autres fins;—de Thomas Scoble et autres, de la cité de Winnipeg, Manitoba; demandant une charte sous le nom de "La Cie de chemin de fer et de navigation du Portage-la-Prairie et du Lac des Bois";—de A. R. Boswell et autres, de la cité de Toronto; demandant une charte sous le nom de "La Cie de chemin de fer et de Houille de Medicine-Hat";—de Thomas E. Howard et autres, de Bath et autres lieux; demandant une charte sous le nom de "La Cie de Houille, de Mines et de Transport de la Rivière à l'Arc";—de la Cie du Pont de la Grande Ile de Niagara, et de la Cie du chemin de fer du Canada-Sud; demandant la passation d'un acte pour étendre davantage le délai fixé pour le commencement et l'achèvement des travaux de la compagnie;—et de la Cie du Pont du Canada-Sud; demandant la passation d'un acte pour prolonger davantage le délai fixé pour l'achèvement des travaux de la compagnie.

M. Thompson (Antigonish) présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 5 courant—Copie de toute instruction, commission, lettres, télégrammes ou instructions quelconques donnés, fournis ou envoyés par le gouvernement, quelqu'un ou quelques-uns des ministres, ou quelqu'un des officiers du département de la Justice, à Son Honneur Hugh Richardson, juge, concernant le procès de Riel, à Régina. Aussi copie de toute instruction quelconque donnée à qui que ce soit du personnel de la cour présidée par le dit juge, et aux avocats qui ont représenté le gouvernement au dit procès.

M. Chapleau met devant la Chambre,— un relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat, en conformité de l'Acte 31 Vic., chap. 37, clause 15.

Il met aussi devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—le rapport du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'année expirée le 31 décembre, 1885.

Et,—Sommaire des compagnies constituées en vertu des actes du Canada de 1869 et 1877, concernant les compagnies par actions, depuis le 7 mai, 1869, jusqu'au 31 décembre, 1885.

Sir Hector Langevin remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :—

*Lansdowne.*

*Messieurs de la Chambre des Communes,*

Je vous remercie de la loyale adresse que vous avez adoptée en réponse au discours que j'ai prononcé à l'ouverture de la session, et je me repose avec confiance sur l'assurance que vous m'y donnez de considérer avec une attention assidue et empressée, les mesures qui vous seront soumises.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 12 mars, 1886.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à lundi prochain, savoir :—

Par M. Wright:—Bill (No 30) à l'effet de constituer en corporation la Cie Manufacturière de E. B. Eddy.

Par M. Shanly :—Bill (No 31) à l'effet de constituer la Cie du chemin de fer d'Alberta.

Par M. Royal :—Bill (No 32) à l'effet de constituer une communauté de dames religieuses sous le nom de " Les Sœurs, Fidèles Compagnes de Jésus " ;—et l'article 51 du règlement est suspendu au sujet de ce bill.

Par M. Homer :—Bill (No 33) à l'effet de constituer en corporation la Cie du chemin de fer de Shuswap et O'Kanagan.

Par M. Dawson :—Bill (No 34) à l'effet de constituer en corporation la Cie du chemin de fer des Mines du Lac Supérieur.

Par M. Sutherland (Oxford) :—Bill (No 35) à l'effet d'amender l'acte constituant en corporation la Cie du chemin de fer du Lac Nipissingue et de la Baie de James ; —et

Bill (No 36) pour accorder certains pouvoirs à la Cie d'estacades et de glissoires des rivières au Sable et des Espagnols (à responsabilité limitée).

Par M. Hall:—Bill (No 37) à l'effet de naturaliser Girolamo Cosentini, communément appelé le baron Girolamo Cosentini.

Par M. Baker (Victoria) :—Bill (No 38) concernant la Cie du Pont de la Grande Ile de Niagara.

Par M. Pruyn :—Bill (No 39) pour constituer en corporation la Cie du chemin de fer d'Emerson et du Nord-Ouest.

Par M. Baker (Victaria) :—Bill (No 40) concernant la Cie du Pont du Canada-Sud.

Par M. Bossé :—Bill (No 41) à l'effet de réduire le capital social de la banque Union du Bas-Canada et de changer le nom de la dite compagnie en celui de " La Banque Union du Canada."

Par M. Orton :—Bill (No 42) concernant " La Cie de Terres et de Homesteads de la Saskatchewan (limitée) " ;—et

Par M. Mackintosh :—Bill (No 43) à l'effet d'amender l'acte constituant la Cie du chemin de fer Atlantique du Canada.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de M. Landry (Montmagny) : " Que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution,"—et sur la motion de Sir Hector Langevin : " Que la question soit maintenant mise."

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art.* 19 *du règlement.*)

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et sont renvoyés aux comités qui suivent, savoir :—

*Comité des chemins de fer, canaux et télégraphes :*

Bill (No 16) à l'effet de constituer en corporation la Cie du chemin de fer de Medicine-Hat, Dunmore et Benton.

Bill (No 17) à l'effet de modifier l'acte concernant la Cie du chemin de fer Central du Nord-Ouest.

*Comité des banques et du commerce :*

Bill (No 18) à l'effet d'incorporer la Banque Midland du Canada.

La Chambre reprend alors le débat sur la motion proposée par M. Landry (Montmagny), et sur celle de Sir Hector Langevin : " Que cette question soit maintenant mise."

Et un nouveau débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur la proposition de M. Curran.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

## ERRATUM.

Dans les Procès-Verbaux d'hier, page 82, le nom de Sir Hector Langevin a été inséré par erreur au lieu de celui de M. Royal, comme auteur de la motion proposant l'ajournement du débat.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Mitchell*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de tous règlements ou avis officiels concernant les pêcheries, et des instructions adressées aux officiers des pêcheries ou autres personnes commandant la prétendue force de police maritime du Canada, sous l'autorité de l'Acte des Pêcheries de 1868, concernant l'exploitation de la pêche par des citoyens des Etats-Unis jouissant en commun avec les pêcheurs canadiens de privilèges concédés par le Traité de Washington ; les dites copies devant être accompagnées d'un exposé des divers cas dans lesquels les dits règlements ou avis ont été mis en vigueur, de la manière dont ils l'ont été et de l'effet de leur mise en force.

M. *Mitchell*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant le nombre et les noms des navires de pêche des Etats-Unis qui ont fréquenté les eaux territoriales du Canada pour fins de pêche et autre, chacune des années pendant lesquelles le Traité de Washington a été en opération ; aussi, les espèces et les quantités approximatives de poissons pris chaque année par chaque navire américain, et la durée probable de chaque expédition de pêche.

M. *Mitchell*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de la correspondance, des rapports, et des ordres en conseil concernant la prétendue immixtion avec les pêcheurs des Etats-Unis sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, pendant les années 1880, 1881 et 1882 ; aussi, copie du règlement ou des règlements de pêche que l'on dit avoir été violés par des américains, et dont la mise en vigueur, par des officiers canadiens, a été suivie de demandes d'indemnité. Aussi, un relevé des montants demandés, et des sommes (s'il en est) payées en conséquence.

M. *Mitchell*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie des rapports ou communications échangés entre les gouvernements canadien et américain, par l'entremise du ci-devant Gouverneur-Général du Canada, lord Lorne, au sujet d'une commission conjointe concernant les pêcheries, et de tout mémoire fait par lord Lorne, ou de toute suggestion émanant des autorités des Etats-Unis et nommant des personnes compétentes pour faire partie de telle commission, tel que l'a mentionné le ci-devant ministre des Pêcheries au cours d'un débat dans la Chambre des Communes, le 13 juillet, 1885.

M. *Mills*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, et entre le gouvernement du Canada et celui d'aucune province de la Puissance au sujet de la nomination des Conseils de la Reine.

M. *McCraney*—Lundi prochain—INTERPELLATION—En vertu de quelle autorité Edward Miall, commissaire du Revenu de l'Intérieur, a-t-il préparé, publié et mis en circulation, en 1885, une brochure combattant l'Acte de Tempérance du Canada et le principe de la prohibition ? En a-t-il agi ainsi d'après les instructions ou avec l'approbation du gouvernement ? Qui a payé les frais d'impression et de publication ? Si c'est le gouvernement, quel a été le coût, et quelle rémunération a reçu M. Miall ?

M. *Blake*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—Qu'il est du devoir du gouvernement de produire, sans plus de délai, d'autres documents relatifs aux affaires du Nord-Ouest et jetant de la lumière sur la situation avant, pendant et après le dernier soulèvement.

Sir *R. Cartwright*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé des sommes déposées dans les caisses d'épargnes postales et les banques d'épargnes du gouvernement à la date du 1er janvier, 1886, indiquant le nombre des déposants

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| ayant des montants au-dessus de ..... | | | | $1,000 |
| do | do | $500 et au-dessous de..... | | 1,000 |
| do | do | 300 | do ..... | 500 |
| do | au-dessous de | 300 | | |

avec le montant total en possession de chaque catégorie respectivement.

M. *McDougall*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant la quantité de charbon transporté par l'Intercolonial, chaque année depuis 1880, pour le charbonnage de Spring-Hill et autres houilières dans le comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse ; les stations auxquelles il a été livré et la quantité livrée à chaque station ; le taux, par tonne et par mille, auquel le dit charbon a été transporté pour les diverses houillières. Aussi, un état similaire de la quantité de charbon transporté de chaque houillière dans le comté de Pictou. Aussi, un état indiquant le nombre de wagons à charbon construits pour le trafic charbonnier de l'Intercolonial et employés à cette fin, et le coût de tels wagons.

M. *Taylor*—Lundi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :

Qu'il est expédient de présenter un bill pour réglementer la fabrication et la vente de l'aliomargarine, de la butirine et autres substituts du beurre.

M. *Edgar*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. La section du chemin de fer du Pacifique canadien construite par le gouvernement dans la Colombie Anglaise était-elle terminée et acceptée par lui lors de la passation de l'ordre en conseil du 29 juillet 1885, qui dit qu'elle était alors terminée et qui autorise son transfert à la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien ?

2. Cette section du chemin de fer a-t-elle été complétée à la satisfaction du gouvernement ? A-t-elle été transférée à la Cie du Pacifique canadien ou a-t-elle été acceptée par elle ?

3. Si elle n'a pas encore été acceptée par le gouvernement, les entrepreneurs l'exploitent-ils actuellement pour leur propre avantage ? Le gouvernement a-t-il reçu une copie du tarif imposé par les entrepreneurs sur cette section ?

4. Le ministre des Chemins de fer a-t-il obtenu depuis le 18 mai 1885, quelque opinion légale concernant le droit qu'ont les entrepreneurs de se servir des rails fournis par le gouvernement pour le transport du trafic pour leur propre avantage ? et, dans ce cas, cette opinion est-elle favorable aux entrepreneurs ?

M. *Edgar*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Quel est le montant total payé par le gouvernement aux entrepreneurs de la section du chemin de fer du Pacifique canadien construite sous son contrôle dans la Colombie Anglaise ?

2. Des réclamations ont-elles été présentées par les entrepreneurs pour de nouveaux paiements à compte de leurs travaux sur cette section ? Si oui, pour quel montant et pour quel genre de travaux ?

M. *Charlton*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il un état des frais d'exploitation de la ligne-mère du Pacifique canadien depuis Montréal jusqu'à l'extrémité du chemin, et du produit des ventes ?

Le gouvernement a-t-il demandé un tel état à la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien ? Si non, se propose-t-il de le demander ? Le gouvernement a-t-il reçu ou demandé à la dite compagnie quelque relevé des recettes provenant du transport par le dit chemin de personnes ou d'articles se rattachant à la construction ?

Le gouvernement se propose-t-il d'exiger de la dite compagnie des états séparés donnant les recettes et les dépenses sur

(*a*) la ligne-mère du Pacifique canadien, et

(*b*) les diverses lignes affermées par la dite compagnie ?

M. *Massue*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'offrir en vente les propriétés qu'il possède dans le comté de Richelieu et dont les baux expirent en avril prochain. Si oui, quand et en quels endroits ?

M. *Landerkin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quelques uns des bons cinq pour cent récemment rachetés par le gouvernement se sont-ils trouvés être des faux ? Et, dans ce cas, pour quel montant ?

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités qui suivent, vendredi, le 19 mars courant, ou après, savoir :—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—*

Bill (No 16) à l'effet de constituer en corporation la Cie du chemin de fer de Medicine-Hat, Dunmore et Benton.

Bill (No 17) à l'effet de modifier l'acte concernant la Cie du chemin de fer Central du Nord-Ouest.

*Comité des Banques et du Commerce :—*

Bill (No 18) à l'effet d'incorporer la Banque Midland du Canada.

94

**No. 11.**

OTTAWA, VENDREDI, 12 MARS, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 12.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, LUNDI, 15 MARS, 1886.

PRIÈRE.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des directeurs de la Cie du Pont de la Frontière de Niagara ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement des travaux de la Cie, et pour autres amendements à sa charte.

De Andrew T. Drummond et autres, de Montréal et autres lieux; demandant une charte sous le nom de " La Cie du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ouest."

De G. W. Underwood, préfet, et autres, du district de votation n° 1, de la ville de New Glasgow, et autres lieux, comté de Pictou, N.-E.; demandant qu'il ne soit fait aucun changement de nature à priver le dit comté et les sections-est de la Nouvelle-Ecosse du bac à vapeur du havre de Pictou, et des facilités de chemin de fer qui s'y rattachent.

De Thomas Kennedy et autres, pêcheurs et autres, du village de Parry Sound, district de Parry Sound ; demandant séparément que l'acte des pêcheries soit amendé de manière à abroger la clause relative à la fermeture de la pêche du saumon, de la truite et du poisson blanc dans la province de l'Ontario, afin de mettre les pêcheurs de cette province sur le même pied que leurs concurrents américains.

Du Conseil Municipal du comté de Norfolk, Ont. ; demandant la passation d'un acte amendant l'acte 40 Vic., chap. 36, et pourvoyant à l'emploi, en dehors des murs des prisons, des vagabonds condamnés aux travaux forcés pour une première offense ou pour offenses subséquentes.

Du Conseil Municipal du comté de Norfolk, Ont.; demandant que l'acte de Tempérance du Canada soit amendé de manière à n'obliger personne de s'incriminer et à donner son témoignage contre elle.

De David Clark, maire, et autres, de la Baie de Gaspé, comté de Gaspé ; se plaignant de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens.

M. Carling met devant la Chambre,—Rapports des dépenses encourues pour le recensement de 1881, en conformité de l' " Acte concernant les recensements et les statistiques, 1879." Aussi,—Rapport des travaux faits et état des sommes dépensées sous l'autorité de l'acte 48-49 Vic., chap. 3, intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à l'exécution d'un recensement dans la province du Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le district de Kéwatin."

M. Thompson (Antigonish) présente les réponses suivantes :

Réponse à Adresse du 3 courant—Copie de tous les documents formant le dossier du procès de Sa Majesté contre Louis Riel, à Régina, y compris, liste des jurés, noms des jurés récusés, par qui ils l'ont été, la liste des jurés choisis (*empanelled*), les motions et affidavits produits, les témoignages, les incidents du procès, les adresses des avocats, du prisonnier et la charge du juge, le nom des juges ou assistants-juges qui ont conduit le procès, le nom des avocats pour la poursuite et la défense, en un mot tout document quelconque concernant le procès, et aussi le verdict et la recommandation à la clémence de la cour.

Réponse à Adresse du 4 courant—

1° Copie des notes sténographiques prises sur la demande présentée pour différer d'un mois à compter du 1er juillet 1885, le procès de Louis Riel, le plaidoyer de l'avocat du prisonnier pour, et celui de l'avocat de la Couronne, contre tel délai, les observations et les décisions ou règles du juge à ce sujet ;

2° Les notes sténographiques prises sur cette partie de l'interrogatoire contradictoire de Charles Nolin par laquelle l'avocat du prisonnier a voulu prouver l'insanité de Riel ; l'opposition de ce dernier à cette ligne de défense, et son désir de se dispenser des services de son avocat et les plaidoyer de l'avocat ainsi que les observations et les décisions ou règles du juge à ce sujet.

M. Chapleau présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre du 4 courant—Relevé de la somme payée à P. M. Barker, de Orangeville, officier rapporteur, en vertu de l'Acte de Tempérance du Canada, pour le comté de Dufferin, Ontario, pour la votation prise sous l'autorité des dispositions du dit acte, le 30 octobre 1884, et indiquant séparément le montant détaillé de son compte, et la somme qui lui a été payée.

Il présente aussi,—Etat donnant les noms et le salaire de toutes les personnes nommées ou promues dans le service civil pendant l'année 1885, spécifiant la charge à laquelle chacune a été nommée ou promue.—Section 58, par. 2, " Acte du Service Civil."

Sir Hector Langevin propose, qu'immédiatement après les interpellations, cette Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion de M. Landry (Montmagny) qui est le No 35 des Ordres du Jour, et que le dit ordre demeure en tête de la liste des Ordres du Jour jusqu'à la clôture du débat.

Objection étant faite à la dite proposition pour la raison qu'aucun avis n'en a été donné ;

M. l'Orateur décide : " Que l'objection est fondée, et que la proposition ne peut être faite."

Les bills suivants sont présentés séparément, lus la première fois et remis pour la seconde lecture à mercredi prochain, savoir :—

Par M. Robertson (Hastings) :—Bill (No 44) à l'effet de constituer en corporation la Cie de Charbonnage et de Transport de la Rivière à l'Arc.

Par M. Beaty :—Bill (No 45) concernant la Cie de Colonisation des Terres fédérales (limitée.)

Par M. Langelier :—Bill (No 46) pour abroger l'acte intitulé : " Acte pour faciliter la navigation sur le fleuve Saint-Laurent dans et près du havre de Québec."

Par M. Pope :—Bill (No 47) concernant le chemin de fer entre Esquimalt et Nanaïmo, dans la Colombie Anglaise.—(Seconde lecture, demain.)

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés aux comités suivants, savoir :

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 31) à l'effet de constituer la Cie du chemin de fer d'Alberta.

Bill (No 34) à l'effet de constituer en corporation la Cie du chemin de fer des Mines du Lac Supérieur.

Bill (No 35) à l'effet d'amender l'acte constituant en corporation la Cie du chemin de fer du Lac Nipissingue et de la Baie de James ;—et

Bill (No 43) à l'effet d'amender l'acte constituant la Cie du chemin de fer Atlantique du Canada.

*Comité des Banques et du Commerce :*

Bill (No 26) à l'effet de constituer en corporation la Cie Canadienne d'Assurance la Tecumseh ;—et

Bill (No 41) à l'effet de réduire le capital social de la Banque Union du Bas-Canada et de changer le nom de la dite compagnie en celui de "La Banque Union du Canada."

*Comité des Bills Privés :*

Bill (No 30) à l'effet de constituer en corporation la Cie Manufacturière de E. B. Eddy.

Bill (No 36) pour accorder certains pouvoirs à la Cie d'estacades et de glissoires des rivières au Sable et des Espagnols (à responsabilité limitée) ;—et

Bill (No 42) concernant "La Cie de Terres et de Homesteads de la Saskatchewan (limitée)."

M. Bowell présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre du 27 avril, 1885—Copie de toute correspondance, rapports, recommandations et représentations reçus ou envoyés par le département des Douanes depuis 1880 jusqu'à ce jour, au sujet du havre de Richibouctou, des affaires de douane qui y ont été transigées ou de toutes matières se rattachant au service des douanes dans ce havre, y compris toutes réclamations faites pour services supplémentaires, par ou de la part d'aucun officier de douane des ports de Richibouctou et de Kingston.

M. Farrow propose,—Qu'il est expédient de prescrire que les députés à la Chambre des Communes et les membres du Sénat du Canada absents pour cause de maladie personnelle ou dans leur famille, ne seront pas privés de leur indemnité, bien qu'absents d'Ottawa pendant telle maladie.

Sir Hector Langevin propose, comme amendement, que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants : "Le No 35 des Ordres du Jour, dans la liste des Bills et Ordres Publics, soit maintenant appelé."

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est adopté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allison, | Fortin, | O'Brien, |
| Bain (Soulanges), | Foster, | Orton, |
| Baker (Missisquoi), | Gagné, | Paint, |
| Baker (Victoria), | Gaudet, | Pinsonneault, |
| Barnard, | Gault, | Pope, |
| Beaty, | Gordon, | Pruyn, |
| Bell, | Grandbois, | Reid, |
| Benoit, | Guilbault, | Riopel, |
| Billy, | Guillet, | Robertson (Hastings), |
| Blondeau, | Hackett, | Ross, |
| Bowell, | Haggart, | Rykert, |
| Bryson, | Hall, | Scott, |
| Burnham, | Hay, | Shakespeare, |
| Burns, | Hesson, | Shanly, |
| Cameron (Inverness), | Hickey, | Smyth, |

Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Chapleau,
Cimon,
Cochrane,
Colby,
Costigan,
Coughlin,
Curran,
Daly,
Dawson,
Desaulniers (St-Maurice),
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Everett,
Farrow,
Ferguson (Welland),
Homer,
Ives,
Jamieson,
Jenkins,
Kaulbach,
Kilvert,
Kinney,
Landry (Kent),
Langevin (Sir Hector),
Lesage,
Macdonald (King),
Mackintosh,
Macmaster,
McCallum,
McDougald (Pictou),
McDougall (Cap-Breton),
McLelan,
McNeill,
Moffat,
Montplaisir,
Sproule,
Stairs,
Tassé,
Taylor,
Temple,
Thompson (Antigonish),
Townshend,
Tupper,
Tyrwhitt,
Valin,
Vanasse,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Ward,
White (Cardwell),
White (Renfrew),
Wood (Brockville),
Wood (Westmoreland),
Woodworth et
Wright.—105.

CONTRE :

Messieurs

Allen,
Amyot,
Armstrong,
Auger,
Béchard,
Bergeron,
Bernier,
Blake,
Bourassa,
Burpee,
Cameron (Huron),
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Casey,
Casgrain,
Charlton,
Cockburn,
Cook,
Coursol,
Desaulniers (Maskinongé),
Edgar,
Fairbank,
Fisher,
Forbes,
Geoffrion,
Gillmor,
Glen,
Guay,
Gunn,
Harley,
Innes,
Irvine,
Jackson,
King,
Kirk,
Landerkin,
Landry (Montmagny),
Langelier,
Laurier,
Lister,
Mackenzie,
McMillan (Vaudreuil),
McCraney,
McIntyre,
Mills,
Mitchell,
Mulock,
Paterson (Brant),
Ray,
Rinfret,
Robertson (Shelburne),
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Sutherland (Oxford),
Trow,
Vail,
Watson,
Weldon,
Wilson et
Yeo.—61.

L'ordre pour la reprise du débat ajourné sur la proposition de M. Landry (Montmagny) : " Que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution,"—et sur la motion de Sir Hector Langevin : " Que cette question soit maintenant mise," est alors lu.

Et le débat ayant continué jusqu'à minuit ;

Mardi, 16 mars 1886.

Et le débat continuant,—il est ajourné, sur la proposition de M. Rykert.

M. Thompson (Antigonish) présente la réponse suivante :

Réponse à Adresse du 5 courant—Copie de tous documents formant le dossier dans les causes de Sa Majesté contre les diverses personnes mises en accusation par suite de la dernière rébellion, y compris les listes du jury, les noms des jurés, les listes des jurés choisis, les motions et affidavits produits, la preuve, les incidents du procès, les résumés des juges, les noms des juges qui ont instruit les différentes causes, les noms des avocats de la poursuite et de la défense, le mode de défense, les verdicts et les sentences, enfin, copie de tout document quelconque se rapportant aux dits procès.

La Chambre alors s'ajourne à 12.20 a. m.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Blake*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Les avocats du gouvernement, dans les poursuites intentées après le soulèvement du Nord-Ouest, ont-ils fait quelque rapport sur quelques-uns des points (et dans ce cas, sur quels points) qui leur ont été signalés dans la lettre que leur a adressé le ministre de la Justice, le 20 juin 1885 ? Ont-ils soumis quelque rapport sur les procès ou sur l'accomplissement de leurs fonctions dans le Nord-Ouest ? Et surtout, ont-ils adressé quelque rapport relativement au septième paragraphe de la lettre du ministre de la Justice, qui se lit comme suit :

" Il se peut, et d'après les renseignements que possède le gouvernement, il semble probable que la révolte a été encouragée activement par des blancs, surtout ceux de Prince-Albert. De tous les devoirs que vous avez à remplir, le plus important, je crois, serait de parvenir, si possible, à connaître quelques-uns des hommes qui, bien que mieux renseignés que les Métis et les Sauvages, les ont poussés à la révolte, et votre attention est tout spécialement attiré sur ce point."

M. *Pope*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant le prolongement du chemin de fer Intercolonial depuis un point à, ou près de Stellarton, jusqu'à la ville de Pictou."

M. *Casey*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense et aucun fonctionnaire de ce département et aucuns officiers de corps de volontaires, en service actif ou non, les officiers des associations de tir et autres personnes, au sujet du caractère des munitions fabriquées à l'atelier de cartouches de Québec et distribuées pour usage en campagne, pour pratique du tir ou pour concours de tireurs ; aussi, copie des rapports sur tous les essais faits avec ces munitions par les dits officiers de milice ou d'associations de tir.

M. *Landerkin*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de l'ordre en conseil nommant certaines personnes à titre d'inspecteurs ou commissaires des affaires des sauvages dans le Nord-Ouest, en 1878 ; aussi, copie des rapports des dits inspecteurs ou commissaires, s'il en est.

M. *Landerkin*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHEMBRE pour copie du rapport de Matthew Ryan et J. M. Machar, commissaires chargés de s'enquérir des demandes de terres dans le Nord-Ouest, présentées par les Métis en 1877.

M. *Massue*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intenlion du gouvernment d'offrir en vente les propriétés qu'il possède dans le comté de Richelieu et dont les baux expirent en avril prochain. Si oui, quand et en quels endroits ?

M. *Landry* (Montmagny)—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance, télégraphique ou autre, échangée entre le gouvernement et les docteurs Jukes, Valade et Lavell, ou aucun d'eux, officiers du gouvernement chargés de faire l'examen de l'état mental de Louis Riel.

M. *Edgar*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quelque contrat ou arrangement a-t-il été passé entre le gouvernement et le sénateur Théodore Robitaille, M. L. J. Riopel, M.P., ou toutes autres personnes, corporation ou association, pour la construction d'un chemin de fer reliant Paspébiac à l'Intercolonial ? Si cet arrangement a été conclu avec des particuliers, quels sont leurs noms ? Si c'est avec un corps incorporé, quels sont les noms des directeurs ? Et le dit arrangement sera-t-il soumis à l'approbation du parlement ?

M. *Trow*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé du montant payé à P. R. Jervis, écr., de la cité de Stratford, comté de Perth, officier-rapporteur sous l'acte de tempérance pour le comté de Perth, Ontario, pour la votation qui a eu lieu le 18 juin dernier, aux termes du dit acte. Aussi, un état détaillé de tous deniers payés au dit officier-rapporteur, pour quels objets et à qui ces deniers ont été payés par lui.

M. *Bernier*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Où et par qui a été imprimé le livre bleu intitulé : La Reine *vs* Louis Riel ? Combien d'exemplaires ont été imprimés pour le gouvernement et quel est le montant payé pour ces exemplaires ?

M. *Bernier*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Où et par qui a été imprimé le livre bleu donnant un sommaire des compagnies par actions instituées depuis 1869 jusqu'à 1885 ? Combien d'exemplaires ont été ordonnés par le gouvernement et à quel prix ? L'impression en a-t-elle été faite aux mêmes taux que ceux de l'entrepreneur actuel des impressions administratives, ou à des taux plus élevés ?

M. *Foster*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :

Qu'il est expédient d'accepter le transfert du phare du cap Race, aux conditions mentionnées dans la dépêche et les papiers déposés sur le bureau de la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, de pourvoir à son entretien, aux frais du revenu du Canada, après le dit transfert, et de présenter un bill à cette fin.

M. *Watson*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance échangée entre les autorités fédérales et des fonctionnaires publics dans le Manitoba ou le Nord-Ouest, ou toute autre personne ou personnes, touchant l'envoi d'une expédition militaire dans les territoires dans le but de maintenir la paix ou pour autres fins.

M. *Royal*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Les Métis du Lac des Bois, du Fort Alexandre et de la Rivière Behrens ont-ils les mêmes droits que ceux de la province de Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest ? Si non, le gouvernement se propose t-il d'exaucer leurs justes réclamations ?

M. *Royal*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de diminuer le prix des préemptions ? Et, dans ce cas, quelle sera cette diminution ?

# AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités qui suivent, lundi prochain, le 22 mars courant, ou après, savoir :—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—*

Bill (No 31) à l'effet de constituer la Cie du chemin de fer d'Alberta.

Bill (No 34) à l'effet de constituer en corporation la Cie du chemin de fer des Mines du Lac Supérieur.

Bill (No 35) à l'effet d'amender l'acte constituant en corporation la Cie du chemin de fer du Lac Nipissingue et de la Baie de James ;—et

Bill (No 43) à l'effet d'amender l'acte constituant la Cie du chemin de fer Atlantique du Canada.

*Comité des Banques et du Commerce :—*

Bill (No 26) à l'effet de constituer en corporation la Cie Canadienne d'Assurance La Tecumseh ;—et

Bill (No 41) à l'effet de réduire le capital social de la Banque Union du Bas-Canada et de changer le nom de la dite compagnie en celui de "La Banque Union du Canada."

*Comité des Bills Privés :—*

Bill (No 30) à l'effet de constituer en corporation la Cie Manufacturière de E. B. Eddy.

Bill (No 36) pour accorder certains pouvoirs à la Cie d'estacades et de glissoires des rivières au Sable et des Espagnols (à responsabilité limitée) ;—et

Bill (No 42) concernant "La Cie de Terres et de Homesteads de la Saskatchewan (limitée).

No. 12.

OTTAWA, LUNDI, 15 MARS, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.
1886.

# No 13.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MARDI, 16 MARS, 1886.

PRIÈRE.

Cinq pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

M. Beaty, du comité des Ordres Permanents, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir:—Des directeurs de la Cie du Pont de la Frontière de Niagara ; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement des travaux de la Cie, et pour autres amendements à sa charte ;—et de Andrew T. Drummond et autres, de Montréal et autres lieux; demandant une charte sous le nom de "La Cie du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ouest."

Votre comité a aussi examiné la pétition de la Banque de Pictou; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-actions et pour autres fins, et il trouve que l'avis n'a pas été donné en temps opportun; mais comme la mesure projetée n'affectera aucuns intérêts particuliers autres que ceux des actionnaires de la dite banque, et qu'il a été prouvé à la satisfaction du comité que les actionnaires ont donné à la dite mesure leur approbation unanime, votre comité recommande que les avis donnés soient jugés suffisants.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus la première fois et remis pour la seconde lecture à demain, savoir :—

Par M. Rykert:—Bill (No 48) à l'effet d'amender l'acte pour constituer la Cie du Pont de la Frontière de Niagara.

Par M. Royal:—Bill (No 49) à l'effet de constituer en corporation la Cie du chemin de fer d'Ontario, du Minnesota et du Manitoba.

Par M. Tupper:—Bill (No 50) concernant la Banque de Pictou.

Par M. Kinney:—Bill (No 51) à l'effet de modifier l'acte pour incorporer la Cie des Steamers de la Nouvelle-Ecosse (limitée).

Par M. Stairs:—Bill (No 52) pour réduire le capital social de la Banque Union de Halifax.

Par M. Small:—Bill (No 53) à l'effet de constituer la Cie Calvin (limitée) ;—et Bill (No 54) à l'effet de constituer en corporation la Cie de chemin de fer et de Houille de Medicine Hat.

M. Allen fait motion que le bill (No 5) à l'effet d'étendre la juridiction de la Caisse Maritime d'Ontario, soit maintenant lu pour la seconde fois.

Sir Hector Langevin propose, comme amendement, que la Chambre passe maintenant à l'ordre No. 22.

Et un débat s'ensuivant,—le dit amendement et la dite motion sont retirés séparément, avec le consentement de la Chambre ; et le bill est remis, pour la seconde lecture, à demain.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de M. Landry (Montmagny) : " Que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution,"—et sur la motion de Sir Hector Langevin : " Que la question soit maintenant mise."

Et le débat ayant continué jusqu'à minuit ;

MERCREDI, 17 mars 1886.

Et le débat continuant,—il est ajourné, sur la proposition de M. Caron.

M. White (Cardwell) présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre du 1er courant—Rapport des concessions de terres accordées à M. Valin, M.P., dans les territoires du Nord-Ouest, avec la date des lettres patentes pour icelles, leurs quantités, localités, prix et paiements, et de toutes les concessions ainsi faites soit à M. Valin seul, soit d'autres en société avec lui.

La Chambre alors s'ajourne à 12.40 a.m.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Glen*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé du nombre d'inscriptions de terres fédérales prises à titre de homesteads annulées dans le cours de chacune des années 1880, 81, 82, 83, 84 et 85. Aussi, le nombre d'entrées pour préemptions annulées dans chacune des années ci-dessus.

M. *Cameron* (Huron)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état détaillé de tous frais ou dépenses légales ou autres encourues par le Canada depuis 1870 au sujet des frontières nord et ouest et de l'Ontario; quand et à qui payées.

M. *Cameron* (Huron)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie,—

1. de tous contrats passés avec J. G. Baker et Cie pour approvisionnements que ces derniers étaient convenus de fournir à la police à cheval, pendant les années 1884 et 1885.

2. de tous comptes de J. G. Baker et Cie pour tels approvisionnements pour les dites années.

M. *Cameron* (Huron)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie,—

1. de tous contrats passés avec J. G. Baker et Cie pour approvisionnements que ces derniers étaient convenues de fournir aux sauvages pendant les années 1884 et 1885.

2. de tous comptes pour tels approvisionnements fournis par J. G. Baker et Cie pour les dites années.

M. *Cameron* (Huron)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour,—

1. Un état détaillé de toutes les dépenses légales encourues par le Canada pour amener devant les tribunaux les actes concernant la vente des légumes, de 1883 et 1884, et à qui payées.

2. Un état détaillé des frais encourus pour mettre les dits actes en opération et essayer de les mettre en vigueur, et à qui payés.

3. Un état détaillé de tous salaires payés ou de tous paiements ou allocations faites à aucun fonctionnaire ou autre personne, en vertu des dits actes, quand les paiements ont été faits et à qui.

4. Un état détaillé de toutes autres dépenses encourues sous l'autorité des dits actes.

M. *Forbes*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de réparer le brise-lames de Brooklyn, comté de Queen, N.-E.? Et, dans ce cas, quand les réparations seront-elles faites?

M. *Taylor*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—

1. Combien de pétitions (s'il en est) ont été envoyées par des loges orangistes au gouvernement, demandant que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel pour haute trahison ne soit pas commuée? Et, dans ce cas, quelles sont ces loges et où sont-elles établies?

2. Combien de résolutions (s'il en est) passées, soit par la grande loge orangiste, les loges de district ou de comté, ou des loges particulières ont été adressées au gouvernement pour le même objet? Et, dans ce cas, par quelles loges, et dans quelles localités sont-elles situées?

M. *O'Brien*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie des pétitions ou lettres adressées par les sauvages de la rive nord du lac Huron ou du lac Nipissingue au sujet de leurs droits de pêche dans ces eaux, et de toute correspondance sur le même sujet échangée entre le département des Affaires des Sauvages et les surintendants locaux.

M. *Vail*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie du rapport de F. N. Gisborne, en date de février, 1885, sur la demande formulée par les habitants des îles Brier et Long, comté de Digby, pour obtenir une communication télégraphique avec la terre ferme.

M. *Wilson*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant le nombre total d'immigrants subventionnés et le nombre total des immigrants non assistés arrivés en Canada pendant chacun des mois de l'année 1885; le dit état devant indiquer combien de ces immigrants étaient des artisants, des journaliers, des laboureurs et des domestiques, et le montant payé pour aider au passage de chacune des dites classes d'immigrants pendant la dite année.

No. 13.

OTTAWA, MARDI, 16 MARS, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 14.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MERCREDI, 17 MARS, 1886.

PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De A. J. Spaulding et autres, de Parkdale ; demandant la passation d'un acte déclarant la séduction offence criminelle.

De James Wade et autres, de Port Rowan, comté de Norfolk ; demandant que le capitaine de la station de sauvetage de Port Rowan soit changé.

De James Noble et autres, du village de Killarney ; et du capt. James Murphy et autres, des Moulins d'Algoma, pêcheurs et autres, tous du district d'Algoma ; demandant séparément que l'acte des pêcheries soit amendé de manière à abroger la clause relative à la fermeture de la pêche du saumon, de la truite et du poisson blanc dans la province de l'Ontario, afin de mettre les pêcheurs de cette province sur le même pied que leurs concurrents américains.

Du presbytère de Glengarry, Ont. ; demandant que l'Acte de Tempérance du Canada ne soit pas amendé de manière à permettre qu'il soit fait une élection dans des comtés où le dit acte est actuellement en vigueur, afin de déterminer si la vente du vin et de la bière peut être permise.

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est Résolu,—Que lorsque M. l'Orateur quittera le fauteuil à 6 P.M., aujourd'hui, la Chambre restera ajournée jusqu'à demain à 3 P.M.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus la première fois et remis pour la seconde lecture à vendredi prochain, savoir :—

Par M. Watson :—Bill (No 55) constituant en corporation la Cie de chemin de fer et de navigation de Portage-la-Prairie et du Lac-des-Bois.

Par M. Dodd :—Bill (No 56) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ouest ;—et

Par M. Pope :—Bill (No 57) concernant le prolongement du chemin de fer Intercolonial depuis un point à, ou près de Stellarton, jusqu'à la ville de Pictou.

M. Amyot propose, qu'il soit voté une adresse demandant copie de tous télégrammes, lettres, requêtes ou documents demandant ou recommandant que la sentence de mort contre Louis Riel ne soit pas commuée ou qu'elle soit exécutée.

Sir Hector Langevin propose, que le 17ème ordre du jour, sur la liste des Bills et Ordres Publics, soit maintenant appelé ;

Et la question étant mise sur la dite proposition,—elle est adoptée, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Abbott,
Allison,
Bain (Soulanges),
Baker (Missisquoi),
Baker (Victoria),
Barker,
Barnard,
Beaty,
Bell,
Benoit,
Bergin,
Blondeau,
Bossé,
Bourbeau,
Bowell,
Bryson,
Burnham,
Burns,
Cameron (Inverness),
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Chapleau,
Cimon,
Cochrane,
Colby,
Costigan,
Coughlin,
Cuthbert,
Daly,
Daoust,
Dawson,
Desaulniers (St-Maurice),
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Everett,
Farrow,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Ferguson (Welland),
Fortin,
Foster,
Gagné,
Gault,
Gordon,
Grandbois,
Guillet,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Homer,
Hurteau,
Ives,
Jamieson,
Kaulbach,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Landry (Kent),
Langevin (Sir Hector),
Lesage,
Macdonald (King),
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McCallum,
McDougald (Pictou),
McDougall (Cap-Breton),
McGreevy,
McLelan,
McNeill,
Massue,
Moffat,
Montplaisir,
O'Brien,
Orton,
Ouimet,
Paint,
Pinsonneault,
Pope,
Pruyn,
Reid,
Riopel,
Robertson (Hastings),
Ross,
Rykert,
Scott,
Shakespeare,
Shanly,
Small,
Smyth,
Sproule,
Stairs,
Taschereau,
Tassé,
Taylor,
Thompson (Antigonish),
Townshend,
Tupper,
Tyrwhitt,
Valin,
Vanasse,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Ward,
White (Cardwell),
White (Hastings),
White (Renfrew),
Wigle,
Wood (Brockville),
Wood (Westmoreland) et
Wright.—116.

CONTRE :

Messieurs

Allen,
Amyot,
Armstrong,
Auger,
Bain (Wentworth),
Béchard,
Bergeron,
Bernier,
Blake,
Dupont,
Edgar,
Fairbank,
Fisher,
Forbes,
Gaudet,
Geoffrion,
Gigault,
Gillmor,
Livingston,
Mackenzie,
McMillan (Vaudreuil),
McCraney,
McIntyre,
McMullen,
Mills,
Mitchell,
Mulock,

| | | |
|---|---|---|
| Bourassa, | Girouard, | Paterson (Brant), |
| Burpee, | Glen, | Platt, |
| Cameron (Huron), | Guay, | Ray, |
| Cameron (Middlesex), | Guilbault, | Rinfret, |
| Campbell (Renfrew), | Guun, | Robertson (Shelburne), |
| Cartwright (Sir Richard), | Harley, | Scriver, |
| Casey, | Holton, | Somerville (Brant), |
| Casgrain, | Innes, | Somerville (Bruce), |
| Charlton, | Irvine, | Springer, |
| Cockburn, | Jackson, | Sutherland (Oxford), |
| Cook, | King, | Trow, |
| Coursol, | Kirk, | Vail, |
| Davies, | Landerkin, | Watson, |
| De St. Georges, | Landry (Montmagny), | Weldon, |
| Desaulniers (Maskinongé), | Langelier, | Wilson et |
| Desjardins, | Laurier, | Yeo.—75. |

L'ordre pour la reprise du débat ajourné sur la proposition de M. Landry (Montmagny): " Que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution,"—et sur la motion de S r Hector Langevin: " Que cette question soit maintenant mise," est alors lue.

Et un nouveau débat s'ensuivant,—il est ajourné, sur la proposition de Sir Adolphe Caron.

M. McLelan met devant la Chambre,—Listes d'actionnaires des banques chartées du Canada, à la date du 31 décembre, 1885.

A 6 P.M., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à demain, à 3 P.M., sans que la question ait été préalablement mise.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

## ERRATUM.

Dans les Procès-Verbaux de lundi dernier, le 15 courant, page 97, le paragraphe qui suit la proposition de M. Farrow, concernant l'indemnité des membres des deux Chambres, devrait se lire comme suit:—

" Sir Hector Langevin propose, que le 35ème ordre du jour, sur la liste des Bills et Ordres Publics, soit maintenant appelé."

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Cameron* (Huron)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état faisant connaître :

1. La population blanche entre la frontière occidentale du Manitoba et le 2ème méridien principal, dans les Territoires du Nord-Ouest ; aussi, donnant la population au nord et au sud de la zône du Pacifique canadien, séparément.

2. La population blanche, dans le même district et dans les limites de la zône du chemin de fer ; aussi, donnant telle population au nord et au sud du Pacifique canadien, séparément.

3. La population blanche dans les rangs de 1 à 5, inclusivement, de 11 à 16, inclusivement, de 17 à 21, inclusivement, de 22 à 29, inclusivement, depuis le 3ème méridien principal jusqu'à la limite occidentale de l'Assiniboia, séparément, la police à cheval exceptée ; et donnant telle population au sud, au nord et dans les limites de la zône du chemin de fer, séparément.

M. *Mills*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant :

1. Un rapport entier et complet du procès de Thomas Scott accusé de " trahison et félonie " à Régina, la preuve faite par la couronne et la défense, les plaidoyers des avocats et le résumé du magistrat stipendiaire.

2. Rapport du procès et de la sentence des prisonniers métis à Régina pour " trahison et félonie," la preuve faite devant la cour du magistrat stipendiaire pour mitiger la sentence, et les plaidoyers des avocats en faveur des prisonniers.

3. Copie de toute correspondance et de tous télégrammes échangés entre Henry J. Clark, C.R., avocat des prisonniers métis condamnés à l'emprisonnement dans la prison de Régina et le pénitencier provincial du Manitoba, et l'honorable ministre de la Justice, ainsi que toutes les dépositions ou autre preuve en faveur des prisonniers et formant partie de cette correspondance.

4. Copie de toute correspondance et de tous télégrammes échangés entre Henry J. Clarke, C.R., avocat de André Nault et Abraham Montour, prisonniers métis emprisonnés à Régina et Battleford, et l'honorable ministre de la Justice, ainsi que toutes dépositions en faveur des dits prisonniers.

M. *Amyot*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Y a-t-il eu, avant l'exécution de Riel, quelque document, rapport, mémoire ou écrit soumis au conseil exécutif, par quelques-uns des ministres, contre la pendaison ou en faveur de la clémence, et dans ce cas :

1. Par qui l'ont-ils été ;
2. A quelle date ;
3. Seront-ils soumis à cette honorable Chambre ;
4. Quand seront-ils produits ?

Sir *Hector Langevin*—Vendredi prochain—RÉSOLUTION—Que l'ordre du jour suivant, savoir :—Reprise du débat ajourné sur la proposition de M. Landry (Montmagny) : " Que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution,"—et sur la motion de Sir Hector Langevin : " Que cette question soit maintenant mise," soit le premier ordre du jour après les interpellations aujourd'hui, et qu'il en soit de même à chaque séance subséquente de la Chambre, jusqu'à épuisement du débat.

112

**No. 14.**

OTTAWA, MERCREDI, 17 MARS, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 15.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, JEUDI, 18 MARS, 1886.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Premier Synode de l'Eglise Episcopale Réformée siégeant en Canada ; demandant une charte.

D'Archibald Campbell et autres ; demandant une charte sous le nom de " La Banque Coloniale du Canada."

D'Alexander Manning et autres, de la cité de Toronto ; demandant une charte sous le nom de " La Cie du chemin de fer du Lac aux Joncs, Souris et Brandon."

De A. P. Kilganan et autres ; et de Henry L. Sims et autres, pêcheurs et autres, de Little Current et autres lieux, tous du district d'Algoma ; demandant séparément que l'acte des pêcheries soit amendé de manière à abroger la clause relative à la fermeture de la pêche du saumon, de la truite et du poisson blanc dans la province de l'Ontario, afin de mettre les pêcheurs de cette province sur le même pied que leurs concurrents américains.

De la Cie de houille et de fer, de Pictou ; demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs comme corps incorporé, et pour autres amendements à sa charte.

M. Chapleau met devant la Chambre,—Copies des pétitions et papiers qui suivent, savoir :—

Pétitions adressées à Son Excellence le Gouverneur-Général :—De A. B. Dumet et autres, de Régina, T. N.-O., et de A. G. Hamilton et autres, de Moosomin, T. N.-O. ; demandant séparément que la sentence prononcée contre Louis Riel ne soit modifiée en aucune manière, que la loi suive son cours et que la clémence de l'Exécutif soit refusée.

Communication signée par James Boddy, secrétaire de district, au nom de la loyale association orangiste de Toronto-Ouest ; demandant l'exécution de la sentence de mort prononcée contre Louis Riel ; et

Lettre adressée à l'honorale Conseil Privé, signée par Charles O'Hara, de Cranbourne, dans la province de Québec, journalier ; exposant la nécessité de la mise à exécution de la sentence de mort prononcée contre Louis Riel.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de M. Landry (Montmagny) : " Que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution,"—et sur la motion de Sir Hector Langevin : " Que cette question soit maintenant mise."

Et le débat ayant continué jusqu'à minuit ;

VENDREDI, 19 mars 1886.

Et le débat se continuant,—il est ajourné, sur la proposition de M. Mackintosh.

La Chambre alors s'ajourne à 12.25 a.m.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Amyot*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de tous les documents adressés à l'honorable ministre des Chemins de fer demandant, de la part de Jean-Baptiste Plante, de St-Charles, que sa réclamation au sujet de ses deux chevaux tués par l'Intercolonial, soit de nouveau référée aux arbitres de la Puissance.

M. *Shakespeare*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de payer en entier les commissaires et inspecteurs nommés sous l'autorité de l'Acte des Licences, 1883? Et dans ce cas, quand les paiera-t-il?

M. *Shakespeare*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de rembourser les personnes qui ont payé un honoraire sous l'autorité du paragraphe 16 de l'Acte des Licences, 1883?

M. *Langelier*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toutes réclamations pour primes de pêche de Louis Pinault et Michel Pinault, de St-Cécile du Bic, pêcheurs, de tous affidavits ou déclarations à l'appui des dites réclamations, de toute correspondance au sujet des dites réclamations entre le département de la marine ou tout autre département du gouvernement et les dits Louis Pinault et Michel Pinault ou autres personnes; aussi pour copie de tous rapports de garde-pêche au sujet des dites réclamations.

M. *Campbell* (Victoria, N.-E.)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quand le rapport des ingénieurs sur les diverses voies ferrées explorées l'an dernier dans l'Ile du Cap-Breton, sera-t-il déposé sur le bureau de la Chambre?

M. *Edgar*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant,—

1. Les noms des officiers de la milice canadienne, de l'armée impériale ou du département de la milice canadienne, y compris son chef politique, qui ont reçu des titres, des honneurs ou des décorations de Sa Majesté pour services rendus pour repousser l'invasion fénienne en 1870, et les services rendus lors de l'expédition de la Rivière-Rouge sous le colonel Wolseley.

2. Les noms des officiers de la milice canadienne, de l'armée impériale ou du département de la milice canadienne, y compris son chef politique, qui ont reçu des titres, des honneurs ou des décorations de Sa Majesté pour services rendus pour apaiser le soulèvement du Nord-Ouest en 1885.

3. Copie des rapports ou recommandations du major-général Middleton au sujet des titres, honneurs ou décorations à être conférés à aucun de ces officiers pour services rendus pour apaiser le soulèvement du Nord-Ouest de 1885?

**No. 15.**

OTTAWA, JEUDI, 18 MARS, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 16.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, VENDREDI, 19 MARS, 1886.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du comité permanent général de l'Eglise Episcopale Réformée, en Canada; demandant qu'aucun acte ne soit passé pour constituer légalement le Premier Synode de l'Eglise Episcopale Réformée assemblée en Canada.

De Flora Birrell, femme mariée, de la cité de Hamilton, comté de Wentworth, Ont.; demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec William Henry Birrell et pour divorcer avec lui.

M. Pope soumet à la Chambre,—Articles de convention intervenue entre Andrew Onderdonk et Sa Majesté la Reine Victoria, représentée par le ministre des Chemins de fer et Canaux du Canada, pour ériger et parachever une gare mixte de voyageurs et de marchandises à North Benth; une à Chinaman Ranche, et une à Pennie, sur la ligne du Pacifique canadien dans la Colombie-Anglaise.

Aussi,—Entre Wilson et McCrady et Sa Majesté la Reine Victoria, représentée par le ministre des Chemins de fer et Canaux du Canada, pour ériger une remise à locomotives à dix compartiments sur le terrain de la station du chemin de fer du Pacifique canadien, à North Bend, Colombie-Anglaise.

Et aussi,—Entre MM. Head, Wrightson et Cie et Sa Majesté la Reine Victoria, représentée par le ministre des Chemins de fer et Canaux du Canada, pour fournir des pilotis en fer avec chapeaux et sabots pour le quai du chemin de fer du Pacifique canadien à Port Moody, Colombie-Anglaise.

M. Thompson (Antigonish) présente la réponse supplémentaire et finale suivante :

Réponse à Adresse du 5 courant—Copie de tous documents formant le dossier dans les causes de Sa Majesté contre les diverses personnes mises en accusation par suite de la dernière rébellion, y compris les listes du jury, les noms des jurés, les listes des jurés choisis, les motions et affidavits produits, la preuve, les incidents du procès, les résumés des juges, les noms des juges qui ont instruit les différentes causes, les noms des avocats de la poursuite et de la défense, le mode de défense, les verdicts et les sentences, enfin, copie de tout document quelconque se rapportant aux dits procès.

M. Foster remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :—

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes copie de dépêches et autres documents relatifs au transfert du phare et du sifflet de brume du Cap-Race par le gouvernement impérial au gouvernement du Canada.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 18 mars, 1886.

M. Beaty, du comité des Ordres Permanents, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Cie de Prêt et d'Epargne du Canada-Ouest ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des débentures, et pour autres fins ;—de la Cie Permanente de Prêt et d'Epargne du Canada ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à émettre des débentures et pour autres fins ;—de la Cie Anglo-Américaine de fer ; demandant un acte constitutif ;—de la Cie Canadienne de Cuivre ; demandant un acte constitutif ;—du Premier Synode de l'Eglise Episcopale Réformée siégeant en Canada ; demandant une charte ;—d'Archibald Campbell et autres ; demandant une charte sous le nom de " La Banque Coloniale du Canada " ;—de la Cie de houille et de fer, de Pictou ; demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs comme corps incorporé, et pour autres amendements à sa charte ;—et d'Alexander Manning et autres, de la cité de Toronto ; demandant une charte sous le nom de " La Cie du chemin de fer du Lac aux Joncs, Souris et Brandon."

Votre comité a aussi examiné la pétition de Sir George Stephen, bart., et autres ; demandant une charte sous le nom de " La Cie du chemin de fer de Jonction du Saint-Laurent et de l'Atlantique," et il constate que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu ; mais comme il a été prouvé à la satisfaction du comité que ces avis n'auraient pas pu être publiés plus tôt, et comme les délais seront expirés avant qu'aucune action puisse être prise par le comité des chemins de fer, votre comité recommande que l'article 51 du règlement soit suspendu au sujet de cette pétition.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus la première fois et remis pour la seconde lecture à lundi prochain, savoir :—

Par M. Colby :—Bill (No 58) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Jonction du St-Laurent et de l'Atlantique (Article 51 du règlement suspendu au sujet de ce bill.)

Par M. Beaty :—Bill (No 59) à l'effet de constituer en corporation " Le Premier Synode en Canada de l'Eglise Episcopale Réformée," et pour autres fins s'y rapportant ;—et

Par M. Macmillan (Middlesex) :—Bill (No 60) à l'effet de constituer " La Banque Coloniale du Canada."

Sur motion de M. Davies, les items de dépenses, pour l'année 1884, sur l'embranchement de Dalhousie du chemin de fer Intercolonial, inscrits à la page 259, part. II des Comptes Publics de cette année, sont envoyées devant le comité des Comptes Publics.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de M. Landry (Montmagny) : " Que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution,"—et sur la motion de Sir Hector Langevin : " Que la question soit maintenant mise."

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art.* 19 *du règlement.*)

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés aux comités suivants, savoir :—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 25) concernant la Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique.

Bill (No 27) à l'effet de modifier l'acte constituant la Cie du chemin de fer de l'Ouest d'Ontario.

Bill (No 33) à l'effet de constituer en corporation la Cie du chemin de fer de Shuswap et O'Kanagan.

Bill (No 38) concernant la Cie du Pont de la Grande Ile de Niagara.

Bill (No 40) concernant la Compagnie du Pont du Canada-Sud.

Bill (No 48) à l'effet d'amender l'acte pour constituer la Cie du Pont de la Frontière Niagara.

*Comité des Banques et du Commerce :*

Bill (No 24) à l'effet de constituer la Cie d'aide et d'assurance mutuelle de Kingston et Pembroke (limitée.)

*Comité des Bills Privés :*

Bill (No 32) à l'effet de constituer une communauté de dames religieuses sous le nom de " Les Sœurs, Fidèles Compagnes de Jésus."

Bill (No 37) à l'effet de naturaliser Girolamo Cosentini, communément appelé le baron Girolamo Cosentini.

Bill (No 45) concernant la Cie de Colonisation des Terres fédérales (limitée.)

La Chambre reprend alors le débat sur la motion de M. Landry (Montmagny), et sur celle de Sir Hector Langevin :—" Que cette question soit maintenant mise."

Et le débat ayant continué jusqu'à minuit ;

SAMEDI, 20 mars 1886.

Et le débat continuant,—il est ajourné, sur la proposition de M. Thompson (Antigonish.)

La Chambre alors s'ajourne à 12.50 A.M., jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Vail*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance échangée entre les gouvernements fédéral et impérial au sujet du traité commercial entre l'Espagne et les Etats-Unis, en vertu duquel les produits américains sont admis en douane dans les îles de Cuba et Porto Rico à des conditions plus favorables que les produits du Canada.

M. *Ross*.—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'envoyer encore à la Baie d'Hudson, pendant la saison prochaine, un pauvre voilier comme celui qui a fait l'expédition l'an passé, ou bien enverra-t-il un steamer puissant ? Et qui chargera-t-on du commandement de l'expédition ? Au lieu de ramener simplement les postes d'observation qui sont actuellement stationnés le long du détroit d'Hudson, s'occupera-t-on d'ajouter de nouveaux renseignements à ce que nous connaissons déjà de la géographie et des ressources des parties nord de la Baie d'Hudson ?

M. *Ross*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'établir un ou plusieurs parcs nationaux le long de la ligne du Pacifique canadien dans les Territoires du Nord-Ouest ou la Colombie-Anglaise ? Et, dans ce cas, quelle sera leur étendue ?

M. *Ross*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de publier une carte indiquant les études faites sur les rivières Churchill et Nelson décrites dans le rapport de la commission géologique, de 1879, ainsi que toutes autres données connues sur la géographie des régions limitrophes ? Et, dans ce cas, quand sera-t-elle publiée ?

M. *Ross*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de faire une exploration géologique ou une étude hydrographique des eaux-mères de la Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest ?

M. *Ross*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'établir un bureau de douane sur la Yukon ?

M. *Amyot*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance échangée entre les gouvernements du Royaume-Uni et Canadien, ou quelques-uns de leurs membres, officiers ou employés, concernant les médailles à être données aux volontaires qui ont servi dans la récente insurrection au Nord-Ouest.

M. *Amyot*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Outre les documents demandant la pendaison de Riel trouvés dans le département de l'honorable Secrétaire d'Etat, et produits devant cette Chambre, l'Exécutif ou quelques-uns de ses membres ont-ils reçu quelques requêtes, lettres, télégrammes ou documents demandant que Riel ne soit pas grâcié, ou que sa sentence ne soit pas commuée, ou qu'il soit pendu, ou quelque chose dans ce sens ? Dans ce cas, ces documents seront-ils produits devant cette Chambre et quand ?

M. *Landerkin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant dû à la province de l'Ontario à même le fonds d'amélioration des terres ? Quel est le taux de l'intérêt alloué par le gouvernement sur ces deniers, et quand seront-ils payés à la province ?

M. *Vail*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé du montant total payé jusqu'au 31 décembre, 1885, par le département des Chemins de fer pour mettre des freins-Westinghouse sur la ligne de l'Intercolonial; le nombre de locomotives et de wagons auxquels ces freins ont été adaptés, et le coût pour chaque locomotive et chaque wagon, séparément.

M. *Glen*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le montant dû et non payé, à la date du 1er janvier, 1886, pour inscriptions de préemption de terres fédérales dans le Manitoba et le Nord-Ouest; aussi, le montant dû et non payé à la même date, pour vente à terme de terres fédérales dans les mêmes provinces.

M. *Watson*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie du mémoire du conseil du Nord-Ouest adressé au gouvernement par MM. Wilson et Ross, membres du dit conseil, et de toute réponse faite au dit mémoire, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest ou autres personnes à ce sujet.

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités qui suivent, vendredi prochain, le 26 mars courant, ou après, savoir :—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—*

Bill (No 25) concernant la Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique.

Bill (No 27) à l'effet de modifier l'acte constituant la Cie du chemin de fer de l'Ouest d'Ontario.

Bill (No 33) à l'effet de constituer en corporation la Cie du chemin de fer de Shuswap et O'Kanagan.

Bill (No 38) concernant la Cie du Pont de la Grande Ile de Niagara.

Bill (No 40) concernant la Cie du Pont du Canada-Sud.

Bill (No 48) à l'effet d'amender l'acte pour constituer la Cie du Pont de la Frontière de Niagara.

*Comité des Banques et du Commerce :—*

Bill (No 24) à l'effet de constituer la Cie d'aide et d'assurance mutuelle de Kingston et Pembroke (limitée.)

*Comité des Bills Privés :—*

Bill (No 32) à l'effet de constituer une communauté de dames religieuses sous le nom de "Les Sœurs, Fidèles Compagnes de Jésus."

Bill (No 37) à l'effet de naturaliser Girolamo Cosentini, communément appelé le baron Girolamo Cosentini.

Bill (No 45) concernant la Cie de Colonisation des Terres fédérales (limitée.)

122

**No. 16.**

OTTAWA, VENDREDI, 19 MARS, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 17.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, LUNDI, 22 MARS, 1886.

PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil municipal de la cité de Guelph ; demandant qu'aucunes autres sommes d'argent ne soit payées pour aider aux immigrants à venir au Canada.

De Mary Nunn et autres ; et de la société de protection des femmes et des enfants ; demandant la passation d'un acte déclarant la séduction offence criminelle.

De Jacques Bond, maire, et autres, de la municipalité de la Rivière-au-Renard ; et de François Collas, maire, et autres, de la municipalité de la Baie de Gaspé-Nord, comté de Gaspé ; se plaignant séparément de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens.

M. l'Orateur met devant la Chambre,—le rapport des baptêmes, mariages et décès, dans les districts d'Iberville, de Montmagny et de Québec, pour l'année 1885,—et

Le rapport des transactions de la compagnie de Prêt et de Placement Britannique Canadienne.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre du 3 courant—Relevé du nombre de bureaux de poste établis dans les districts de Muskoka, Parry-Sound et Nipissingue, ainsi que le coût et les recettes de chaque bureau, pour chacune des années qui se sont écoulées depuis 1879.

M. Chapleau présente la réponse suivante :

Réponse à Adresse du 4 courant—Copie des instructions ou circulaires adressées aux officiers-reviseurs au sujet de l'exécution de leurs devoirs en vertu de l'Acte du Cens Electoral, 1885.

M. Bowell présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre du 4 courant—Copie des minutes des conseils tenus par les chefs des Six Nations, pendant le mois de décembre, 1885.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés aux comités suivants :—

*Au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :*

Bill (No 44) à l'effet de constituer en corporation la Cie de Charbonnage et de Transport de la Rivière à l'Arc.

Bill (No 54) à l'effet de constituer en corporation la Cie de chemin de fer et de Houille de Medicine Hat.

Bill (No 55) constituant en corporation la Cie de chemin de fer et de navigation de Portage-la-Prairie et du Lac-des-Bois.

*Au comité des Banques et du Commerce :*

Bill (No 50) concernant la Banque de Pictou.

Bill (No 51) à l'effet de modifier l'acte pour incorporer la Cie des Steamers de la Nouvelle-Ecosse (limitée).

Bill (No 52) pour réduire le capital social de la Banque Union de Halifax.

*Au comité des Bills Privés :*

Bill (No 53) à l'effet de constituer la Cie Calvin (limitée).

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de M. Landry (Montmagny) : " Que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution,"—et sur la motion de Sir Hector Langevin : " Que la question soit maintenant mise."

Et le débat ayant continué jusqu'à minuit ;

MARDI, 23 mars 1886.

Et le débat continuant,—il est ajourné, sur la proposition de M. Orton.

La Chambre alors s'ajourne à 12.45 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Jackson*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et aucun membre de l'équipage constituant le service de sauvetage à Port-Rowan, province d'Ontario, qui n'a pas encore été soumise à la Chambre.

M. *Gagné*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toutes les requêtes et autres documents adressés au gouvernement ou au département des chemins de fer, demandant un octroi ou des octrois pour la construction d'un chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean et du lac Saint-Jean à Chicoutimi et Saint-Alphonse.

M. *Farrow*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-il vrai ou non qu'aucune personne ait perdu la propriété de ses terres ou de sa demeure par suite de l'existence d'aucune compagnie de colonisation ?

Si tel est le cas, quelle est ou quelles sont ces personnes, et quel est le nom de telle compagnie ou compagnies ?

M. *Cockburn*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—A-t-il été fait aucune demande de subside pour la construction d'un chemin de fer à partir de Bouctouche, dans la province du Nouveau-Brunswick, vers Moncton, Richibouctou, ou aucun point sur l'Intercolonial ? et, si oui, par qui cette demande a-t-elle été faite, et à quelle date ?

M. *Cockburn*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—M. Grandbois, M. P., ou aucune autre personne ou personnes, ont-ils fait aucune demande de subvention additionnelle en faveur du chemin de fer de la Rivière-du-Loup et d'Edmonton ? si oui, à quelle date telle demande a-t-elle été faite ?

M. *Bain* (Wentworth)—Mercredi prochain—Le sénateur J. G. Ross, M. E. Beaudet ou aucune autre personne ou personnes ont-elles fait aucune demande pour une augmentation de la subvention déjà accordée pour la construction du chemin de fer de Québec et du lac Saint-Jean ? et, en ce cas, à quelle date cette application a-t-elle été faite, et quel est le montant additionnel demandé ?

M. *Kirk*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance et télégrammes échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et l'ex-surveillant du sifflet de brume à Scatterie et aucune personne ou personnes, et d'aucun ordre ou ordres en conseil touchant le renvoi ou la démission du dit ex-surveillant, et la nomination de son successeur.

# AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités qui suivent, lundi prochain, le 29 mars courant, ou après, savoir :—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—*

Bill (No 44) à l'effet de constituer en corporation la Cie de Charbonnage et de Transport de la Rivière à l'Arc.

Bill (No 54) à l'effet de constituer en corporation la Cie de chemin de fer et de Houille de Medicine Hat.

Bill (No 55) constituant en corporation la Cie de chemin de fer et de navigation de Portage-la-Prairie et du Lac-des-Bois.

*Comité des Banques et du Commerce :—*

Bill (No 50) concernant la Banque de Pictou.

Bill (No 51) à l'effet de modifier l'acte pour incorporer la Cie des Steamers de la Nouvelle-Ecosse (limitée).

Bill (No 52) pour réduire le capital social de la Banque Union de Halifax.

*Comité des Bills Privés :—*

Bill (No 53) à l'effet de constituer la Cie Calvin (limitée).

No. 17.

OTTAWA, LUNDI, 22 MARS, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.
1886.

# No 18.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MARDI, 23 MARS, 1886.

PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

M. Thompson (Antigonish) présente la réponse suivante :

Réponse à Adresse du 4 courant—Copie de toutes pétitions, communications ou représentations en faveur de la commutation de la sentence de Louis Riel.

M. Beaty, du comité des Ordres Permanents, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Cie de Crédit Foncier et d'Epargne ; demandant la passation d'un acte pour étendre ses pouvoirs comme corporation, et pour autres amendements à sa charte ;—et de Flora Birrell, femme mariée, de la cité de Hamilton, comte de Wentworth, Ont. ; demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec William Henry Birrell et pour divorcer avec lui.

Votre comité a aussi examiné la pétition de R. R. Fitch et autres ; demandant la passation d'un acte autorisant la formation d'une compagnie sous le nom de compagnie de chemin de fer de Brandon, Battleford et Edmonton, et il constate que l'avis a été publié dans la *Gazette du Canada* et dans un journal seulement, le *Brandon Sun*. Le comité était d'abord d'opinion que d'après les termes de l'article 51 du règlement, l'avis aurait dû être publié dans chacun des districts affectés, c'est-à-dire à Battleford et Edmonton aussi bien qu'à Brandon ; mais les promoteurs ont soutenu que cet article 51 ne renferme aucune disposition nécessitant la publication d'un avis dans les Territoires du Nord-Ouest, et que par conséquent la publication de l'avis dans le Manitoba seulement était conforme aux conditions stipulées dans le dit article ; et votre comité, ayant examiné le règlement et trouvé que les promoteurs avaient raison quant à l'application de l'article 51 aux Territoires du Nord-Ouest, recommande en conséquence que l'avis donné au sujet de cette pétition soit jugé suffisant.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :

Réponse à Adresse du 4 courant—Etat indiquant les sommes d'argent payées au chef Kah-ke-wa-quo-na-by (connu autrement sous le nom de Chef Jones) l'éditeur du journal *The Indian*, dans le cours des quatre dernières années ; le détail des services pour lesquels les dites sommes ont été payées, ainsi que copie de toute correspondance et ordres en conseil se rattachant à ce sujet.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois et remis pour la seconde lecture à demain, savoir :—

Par M. White (Hastings) :—Bill (No 61) concernant la Cie Canadienne de Cuivre ;—et

Bill (No 62) concernant la Cie Anglo-Américaine de fer.

Par M. Small :—Bill (No 63) constituant en corporation la Cie du chemin de fer du Lac-à-la-Roche, Souris et Brandon.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de M. Landry (Montmagny) : " Que cette Chambre pense qu'il est de son devoir d'exprimer son profond regret de ce que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution,"—et sur la motion de Sir Hector Langevin : " Que la question soit maintenant mise."

Et le débat continuant,—il est ajourné, sur la proposition de M. Girouard.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Glen*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quelles sommes doit payer la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, annuellement, à titre de rente ou d'intérêt, sur les différentes lignes qu'elle possède ou qu'elle a louées, et qui sont garanties par l'hypothèque qu'elle a consentie en faveur de la Puissance du Canada? Quelle partie de ces sommes doit-elle payer à même les recettes des lignes ainsi louées ou acquises, avant que le surplus de ces recettes puisse être appliqué au paiement de l'intérêt dû au gouvernement?

M. *Cameron* (Inverness)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance relative à la fermeture de l'entrée nord du havre de Port Hood, avec copie de tous rapports des ingénieurs du département des Travaux Publics à ce sujet.

M. *Cameron* (Middlesex)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute plainte faite au département de l'Intérieur contre E. Brokovski, officier employé par le gouvernement comme détective spécial; aussi copie de tous les rapports du dit Brokovski à son supérieur, au département, pendant les années 1884 et 1885, ou telles périodes pendant lesquelles il a été employé par le département de l'Intérieur, ainsi que de toutes lettres et communications demandant l'abolition de l'emploi rempli par le dit Brokovski.

M. *Casey*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu quelque rapport de l'officier commandant en second au combat de Batoche? Si oui, le gouvernement se propose-t-il de le soumettre à la Chambre, et à quelle date? Si non, pourquoi la règle exigeant tel rapport n'a-t-elle pas été observée?

Sir *Hector Langevin*—Mardi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant le Pont Suspendu "Union."

M. *Watson*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de réduire le prix des préemptions à une piastre l'acre dans le Manitoba?

M. *Watson*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de continuer le draguage de la rivière de la Terre Blanche et les autres améliorations affectant la navigation du lac Manitoba pendant la saison prochaine?

M. *King*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'améliorer au moyen de draguage, cette année, la navigation du crique Jemseg qui sert de décharge au Grand-Lac, N.-B.?

M. *Glen*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le nombre d'acres de terres vendus aux compagnies de colonisation depuis le 1er janvier 1882 au 1er janvier 1886, ainsi que le prix total payé pour tels terrains.

**No. 18.**

OTTAWA, MARDI, 23 MARS, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 19.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MERCREDI, 24 MARS, 1886.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Robert G. Hervey et autres ; demandant une charte sous le nom de " La Cie de Pont de New-York et Brockville."

Des directeurs de la Cie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada ; demandant la passation d'un acte l'autorisant d'annuler ses bons de second hypothèque et à émettre en leur place des actions préférentielles cinq pour cent, et pour autres amendements à sa charte.

Des directeurs de la Cie du chemin de fer de Jonction de Guelph ; demandant un délai pour présenter un bill à l'effet d'étendre le temps nécessaire pour le commencement de sa voie ferrée, et pour autres amendements à sa charte.

De John McPherson, reeve, et autres, de l'Ile Cockburn ; et de Joseph Maughan et autres, de l'Ile Manitouline et autres lieux, pêcheurs, et autres, tous du district d'Algoma ; et de Alexander R. Stephen et autres, pêcheurs, et autres, de la ville de Collingwood, comté de Simcoe ; se plaignant séparément de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens.

De la Banque de Yarmouth, N.-E. ; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital social.

M. Pope présente les réponses suivantes :—

Réponse à Adresse du 28 mars, 1884—Relevé du montant des boni donnés pour fins de chemins de fer par les townships d'Artemisia, Bentinck, Egremont, Glenelg, Normanby et par la ville de Durham. Aussi, un relevé du montant dépensé par le gouvernement provincial pour aider aux voies ferrées dans les limites des dits townships.

Réponse à Ordre du 8 courant—Etat indiquant les dépenses encourues par la compagnie du chemin de fer de Prolongement et de Pont de St-Jean pour la construction des dits chemins de fer et pont servant au raccordement des chemins de fer Intercolonial et du Nouveau-Brunswick, avec un relevé des avances faites à la dite compagnie par le gouvernement, et les dates de telles avances.

Réponse à Adresse du 1er courant—Copie de toutes pétitions ou mémoires reçus par le gouvernement, depuis le 1er janvier 1882, de la part des propriétaires riverains de la rivière Richelieu, se plaignant que les pilliers construits dans la dite

rivière, près des villes de Saint-Jean et d'Iberville, par la Cie du chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, élèvent le niveau de la dite rivière, et sont cause de la submersion de leurs terres, et demandant qu'il soit porté remède à cet état de choses.

M. White (Cardwell) présente la réponse suivante:—

Réponse à Ordre du 4 courant—Relevé du nombre de métis des Territoires du Nord-Ouest qui ont prouvé leurs réclamations devant la commission au Fort Qu'Appelle, Buttes de Tondre, Vallée de la Qu'Appelle, Régina, Crique-aux-Erables, Calgary, Fort-McLeod, Crique Pincher, Edmonton, St-Albert, Fort Saskatchewan, Victoria, Fort Pitt, Battleford, Prince-Albert, Batoche, Lac-aux-Canards, Fourches de la Saskatchewan, Fort-à-la-Corne, Comptoir de Cumberland, Mâchoire de l'Orignal et Willow Bunch, dans les Territoires du Nord-Ouest,—aussi, aux Grands Rapides, dans le Kiwatin, et à Winnipeg et Griswold, dans le Manitoba, donnant, dans chaque cas, le nombre des chefs de familles et des mineurs, ainsi que le nombre de personnes du sexe masculin et du sexe féminin. Aussi, copie de toutes les pétitions enregistrées dans le département de l'Intérieur, demandant le redressement des griefs, avec le nom des pétitionnaires, faisant la distinction entre ceux dont les réclamations avaient été déjà réglées dans le Manitoba, et ceux dont les réclamations ne l'avaient pas été. Aussi, le nombre de métis du Manitoba qui ont prouvé leurs réclamations avant le 20 avril dernier, sur la liste supplémentaire, et de ceux qui les ont prouvées après cette date.

Sir Hector Langevin met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général, le rapport du commissaire de la police à cheval du Nord-Ouest, pour 1885.

M. Bowell présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 30 mars, 1885—Copie du rapport du commissaire nommé pour s'enquérir des réclamations des marchands et des pêcheurs de l'Ile du Prince-Edouard, pour le remboursement des droits qu'ils ont payés dans les années 1871 et 1872 sur le poisson exporté aux Etats-Unis ; aussi, copie de toutes les instructions qui lui ont été données, ainsi que de toute correspondance échangée entre ce commissaire et le gouvernement ou aucun des départements, relativement au dit remboursement, à la preuve ou au rapport du dit commissaire.

M. White (Cardwell) présente la réponse suivante :

Réponse à ordre du 2 février, 1885—Etat donnant,—

1. Le nombre total de licences ou permis pour la coupe du bois, accordées depuis le 1er février 1883, et la superficie totale couverte par ces licences ou permis ;

2. Le montant total des boni ou premiums payés pour ces licences ou permis ;

3. Les nom et domicile de chaque personne qui a obtenu une telle licence ou permis ; le numéro de la licence ou permis ; la superficie couverte par chaque licence ou permis ; la date de la demande ; le premiums ou bonus, par mille carré, payé pour chaque licence ou permis ; si l'arpentage de chaque concession ou superficie couverte par la licence ou le permis a été fait par le gouvernement avant d'accorder la demande afin de s'assurer de la valeur des terrains demandés ; et tous les renseignements que peut avoir le gouvernement sur la quantité, la qualité et l'essence du bois dans chaque concession ; aussi, l'endroit où se trouve située la concession à exploiter ; aussi les noms de tous les cessionnaires de ces permis, et la considération exprimée dans la cession.

4. Les honoraires de la couronne au droit de souche imposés ou imposables pour chaque licence ou permis ;

5. Dans chaque cas où une licence ou un permis a été accordé, si la concession à exploiter a d'abord été mise à l'enchère après publication d'un avis demandant des soumissions, et si elle a été vendue au plus offrant, ou bien si elle a été accordée sur demande du concessionnaire sans avoir été mise en adjudication ;

6. Copie de toutes pétitions, remontrances, réclamations ou communications adressées ou présentées au gouvernement au sujet de telles licences ou permis pour la coupe du bois, et de toute correspondance échangée avec le gouvernement relativement à telles concessions, licences au bois et de la décision prise par le gouvernement à ce sujet.

Sur motion de M. Massue, la pétition de J. Royal et autres, présentée ce jour, est lue et reçue; elle demande une charte sous le nom de "La Caisse d'Epargne Scolaire."

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art.* 19 *du règlement.*)

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés aux comités suivants, savoir :—

*Au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—*

Bill (No 39) pour constituer en corporation la Cie du chemin de fer d'Emerson et du Nord-Ouest.

Bill (No 49) à l'effet de constituer en corporation la Cie du chemin de fer d'Ontario, du Minnesota et du Manitoba.

Bill (No 56) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ouest ;—et

Bill (No 58) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Jonction du St-Laurent et de l'Atlantique. (Article 51 du règlement suspendu au sujet de ce bill).

*Comité des Banques et du Commerce :—*

Bill (No 60) à l'effet de constituer "La Banque Coloniale du Canada."

*Comité des Bills Privés :—*

Bill (No 59) à l'effet de constituer en corporation "Le Premier Synode en Canada de l'Eglise Episcopale Réformée," et pour autres fins s'y rapportant.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la proposition de M. Landry (Montmagny), et sur la motion de Sir Hector Langevin: "Que la question soit maintenant mise."

Et le débat ayant continué jusqu'à minuit ;

JEUDI, 25 mars 1886.

Et la question préalable étant mise :—"Que cette question soit maintenant mise,"—elle est agréée, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Abbott,
Allison,
Bain (Soulanges),
Baker (Missisquoi),
Baker (Victoria),
Barker,
Barnard,
Beaty,
Bell,
Benoit,
Bergin,
Fortin,
Foster,
Gagné,
Gault,
Gordon,
Grandbois,
Guillet,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hay,
Orton,
Ouimet,
Paint,
Patterson (Essex),
Pinsonneault,
Pope,
Pruyn,
Reid,
Riopel,
Robertson (Hamilton),
Robertson (Hastings),

Billy,
Blondeau,
Bossé,
Bourbeau,
Bowell,
Bryson,
Burnham,
Burns,
Cameron (Inverness),
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Chapleau,
Cimon,
Cochrane,
Colby,
Costigan,
Coughlin,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Dawson,
Desaulniers (St-Maurice),
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Everett,
Farrow,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Ferguson (Welland),
Hesson,
Hickey,
Hilliard,
Homer,
Hurteau,
Ives,
Jamieson,
Jenkins,
Kaulbach,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Labrosse,
Landry (Kent),
Landry (Montmagny),
Langevin (Sir Hector),
Lesage,
Macdonald (King),
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McCallum,
McCarthy,
McDougald (Pictou),
McDougall (Cap-Breton),
McGreevy,
McLelan,
Massue,
Moffat,
Montplaisir,
O'Brien,
Ross,
Royal,
Rykert,
Scott,
Shakespeare,
Shanly,
Small,
Smyth,
Sproule,
Stairs,
Taschereau,
Tassé,
Taylor,
Temple,
Thompson (Antigonish),
Townshend,
Tupper,
Tyrwhitt,
Valin,
Vanasse,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Ward,
White (Cardwell),
White (Hastings),
White (Renfrew),
Wigle,
Wood (Brockville),
Wood (Westmoreland),
Woodworth et
Wright.—126.

CONTRE:

Messieurs

Allen,
Amyot,
Armstrong,
Auger,
Bain (Wentworth),
Béchard,
Bergeron,
Bernier,
Blake,
Bourassa,
Burpee,
Cameron (Huron),
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Casgrain,
Charlton,
Cook,
Coursol,
Daoust,
Davies,
De St. Georges,
Desaulniers (Maskinongé),
Desjardins,
Dupont,
Edgar,
Fisher,
Forbes,
Gaudet,
Geoffrion,
Gigault,
Gillmor,
Girouard,
Glen,
Guay,
Guilbault,
Gunn,
Harley,
Holton,
Innes,
Irvine,
Jackson,
King,
Kirk,
Landerkin,
Langelier,
Laurier,
Lister,
Livingston,
Mackenzie,
McMillan (Vaudreuil),
McCraney,
McIntyre,
Mills,
Mulock,
Paterson (Brant),
Platt,
Ray,
Rinfret,
Robertson (Shelburne),
Scriver,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Sutherland (Oxford),
Trow,
Vail,
Watson,
Weldon,
Wells,
Wilson et
Yeo.—73.

Et la question étant mise sur la motion de M. Landry (Montmagny),—elle est rejetée, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allen,
Amyot,
Armstrong,
Auger,
Bain (Soulanges),
Béchard,
Bergeron,
Bernier,
Blake,
Bourassa,
Cameron (Huron),
Cameron (Middlesex)
Campbell (Renfrew)
Casey,
Casgrain,
Cook,
Coursol,
Daoust,
De St. Georges,
Desaulniers (Maskinongé),
Desjardins,
Dupont,
Edgar,
Forbes,
Gaudet,
Geoffrion,
Gigault,
Girouard,
Glen,
Guay,
Guilbault,
Harley,
Holton,
Kirk,
Labrosse,
Landerkin,
Landry (Montmagny),
Langelier,
Laurier,
Lister,
McMillan (Vaudreuil)
McIntyre,
Massue,
Mills,
Ouimet,
Rinfret,
Robertson (Shelburne),
Somerville (Bruce),
Trow,
Vail,
Weldon et
Wells.—52.

CONTRE :

Messieurs

Abbott,
Allison,
Bain (Wenworth),
Baker (Missisquoi),
Baker (Victoria),
Barker,
Barnard,
Beaty,
Bell,
Benoit,
Bergin,
Billy,
Blondeau,
Bossé,
Bourbeau,
Bowell,
Bryson,
Burnham,
Burns,
Burpee,
Cameron (Inverness)
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Cartwright (Sir Richard),
Chapleau,
Charlton,
Cimon,
Cochrane,
Gagné,
Gault,
Gillmor,
Gordon,
Grandbois,
Guillet,
Gunn,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Hilliard,
Homer,
Hurteau,
Inness,
Irvine,
Ives,
Jackson,
Jamieson,
Jenkins,
Kaulbach,
Kilvert,
King,
Kinney,
Kranz,
Landry (Kent),
Langevin (Sir Hector),
Paterson (Brant),
Paterson (Essex),
Pinsonneault.
Platt,
Pope,
Pruyn,
Ray,
Reid,
Riopel,
Robertson (Hamilton),
Robertson (Hastings),
Ross,
Royal,
Rykert,
Scott,
Scriver,
Shakespeare,
Shanly,
Small,
Smyth,
Somerville (Brant),
Springer,
Sproule,
Stairs,
Sutherland (Oxford),
Taschereau,
Tassé,
Taylor,
Temple,

Colby,
Costigan,
Coughlin,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Davies,
Dawson,
Desaulniers (St-Maurice),
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Everett,
Farrow,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Ferguson (Welland),
Fisher,
Fortin,
Foster,
Lesage,
Livingston,
Macdonald (King's),
Mackenzie,
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McCallum,
McCarthy,
McCraney,
McDougald (Pictou),
McDougall (Cap-Breton),
McGreevy,
McLelan,
Moffat,
Montplaisir,
Mulock,
O'Brien,
Orton,
Paint,
Thompson (Antigonish),
Townshend,
Tupper,
Tyrwhitt,
Valin,
Vanasse,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Ward,
Watson,
White (Cardwell),
White (Hastings),
White (Renfrew),
Wigle,
Wilson,
Wood (Brockville),
Wood (Westmoreland),
Woodworth, et
Wright.—146.

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est Résolu,—Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée jusqu'à lundi prochain, à 3 p.m.

M. McLelan remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :—

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes les estimations supplémentaires des sommes requises pour le service du Canada pour l'année expirant le 30 juin 1887, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le Gouverneur-Général recommande le budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 24 mars 1886.

Sur motion de M. McLelan, les dits message et budget sont renvoyés au comité des Subsides.

La Chambre alors s'ajourne à 3 a.m., jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Gordon*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement provincial de la Colombie-Anglaise, en sa qualité d'agent du gouvernement fédéral, a-t-il reçu autorisation ou instruction de refuser des patentes de pré-emption aux squatters ou colons de la réserve de chemin de fer sur l'île de Vancouver pour les terrains qui ne font pas partie d'une réserve navale, d'une réserve militaire, d'une réserve pour les sauvages ou d'un établissement de Sauvages?

S'il en est ainsi, en vertu de quel article de la 47 Victoria, chapitre 6, généralement appelée l'Acte de colonisation, cette autorisation ou ces instructions ont-elles été données?

Si cette autorisation n'a pas été donnée, le gouvernement fédéral va-t-il donner instruction immédiatement à son agent (le gouvernement provincial) de délivrer ou faire délivrer des patentes de pré-emption à Samuel Waddington, squatter sur les dits terrains depuis 1870; aussi à James Harvey, exécuteur testamentaire de feu M. H. Jenkins, squatter aussi, pendant huit ou dix ans avant sa mort; aussi à David Hoggan, squatter depuis 1882; aussi à Thomas E. Peck, squatter depuis 1870; aussi, suivant l'ordre de demande et d'occupation, aux autres qui ont demandé des patentes de pré-emption pour des terrains près de Nanaïmo, les dits terrains n'étant pas compris dans une réserve navale, militaire ou une réserve pour les sauvages ou un établissement de sauvages?

M. *Gordon*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant versé au crédit du receveur général jusqu'au 31 décembre dernier par le gouvernement provincial, en vertu des dispositions de l'Acte 47 Vic., chap. 6, clause 7, par. 1?

Quel montant a été retenu par le gouvernement provincial pour frais (s'il en est) d'administration des dites terres pour fins de colonisation?

Quelque somme ou sommes d'argent ont-elles été retenues par lui pour couvrir les frais d'arpentage; dans ce cas, quel montant?

Quand seront faits, par ordre du gouvernement, les arpentages des terres non arpentées de la dite zône du chemin de fer maintenant retenues à titre de pré-emption, ou qui peuvent, jusqu'au 19 décembre 1887, être requises pour fins d'établissements agricoles?

Quand les limites des terres boisées (dont le bois est propre à être façonné), tel que prescrit par la clause 7, par. 4 du dit acte précité, seront-elles délimitées, et par qui?

Un prix a-t-il été fixé par le gouvernement fédéral ou par la Cie du chemin de fer, pour le bois ou les terres boisées situées dans la dite zône du chemin de fer; si oui, quels sont les prix et conditions?

M. *Gordon*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Aucune portion du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaïmo a-t-elle été inspectée par un ingénieur agissant au nom et en faveur du gouvernement fédéral?

S'il en est ainsi, une section ou des sections du dit chemin de fer ont-elles été acceptées? et s'il en est, la subvention ainsi gagnée a-t-elle été payée à la compagnie suivant la 47 Victoria, chapitre 6, article 4? Si non, pourquoi?

M. *Gordon*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant le nombre d'alevins de poisson blanc aux divers établissements de pisciculture du Canada à être distribués au printemps. Aussi, le nombre d'alevins de doré et d'achigan vert. Aussi, les instructions données pour leur distribution.

M. *Shakespeare*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de respecter les réclamations de la Colombie Anglaise au sujet de sa représentation dans le cabinet ?

M. *Shakespeare*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'augmenter le droit sur le riz ?

M. *Charlton*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Combien d'émigrants sont censés s'être établis en Canada pendant l'année 1885 ?

M. *Charlton*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Combien d'émigrants sont censés être partis du Canada pour se fixer aux Etats-Unis, en 1885 ?

M. *Charlton*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quelle était la population approximative du Kiwatin, du Manitoba et des territoires du Nord-Ouest à la fin de l'année 1885 ; et sur quelles données repose cette évaluation ?

M. *Sproule*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état donnant les noms et le nombre des personnes qui ont servi comme éclaireurs dans la police à cheval pendant l'insurrection du Nord-Ouest. Aussi, les noms de celles qui, depuis cette époque, ont demandé un octroi gratuit de terre pour les dits services, comme il en a été accordé aux volontaires.

M. *Lister*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Le gouvernement a-t-il permis l'importation en Canada, par la " Niagara White Grape Company ", de Lockport, N.-Y., de vignes connues sous le nom de " Niagara," à raison de 15 centins par vigne ? Le gouvernement est-il informé que ces vignes valent $1.50 chacune, d'après la liste des prix de la compagnie ?

2. Le gouvernement est-il informé que les autorités douanières, après que la Cie eut vendu les vignes à des fermiers et autres, en a opéré la saisie pour basse évaluation ? Dans ce cas, en vertu de quelle autorité ces saisies ont-elles été opérées ? Et quelle décision a été prise par le département au sujet de ces saisies ?

M. *Edgar*—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte pourvoyant à la décharge des débiteurs insolvables dont les biens ont été distribués parmi leurs créanciers au *pro rata* des créances."

M. *Kirk*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de la nomination de Angus McDonald, de Upper Washabuck, comté de Victoria, N.-E., en qualité d'énumérateur du recensement en 1881. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute autre personne au sujet de son annulation.

M. *Kirk*—Lundi prochain—ADRESSE demandant copie de tous ordres en conseil, pétitions et correspondance, et aussi, du rapport de l'ingénieur (y compris le plan et le coût estimatif de la construction), concernant le chemin de fer d'embranchement projeté à partir d'un point sur l'Intercolonial, à ou près de Stellarton, comté de Pictou, jusqu'à la ville de Pictou, N.-E.

# AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités qui suivent, mereredi prochain, le 31 mars courant, ou après, savoir:—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—*

Bill (No 39) pour constituer en corporation la Cie du chemin de fer d'Emerson et du Nord-Ouest.

Bill (No 49) à l'effet de constituer en corporation la Cie du chemin de fer d'Ontario, du Minnesota et du Manitoba.

Bill (No 56) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ouest;—et

Bill (No 58) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Jonction du St-Laurent et de l'Atlantique. (Article 51 du règlement suspendu au sujet de ce bill).

*Comité des Banques et du Commerce :—*

Bill (No 60) à l'effet de constituer "La Banque Coloniale du Canada."

*Comité des Bills Privés :—*

Bill (No 59) à l'effet de constituer en corporation "Le Premier Synode en Canada de l'Eglise Episcopale Réformée," et pour autres fins s'y rapportant.

No. 19.

OTTAWA, MERCREDI, 24 MARS, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 20.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, LUNDI, 29 MARS, 1886.

PRIÈRE.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du révérend W. J. Keilby et autres, d'Innismore et autres lieux, comté de Peterborough, Ont. ; demandant que les sauvages vivant dans le voisinage du Lac Chemong et ailleurs dans l'Ontario, aient la permission de pêcher au dard pendant la saison d'hiver.

D'Alexander Macdonald, de la cité de Toronto ; exposant que des poursuites sont actuellement pendantes au sujet de ses diverses réclamations contre la Cie du chemin de fer Central du Nord-Ouest, et demandant que le parlement ne prenne aucune mesure de nature à nuire à sa cause devant les tribunaux.

De J. B. Flamand et autres, du village de Killarney ; et de W. H. Plummer et autres, du village du Sault Sainte-Marie et autres lieux, pêcheurs et autres, tous du district d'Algoma ; demandant séparément que l'acte des pêcheries soit amendé de manière à abroger la clause relative à la fermeture de la pêche du saumon, de la truite et du poisson blanc dans la province de l'Ontario, afin de mettre les pêcheurs de cette province sur le même pied que leurs concurrents américains.

De Angus P. Macdonald et autres, de la cité de Toronto ; demandant une charte sous le nom de " La Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien du Nord."

De Samuel Smith Macdonell, de la ville de Windsor, Ont., et autres lieux ; demandant une charte sous le nom de " La Cie canadienne centrale des machines à vapeur rotatoires de Forbes ", et pour le prolongement de certaines lettres patentes.

Du révérend E. Béliveau, curé, et autres ; demandant une charte sous le nom de " La Cie du chemin de fer de Sainte-Ursule, Mattawin et Lac Témiscamingue."

De madame R. Whaley et autres, de la cité de Toronto ; demandant la passation d'un acte déclarant la séduction offense criminelle.

De Patrick Jones, maire, et autres ; et du révérend A. Bélanger, curé, et autres, de la municipalité de la Malbaie, No 1 ; de M. John Le Boutillier et Cie, et autres, de la municipalité de Gaspé ; de Zéphirin Fournier et autres, de la municipalité de la Baie de Gaspé-Nord, et Sydenham-Sud ; et de Robert Pye, maire, et autres, de Douglas-Ouest, pêcheurs et autres, tous du comté de Gaspé ; se plaignant séparément de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens.

Sur motion de Sir Hector Langevin, Sir Adolphe Caron et MM. Blake, Cameron (Huron), Colby, Daly, Davies, Desjardins, Fortin, Laurier, Macmillan (Middlesex), Ouimet, Scriver, Tassé, Weldon, Wells et Wright, sont nommés pour faire partie d'un comité spécial chargé d'aider l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque

du parlement, en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre, et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres devant s'occuper de la bibliothèque, et il est ordonné qu'un message soit envoyé au Sénat pour en informer leurs Honneurs.

M. Stairs présente un bill (No 64) modifiant l'acte à l'effet de constituer la Cie de Houille et de Fer de Pictou,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, mercredi prochain.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés devant les comités qui suivent, savoir :—

*Comité des Bills Privés :—*

Bill (No 61) concernant la Cie Canadienne de Cuivre ;—et
Bill (No 62) concernant la Cie Anglo-Américaine de fer.

*Comité des Chemins-de fer, Canaux et Télégraphes :—*

Bill (No 63) constituant en corporation la Cie du chemin de fer du Lac-à-la-Roche, Souris et Brandon.

Sir Hector Langevin remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes copie de certaines lettres d'un caractère confidentiel concernant la révolte dans les Territoires du Nord-Ouest, pendant l'année 1885.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 29 mars 1886.

Les Adresses à Son Excellence, et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Charlton :—Ordre de la Chambre—Etat détaillé des différents actifs formant la somme de $72,791,837, mentionnée par le ministre des Finances comme devant être comptée en réduction de la dette brute du Canada ?

Par M. McMullen :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant les sommes d'argent payées à aucun député à la Chambre des Communes ou sénateur pour services militaires rendus en rapport avec la rébellion du Nord-Ouest ; les noms, les services rendus et les sommes respectives payées à chacun ; les dates du commencement et de l'expiration de leur service, ainsi que les sommes payées pour dépenses de voyage, frais d'équipement ou autre cause ; et spécifiant séparément chaque nom, le montant payé, pourquoi, et la date des paiements.

Par M. Kirk :—Ordre de la Chambre—Etat donnant la quantité et la valeur du poisson de toute description importé des Etats-Unis et de Terreneuve respectivement, ainsi que les droits payés sur tel poisson pendant les six mois finissant le 31 décembre 1885.

Par M. Weldon :—Adresse—Copie des documents présentées à la cour Suprême du Nouveau-Brunswick dans la cause de Robert Stather, prisonnier détenu au pénitencier de Dorchester, lors de la demande faite pour son élargissement ; ainsi que de la décision des juges rendue le 5 de mars courant, à ce sujet,

Par M. Trow :—Adresse—Copie du témoignage complet, du résumé du juge et de tous les autres documents relatifs au procès de Louison Mongrain pour le meurtre de David L. Cowan, membre de la police à cheval, autrefois du comté de Carleton. Aussi de toutes pétitions, correspondance et ordres en conseil relatifs à la commutation de la sentence de mort de Louison Mongrain.

Par M. Weldon :—Etat indiquant le montant de l'indemnité payée pour expropriation de terrains pour l'embranchement du chemin de fer Intercolonial sur Indiantown, dans le comté de Northumberland, N.-B., les noms des personnes auxquelles l'indemnité a été payée, et ce qui a été payé à chacune d'elles. Les noms des évaluateurs nommés pour établir la valeur des dommages, et le montant payé pour leurs services ; les noms des hommes de loi employés à ce sujet, et les divers montants payés pour leurs services.

Et,—Ordre de la Chambre—Etat du revenu et des frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial pour chaque mois depuis le 1er juilllet 1885 jusqu'au 1er février 1886, spécifiant les différentes sources de revenu, et le montant (s'il en est) porté chaque mois au crédit du revenu et provenant du compte des approvisionnements pour travaux mécaniques.

Par M. Charlton :—Ordre de la Chambre—Etat donnant,—

1. Le nombre total d'acres de terres à pâturages louées jusqu'au 1er mars 1886.

2. Les noms des locataires de pâturages qui ont du bétail sur les terres affermées ; le nombre d'acres compris dans chaque bail ; la date du bail ; la position géographique de la superficie comprise dans chaque bail ; le numéro du bail ; le nombre de têtes de bétail sur chaque terre affermée ; la date à laquelle le bétail a été mis en premier lieu sur les dits pâturages et le nombre total d'acres compris dans ces baux.

3. Les noms des locataires de pâturages qui n'ont pas mis de bétail sur les terres affermées ; le nombre d'acres compris dans chaque bail ; la position géographique de la superficie couverte par chaque bail ; le numéro du bail ; et le nombre total d'acres compris dans ces baux.

4. Le revenu total provenant de ces baux. Tous les états demandés devant être jusqu'à la date du 1er mars 1886.

M. Edgar propose qu'il soit nommé un comité spécial pour prendre en considération la condition des lois relatives aux droits d'auteur en force en Canada, et pour s'enquérir s'il serait désirable de prendre des mesures législatives ou autres à ce sujet ; avec pouvoir, au dit comité, d'envoyer quérir personnes et papiers et de faire rapport par bill ou autrement—le dit comité devant être composé de MM. Colby, Davies, Desjardins, Hall, Cameron (Middlesex), McMillan (Middlesex), Casgrain, Tassé, et de l'auteur de la proposition.

Et un débat s'ensuivant,—

Sir Hector Langevin propose que le débat soit ajourné.

Et un débat s'ensuivant,—les deux dites propositions sont retirées séparément, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Charlton, les divers items pour impressions contenues dans les Comptes Publics et le Rapport de l'Auditeur-Général pour 1884, sont renvoyés devant le comité des Comptes Publics.

Les adresses à Son Excellence et les ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Gordon :—Ordre de la Chambre—Etat donnant,—

1. Le nombre d'immigrants Chinois arrivés en Canada depuis le 20 août, 1885, jusqu'au 1er janvier, 1886, et le nom des ports où ils sont débarqués.

2. Le nombre de Chinois qui sont venus directement de la Chine.

3. Le nombre de Chinois venus d'autres pays, et les noms de ces pays.

4. Le chiffre total des droits perçus sur ces immigrants.

5. Le nombre de Chinois venus à titre de touristes, marchands, savants ou étudiants.

6. Les certificats présentés dans chaque cas (s'il en est) et donnés par le gouvernement Chinois, portant le visa du chargé d'affaires, le consul ou l'agent consulaire ou autre représentant de Sa Majesté dans la localité où ces certificats ont été délivrés, ou au port d'embarquement.

7. Les frais encourus par le département des Douanes pour la mise à exécution, par le dit département, de l'Acte à l'effet de restreindre et réglementer l'immigration chinoise en Canada.

8. Copie de toute correspondance (s'il en est) échangée entre des unions ouvrières ou autres sociétés légalement constituées ou non, ou autres personnes, et le département des Douanes, demandant que l'immigration chinoise soit contrôlée plus sévèrement, et de toutes plaintes (s'il en est) portées contre aucun officier des douanes relativement au fonctionnement du dit acte de restriction.

9. Le nombre total de Chinois qui ont quitté le Canada pendant la même période.

Par Sir R. Cartwright :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance échangée entre le conseil municipal de Bayfield ou autres personnes et le département des Travaux Publics au sujet des réparations du havre de Bayfield.

Par M. Mitchell :—Ordre de la Chambre—Relevé des noms, du tonnage, du nombre d'hommes et de l'armement des steamers ou voiliers formant la présente force de police maritime du Canada, dont l'augmentation est mentionnée dans le discours du trône.

Par M. Landry (Kent) :—Ordre de la Chambre—Relevé des dépenses nécessitées pendant les sessions de 1884 et 1885 par la production de documents en cette Chambre et par l'impression de ces documents demandés par

1. M. Blake.
2. Sir R. Cartwright.
3. M. Mills.
4. M. Cameron (Huron).
5. M. Casey.
6. M. Charlton.
7. M. Paterson (Brant).
8. M. Laurier.
9. M. Weldon.
10. M. Casgrain.

Par M. Mitchell :—Adresse—Copie du rapport du ministre de la Marine et des Pêcheries au Conseil Privé en date du 15 décembre, 1869.

Par M. Charlton :—Ordre de la Chambre—Relevé du montant total payé en vertu des dispositions de l'Acte 47 Vic., chap. 8, intitulé : " Acte autorisant certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées " et des montants séparés payés, à la date du 1er mars 1886, en vertu des dispositions du dit acte, à chaque province, compagnie de chemin de fer, corporation, etc., mentionnées dans cet acte ; relevé du montant total restant à payer en vertu des dispositions du dit acte, et des montants séparés payables à chaque province, compagnie de chemin de fer, corporation, etc., mentionnées dans cet acte.

Par M. Trow :—Adresse—Etat indiquant toutes réclamations faites par John Heney, d'Ottawa, pour le remboursement de péages soldés par lui pour le passage des bâtiments ou de bois par les canaux du gouvernement, et copie de tous ordres en conseil passés par le gouvernement au sujet de lettres, réclamations, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le dit John Heney ou aucune autre personne touchant telle demande de remboursement.

Par M. Edgar :—Ordre de la Chambre—Copie de tout arrangement ou contrat intervenu entre la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien et la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, et celle du chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest, en qualité de fermiers de la ligne de jonction du chemin de fer du Nord et du Pacifique de Gravenhurst à Callander, concernant le fait d'entier parcours et les taux de fret et de passagers sur la ligne du Pacifique canadien, tel que stipulé dans la convention du 12 avril, 1884, en vertu de laquelle le gouvernement a accordé un subside de $12,000 par mille pour la construction du chemin de fer de Gravenhurst à Callander.

Par M. Paterson (Brant) :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant les saisies faites au port de Winnipeg ou aucune de ses annexes par les officiers ou employés de la douane entre le 1er janvier 1885 et le 11 mars 1886, dans lesquelles des amendes ont été imposées, des dépôts confisqués ou des marchandises vendues après saisie, donnant les noms des personnes auxquelles on a imposé des amendes, dont les dépôts ont été confisqués et dont les marchandises ont été vendues après saisie, et faisant connaître le montant de chaque amende imposée, de chaque dépôt confisqué, et du montant perçu dans chaque cas où des marchandises ont été vendues, et spécifiant en détail le nom, la position officielle et le salaire de chaque officier auquel aucune partie de l'argent ainsi réalisé a été payée, et le montant ainsi payé à tel officier dans chaque cas.

Par M. Mitchell :—Ordre de la Chambre—Etat donnant le nombre et les noms des navires de pêche des Etats-Unis qui ont fréquenté les eaux territoriales du Canada pour fins de pêche et autre, chacune des années pendant lesquelles le Traité de Washington a été en opération ; aussi, les espèces et les quantités approximatives de poissons pris chaque année par chaque navire américain, et la durée probable de chaque expédition de pêche.

Et,—Adresse—Copie de la correspondance, des rapports, et des ordres en conseil concernant la prétendue immixtion avec les pêcheurs des Etats-Unis sur les côtes de la Nouvelle-Ecosse, pendant les années 1880, 1881 et 1882 ; aussi, copie du règlement ou des règlements de pêche que l'on dit avoir été violés par des américains, et dont la mise en vigueur, par des officiers canadiens, a été suivie de demandes d'indemnité. Aussi, un relevé des montants demandés, et des sommes (s'il en est) payées en conséquence.

Par M. Mills :—Adresse—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et les autorités impériales, et entre le gouvernement du Canada et celui d'aucune province de la Puissance au sujet de la nomination des Conseils de la Reine.

Par M. Charlton :—Ordre de la Chambre—Relevé des sommes déposées dans les caisses d'épargnes postales et les banques d'épargnes du gouvernement à la date du 1er janvier, 1886, indiquant le nombre des déposants

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| ayant des montants au-dessus de | | | | $1,000 |
| do | do | $500 | et au-dessous de | 1,000 |
| do | do | 300 | do | 500 |
| do | au-dessous de | 300 | | |

avec le montant total en possession de claque classe de déposants respectivement.

Par M. Trow :—Ordre de la Chambre—Relevé du montant payé à P. R. Jervis, écr., de la cité de Stratford, comté de Perth, officier-rapporteur sous l'acte de tempérance pour le comté de Perth, Ontario, pour la votation qui a eu lieu le 18 juin dernier, aux termes du dit acte. Aussi, un état détaillé de tous deniers payés au dit officier-rapporteur, pour quels objets et à qui ces deniers ont été payés par lui.

Par M. Glen :—Ordre de la Chambre—Relevé du nombre d'inscriptions de terres fédérales prises à titre de homesteads annulées dans le cours de chacune des années 1880, 81, 82, 83, 84 et 85. Aussi, le nombre d'entrée pour préemptions annulées dans chacune des années ci dessus.

Par M. Vail :—Ordre de la Chambre—Copie du rapport de F. N. Gisborne, en date de février, 1885, sur la demande formulée par les habitants des Iles Brier et Long, comté de Digby, pour obtenir une communication télégraphique avec la terre ferme.

Et,—Ordre de la Chambre—Relevé du montant total payé jusqu'au 31 décembre, 1885, par le département des Chemins de fer pour mettre des freins-Westinghouse sur la ligne de l'Intercolonial ; le nombre de locomotives et de wagons auxquels ces freins ont été adaptés, et le coût pour chaque locomotive et chaque wagon, séparément.

Par M. Glen :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le montant dû et non payé, à la date du 1er janvier, 1886, pour inscriptions de préemption de terres fédérales dans le Manitoba et le Nord-Ouest ; aussi, le montant dû et non payé à la même date, pour vente à terme de terres fédérales dans les mêmes provinces.

M. Mitchell propose qu'il soit voté une adresse demandant copie des rapports ou communications échangés entre les gouvernements canadien et américain, par l'entremise du ci-devant Gouverneur-Général du Canada, lord Lorne, au sujet d'une commission conjointe concernant les pêcheries, et de tout mémoire fait par lord Lorne, ou de toute suggestion émanant des autorités des Etats-Unis et nommant des personnes compétentes pour faire partie de telle commission, tel que l'a mentionné le ci-devant ministre des Pêcheries au cours d'un débat dans la Chambre des Communes, le 13 juillet, 1885.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Glen propose qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour un état indiquant le nombre d'acres de terres vendus aux compagnies de colonisation depuis le 1er janvier 1882 au 1er janvier 1886, ainsi que le prix total payé pour tels terrains.

Et un débat s'ensuivant, —la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Daly présente une requête de Henry N. Paint, et autres,—laquelle est lue et reçue ; demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour une charte autorisant la construction d'un pont sur la passe Lennox, Cap-Breton, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de Bills Privés.—Et la dit pétition est renvoyée devant le comité des Ordres Permanents.

M. Hackett présente une requête de George W. Howlan,—laquelle est lue et reçue ; demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour une charte sous le nom de " La Cie du passage sous-marin des détroits de Northumberland," nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de Bills Privés.—Et la dite pétition est renvoyée devant le comité des Ordres Permanents.

M. Paint présente une requête de J. J. Curran et autres,—laquelle est lue et reçue; demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour un acte à l'effet d'amender la charte de la Chambre de Commerce de Montréal, 4 et 5 Vic., chap. 90 de la ci-devant province du Canada, et l'acte du Parlement de la Puissance du Canada, 38 Vic., chap. 57, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de Bills Privés.—Et la dite pétition est renvoyée devant le comité des Ordres Permanents.

M. Mackintosh présente une requête de R. C. W. MacCuaig,—laquelle est lue et reçue; demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour un acte modifiant l'acte à l'effet de constituer la Chambre de Commerce de la cité d'Ottawa, nonobstant l'expiration pour présenter des pétitions ou obtention de Bills Privés.—Et la dite pétition est renvoyée devant le comité des Ordres Permanents.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Lister*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de modifier l'Acte des chemins de fer de la Puissance de manière à empêcher les compagnies de chemins de fer de se soustraire aux arbitrages auxquels elles avaient consenti afin de régler les dommages à payer aux propriétaires de terrains expropriés dans l'intérêt des chemins de fer, et d'accorder des dommages non-seulement pour les terrains ainsi expropriés, mais encore pour le tort que cause telle expropriation.

M. *Rykert*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie des pétitions et lettres du rév. H. Leduc et de Daniel Malony, au sujet des plaintes de la population d'Edmonton, du Fort Saskatchewan et de Saint-Albert, et de toute correspondance à laquelle telles pétitions ont donné lieu.

M. *Wright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de construire une écluse et une digue aux Petits Rapides, sur la Rivière aux Lièvres, afin d'améliorer la navigation de la dite rivière et de développer les intérêts de l'agriculture, du commerce du bois et des phosphates dans cette partie du comté d'Ottawa ?

Sir *Hector Langevin*—Mercredi prochain—BILL intitulé : "Acte concernant le Canal de Burlington."

M. *Cameron* (Huron)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—La période de service, pendant la rébellion, des volontaires qui se trouvaient établis sur des *homesteads* au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest, leur sera-t-elle comptée comme faisant partie du temps fixé par la loi pour l'occupation des homesteads ?

Les services de tels volontaires pendant toute la durée de la rébellion vont-ils être comptés comme une année d'occupation de leurs homesteads ?

M. *Cameron* (Huron)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quels sont les conditions imposées aux colons s'établissant dans la zône d'un mille de la réserve de Moose Jaw, c'est-à-dire combien de terrain doivent-ils mettre en culture, et quelles sont les dimensions de la maison qu'ils doivent construire ?

Lors de l'exécution de ces conditions, et du paiment de l'argent requis, le colon aura-t-il droit à son titre ?

Quelle est la somme à payer pour homestead et préemption dans la zône d'un mille de la réserve de Moose Jaw ?

M. *Cameron* (Huron)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant :

1. Le nombre de homesteads—pour lesquels des demandes avaient été régulièrement inscrites—dont la concession a été annullée ou qui ont abandonnés pendant les années 1882, 1883, 1884 et 1885 ?
2. Les sections ou parties de sections, le township et le rang où ces homesteads sont situés ?
3. Les noms des personnes dont l'inscription pour homesteads a été annullée, ou qui les ont abandonnés ?
4. Quelles sont les raisons de telles annullations ou abandon ?

M *Charlton*—Mercredi prochain—RÉSOLUTIONS—

1. Que l'habitude de plus en plus fréquente, dans la Chambre des Communes du Canada, de prononcer de longs discours, ayant le caractère de volumineux essais, écrits et préparés avec soin, et de faire de longues citations, souvent étrangères au sujet, est de nature à nuire à la discussion légitime et appropriée des questions publiques, constitue une perte de temps, prolonge d'une manière déraisonnable les sessions du Parlement, menace d'entraîner l'abolition du rapport officiel des débats, en augmentant leur volume et leur coût, et tend à favoriser des débats oiseux et diffus plutôt qu'une argumentation serrée ou concise; que cette coutume forme un contraste frappant avec la méthode suivie dans la Chambre des Communes en Angleterre, et qu'elle dégoûte le public de l'étude approfondie et intelligente des délibérations du Parlement.

2. Qu'il est expédient d'adopter les règlements suivants et de les appliquer à l'avenir à la conduite des débats dans la Chambre des Communes en Canada :

(1) Que le discours du ministre des Finances, ou le discours d'un député proposant une motion ou une résolution, ne devra pas excéder deux heures chacun, non plus que la réponse à ces discours, excepté avec le consentement de la Chambre obtenu au commencement du débat.

(2) A l'exception du discours du budget du ministre des Finances, de la réponse principale à ce discours, et du cas d'un député proposant une motion ou une résolution, aucun député dans un débat quelconque ne pourra parler plus d'une heure et demie, sauf la personne chargée alors de la direction du gouvernement ou le chef de l'opposition qui ne devront pas parler plus de deux heures chacun, excepté avec le consentement unanime de la Chambre.

(3) Lorsqu'une question aura été débattue pendant trois jours, les discours touchant telle question ne devront pas excéder une heure chaque, excepté dans le cas du chef du gouvernement, ou du chef de l'opposition, qui ne devront pas parler plus de deux heures chacun, sauf du consentement unanime de la Chambre.

(4) Lorsqu'une question aura été débattue pendant cinq jours en Chambre, celle-ci pourra, sur la proposition d'un député, par un vote des trois quarts des députés présents, limiter le temps occupé par aucun député excepté le chef du gouvernement ou de l'opposition à pas moins de quinze minutes.

(5) Les restrictions ci-dessus quant au temps affecté aux débats s'appliqueront également aux délibérations de la Chambre, lorsqu'elle sera en comité, de même que lorsque l'Orateur occupera le fauteuil, et elles ne seront pas censées restreindre les privilèges d'un député, lorsque la Chambre sera en comité, excepté en ce qui regardera le temps pendant lequel il pourra parler chaque fois qu'il aura le droit de s'adresser au Président.

(6) Les restrictions ci-dessus touchant le temps affecté aux débats, pourront être suspendues, si la Chambre y consent, dans le cas de tout discours prononcé dans des circonstances spéciales.

(7) Il ne sera permis à aucun député de lire son discours manuscrit; mais ceci ne pourra pas être interprêté comme interdisant l'usage de memorenda ou de notes rémemoratives.

3. L'Orateur sera chargé de faire observer les présents règlements.

M. *McCraney*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état complet et détaillé des dépenses de voyage du Gouverneur-Général, conformément à l'état 150 de 1885; un état détaillé, par article, de tout et chacun des montants payés et inscrits sous le titre de frais de voyage, depuis la confédération, à qui payés et pour quels services ces dépenses ont été faites; la nature et la longueur du voyage pour lequel chaque item de dépense a été encouru; le nombre de personnes composant la suite vice-royale, leurs noms, occupations et nationalité.

M. *McCraney*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé détaillé, sous le titre de dépenses contingentes pour Rideau Hall, depuis la confédération; un état complet et détaillé, par article, de toutes sommes inscrites sous le titre de dépenses contingentes dans le bureau du Gouverneur-Général; à qui chaque montant a été payé, pour quel service ou objet, et le chiffre exact de chaque item de dépense.

M. *McCraney*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé détaillé, depuis la confédération, des traitements du Gouverneur Général et de son personnel; à qui des traitements ont été payés, chaque année, dans le bureau du Gouverneur Général, les noms, les montants payés à chacun, les fonctions de telles personnes avant d'entrer dans le dit bureau, leur nationalité et leur âge.

M. *McCraney*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé, depuis la confédération, du combustible et du luminaire dépensé pour Rideau Hall; le montant exact payé chaque année; à qui; la quantité et qualité du combustible acheté; le prix du bois, par corde, ou du charbon, par tonne, et aussi, les montants payés pour éclairage, chaque année, à qui soldés, le prix payé pour chaque article et la quantité.

M. *McCraney*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état détaillé des frais d'entretien des jardins et terrains de Rideau Hall, depuis la confédération; à qui des deniers ont été payés pour ces travaux, les gages par jour de travail et la nature des travaux faits pour les dits gages; aussi, la valeur des améliorations permanentes, s'il en est, comprise sous le titre de frais d'entretien des jardins et terrains.

M. *McCraney*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état détaillé des additions, changements, réparations et entretien de Rideau Hall; par qui ont été ordonnés les additions, changements et réparations; qui les a exécutés, et le coût de chaque item, depuis la confédération.

M. *McCraney*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé détaillé du prix d'achat de Rideau Hall, du loyer et de l'ameublement, depuis la confédération; par qui et de qui ont été achetés les articles inscrits sous le titre d'ameublement; aussi, une liste des dits articles et les prix; et, dans le cas où l'on aurait disposé de tels articles, les noms des acheteurs et le prix d'achat, s'il en est.

M. *Weldon*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—A-t-il été fait quelque exploration de la ligne projetée du chemin de fer de Métapédiac à Cross Point, vis-à-vis Campbellton? A combien par mille le coût en a-t-il été estimé?

M. *Weldon*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il obtenu une évaluation du coût de construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière Restigouche, entre Mission Point, dans la province de Québec, et Duncan's Point, à Campbellton, et quel est le montant de cette évaluation?

M. *Curran*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de pourvoir à la sécurité des piétons à la traverse du canal de Lachine, rue Wellington, dans la cité de Montréal? Si oui, a-t-il l'intention de faire construire un second pont ou un tunnel?

M. *Casgrain*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement local de Québec, ou aucun de ses membres, ont-ils adressé au gouvernement aucune dépêches, ou communications, avant l'exécution de Louis Riel, protestant contre cette exécution, ou demandant la commutation de la peine de mort? Si telles dépêches ou communications ont été reçues, de quel membre du ministère local proviennent-elles? et quelles en sont les dates?

M. *Burpee*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Jeremiah Travis, nommé magistrat stipendiaire à Calgary, Territoire du Nord-Ouest, exerce-t-il encore ses devoirs comme tel magistrat? Si non, a-t-il été démis, suspendu ou transféré à un autre district?

A-t-il été porté quelque plainte contre la conduite officielle du magistrat stipendiaire Travis? Si oui, quelle action le gouvernement a-t-il prise à ce sujet?

M. *McMullen*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant:—

Le montant de billets des différentes banques de la Puissance en circulation au 1er mars dernier;

Le montant de billets de banques de la Puissance en circulation, ou en mains, dans les banques, à la même date;

Le montant d'or que le gouvernement ou les banques ont en mains pour le rachat des billets de banque de la Puissance, à la même date.

M. *McMullen*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un relevé indiquant le montant déposé dans les différentes caisses d'épargnes, et caisses d'épargnes postales, et à la disposition du gouvernement, dans toute la Puissance, et donnant la localité où se trouve chaque caisse d'épargnes ou caisse d'épargnes postale, ainsi que le montant à la disposition du gouvernement, et déposé dans chaque banque, respectivement.

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités qui suivent, lundi, le 5 avril prochain, ou après, savoir:—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes:—*

Bill (No 63) constituant en corporation la Cie du chemin de fer du Lac-à-la Roche, Souris et Brandon.

*Comité des Bills Privés:—*

Bill (No 61) concernant la Cie Canadienne de Cuivre;—et
Bill (No 62) concernant la Cie Anglo-Américaine de fer.

**No. 20.**

OTTAWA, LUNDI, 29 MARS, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 21.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MARDI, 30 MARS, 1886.

**Prière.**

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

M. McLelan présente,—Relevé des dépenses en vertu du crédit de $2,300,000 pour défrayer les frais et pertes provenant des troubles du Nord-Ouest, du 1er juillet, 1885, au 15 mars, 1886;—et

Relevé supplémentaire pour les approvisionnements fournis par la Cie de la Baie d'Hudson.

M. Dawson, du comité des Ordres Permanents, présente le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De la Cie du chemin de fer Central de l'Ontario; demandant la passation d'un acte l'autorisant à augmenter son capital-social et pour autres amendements à sa charte;—de Samuel Smith Macdonell, de la ville de Windsor, Ont., et autres lieux; demandant une charte sous le nom de " La Cie canadienne centrale des machines à vapeur rotatoires de Forbes";—du révérend E. Béliveau, curé, et autres; demandant une charte sous le nom de " La Cie du chemin de fer de Sainte-Ursule, Mattawin et Lac Témiscamingue";—et de la Banque de Yarmouth, N.-E.; demandant la passation d'un acte l'autorisant à réduire son capital-social.

Votre comité a aussi examiné les pétitions suivantes, savoir :—De la Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Nord-Ouest; demandant la passation d'un acte pour prolonger le délai fixé pour le commencement de sa voie ferrée, et pour autres amendements à sa charte;—de Robert G. Hervey et autres; demandant une charte sous le nom de " La Cie de Pont de New-York et Brockville;—des directeurs de la Cie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada; demandant la passation d'un acte l'autorisant d'annuler ses bons de second hypothèque et à émettre en leur place des actions préférentielles cinq pour cent, et pour autres amendements à sa charte;—des directeurs de la Cie du chemin de fer de Jonction de Guelph; demandant un délai pour présenter un bill à l'effet d'étendre le temps nécessaire pour le commencement de sa voie ferrée, et pour autres amendements à sa charte;—et de J. Royal et autres; demandant une charte sous le nom de " La Caisse d'Epargnes Scolaire,—et il trouve que les avis n'ont pas été publiés en temps opportun, mais comme le délai voulu sera pleinement expiré avant que les bills ne soient pris en considération par les comités dont ils relèvent, votre comité recommande que les avis soient considérés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la requête de George W. Howlan, demandant qu'il lui soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour une charte sous le nom de " La Cie du passage sous-marin des détroits de Northumberland," nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—et comme des raisons valables ont été données pour expliquer ce retard, il recommande que la dite pétition soit reçue.

Le délai pour présenter des bills privés expirant demain, et le comité ayant encore plusieurs pétitions à prendre en considération, il recommande que le délai soit prorogé jusqu'au lundi, 12 avril prochain.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois et remis pour la seconde lecture à demain, savoir :—

Par M. Kilvert :—Bill (No 65) concernant la Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Nord-Ouest.

Par M. Patterson (Essex) :—Bill (No 66) constituant en corporation la Cie canadienne centrale des machines à vapeur rotatoires de Forbes.

Par M. White (Hastings) :—Bill (No 67) concernant la Cie du chemin de fer Central d'Ontario.

Par M. Wood (Brockville) :—Bill (No 68) constituant en corporation la Cie de Pont de New-York et Brockville.

Par M. Kinney :—Bill (No 69) concernant la Banque de Yarmouth.

Par M. Ross :—Bill (No 70) concernant la Cie canadienne du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest.

Sur motion de M. Dawson, le délai pour présenter des bills privés est prorogé au lundi, 12 avril prochain, suivant la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Hackett, la pétition de Michael H. Bull et autres, présentée ce jour,—demandant une charte sous le nom de "La Cie du Tunnel sous-marin des détroits de Northumberland,"—est lue et reçue.

Sur motion de M. Dodd, la requête de Clarence W. Moberly et autres, présentée ce jour,—demandant qu'il leur soit permis de mettre devant la Chambre une pétition pour une charte sous le nom de "La Cie du chemin de fer de Kootenay," nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue, et renvoyée devant le comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Taylor, la requête de Eli M. Upton et autres, présentée ce jour,—demandant qu'il leur soit permis de mettre devant la Chambre une pétition pour un acte constituant en corporation la Cie Anglo-Américaine de Télégraphe, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue, et renvoyée devant le comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. White (Hastings), la requête de R. C. Carter et autres, présentée ce jour,—demandant qu'il leur soit permis de mettre devant la Chambre une pétition pour un acte modifiant les actes à l'effet de constituer en corporation la Cie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue, et renvoyée devant le comité des Ordres Permanents.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois et remis pour la seconde lecture à demain, savoir :—

Par M. Edgar :—Bill (No 71) pourvoyant à la décharge des débiteurs insolvables dont les biens ont été distribués parmi leurs créanciers au *pro rata* des créances.

Par Sir Hector Langevin :—Bill (No 72) concernant le Pont Suspendu "Union."

M. McLelan propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et un débat s'ensuivant,—

MERCREDI, 31 mars 1886.

Et la question étant mise,—elle est agréée, et la Chambre se forme en conséquence en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu*,—Qu'il est expédient de prescrire que les taux de droits suivants seront prélevés et perçus sur chacun des articles ci-après mentionnés, et d'abroger tous actes ou parties d'actes actuellement en vigueur en tant qu'ils pourvoient au prélèvement et à la perception de taux de droits différents de ceux prescrits par les présentes, ou qui leur sont incompatibles :—

1. Amandes, dans la coque, un droit spécifique de cinq centins par livre ..... 5 cts. p. lb.
2. Amandes, dépouillées de leurs coques, et noix de toutes espèces, non spécifiées ailleurs, un droit spécifique de trois centins par livre ..... 3 cts. p. lb.
3. Poudre à pâtisserie, un droit spécifique de six centins par livre..... 6 cts. p. lb.
4. Boîtes, vitrines et bureaux à écrire, de fantaisie et ornementés, et ouvrages de fantaisie en os, écaille, corne et ivoire; aussi, poupées et jouets de toutes espèces et matières. Ornements en albâtre, terra-cotta ou en composition, statuettes, verroteries, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
5. Boulons, écrous, rondelles et revets de fer ou d'acier, un droit spécifique de un centin par livre, et quinze pour cent *ad valorem*.... 1 ct. p. lb. et 15 p. c.
6. Bleu pour buanderies, de toutes espèces, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 pour cent.
7. Cidre, un droit spécifique de dix centins par gallon impérial..... 10 cts. p. g i.
8. Cordage de Manille et de grosseur de toute espèce, un droit spécifique de un centin et un quart par livre, et dix pour cent *ad valorem*..... 1¼ cts. p. lb. et 10 pour cent.
9. Noix de coco desséchée, sucrée ou non, un droit spécifique de six centins par livres..... 6 cts. par lb.
10. Plumes, d'autruche et de vautour, non préparées, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent.
11. Plumes, d'autruche et de vautour, préparées, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
12. Fruits secs, savoir :—Raisins, un droit spécifique de un centin par livre, et dix pour cent *ad valorem*..... 1 ct. par lb. et 10 p. cent.
13. Fruits secs, savoir :—Raisins de Corinthe, dates, figues, prunes et tout autre fruit sec non spécifié ailleurs, un droit spécifique de un centin par livre..... 1 ct. par lb.
14. Fruits verts, savoir :—Mûres, groseilles, framboises et fraises, un droit spécifique de quatre centins par livre, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable..... 4 cts. par lb.
15. Pêches, un droit spécifique de un centin par livre, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable..... 1 ct. p. lb.
16. Guincamps, cordes, millerets, bordures, lorsque importés par des chapeliers pour usage dans leurs fabriques, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 pour cent.
17. Tuyaux de fonte pour gaz, eau et drainage, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
18. Gants et mitaines de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
19. Tissus de crin de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
20. Harnais et sellerie de toute description, et parties d'iceux, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
21. Dentelles, millerets, franges, broderies, cordes ou glands et embraces, aussi millerets, chaînes ou cordes de crin, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
22. Tuyaux de plomb, et plomb de chasse, un droit spécifique de un centin et un quart par livre..... 1 ct. par lb.

23. Oleomargarine, butyrine ou autres substituts du beurre, un droit spécifique de dix centins par livre.... ..... 10 ct. par lb.
24. Toile de coton imprimée ou teinte, non spécifiée ailleurs, vingt-sept et demi pour cent *ad valorem*..... .....27½ pour cent.
25. Spiritueux et alcohols qui n'ont pas été sucrés ou mélangés à d'autres articles de manière que leur dégré de force ne puisse être constaté au moyen de l'hydromètre de Sykes, pour chaque gallon impérial de la force de preuve, d'après tel hydromètre, et ainsi dans la même proportion, pour toute force plus grande ou moindre que la force de preuve, et pour toute quantité plus grande ou moindre qu'un gallon, savoir: genièvre, rhum, whisky, alcohol ou esprit de vin, et spiritueux de quelque nom que ce soit, non énumérés, mélangés et sucrés, un droit spécifique de une piastre soixante quinze centins par gallon impérial..... $1.75 p. g. i.
26. Genièvre, *Old Tom*, un droit spécifique de une piastre et quatre-vingt-dix centins par gallon impérial .....$1.90 p. g. i.
27. Spiritueux et alcohols mélangés à d'autres ingrédients et bière, qui tombent par là sous la dénomination de médicaments brévetés, teitures, essences, extraits ou sous toute autre dénomination, y compris les elixirs et les extraits fluides pharmaceutiques, en fût ou en bouteille, non spécifiés ailleurs, seront néanmoins considérés comme spiritueux ou alcohols et frappés de droits comme tels, un droit spécifique de deux piastres par gallon impérial, et trente $2 p. g. i.
pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
28. Eau de cologne et spiritueux parfumés, en bouteille ou flacon, ne pesant pas plus de quatre onces chaque, cinquante pour cent *ad valorem*..... ..... 50 pour cent.
29. Eau de cologne et spiritueux parfumés, en bouteille ou flacon, ou autres vaisseaux pesant plus de quatre onces chaque, un droit spécifique de deux piastres par gallon impérial et quarante pour $2 p. g. i.
cent *ad valorem*..... ..... 40 pour cent.
30. Tubes en fer forgé unis, de deux pouces de diamètre ou au-dessous, accouplés et filetés ou non, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
31. Fouets de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
32. Fils de fer ou d'acier, galvanisés ou non, du numéro quinze et plus gros, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent.
33. Fils de fer ou d'acier pour clôtures barbelés, en bandes, ou autre fils semblables pour clôture, un droit spécifique de un centin et demi par livre.....1½ ct. p. lb.
34. Gateaux de levain, et levain comprimé, en paquets ou colis d'une livre et au-dessus, un droit spécifique de six centins par livre.6 cts. p. lb.
35. Gateaux de levain, en paquets de moins d'une livre, un droit spécifique de huit centins par livre.....8 cts. p. lb.
36. Ciment de Portland et romain, à être classifié avec tous autres ciments aux taux spécifiques tel que maintenant prescrit.
37. Sur le sucre, mélado, mélado concentré, sucre de canne concentré, mélasse concentrée, sucre de betterave concentré et concréfié, quand ils sont importés directement du pays de leur provenance et production, pour fins de raffinage seulement, non au-dessus du numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, et n'excédant pas soixante-et-dix dégrés, à 1 c. p. lb. 70°
l'épreuve du polariscope, un droit spécifique de un centin par et 3½ c. p.
livre, et pour tout dégré additionnel ou fraction de dégrés, 100 lb. pour
indiqué par l'épreuve du polariscope, trois centins et un tiers ct. dég. au-
par cent livres additionnels..... .....dessus de 70°
38. Sur le sucre non destiné au raffinage, en dépassant par le numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, quand il est

importé directement du pays de sa provenance et production, un droit spécifique de un centin par livre, et trente pour cent *ad valorem*, livré sous voile au dernier port de chargement ..... 1 ct. par lb. 30 pour cent.

39. Sur tous sucres au-dessus du numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, et sur le sucre raffiné de toute espèce, qualité ou type, un centin et demi par livre, et trente pour cent *ad valorem*, sur leur valeur livrés sous voile au dernier port de chargement..... 1½ ct. par lb. 35 pour cent.

40. Sur tous sucres, non importés directement, sans transbordement, du pays de leur provenance et production, il sera imposé et perçu un droit additionnel de sept centins et demi pour cent, du droit total autrement exigible ..... 7½ ct. par lb. additionnels.

Pourvu que pas plus de quinze pour cent d'un chargement de sucre pour fins de raffinage ne dépassera pas le numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, tout le chargement pourra être admis d'après l'épreuve du polariscope, tel que ci-dessus prescrit, mais pour fins de raffinage seulement.

41. Sur les sirops, sucres de canne, sirops épurés, sirops ou mélasses de sucreries, sirops de sucre, sirops de mélasse ou de sorgho, qu'ils soient importés directement ou non, un droit spécifique de un centin par livre, et trente pour cent *ad valorem*..... 1 ct. par lb. 30 pour cent.

42. Sur les mélasses, autres, lorsqu'elles seront importées directement sans transbordement, du pays de leur provenance et production, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 pour cent.

43. Sur les mélasses qui ne seront pas ainsi importées, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent.

La valeur sur laquelle le droit *ad valorem* sera imposé et perçu sur tous les sirops et mélasses ci-dessus nommés, sera leur valeur livrée sous voile au dernier port de déchargement.

44. Pourvu que lorsque les mélasses seront importées pour, ou reçues par une raffinerie ou une fabrique de sucre quelconque, ou qu'elles devront être employées pour toutes autres fins que la consommation actuelle, elles soient sujettes à un droit additionnel de cinq centins par gallon impérial qui sera imposé et perçu sur icelles. 5 cts p. g. i.

Pourvu que le changement dans les tarifs des droits sur les sucres et les mélasses ne s'applique qu'aux importations arrivant au Canada, le et après le 31 mars courant, et non aux mêmes articles entreposés antérieurement à cette date.

45. Sur le sucre canti, brun ou blanc, et les confiseries, un droit spécifique de un centin et un quart par livre, et trente-cinq pour cent *ad valorem* ..... 1¼ ct. p. lb.

**2.** *Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender l'annexe B qui contient la liste des articles admis en franchise lorsqu'ils sont importés en Canada, en substituant les dispositions suivantes aux items correspondants actuellement compris dans cette annexe :

1. Articles pour l'usage personnel des consuls généraux qui sont nés dans le pays qu'ils représentent ou qui en sont citoyens, et qui ne sont engagés dans aucune autre profession ou branche d'affaire.
2. Borax, en bloc.
3. Graisse.
4. Résidu du gras animal.
5. Fer et acier de rebut et ferrailles, mais ne sera compté comme fer et acier de rebut que les déchets de fer ou d'acier qui ont déjà servi et qui ne sont bons qu'à être refondus.
6. Sumac cru.

**3.** *Résolu*,—Qu'il est expédient de retrancher les articles suivants de la liste des articles qui peuvent être admis en franchise lorsqu'ils sont importés en Canada, savoir :

1. " Sables ou globules ferrugineux et potée sèche pour polir le granit."
2. " L'otto de roses."
3. " Instruments et appareils de physique, et sphères, et "

**4.** *Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender l'annexe D relatif aux articles prohibés, en retranchant l'item concernant les ouvrages pour lesquels un droit de propriété littéraire a été obtenu, et en lui substituant le suivant, savoir : Réimpressions d'ouvrages canadiens et d'ouvrages anglais pour lesquels un droit de propriété littéraire a été obtenu en Canada.

**5.** *Résolu*,—Qu'il est expédient de prescrire qu'un droit d'accise de huit centins par livre sera prélevé et perçu sur toute oleomargarine, butyrine, ou autres substituts du beurre, fabriqué en Canada.

**6.** *Résolu*,—Qu'il est expédient de prescrire que les résolutions qui précèdent et les modifications apportées aux droits de douane et d'accise sur les articles y mentionnées, prendront effet le, et après le 31 mars courant.

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne à 1.10 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Jenkins*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de la correspondance échangée entre le département de la marine et des pêcheries et le capitaine du " Northern Light," au sujet de la discontinuation de ses voyages pendant le mois de février.

M. *Cook*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de tous ordres en conseil ou administratifs, de tous rapports d'ingénieurs touchant la ligne adoptée pour le canal de la Vallée de la Trente, avec l'évaluation du coût de construction, le montant dépensé déjà pour ces travaux par les entrepreneurs ou par le gouvernement ; les noms des entrepreneurs, les montants payés aux employés du gouvernement, ainsi que les noms et les fonctions de chaque individu, et toutes les informations se rattachant à cette entreprise.

M. *Davies*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Considérant la décision du Conseil Privé au sujet du droit du gouvernement à un paiement privilégié à même les fonds de la Banque d'Echange, le gouvernement se propose-t-il d'insister sur son droit priviligié à être payé à même ces fonds ?

M. *Taylor*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance relative à l'arpentage des terres à Edmonton et à St-Albert, d'après le système des lots de rivière, ainsi que des représentations présentées de la part des colons par le révérend Père Leduc et M. Daniel Maloney, et pour information concernant l'action que le département de l'Intérieur a prise à ce sujet.

M. *Costigan*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes :

*Résolu :* Qu'il est expédient d'amender l'Acte Refondu concernant le Revenu de l'Intérieur et l'Acte qui le modifie, en décrétant :—

1. Que la clause statuant que le tarif exigible sur les articles sujets aux droits d'accise en vigueur à la date à laquelle le rapport mensuel est fait, soit abrogée.

2. Que l'huile essentielle, et autres déchets, produits de la distillation de l'esprit de vin soient imposés tel que l'ordonnera le Gouverneur en Conseil ; qu'une déduction soit accordée pour diminution par évaporation en vieillissant dans les cuves ventilées, et que tous spiritueux produits dans une distillerie devront être mis en entrepôt.

3. Que le malt ne devra pas être enlevé, sans un permis, excepté pour être mis en possession d'un distillateur ou d'un brasseur licencié.

4. Que les dispositions du paragraphe 2 de la clause 22 de l'Acte Refondu du Revenu de l'Intérieur, 1883, concernant les droits sur les articles fabriqués à l'entrepôt, pourront, dans le cas des spiritueux devant servir à des usages chimiques, ou de fabrication seulement, être changées par le Gouverneur en Conseil ; que les spiritueux distillés dans un établissement employé à la fabrication de l'éther et autres produits chimiques, tels que désignés par le Gouverneur en Conseil, seront sujets aux mêmes droits que les spiritueux méthyliques ; qu'aucuns spiritueux de ce genre et aucuns spiritueux méthyliques ne seront enlevés d'une fabrique à l'entrepôt sauf pour être mis en possession d'une personne licenciée pour la vente ou l'usage de tels spiritueux, et que le Gouverneur en Conseil pourra passer des règlements pour la vente de tels spiritueux.

5. Que 200 livres de tabac cavendish, ou autre qualité de tabac pourront être entrées à l'entrepôt par une seule déclaration, et que 100 livres de tel tabac pourront être sorties de l'entrepôt par une seule déclaration, et aussi que les colis contenant dix livres ou plus de tabac canadien manufacturé pourront être transportés en entrepôt d'un entrepôt à un autre.

M. *Foster*—Vendredi prochain—BILL intitulé : " Acte concernant la protection des eaux navigables."

M. *McMullen*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter quelques mesures législatives tendant à faciliter la mise en force des clauses prohibitives de l'Acte de Tempérance du Canada ?

No. 21.

OTTAWA, MARDI, 30 MARS, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 22.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MERCREDI, 31 MARS, 1886.

PRIÈRE.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De MM. Hendrie, Symmes et Cie ; demandant que le bill dont le parlement est saisi relativement à la Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique, ne devienne pas loi dans sa forme actuelle.

De Milton Jones et autres, du comté de Leeds, Ont. ; demandant que l'Acte de Tempérance soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

De Daniel N. Stanton, de la cité de New-York, et Adna P. Balch, de Hanover, dans l'Etat du New-Hampshire, entrepreneurs ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins d'amender l'acte constituant la Cie du chemin de fer Atlantique du Canada, ne devienne pas loi.

De la chambre de commerce de la cité de Toronto ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada, et d'amender l'Acte Refondu des chemins de fer, de 1879, devienne loi.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

En réponse aux avis publiés, demandant des soumissions pour les impressions et la reliure du Parlement, le comité en a reçu plusieurs ; mais comme il est entendu que le gouvernement se propose d'établir un bureau d'impressions, le comité recommande respectueusement que ces soumissions, maintenant entre les mains du greffier du comité, soient renvoyées telles que reçues, et sans être ouvertes, aux différents soumissionnaires.

M. Beaty, du comité des Ordres Permanents, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de Michael H. Bull et autres,—demandant une charte sous le nom de " La Cie du Tunnel sous-marin des détroits de Northumberland,"—et il trouve que les avis donnés sont suffisants.

Votre comité a aussi examiné la pétition de Angus P. Macdonald et autres, de la cité de Toronto ; demandant une charte sous le nom de " La Cie du chemin de fer du Pacifique canadien du Nord,"—et il trouve que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps requis par l'article 51 du règlement ; mais comme l'entreprise projetée a été longuement discutée par la presse du Manitoba, et que le chemin à construire ouvrira à la colonisation une vaste étendue de territoire encore inhabité et qu'il ne vient en conflit avec aucuns droits acquis, votre comité recommande que les avis soient jugés satisfaisants.

Votre comité a aussi examiné les requêtes suivantes, savoir :—De la Cie du Pont de la Passe Lennox ; de la Cie du Télégraphe de l'Amérique du Nord ; et de la Cie du chemin de fer de Kootenay,—demandant séparément qu'il leur soit permis de présenter à la Chambre une pétition pour une charte, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés ; aussi, les requêtes de la chambre de commerce de Montréal ; de la chambre de commerce d'Ottawa ; et de la Cie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec,—demandant séparément qu'il leur soit permis de présenter une pétition à la Chambre pour obtenir un acte amendant leur charte, nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés ; et les raisons alléguées dans chaque cas sont de nature à justifier le comité de recommander que la permission nécessaire soit accordée.

Sir Hector Langevin présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 5 courant—Copie de toute correspondance avec le ministre des Travaux Publics, le ministre des Chemins de fer et Canaux et le ministre de la Marine et des Pêcheries, touchant les réparations du quai public à Port Hastings, Inverness, N.-E. .

Réponse à Ordre du 5 courant—Copie de toute correspondance avec le département des Travaux Publics relativement à la nécessité de protéger la partie nord de l'île Smith, afin d'empêcher la destruction totale du hâvre à Port-Hood, Inverness, N.-E. ; et aussi copie du rapport de l'ingénieur à ce sujet.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois et remis pour la seconde lecture à vendredi prochain, savoir :—

Par M. Haggart :—Bill (No 73) constituant la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien du Nord.

Par M. Hurteau :—Bill (No 74) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Ste-Ursule, Mattawin et Lac Témiscamingue ;—et

Par M. Massue :—Bill (No 75) constituant la Banque d'Epargnes Scolaire.

Sur motion de M. Mackintosh, la pétition de C. W. Moberly et autres,—demandant une charte sous le nom de " La Cie du chemin de fer de Kootenay ;—la pétition de l'honorable F. Clemow et autres,—demandant la passation d'un acte prolongeant les pouvoirs de la chambre de commerce de la cité d'Ottawa ;—la pétition de la Cie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec,—demandant la passation d'un acte amendant sa charte ;—la pétition de Henry N. Paint et autres,—demandant la passation d'un acte les autorisant à ériger un pont sur la Passe Lennox, Cap-Breton ;—la pétition de la chambre de commerce de Montréal,—demandant des amendements à sa charte ;—et la pétition de Eli M. Upton et autres,—demandant la passation d'un acte constituant la Cie du Télégraphe de l'Amérique du Nord,—présentées ce jour, sont séparément lues et reçues.

Sir Hector Langevin présente un bill (No 76) concernant le canal Burlington,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

Sur motion de M. Trow, les ordres de la Chambre qui suivent sont votés, savoir :

Ordre de la Chambre—Etat indiquant le nom, le rang, et le corps de tous les officiers composant l'état major du major général Middleton, et en quelle capacité chacun d'eux a servi.

Ordre de la Chambre—Etat indiquant les noms de tous les officiers de la milice et des non-combattants nommés comme officiers des transports ou des approvisionnements, avec information concernant le rang et le corps des officiers de milice, la date de leur nomination, leur solde, par qui ils ont été nommés, qui les a recommandés, et le montant payé à chacun d'eux jusqu'à ce jour.

Ordre de la Chambre—Copie des instructions données au major Bell, au major-général Laurie, à S. L. Bedson et autres non-combattants, employés pendant la

campagne du Nord-Ouest, soit par le ministre de la Milice, le major-général Middleton ou l'adjudant-général de la milice, ainsi que de la correspondance échangée entre les autorités ci-dessus mentionnées et tels non-combattants.

Ordre de la Chambre—Etat indiquant, jusqu'à ce jour, toutes sommes d'argent payées à Bell et Lewis, Howard Wright, J. Stewart et M. Sinclair pour le service des transports pendant la rébellion, aussi copie de tous contrats, transferts, correspondance, télégrammes, etc., se rattachant au sujet, spécifiant, dans chaque cas, le prix payé par tonne, entre quels points tel service a été fait, et la distance entre tels points.

Ordre de la Chambre—Etat montrant les noms de tous les entrepreneurs qui ont loué leurs attelages pour tels transports, le nombre d'attelages loués par chacun d'eux, le prix payé par jour pour chaque attelage, et le montant payé à chacun de ces entrepreneurs.

Ordre de la Chambre—Etat indiquant les noms de toutes les personnes employées comme agents du gouvernement pour les achats, spécifiant à quelle date, par qui et sur la recommandation de qui elles ont été nommées, quelle paie elles recevaient et combien de temps elles ont été employées.

Ordre de la Chambre—Etat donnant les noms et les nominations de tous les employés formant le personnel des hôpitaux et du service médical (autre que celui des régiments) et indiquant dans chaque cas si elles appartenaient à la milice active, et dans ce cas quel était leur rang, et à quel corps elles appartenaient, ainsi que leur paie et le temps qu'elles ont servi.

Ordre de la Chambre—Etat indiquant les noms des paie-maîtres nommés, s'ils étaient non-combattants, ou non, avec leur grade et la désignation de leur corps, s'ils appartenaient à la milice active, et aussi, dans chaque cas, quel était leur paie, et la période de leur service.

Ordre de la Chambre—Etat donnant les noms de tous les officiers, chirurgiens ou aides-chirurgiens de la milice active, qui ont offert leurs services pour la campagne du Nord-Ouest, avec leur grade et la désignation de leur corps.

Ordre de la Chambre—Etat spécifiant le nom, le grade et le corps des officiers composant la commission des réclamations résultant des opérations militaires pendant qu'elle siégeait à Winnipeg ; et aussi faisant connaître quels changements le personnel de la commission a subi plus tard et les raisons de tels changements.

Ordre de la Chambre—Etat indiquant le nombre de chevaux achetés pendant l'expédition, et donnant le nom, le grade (si elles en avaient aucun) de toutes personnes chargées de faire les achats de chevaux, et le nombre de chevaux achetés par chacune ; en vertu de quelle autorité elles achetaient, le prix payé, comment on a disposé des chevaux, après la campagne, par vente ou autrement, et le prix reçu pour ceux qui ont été vendus.

Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance échangée entre James Anderson et le ministre de la Milice, le major général Middleton ou aucun membre du gouvernement, au sujet de l'achat des approvisionnements, du coût des transports, et des autres dépenses occasionnées par la révolte du Nord-Ouest.

Ordre de la Chambre—Etat indiquant les chevaux, ponies, bétail, fourrures, wagons, charrettes, ou autres articles saisis et confisqués par la police à cheval, ou les troupes de l'expédition, pendant leur service au Nord-Ouest, du 27 mars au 1er août ; quelle disposition en a été faite ; les noms des personnes à qui ils ont été enlevés, et les montants (s'il en est) payés, reçus, ou maintenant payables ou recevables pour telle propriété.

Ordre de la Chambre—Etat indiquant les achats de provisions de bouche, matériel, articles destinés aux hôpitaux ou préparations pharmaceutiques, fourrage et équipement, avec soumissions ou autrement, spécifiant les quantités, le prix, les noms des personnes qui les ont vendus pour l'usage des troupes pendant l'expédition du Nord-Ouest, avec indication des quantités de chaque espèce restant en mains à la fin de la campagne, de la disposition qui en a été faite, par vente ou autrement, et du montant reçu pour ce qui en a été vendu.

Sur motion de M. Orton, la Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions aux fins de pourvoir à l'octroi de chartes de banques agricoles ou de biens-fonds.

Et après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur prend le fauteuil et le quitte, pour le reprendre à 7.30 p.m.

7.30 P.M.

Un message est reçu du Sénat, avec le bill suivant de leurs Honneurs, auquel le concours de cette Chambre est demandé :—

Bill (No 77) intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte du bureau des postes, 1875." (Sur motion de Sir Hector Langevin, le dit bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.)

Le bill (No 5) pour étendre la juridiction de la Cour Maritime de l'Ontario, est lu pour la seconde fois, et renvoyé en comité général, devant siéger demain.

Le bill (No 15) à l'effet d'amender de nouveau l' " Acte concernant les banques, compagnies d'assurance, compagnies de prêts, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité," est lu pour la seconde fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Les Adresses à Son Excellence, et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Trow :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant quel est le total des montants payés jusqu'à date, ou restant actuellement à payer sur toute réclamation quelconque reconnue par le gouvernement et en rapport avec la suppression des troubles du Nord-Ouest, sous les divisions suivantes, savoir :

Service des transports ;
Solde des officiers et soldats ;
Subsistance ;
Equipement ;
Armes et munitions ;
Remèdes et fournitures d'hôpitaux ;
Chevaux ;
Fourrage ;
Commissions (s'il en est) pour les paiements de deniers ou l'achat d'approvisionnements ; faisant la distinction entre les paiements faits, sous aucunes de ces divisions, à la Cie du Pacifique canadien et à la Cie de la Baie d'Hudson.

Par M. Landerkin :—Adresse—Copie de l'ordre en conseil nommant certaines personnes à titre d'inspecteurs ou commissaires des affaires des sauvages dans le Nord-Ouest, en 1878 ; aussi, copie des rapports des dits inspecteurs ou commissaires, s'il en est.

Par M. Cameron (Huron) :—Ordre de la Chambre—Etat détaillé de tous frais ou dépenses légales ou autres encourues par le Canada depuis 1870 au sujet des frontières nord et ouest et de l'Ontario ; quand et à qui payées.

Aussi :—Ordre de la Chambre—Copie,—

1. de tous contrats passés avec I. G. Baker et Cie pour approvisionnements que ces derniers étaient convenus de fournir à la police à cheval, pendant les années 1884 et 1885.

2. de tous comptes de I. G. Baker et Cie pour tels approvisionnements pour les dites années.

Aussi :—Ordre de la Chambre—Copie,—

1. de tous contrats passés avec I. G. Baker et Cie pour approvisionnements que ces derniers étaient convenues de fournir aux sauvages pendant les années 1884 et 1885.

2. de tous comptes pour tels approvisionnements fournis par I. G. Baker et Cie pour les dites années.

Et aussi :—Ordre de la Chambre,—

1. Etat détaillé de toutes les dépenses légales encourues par le Canada pour amener devant les tribunaux les actes concernant la vente des liqueurs, de 1883 et 1884, et à qui payées.

2. Etat détaillé des frais encourus pour mettre les dits actes en opération et essayer de les mettre en vigueur, et à qui payés.

3. Etat détaillé de tous salaires payés ou de tous paiements ou allocations faites à aucun fonctionnaire ou autre personne, en vertu des dits actes, quand les paiements ont été faits et à qui.

4. Etat détaillé de toutes autres dépenses encourues sous l'autorité des dits actes.

Par M. Amyot :—Adresse—Copie de toute correspondance échangée entre les gouvernements du Royaume-Uni et Canadien, ou quelques-uns de leurs membres, officiers ou employés, concernant les médailles à être données aux volontaires qui ont servi dans la récente insurrection au Nord-Ouest.

Par M. Cameron (Middlesex)—Ordre de la Chambre :—Copie de toute plainte faite au département de l'Intérieur contre E. Brokovski, officier employé par le gouvernement comme détective spécial ; aussi copie de tous les rapports du dit Brokovski à son supérieur, au département, pendant les années 1884 et 1885, ou telles périodes pendant lesquelles il a été employé par le département de l'Intérieur, ainsi que de toutes lettres et communications demandant l'abolition de l'emploi rempli par le dit Brokovski.

Par M. Kirk :—Adresse—Copie de la nomination de Angus McDonald, de Upper Washabuek, comté de Victoria, N.-E., en qualité de numérateur du recensement en 1881. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute autre personne au sujet de son annulation.

Par M. Rykert :—Ordre de la Chambre—Copie des pétitions et lettres du Rév. H Leduc et de Daniel Maloney, au sujet des plaintes de la population d'Edmonton, du Fort Saskatchewan et de Saint-Albert, et de toute correspondance à laquelle telles pétitions ont donné lieu.

Par M. McMullen :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant :—

Le montant de billets des différentes banques de la Puissance en circulation au 1er mars dernier ;

Le montant de billets de banques de la Puissance en circulation, ou en mains, dans les banques, à la même date ;

Le montant d'or que le gouvernement ou les banques ont en mains pour le achat des billets de banque de la Puissance, à la même date.

Et,—Ordre de la Chambre—Relevé indiquant le montant déposé dans les différentes caisses d'épargnes, et caisses d'épargnes postales, et à la disposition du gouvernement, dans toute la Puissance, et donnant la localité où se trouve chaque caisse d'épargnes ou caisse d'épargnes postale, ainsi que le montant à la disposition du gouvernement, et déposé dans chaque banque, respectivement.

M. Thompson (Antigonish) présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 2 mars, 1885—Numéro et titre de toutes causes entrées pour plaidoirie au dossier de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick, *in banco*, la date de chaque entrée d'icelles, la date de la plaidoirie et celle du jugement dans chaque cause ; l'état devant comprendre toutes les causes depuis le 1er mai 1879 jusqu'au 31 décembre 1884, et spécifier celles des causes dans lesquelles des questions originant des clauses de l'Acte de Tempérance du Canada de 1878, ou de l'Acte des Licences pour la vente des liqueurs de 1883, ont été soulevées, ainsi que les cités ou comtés dans lesquels les dites actions ont été prises, ou les dites questions ont été d'abord soulevées.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Mulock*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de mettre devant la Chambre et de faire imprimer, pour l'information du public, le rapport de la commission d'officiers nommée l'an dernier pour faire une enquête et dresser un rapport sur le fonctionnement de la fabrique de cartouches à Québec ? Et, dans ce cas, dans quel temps ?

M. *Beaty*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de présenter un bill amendant l'acte concernant le trafic des liqueurs enivrantes.

M. *Benoit*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention d'induire la commission du hâvre de Montréal à cesser de déposer la terre, etc., retirée du creusement du port de Montréal et du chenal du fleuve St-Laurent, dans les chenaux des îles de Boucherville, obstruant par là l'écoulement des eaux du St-Laurent, et causant des inondations désastreuses depuis Boucherville jusqu'à Montréal ?

M. *Weldon*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quel montant a été payé à la Cie du chemin de fer de Caraquet à compte de la subvention accordée par ce parlement ? Quel est le coût estimatif de ce chemin de fer, par mille ?

M. *Weldon*—Vendredi prochain—INLERPELLATION—Quel montant a été payé à compte de la subvention accordée par ce parlement pour le chemin de fer de Richibouctou à St-Louis, dans le comté de Kent, N.-B. ; à qui a-t-il été payé et quel est le coût estimatif de ce chemin de fer, par mille ?

M. *Davies*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Des instructions ont-elles été adressées aux fonctionnaires chargés de la protection des pêcheries maritimes en vertu du traité de 1818 ? Dans ce cas, quelles sont ces instructions et en sera-t-il déposé une copie sur le bureau de la Chambre ?

M. *Watson*—Vendredi prochain—ADRESSE—Copie de toutes pétitions, dépêches et correspondance, rapports au conseil et ordres en conseil, non encore produits, se rapportant au désaveu de chartes de chemins de fer dans le Manitoba.

No. 22.

OTTAWA, MERCREDI, 31 MARS, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

Imprimerie MacLean, Roger et Cie.

1886.

# No 23.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, JEUDI, 1ER AVRIL, 1886.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De W. R. Foot et autres, pêcheurs et autres, du village de Parry-Sound ; demandant séparément que l'acte des pêcheries soit amendé de manière à abroger la clause relative à la fermeture de la pêche du saumon, de la truite et du poisson blanc dans la province de l'Ontario, afin de mettre les pêcheurs de cette province sur le même pied que leurs concurrents américains.

De la Cie du Grand-Tronc ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins de constituer une cour de commissaires des chemins de fer pour le Canada, et d'amender l'Acte Refondu des chemins de fer, de 1879, ne devienne pas loi.

De Samuel Prowse et autres, pêcheurs et autres, du Havre Murray, I.P.-E. ; se plaignant séparément de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente le premier rapport de ce comité, rapportant les bills suivants avec des amendements, savoir :—

Bill (No 18) à l'effet d'incorporer la Banque Midland du Canada ;—et

Bill (No 60) à l'effet d'incorporer " La Banque Coloniale du Canada."

Sir Adolphe Caron, du comité des Bills Privés, présente le second rapport de ce comité, rapportant, sans amendement, le bill (No 37) à l'effet de naturaliser Girolamo Cosentini, ordinairement appelé le baron Girolamo Cosentini.

Et les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 30) à l'effet de constituer en corporation la Cie Manufacturière de E. B. Eddy.

Bill (No 36) à l'effet de conférer certains pouvoirs à la Cie d'estacades et de glissoires des rivières au Sable et des Espagnols (à responsabilité limitée).

Bill (No 32) à l'effet de constituer en corporation une communauté de religieuses sous le nom de " Les Sœurs, Fidèles Compagnes de Jésus," des Territoires du Nord-Ouest ;—et

Bill (No 53) constituant en corporation la Cie Calvin (limitée).

Au sujet du bill en dernier lieu mentionné, le comité a cru opportun d'en changer le titre.

Le comité recommande que l'honoraire de $200 exigible en vertu de l'article 58 du règlement, soit remboursé en ce qui concerne le bill (No 32).

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 27 avril, 1885,—Copie de toute correspondance échangée entre les Sauvages de la réserve de Fort-William, ou aucune personne de leur part et le département des Sauvages, et entre ce département et l'agent des Sauvages, soit par télégraphe ou autrement, au sujet des mesures prises en vertu des licences accordées pour la coupe du bois.

M. Thompson (Antigonish) met devant la Chambre,—Correspondance, rapports du ministre de la Justice et ordres en conseil au sujet de la législation provinciale de 1867 à 1884.

Sur motion de M. Tupper, la requête de John McDougald et autres, présentée ce jour,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre une pétition pour un acte les autorisant à construire une voie ferrée à partir d'un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, près de la rivière Colombia jusqu'à la rivière d'Or, et de là jusqu'à la source de la dite rivière,—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue, et renvoyée au comité des Ordres Permanents.

M. Chapleau présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 8 écoulé,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario au sujet de la législation impériale projetée en vue de confirmer la décision de la reine en conseil sur les limites ouest et nord-ouest de l'Ontario.

Le Bill (No 11) à l'effet de mieux prévenir la cruauté envers les animaux, est lu pour la seconde fois, et renvoyé devant un comité spécial composé de MM. Beaty, Cameron (Huron), Caron (Sir Adolphe), Charlton, Mackintosh, Patterson (Essex), Shakespeare, Thompson (Antigonish), Weldon, White (Hastings) et Wright.

Le Bill (No 12) modifiant l'Acte concernant l'intérêt sur les deniers garantis par hypothèque sur propriété foncière, est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

M. Charlton propose que le Bill (No 20) à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles, soit maintenant lu pour la seconde fois.—Adopté, sur la division suivante : —

POUR :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allen, | Ferguson (Welland), | O'Brien, |
| Armstrong, | Fisher, | Paint, |
| Auger, | Fleming, | Paterson (Brant), |
| Bain (Wentworth), | Forbes, | Platt, |
| Baker (Missisquoi), | Foster, | Pruyn, |
| Baker (Victoria), | Geoffrion, | Ray, |
| Barker, | Gillmor, | Reid, |
| Beaty, | Girouard, | Rinfret, |
| Béchard, | Glen, | Robertson (Shelburne), |
| Bernier, | Gordon, | Scriver, |
| Blake, | Guay, | Shakespeare, |
| Bourassa, | Guillet, | Shanly, |
| Bowell, | Gunn, | Small, |
| Bryson, | Hackett, | Somerville (Brant), |
| Burpee, | Harley, | Somerville (Bruce), |
| Cameron (Huron), | Hay, | Springer, |
| Cameron (Inverness), | Hesson, | Sproule, |

Campbell (Renfrew),
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Casgrain,
Charlton,
Cochrane,
Cockburn,
Cook,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Davies,
Dickinson,
Dodd,
Dundas,
Edgar,
Everett,
Farrow,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Hickey,
Holton,
Homer,
Innes,
Irvine,
Ives,
King,
Kirk,
Kranz,
Landerkin,
Langelier,
Laurier,
Livingston,
Macdonald (King),
Mackintosh,
McCraney,
McDougall (Cap-Breton),
McIntyre,
McLelan,
McMullen,
Mills,
Stairs,
Sutherland (Oxford),
Taylor,
Thompson (Antigonish),
Trow,
Tupper,
Vail,
Vanasse,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Ward,
Watson,
Weldon,
White (Hastings),
White (Renfrew),
Wigle,
Wilson,
Wood (Brockville),
Wood (Westmoreland),
Wright et
Yeo.—114.

CONTRE :

Messieurs

Amyot,
Bain (Soulanges),
Bell,
Benoit,
Bergin,
Billy,
Blondeau,
Bourbeau,
Burnham,
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Chapleau,
Costigan,
Daoust,
Dawson,
Desaulniers (St-Maurice),
Desjardins,
Dugas,
Fortin,
Gagné,
Gaudet,
Gigault,
Grandbois,
Guilbault,
Haggart,
Jackson,
Labrosse,
Landry (Kent),
Landry (Montmagny),
Langevin (Sir Hector),
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McMillan (Vaudreuil),
McCallum,
Massue,
Moffat,
Orton,
Pinsonneault,
Pope,
Riopel,
Royal,
Taschereau,
Tassé,
Tyrwhitt,
Valin et
Woodworth.—47.

Le dit bill est en conséquence lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

Les Adresses à Son Excellence, et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Tupper :—Adresse—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Ecosse au sujet du chemin de fer de la Ligne Courte dans la Nouvelle-Ecosse et des mesures législatives qui l'affectent.

Par M. Casey :—Ordre de la Chambre—Copie des états fournis par tous les officiers-reviseurs au sujet des arrangements qu'ils ont pris pour l'impression des listes d'électeurs dans leurs divisions électorales respectives, indiquant si des soumissions ont été demandées pour telles impressions· ou si des contrats réguliers ont été passés pour leur exécution, avec copie de tels contrats ; les noms des personnes avec lesquelles des conventions écrites ou verbales ont été faites pour ces

impressions et le nombre de fois que les listes doivent être imprimées ; les prix alloués, pour chaque nom ou autrement ; le nombre de noms sur la première liste ; si la première liste est imprimée par subdivision de votation ou non ; la manière de faire des changements et des additions après la première impression ; et tous autres détails concernant tels arrangements, conventions et contrats pour l'impression des dites listes.

Et,—Ordre de la Chambre—Copie de toutes demandes d'inscription comme électeurs sur la première liste des électeurs de la division-ouest d'Elgin, avec toutes les déclarations requises par les statuts concernant les qualifications des postulants, et de toutes listes de sauvages qualifiés comme électeurs, et des déclarations (autres que celles exigées par les statuts) touchant la qualification d'aucun sauvage présentées à l'officier-reviseur de la division-ouest d'Elgin, ou à son greffier, par ou de la part d'aucun ou de tous les soixante sauvages résidant sur une réserve, et dont les noms ont été inscrits sur la dite liste au bureau de votation No 6 du township d'Orford, ou de l'exposé des informations (autres que les déclarations ci-dessus mentionnées) par suite desquelles l'officier-reviseur a inscrit tels électeurs sauvages.

Et aussi,—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance échangée entre le surintendant-général des Affaires des Sauvages, aucun employé officiel du département des Sauvages, ou l'officier-reviseur de la division-ouest d'Elgin, et M. Beattie, agent des sauvages à la réserve des sauvages dans le township d'Orford, au sujet de ses devoirs ou de l'inscription qu'il a fait des électeurs sauvages, ou touchant la qualification d'aucun sauvage.

M. Kirk propose, qu'il soit voté une adresse demandant copie de toutes pétitions de la législature de la Nouvelle-Ecosse, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ou aucun de ses membres, et le gouvernement de la Puissance ou aucun de ses membres ; ainsi que de tous ordres en conseil d'aucun de ces deux gouvernements concernant le nouvel ajustement ou l'augmentation du subside en argent payé ou à payer par le gouvernement de la Puissance à celui de la Nouvelle-Ecosse, et qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre.

M. Cameron (Inverness) propose, comme amendement, que tous les mots après "que", dans la dite proposition, soient retranchés et remplacés par les suivants : "dans l'opinion de cette Chambre, il est expédient d'abroger la cinquième clause du chapitre II, 32-33 Victoria, des statuts du Canada, qui prescrit que les subventions et sommes accordées par le présent acte et par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, libéreront à toujours le Canada de toutes réclamations de la part de la Nouvelle Ecosse".—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allison, | King, | McDougall (Cap-Breton), |
| Burpee, | Kirk, | Paint, |
| Cameron (Inverness), | Landerkin, | Robertson (Shelburne), |
| Daly, | Langelier, | Stairs et |
| Gillmor, | McDougald (Pictou), | Vail.—16. |
| Gordon, | | |

CONTRE :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allen, | Ferguson (Leeds et Gren.), | McLelan, |
| Amyot, | Fleming, | McMullen, |
| Auger, | Foster, | Mitchell, |
| Bain (Soulanges), | Gagné, | Moffat, |
| Bain (Wenworth), | Geoffrion, | Platt, |
| Baker (Missisquoi), | Glen, | Ray, |

Béchard,
Benoit,
Bergin,
Blondeau,
Bourassa,
Bowell,
Bryson,
Burnham,
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Cimon,
Cockburn,
Colby,
Coughlin,
Dawson,
Dickinson,
Dundas,
Edgar,
Everett,
Guay,
Harley,
Hesson,
Hilliard,
Holton,
Homer,
Innes,
Irvine,
Ives,
Jackson,
Jamieson,
Jenkins,
Kilvert,
Langevin (Sir Hector),
Lesage,
Livingston,
Macdonald (King),
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McCallum,
Rinfret,
Robertson (Hastings),
Ross,
Scott,
Small,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Taschereau,
Tassé,
Taylor,
Thompson (Antigonish),
Trow,
Tyrwhitt,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Watson,
White (Hastings),
Wigle,
Wilson et
Wood (Brockville).—82.

Et la question étant mise sur la motion principale,—elle est agréée, et l'adresse est voté en conséquence.

Par M. Mitchell:—Adresse—Copie de tous règlements ou avis officiels concernant les pêcheries, et des instructions adressées aux officiers des pêcheries ou autres personnes commandant la prétendue force de police maritime du Canada, sous l'autorité de l'Acte des Pêcheries de 1868, concernant l'exploitation de la pêche par des citoyens des Etats-Unis jouissant en commun avec les pêcheurs canadiens de privilèges concédés par le Traité de Washington; les dites copies devant être accompagnées d'un exposé des divers cas dans lesquels les dits règlements ou avis ont été mis en vigueur, de la manière dont ils l'ont été et de l'effet de leur mise en force.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Mitchell*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie du rapport ou de la sentence arbitrale des arbitres fédéraux, avec la preuve et les papiers se rapportant à la réclamation des propriétaires du remorqueur à vapeur "Sultan."

M. *Mitchell*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de la sentence arbitrale ou du rapport des arbitres fédéraux, avec la preuve et les papiers se rapportant aux réclamations faites au sujet de la section 16 de l'Intercolonial par la succession de feu John Barrow, écr., de feu William Muirhead, écr., par William Wilkinson, écr., et à toutes autres réclamations examinées en même temps que les précédentes et mentionnées dans les dits rapports ou sentence arbitrale.

M. *Davies*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quelles mesures, s'il en est, ont été prises par le gouvernement pour avoir la co-opération des autorités de Terreneuve au sujet de la mise à exécution des clauses du traité de 1818?

M. *Robertson* (Shelburne)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé des liqueurs de toutes sortes fabriquées en Canada en 1885, de la quantité de liqueurs exportées, et de sa valeur estimative.

M. *Robertson* (Shelburne)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé des liqueurs de toutes sortes importées en Canada en 1885, et les droits perçus sur ces liqueurs.

M. *Robertson* (Shelburne)—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé du nombre d'établissements actuellement en opération dans lesquels des liqueurs de toutes sortes sont fabriqués; le nombre d'ouvriers employés, le chiffre du capital engagé dans cette industrie, et les gages payés aux ouvriers, pendant l'année expirée le 31 décembre, 1885.

M. *Barker*—Lundi prochain—ADRESSE—Relevé des noms de toutes les causes dans lesquelles jugement a été rendu par la cour Suprême du Canada et dont aucun rapport n'a encore été publié, ainsi que les dates respectives auxquelles les dits jugements ont été rendus.

M. *McMullen*—Lundi prochain—ADRESSE—

1. Etat donnant le nombre de condamnations en vertu de l'Acte de Tempérance du Canada, de 1878 (connu sous l'appellation d'Acte Scott), dans les divers comtés du Canada où l'acte a été en opération jusqu'au 1er mars, 1886, donnant le nombre dans chaque comté séparément.
2. Le chiffre des amendes imposées et le montant payé dans chaque comté.
3. Le nombre et la date des appels, s'il en est, et s'ils ont été confirmés ou rejetés.
4. Le nombre d'appels dans chaque comté qui n'étaient pas encore jugés à la date du 1er mars, 1886.

M. *McMullen*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat donnant les noms et les adresses postales de chaque personne placée sur la liste des employés civils mis à la retraite le 1er janvier, 1886.

No. 23.

OTTAWA, JEUDI, 1ER AVRIL, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 24.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, VENDREDI, 2 AVRIL, 1886.

PRIÈRE.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

M. McLelan met devant la Chambre,—Sommaire des relevés des compagnies d'assurance contre l'incendie et sur la marine de l'intérieur, pour l'année 1885.

Sur motion de M. Sproule, la requête de S. J. Dawson et autres, présentée ce jour,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre à la Chambre une pétition pour un acte constitutif sous le nom de " La Cie du chemin de fer de Jonction de Victoria et du Sault Ste-Marie,"—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue, et renvoyée au comité des Ordres Permanents.

M. Beaty, du comité des Ordres Permanents, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant aux pétitions suivantes, savoir :—De C. W. Moberly et autres,—demandant une charte sous le nom de " La Cie du chemin de fer de Kootenay ; et de la Cie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec,—demandant certains amendements à sa charte.

Votre comité a aussi examiné la pétition de Murray Dodd et autres,—demandant la passation d'un acte autorisant la construction d'un pont sur la Passe Lennox, Cap-Breton, et il constate que nuls avis n'ont été publiés ; mais comme la nécessité de cette demande s'est présentée trop récemment pour permettre la publication ordinaire de l'avis, et comme le pont projeté, s'il vient à être érigé, ne lèsera aucuns droits acquis, mais facilitera beaucoup les intérêts publics de cette partie du Canada, votre comité se croit justifiable de recommander à votre honorable Chambre la suspension de l'article 51 du règlement dans le cas de cette pétition.

Votre comité a aussi examiné la pétition de la chambre de commerce de Montréal,—demandant la passation d'un acte prolongeant ses pouvoirs comme corps constitué et pour autres amendements à sa charte, et il constate que les avis n'ont pas été publiés pendant l'espace de temps voulu ; mais comme la nécessité des amendements projetés ne s'est présentée que récemment, et que la demande semble avoir été faite du consentement mutuel de toutes les personnes intéressées à la mesure projetée, votre comité recommande que l'avis soit déclaré suffisant.

Votre comité a aussi examiné la pétition de E. M. Upton et autres,—demandant une charte sous le nom de la Cie du Télégraphe de l'Amérique du Nord, et il constate que l'avis n'a été publié pendant le temps voulu que dans la *Gazette du Canada* seulement ; mais comme les opérations de la compagnie projetée, si elles sont mises à exécution, affecteront tout le pays plutôt qu'un district ou une localité en particulier, votre comité recommande que l'avis paru dans la *Gazette du Canada* soit considéré suffisant.

Votre comité a aussi examiné la requête de John McDougald et autres,—demandant qu'il leur soit permis de soumettre une pétition pour un acte les autorisant à construire une voie ferrée à partir d'un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, près de la rivière Colombia jusqu'à la rivière d'Or, et de là jusqu'à la source de la dite rivière,—nonobstant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—et les raisons alléguées par les promoteurs pour expliquer le délai apporté à la présentation de leur pétition permettent au comité de recommander que l'autorisation nécessaire soit accordée.

M. Taylor, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse (supplémentaire) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant,—

1. le choix de la route ;
2. le progrès des travaux ;
3. le choix ou la réserve des terres ;
4. le paiement de deniers ;
5. la construction des embranchements ;
6. le progrès des travaux sur les embranchements ;
7. les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises ;
8. les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent ;
9. les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état ;
10. copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (N° 35*a*.) (*Document de la session seulement.*)

Correspondance échangée entre la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien et le département de l'intérieur, tel que requis par la résolution de la Chambre des Communes, du 20 février, 1882. (N° 35*b*.) (*Document de la session seulement.*)

Copie des contrats pour le chemin de fer du Pacifique Canadien passés depuis la dernière session du Parlement. (Sénat.) (N° 35*c*.) (*Document de la session seulement.*)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant les montants portés au compte de la dette publique du Canada, qui ont été dépensés pour chemins de fer, canaux et navigation, dans la Colombie-Anglaise, les territoires du Nord-Ouest, Kéwatin, Manitoba, Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, l'Ile du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse proprement dite, et l'Ile du Cap-Breton, jusqu'au 1er janvier 1885; aussi indiquant la superficie et la population de chacune de ces divisions du Canada, respectivement. (N° 39.) (*Document de la session seulement.*)

Rapports des dépenses encourues pour le recensement de 1881, en conformité de l' " Acte concernant les recensements et les statistiques, 1879." Aussi,—Rapport des travaux faits et état des sommes dépensées sous l'autorité de l'acte 48-49 Vic., chap. 3, intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à l'exécution d'un recensement dans la province du Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest et le district de Kéwatin." (N° 36.) (*Document de la session seulement.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Sommaire des compagnies constituées sous l'autorité des actes relatifs aux compagnies par actions, de 1869 et 1877, depuis le 6 mai 1869, jusqu'au 31 décembre 1885. (N° 9*a*.)

Réponse supplémentaire à Ordre,—Copie des rapports requis de la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc en vertu de l'acte refondu des chemins de fer de 1879, et des actes de 1881 et 1884 qui l'amendent, pour l'exercice 1883-1884, séparément dans chaque cas, et

1. Le nombre de milles de la ligne-mère du Grand-Tronc, avec un état du coût total réel de construction et d'équipement ; le coût séparé, par mille, de la construction de la dite ligne-mère, sans matériel roulant ; le montant total du compte de capital existant actuellement contre le dit chemin, y compris son équipement.

2. Un état détaillé montrant les différents embranchements ou lignes latérales possédés actuellement par la dite compagnie, et comprenant le nombre de milles de chacun de ces embranchements, et les sommes payées séparément pour chacun. Comment ces sommes ont été payées ; si elles l'ont été en espèces, ou en obligations, avec un état détaillé de la nature de ces obligations ; la somme pour laquelle chacune de ces obligations a été vendue, et le montant net réalisé par chacune d'elle.

3. Un état détaillé de toute ligne ou lignes de chemin de fer affermées par la compagnie du Grand-Tronc, ou qu'elle s'est engagée à exploiter en payant un percentage des profits ou à d'autres conditions, avec la longueur de chacune de ces lignes, et les conditions détaillées des arrangements faits au sujet de chacune d'elles.

4. Un état détaillé de tout intérêt que peut avoir le Grand-Tronc dans tout autre chemin ou chemins de fer, et les obligations qu'il peut avoir en sa possession concernant chacun d'eux.

5. Un état détaillé des profits nets de chacun des chemins mentionnés dans les quatre clauses précédentes après déductions faites des frais d'exploitation pendant l'année fiscale de chacun des dits chemins de fer, avec un état détaillé de la proportion des frais d'exploitation relativement aux profits bruts, dans chaque cas.

6. Si quelques sommes, et quelles sommes, ont été payées par la compagnie du Grand-Tronc pour la construction du chemin de fer de Toronto et Ottawa ; et le coût total de telle construction, avec un état des profits bruts et nets du dit chemin pendant la dernière année fiscale du dit chemin ; et un exposé indiquant d'où proviennent ces fonds ; aussi l'indication de l'endroit où ils paraissent dans les comptes ou rapports de la compagnie du Grand-Tronc. (N° 19*a*.)

Réponse à Ordre,—Rapport des concessions de terres accordées à M. Valin, M.P., dans les territoires du Nord-Ouest, avec la date des lettres patentes pour icelles, leurs quantités, localités, prix et paiements, et de toutes les concessions ainsi faites soit à M. Valin seul, soit d'autres en société avec lui. (No 20*a*.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance, papiers et télégrammes entre le gouvernement ou aucun de ses membres et aucune personne ou personnes, au sujet de la mise à la retraite de James Hearn, ci-devant officier des douanes à Arichat, N.-E. ; et aussi, copie de toute correspondance et télégrammes se rapportant à la nomination de son successeur et au maintien de ce dernier en charge. (No 22*a*.)

Projet des Statuts Revisés du Canada soumis au Parlement le 4 février, 1885, dans lesquels ont été incoporés les actes passés durant la session tenue dans les 48e et 49e années du règne de Sa Majesté. Part. I et II. (Sénat.) (No 29.)

Etat conforme à l'Acte 31 Vic., chap. 1, clause 14, concernant la distribution des Statuts du Canada. (Sénat.) (No 29*a*.)

Réponse à Ordre,—Relevé du nombre de bureaux de poste établis dans les districts de Muskoka, Parry-Sound et Nipissingue, ainsi que le coût et les recettes de chaque bureau, pour chacune des années qui se sont écoulées depuis 1879. (No 30*a*.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant le nombre de personnes qui, le 30 juin 1884, avaient en dépôt à la banque d'épargnes du département des Postes les montants suivants :

| | | | |
|---|---|---|---|
| Nombre de personnes dont les dépôts n'excédaient pas | $ | 100 | |
| " " " étaient de | | 100 | à $ 500 |
| " " " " " | | 500 | " 500 |
| " " " " " | | 500 | " 1,000 |
| "(s'il en est)" " excédaient | | 1,000 | |

et le montant, s'il en est, de chacune des diverses sommes excédant $1,000, et donnant dans chaque classe le nombre de déposants, hommes et femmes, aussi la province où ont été faits les dépôts, et les mêmes informations sous tous rapports concernant les déposants dans les banques d'épargnes du gouvernement. (No 37.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant,—

1. Le nombre des terres vendues dans le canton Viger, Témiscouata, appartenant aux sauvages, le montant de la vente, et le nom des acquéreurs.

2. Les paiements faits au département, à l'agent M. G. H. Deschênes, et à M. Antoine LeBel, donnant en détail la date de ces paiements, lorsqu'ils ont été faits, et le montant de ces divers paiements.

3. Un état détaillé des montants transmis au département par MM. Deschênes et LeBel, sur ce qu'ils avaient retirés à ce jour, et la date de cette transmission.

4. Copie du rapport de M. Dingman, lors de sa visite à l'agence pour Viger en septembre 1884.

5. Copie de la correspondance échangée avec le département concernant les réclamations d'Edouard Morin et autres, pour les terres qu'ils avaient achetées sur cette réserve des sauvages. (No 38.)

Réponse à Ordre,—Copie des minutes des conseils tenus par les chefs des Six Nations, pendant le mois de décembre, 1885. (No 38*a*.)

Réponse à Adresse,—Etat indiquant les sommes d'argent payées au chef Kah-ke-wa quo-na-by (connu autrement sous le nom de Chef Jones) l'éditeur du journal *The Indian*, dans le cours des quatre dernières années; le détail des services pour lesquels les dites sommes ont été payées, ainsi que copie de toute correspondance et ordres en conseil se rattachant à ce sujet. (No 38*b*.)

Réponse à Ordre,—Etat dressé suivant la formule employée pour les relevés publiés dans la *Gazette*, des exportations et importations, du 1er juillet 1884 au 1er février 1885, et du 1er juillet 1885 au 1er février 1886, faisant la distinction entre les produits du Canada et ceux des autres pays. (No 42.)

Rapport du commissaire de la police fédérale, en conformité de l'Acte 31 Victoria, chap. 73. (No 44.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous les ordres en conseil relatifs aux prisonniers métis au Nord-Ouest, passés dans les trois mois qui ont précédé le seize novembre 1885. (No 45.)

Réponse à Ordre,—Relevé détaillé des sommes empruntées temporairement par le gouvernement, jusqu'au 1er mars 1886, de maisons de banque ou de particuliers, en Canada ou ailleurs. (No 46.)

Réponse à Adresse,—Copie des mémoires au documents présentés au gouvernement ou à aucun de ses membres, concernant l'Acte de Tempérance du Canada de 1878, par des délégations, jeudi, le 19 février écoulé. (No 47.)

Réponse à Ordre,—Relevé de la somme payée à P. M. Barker, de Orangeville, officier rapporteur, en vertu de l'Acte de Tempérance du Canada, pour le comté de Dufferin, Ontario, pour la votation prise sous l'autorité des dispositions du dit acte, le 30 octobre 1884, et indiquant séparément le montant détaillé de son compte, et la somme qui lui a été payée. (No 47*a*.)

Relevé détaillé de toutes les obligations et garanties enregistrées dans le département du Secrétaire d'Etat, en conformité de l'Acte 31 Vic., chap. 37, clause 15. (No 49.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance, rapports, recommandations et représentations reçus ou envoyés par le département des Douanes depuis 1880 jusqu'à ce jour, au sujet du havre de Richibouctou, des affaires de douane qui y ont été transigées ou de toutes matières se rattachant au service des douanes dans ce havre, y compris toutes réclamations faites pour services supplémentaires, par ou de la part d'aucun officier de douane des ports de Richibouctou ou de Kingston. (No 51.)

Message du Gouverneur-Général transmettant à la Chambre des Communes copie de dépêches et autres documents relatifs au transfert du phare et du sifflet de brume du Cap-Race par le gouvernement impérial au gouvernement du Canada. (No 53.)

Réponse à Adresse,—Copie des instructions ou circulaires adressées aux officiers-reviseurs au sujet de l'exécution de leurs devoirs, en vertu de l'Acte du Cens Electoral, 1885. (No 54.)

Rapport des baptêmes, mariages et décès, dans les districts d'Iberville, de Montmagny et de Québec, pour l'année 1885. (No 55.)

Rapport des transactions de la compagnie de Prêt et de Placement Britannique Canadienne, au 31 décembre 1885. (No 56.)

Réponse à Adresse,—Relevé du montant des boni donnés pour fins de chemins de fer par les townships d'Artemisia, Bentinck, Egremont, Glenelg, Normanby et par la ville de Durham. Aussi, un relevé du montant dépensé par le gouvernement provincial pour aider aux voies ferrées dans les limites des dits townships. (No 57.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant les dépenses encourues par la compagnie du chemin de fer de Prolongement et de Pont de St-Jean pour la construction des dits chemins de fer et pont servant au raccordement des chemins de fer Intercolonial et du Nouveau-Brunswick, avec un relevé des avances faites à la dite compagnie par le gouvernement, et les dates de telles avances. (No 58).

Réponse à Adresse,—Copie de toutes pétitions ou mémoires reçus par le gouvernement, depuis le 1er janvier 1882, de la part des propriétaires riverains de la rivière Richelieu, se plaignant que les pilliers construits dans la dite rivière, près des villes de Saint-Jean et d'Iberville, par la Cie du chemin de fer Stanstead, Shefford et Chambly, élèvent le niveau de la dite rivière, et sont cause de la submersion de leurs terres, et demandant qu'il soit porté remède à cet état de choses. (No 59).

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le premier rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport comme suit, savoir:

Bill (No 43) modifiant l'Acte constitutif de la compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien,—et

Bill (No 54) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer et de houille de Medicine-Hat, avec des amendements.

Bill (No 38) concernant la compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara,—et

Bill (No 40) concernant la compagnie du pont du Sud du Canada, sans amendement.

Sur motion de Sir Richard Cartwright, les divers items dans les comptes publics de 1874 à 1883, inclusivement, pour impressions pour la division d'émigration du département de l'Agriculture sont renvoyés devant le comité des Comptes Publics.

M. Innes présente un bill (No 78) modifiant l'Acte à l'effet de constituer en corporation la Cie du chemin de fer de jonction de Guelph,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Sur motion de M. Tupper, la pétition de Duncan MacArthur et autres,—demandant une charte sous le nom de "La Cie du chemin de fer de la Vallée de Colombie,"—présentée ce jour, est lue et reçue.

M. Pope met devant la Chambre,—Rapports de l'ingénieur-en-chef et du gérant général des chemins de fer de l'Etat; de l'agent du gouvernement fédéral dans la Colombie Anglaise, et de l'ingénieur qui a inspecté en personne le chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo.

M. White (Hastings) présente un bill (No 79) concernant la Cie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Les Résolutions adoptées en comité des Voies et Moyens, mardi dernier, le 30 écoulé, sont rapportées et lues pour la première fois, et elles sont comme suit:—

1. *Résolu*,—Qu'il est expédient de prescrire que les taux de droits suivants seront prélevés et perçus sur chacun des articles ci-après mentionnés, et d'abroger tous actes ou parties d'actes actuellement en vigueur en tant qu'ils pourvoient au prélèvement et à la perception de taux de droits différents de ceux prescrits par les présentes, ou qui leur sont incompatibles:—

1. Amandes, dans la coque, un droit spécifique de cinq centins par livre ..... 5 cts. p. lb.

2. Amandes, dépouillées de leurs coques, et noix de toutes espèces, non spécifiées ailleurs, un droit spécifique de trois centins par livre ..... 3 cts. p. lb.
3. Poudre à pâtisserie, un droit spécifique de six centins par livre..... 6 cts. p. lb.
4. Boîtes, casiers et secrétaires, de fantaisie et ornementés, et ouvrages de fantaisie en os, écaille, corne et ivoire ; aussi, poupées et jouets de toutes espèces et matières. Ornements en albâtre, terra-cotta ou en composition, statuettes, verroteries et ornements en verroteries, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
5. Boulons, écrous, rondelles et rivets de fer ou d'acier, un droit spécifique de un centin par livre, et quinze pour cent *ad valorem*..... 1 ct. p. lb. et 15 p. c.
6. Bleu pour buanderies, de toutes espèces, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 pour cent.
7. Cidre, un droit spécifique de dix centins par gallon impérial..... 10 cts. p. g. i.
8. Cordage de manille et d'azané d'Amérique de toute espèce, un droit spécifique de un centin et un quart par livre, et dix pour cent *ad valorem*..... 1¼ cts. p. lb. et 10 pour cent.
9. Noix de coco desséchée, sucrée ou non, un droit spécifique de six centins par livres..... 6 cts. par lb.
10. Plumes, d'autruche et de vautour, non préparées, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent.
11. Plumes, d'autruche et de vautour, préparées, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
12. Fruits secs, savoir :—Raisins, un droit spécifique de un centin par livre, et dix pour cent *ad valorem*..... 1 ct. par lb. et 10 p. cent.
13. Fruits secs, savoir :—Raisins de Corinthe, dates, figues, prunes et tous autres fruits secs non spécifiés ailleurs, un droit spécifique de un centin par livre..... 1 ct. par lb.
14. Fruits verts, savoir :—Mûres, groseilles, framboises et fraises, un droit spécifique de quatre centins par livre, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable..... 4 cts. par lb.
15. Pêches, un droit spécifique de un centin par livre, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable..... 1 ct. p. lb.
16. Guipures, cordes, millerets, rubans et bordures, lorsque importés par des chapeliers pour usage dans leurs fabriques, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 pour cent.
17. Tuyaux de fonte pour gaz, eau et drainage, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
18. Gants et mitaines de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
19. Tissus de crin de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
20. Harnais et sellerie de toute description, et parties d'iceux, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
21. Dentelles, millerets, franges, broderies, cordes ou glands et embrasses ; aussi millerets, chaînes ou cordes de crin, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
22. Tuyaux de plomb, et plomb de chasse, un droit spécifique de un centin et un quart par livre..... 1 ct. par lb.
23. Oleomargarine, butyrine ou autres substituts du beurre, un droit spécifique de dix centins par livre..... 10 ct. par lb.
24. Toile de coton imprimée ou teinte, non spécifiée ailleurs, vingt-sept et demi pour cent *ad valorem*..... 27½ pour cent.
25. Spiritueux et alcools qui n'ont pas été sucrés ou mélangés à d'autres articles de manière que leur degré de force ne puisse être constaté au moyen de l'hydromètre de Sykes, pour chaque gallon impérial de la force de preuve, d'après tel hydromètre, et ainsi dans la même proportion, pour toute force plus grande ou moindre que la force de preuve, et pour toute quantité plus grande ou moindre qu'un gallon, savoir : genièvre, rhum, whisky,

alcool ou esprit de vin, et spiritueux de quelque nom que ce soit, non énumérés, mélangés et sucrés, un droit spécifique de une piastre soixante quinze centins par gallon impérial..... $1.75 p. g. i.

26. Genièvre, *Old Tom*, un droit spécifique de une piastre et quatre-vingt-dix centins par gallon impérial .....$1.90 p. g. i.

27. Spiritueux et alcools mélangés à d'autres ingrédients et bien que tombant par là sous la dénomination de médicaments brévetés, teintures, essences, extraits ou sous toute autre dénomination, y compris les elixirs et les extraits fluides pharmaceutiques, en fût ou en bouteille, non spécifiés ailleurs, seront néanmoins considérés comme spiritueux ou alcools et frappés de droits comme tels, un droit spécifique de deux piastres par gallon impérial, et trente $2 p. g. i.
pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.

28. Eau de cologne et spiritueux parfumés, en bouteille ou flacon, ne pesant pas plus de quatre onces chaque, cinquante pour cent *ad valorem*..... 50 pour cent.

29. Eau de cologne et spiritueux parfumés, en bouteille ou flacon, ou autres vaisseaux pesant plus de quatre onces chaque, un droit spécifique de deux piastres par gallon impérial et quarante pour $2 p. g. i.
cent *ad valorem*..... 40 pour cent.

30. Tubes en fer forgé unis, de deux pouces de diamètre ou au-dessous, accouplés et filetés ou non, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.

31. Fouets de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.

32. Fils de fer ou d'acier, galvanisés ou non, du numéro quinze et plus gros, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent.

33. Fils de fer ou d'acier pour clôtures, barbelés, en bandes, ou autre fils semblables pour clôture, un droit spécifique de un centin et demi par livre.....1½ ct. p. lb.

34. Gateaux de levain, et levain comprimé, en paquets ou colis d'une livre et au-dessus, un droit spécifique de six centins par livre....6 cts. p. lb.

35. Gateaux de levain, en paquets de moins d'une livre, un droit spécifique de huit centins par livre.....8 cts. p. lb.

36. Ciment de Portland et romain, à être classifié avec tous autres ciments aux taux spécifiques actuels.

37. Sur le sucre, mélado, mélado concentré, sucre de canne concentré, mélasse concentrée, sucre de betterave concentré et concréfié, quand ils sont importés directement du pays de leur provenance et production, pour fins de raffinage seulement, non au-dessus du numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, et n'excédant pas soixante-et-dix dégrés à 1 c. p. lb. 70°
l'épreuve du polariscope, un droit spécifique de un centin par et 3½ c. p.
livre, et pour tout dégré additionnel ou fraction de dégré, 100 lb. pour
indiqué par l'épreuve du polariscope, trois centins et un tiers ct. dég. au-
par cent livres additionnelles.....dessus de 70°

38. Sur le sucre non destiné au raffinage, ne dépassant pas le numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, quand il est importé directement du pays de sa provenance et production, un droit spécifique de un centin par livre, et trente pour cent *ad* 1 ct. par lb.
*valorem*, livré sous voiles au dernier port de chargement ..... 30 pour cent.

39. Sur tous sucres au-dessus du numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, et sur le sucre raffiné de toute espèce, qualité ou type, un centin et demi par livre, et trente pour cent *ad valorem*, sur leur valeur livrés sous voiles au dernier port de char- 1½ ct. par lb.
gement..... 35 pour cent.

40. Sur tous sucres, non importés directement, sans transbordement, du pays de leur provenance et production, il sera imposé et perçu un droit additionnel de sept centins et demi pour cent, du droit 7½ ct. par lb.
total autrement exigible..... additionnels.

Pourvu que pas plus de quinze pour cent d'un chargement de sucre pour fins de raffinage ne dépassera pas le numéro 13, type de

Hollande, sous le rapport de la couleur, tout le chargement pourra être admis d'après l'épreuve du polariscope, tel que ci-dessus prescrit, mais pour fins de raffinage seulement.

41. Sur les sirops, sucres de canne, sirops épurés, sirops ou mélasses de sucreries, sirops de sucre, sirops de mélasse ou de sorgho, qu'ils soient importés directement ou non, un droit spécifique de un centin par livre, et trente pour cent *ad valorem*..... 1 ct. par lb. 30 pour cent.

42. Sur les mélasses, autres, lorsqu'elles seront importées directement sans transbordement, du pays de leur provenance et production, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 pour cent.

43. Sur les mélasses qui ne seront pas ainsi importées, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent.

La valeur sur laquelle le droit *ad valorem* sera imposé et perçu sur tous les sirops et mélasses ci-dessus nommés, sera leur valeur livrés sous voiles au dernier port de déchargement.

44. Pourvu que lorsque les mélasses seront importées pour, ou reçues par une raffinerie ou une fabrique de sucre quelconque, ou qu'elles devront être employées pour toutes autres fins que la consommation actuelle, elles soient sujettes à un droit additionnel de cinq centins par gallon impérial qui sera imposé et perçu sur icelles. 5 cts p. g. i.

Pourvu que le changement dans les tarifs des droits sur les sucres et les mélasses ne s'applique qu'aux importations arrivant au Canada, le et après le 31 mars courant, et non aux mêmes articles entreposés antérieurement à cette date.

45. Sur le sucre candi, brun ou blanc, et les confiseries, un droit spécifique de un centin et un quart par livre, et trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 1¼ ct. p. lb.

**2.** *Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender l'annexe B qui contient la liste des articles admis en franchise lorsqu'ils sont importés en Canada, en substituant les dispositions suivantes aux items correspondants actuellement compris dans cette annexe :

1. Articles pour l'usage personnel des consuls généraux qui sont nés dans le pays qu'ils représentent ou qui en sont citoyens, et qui ne sont engagés dans aucune autre profession ou branche d'affaire.
2. Borax, en bloc.
3. Graisse, résidu du gras animal.
4. Fer et acier de rebut et ferrailles; mais ne sera compté comme fer et acier de rebut que les déchets de fer ou d'acier qui ont déjà servi et qui ne sont bons qu'à être refondus.
5. Sumac cru.

**3.** *Résolu*,—Qu'il est expédient de retrancher les articles suivants de la liste des articles qui peuvent être admis en franchise lorsqu'ils sont importés en Canada, savoir :

1. "Sables ou globules ferrugineux et potée sèche pour polir le granit."
2. "Otto de roses."
3. "Instruments et appareils de physique, et sphères, et"

**4.** *Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender l'annexe D relatif aux articles prohibés, en retranchant l'item concernant les ouvrages pour lesquels un droit de propriété littéraire a été obtenu, et en lui substituant le suivant, savoir : Réimpressions d'ouvrages canadiens et d'ouvrages anglais pour lesquels un droit de propriété littéraire a été obtenu en Canada.

**5.** *Résolu*,—Qu'il est expédient de prescrire qu'un droit d'accise de huit centins par livre sera prélevé et perçu sur toute oleomargarine, butyrine, ou autres substituts du beurre, fabriqué en Canada.

**6.** *Résolu*,—Qu'il est expédient de prescrire que les résolutions qui précèdent et les modifications apportées aux droits de douane et d'accise sur les articles y mentionnées, prendront effet le, et après le 31 mars courant.

M. Bowell propose que les dites résolutions soient maintenant lues pour la seconde fois.

Et un débat s'ensuivant,—

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art.* 19 *du règlement.*)

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, rapportés, lus pour la troisième fois et passés, savoir :—

Bill (No 37) à l'effet de naturaliser Girolamo Cosentini, ordinairement appelé le baron Girolamo Cosentini.

Bill (No 32) à l'effet de constituer en corporation une communauté de religieuses sous le nom de "Les Sœurs, Fidèles Compagnes de Jésus,"—et

Bill (No 53) constituant en corporation la Cie Calvin (limitée) (modifié).

Le bill (No 60) à l'effet d'incorporer "La Banque Coloniale du Canada," est délibéré en comité général, amendé, rapporté, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé. (Titre changé pour celui de "La Banque Continentale du Canada).

Sur motion de M. Wright, l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le bill (No 30) à l'effet de constituer en corporation la Cie Manufacturière de E. B. Eddy, est rescindé, et le bill est renvoyé devant le comité des Bills Privés pour plus ample considération.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés devant les comités qui suivent, savoir :—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—*

Bill (No 64) modifiant l'acte à l'effet de constituer la Cie de Houille et de Fer de Pictou.

Bill (No 65) concernant la Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Nord-Ouest.

Bill (No 67) concernant la Cie du chemin de fer Central d'Ontario.

Bill (No 68) constituant en corporation la Cie de Pont de New-York et Brockville ;—et

Bill (No 70) concernant la Cie canadienne du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest.

*Comité des Banques et du Commerce :—*

Bill (No 69) concernant la Banque de Yarmouth ;—et

Bill (No 75) constituant la Banque d'Epargnes Scolaire.

*Comité des Bills Privés :—*

Bill (No 66) constituant en corporation la Cie canadienne centrale des machines à vapeur rotatoires de Forbes.

Le débat sur la proposition de M. Bowell pour la seconde lecture des Résolutions rapportées du comité des Voies et Moyens, est alors repris.

Et la question étant mise,—elle est adoptée, et les dites Résolutions sont, en conséquence, lues pour la seconde fois.

Et la question de concours étant proposée ;

Sur motion de M. McLelan, elle est renvoyée à mardi prochain.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

Sir *Hector Langevin*—Mardi prochain—Que les mesures du gouvernement auront la priorité les jeudis, pendant le reste de la session.

M. *Costigan*—Mardi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes :

*Résolu :* Qu'il est expédient d'amender l'Acte Refondu concernant le Revenu de l'Intérieur et l'Acte qui le modifie, en décrétant :—

1. Que la clause statuant que le tarif exigible sur les articles sujets aux droits d'accise en vigueur à la date à laquelle le rapport mensuel est fait, soit abrogée.

2. Que l'huile essentielle, et autres déchets, produits de la distillation de l'esprit de vin soient imposés tel que l'ordonnera le Gouverneur en Conseil ; qu'une déduction soit accordée pour diminution par évaporation en vieillissant dans les cuves ventilées, et que tous spiritueux produits dans une distillerie devront être mis en entrepôt.

3. Que le malt ne devra pas être enlevé, sans un permis, excepté pour être mis en possession d'un distillateur ou d'un brasseur licencié.

4. Que les dispositions du paragraphe 2 de la clause 226 de l'Acte Refondu du Revenu de l'Intérieur, 1883, concernant les droits sur les articles fabriqués à l'entrepôt, pourront, dans le cas des spiritueux devant servir à des usages chimiques, ou de fabrication seulement, être changées par le Gouverneur en Conseil ; que les spiritueux distillés dans un établissement employé à la fabrication de l'éther et autres produits chimiques, tels que désignés par le Gouverneur en Conseil, seront sujets aux mêmes droits que les spiritueux méthyliques ; qu'aucuns spiritueux de ce genre et aucuns spiritueux méthyliques ne seront enlevés d'une fabrique à l'entrepôt sauf pour être mis en possession d'une personne licenciée pour la vente ou l'usage de tels spiritueux, et que le Gouverneur en Conseil pourra passer des règlements pour la vente de tels spiritueux.

5. Que 200 livres de tabac cavendish, ou autre qualité de tabac pourront être entrées à l'entrepôt par une seule déclaration, et que 100 livres de tel tabac pourront être sorties de l'entrepôt par une seule déclaration, et aussi que les colis contenant dix livres ou plus de tabac canadien manufacturé pourront être transportés en entrepôt d'un entrepôt à un autre.

6. Que nulle oléomargarine ou autre substitut du beurre ne sera fabriquée par d'autres que des personnes dûment licenciées, et que le Gouverneur en Conseil pourra faire des règlements concernant la fabrication et le contrôle de ces articles.

M. *Edgar*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—

Que M. Edgar, membre de cette Chambre, ayant déclaré de son siège qu'il est informé d'une manière digne de foi et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes, qu'au cours de l'année 1882, John White, écr., alors et actuellement député de Hastings-Est, qui était associé dans la transaction avec James C. Jamieson, de Belleville, journaliste, s'est servi de son influence auprès du gouvernement dont il était un des partisans dans le Parlement, pour obtenir, et qu'il obtint, un ordre en conseil et un contrat pour un octroi, dans un but de colonisation, de 51,200 acres de terres de choix, près de Batoche, dans les territoires du Nord-Ouest, dans l'intention de faire argent avec le dit octroi par la formation d'une compagnie de colonisation dont les membres devraient donner aux dits MM. White et Jamieson, des avantages et des profits spéciaux en considération de l'obtention des dits ordre et contrat et de leur aide et travail dans l'intérêt de la compagnie dans le passé et dans l'avenir.

Que subséquemment, ils formèrent la compagnie appelée la Compagnie de Colonisation de Prince-Albert, et qu'ils firent consentir les autres actionnaires à ce que, pour les dites considérations, chacun des dits MM. White et Jamieson aurait droit,

sans aucun paiement de leurs propres deniers, à un don gratuit ou bonus d'un douzième des profits à réaliser, que l'on considérait devoir être considérables, et, qu'en conséquence, chacun d'eux reçut ce qui fut appelé "des actions libérées," jusqu'à concurrence de $33,000, valeur nominale, pour lesquelles ils ne devaient payer et n'ont payé à la compagnie aucune somme de leurs propres deniers, si ce n'est à même les profits réalisables, tandis que les autres actionnaires devaient payer et ont payé leurs appels au comptant jusqu'à concurrence de $20,000 et au-delà.

Que l'affaire fut faite à la connaissance de l'honorable Mackenzie Bowell, alors et maintenant député de Hastings-Nord et ministre des Douanes, le beau-père et l'associé en affaires du dit James C. Jamieson; et que M. Bowell fut consulté, au cours de l'affaire, et lorsque M. Jamieson vendit finalement son "action libérée," que M. Bowell reçut de M. Jamieson, par quelque transaction entre eux relative à l'affaire, $500 sur le prix de la dite "action libérée."

Que MM. Bowell et Jamieson remplirent leur contrat pour continuer à promouvoir les intérêts de la compagnie, et que cette dernière obtint subséquemment du gouvernement un ordre en conseil accordant un échange très favorable d'une partie de ses terres pour d'autres terres sur les bords de la Saskatchewan-Sud, dans ce qu'on appelle la paroisse de St. Louis de Langevin.

Qu'en 1882, M. White demanda au gouvernement un autre lot de terres de choix près d'Edmonton dans les territoires du Nord-Ouest, que subséquemment, il offrit d'obtenir du gouvernement, au bénéfice des actionnaires payants de la Cie de Colonisation de Prince-Albert, moyennant qu'il lui fut de même concédé un bénéfice ou "action libérée" pour ses services.

Qu'en 1882, MM. White et Jamieson obtinrent du gouvernement la concession d'un autre lot de terres de choix dans les territoires du Nord-Ouest, pour la Cie de Colonisation de la rivière Coquille, moyennant qu'il leur fut de même concédé un bénéfice ou "action libérée" pour leurs services.

Qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir d'une manière complète des dites allégations, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'examiner les témoins sous serment ou affirmation, et avec instruction de faire rapport de la preuve et de toute la procédure du dit comité; et que le dit comité se compose de MM. McCarthy, Laurier, Hall, Weldon, Tupper, Davies, Girouard, Patterson (Essex) et Lister.

M. *Blake*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—

Que M. Blake, membre de cette Chambre, ayant déclaré de son siège qu'il est informé d'une manière digne de foi, et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes que le et plusieurs années avant le 3 juillet 1884, date de la dernière élection pour le Cap-Breton, un nommé Matthew Roche, de Lingan, était électeur du district et aussi fonctionnaire du gouvernement en qualité de membre de la commission de pilotage comprenant Sydney, l'un des plus grands ports du Canada duquel relevaient deux ports détachés comparativement peu importants.

Que pendant l'élection, Murray Dodd, écr., alors et maintenant membre de cette Chambre pour le Cap-Breton, pressa M. Roche de voter pour M. McDougall, parce que celui-ci était le candidat porté et choisi par le gouvernement pour remporter l'élection, si possible, dans l'intérêt du gouvernement, et qu'il lui dit, comme une raison de ce faire, que c'était la règle invariable que lorsqu'un fonctionnaire public votait contre le candidat du gouvernement, il courait le risque d'être renvoyé, et qu'il l'avertit que s'il votait ainsi, tel serait la conséquence dans son cas.

Que subséquemment, H. F. McDougall, écr., alors et maintenant membre de cette Chambre pour le Cap-Breton, et M. Dodd, M.P., proposèrent au gouvernement de démettre M. Roche de son emploi, vû que nonobstant tels avis, ils croyaient qu'il avait voté contre le candidat du gouvernement à la dite élection, et qu'il fut fait quelque chose dans ce sens.

Que des rumeurs se répandirent, et que le gouvernement eut connaissance des faits et des rumeurs, et qu'il hésita à agir.

Que MM. McDougall, M.P., et Dodd, M P., continuèrent à exiger le remplacement de M. Roche, et qu'à la fin, un plan fut trouvé pour l'accomplissement de leur

objet par le remodèlement de la commission de pilotage et la création d'une nouvelle commission pour les ports détachés comparativement sans importance, par la nomination de M. Roche, sans son consentement, dans cette commission moindre, et par la constitution d'une commission pour le grand port de Sydney dans laquelle le nom de M. Roche ne devait pas figurer.

Qu'ayant entendu dire qu'il devait être renvoyé, par un moyen de cette sorte, M. Roche communiqua avec M. Dodd, M.P., qui lui dit qu'il en était ainsi, lui rappela ses demandes et ses avis, relativement au vote contre le candidat du gouvernement, et lui dit qu'il devait en subir les conséquences.

Que la substance de ces faits fut communiquée au gouvernement qui néanmoins procéda à la mise à effet de ce plan et créa, en conséquence, les deux commissions, atteignant ainsi le but cherché d'enlever à M. Roche les principales fonctions de son emploi, en exécution de la menace de M. Dodd, M.P., et de la détermination de M. McDougall, M.P., de le punir pour avoir voté dans le sens qu'ils pensaient, contre le candidat du gouvernement.

Qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de tous les faits se rapportant aux dites accusations, avec mandat et pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et que les témoins soient examinés sous serment ou affirmation, et que le comité fasse un rapport complet des témoignages entendus et de la procédure sur le reféré ; et que MM. McCarthy, Davies, Colby, Cameron (Huron), Coursol, Langelier, O'Brien, Weldon et Townshend composent le dit comité.

M. *Curran*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de maintenir la réduction établie l'an dernier pour les péages des canaux ?

M. *Davies*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie du rapport de Son Honneur le juge Hensley sur le procès de Alex. Gillis pour meurtre à Charlottetown en janvier dernier, avec copie du rapport du ministre de la Justice recommandant une commutation de la sentence de mort portée contre Gillis, et de tous télégrammes et lettres sur ce sujet.

M. *Pope*—Mardi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :

*Résolu*,—Qu'il est expédient de modifier l'acte 45 Vic., chap. 55, et de prescrire que la période pendant laquelle une subvention peut être accordée, aux termes du dit acte, à la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou, sera de vingt ans au lieu de vingt-cinq, et que le montant de cette subvention sera de $170,602 au lieu de $150,000 par année.

M. *Haggart*—Lors de la troisième lecture du Bill (No 43) " Acte modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer Atlantique Canadien," proposera que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec mandat et pouvoir d'ajouter la clause suivante au dit bill :

" 6. Rien de contenu dans le présent acte ne sera interprété comme modifiant ou affectant aucun des droits de Stanton et Balch aux termes de l'acte 42 Vic., chap. 57.

M. *Jackson*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il remis à la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien, en anticipation du paiement de vingt millions à faire par la dite compagnie dans le cours des mois prochains, les vingt millions de bons détenus par le gouvernement comme garantie des dits $20,000,000, afin de faciliter à la dite compagnie les moyens de vendre ces mêmes bons pour prélever les deniers à verser au gouvernement ? Si oui, le gouvernement a-t-il endossé ou garanti le paiement des dits bons ? Si non, se propose-t-il de le faire ?

M. *Ross*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'améliorer les rapides St-André, sur la rivière Rouge ; et dans ce cas, les améliorations seront-elles faites cette année ?

M. *Ross*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention d'ouvrir, cette année, un crédit applicable à la construction d'un quai à Selkirk ?

M. *Thompson* (Antigonish)—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte relatif à certaines amendes et confiscations."

M. *Mulock*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes lettres, télégrammes et autres communications depuis le 1er février 1886, concernant la pêche ou les amendes imposées pour délits de pêche dans le lac Simcoe, ou concernant la remise de telles amendes.

M. *Yeo*—Lundi prochain—INTERPELLAMION—

1. La soumission de Muncey Irvine pour transporter les malles à partir des bateaux-traîneaux, a-t-elle été acceptée ?

2. Cette soumission a-t-elle été subséquemment annulée ; et, dans ce cas, pour quels motifs ?

M. *Langelier*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Relevé de tous deniers payés, et par qui, au trésorier de l'Intercolonial pour vente de barils à huile vides, au cours des trois dernières années comprises entre le 1er janvier, 1883, et le 1er janvier, 1886.

M. *Mills*—Lundi prochain—RÉSOLUTION—

Que cette Chambre est d'avis que, par une décision de leurs Seigneuries du comité judiciaire du Conseil Privé, rendue le 22 juillet, 1884, et qui a été confirmée par Sa Majesté en Conseil le 11 août, 1884, la véritable limite de l'Ontario à l'extrême-ouest est une ligne commençant à la frontière entre le Canada et les Etats-Unis à l'extrémité de l'angle nord-ouest du lac des Bois, et de là allant franc-nord jusqu'à ce qu'elle frappe la ligne médiane du cours de la rivière qui deverse les eaux du lac appelé lac Seul, soit au-dessus ou au-dessous de son confluent avec le cours d'eau coulant du lac des Bois dans le lac Winnipeg ; et que la véritable limite septentrionale est une ligne allant vers l'est depuis le point auquel la dite limite ouest ci-dessus mentionnée frappe le milieu du cours de la rivière en dernier lieu mentionnée, le long de la ligne médiane du cours de cette même rivière, soit qu'elle s'appelle du nom de rivière aux Anglais, ou quant à la partie avant le confluent, du nom de la rivière Winnipeg jusqu'au lac Seul, et de là, suivant le milieu de ce lac jusqu'à la tête de ce lac ; et de ce point, par une ligne droite, au point le plus rapproché de la ligne médiane des eaux du lac Saint-Joseph, et de là, suivant cette ligne médiane jusqu'à ce qu'elle atteigne le pied ou décharge de ce lac, et de là, suivant le milieu du fleuve Albany par lequel les eaux du lac Saint-Joseph se déchargent, jusqu'à ce qu'elle atteigne la Baie d'Hudson, et de là, suivant, vers l'est, le rivage de la Baie d'Hudson, jusqu'à ce qu'elle rencontre une ligne tirée franc-nord depuis la tête du lac Témiscamingue.

Qu'il est désirable que toutes les mesures nécessaires soient prises par cette Chambre, sans plus de délai, pour confirmer les dites limites.

M. *Charlton*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Quel était le chiffre brut de la dette publique du Canada, au 1er avril, 1886 ?

2. Quel était le montant net de la dite dette à la même date ?

M. *Mulock*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel est le plus fort montant déposé au nom d'une même personne dans les banques d'épargnes du gouvernement ou les caisses d'épargnes postales, en aucun temps pendant l'année 1885 ?

# AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités qui suivent, vendredi, le 9 avril courant, ou après, savoir:—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—*

Bill (No 64) modifiant l'acte à l'effet de constituer la Cie de Houille et de Fer de Pictou.

Bill (No 65) concernant la Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Nord-Ouest.

Bill (No 67) concernant la Cie du chemin de fer Central d'Ontario.

Bill (No 68) constituant en corporation la Cie de Pont de New-York et Brockville ;—et

Bill (No 70) concernant la Cie canadienne du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest.

*Comité des Banques et du Commerce :—*

Bill (No 69) concernant la Banque de Yarmouth ;—et

Bill (No 75) constituant la Banque d'Epargnes Scolaire.

*Comité des Bills Privés :—*

Bill (No 66) constituant en corporation la Cie canadienne centrale des machines à vapeur rotatoires de Forbes.

**No. 24.**

OTTAWA, VENDREDI, 2 AVRIL, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 25.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, LUNDI, 5 AVRIL, 1886.

PAPIERS.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De C. W. Jackson et autres, de Fort Qu'Appelle et autres lieux, dans les Territoires du Nord-Ouest; demandant la passation d'un acte autorisant l'octroi de terres à la Cie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois et Qu'Appelle, comme aide à cette ligne.

De William F. Smith et autres, du comté de Brandon, Manitoba; demandant qu'aucune mesure ne soit prise au sujet de la demande à l'effet que la charte de la compagnie du Pont de Brandon soit acceptée ou que ses pouvoirs soient étendus.

Des chefs, conseillers et sauvages de la tribu Nes-cagh de la nation des Thempsean, résidents sur la rivière Waas, Colombie-Anglaise ; se plaignant de certains griefs ; et demandant qu'ils ne soient pas privés de leurs terres et jardins et de leurs territoires de chasse.

De la chambre de commerce d'Ottawa; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi aux fins d'amender l'acte constituant la Cie du chemin de fer Atlantique du Canada, devienne loi.

Un message est reçu du Sénat avec le bill suivant de leurs Honneurs auquel le concours de cette Chambre est demandé :—

Bill (No 8), intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'Acte d'interprétation." (Sur motion de Sir Hector Langevin, le bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain).

Sir Hector Langevin présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 29 écoulé—Copie du rapport de F. N. Gisborne, en date de février, 1885, sur la demande formulée par les habitants des Iles Brier et Long, comté de Digby, pour obtenir une communication télégraphique avec la terre ferme.

Réponse à Ordre du 29 écoulé—Etat détaillé des différents actifs formant la somme de $72,791,837, mentionnée par le ministre des Finances comme devant être comptée en réduction de la dette brute du Canada ?

Réponse à Adresse du 27 avril 1885—Copie de tous mémoires, ou papiers concernant les relations commerciales entre les Etats-Unis et le Canada, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement canadien et les autorités impériales, le ministre anglais à Washington ou le gouvernement des Etats-Unis, au sujet de relations commerciales avec les Etats-Unis. Aussi copie de tous rapports, s'il en est, faits à ce sujet par des agents du gouvernement canadien.

M. Pope présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 4 écoulé—Etat indiquant le matériel roulant du chemin de fer Intercolonial réparé dans les ateliers du gouvernement à Moncton pendant l'année finissant le 31 décembre 1885 ; aussi le matériel roulant, appartenant au dit chemin de fer, réparé dans d'autres ateliers pendant la même période ; les localités où telles réparations ont été faites, et combien elles ont coûté.

Réponse à Adresse du 8 écoulé—Copie de tous ordres en conseil passés pour l'octroi de la subvention autorisée par les actes 47 Vic., ch. 8, et 48-49 Vic., chap. 58, " pour une ligne de chemin de fer reliant Montréal aux ports de St. Jean et d'Halifax par la route praticable la plus courte possible ; " de tous rapports d'ingénieurs sur lesquels ont été bâsés les dits ordres en Conseil, et un relevé de tous deniers payés à cette fin, ainsi que les noms de toutes personnes auxquelles tels paiements ont pu être faits.

Il dépose aussi sur le bureau—Copie d'une convention intervenue entre la Cie du chemin de fer de Transport Maritime de Chignectou (limitée) et Sa Majesté la Reine Victoria, représentée par le ministre des Chemins de fer et Canaux du Canada, en date du 4 mars 1886.

Et,—Copie de communications télégraphiques concernant le chemin de fer d'Esquimalt et Nanaïmo.

Sur motion de M. Royal, il est ordonné de rembourser l'honoraire de $200 payé sur le bill (No 32) à l'effet de constituer en corporation une communauté de religieuses sous le nom de " Les Sœurs, fidèles compagnes de Jésus," conformément à la recommandation contenue dans le second rapport du comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Paint, l'art. 51 du règlement est suspendu en ce qui concerne la pétition de la compagnie du pont de la Passe Lennox, conformément à la recommandation contenue dans le neuvième rapport du comité des Ordres Permanents.

Il présente alors un bill (No 81) constituant en corporation la Cie du Pont de la Passe Lennox,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, mercredi prochain.

Sur motion de M. Tupper, la requête de Loran E. Baker, présentée ce jour,—demandant qu'il lui soit permis de mettre devant la Chambre une pétition pour un acte constituant en corporation la Cie des Steamers de Yarmouth (limitée), nonobtant l'expiration du délai pour présenter des pétitions en obtention de bills privés,—est lue et reçue et renvoyée devant le comité des Ordres Permanents.

M. White (Cardwell) présente la réponse suivante :—

Réponse supplémentaire à Ordre du 7 mars, 1883—Copie de la correspondance et des mémoires concernant les réclamations des habitants de Prince-Albert et des districts environnants, dans les Territoires du Nord-Ouest, au sujet des terres qu'ils occupent et d'autres questions se rapportant à leur position.

M. Thompson (Antigonish) présente un bill (No 82) concernant l'imposition de certaines amendes et confiscations, lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

M. Edgar propose,—Que James D. Edgar, écr., député représentant le district électoral de la Division-Ouest du comté d'Ontario, en cette Chambre, ayant déclaré de son siège en Chambre, qu'il est informé d'une manière digne de foi et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes, qu'au cours de l'année 1882, John White, écr., alors et actuellement député de Hastings-Est, qui était associé dans la transaction avec James C. Jamieson, de Belleville, journaliste, s'est servi de son influence auprès du gouvernement dont il était un des partisans dans le Parlement, pour obtenir, et qu'il obtint, un ordre en conseil et un contrat pour un octroi, dans un but de colonisation, de 51,200 acres de terres de choix, près de Batoche, dans

les territoires du Nord-Ouest, dans l'intention de faire argent avec le dit octroi par la formation d'une compagnie de colonisation dont les membres devraient donner aux dits MM. White et Jamieson, des avantages et des profits spéciaux en considération de l'obtention des dits ordre et contrat et de leur aide et travail dans l'intérêt de la compagnie dans le passé et dans l'avenir.

Que subséquemment, ils formèrent la compagnie appelée la Compagnie de Colonisation de Prince-Albert, et qu'ils firent consentir les autres actionnaires à ce que, pour les dites considérations, chacun des dits MM. White et Jamieson aurait droit, sans aucun paiement de leurs propres deniers, à un don gratuit ou bonus d'un douzième des profits à réaliser, que l'on considérait devoir être considérables, et, qu'en conséquence, chacun d'eux reçut ce qui fut appelé "des actions libérées," jusqu'à concurrence de $33,000, valeur nominale, pour lesquelles ils ne devaient payer et n'ont payé à la compagnie aucune somme de leurs propres deniers, si ce n'est à même les profits réalisables, tandis que les autres actionnaires devaient payer et ont payé leurs appels au comptant jusqu'à concurrence de $20,000 et au-delà.

Que l'affaire fut faite à la connaissance de l'honorable Mackenzie Bowell, alors et maintenant député de Hastings-Nord et ministre des Douanes, le beau-père et l'associé en affaires du dit James C. Jamieson; et que M. Bowell fut consulté, au cours de l'affaire, et lorsque M. Jamieson vendit finalement son "action libérée," que M. Bowell reçut de M. Jamieson, par quelque transaction entre eux relative à l'affaire, $500 sur le prix de la dite "action libérée."

Que MM. Bowell et Jamieson remplirent leur contrat pour continuer à promouvoir les intérêts de la compagnie, et que cette dernière obtint subséquemment du gouvernement un ordre en conseil accordant un échange très favorable d'une partie de ses terres pour d'autres terres sur les bords de la Saskatchewan-Sud, dans ce qu'on appelle la paroisse de St. Louis de Langevin.

Qu'en 1882, M. White demanda au gouvernement un autre lot de terres de choix près d'Edmonton dans les territoires du Nord-Ouest, que subséquemment, il offrit d'obtenir du gouvernement, au bénéfice des actionnaires payants de la Cie de Colonisation de Prince-Albert, moyennant qu'il lui fut de même concédé un bénéfice ou "action libérée" pour ses services.

Qu'en 1882, MM. White et Jamieson obtinrent du gouvernement la concession d'un autre lot de terres de choix dans les territoires du Nord-Ouest, pour la Cie de Colonisation de la rivière Coquille, moyennant qu'il leur fut de même concédé un bénéfice ou "action libérée" pour leurs services.

Qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir d'une manière complète des dites allégations, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'examiner les témoins sous serment ou affirmation, et avec instruction de faire rapport de la preuve et de toute la procédure du dit comité; et que le dit comité se compose de MM. McCarthy, Laurier, Hall, Weldon, Tupper, Davies, Girouard, Patterson (Essex) et Lister.

Sir Hector Langevin propose, comme amendement, que le dernier paragraphe de la dite proposition soit retranché et remplacé par le suivant :—

"Que les déclarations ci-dessus soient renvoyées devant le comité des Privilèges et Elections avec instruction de faire rapport sur la preuve et toute la procédure du du dit comité ainsi que sur sa décision; avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents et d'interroger des témoins sous serment ou affirmation."—Agréé, sur division.

Et la question étant mise sur la motion principale, telle qu'amendée,—elle est agréée, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allen, | Fortin, | Mills, |
| Allison, | Foster, | Mitchell, |
| Armstrong, | Gagné, | Moffat, |
| Bain (Soulanges), | Gaudet, | Montplaisir, |
| Bain (Wentworth), | Gault, | Mulock, |

Baker (Victoria),
Barker,
Beaty,
Béchard,
Bell,
Benoit,
Bergeron,
Billy,
Blake,
Blondeau,
Bourassa,
Burns,
Burpee,
Cameron (Huron),
Cameron (Inverness),
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Casey,
Casgrain,
Chapleau,
Charlton,
Cochrane,
Cockburn,
Colby,
Cook,
Costigan,
Coughlin,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Daoust,
Davies,
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Dupont,
Edgar,
Everett,
Farrow,
Ferguson (Welland),
Fisher,
Geoffrion,
Gigault,
Gillmor,
Glen,
Gordon,
Grandbois,
Guilbault,
Guillet,
Gunn,
Hackett,.
Hall,
Harley,
Hesson,
Hilliard,
Homer,
Hurteau,
Innes,
Irvine,
Ives,
Jackson,
Jenkins,
Kaulbach,
Kilvert,
King,
Kinney,
Kirk,
Kranz,
Landerkin,
Landry (Kent),
Langelier,
Langevin (Sir Hector),
Laurier,
Lesage,
Livingston,
Macdonald (King),
Mackintosh,
Macmillan (Middlesex),
McCallum,
McCarthy,
McCraney,
McDougald (Pictou),
McDougall (Cap-Breton),
McIntyre,
McLelan,
McMullen,
O'Brien,
Orton,
Paint,
Paterson (Brant),
Patterson (Essex),
Pinsonneault,
Platt,
Pope,
Pruyn,
Ray,
Reid,
Rinfret,
Riopel,
Robertson (Hastings),
Robertson (Shelburne),
Ross,
Scott,
Shakespeare,
Small,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Sproule,
Stairs,
Sutherland (Oxford),
Taschereau,
Taylor,
Thompson (Antigonish),
Trow,
Tupper,
Tyrwhitt,
Vail,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Ward,
Watson,
Weldon,
White (Cardwell),
White (Renfrew),
Wigle,
Wilson,
Wood (Brockville),
Wood (Westmoreland),
Woodworth, et
Wright.—150.

CONTRE :

Messieurs

Haggart.—1.

M. Laurier propose, que le député de la Division-Ouest du comté d'Ontario et le député de la Division-Est de Hastings soient ajoutés au comité des Privilèges et Elections devant lequel ont été renvoyées les déclarations faites par le député de la Division-Ouest du comté d'Ontario, mais sans avoir droit d'y voter.

Et objection étant faite à la dite proposition ;

M. l'Orateur décide:—" Que la motion ne peut être faite. Lorsque la question relative à la nomination d'un comité était devant la Chambre, l'honorable député de Québec-Est aurait pu proposer la motion qu'il vient de faire, à titre de sous-amendement. Mais la première proposition qui affectait certains membres, ayant été réglée, il est actuellement impossible à l'honorable député, sans le consentement unanime de la Chambre—aucun avis n'ayant été donné—de présenter sa motion pour changer la composition d'un comité permanent devant lequel a été renvoyée toute l'affaire en question."

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, rapportés, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 54) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer et de houille de Medicine Hat.

Bill (No 38) concernant la compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara.

Bill (No 40) concernant la compagnie du pont du Sud du Canada.

Le Bill (No 18) à l'effet d'incorporer la Banque Midland du Canada, est délibéré en comité général, rapporté, et remis pour la troisième lecture, à mercredi prochain.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés devant le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir :—

Bill (No 73) constituant la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien du Nord,—et

Bill (No 74) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Ste-Ursule, Mattawin et Lac Témiscamingue.

Les Adresses suivantes à Son Excellence, sont votées, savoir :—

Par M. Shakespeare :—Adresse—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de la Colombie Anglaise, ou toutes autres personnes, et le gouvernement fédéral, au sujet des pêcheries en eau profonde sur le littoral de la dite province.

Aussi,—Adresse—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la Colombie Anglaise et les autorités fédérales au sujet de l'exécution de la convention intervenue entre le gouvernement du Canada et celui de la Colombie Anglaise relativement à l'ouverture des terres de la dite province à la colonisation.

M. Blake propose,—Qu'il est du devoir du gouvernement de produire, sans plus de délai, d'autres documents relatifs aux affaires du Nord-Ouest et jetant de la lumière sur la situation avant, pendant et après le dernier soulèvement.

M. Hall propose, comme amendement, que tous les mots après " que " soient retranchés et remplacés par les suivants :

" Cette Chambre est satisfaite de la déclaration faite par le gouvernement, que tous les papiers relatifs aux affaires du Nord-Ouest et jetant de la lumière sur la situation avant, durant et après le dernier soulèvement, qui ont été demandés et qui auraient pu être régulièrement produits, ont été mis devant la Chambre, et cette Chambre accepte l'assurance donnée par le gouvernement que tous autres papiers de cette nature seront produits quand ils seront demandés ou requis."

M. Cameron (Huron) propose, comme sous-amendement, que tous les mots après " que " soient retranchés et remplacés par les suivants :

" M. Blake, un membre de cette Chambre, ayant déclaré de son siège, qu'il est informé et qu'il pense pouvoir prouver que le gouvernement a en sa possession des documents portant que le gouvernement a été coupable de négligence de délai et de mauvaise administration dans les affaires du Nord-Ouest avant le soulèvement ; un comité spécial soit chargé de faire une enquête complète sur les dites allégations, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et que les témoins soient examinés sous serment ou affirmation, et que le comité fasse un rapport complet sur

la preuve faite et les papiers produits devant lui et sur sa procédure dans la matière ; le dit comité devant se composer de MM. Bossé, Edgar, Coursol, Scriver, Ouimet, Casey, Shanly, Mulock et Patterson (Essex)."

Et la question étant mise sur le dit sous-amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allen, | Desjardins, | McIntyre, |
| Amyot, | Edgar, | McMullen, |
| Armstrong, | Fisher, | Mills, |
| Auger, | Gaudet, | Mitchell |
| Bain (Wenworth), | Geoffrion, | Mulock, |
| Béchard, | Gigault, | Paterson (Brant), |
| Bergeron, | Gillmor, | Platt, |
| Blake, | Glen, | Ray, |
| Bourassa, | Gunn, | Rinfret, |
| Burpee, | Harley, | Robertson (Shelburne), |
| Cameron (Huron), | Holton, | Scriver, |
| Cameron (Middlesex), | Innes, | Somerville (Brant), |
| Campbell (Renfrew), | Irvine, | Somerville (Bruce), |
| Cartwright (Sir Richard), | Jackson, | Springer, |
| Casey, | King, | Sutherland (Oxford), |
| Casgrain, | Kirk, | Trow, |
| Charlton, | Landerkin, | Vail, |
| Cockburn, | Langelier, | Watson, |
| Cook, | Laurier, | Weldon et |
| Coursol, | Livingston, | Wilson.—62. |
| Davies, | McCraney, | |

CONTRE :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allison, | Fortin, | Montplaisir, |
| Bain (Soulanges), | Foster, | O'Brien, |
| Baker (Missisquoi), | Gagné, | Orton, |
| Baker (Victoria), | Gault, | Ouimet, |
| Barnard, | Gordon, | Paint, |
| Beaty, | Grandbois, | Patterson (Essex), |
| Bell, | Guillet, | Pinsonneault. |
| Benoit, | Hackett, | Pope, |
| Bergin, | Haggart, | Pruyn, |
| Blondeau, | Hall, | Reid, |
| Bourbeau, | Hay, | Riopel, |
| Bowell, | Hesson, | Robertson (Hastings), |
| Bryson, | Hickey, | Ross, |
| Burnham, | Hilliard, | Royal, |
| Burns, | Homer, | Scott, |
| Cameron (Inverness), | Ives, | Shakespeare, |
| Campbell (Victoria), | Jamieson, | Shanly, |
| Carling, | Kaulbach, | Small, |
| Caron (Sir Adolphe), | Kilvert, | Sproule, |
| Chapleau, | Kinney, | Stairs, |
| Cimon, | Kranz, | Taschereau, |
| Cochrane, | Landry (Kent), | Tassé, |

Colby,
Costigan,
Coughlin,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Desaulniers (St-Maurice),
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Dupont,
Farrow,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Ferguson (Welland),
Langevin (Sir Hector),
Lesage,
Macdonald (King),
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McMillan (Vaudreuil),
McCallum,
McCarthy,
McDougald (Pictou),
McDougall (Cap-Breton),
McGreevy,
McLelan,
Massue,
Moffat,
Taylor,
Temple,
Thompson (Antigonish),
Tupper,
Tyrwhitt,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Ward,
White (Cardwell),
White (Hastings),
White (Renfrew),
Wigle,
Wood (Brockville),
Wood (Westmoreland) et
Wright.—111.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est agréé sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Allison,
Bain (Soulanges),
Baker (Missisquoi),
Baker (Victoria),
Barnard,
Beaty,
Bell,
Benoit,
Bergin,
Blondeau,
Bourbeau,
Bowell,
Bryson,
Burnham,
Burns,
Cameron (Inverness),
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Chapleau,
Cimon,
Cochrane,
Colby,
Costigan,
Coughlin,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Desaulniers (St-Maurice),
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Farrow,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Ferguson (Welland),
Fortin,
Foster,
Gagné,
Gault,
Gordon,
Grandbois,
Guillet,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Hilliard,
Homer,
Ives,
Jamieson,
Kaulbach,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Landry (Kent),
Langevin (Sir Hector),
Lesage,
Macdonald (King),
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McMillan (Vaudreuil)
McCallum,
McCarthy,
McDougald (Pictou),
McDougall (Cap-Breton),
McGreevy,
McLelan,
Massue,
Moffat,
Montplaisir,
O'Brien,
Orton,
Ouimet,
Paint,
Patterson (Essex),
Pinsonneault,
Pope,
Pruyn,
Reid,
Riopel,
Robertson (Hastings),
Ross,
Royal,
Scott,
Shakespeare,
Shanly,
Small,
Sproule,
Stairs,
Taschereau,
Tassé,
Taylor,
Temple,
Thompson (Antigonish),
Tupper,
Tyrwhitt,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Ward,
White (Cardwell),
White (Hastings),
White (Renfrew),
Wigle,
Wood (Brockville),
Wood (Westmoreland) et
Wright.—110.

CONTRE:

Messieurs

Allen,
Amyot,
Amstrong,
Auger,
Bain (Wentworth),
Béchard,
Bergeron,
Blake,
Bourassa,
Burpee,
Cameron (Huron),
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Casgrain,
Charlton,
Cockburn,
Cook,
Coursol,
Davies,
Desjardins,
Dupont,
Edgar,
Fisher,
Gaudet,
Geoffrion,
Gigault,
Gillmor,
Glen,
Gunn,
Harley,
Holton,
Innes,
Irvine,
Jackson,
King
Kirk,
Langelier,
Laurier,
Livingston,
McCraney,
McIntyre,
McMullen,
Mills,
Mitchell,
Mulock,
Paterson (Brant),
Platt,
Ray,
Rinfret,
Robertson (Shelburne),
Scriver,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Sutherland (Oxford),
Trow,
Vail,
Watson,
Weldon et
Wilson.—62.

La motion principale, telle que modifiée, est alors agréée, sur la même division.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Jenkins*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance relative à la commutation de la sentence prononcée contre Alexander Gillis condamné pour meurtre à Charlottetown en janvier 1886.

M. *Ferguson* (Welland)—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui des îles Hawaï, au sujet du commerce entre les deux pays.

M. *Blake*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de proposer pendant la présente session quelque amendement à l'acte concernant le Cens Electoral à l'effet d'affecter la qualification d'aucune classe de voteurs ?

M. *Blake*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il informé que la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien a vendu une grande étendue de terrain au sud de sa ligne à la Cie des Terres du Nord-Ouest ?

Le gouvernement a-t-il la désignation d'aucunes des terres ainsi vendues ?

Le gouvernement a-t-il pris des mesures pour obtenir des informations au sujet des terres vendues par la compagnie, afin de les rendre sujettes aux taxes municipales et territoriales ?

M. *Ives*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de donner des "scrip" aux membres du corps appelé "The Rocky Mountain Rangers" qui ont pris part à la suppression du dernier soulèvement? Et, dans ce cas, combien d'acres seront alloués, et dans quel temps les donataires devront-ils occuper leur concession ?

M. *Lesage*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de plaintes faites par certains individus contre M. Septimus Piton, dans le cours de l'été 1884, concernant certains travaux faits entre la station de la Chaudière-Curve et la Rivière-du-Loup, ainsi que copie de l'enquête faite à ce sujet.

M. *Lesage*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Y a-t-il eu une enquête contre M. Septimus Piton, l'été dernier, et quelles étaient les plaintes et quel a été le résultat de l'enquête ?

M. *Lesage*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est l'emploi de Arless Septimus Piton ? Quel est son salaire ? Par qui a-t-il été nommé ? A-t-il fourni des cautions pour la place qu'il occupe ? Est-il assez instruit pour faire ses rapports ?

M. *Lesage*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quelle quantité de bois a été acheté pour l'Intercolonial de M. Robert Smith, de Québec ? Qui a inspecté et reçu le dit bois ? Combien a-t-il été payé le pied ? Combien a-t-il été payé à ce monsieur pour bois acheté de lui depuis deux ans pour l'Intercolonial ?

M. *Gaudet*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous contrats entre M. Atkinson et l'Intercolonial et de tous documents contenant les prix chargés pour les travaux, soit tant par pied pour bois et tant de la toise pour pierre.

M. *Gaudet*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce vrai que le contrat pour clôture de fil de fer de Lévis à la Rivière-du Loup a été accordé à M. Atkinson ?

M. *Casgrain*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de bâtir une station pour les passagers et le fret à l'endroit d'arrêt sur le chemin de fer Intercolonial, appelé " Elgin Station," dans le comté de l'Islet ?

M. *Langelier*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Rapport contenant copie de toute correspondance entre le ministre ou le département de la Milice et de la Défense et ses officiers ou employés ou autres personnes, au sujet du coût des funérailles d'Achille Blais, soldat du 9ème bataillon de milice volontaire, décédé à Winnipeg pendant la campagne du Nord-Ouest.

M. *Langelier*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Hubert Hébert, officier-reviseur pour le district électoral de Montmagny, est-il la même personne qui remplit la charge d'agent de station de l'Intercolonial à St-Thomas ; si oui, quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour que le service du chemin de fer ne souffre pas pendant que le dit Hubert Hébert sera occupé à la confection et à la révision tant préliminaire que finale des listes électorales pour le dit district électoral ?

M. *Cook*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le gardien du phare situé à l'extrémité du quai qui se trouve à l'entrée du hâvre de Penetanguishene.

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, lundi, le 12 avril courant, ou après :

Bill (No 73) constituant la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien du Nord ;—et

Bill (No 74) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Ste-Ursule Mattawin et lac Témiscamingue.

# No. 25.

OTTAWA, LUNDI, 5 AVRIL, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 26.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MARDI, 6 AVRIL, 1886.

PRIÈRE.

Vingt-trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

M. Hall, du comité des Banques et du Commerce, présente le second rapport de ce comité, rapportant les bills suivants, avec des amendements, savoir :

Bill (No 26) à l'effet de constituer en corporation la Cie Canadienne d'Assurance la Tecumseh.

Bill (No 50) concernant la Banque de Pictou ;—et

Bill (No 51) à l'effet de modifier l'acte pour incorporer la Cie des Steamers de la Nouvelle-Ecosse (limitée).

Et le Bill suivant sans amendement, savoir :—

Bill (No 14) à l'effet de réduire le capital social de la Banque du Nouveau-Brunswick.

M. Beaty, du comité des Ordres Permanents, présente le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant à la pétition de D. MacArthur et autres ; demandant un acte constitutif sous le nom de " Compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Colombie."

Votre comité a aussi examiné la pétition de la chambre de commerce d'Ottawa ; demandant la passation d'un acte à l'effet d'étendre ses pouvoirs comme corps constitué, et il trouve que les avis n'ont pas été publiés pendant le temps voulu ; mais comme la nécessité de cette demande ne s'est présentée que récemment, et que cette mesure si elle est passée ne nuira à aucuns droits acquis, mais servira plutôt les intérêts de tout le district de la Vallée de l'Ottawa, votre comité recommande que les avis soient considérés suffisants.

Votre comité a aussi examiné la requête de L. E. Baker, de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse ; demandant qu'il lui soit permis de présenter à la Chambre une pétition demandant un acte constitutif sous le nom de " Compagnie de Bateaux à Vapeur de Yarmouth " (à responsabilité limitée) ; bien que le délai fixé pour la présentation des pétitions pour bills privés soit expiré ; et les raisons apportées pour le délai qui s'est produit dans la présentation de la pétition paraissant raisonnables, dans l'opinion de ce comité, il recommande que la permission nécessaire soit accordée.

M. Mackintosh présente un Bill (No 83) à l'effet d'amender l'acte constituant en corporation le bureau de commerce de la cité d'Ottawa,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture à demain.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 29 écoulé—Copie de toute correspondance échangée entre le conseil municipal de Bayfield ou autres personnes et le département des Travaux Publics au sujet des réparations du havre de Bayfield.

Sur motion de M. Tupper, la pétition de Loran E. Baker et autres,—demandant un acte constitutif sous le nom de " La compagnie des steamers de Yarmouth (limitée), présentée ce jour, est lue et reçue.

M. Foster propose que la Chambre se forme en comité général, vendredi prochain, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'accepter le transfert du phare du cap Race, aux conditions mentionnées dans la dépêche et les papiers déposés sur le bureau de la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, de pourvoir à son entretien, aux frais du revenu du Canada, après le dit transfert, et de présenter un bill à cette fin.

Alors M. Foster informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de cette Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, vendredi prochain, pour considérer la dite résolution.

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est résolu,—Que les mesures du gouvernement auront la priorité après les interpellations, chaque jeudi, à dater de jeudi, le 15 courant, pendant le reste de la session.

M. Pope propose que la Chambre se forme en comité général, vendredi prochain, pour considérer la résolution suivante :—

*Résolu*,—Qu'il est expédient de modifier l'acte 45 Vic., chap. 55, et de prescrire que la période pendant laquelle une subvention peut être accordée, aux termes du dit acte, à la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou, sera de vingt ans au lieu de vingt-cinq, et que le montant de cette subvention sera de $170,602 au lieu de $150,000 par année.

Alors M. Pope informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de cette Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, vendredi prochain, pour considérer la dite résolution.

Le Bill (No 9) concernant les Statuts Revisés du Canada, est lu pour la seconde fois, et délibéré en comité général ; et sur rapport de progrès, le comité se lève, et obtient la permission de siéger de nouveau demain.

Le Bill (No 47) concernant le chemin de fer entre Esquimalt et Nanaïmo, dans la Colombie Anglaise, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec un amendement, délibéré tel qu'amendé, et remis à demain pour la troisième lecture.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, délibérés en comité général, rapportés sans amendement, et remis pour la troisième lecture à demain, savoir :—

Bill (No 72) concernant le Pont Suspendu " Union " ;—et

Bill (No 76) concernant le Canal Burlington.

Un message est reçu du Sénat, avec les bills suivants de leurs Honneurs, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 84) intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats." (Sur motion de M. Thompson (Antigonish), le dit bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Bill (No 85) intitulé : "Acte à l'effet d'amender les divers actes relatifs au bureau de commerce de la cité de Toronto." (Sur motion de M. Small, le dit bill est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain).

Le bill (No 77) du Sénat, intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte du bureau des postes, 1875," est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour la troisième lecture, à demain.

La Chambre se forme en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

III.—GOUVERNEMENT CIVIL.

| | | |
|---|---|---|
| 2 | Bureau du secrétaire du Gouverneur Général | 9,750 00 |
| 4 | Département de la Justice | 17,845 00 |
| 5 | do do division des Pénitenciers | 5,350 00 |
| 6 | do Milice | 41,200 00 |
| 7 | Secrétaire d'Etat | 45,630 00 |
| 8 | Département de l'Intérieur | 110,875 00 |
| 9 | Police à cheval du Nord-Ouest | 7,800 00 |

Résolutions à rapporter.

MERCREDI, 7 avril 1886.

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 12.30 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur*

## ERRATUM.

Dans le Procès-Verbal d'hier, le 5 courant, page 200, dans la division sur l'amendement proposé par M. Hall, le nom de M. Landerkin aurait dû être inséré parmi ceux des députés qui ont voté contre l'amendement.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Paint*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Créances, comptes pour approvisionnements de toute espèce avec indication des fournisseurs, nom de tous ingénieurs, hommes, charretiers, messagers, taux des gages par mois ou par jour, avec copie de toutes instructions, télégrammes, lettres reçues ou envoyées par des ingénieurs, des membres ou autres, du 1er juin, 1885, au 31 mars, 1886, en rapport avec l'exploration du chemin de fer du Cap-Breton.

M. *Casgrain*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quelles sont les personnes qui doivent respectivement les arrérages pour services des estacades dans le Saguenay, au montant de $5,850.54, ainsi qu'appert au rapport du département du Revenu de l'Intérieur, page 18, de l'année 1885 ?

M. *Casgrain*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quelles sont les personnes qui doivent respectivement les arrérages de $13,860.95, qui paraissent dus d'après le rapport du département du Revenu de l'Intérieur, pour l'année 1885, page 23 ?

M. *Weldon*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quelque demande a-t-elle été faite au gouvernement pour la subvention accordée pour une voie ferrée d'Edmonton à la Rivière-du-Loup ou la Rivière-Ouelle ? et a-t-il été passé quelque contrat ou convention avec aucune compagnie pour la construction de ce chemin de fer, et quelle compagnie ? Quel est le coût estimatif, par mille ?

M. *Weldon*—Jeudi prochain—ADRESSE—Etat donnant le nombre d'actionnaires de la Cie du chemin de fer de Caraquet, les noms et le nombre de parts détenues par chaque actionnaire, le montant versé au capital-actions jusqu'au 1er janvier, 1886.

M. *Weldon*—Jeudi prochain—ADRESSE—Relevé des noms des actionnaires de la Cie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs ; les noms et le nombre de parts détenues par chaque actionnaire, le montant versé au capital-actions jusqu'au 1er janvier, 1886.

M. *Weldon*—Jeudi prochain—ADRESSE—Relevé des noms des actionnaires de la Cie du chemin de fer de St-Louis, Bouctouche et Moncton ; les noms et le nombre de parts détenues par chaque actionnaire, le montant versé au capital-actions jusqu'au 1er janvier, 1886.

M. *Patterson* (Essex)—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous rapports d'arpenteurs, pétitions et correspondance concernant les squatters établis sur la réserve navale de la Pointe Pelée, dans le comté d'Essex, province de l'Ontario.

M. *Cook*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—S. C. D. Roper est-il employé par le gouvernement ? Dans ce cas, dans quel département, quel est son salaire et quelle est la nature de ses services ?

**No. 26.**

OTTAWA, MARDI, 6 AVRIL, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 27.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MERCREDI, 7 AVRIL, 1886.

PRIÈRE.

Dix-sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

D'Eleanor Macpherson et autres, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse; demandant la passation d'un acte déclarant la séduction offense criminelle.

De James E. Shatford et autres ; et de John D. Wynaught ; se plaignant séparément de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens.

De J. N. Asselin, M.P.P., et autres, de Ste-Félicité, comté de Rimouski ; demandant que les mesures nécessaires soient prises afin d'assurer la construction d'une jetée au dit village.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le second rapport de ce comité, rapportant, avec amendements, les bills suivants, savoir :

Bill (No 35) à l'effet d'amender l'acte constituant en corporation la Cie du chemin de fer du Lac Nipissingue et de la Baie de James ;—et

Bill (No 27) à l'effet de modifier l'acte constituant la Cie du chemin de fer de l'Ouest d'Ontario.

Le comité recommande aussi que le délai pour la réception des rapports de comités sur Bills Privés expirant demain, ce délai soit prolongé jusqu'à jeudi, le 29 courant.—Délai prolongé en conséquence.

M. Ives, du comité des Bills Privés, présente le troisième rapport de ce comité, rapportant, sans amendement, le Bill (No 45) concernant la Cie de Colonisation des Terres fédérales.

Sur motion de M. Bergin, le second rapport du comité mixte des Impressions du Parlement, est adopté.

M. Taylor présente le Bill (No 86) constituant en corporation " La Compagnie du Télégraghe de l'Amérique du Nord," lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture à vendredi prochain.

Sur motion de M. Girouard, le comité des Privilèges et Elections obtient la permission d'employer un sténographe afin de noter tels témoignages que le comité jugera utiles.

Sur motion de M. McDougall (Cap-Breton), il est émis un Ordre de la Chambre à l'officier qu'il appartient pour un état donnant la quantité de charbon transporté par l'Intercolonial, chaque année depuis 1880, pour le charbonnage de Spring-Hill et autres houillières dans le comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse; les stations auxquelles il a été livré et la quantité livrée à chaque station; le taux, par tonne et par mille, auquel le dit charbon a été transporté pour les diverses houillières. Aussi, un état similaire de la quantité de charbon transporté de chaque houillière dans le comté de Pictou. Aussi, un état indiquant le nombre de wagons à charbon construits pour le trafic charbonnier de l'Intercolonial et employés à cette fin, et le coût de tels wagons.

M. Taylor propose que la Chambre se forme maintenant en comité général pour considérer une certaine résolution portant:—Qu'il est expédient d'introduire un bill à l'effet de règlementer la fabrication et la vente de l'oléomargarine, de la butyrine et autres substituts du beurre.

Et un débat s'ensuivant,—le dit débat, sur proposition de M. Bowell, est ajourné.

Sur motion de M. Casey, il est émis à l'officier qu'il appartient un Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense et aucun fonctionnaire de ce département et aucuns officiers de corps de volontaires, en service actif ou non, les officiers des associations de tir et autres personnes, au sujet du caractère des munitions fabriquées à l'atelier de cartouches de Québec et distribuées pour usage en campagne, pour pratique du tir ou pour concours de tireurs; aussi, copie des rapports sur tous les essais faits avec ces munitions par les dits officiers de milice ou d'associations de tir.

A six heures P.M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demi P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art.* 19 *du règlement.*)

Le Bill (No 18) à l'effet d'incorporer la Banque Midland du Canada, est lu pour la troisième fois et passé. (Titre changé pour celui de "Banque Anglo-Canadienne.")

Le Bill (No 43) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer Atlantique Canadien, est délibéré en comité général; et sur rapport de progrès, le comité se lève et reçoit l'autorisation de siéger de nouveau vendredi prochain.

Sur motion de M. Thompson (Antigonish), l'ordre du jour pour que la Chambre se forme de nouveau en comité sur le Bill (No 9) concernant les Statuts Revisés du Canada, est rescindé, et le bill est renvoyé à un comité spécial composé de MM. Thompson (Antigonish), Abbott, Beaty, Davies, Edgar, Girouard, Landry (Kent), Laurier, Royal, Tupper, Weldon et Wood (Brockville), avec instructions d'examiner le travail de révision fait depuis la dernière session.

La Chambre se forme en comité général sur le Bill (No 5) à l'effet d'étendre la juridiction de la Cour Maritime de l'Ontario; et après avoir ainsi siégé quelque temps, le comité se lève sans faire de rapport.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Ross*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de reconnaître d'une manière convenable les services des conducteurs d'attelages, et autres non-combattants, pendant la récente rébellion du Nord-Ouest?

M. *Ross*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de donner du *scrip* aux volontaires de Prince-Albert?

M. *Ross*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de pensionner les volontaires blessés au combat du Lac-aux-Canards?

M. *Jamieson*—Vendredi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte de Tempérance du Canada, de 1878."

M. *Macmillan* (Middlesex)—Vendredi prochain—BILL intitulé: "Acte à l'effet de pourvoir à la répartition des biens des débiteurs insolvables."

M. *Orton*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte de Tempérance du Canada, de 1878."

M. *White* (Cardwell)—Vendredi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant de nouveau l'Acte des Terres Fédérales, 1883."

M. *Edgar*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le chemin de fer du Pacifique Canadien a-t-il pris quelque arrangement avec les locataires du chemin de fer du Pacifique du Nord afin d'assurer des tarifs d'entier parcours, pour fret et voyageurs, et des facilités de trafic convenables, tels que exigés par la convention du 12 avril 1884, en vertu de laquelle le gouvernement a accordé un subside de $12,000 pour la construction du chemin de fer de Gravenhurst à Callander? Si cette convention n'a pas été exécutée, pourquoi ne l'a-t-on pas fait?

M. *Holton*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes plaintes ou accusations portées à quelque date que ce soit contre l'évaluateur Patterson, de l'hôtel de douane d'Ottawa, de la part des citoyens d'Ottawa ou d'autres personnes; de toute correspondance à ce sujet, ainsi que de tous rapports faits par le collecteur, à Ottawa, touchant telles plaintes ou accusations.

M. *Holton*—Lundi prochain—INTERPELLATION—De combien les dépenses de la commission géologique ont-elles excédé le crédit voté à ce sujet, pendant l'année courante, et comment a-t-on pourvu au déficit?

M. *Gault*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'insérer une somme dans le budget pour la construction d'une jetée en eau profonde à Father Point?

M. *Gault*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de louer par adjudication ou autrement les lots situés sur les bassins du canal Lachine? Et en ce cas quand l'adjudication aura-t-elle lieu?

M. *Mitchell*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions, rapports d'ingénieurs et autres, avec plans y annexés, ainsi que toute la correspondance au sujet de la construction d'un brise-lames au havre de refuge à la Pointe Escuminac, dans le comté de Northumberland, N.-B.

M. *Mitchell*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions, demandes, rapports ou autre correspondance touchant la construction d'un quai dans la paroisse de Neguac, dans le comté de Northumberland, N.-B.

M. *Mitchell*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toutes pétitions, rapports, explorations, et autre correspondance avec le gouvernement ou aucun de ses départements, touchant la construction d'un embranchement de chemin de fer à partir du chemin de fer Intercolonial, afin de relier Douglastown avec ce dernier chemin.

M. *Cameron* (Middlesex)—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de récompenser les services des non-combattants qui ont participé à la campagne du Nord-Ouest par des octrois de terres ou de scrip, tels que ceux accordés aux volontaires enrôlés qui étaient alors en service?

M. *Cameron*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée entre le département de l'Agriculture et le Haut-Commissaire en Angleterre, ou entre ceux-ci et les gérants de compagnies de steamers ou agents d'immigration touchant les classes d'immigrants dont l'établissement au Canada devait être encouragé, pendant les années 1885 et 1886; ainsi que de toute correspondance indiquant quelles mesures ont été prises pour décourager la venue d'immigrants qui ne nous conviennent pas, et pour attirer les offres faites à aucune classe d'artisans de l'ancien monde, de les aider dans leurs frais de voyage, pendant les susdites années.

M. *Ives*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il, pendant la session actuelle, d'obtenir les pouvoirs nécessaires pour permettre l'exportation du bois en grume ou autre bois de construction en franchise, dans le cas où les changements de tarif projetés aux Etats-Unis deviendraient loi, et permettraient l'importation en franchise du bois de sciage importé d'un pays ne percevant pas de droits d'exportation sur les bois en grume ou de construction?

No. 27.

OTTAWA, MERCREDI, 7 AVRIL, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.
1886.

# No 28.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, JEUDI, 8 AVRIL, 1886.

PRIÈRE.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Association Fédérale des éleveurs de bétails à courtes cornes (Short Horn) ; et de l'Association de l'Agriculture et des Arts, d'Ontario ; demandant séparément que le bill amendant l' "Acte relatif aux maladies contagieuses qui attaquent les animaux," dont le parlement est actuellement saisi, devienne loi.

De Peter McPherson et autres, de Napanee Mills et autres lieux, comté de Lennox et Addington ; de W. Milikan et autres, de Sharbot Lake et autres lieux, comté de Frontenac ; de David Huether et autres, de Neustadt et autres lieux, comté de Grey ; de James H. Paddon et autres, de St-Thomas et autres lieux, comté d'Elgin ; de David Dunn, ex-préfet, et autres, du comté de Simcoe ; de John Young et autres, de Glanford et autres lieux, comté de Wentworth ; de Richard Johnston, maire, et autres, de Palmerston et autres lieux, comté de Wellington ; de C. L. Vail, M.D., et autres, de Sarnia et autres lieux, comté de Lambton ; de G. Lobsinger et autres, du comté de Bruce ; de William Winney et autres, de New Hamburg et autres lieux, comté de Waterloo ; de Thomas Rolson et autres, de Brantford et autres lieux, comté de Brant ; de T. Hagarty et autres, de Stratford et autres lieux, comté de Perth ; de Joseph O'Hara et autres, de la cité de Toronto ; de James Eakins et autres, de Port Hope, comté de Durham ; de Joseph Lee et autres, de Strathroy et autres lieux, comté de Middlesex ; de James Douglas et autres, de Woodhouse et autres lieux, comté de Norfolk ; de J. B. Lloyd et autres, de Aurora et autres lieux, comté de York, Ontario ; et de James P. Foley, J.P., et autres, de Brechin et autres lieux, comté de l'Ontario ; demandant séparément que l'Acte de Tempérance soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

De Michael Blake et autres, de la ville du Portage-la-Prairie, Manitoba ; demandant la passation d'un acte constituant en corporation " La compagnie de chemin de fer et de navigation du Portage-la-Prairie et du Lac-des-Bois."

De George Dutnall et autres, des districts de Metchosin et Esquimalt, Colombie-Britannique ; demandant que l'isolation de l'hôpital de la quarantaine récemment érigé à Albert Head, Ile de Vancouver, soit rendue complète en en défendant tout accès excepté par eau.

De William Patterson et autres, de la municipalité de York, comté de Gaspé ; se plaignant de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs canadiens.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le troisième rapport de ce comité, rapportant, avec amendements, le Bill (No 33) à l'effet de constituer en corporation la Cie du chemin de fer de Shuswap et O'Kanagan.

M. Tupper présente un Bill (No 87) à l'effet de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Colombie, lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

Sur motion de M. Charlton, l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité général sur le Bill (No 20) à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles, est rescindé, et le bill est renvoyé à un comité spécial composé de MM. Charlton, Cameron (Huron), Casgrain, Curran, Hilliard, Patterson (Essex), Shakespeare, Temple et Thompson (Antigonish).

La Chambre reprend la considération ultérieure, en comité général, de certaines résolutions pourvoyant à l'octroi de chartes aux Banques Agricoles ou de Biens-Fonciers.

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. Qu'afin de mettre un terme au système ruineux des emprunts étrangers qu'il nous faut contracter pour développer nos ressources agricoles et autres, il est désirable que le montant des capitaux étrangers placés dans ce pays soit réduit au plus bas chiffre possible.

2. Que la nécessité d'emprunter des capitaux au dehors sera grandement diminuée si des hypothèques sur propriétés agricoles améliorées sont rendues valeurs négociables au moyen de l'émission, par le gouvernement du Canada, de billets de la Puissance équivalents aux dites hypothèques sur terres agricoles en bon rapport, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des dites terres améliorées, tels billets devant être rachetables en obligations du gouvernement basées sur telles hypothèques de biens-fonds et portant intérêt au taux de quatre pour cent par année.

3. Que pour prévenir tout conflit d'intérêts entre les dites banques de cultivateurs et les banques chartées ordinaires, de même que pour donner plus de facilité au public, il est expédient qu'il y ait uniformité dans les moyens de circulation, et que toutes les banques soient obligées de mettre en cours des billets de la Puissance seulement; et afin d'indemniser les banques chartées pour tous profits qu'elles peuvent réaliser par l'émission de leurs propres billets, il sera fait par des actuaires dûment autorisés une évaluation de tels profits jusqu'à l'expiration des chartes des dites banques, et les montants ainsi constatés leur seront payés au moyen d'une augmentation dans l'émission qui leur sera faite des billets de la Puissance.

4. Qu'afin de pourvoir à l'intérêt sur toutes obligations émises par le gouvernement du Canada pour racheter les billets émis en faveur des banques de cultivateurs, il sera apposé sur tous tels billets de la Puissance un timbre spécial désignant la banque particulière en faveur de laquelle les dits billets auront été émis ; et les dites banques devront pourvoir à l'intérêt payable au département du Trésor pour faire face à l'intérêt à payer sur toutes obligations émises par le gouvernement du Canada pour le rachat de tels billets.

Résolutions à rapporter.

---

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées.

M. Orton alors présente un Bill (No 88) à l'effet de faciliter le commerce de banque et de prêts aux personnes engagées dans l'agriculture; lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à lundi prochain.

M. McCarthy propose, que le Bill (No 6) à l'effet de constituer une Cour de Commissaires des chemins de fer pour le Canada, et d'amender l'Acte refondu des chemins de fer, 1879, soit maintenant lu pour la seconde fois;

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre, et le bill est aussi retiré.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Taschereau*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement de la Puissance a-t-il reçu d'aucun des gouvernements quelque requête demandant à ce que la sentence prononcée contre Louis Riel ne fut pas mise à exécution ?

M. *Casgrain*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il fait quelque contrat, ou demandé des soumissions pour les travaux récents faits et en voie d'être terminés aux estacades de Shawenegan, comté de St-Maurice ? Quel est le coût de ces travaux, l'entrepreneur et la nature du contrat avec lui ?

M. *Mulock*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant collectif des dépôts s'élevant dans chaque cas à $1,500 ou au-dessus, déposés à la date du 1er janvier, 1886, dans les banques d'épargnes du gouvernement et dans les caisses d'épargnes postales, respectivement ?

M. *Mulock*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant collectif des dépôts s'élevant chacun à $1,000 et au-dessus, déposés à la date du 1er janvier, 1886, dans les banques d'épargnes du gouvernement et dans les caisses d'épargnes postales, relativement ?

M. *Mulock*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter pendant la présente session une loi sur les fabriques ou toute autre législation affectant l'emploi de la main-d'œuvre dans les manufactures.

M. *Weldon*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toutes dépêches du gouvernement impérial, non encore produites, au sujet des cours de Vice-Amirauté en Canada, de tous changements apportés à la constitution, à la procédure et à la pratique de telles cours.

M. *Woodworth*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance, ordres en conseil et rapports au conseil, mémoires et lettres entre les mains du gouvernement, se rapportant en quelque manière au chemin de fer Central du Nord-Ouest.

M. *McLelan*—Lundi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Qu'il est expédient de confirmer dans les termes et formule qui suivent, la convention intervenue, sujette à l'approbation du parlement, entre Sa Majesté la Reine, agissant pour la Puissance du Canada, représentée par l'honorable A. W. McLelan, ministre des Finances, appelé dans l'acte le gouvernement, et la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien, appelée dans l'acte la compagnie, représentée par son principal officier :—

(1.) Qu'en tant que le montant réellement avancé à la compagnie par le gouvernement à compte de la somme de $20,000,000 garantie par les obligations de la compagnie portant première hypothèque, au montant de £4,109,500 sterling, est de $19,150,700, il est entendu que la compagnie remboursera au gouvernement, avec intérêt au taux de 4 pour cent par année, tel que prescrit par l'acte 48-49 Vic., chap. 57, la dite somme de $19,150,700 ; le dit remboursement devant être fait en deux versements égaux, dont le premier sera effectué le 1er mai prochain, et le second, le ou avant le 1er juillet prochain, les deux versements portant intérêt comme susdit.

(2.) Que sur l'entier paiement des deux dits versements et de l'intérêt, tel que ci-dessus prescrit, l'octroi de terres à la compagnie sera diminué de tel nombre d'acres qui sera suffisant, en en estimant la valeur à $1.50 par acre, pour éteindre la balance de l'emprunt de $29,880,912 mentionné dans l'acte 48-49 Vic., chap. 57, c'est-à-dire, la somme de $9,880,912, avec intérêt au taux précité jusqu'au 1er mai prochain ;

et cette réduction sera effectuée au moyen de la rétention, par le gouvernement, de terres de qualité et de valeur égales en moyenne à la qualité et valeur des terres constituant la partie de l'octroi de terres dont la compagnie n'aura pas disposé auparavant.

(3) Que sur le règlement de tous comptes concernant le dit emprunt autorisé de $29,880,912, et le paiement et règlement, comme susdit, de toutes sommes d'argent dues sur le dit emprunt, toutes les obligations de la compagnie garanties exclusivement par la concession de terres à la compagnie, communément appelées obligations de concession de terres, maintenant détenues par le gouvernement en sus de la somme de $5,000,000 de telles obligations gardée par le gouvernement en vertu du contrat de construction du 21 octobre, 1880, seront annulées, et les actions-débentures de la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec, détenues par le gouvernement, en vertu de l'acte 47 Vic., chap. 61, clause 1, seront remises à la compagnie ; et le gouvernement autorisera la compagnie, sous l'autorité de la clause 10 de l'acte 48-49 Vic., chap. 57, à hypothéquer l'embranchement sur Algoma jusqu'à tel montant, par mille, qui est autorisé par la charte de la compagnie en ce qui concerne la ligne principale.

(4.) Que sur le règlement, en la manière susdite, de la dette de la compagnie envers le gouvernement, la compagnie pourra émettre des obligations portant première hypothèque sur le reste des terres à elle concédées en vertu de son dit contrat, en la manière prévue par sa charte en ce qui concerne l'émission d'obligations de concession de terres, et jusqu'à tel montant par acre qu'elle jugera convenable, et n'excédant pas $2.00 par acre, sujet à l'approbation du Gouverneur en Conseil ; toutes les obligations de concessions de terres à échoir et qui pourront être recouvrées devant être en premier lieu dument annulées, et une réserve devra être faite à même la nouvelle émission pour couvrir les obligations de concessions de terres à échoir qui ne pourront être recouvrées pour être annulées. Et, dans le cas où la compagnie ferait cette émission, le gouvernement acceptera en échange des dits $5,000,000 des dites obligations de concession de terres, un semblable montant de la nouvelle émission d'obligations, les dites obligations devant être retenues et traitées de la même manière dont le gouvernement était autorisé, aux termes de l'acte 44 Vic., chap. 1, intitulé : " Acte concernant le chemin de fer du Pacifique Canadien, à retenir et disposer des dits $5,000,000 ainsi échangés.

(5.) Que la législation requise pour mettre à exécution les dispositions des présentes, sera demandée au parlement au cours de la session actuelle.

2. Qu'il est expédient de prescrire,—

(*a*) Que le gouvernement et la compagnie seront respectivement autorisés à exécuter et à remplir les conditions de la dite convention, d'après leur teneur, pourvu que le gouverneur en conseil puisse prolonger le délai fixé pour le paiement du premier versement et de l'intérêt spécifié à la dite convention, à une date n'allant pas au-delà du premier jour de juillet prochain.

(*b*) Qu'aussitôt que le paiement et le règlement de la somme avancée à compte de la dite somme de $29,880,912 et de l'intérêt aura été effectué, tel que pourvu par la dite convention, la compagnie, avec l'autorisation d'une assemblée générale de ses actionnaires, spécialement convoquée à cette fin, pourra émettre des obligations hypothécaires, garanties par l'embranchement du dit chemin de fer, connu sous le nom d'embranchement d'Algoma, construit ou devant être construit et complétant le raccordement entre la ligne-mère du chemin de fer du Pacifique Canadien et la rivière Sainte-Marie, laquelle émission constituera une première hypothèque ou privilège sur le dit embranchement, construit ou devant être construit, y compris le matériel roulant et l'outillage qui lui seront affectés, et sur les péages et revenus qu'il produira, après déduction de tels péages et revenus, des frais d'exploitation et de tel matériel roulant et outillage qui en dépendront, tel qu'il sera déclaré et spécifié dans tout acte hypothécaire garantissant les dits bons, et qui devra être exécuté aux frais de la compagnie conformément à sa charte. Et antérieurement à l'émission de ces bons, la compagnie devra passer des règlements, indiquant, en cas de défaut de paiement de l'intérêt ou du capital des dits bons, les moyens

d'identifier le matériel roulant et l'outillage (s'il en est) compris dans telle hypothèque, et dépendant du dit embranchement, ainsi que les péages et revenus provenant du dit embranchement, calculés correctement et distingués des péages et revenus de la ligne-mère, et devra prendre telles autres mesures nécessaires et équitables pour la protection des débentures des obligations garanties par le dit embranchement, sans nuire aux droits des personnes en possession des autres garanties de la compagnie. Tels règlements devront être soumis à l'approbation du gouverneur en conseil, et après avoir été ainsi approuvés, une copie certifiée sera déposée au bureau du secrétaire d'Etat, et les dits règlements devront ensuite demeurer en vigueur et obligatoires pour la compagnie, et ne pourront être modifiés ou annulés par la compagnie tant que les obligations y mentionnées ne seront pas rachetées.

(*c*) Que la manière de garantir les dites obligations hypothécaires, et les droits, privilèges et redressements s'y rapportant et à la disposition de leurs possesseurs, devra telle que décrite aux clauses vingt-huit, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq et trente-six de la charte de la compagnie.

(*d*) Que la compagnie pourra aussi émettre des obligations hypothécaires pour tel montant qu'elle le jugera convenable, et qui sera approuvé par le Gouverneur en Conseil, et suivant les conditions de la dite convention, garanties par les terres de la compagnie et auxquelles elle aura alors droit d'après les dispositions du contrat de construction passé le 21 octobre, 1880; et les dispositions des clauses trente, trente-deux, trente-quatre, trente cinq et trente six de la charte de la compagnie seront applicables aux obligations en dernier lieu mentionnées. Mais qu'en faisant l'émission d'obligations mentionnées en dernier lieu, la compagnie déposera dans les mains des fidéi commissaires de l'hypothèque garantissant telles obligations, si des fidéi-commissaires sont institués par tel acte hypothécaire, et si non, dans les mains de quelque personne ou compagnie nommée à cette fin par le Gouverneur en Conseil, un montant des dites obligations égal en valeur aux obligations de concession de terres qui seront alors en circulation et non payées, en sus de la somme de cinq millions de piastres de telles obligations aux mains du gouvernement et dont l'échange est prévue par la dite convention; et les obligations ainsi réservées ne seront pas mises en usage ou vendues pour aucun objet que ce soit, sauf pour faire face, par paiement ou échange, aux obligations de concession de terres ainsi en circulation ou non rachetées.

(*e*) Qu'à l'achèvement du dit chemin de fer du Pacifique Canadien, conformément au dit contrat, et dès qu'il sera ouvert au trafic, la déqualification de ses actionnaires à devenir ou à être membres du Sénat ou de la Chambre des Communes, par le fait qu'ils sont actionnaires, sera enlevée et cessera d'exister.

**No. 28.**

OTTAWA, JEUDI, 8 AVRIL, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 29.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, VENDREDI, 9 AVRIL, 1886.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De P. Doheny et autres, de Prescott et autres lieux, comté de Leeds et Grenville ; de Frederick Port et autres, de Cayuga et autres lieux, comté de Haldimand ; de J. M. Haight et autres, de Hallowell et autres lieux, comté de Welland ; de Timothy Cartin et autres, de Ennismore et autres lieux, comté de Peterborough ; de la municipalité du township de Nottawasaga ; du conseil de la municipalité de la ville de Collingwood ; et de la municipalité du village de Midland, tous du comté de Simcoe ; de James Johnson et autres, d'Ottawa et autres lieux, comté de Carleton ; de John McMillan et autres, de St-André et autres lieux, comté de Stormont ; de Thomas Holland et autres, de Orangeville et autres lieux, comté de Dufferin ; de D. Cross et autres, de Stewarttown et autres lieux, comté de Halton ; de G. A. Taylor et autres, de Chatham et autres lieux, comté de Kent ; de Daniel Burk et autres, de Goderich et autres lieux, comté de Huron ; du révérend James McCormac et autres, de Brudenell et autres lieux, comté de Renfrew ; et de Robert Brown et autres, de Elmsley et autres lieux, comté de Lanark, tous de l'Ontario ; demandant séparément que l'Acte de Tempérance soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

De R. J. Bell et autres, de la ville de Morris ; et de B. P. Roblin et autres, tous de la province de Manitoba ; demandant la passation d'un acte constituant en corporation " La compagnie de chemin de fer et de navigation du Portage-la-Prairie et du Lac-des-Bois."

M. Beaty, du comité des Ordres Permanents, présente le onzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les avis donnés quant à la pétition de L. E. Baker et autres,—demandant une charte sous le nom de " Compagnie de Steamers de Yarmouth " (limitée) ; et il constate qu'ils n'ont pas été publiés pendant le temps voulu ; mais comme la mesure projetée ne vient en conflit avec aucun droit acquis, et qu'elle servira les intérêts de la partie du pays où elle sera mise en opération, votre comité recommande que les avis soient considérés comme suffisants.

Votre comité a aussi examiné la requête de S. J. Dawson et autres,—demandant qu'il leur soit permis de présenter à la Chambre leur pétition demandant une charte sous le nom de " Compagnie de chemin de fer de Jonction de Victoria et du Sault Ste-Marie " ; nonobstant l'expiration du délai fixé pour présenter des pétitions en obtention de bills privés, et les raisons données par les postulants pour expliquer ce retard sont suffisantes, dans l'opinion de votre comité, pour motiver son action en recommandant que la permission nécessaire soit accordée.

Sir Hector Langevin remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes pour son information copies des différentes dépêches du gouvernement impérial relativement aux certificats de compétence des ingénieurs dans la marine marchande anglaise.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 9 avril 1886.

Sur motion de M. Dawson, la pétition de Colin Campbell et autres, demandant une charte sous le nom de " Compagnie de chemin de fer de Jonction de Victoria et du Sault Ste-Marie," présentée aujourd'hui, est lue et reçue.

Sur motion de M. Thompson (Antigonish), M. Macmaster est ajouté au comité spécial sur le Bill (No 9) concernant les Statuts Revisés du Canada.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture à lundi prochain, savoir :—

Par M. Small :—Bill (No 89) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Kootenay, dans la Colombie-Anglaise.

Par M. Curran :—Bill (No 90) à l'effet de modifier et de refondre les Actes concernant le bureau de commerce de Montréal.

Par M. Kinney :—Bill (No 91) constituant en corporation la compagnie de steamers de Yarmouth (limitée).

Par M. Jamieson :—Bill (No 92) modifiant de nouveau l'" Acte de Tempérance du Canada, 1878."

Par M. Macmillan (Middlesex) :—Bill (No 93) pourvoyant à la distribution des biens des débiteurs insolvables.

Par M. White (Cardwell) :—Bill (No 94) modifiant de nouveau l'" Acte des Terres Fédérales, 1883."

Sur motion de M. Costigan, la Chambre décide de se former en comité général, mardi prochain, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'amender l'Acte Refondu concernant le Revenu de l'Intérieur et l'Acte qui le modifie, en décrétant :—

1. Que la clause statuant que le tarif exigible sur les articles sujets aux droits d'accise en vigueur à la date à laquelle le rapport mensuel est fait, soit abrogée.

2. Que l'huile essentielle, et autres déchets, produits de la distillation de l'esprit de vin soient imposés tel que l'ordonnera le Gouverneur en Conseil ; qu'une déduction soit accordée pour diminution par évaporation en vieillissant dans les cuves ventilées, et que tous spiritueux produits dans une distillerie devront être mis en entrepôt.

3. Que le malt ne devra pas être enlevé, sans un permis, excepté pour être mis en possession d'un distillateur ou d'un brasseur licencié.

4. Que les dispositions du paragraphe 2 de la clause 226 de l'Acte Refondu du Revenu de l'Intérieur, 1883, concernant les droits sur les articles fabriqués à l'entrepôt, pourront, dans le cas des spiritueux devant servir à des usages chimiques, ou de fabrication seulement, être changées par le Gouverneur en Conseil ; que les spiritueux distillés dans un établissement employé à la fabrication de l'éther et autres produits chimiques, tels que désignés par le Gouverneur en Conseil, seront sujets aux mêmes droits que les spiritueux méthyliques ; qu'aucuns spiritueux de ce genre et aucuns spiritueux méthyliques ne seront enlevés d'une fabrique à l'entrepôt sauf pour être mis en possession d'une personne licenciée pour la vente ou l'usage de tels spiritueux, et que le Gouverneur en Conseil pourra passer des règlements pour la vente de tels spiritueux.

5. Que 200 livres de tabac cavendish, ou autre qualité de tabac pourront être entrées à l'entrepôt par une seule déclaration, et que 100 livres de tel tabac pourront

être sorties de l'entrepôt par une seule déclaration, et aussi que les colis contenant dix livres ou plus de tabac canadien manufacturé pourront être transportés en entrepôt d'un entrepôt à un autre.

6. Que nulle oléomargarine ou autre substitut du beurre ne sera fabriquée par d'autres que des personnes dûment licenciées, et que le Gouverneur en Conseil pourra faire des règlements concernant la fabrication et le contrôle de ces articles.

Les bills suivants sont lus séparément pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 47) concernant le chemin de fer entre Esquimalt et Nanaïmo, dans la Colombie Anglaise.

Bill (No 72) concernant le Pont Suspendu " Union " ;—et

Bill (No 76) concernant le canal Burlington.

Le Bill (No 57) concernant le prolongement du chemin de fer Intercolonial depuis un point à, ou près de Stellarton, jusqu'à la ville de Pictou, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, et sur rapport de progrès ;

A 6 P.M., l'Orateur prend le fauteuil et le quitte, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art.* 19 *du règlement.*)

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, rapportés, sans amendements, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 43) modifiant l'Acte constitutif de la compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Bill (No 26) à l'effet de constituer en corporation la Cie Canadienne d'Assurance la Tecumseh.

Bill (No 50) concernant la Banque de Pictou.

Bill (No 51) à l'effet de modifier l'acte pour incorporer la Cie des Steamers de la Nouvelle-Ecosse (limitée.)

Bill (No 14) à l'effet de réduire le capital social de la Banque du Nouveau-Brunswick.

Bill (No 35) à l'effet d'amender l'acte constituant en corporation la Cie du chemin de fer du Lac Nipissingue et de la Baie de James.

Bill (No 27) à l'effet de modifier l'acte constituant la Cie du chemin de fer de l'Ouest d'Ontario.

Bill (No 45) concernant la Cie de Colonisation des Terres Fédérales ;—et

Bill (No 33) à l'effet de constituer en corporation la Cie du chemin de fer de Shuswap et O'Kanagan.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés aux comités suivants, savoir :—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—*

Bill (No 78) modifiant l'Acte à l'effet de constituer en corporation la Cie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Bill (No 79) concernant la Cie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec.

Bill (No 81) constituant en corporation la Cie du Pont de la Passe Lennox.

*Comité des Banques et du Commerce :—*

Bill (No 83) à l'effet d'amender l'acte constituant en corporation le bureau de commerce de la cité d'Ottawa.

Bill (No 85) du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet d'amender les divers actes relatifs au bureau de commerce de la cité de Toronto."

Le comité général sur le bill concernant le prolongement du chemin de fer Intercolonial jusqu'à la ville de Pictou, reprend alors ses délibérations.

SAMEDI, 10 avril 1886.

Bill rapporté, sans amendement.

Sir Richard Cartwright propose,que le dit bill soit renvoyé devant le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.—Rejeté.

Le bill est alors remis pour la troisième lecture, à mardi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 12.10 A.M., jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTIONS.

Sir *John A. Macdonald*—Mardi prochain—BILL intitulé: "Acte à l'effet d'expédier plus rapidement l'émission de lettres-patentes pour les terres des sauvages."

M. *Hurteau*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant dépensé pour les travaux de creusage exécutés à Repentigny pour aider à la construction d'un quai? A-t il été fait une estimation de ceux à accomplir pour les parachever? Est-ce l'intention du gouvernement de les finir? Si oui, quand?

M. *Amyot*—Lundi prochain—ADRESSE—Copie des lettres et télégrammes concernant l'appel du 9e bataillon sous les armes pour l'expédition du Nord-Ouest, son départ et son retour de Winnipeg, son départ de Swift Currant et sa distribution à McLeod, Gleichen, Crowfoot, Rangden et Gleichen et Calgary.

M. *Foster*—Mardi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante:—Qu'il est expédient d'amender de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882."

M. *Landry* (Montmagny)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention, dans l'organisation du bureau central d'agriculture, d'adjoindre à l'entomologiste déjà nommé un entomologiste français pouvant répondre plus efficacement aux besoins de tous les cultivateurs du Dominion?

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par le comité des Banques et du Commerce lundi, le 12 courant, ou après:—

Bill (No 85) (du Sénat) à l'effet d'amender les divers actes relatifs au Bureau de Commerce de la cité de Toronto.

Vendredi, le 16 courant, ou après:—

Bill (No 83) modifiant l'acte constituant en corporation la Chambre de Commerce de la cité d'Ottawa.

Et par le comité des Chemins de fer Canaux et Télégraphes, vendredi, le 16 courant ou après:—

Bill (No 78) modifiant l'acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Bill (79) concernant la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, et

Bill (No 81) constituant en corporation la compagnie du Pont de la Passe Lennox.

226

# No. 29.

OTTAWA, VENDREDI, 9 AVRIL, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 30.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, LUNDI, 12 AVRIL, 1886.

PRIÈRE.

Dix pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De James A. Stuart et autres, de Sandwich et autres lieux, comté d'Essex ; de John Cameron et autres, de Greenfield et autres lieux ; de James Hay et autres ; et de John A. McMillan et autres, de Lochiel et autres lieux, tous du comté de Glengarry, et de la municipalité du village de Stayner ; demandant séparément que l'Acte de Tempérance soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu du Major Général, Sir Frederick Middleton, une lettre accusant réception des remerciements qui lui ont été votés par cette Chambre, ainsi qu'aux officiers et soldats de la milice et de la police à cheval du Nord-Ouest pour leurs services dans la suppression de la rébellion du Nord-Ouest ;—

Et la dite lettre est lue, comme suit :—

OTTAWA, 1er septembre 1885.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception des résolutions adoptées par la Chambre des Communes du Canada, vendredi, le 17 juillet 1885, m'offrant les remerciements de cette Chambre à moi personnellement, pour la manière dont j'ai conduit les opérations dans les Territoires du Nord-Ouest, pour la suppression de la rébellion qui y existait, ainsi qu'aux officiers et aux soldats de la milice et de la police à cheval du Nord-Ouest, pour la bravoure, la discipline et la bonne conduite qu'ils ont montrées, et exprimant sa profonde sympathie pour les parents et les amis de ceux qui ont péri pendant la campagne. Et j'ai l'honneur, tant en leur nom que pour moi-même, de vous exprimer toute notre gratitude pour l'honneur que nous a conféré votre honorable Chambre et de lui demander d'agréer nos sincères remerciements.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

FRED. MIDDLETON, *major général,*
*Commandant la milice du Canada.*

L'honorable Orateur,
Chambre des Communes du Canada.

M. Pope présente, —Réponse à Ordre du 4 écoulé—Etat montrant le nombre de wagons privés ou officiels construits ou achetés pour le chemin de fer Intercolonial depuis l'année 1878, et le coût de chaque wagon.

M. Beaty, du comité des Ordres Permanents, présente le douzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné et trouvé suffisants les avis donnés quant à la pétition de Colin Campbell et autres ; demandant une charte sous le nom de compagnie de chemin de fer de Jonction de Victoria et du Sault Ste-Marie.

M. Charlton, du comité spécial sur le bill (No 20) à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles, rapporte le dit bill avec amendements.

Les bills suivants sont présentés séparément, lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture à demain, savoir :—

Par M. Dawson :—Bill (No 95) constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de Jonction de Victoria et du Sault Ste-Marie ;—et

Par M. Foster :—Bill (No 96) concernant la protection des eaux navigables.

Sur motion de M. Landerkin, un Ordre de la Chambre est émis pour copie du rapport de Matthew Ryan et J. M. Machar, commissaires chargés de s'enquérir des demandes de terres dans le Nord-Ouest, présentées par les Métis en 1877.

M. Watson propose qu'il soit voté une Adresse demandant copie de toute correspondance échangée entre les autorités fédérales et des fonctionnaires publics dans le Manitoba ou le Nord-Ouest, ou toute autre personne ou personnes, touchant l'envoi d'une expédition militaire dans les territoires dans le but de maintenir la paix ou pour autres fins.—Rejeté.

Un message est reçu du Sénat avec les bills suivants de leurs Honneurs auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 97) intitulé : " Acte relatif à la compagnie de placement de Londres et d'Ontario (à resp. limité)." (Sur motion de M. Beaty, le dit bill est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture à demain.)

Bill (No 98) intitulé : " Acte pour consolider les pouvoir d'emprunter que possède la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions." (Sur motion de M. Small, le dit bill est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture à demain.)

Bill (No 99) intitulé : " Acte relatif aux pharmaciens."

Sur motion de M. Wilson, il est émis un Ordre de la Chambre pour un état donnant le nombre total d'immigrants subventionnés et le nombre total des immigrants non assistés arrivés en Canada pendant chacun des mois de l'année 1885 ; le dit état devant indiquer combien de ces immigrants étaient des artisants, des journaliers, des laboureurs et des domestiques, et le montant payé pour aider au passage de chacune des dites classes d'immigrants pendant la dite année.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre du 8 écoulé—Copie des rapports faits par des personnes non au service du gouvernement, auxquelles des échantillons de farine destinée au Sauvages du Nord-Ouest ont été soumis pour inspection pendant les années 1883, 1884 et 1885.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *McCraney*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état détaillé de l'actif à la disposition de la Puissance pour faire face à sa dette brute, et montrant en quoi consiste cet actif, et à combien est estimée chacune de ces valeurs.

M. *McCraney*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE donnant les noms de tous les commissaires et inspecteurs nommés en vertu de l'Acte McCarthy, avec la date des nominations, le montant d'argent payé à chacun d'eux, comprenant toutes sommes d'argent perçues pour honoraires de licences, avec les noms de ceux dont elles ont été reçues ; aussi tous les montants remboursés avec les noms de ceux à qui ils ont été remboursés jusqu'à présent; aussi le coût de toute papeterie, livres en blanc, formules et autres matières imprimées fournies aux employés officiels pour les fins de l'acte.

M. *Royal*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il, en vue de l'exportation qui se fait depuis deux ou trois ans, de protéger efficacement le poisson dans la province de Manitoba et dans les territoires du Nord-Ouest ?

M. *McMullen*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Les plans, profils et devis de l'exploration du chemin de fer projeté de Pictou ont-ils été complétés, et sont-ils à présent dans une condition telle qu'on puisse demander des soumissions ?

M. *McMullen*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de déposer sur le bureau de cette Chambre pour l'examen des députés, les profils, plans et devis, et tous les estimés et autres papiers, qu'il a en mains, relatifs ou se rapportant en aucune manière à la construction du chemin de fer projeté de Pictou avant de proposer la troisième lecture du bill ?

M. *McMullen*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour profils, plans et devis, et tous estimés et autres papiers aux mains du gouvernement relatifs ou se rapportant en aucune manière à la construction du chemin de fer projeté de Pictou.

M. *Lister*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1. W. F. Taylor a-t-il été nommé dernièrement à la position de maître de havre à Sarnia ? et si oui, quelle est la date de sa nomination, et quelle rémunération reçoit-il ?

2. Le gouvernement sait-il que le dit Taylor a laissé le Canada pour s'en aller aux Etats-Unis, et qu'avant son départ, il a nommé un député pour remplir les devoirs de cette charge ? et si oui, cette dernière nomination a t-elle été faite avec l'autorisation du gouvernement ? ou le gouvernement se propose-t-il de sanctionner telle nomination ?

3. A-t-il été fait aucune représentation au gouvernement par voie de pétition, ou autrement, dans le but d'abolir l'office de maître de havre à Sarnia ? et si oui, le gouvernement a-t-il l'intention d'abolir cet office ?

M. *Lister*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance échangée entre aucune personne ou personnes et le gouvernement, tendant à modifier l'Acte Refondu des chemins de fer de manière à empêcher les compagnies de chemins de fer de se soustraire aux arbitrages, lorsque l'objet de tels arbitrages est de régler les sommes à payer pour terrains expropriés dans l'intérêt des chemins de fer, et d'accorder aux propriétaires de tels terrains une compensation non seulement pour les terrains ainsi expropriés, mais encore pour le tort causé par telle expropriation.

M. *Holton*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Combien a-t-il été envoyé de membres du personnel de la commission géologique en Angleterre pour l'Exposition des Colonies et des Indes ? quels sont les devoirs assignés à chacun d'eux, et comment va-t-on défrayer leurs dépenses ?

M. *McIntyre*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu aucune communication ou communications relatives à la visite des honorables MM. Sullivan et Ferguson, membres du gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard, à Londres, au sujet de la non-exécution des conditions de l'union avec l'Ile du Prince-Edouard ? Si oui, telle communication ou communications ainsi que les réponses du gouvernement de la Puissance à ces communications seront-elles soumises au Parlement ?

M. *Woodworth*—Mercredi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance relative à l'égalisation des salaires des juges de la Cour Supérieure dans les différentes provinces de la Puissance.

No. 30.

OTTAWA, LUNDI, 12 AVRIL, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.
1886.

# No 31.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MARDI, 13 AVRIL, 1886.

PRIÈRE.

Onze pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

M. Abbott, du comité des Banques et du Commerce, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir:

Bill (No 52) à l'effet de réduire le capital social de la Banque Union d'Halifax.

Bill (No 85) du Sénat, intitulé: " Acte à l'effet d'amender les divers actes relatifs au bureau de commerce de la cité de Toronto";—et

Bill (No 41) à l'effet de réduire le capital social de la Banque Union du Bas-Canada et de changer son nom de corporation en celui de " Banque Union du Canada."

Quant à ce qui concerne le bill en dernier lieu mentionné, votre comité en a amendé le préambule pour le rendre conforme à la teneur du dit bill tel que par lui amendé.

Votre comité a également pris en considération le Bill (No 12) modifiant l'Acte concernant l'intérêt sur les deniers garantis par hypothèque sur propriété foncière, et il est d'opinion que les clauses 1 et 2 ne devraient pas faire partie du bill, et qu'il est inopportun d'en procéder plus loin la considération, parce que dans l'opinion du comité, les autres clauses du bill ne viennent pas sous la jurisdiction de ce parlement.

Votre comité recommande, en conséquence, que le dit bill soit retiré.

Sur motion de M. McLelan, la Chambre décide de se former en comité général, jeudi prochain, pour considérer certaines résolutions concernant le chemin de fer du Pacifique Canadien.

M. Pope propose, que le Bill (No 57) concernant le prolongement du chemin de fer Intercolonial depuis un point à, ou près de Stellarton, jusqu'à la ville de Pictou, soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. Vail propose, comme amendement, que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit Résolu,—Que la dépense d'une somme d'argent aussi considérable que celle prescrite aux termes de ce bill, afin d'établir une seconde ligne de chemin de fer de Stellarton à la ville de Pictou, est inopportun jusqu'à ce que d'autres facilités de chemin de fer, d'un caractère plus pressant, aient été établies jusqu'à d'autres points sur la terre ferme de la Nouvelle-Ecosse et l'Ile du Cap-Breton.

Et un débat s'ensuivant,—le dit amendement et la motion principale sont retirés, avec le consentement de la Chambre.

Sur motion de M. Pope, le bill est renvoyé de nouveau en comité général, amendé, rapporté, délibéré tel qu'amendé;

Et la question étant mise, que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois;

M. Vail propose, comme amendement, que le bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit Résolu,—Que la dépense d'une somme d'argent aussi considérable que celle prescrite aux termes de ce bill, afin d'établir une seconde ligne de chemin de fer de Stellarton à la ville de Pictou, est inopportun jusqu'à ce que d'autres facilités de chemin de fer, d'un caractère plus pressant, aient été établies jusqu'à d'autres points sur la terre ferme de la Nouvelle-Ecosse et l'Ile du Cap-Breton.—Rejeté, sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Allen,
Armstrong,
Auger,
Béchard,
Bernier,
Bourassa,
Burpee,
Cameron (Huron),
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Casgrain,
Charlton,
Cook,
Davies,
Edgar,
Fisher,
Forbes,
Geoffrion,
Gillmor,
Glen,
Guay,
Gunn,
Harley,
Holton,
Innes,
Jackson,
King,
Kirk,
Landerkin,
Langelier,
Lister,
McCraney,
McIntyre,
McMullen,
Mills,
Paterson (Brant),
Platt,
Ray,
Rinfret,
Robertson (Shelburne),
Scriver,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Trow,
Vail,
Watson,
Wells et
Wilson.—51.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Allison,
Amyot,
Barker,
Bell,
Benoit,
Bergin,
Blondeau,
Bourbeau,
Bowell,
Bryson,
Burnham,
Burns,
Cameron (Inverness),
Cameron (Victoria),
Carling,
Cochrane,
Colby,
Costigan,
Coughlin,
Coursol,
Cuthbert,
Daly,
Daoust,
Fortin,
Foster,
Gaudet,
Gault,
Gigault,
Girouard,
Guilbault,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Hilliard,
Homer,
Hurteau,
Ives,
Jamieson,
Jenkins,
Kaulbach,
Kilvert,
Kinney,
Landry (Kent),
Landry (Montmagny),
Montplaisir,
Orton,
Paint,
Pinsonneault.
Pope,
Pruyn,
Reid,
Robertson (Hamilton),
Robertson (Hastings),
Ross,
Royal,
Scott,
Shakespeare,
Shanly,
Small,
Sproule,
Stairs,
Taylor,
Temple,
Thompson (Antigonish),
Townshend,
Tupper,
Tyrwhitt,
Valin,

Dawson,
Desaulniers (Maskinongé),
Desaulniers (St-Maurice),
Desjardins,
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Everett,
Farrow,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Ferguson (Welland),
Lesage,
Macdonald (King),
Mackintosh,
Macmaster,
McCallum,
McCarthy,
McDougald (Pictou),
McDougall (Cap-Breton),
McLelan,
McNeill,
Mitchell
Moffat,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Ward,
White (Cardwell),
White (Hastings),
White (Renfrew),
Wigle,
Wood (Brockville),
Wood (Westmoreland),
Woodworth et
Wright.—107.

Et la question étant mise de nouveau,—Que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois,—elle est adoptée, et le bill est en conséquence, lu pour la troisième fois, et passé.

Le Bill (No 10) relatif à la propriété foncière dans les territoires du Nord-Ouest, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité spécial composé de MM. Thompson (Antigonish), Davies, Desjardins, Hall, Mills, McCarthy, Macmaster, Royal, Shakespeare, Weldon et White (Cardwell).

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés à un comité général devant siéger demain, savoir :—

Bill (No 80) du Sénat, intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'Acte d'interprétation."

Bill (No 82) concernant l'emploi de certaines amendes et confiscations.

Bill (No 84) du Sénat, intitulé : "Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats."

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaine résolution concernant le transfert du phare du Cap Race, au Canada.

(*En comité*).

La résolution suivante est adoptée :—

Qu'il est expédient d'accepter le transfert du phare du Cap Race, aux conditions mentionnées dans la dépêche et les papiers déposés sur le bureau de la Chambre par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général, de pourvoir à son entretien, aux frais du revenu du Canada, après le dit transfert.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois, et adoptée.

M. Foster alors présente un Bill (No 100) concernant le transfert du phare du Cap Race, Terreneuve, et de ses dépendances, à la Puissance du Canada, lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à jeudi prochain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le subside à la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu,—Qu'il est expédient de modifier l'acte 45 Vic., chap. 55, et de prescrire que la période pendant laquelle une subvention peut être accordée, aux termes du dit acte, à la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou, sera de vingt ans au lieu de vingt-cinq, et que le montant de cette subvention sera de $170,602 au lieu de $150,000 par année.

Résolution à rapporter.

---

Rapport à recevoir, demain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certain résolution à l'effet de modifier l'Acte Refondu du Revenu de l'Intérieur et l'acte qui l'amende.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

Résolu,—Qu'il est expédient d'amender l'Acte Refondu concernant le Revenu de l'Intérieur et l'acte qui le modifie, en décrétant :—

1. Que la clause statuant que le tarif exigible sur les articles sujets aux droits d'accise en vigueur à la date à laquelle le rapport mensuel est fait, soit abrogée.

2. Que l'huile essentielle, et autres déchets, produits de la distillation de l'esprit de vin soient imposés tel que l'ordonnera le Gouverneur en Conseil ; qu'une déduction soit accordée pour diminution par évaporation en vieillissant dans les cuves ventilées, et que tous spiritueux produits dans une distillerie devront être mis en entrepôt.

3. Que le malt ne devra pas être enlevé, sans un permis, excepté pour être mis en possession d'un distillateur ou d'un brasseur licencié.

4. Que les dispositions du paragraphe 2 de la clause 226 de l'Acte Refondu du Revenu de l'Intérieur, 1883, concernant les droits sur les articles fabriqués à l'entrepôt, pourront, dans le cas des spiritueux devant servir à des usages chimiques, ou de fabrication seulement, être changées par le Gouverneur en Conseil ; pourvu qu'aucune augmentation ne soit pas faite dans tels droits ; que les spiritueux distillés dans un établissement employé à la fabrication de l'éther et autres produits chimiques, tels que désignés par le Gouverneur en Conseil, seront sujets aux mêmes droits que les spiritueux méthyliques ; qu'aucuns spiritueux de ce genre et aucuns spiritueux méthyliques ne seront enlevés d'une fabrique à l'entrepôt sauf pour être mis en possession d'une personne licenciée pour la vente ou l'usage de tels spiritueux, et que le Gouverneur en Conseil pourra passer des règlements pour la vente de tels spiritueux.

5. Que 200 livres de tabac cavendish, ou autre qualité de tabac pourront être entrées à l'entrepôt par une seule déclaration, et que 100 livres de tel tabac pourront être sorties de l'entrepôt par une seule déclaration, et aussi que les colis contenant dix livres ou plus de tabac canadien manufacturé pourront être transportés en entrepôt d'un entrepôt à un autre.

6. Que nulle oléomargarine ou autre substitut du beurre ne sera fabriquée par d'autres que des personnes dûment licenciées, et que le Gouverneur en Conseil pourra faire des règlements concernant la fabrication et le contrôle de ces articles ; et aussi concernant l'inspection de l'oléomargarine importée.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois, et agréée.

M. Costigan présente alors un Bill (No 101) modifiant l'"Acte Refondu du Revenu de l'Intérieur, 1883," et l'Acte qui l'amende,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

III.—GOUVERNEMENT CIVIL.—(*Suite.*)

| | | |
|---|---|---|
| 10 | Département des Affaires des Sauvages..... | 36,257 50 |
| 11 | Bureau de l'Auditeur Général..... | 21,100 00 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 12 | Département des Finances et Conseil de la Trésorerie..... | 53,067 | 50 |
| 13 | do du Revenu de l'Intérieur..... | 37,760 | 00 |
| 14 | do des Douanes..... | 33,100 | 00 |
| 15 | do des Postes..... | 168,585 | 00 |
| 16 | do de l'Agriculture..... | 47,705 | 00 |
| 17 | do de la Marine..... | 23,912 | 50 |
| 18 | do des Pêcheries..... | 13,100 | 00 |
| 19 | do des Travaux Publics ..... | 42,020 | 00 |
| 20 | do des Chemins de fer et Canaux..... | 47,447 | 50 |

Résolutions à rapporter.

---

MERCREDI, 14 avril 1886.

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 12.25 A.M.

GEORGE A KIRKPATRICK,
*Orateur*.

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Gault*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quelques régiments de la milice du Canada ont-ils demandé la permission de visiter la Grande-Bretagne cet été, à l'occasion de la célébration du 50ème anniversaire du couronnement de Sa Très Gracieuse Majesté ; et le gouvernement se propose-t-il de leur accorder leur demande s'ils consentent à payer leurs dépenses ?

M. *Landerkin*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il au cours de la présente session, d'amender l'acte de naturalisation de manière que les Allemands et autres étrangers qui se fixent en Canada puissent en devenir citoyens d'une manière plus simple, moins onéreuse et plus expéditive qu'ils ne peuvent le devenir avec les lois existantes ?

M. *McNeill*—Jeudi prochain—ADRESSE demandant copie de toutes lettres, papiers et documents concernant,—

Les terres des colons, ou autres, dont la vente a été annulée depuis 1882, dans la presqu'île de Saugeen ;

Toute annulation de ventes de terres de colons dans la dite presqu'île proposée depuis 1884 ;

Le refus du département des Affaires des Sauvages de permettre à son agent à Wyarton d'accorder aux colons les licences ordinaires pour coupe de bois sur leurs propres terres, dans la dite presqu'île ;

Les saisies exécutées ou projetées du bois coupé par les colons, ou autres, sur leurs propres terres dans la dite presqu'île depuis 1884 ;

Toute amende ou imposition pour coupe de bois exigée ou que l'on se propose d'exiger des colons, ou autres, dans la même presqu'île depuis 1884 ;

L'exaction du prix originaire avec intérêts accrus pour les terres dont le prix (après enquête et nouvelle évaluation) avait été réduit par le dit département dans la dite presqu'île ;

Une vente projetée, et dont il a été donné avis par le dit département, en décembre dernier, du bois croissant sur les terres des colons, ou autres, dans la même presqu'île ;

Aussi copie de tous ordres en Conseil se rapportant à aucun des sujets ci-dessus mentionnés.

M. *Rinfret*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état des dépenses encourues pour la mise à exécution de l'Acte des Licences de 1883, pour chaque comté de la Puissance du Canada, établissant les noms et les montants payés à chaque inspecteur ou autres employés nommés par le gouvernement ou d'après les dispositions du dit acte. Aussi, un état des montants perçus soit pour licences ou de quelque manière que ce soit sous les dispositions du dit acte, depuis la mise à exécution de l'acte jusqu'à ce jour.

M. *Rinfret*—Jeudi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute pétition, correspondances, ou autres documents concernant l'établissement d'un bureau de poste à un certain endroit appelé "Les Fonds" dans la paroisse de Saint-Antoine, comté de Lotbinière.

M. *Rinfret*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder le service quotidien des malles pour la paroisse de Saint-Narcisse, bureau de poste New-Bois, dans le comté de Lotbinière ?

M. *Gault*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-il vrai que des fraudes considérables ont été commises aux dépens du revenu par une maison de Montréal faisant le commerce de marchandises sèches et d'importation? Et, dans ce cas, est-il vrai qu'un compromis ait été effectué par l'acceptation d'une somme d'argent et la garantie qu'aucun autre procédé ne sera pris par le gouvernement, et quel est le mantant payé?

M. *Casey*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—

(1) Les sections A, B, C et D du chemin de fer du Pacifique Canadien, dans la Colombie Anglaise, ont-elles été complètement achevées suivant les devis, et une estimation finale a-t-elle été faite par l'ingénieur chargé des travaux de ces sections? Les ouvrages ont-ils été acceptés par le gouvernement, et les entrepreneurs en ont-ils été déchargés? Ont-ils été acceptés par la compagnie? Ont-ils été achevés dans les limites des estimés faits originairement?

(2) Pourquoi M. Marcus Smith a-t-il perdu sa position d'ingénieur chargé de la direction des travaux, et placé dans une position inférieure?

(3) Le contrat de Port-Moody a-t-il été complètement rempli dans le temps, et d'après le prix mentionné au contrat? Si non, quels sont les changements apportés quant au temps et au prix?

(4) Qui fait actuellement l'exploitation du chemin de fer du Pacifique Canadien dans la Colombie Anglaise? Le gouvernement paie-t-il quelque chose pour le maintien de cette partie du chemin de fer? Et, en ce cas, combien paie-t-il, et pour quel objet?

**No. 31.**

OTTAWA, MARDI, 13 AVRIL, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 32.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MERCREDI, 14 AVRIL, 1886.

PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De John Paterson et autres, de Colborne et autres lieux, comté de Northumberland, Ontario; demandant que l'acte de Tempérance du Canada soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

De J. M. Dollar et autres, du village de Midland, comté de Simcoe; et de la Société des Amis du Canada; demandant séparément qu'il ne soit pas fait d'amendement à l'Acte de Tempérance du Canada de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

De la Dominion Alliance, division de la Nouvelle-Ecosse; et de la Grande Division des Fils de Tempérance de la Nouvelle-Ecosse; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

De l'Association des Travailleurs d'Oshawa; demandant l'abolition du système suivi actuellement au sujet des immigrants en leur accordant de l'aide pour leur traversée.

De l'Association des Travailleurs d'Oshawa; demandant la passation d'un acte de faillite prescrivant qu'un mois des gages dû aux employés lors de la cession aura droit de priorité sur toute autre dette.

De A. McDonald et autres, de Fort Qu'Appelle, dans les Territoires du Nord-Ouest; demandant la passation d'un acte autorisant l'octroi de terres à la Cie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois et Qu'Appelle, comme aide à cette ligne.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, comme suit, savoir :—

Bill (No 44) constituant en corporation la compagnie des mines de houille et de transport de la Rivière-aux-Arcs.

Bill (No 58) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Jonction du Saint-Laurent et de l'Atlantique;—et

Bill (No 34) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Minéral du lac Supérieur.

M. Pope présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 4 écoulé—État indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année expirée le 31 décembre 1885, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été

acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce; aussi un état montrant le matériel roulant construit durant l'année dans les ateliers du gouvernement, et de quelle espèce.

M. Ives, du comité des Bills Privés, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Votre comité a examiné le Bill (No 59) à l'effet de constituer en corporation "Le Premier Synode en Canada de l'Eglise Episcopale Réformée," et pour autres fins s'y rapportant, et a décidé de le rapporter sans amendement.

Votre comité recommande que l'honoraire de $200 exigible en vertu de l'art. 58 du règlement soit remboursé aux promoteurs du bill.

Votre comité a aussi examiné les bills suivants et a décidé de les rapporter avec des amendements, savoir:—

Bill (No 30) à l'effet de constituer en corporation la Cie Manufacturière de E. B. Eddy (renvoyé au comité pour plus ample considération);—et

Bill (No 42) concernant "La Cie de Terres et de Homesteads de la Saskatchewan (limitée)."

Au sujet du bill en dernier lieu mentionné, le comité a cru opportun d'en changer le préambule, de manière à établir un nouveau fait relatif à la compagnie.

Sur motion de M. Hickey, le Bill (No 99) du Sénat, intitulé: "Acte relatif aux pharmaciens," est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

Sir Hector Langevin présente les réponses suivantes:—

Réponse à Adresse du 31 écoulé—Copie de l'ordre en conseil nommant certaines personnes à titre d'inspecteurs ou commissaires des affaires des sauvages dans le Nord-Ouest, en 1878; aussi, copie des rapports des dits inspecteurs ou commissaires, s'il en est,—et

Réponse à Adresse du 4 écoulé—Copie de tous rapports, communications, lettres ou autres papiers adressés par quelqu'agent du gouvernement ou autre personne à quelque membre du gouvernement ou à aucun département du gouvernement depuis le 1er avril 1882, touchant l'insuffisance des provisions, soit en quantité ou en qualité, fournies par le gouvernement à aucuns sauvages quelconques dans les Territoires du Nord-Ouest, ou se rapportant à la situation d'aucuns sauvages quelconques du Nord-Ouest qui ont pu souffrir ou mourir par suite du manque de provisions.

Sir Hector Langevin présente un Bill (No 102) à l'effet d'expédier plus rapidement l'émission des lettres-patentes pour les terres des sauvages,—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

Les Adresses à Son Excellence, et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir:—

Par M. O'Brien:—Ordre de la Chambre—Copie des pétitions ou lettres adressées par les sauvages de la rive nord du lac Huron ou du lac Nipissingue au sujet de leurs droits de pêche dans ces eaux, et de toute correspondance sur le même sujet échangée entre le département des Affaires des Sauvages et les surintendants locaux.

Par M. Mills:—Adresse—Copie de toutes les dépositions ou autres témoignages présentés en faveur des Métis condamnés à être détenus dans la prison de Régina, ou le pénitencier provincial du Manitoba; et aussi de toutes les dépositions en faveur d'André Nault et d'Abraham Monteur, prisonniers Métis, détenus à Régina et à Battleford.

Par M. Amyot:—Adresse—Copie de tous les documents adressés à l'honorable ministre des Chemins de fer demandant, de la part de Jean-Baptiste Plante, de Saint-Charles, que sa réclamation au sujet de ses deux chevaux tués par l'Intercolonial, soit de nouveau référée aux arbitres de la Puissance.

Par M. Langelier:—Ordre de la Chambre—Copie de toutes réclamations pour primes de pêche de Louis Pinault et Michel Pinault, de Saint-Cécile du Bic, pêcheurs, de tous affidavits ou déclarations à l'appui des dites réclamations, de toute correspondance au sujet des dites réclamations entre le département de la Marine ou tout autre département du gouvernement et les dits Louis Pinault et Michel Pinault ou autres personnes ; aussi, copie de tous rapports de garde-pêche au sujet des dites réclamations.

Par M. Edgar :—Ordre de la Chambre—Etat donnant,—

1. Les noms des officiers de la milice canadienne, de l'armée impériale ou du département de la milice canadienne, y compris son chef politique, qui ont reçu des titres, des honneurs ou des décorations de Sa Majesté pour services rendus pour repousser l'invasion fénienne en 1870, et les services rendus lors de l'expédition de la Rivière-Rouge sous le colonel Wolseley.

2. Les noms des officiers de la milice canadienne, de l'armée impériale ou du département de la milice canadienne, y compris son chef politique, qui ont reçu des titres, des honneurs ou des décorations de Sa Majesté pour services rendus pour apaiser le soulèvement du Nord-Ouest en 1885.

3. Copie des rapports ou recommandations du major-général Middleton au sujet des titres, honneurs ou décorations à être conférés à aucun de ces officiers pour services rendus pour apaiser le soulèvement du Nord-Ouest de 1885 ?

Par M. Vail :—Adresse—Copie de toute correspondance échangée entre les gouvernements fédéral et impérial au sujet du traité commercial entre l'Espagne et les Etats-Unis, en vertu duquel les produits américains sont admis en douane dans les îles de Cuba et Porto Rico à des conditions plus favorables que les produits du Canada.

Par M. Watson :—Adresse—Copie du mémoire du conseil du Nord-Ouest adressé au gouvernement par MM. Wilson et Ross, membres du dit conseil, et de toute réponse faite au dit mémoire, et de toute correspondance écangée entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest ou autres personnes à ce sujet.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art.* 19 *du règlement.*).

Le Bill (No 52) pour réduire le capital social de la Banque Union de Halifax, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, rapportés avec des amendements, délibérés tels qu'amendés, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 85) du Sénat, intitulé : "Acte à l'effet d'amender les divers actes relatifs au bureau de commerce de la cité de Toronto,"—et

Bill (No 41) à l'effet de réduire le capital social de la Banque Union du Bas-Canada et de changer le nom de la dite compagnie en celui de "La Banque Union du Canada."

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés aux comités qui suivent, savoir :—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—*

Bill (No 86) constituant en corporation "La Compagnie du Télégraphe de l'Amérique du Nord."

Bill (No 87) à l'effet de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Colombie,—et

Bill (No 89) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Kootenay, dans la Colombie-Anglaise.

*Comité des Banques et du Commerce :—*

Bill (No 91) constituant en corporation la compagnie de steamers de Yarmouth (limitée).

Bill (No 97) intitulé : " Acte relatif à la compagnie de placement de Londres et d'Ontario (à resp. limité),"—et

Bill (No 98) du Sénat, intitulé : " Acte pour consolider le pouvoir d'emprunter que possède la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions."

Le Bill (No 20) à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles, est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, sur division, et passé, sur division.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés à un comité général, devant siéger demain :

Bill (No 2) à l'effet d'amender la loi criminelle, et de déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection certains trous et ouvertures pratiqués sur la glace dans les eaux navigables ou fréquentées.

Bill (No 8) pour amender " l'Acte Refondu des chemins de fer, 1879."

M. McCarthy propose que le Bill (No 7) concernant les voituriers par terre, soit maintenant lu pour la seconde fois ;

Et un débat s'ensuivant, la dite motion est retirée, avec le consentement de la Chambre, et le bill est retiré.

M. Cameron (Huron) propose que le Bill (No 23) à l'effet d'amender de nouveau la loi de la preuve dans les causes criminelles, soit maintenant lu pour la seconde fois.—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allen, | Glen, | McNeill, |
| Armstrong, | Guay, | Mills, |
| Auger, | Gunn, | O'Brien, |
| Bain (Wentworth), | Harley, | Paterson (Brant), |
| Beaty, | Hilliard, | Platt, |
| Béchard, | Holton, | Ray, |
| Burnham, | Innes, | Rinfret, |
| Burpee, | Irvine, | Robertson (Shelburne), |
| Cameron (Huron), | Kilvert, | Scriver, |
| Campbell (Renfrew), | King, | Somerville (Brant), |
| Casgrain, | Kinney, | Somerville (Bruce), |
| Charlton, | Kranz, | Springer, |
| Cockburn, | Landerkin, | Trow, |
| Cook, | Langelier, | Vail, |
| Davies, | Lister, | Wallace (York), |
| Fleming, | McCarthy, | Watson, |
| Forbes, | McCraney, | Wells, |
| Geoffrion, | McIntyre, | Wilson et |
| Gillmor, | McMullen, | Woodworth.—57. |

CONTRE :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Amyot, | Farrow, | McLelan, |
| Bain (Soulanges), | Ferguson (Leeds et Gren.), | Massue, |
| Baker (Victoria), | Ferguson (Welland), | Orton, |

Bell,
Bergin,
Billy,
Blondeau,
Bourbeau,
Bowell,
Bryson,
Cameron (Inverness),
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Chapleau,
Cimon,
Cochrane,
Colby,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Daoust,
Dawson,
Desaulniers (St-Maurice),
Dugas,
Dundas,
Dupont,
Gault,
Gigault,
Gordon,
Grandbois,
Guillet,
Hackett,
Hall,
Hesson,
Hickey,
Homer,
Jamieson,
Jenkins,
Kaulbach,
Landry (Kent),
Landry (Montmagny),
Langevin (Sir Hector),
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McMillan (Vaudreuil),
McCallum,
McDougald (Pictou),
McDougall (Cap-Breton),
McGreevy,
Ouimet,
Paint,
Pope,
Pruyn,
Reid,
Riopel,
Robertson (Hamilton),
Scott,
Shakespeare,
Shanly,
Small,
Sproule,
Stairs,
Taschereau,
Taylor,
Temple,
Thompson (Antigonish),
Tyrwhitt,
Valin,
White (Cardwell),
White (Hastings),
Wood (Brockville) et
Wood (Westmoreland).—80.

M. McLelan présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre de la Chambre du 31 écoulé—Etat indiquant :—

Le montant de billets des différentes banques de la Puissance en circulation au 1er mars dernier ;

Le montant de billets de banques de la Puissance en circulation, ou en mains, dans les banques, à la même date ;

Le montant d'or que le gouvernement ou les banques ont en mains pour le rachat des billets de banque de la Puissance, à la même date.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Curran*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de modifier les lois de navigation du Canada en prescrivant aux navires canadiens de porter des appareils de sauvetage et des lumières inextinguibles ?

M. *Guay*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder durant cette session à la compagnie du chemin de fer "Quebec Central," un subside additionnel pour lui aider à prolonger sa ligne depuis le raccordement de Beauce, à travers la Vallée de la Chaudière, jusqu'à la ligne frontière, et de là jusqu'au chemin de fer de l'International, à ou près de la rivière à l'Orignal, dans l'Etat du Maine ?

M. *Baker* (Victoria)—Vendredi prochain—BILL intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'Acte pour répartir de nouveau la représentation dans la Chambre des Communes," 35 Vic., chap. 13, en ce qui concerne les districts électoraux de l'Ile Vancouver.

M. *McCraney*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le nombre de commis surnuméraires dans chacun des départements à Ottawa, les devoirs qu'ils ont à remplir lorsqu'ils sont employés, pour quelle période ils sont engagés, et s'ils sont présents tous les jours à leurs bureaux respectifs, les jours et les heures de service pendant l'année, ainsi que le sexe de ces employés.

M. *Robertson* (Shelburne)—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il pris les moyens de s'assurer de la vérité de la dépêche télégraphique envoyée à la presse, rapportant que des dommages ont été causés aux trappes à homards des pêcheurs, à Clarke's Harbour, dans le comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse, par des pêcheurs Américains ? et dans le cas où le rapport de cette agression serait confirmé, quelles mesures se propose-t-il de prendre à ce sujet ?

M. *Robertson* (Shelburne)—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Quelle était la quantité de sucre en entrepôt à Montréal, le 31 mars 1886 ?

M. *Platt*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—L'île connue sous le nom de "Timber Island," lac Ontario, a-t-elle été vendue par le gouvernement ? Si oui, qui en est l'acquéreur, et quel prix a-t-elle été payée ? Si non, qui en est actuellement le locataire ou l'occupant ? quand le bail a-t-il été passé, et à quelle date expire-t-il ? et quel en est le prix de location ?

M. *Casey*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense et le lieutenant-colonel Wolseley, M.B., pendant les troubles du Nord-Ouest, au sujet de l'état de préparation des corps de volontaires de la cité de Montréal, sous le rapport de leur équipement ou autrement, dans le cas d'un départ à court délai pour le Nord-Ouest.

M. *Costigan*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'amender de nouveau l' "Acte des poids et mesures, de 1879" et de conférer au Gouverneur-Général en Conseil le pouvoir de déterminer quels poids, mesures et instruments de pesage seront admis à vérification.

M. *Costigan*—Vendredi prochain—BILL intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'Acte de Falsification."

M. *Desjardins*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant copie de tous rapports, correspondances et autres documents échangés entre le gouvernement et l'agence canadienne de Paris.

M. *Desjardins*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant copie de toutes commissions, instructions données par le gouvernement à un ou des agents nommés pour étudier les moyens de créer un courant d'émigration de l'Europe centrale en ce pays, aussi copie de tous rapports adressés au gouvernement par tel ou tels agents et de toute correspondance échangée entre ces derniers et lui à ce sujet.

M. *McIntyre*—Vendredi prochain—ADRESSE demandant copie de toutes dépêches du gouvernement Impérial, ou correspondance avec lui, au sujet des plaintes de la législature ou du gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard sur la non-exécution des conditions de l'union de cette île avec la Puissance, ou concernant la mission des délégués de l'Ile du Prince-Edouard au gouvernement Impérial au même sujet.

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités qui suivent, mercredi, le 21 avril courant, ou après :—

*Comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes :—*

Bill (No 86) constituant en corporation " La Compagnie du Télégraphe de l'Amérique du Nord.

Bill (No 87) à l'effet de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de la Vallée de la rivière Colombie ;—et

Bill (No 89) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Kootenay, dans la Colombie-Anglaise.

*Comité des Banques et du Commerce :—*

Bill (No 91) constituant en corporation la compagnie de steamers de Yarmouth (limitée).

Bill (No 97) intitulé : " Acte relatif à la compagnie de placement de Londres et d'Ontario (à resp. limitée) " ;—et

Bill (No 98) du Sénat, intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions."

**No. 32.**

OTTAWA, MERCREDI, 14 AVRIL, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 33.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, JEUDI, 15 AVRIL, 1886.

PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Ordre Indépendent des Bons Templiers de la province de Québec ; de la Très-Vénérable Grande Loge, Ordre Indépendent des Bons Templiers, en Canada ; de la Grande Division des Fils de la Tempérance, de la province de Québec ; du révérend Alexander McKnight, modérateur de l'Eglise Presbytérienne en Canada ; de la Conférence Méthodiste de Guelph ; de la Conférence de l'Eglise Méthodiste de Montréal ; de l'Association Evengélique de l'Amérique du Nord ; de l'Union Congrégationaliste d'Ontario et Québec ; de la Division d'Ontario de la Dominion Alliance ; de l'Association Chrétienne des Jeunes Gens ; et du Très-Révérend lord Evêque du Diocèse de Montréal ; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

M. Pope présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 4 écoulé—Etat du coût de la gare du chemin de fer à St-Jean, N.-B., et des sommes d'argent dépensées pour cette construction et pour son ameublement et ses fournitures, le montant des différents contrats, les noms des entrepreneurs, et le lieu où ces meubles et fournitures ont été fabriqués.

Réponse à Adresse du 5 écoulé—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien et la Cie de la rive Nord, et entre les deux compagnies, concernant le prolongement de la ligne du Pacifique jusqu'au havre de Québec ; de tous contrats passés entre les dites deux compagnies à ce sujet ; de tous les ordres en conseil passés pour cet objet, ainsi qu'un relevé de tous les deniers payés par le gouvernement pour le même objet et en conformité des actes 47 Vic., chap. 8, et 48-49 Vic., chap. 58, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits,—et

Réponse à Ordre du 29 écoulé—Copie de tout arrangement ou contrat intervenu entre la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien et la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, et celle du chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest, en qualité de fermiers de la ligne de jonction du chemin de fer du Nord et du Pacifique de Gravenhurst à Callander, concernant le fait d'entier parcours et les taux de fret et de passagers sur la ligne du Pacifique canadien, tel que stipulé dans la convention du 12 avril, 1884, en vertu de laquelle le gouvernement a accordé un subside de $12,000 par mille pour la construction du chemin de fer de Gravenhurst à Callander.

M. Bowell présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 27 avril, 1885—Copie de toute correspondance, minutes de témoignage, rapports, mémoires, télégrammes ou autres documents quelconques concernant ou ayant causé le renvoi de Brenthon Dodge de Kentville, dans le comté de King, Nouvelle-Ecosse, de l'office de percepteur du port de Kentville, Nouvelle-Ecosse.

Réponse à Ordre du 29 écoulé—Etat indiquant les saisies faites au port de Winnipeg ou aucune de ses annexes par les officiers ou employés de la douane entre le 1er janvier 1885 et le 11 mars 1886, dans lesquelles des amendes ont été imposées, des dépôts confisqués ou des marchandises vendues après saisie, donnant les noms des personnes auxquelles on a imposé des amendes, dont les dépôts ont été confisqués et dont les marchandises ont été vendues après saisie, et faisant connaître le montant de chaque amende imposée, de chaque dépôt confisqué, et du montant perçu dans chaque cas où des marchandises ont été vendues, et spécifiant en détail le nom, la position officielle et le salaire de chaque officier auquel aucune partie de l'argent ainsi réalisé a été payée, et le montant ainsi payé à tel officier dans chaque cas.

Sur motion de M. Foster, la Chambre se forme en comité général pour considérer certaine résolution concernant l'" Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882."

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

*Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender de nouveau l'" Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882."

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois, et adoptée.

M. Foster présente un Bill (No 103) à l'effet d'amender de nouveau l'" Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882,"—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

M. Orton présente un Bill (No 104) à l'effet de modifier l'" Acte de Tempérance du Canada, 1878,"—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

M. Carling met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—Rapport du ministre de l'Agriculture pour la Puissance du Canada, pour l'année 1885.

Sur motion de Sir Hector Langevin, l'ordre du jour pour la troisième lecture du Bill (No 77) du Sénat, intitulé : " Acte du Bureau des Postes, 1875," est rescindé, et le dit bill est renvoyé de nouveau à un comité général, rapporté et délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois sur division, et passé.

La résolution adoptée en comité général, mardi dernier, concernant la compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou, est rapportée, lue pour la seconde fois, et adoptée, et elle est comme suit :—

*Résolu*,—Qu'il est expédient de modifier l'acte 45 Vic., chap. 55, et de prescrire que la période pendant laquelle une subvention peut être accordée, aux termes du dit acte, à la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou, sera de vingt ans au lieu de vingt-cinq, et que le montant de cette subvention sera de $170,602 au lieu de $150,000 par année.

M. Pope alors présente un Bill (No 105) modifiant l' " Acte pourvoyant à l'octroi d'un subside à la compagnie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (limitée)," lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

Le Bill (No 80) du Sénat, intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'Acte d'interprétation," est délibéré en comité général, rapporté et délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé tel qu'amendé.

Le Bill (No 82) concernant l'emploi de certaines amendes et confiscations, est délibéré en comité général, et rapporté sans amendement.

M. Thompson (Antigonish) propose,—que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois ;

M. Blake propose, comme amendement,—que le bill soit renvoyé de nouveau en comité général, afin de le modifier en définissant l'application des amendes, pénalités et confiscations.—Rejeté, sur division.

Il propose alors, que le dit bill soit renvoyé de nouveau en comité général, afin de l'amender en prescrivant que le bill ne deviendra en vigueur qu'à la fin de la prochaine session du parlement.—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allen, | Fisher, | Lister, |
| Auger, | Forbes, | McIntyre, |
| Bain (Wentworth), | Geoffrion, | McMullen, |
| Béchard, | Gillmor, | Mills, |
| Bernier, | Glen, | Paterson (Brant), |
| Blake, | Guay, | Ray, |
| Burpee, | Gunn, | Rinfret, |
| Cameron (Huron), | Harley, | Robertson (Shelburne), |
| Cameron (Middlesex), | Holton, | Scriver, |
| Campbell (Renfrew), | Irvine, | Somerville (Brant), |
| Cartwright (Sir Richard), | Jackson, | Somerville (Bruce), |
| Charlton, | King | Trow, |
| Cockburn, | Kirk, | Vail, |
| Cook, | Landerkin, | Watson et |
| Davies, | Langelier, | Wilson.—47. |
| Edgar, | Laurier, | |

CONTRE :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Abbott, | Fortin, | Montplaisir, |
| Allison, | Foster, | O'Brien, |
| Amyot, | Gaudet, | Orton, |
| Bain (Soulanges), | Gault, | Paint, |
| Baker (Missisquoi), | Gigault, | Patterson (Essex), |
| Baker (Victoria), | Girouard, | Pinsonneault, |
| Barker, | Gordon, | Pope, |
| Bell, | Grandbois, | Pruyn, |
| Benoit, | Guilbault, | Reid, |
| Bergin, | Guillet, | Robertson (Hamilton), |
| Blondeau, | Hackett, | Robertson (Hastings), |
| Bowell, | Haggart, | Ross, |
| Bryson, | Hay, | Royal, |
| Burnham, | Hickey, | Shakespeare, |
| Burns, | Hilliard, | Small, |

Cameron (Victoria),
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Chapleau,
Cochrane,
Colby,
Costigan,
Coughlin,
Cuthbert,
Daly,
Dawson,
Desaulniers (Maskinongé),
Desaulniers (St-Maurice),
Dugas,
Dundas,
Dupont,
Everett,
Farrow,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Ferguson (Welland),
Homer,
Hurteau,
Jamieson,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Landry (Montmagny),
Langevin (Sir Hector),
Lesage,
Macdonald (King),
Mackintosh,
Macmillan (Middlesex),
McMillan (Vaudreuil)
McCallum,
McCarthy,
McDougald (Pictou),
McDougall (Cap-Breton),
McGreevy,
McLelan,
McNeill,
Sproule,
Stairs,
Taschereau,
Tassé,
Taylor,
Temple,
Thompson (Antigonish),
Townshend,
Tupper,
Tyrwhitt,
Valin,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Ward,
White (Cardwell),
White (Renfrew),
Wigle,
Wood (Brockville),
Wood (Westmoreland) et
Woodworth.—106.

La motion principale est alors adoptée, et le bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois, et passé sur division.

Le Bill (No 84) du Sénat, intitulé: "Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres matières," est délibéré en comité général; et sur rapport de progrès, le comité se lève et obtient l'autorisation de siéger de nouveau, demain.

M. McLelan propose, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides.

M. Cameron (Huron) propose, comme amendement, que tous les mots après "que" soient retranchés et remplacés par les suivants: "l'administration des affaires des sauvages dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest sous le présent gouvernement, a été caractérisée par l'extravagance, la mauvaise gestion, l'incapacité et une coupable négligence";



Et la question étant mise sur le dit amendement,—il est rejeté, sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Allen,
Amyot,
Armstrong,
Auger,
Bain (Wenworth),
Béchard,
Bergeron,
Bernier,
Blake,
Bourassa,
Burpee,
Cameron (Huron),
Cameron (Middlesex),
Dupont,
Edgar,
Fairbank,
Fisher,
Fleming,
Forbes,
Gaudet,
Geoffrion,
Gigault,
Gillmor,
Glen,
Guay,
Guilbault,
Langelier,
Laurier,
Lister,
McCraney,
McIntyre,
McMullen,
Mills,
Mitchell,
Paterson (Brant),
Platt,
Ray,
Rinfret,
Robertson (Shelburne),

Campbell (Renfrew),
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Charlton,
Cockburn,
Cook,
Davies,
Desaulniers (Maskinongé),
Desjardins,
Gunn,
Harley,
Holton,
Innes,
Irvine,
Jackson,
King,
Kirk,
Landerkin,
Scriver,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Trow,
Vail,
Watson et
Wilson.—65.

CONTRE :

Messieurs

Allison,
Bain (Soulanges),
Baker (Missisquoi),
Baker (Victoria),
Barker,
Barnard,
Beaty,
Bell,
Benoit,
Bergin,
Billy,
Blondeau,
Bowell,
Bryson,
Burnham,
Burns,
Cameron (Inverness),
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Chapleau,
Cimon,
Cochrane,
Colby,
Costigan,
Coughlin,
Cuthbert,
Daly,
Dawson,
Desaulniers (St-Maurice),
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Everett,
Farrow,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Ferguson (Welland),
Fortin,
Foster,
Gault,
Girouard,
Gordon,
Grandbois,
Guillet,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Hilliard,
Homer,
Hurteau,
Jamieson,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Landry (Montmagny),
Langevin (Sir Hector),
Lesage,
Macdonald (King),
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McMillan (Vaudreuil),
McCallum,
McCarthy,
McDougald (Pictou),
McDougall (Cap-Breton),
McGreevy,
McLelan,
McNeill,
Massue,
Montplaisir,
O'Brien,
Orton,
Ouimet,
Paint,
Patterson (Essex),
Pinsonneault.
Pope,
Pruyn,
Reid,
Riopel,
Robertson (Hamilton),
Robertson (Hastings),
Ross,
Scott,
Shakespeare,
Shanly,
Small,
Sproule,
Stairs,
Taschereau,
Taylor,
Temple,
Thompson (Antigonish),
Townshend,
Tupper,
Tyrwhitt,
Valin,
Vanasse,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Ward,
White (Cardwell),
White (Hastings),
White (Renfrew),
Wigle,
Wood (Brockville),
Wood (Westmoreland),
Woodworth et
Wright.—114.

La motion principale est alors agréée, et la Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

22 Bureau de la papeterie, pour papeterie..... 10,000 00

Résolution à rapporter.

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. White (Cardwell) soumet à la Chambre,—Rapport détaillé sur toutes réclamations pour terres et droits de participation à l'octroi des Métis du Nord-Ouest présentées par des colons établis le long de la Saskatchewan du Sud et dans le voisinage, à l'ouest du rang 26, 2ème méridien ouest, dans les établissements connus sous les noms de St. Louis de Langevin, St. Laurent ou Batoche et Lac aux Canards.

M. Chapleau présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre du 29 écoulé—Relevé du montant payé à P. R. Jarvis, écr., de la cité de Stratford, comté de Perth, officier-rapporteur sous l'acte de tempérance pour le comté de Perth, Ontario, pour la votation qui a eu lieu le 18 juin dernier, aux termes du dit acte. Aussi, un état détaillé de tous deniers payés au dit officier-rapporteur, pour quels objets et à qui ces deniers ont été payés par lui.

La Chambre alors s'ajourne à 2.05 a.m.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Jackson*—Lundi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient, en anticipation de l'abolition, par le gouvernement des Etats-Unis, des droits sur le bois de construction, la houille, le sel et autres articles de consommation, lorsqu'importés aux Etats-Unis de pays n'imposant pas de droits d'exportation, d'abolir le droit d'exportation sur les billots, le bois de construction, et les billes de bois servant à la fabrication du bardeau et des douves.

M. *Landerkin*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'amender pendant la présente session les actes relatifs aux poids et mesures, en déclarant quel sera le poids légal d'un baril de sel ?

M. *Bergin*—Lundi prochain—BILL intitulé : "Acte à l'effet de réglementer le travail des enfants, des jeunes personnes et des femmes, dans les ateliers, moulins et fabriques du Canada."

M. *Cook*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Le gouvernement sait-il que certains pêcheurs de la baie Georgienne ont jusqu'ici construit des cabanes sur Squaw-Island, et qu'ils ont l'habitude d'y faire sécher leurs filets, d'y empaqueter leur poisson, et de l'expédier de cette île ?
2. Le gouvernement a-t-il loué la dite île, ou aucune partie ou partie d'icelle, à quelque personne ou personnes ? Si oui, quel en est le ou les locataires, quels sont les terrains et privilèges accordés par tels baux, quelles sommes reçoit-on pour telles locations, et de quelle manière sont-elles payables ?
3. Ces baux réservent-ils aux pêcheurs mentionnés dans la première question, le droit de se servir de l'île comme ils l'ont fait jusqu'à présent ?
4. Le gouvernement est-il informé que la maison Clark et Cie, de Collingwood, prétend avoir loué la dite île, et refuse aux pêcheurs désignés dans la question No 1, la permission d'occuper leurs cabanes, de faire sécher leurs filets, d'empaqueter et d'expédier leur poisson, à moins que le produit de leur pêche ne soit vendu à leur maison ? Si oui, la maison Clark et Cie possède-t-elle le droit qu'elle réclame en vertu de quelque bail ou autre autorisation du gouvernement ?

M. *Langelier*—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Si Jos. Simard, ou aucun autre arbitre fédéral, a fait une enquête et un rapport sur la réclamation d'Elzéar Marois, du Cap St. Ignace, dont le cheval a été tué par un train de l'Intercolonial en juillet 1884 ?
2. Quelle est la nature de tel rapport ?
3. Si le gouvernement se propose de payer au dit Elzéar Marois la valeur du dit cheval ?

M. *Vail*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quelle est la somme perçue pour droits de péage sur les canaux du Canada depuis le 30 juin, 1885, jusqu'au 31 décembre, 1885 ?

M. *McLelan*—Mardi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de venir en aide à la municipalité de la ville de Cobourg en déduisant de la somme qu'elle doit au gouvernement un montant égal à celui qu'elle a contribué au paiement du coût de construction d'un port d'abri à Cobourg.

M. *McLelan*—Mardi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'enlever tout doute quant à l'interprétation de la clause 6 de l'Acte 48-49 Vict., chap. 50, relative au règlement final des réclamations du Manitoba contre la Puissance, en déclarant de quelle manière le taux par tête y mentionné sera calculé.

M. *Lister*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de la sentence arbitrale et de toute correspondance concernant la réclamation de Robert Balfour, de Port-Colborne, pour dommages qu'il prétend avoir subis par suite des travaux exécutés par le gouvernement à Port-Colborne.

No. 33.

OTTAWA, JEUDI, 15 AVRIL, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.
1886.

# No 34.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, VENDREDI, 16 AVRIL, 1886.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Angus R. McDonald et autres, de Little Judique ; de John Gillies et autres, et de Joshua Smith et autres, de Port Hood, tous du comté de Inverness, Nouvelle-Ecosse ; se plaignant séparément de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs Canadiens.

M. Desjardins, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des *Débats* de cette Chambre pendant la session actuelle, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande que le contrat pour la reliure des *Débats* de la présente session, soit de nouveau donné à M. A. S. Woodburn, aux prix et conditions mentionnés dans le contrat passé entre lui et le comité, et dont le terme a expiré le 31 décembre dernier.

On a attiré l'attention du comité sur le fait qu'en certains cas, les discours des députés ont été traduits par d'autres personnes que les traducteurs officiels, le comité saisit cette occasion pour informer les députés que tout discours prononcé à la Chambre doit être traduit par les traducteurs officiels et imprimés, tels que traduits, dans le compte-rendu, et qu'un discours traduit par aucune personne n'appartenant pas au personnel des *Débats* ne peut être imprimé dans le compte-rendu.

On a aussi fait remarquer au comité le fait qu'en plusieurs occasions, les corrections faites de leurs discours par certains députés, pour l'édition revisée, n'ayant pas été prêtes à temps, les imprimeurs se sont vus forcés d'en tenir la matière debout, pour les corrections, plus longtemps que ne le comportait leur contrat ; le comité désire, en conséquence, attirer l'attention des députés sur l'avis suivant qui sera publié à la fin de l'édition quotidienne des *Débats* de chaque jour :—

AVIS AUX DÉPUTÉS.

Les corrections nécessaires à faire aux discours des députés, pour l'édition reliée, doivent être envoyées au bureau des *Débats* vingt-quatre heures après que les copies imprimées des discours ont été distribuées ; ce terme expiré, les imprimeurs pourront imprimer les copies destinées à l'édition reliée sans nouveau délai.

Sir Hector Langevin, du comité permanent des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport comme suit, savoir :—

Bill (No 67) concernant la compagnie du chemin de fer de l'Ontario Central.

Bill (No 78) modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph, avec des amendements ;—et

Bill (No 64) modifiant l'acte constitutif de la compagnie de charbon et de fer de Pictou, sans amendement.

Sur motion de M. Beaty, il est ordonné de rembourser l'honoraire de $200 payé sur le Bill (No 59) à l'effet de constituer en corporation " Le Premier Synode en Canada de l'Eglise Episcopale Réformée," conformément à la recommandation contenue dans le quatrième rapport du comité des Bills Privés.

Sur motion de M. Desjardins, le second rapport du comité spécial chargé de contrôler le rapport officiel des *Débats* pendant la session actuelle, présenté aujourd'hui, est adopté.

M. Chapleau présente un Bill (No 106) modifiant l' " Acte à l'effet de restreindre et réglementer l'immigration chinoise en Canada,"—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à mardi prochain.

M. Baker (Victoria) présente un Bill (No 107) modifiant l'acte concernant la représentation de la province de la Colombie Anglaise dans la Chambre des Communes, —lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à lundi prochain.

M. Costigan présente un Bill (No 108) à l'effet d'amender l' " Acte de Falsification,"—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à mardi prochain.

Sur motion de M. Costigan, la Chambre se forme en comité général pour considérer centaine résolution concernant l' " Acte des Poids et Mesures, de 1879."

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

*Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender de nouveau l' " Acte des Poids et Mesures, de 1879 " et de conférer au Gouverneur-Général en Conseil le pouvoir de déterminer quels poids, mesures et instruments de pesage seront admis à vérification.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois, et adoptée.

M. Costigan présente alors un Bill (No 109) modifiant de nouveau l' " Acte des Poids et Mesures, de 1879,"—lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à mardi prochain.

Le Bill (No 94) modifiant de nouveau l' " Acte des Terres Fédérales, 1883," est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger mardi prochain.

Le Bill (No 100) concernant le transfert du phare du Cap-Race, Terreneuve, et ses dépendances, au Canada, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour la troisième lecture, à mardi prochain.

La Chambre procède alors à la prise en considération des résolutions relatives aux droits de douane rapportées du comité des Voies et Moyens et lues pour la première et la seconde fois vendredi, le 2 avril.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art.* 19 *du règlement.*)

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, rapportés sans amendements, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 58) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Jonction du St-Laurent et de l'Atlantique.

Bill (No 34) constituant en corporation la Cie du chemin de fer des Mines du Lac Supérieur.

Bill (No 59) à l'effet de constituer en corporation "Le Premier Synode de l'Eglise Episcopale Réformée en Canada," et pour d'autres fins s'y rattachant.

Bill (No 30) à l'effet de constituer en corporation la Cie Manufacturière E. B. Eddy.

Bill (No 42) concernant la compagnie dite *The Saskatchewan Land and Homestead Company* (*limited*) ;—et

Bill (No 44) constituant en corporation la Cie des mines de houille et de transport de la Rivière-aux-Arcs. (Titre changé en celui de " La Cie des Mines de Charbon et de Transport de la Rivière-aux-Arcs.")

Le Bill (No 95) constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de Jonction de Victoria et du Sault Ste-Marie, est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

La Chambre reprend alors en considération l'adoption des résolutions relatives aux droits de douane rapportées du comité des Voies et Moyens.

**1.** *Résolu*,—Qu'il est expédient de prescrire que les taux de droits suivants seront prélevés et perçus sur chacun des articles ci-après mentionnés, et d'abroger tous actes ou parties d'actes actuellement en vigueur en tant qu'ils pourvoient au prélèvement et à la perception de taux de droits différents de ceux prescrits par les présentes, ou qui leur sont incompatibles :—

Les items 1. Amandes, dans la coque, un droit spécifique de cinq centins par livre ..... 5 cts. p. lb.

2. Amandes, dépouillées de leurs coques, et noix de toutes espèces, non spécifiées ailleurs, un droit spécifique de trois centins par livre ..... 3 cts. p. lb.

3. Poudre à pâtisserie, un droit spécifique de six centins par livre..... 6 cts. p. lb.

4. Boîtes, casiers et secrétaires, de fantaisie et ornementés, et ouvrages de fantaisie en os, écaille, corne et ivoire ; aussi, poupées et jouets de toutes espèces et matières. Ornements en albâtre, terra-cotta ou en composition, statuettes, verroteries et ornements en verroteries, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.

étant lus la seconde fois, sont adoptés séparément.

L'item 5. Boulons, écrous, rondelles et rivets de fer ou d'acier, un droit spécifique de un centin par livre, et quinze pour cent *ad valorem*. 1 ct. p. lb. et 15 p. c.

étant lu, est ajourné.

L'item 6. Bleu pour buanderies, de toutes espèces, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 pour cent.

étant lu la seconde fois, est adopté.

Les items 7. Cidre, un droit spécifique de dix centins par gallon impérial..... 10 cts. p. g. i.

8. Cordage de manille et d'azané d'Amérique de toute espèce, un droit spécifique de un centin et un quart par livre, et dix pour cent *ad valorem*..... 1¼ cts. p. lb. et 10 pour cent.

9. Noix de coco desséchée, sucrée ou non, un droit spécifique de six centins par livres..... 6 cts. par lb.

étant lus la seconde fois, sont ajournés.

Les items 10. Plumes, d'autruche et de vautour, non préparées, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent.

11. Plumes, d'autruche et de vautour, préparées, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.
12. Fruits secs, savoir :—Raisins, un droit spécifique de un centin par livre, et dix pour cent *ad valorem*..... 1 ct. par lb. et 10 p. cent.
13. Fruits secs, savoir :—Raisins de Corinthe, dates, figues, prunes et tous autres fruits secs non spécifiés ailleurs, un droit spécifique de un centin par livre..... 1 ct. par lb.
14. Fruits verts, savoir :—Mûres, groseilles, framboises et fraises, un droit spécifique de quatre centins par livre, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable..... 4 cts. par lb.
15. Pêches, un droit spécifique de un centin par livre, le poids du colis devant être inclus dans le poids imposable.....1 ct. p. lb.

étant lus la seconde fois, sont adoptés.

L'item 16. Guipures, cordes, millerets, rubans et bordures, lorsque importés par des chapeliers pour usage dans leurs fabriques, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 pour cent.

étant lu la seconde fois, est désapprouvé.

Les items 17. Tuyaux de fonte pour gaz, eau et drainage, trente pour cent *ad valorem*.....30 pour cent.
18. Gants et mitaines de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*.....30 pour cent.
19. Tissus de crin de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*.....30 pour cent.
20. Harnais et sellerie de toute description, et parties d'iceux, trente pour cent *ad valorem*.....30 pour cent.
21. Dentelles, millerets, franges, broderies, cordes ou glands et embrasses ; aussi millerets, chaînes ou cordes de crin, trente pour cent *ad valorem*.....30 pour cent.
22. Tuyaux de plomb, et plomb de chasse, un droit spécifique de un centin et un quart par livre..... 1 ct. par lb.

étant lus séparément la seconde fois, sont adoptés.

Et l'item 23. Oléomargarine, butyrine ou autres substituts du beurre, un droit spécifique de dix centins par livre..... 10 ct. par lb.

étant lu la seconde fois ;

M. Paterson (Brant) propose, comme amendement, que tous les mots après "beurre" soient retranchés, et remplacés par les suivants :—"L'importation de ces articles est par le présent prohibée sous peine d'une amende de $200, et de la confiscation de ces articles et des colis qui les contiennent."

Et un débat s'ensuivant,—le dit amendement est retiré, avec le consentement de la Chambre ; et le dit item 23 est alors désapprouvé.

Les items 24. Toile de coton imprimée ou teinte, non spécifiée ailleurs, vingt-sept et demi pour cent *ad valorem*.....27½ pour cent.
25. Spiritueux et alcools qui n'ont pas été sucrés ou mélangés à d'autres articles de manière que leur dégré de force ne puisse être constaté au moyen de l'hydromètre de Sykes, pour chaque gallon impérial de la force de preuve, d'après tel hydromètre, et ainsi dans la même proportion, pour toute force plus grande ou moindre que la force de preuve, et pour toute quantité plus grande ou moindre qu'un gallon, savoir : genièvre, rhum, whisky, alcool ou esprit de vin, et spiritueux de quelque nom que ce soit, non énumérés, mélangés et sucrés, un droit spécifique de une piastre soixante quinze centins par gallon impérial..... $1.75 p. g. i.

étant lus séparément la seconde fois, sont adoptés.

L'item 26. Genièvre, *Old Tom*, un droit spécifique de une piastre et quatre-vingt-dix centins par gallon impérial.....$1.90 p. g. i.

étant lu la seconde fois,—il est amendé en retranchant "$1.90 par gallon impérial", et en insérant "$1.75 par gallon impérial",—et il est adopté tel qu'amendé.

Les items 27. Spiritueux et alcools mélangés à d'autres ingrédients et bien que tombant par là sous la dénomination de médicaments brévetés, teintures, essences, extraits ou sous toute autre déno-

mination, y compris les elixirs et les extraits fluides pharmaceutiques, en fût ou en bouteille, non spécifiés ailleurs, seront, néanmoins considérés comme spiritueux ou alcools et frappés de droits comme tels, un droit spécifique de deux piastres par gallon impérial, et trente pour cent *ad valorem* ..... $2 p. g. i. 30 pour cent.

28. Eau de cologne et spiritueux parfumés, en bouteille ou flacon, ne pesant pas plus de quatre onces chaque, cinquante pour cent *ad valorem* ..... 50 pour cent.

29. Eau de cologne et spiritueux parfumés, en bouteille ou flacon, ou autres vaisseaux pesant plus de quatre onces chaque, un droit spécifique de deux piastres par gallon impérial et quarante pour cent *ad valorem* ..... $2 p. g. i. 40 pour cent.

30. Tubes en fer forgé unis, de deux pouces de diamètre ou au-dessous, accouplés et filetés ou non, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.

31. Fouets de toute espèce, trente pour cent *ad valorem*..... 30 pour cent.

étant lus séparément la seconde fois, sont adoptés.

L'item 32. Fils de fer ou d'acier, galvanisés ou non, du numéro quinze et plus gros, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent.

étant lu la seconde fois,—il est amendé en ajoutant les mots "non spécifiés ailleurs" après les mots "plus gros", et il est adopté, tel qu'amendé.

L'item 33. Fils de fer ou d'acier pour clôtures, barbelés, en bandes, ou autre fils semblables pour clôture, un droit spécifique de un centin et demi par livre.....1½ ct. p. lb.

étant lu la seconde fois;

M. McLelan propose, que tous les mots après "33" soient retranchés et remplacés par les suivants: "fils barbelé pour clôture, de fer ou d'acier, un droit spécifique de 1½ centin par lb. Fil en bande pour clôture, de fer ou d'acier, un droit spécifique de 1½ centin par lb.—Adopté.

Et la question étant mise sur l'item, tel qu'amendé;

M. Watson propose, qu'il soit amendé de nouveau en ajoutant à la fin les mots suivants: "sauf lorsqu'importés pour usage dans le Manitoba et le Nord-Ouest, auquel cas, ils seront admis en franchise".—Rejeté.

Et l'item, tel qu'amendé, est alors adopté.

Les items 34. Gateaux de levain, et levain comprimé, en paquets ou colis d'une livre et au-dessus, un droit spécifique de six centins par livre..... .....6 cts. p. lb.

35. Gateaux de levain, en paquets de moins d'une livre, un droit spécifique de huit centins par livre.....8 cts. p. lb.

36. Ciment de Portland et romain, à être classifié avec tous autres ciments aux taux spécifiques actuels.

étant lus séparément pour la seconde fois, sont adoptés.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit;

SAMEDI, 17 avril 1886.

Les items 37. Sur le sucre, mélado, mélado concentré, sucre de canne concentré, mélasse concentrée, sucre de betterave concentré et concréfié, quand ils sont importés directement du pays de leur provenance et production, pour fins de raffinage seulement, non au-dessus du numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, et n'excédant pas soixante-et-dix dégrés à l'épreuve du polariscope, un droit spécifique de un centin par livre, et pour tout dégré additionnel ou fraction de dégré, indiqué par l'épreuve du polariscope, trois centins et un tiers par cent livres additionnelles ..... 1 c. p. lb. 70° et 3⅓ c. p. 100 lb. pour ct. dég. au-dessus de 70°

38. Sur le sucre non destiné au raffinage, ne dépassant pas le numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, quand il est importé directement du pays de sa provenance et production, un droit spécifique de un centin par livre, et trente pour cent *ad valorem*, livré sous voiles au dernier port de chargement..... 1 ct. par lb. 30 pour cent.

39. Sur tous sucres au-dessus du numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, et sur le sucre raffiné de toute espèce, qualité ou type, un centin et demi par livre, et trente pour cent *ad valorem*, sur leur valeur livrés sous voiles au dernier port de chargement..... 1½ ct. par lb. 35 pour cent.

40. Sur tous sucres, non importés directement, sans transbordement, du pays de leur provenance et production, il sera imposé et perçu un droit additionnel de sept centins et demi pour cent, du droit total autrement exigible..... 7½ ct. par lb. additionnels.

Pourvu que pas plus de quinze pour cent d'un chargement de sucre pour fins de raffinage ne dépassera pas le numéro 13, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, tout le chargement pourra être admis d'après l'épreuve du polariscope, tel que ci-dessus prescrit, mais pour fins de raffinage seulement.

41. Sur les sirops, sucres de canne, sirops épurés, sirops ou mélasses de sucreries, sirops de sucre, sirops de mélasse ou de sorgho, qu'ils soient importés directement ou non, un droit spécifique de un centin par livre, et trente pour cent *ad valorem*..... 1 ct. par lb. 30 pour cent.

42. Sur les mélasses, autres, lorsqu'elles seront importées directement sans transbordement, du pays de leur provenance et production, quinze pour cent *ad valorem*..... 15 pour cent.

43. Sur les mélasses qui ne seront pas ainsi importées, vingt pour cent *ad valorem*..... 20 pour cent.

La valeur sur laquelle le droit *ad valorem* sera imposé et perçu sur tous les sirops et mélasses ci-dessus nommés, sera leur valeur livrés sous voiles au dernier port de déchargement.

44. Pourvu que lorsque les mélasses seront importées pour, ou reçues par une raffinerie ou une fabrique de sucre quelconque, ou qu'elles devront être employées pour toutes autres fins que la consommation actuelle, elles soient sujettes à un droit additionnel de cinq centins par gallon impérial qui sera imposé et perçu sur icelles. 5 cts p. g. i.

Pourvu que le changement dans les tarifs des droits sur les sucres et les mélasses ne s'applique qu'aux importations arrivant au Canada, le et après le 31 mars courant, et non aux mêmes articles entreposés antérieurement à cette date.

45. Sur le sucre candi, brun ou blanc, et les confiseries, un droit spécifique de un centin et un quart par livre, et trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 1¼ ct. p. lb.

étant lus séparément la seconde fois, sont adoptés.

2. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender l'annexe B qui contient la liste des articles admis en franchise lorsqu'ils sont importés en Canada, en substituant les dispositions suivantes aux items correspondants actuellement compris dans cette annexe :

L'item 1. Articles pour l'usage personnel des consuls généraux qui sont nés dans le pays qu'ils représentent ou qui en sont citoyens, et qui ne sont engagés dans aucune autre profession ou branche d'affaire,—étant lu la seconde fois, est adopté.

L'item 2. Borax en bloc,—étant lu la seconde fois, est désapprouvé.

L'item 3. Graisse, résidu du gras animal,—étant lu la seconde fois, —il est amendé en ajoutant les mots suivants : "pour usage pour la fabrication du savon, non autrement spécifiée."

Le dit item est alors adopté, tel qu'amendé.

L'item 4. Fer et acier de rebut et ferrailles ; mais ne sera compté comme fer et acier de rebut que les déchets de fer ou d'acier qui ont déjà servi et qui ne sont bons qu'à être refondus,—étant lu la seconde fois, est ajourné.

L'item 5. Sumac crû,—étant lu la seconde fois, est adopté.

**3.** *Résolu*,—Qu'il est expédient de retrancher les articles suivants de la liste des articles qui peuvent être admis en franchise lorsqu'ils sont importés en Canada, savoir :

L'item 1. " Sables ou globules ferrugineux et potée sèche pour polir le granit ",—étant lu la seconde fois, est adopté.

L'item 2. " Otto de roses,"—étant lu la seconde fois, est désapprouvé.

L'item 3. " Instruments et appareils de physique, et sphères, et ",—étant lu la seconde fois, est adopté.

La résolution **4.** Qu'il est expédient d'amender l'annexe D relatif aux articles prohibés, en retranchant l'item concernant les ouvrages pour lesquels un droit de propriété littéraire a été obtenu, et en lui substituant le suivant, savoir : Réimpressions d'ouvrages canadiens et d'ouvrages anglais pour lesquels un droit de propriété littéraire a été obtenu en Canada,—étant lue la seconde fois, est adoptée.

La résolution **5.** Qu'il est expédient de prescrire qu'un droit d'accise de huit centins par livre sera prélevé et perçu sur toute oléomargarine, butyrine, ou autres substituts du beurre, fabriqué en Canada,—étant lue la seconde fois, est ajournée.

La résolution **6.** Qu'il est expédient de prescrire que les résolutions qui précèdent et les modifications apportées aux droits de douane et d'accise sur les articles y mentionnées, prendront effet le, et après le 31 mars courant,—étant lue la seconde fois, est adoptée.

La Chambre alors s'ajourne à 1.40 jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Watson*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'augmenter la représentation du Manitoba dans le prochain parlement ?

M. *Watson*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention d'ouvrir un crédit applicable à l'amélioration du chenal de la rivière Assiniboine entre la ville de Portage-la-Prairie et la cité de Winnipeg en vue d'empêcher les fréquentes inondations qui se produisent pendant les crues d'eau et causent de grands dommages chaque fois qu'elles surviennent ?

M. *Cameron* (Inverness)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il, au cours de la présente session, de prendre les mesures nécessaires pour le prolongement du chemin de fer Intercolonial, du détroit de Canso à Sydney ou à Louisbourg ?

M. *Gault*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-il probable que nos relations commerciales avec les Indes Occidentales anglaises se ressèrent davantage par suite de la visite de la délégation venue des Barbades l'an dernier ?

M. *Carling*—Mardi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à établir une station agricole expérimentale ou des stations agricoles expérimentales, à faire l'acquisition d'une étendue limitée de terres et à réserver une étendue limitée de terres publiques pour cette fin, et pour servir à des plantations d'arbres et à la culture forestière ; et aussi à déterminer les salaires des personnes chargées de mettre ces mesures à exécution ; tels salaires devant être payés à même les crédits votés par le Parlement pour cet objet ; et de plus à prescrire que tels rapports, échantillons, plants ou autres produits, à être désignés par le ministre de l'Agriculture, seront transportés gratis par la poste, sujets aux règlements passés par le Maître Général des Postes.

M. *Chapleau*—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte concernant les commissions des officiers publics en Canada."

M. *Thompson* (Antigonish)—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'' Acte de la Cour Suprême et de l'Echiquier.' "

M. *Thompson* (Antigonish)—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte modifiant l'' Acte du Cens Electoral, 1885.' "

M. *Lister*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Un maître de havre a-t-il été nommé pour le port de Windsor, dans le comté d'Essex ? Si oui, quel est le titulaire et quelle est la date de sa nomination ? Si un tel officier n'a pas été nommé, le gouvernement se propose-t-il de faire cette nomination ?

M. *Laurier*—Lundi prochain—INTERPELLATION—A quelle date la pétition de James Trenton et autres, adressée à Sir John Macdonald, et publiée à la page 68 des documents de la session, No 116 (1885), a-t-elle été reçue par le gouvernement ?

M. *Ross*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de prendre cette année quelque mesures pour améliorer la navigation de la rivière Assiniboine, et faire exécuter les travaux nécessaires en vue d'empêcher son débordement ?

M. *Edgar*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il, parmi les papiers du Nord-Ouest, une lettre adressée au ministre de l'Intérieur par le commissaire principal de la Compagnie de la Baie d'Hudson au commencement de l'année 1884, notifiant le gouvernement que la députation se rendait au Montana auprès de Louis Riel, et l'avertissant de la gravité de la situation ? Et cette lettre sera-t-elle produite ?

## AVIS DE BILL PRIVÉ.

Le bill suivant a, ce jour, été affiché comme devant être pris en considération par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, samedi, le 24 avril courant, ou après :—

Bill (No 95) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Jonction de Victoria et du Sault Sainte-Marie.

**No. 34.**

OTTAWA, VENDREDI, 16 AVRIL, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 35.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, LUNDI, 19 AVRIL, 1886.

PRIÈRE.

Sept pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du District de Victoria de l'Eglise Méthodiste, dans la Colombie Anglaise ; et de la Branche de l'Alliance Fédérale dans la Colombie Anglaise ; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

Du Conseil Municipal de la ville de Milton, comté d'Halton, Ontario ; demandant l'abrogation de l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, ou que l'Acte soit modifié de manière à permettre qu'un vote soit pris pour son abrogation, si la demande en est faite par pétition signée du tiers des électeurs, ou à permettre la vente de l'ale, de la bière et des vins légers dans les comtés où l'Acte Scott est en vigueur.

D'Eustache Saint-Pierre et autres, du township d'Amherst, comté d'Ottawa ; demandant que le dit township soit annexé au comté d'Argenteuil.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé les documents suivants sur le bureau, savoir :—

Rapports des baptêmes, mariages et décès dans les districts d'Arthabaska, de Gaspé, de Kamouraska, du Saguenay et de Terrebonne, pour l'année 1885.

La pétition de Henry Asker et autres, de Lakes Porter, Lawrencetown et Chezzetcook, comté d'Halifax, Nouvelle-Ecosse ; demandant certaines modifications à l'Acte et aux règlements des pêcheries, étant lue ;

M. l'Orateur décide que la présente pétition ne peut être reçue, vû que le règlement exige que la feuille qui contient les conclusions de la pétition porte la signature d'au moins trois des pétionnaires, et que nulle signature ne doit être collée ou transférée sur une pétition.

Sur motion de M. Ross, la requête de James Sutherland et autres, présentée aujourd'hui ; demandant qu'il leur soit permis de présenter à la Chambre une pétition à l'effet d'obtenir certains amendements à l'acte constitutif de la compagnie de chemin de fer et de navigation de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, nonobstant que le délai fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés soit expiré,—est lue et reçue, et elle est renvoyée au comité des Ordres Permanents.

M. Thompson (Antigonish) présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 29 écoulé—Copie du témoignage complet, du résumé du juge et de tous les autres documents relatifs au procès de Louison Mongrain pour le meurtre de David D. Cowan, membre de la police à cheval, autrefois du comté de Carleton. Aussi de toutes pétitions, correspondance et ordres en conseil relatifs à la commutation de la sentence de mort de Louison Mongrain.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 5 écoulé—Copie de tous rapports faits par l'inspecteur Sweetnam concernant certaines accusations d'irrégularité dans l'administration du bureau de poste de Pickering, comté d'Ontario, et particulièrement de son rapport sur l'enquête qu'il a faite au village de Pickering en décembre 1883; aussi copie de toute correspondance échangée entre l'inspecteur Sweetnam et le département des postes se rapportant en aucune manière aux accusations portées contre l'administration du dit bureau de poste; et aussi copie des instructions données à l'inspecteur touchant tel rapport.

M. Chapleau met devant la Chambre le Rapport du Bureau des Examinateurs pour le Service Civil en Canada, pour l'année finissant le 31 décembre, 1885.

M. Chapleau présente un Bill (No 110) concernant les commissions des officiers publics en Canada, lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés avec amendements, délibérés tels qu'amendés, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 36) à l'effet de conférer certains pouvoirs à la compagnie dite *The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma (limited)*.

Bill (No 67) concernant la compagnie du chemin de fer de l'Ontario Central.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 78) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Bill (No 64) modifiant l'acte constitutif de la Cie de charbon et de fer de Pictou.

Les Adresses à Son Excellence, et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Jackson :—Ordre de la Chambre—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et aucun membre de l'équipage constituant le service de sauvetage à Port-Rowan, province d'Ontario, qui n'a pas encore été soumis à la Chambre.

Par M. Kirk :—Adresse—Copie de toute correspondance et télégrammes échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et l'ex-surveillant du sifflet de brume à Scatterie et aucune personne ou personnes, et d'aucun ordre ou ordres en conseil touchant le renvoi ou la démission du dit ex-surveillant, et la nomination de son successeur.

Par M. Cameron (Inverness) :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance relative à la fermeture de l'entree nord du havre de Port Hood, avec copie des rapports de l'ingénieur en chef du département des Travaux Publics à ce sujet; aussi copie des plan, devis et soumissions demandées par le ci-devant ministre des Travaux Publics en 1878.

Par M. Gordon :—Ordre de la Chambre—Etat donnant le nombre d'alevins de poisson blanc aux divers établissements de pisciculture du Canada à être distribués au printemps. Aussi, le nombre d'alevins de doré et d'achigan vert. Aussi, les instructions données pour leur distribution.

Par M. Sproule :—Ordre de la Chambre—Etat donnant les noms et le nombre des personnes qui ont servi comme éclaireurs dans la police à cheval pendant l'insurrection du Nord-Ouest. Aussi, les noms de celles qui, depuis cette époque, ont demandé un octroi gratuit de terre pour les dits services, comme il en a été accordé aux volontaires.

Par M. Kirk :—Adresse—Copie de tous ordres en conseil, pétitions et correspondance, et aussi, du rapport de l'ingénieur (y compris le plan et le coût estimatif de la construction), concernant le chemin de fer d'embranchement projeté à partir d'un point sur l'Intercolonial, à ou près de Stellarton, comté de Pictou, jusqu'à la ville de Pictou, N.-E.

Un message est reçu du Sénat adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 60) à l'effet de constituer en corporation "La Banque Continentale du Canada."

Bill (No 38) concernant la compagnie du pont de la Grande Ile de Niagara.

Bill (No 32) à l'effet de constituer en corporation une communauté de religieuses sous le nom de "Les Sœurs, Fidèles Compagnes de Jésus."

Bill (No 47) concernant le chemin de fer d'Esquimalt et Nanaïmo, dans la Colombie Anglaise.

Bill (No 72) concernant le Pont Suspendu "Union."

Bill (No 40) concernant la compagnie du pont du Sud du Canada.

Bill (No 14) à l'effet de réduire le capital social de la Banque du Nouveau-Brunswick.

Bill (No 50) concernant la Banque de Pictou.

Bill (No 76) concernant le canal de la Baie Burlington.

Aussi,—adoptant les bills suivants avec des amendements, savoir :—

Bill (No 54) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer et de houille de Medicine Hat.

Bill (No 53) constituant en corporation la Cie Calvin (limitée).

Bill (No 18) à l'effet d'incorporer la Banque Midland du Canada.

Bill (No 27) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'Ontario.

Et aussi,—avec les bills suivants de leurs Honneurs, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 111) "Acte concernant les Assurances."

Bill (No 112) intitulé : "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions" ;— et

Bill (No 113) intitulé : "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêts immobiliers et d'épargne et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions.

M. Charlton propose que les résolutions suivantes soient adoptées, savoir :—

1. Que l'habitude de plus en plus fréquente, dans la Chambre des Communes du Canada, de prononcer de longs discours, ayant le caractère de volumineux essais, écrits et préparés avec soin, et de faire de longues citations, souvent étrangères au sujet, est de nature à nuire à la discussion légitime et appropriée des questions publiques, constitue une perte de temps, prolonge d'une manière déraisonnable les sessions du Parlement, menace d'entraîner l'abolition du rapport officiel des débats, en augmentant leur volume et leur coût, et tend à favoriser des débats oiseux et diffus plutôt qu'une argumentation serrée ou concise ; que cette coutume forme un contraste frappant avec la méthode suivie dans la Chambre des Communes en Angleterre, et qu'elle dégoûte le public de l'étude approfondie et intelligente des délibérations du Parlement.

2. Qu'il est expédient d'adopter les règlements suivants et de les appliquer à l'avenir à la conduite des débats dans la Chambre des Communes en Canada :

(1) Que le discours du ministre des Finances, ou le discours d'un député proposant une motion ou une résolution, ne devra pas excéder deux heures chacun, non plus que la réponse à ces discours, excepté avec le consentement de la Chambre obtenu au commencement du débat.

(2) A l'exception du discours du budget du ministre des Finances, de la réponse principale à ce discours, et du cas d'un député proposant une motion ou une résolution, aucun député dans un débat quelconque ne pourra parler plus d'une heure et demie, sauf la personne chargée alors de la direction du gouvernement ou le chef de l'opposition qui ne devront pas parler plus de deux heures chacun, excepté avec le consentement unanime de la Chambre.

(3) Lorsqu'une question aura été débattue pendant trois jours, les discours touchant telle question ne devront pas excéder une heure chaque, excepté dans le cas du chef du gouvernement, ou du chef de l'opposition, qui ne devront pas parler plus de deux heures chacun, sauf du consentement unanime de la Chambre.

(4) Lorsqu'une question aura été débattue pendant cinq jours en Chambre, celle-ci pourra, sur la proposition d'un député, par un vote des trois quarts des députés présents, limiter le temps occupé par aucun député excepté le chef du gouvernement ou de l'opposition à pas moins de quinze minutes.

(5) Les restrictions ci-dessus quant au temps affecté aux débats s'appliqueront également aux délibérations de la Chambre, lorsqu'elle sera en comité, de même que lorsque l'Orateur occupera le fauteuil, et elles ne seront pas censées restreindre les privilèges d'un député, lorsque la Chambre sera en comité, excepté en ce qui regardera le temps pendant lequel il pourra parler chaque fois qu'il aura le droit de s'adresser au Président.

(6) Les restrictions ci-dessus touchant le temps affecté aux débats, pourront être suspendues, si la Chambre y consent, dans le cas de tout discours prononcé dans des circonstances spéciales.

(7) Il ne sera permis à aucun député de lire son discours manuscrit ; mais ceci ne pourra pas être interprêté comme interdisant l'usage de memorenda ou de notes rémemoratives.

3. L'Orateur sera chargé de faire observer les présents règlements.

Sir Hector Langevin propose, comme amendement, que les résolutions 2 et 3 soient retranchées.—Adopté.

La proposition principale, telle qu'amendée, est alors adopté.

M. McCraney propose qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour un état complet et détaillé des dépenses de voyage du Gouverneur-Général, conformément à l'état 150 de 1885 ; un état détaillé, par article, de tout et chacun des montants payés et inscrits sous le titre de frais de voyage, depuis la confédération, à qui payés et pour quels services ces dépenses ont été faites ; la nature et la longueur du voyage pour lequel chaque item de dépense a été encouru ; le nombre de personnes composant la suite vice-royale, leurs noms, occupations et nationalité.—Rejeté.

M. McCraney propose qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour un relevé détaillé, sous le titre de dépenses contingentes pour Rideau Hall, depuis la confédération ; un état complet et détaillé, par article, de toutes sommes inscrites sous le titre de dépenses contingentes dans le bureau du Gouverneur-Général ; à qui chaque montant a été payé, pour quel service ou objet, et le chiffre exact de chaque item de dépense.—Rejeté.

M. McCraney propose qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour un relevé détaillé, depuis la confédération, des traitements du Gouverneur Général et de son personnel ; à qui des traitements ont été payés, chaque année, dans le bureau du Gouverneur Général, les noms, les montants payés à chacun, les fonctions de telles personnes avant d'entrer dans le dit bureau, leur nationalité et leur âge.—Rejeté.

M. McCraney propose qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour un relevé, depuis la confédération, du combustible et du luminaire dépensé pour Rideau Hall ; le montant exact payé chaque année ; à qui ; la quantité et qualité du combustible acheté ; le prix du bois, par corde, ou du charbon, par tonne, et aussi, les montants payés pour éclairage, chaque année, à qui soldés, le prix payé pour chaque article et la quantité.—Rejeté.

M. McCraney propose qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour un état détaillé des frais d'entretien des jardins et terrains de Rideau Hall, depuis la confédération ; à qui des deniers ont été payés pour ces travaux, les gages par jour de travail et la nature des travaux faits pour les dits gages ; aussi, la valeur des améliorations permanentes, s'il en est, comprise sous le titre de frais d'entretien des jardins et terrains.—Rejeté.

M. McCraney propose qu'il soit émis un Ordre de la Chambre pour un état détaillé du coût des additions, changements, réparations et entretien de Rideau Hall ; par qui ont été ordonnés les additions, changements et réparations ; qui les a exécutés, et le coût de chaque item, depuis la confédération.

M. White (Cardwell) propose, comme amendement, que tous les mots après " réparations," dans la troisième ligne, soient retranchés et remplacés par les suivants : " faisant la distinction entre les travaux faits par contrat et autrement; aussi les noms des entrepreneurs lorsque les travaux ont été faits par contrat."—Adopté.

La motion principale, telle qu'amendée, est alors adoptée, et un Ordre est émis en conséquence.

Les Adresses à Son Excellence, et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. McCraney :—Ordre de la Chambre—Relevé détaillé du prix d'achat de Rideau Hall, du loyer et de l'ameublement, depuis la confédération ; par qui et de qui ont été achetés les articles inscrits sous le titre d'ameublement ; aussi, une liste des dits articles et les prix ; et, dans le cas où l'on aurait disposé de tels articles, les noms des acheteurs et le prix d'achat, s'il en est.

Par M. Cameron (Huron) :—Ordre de la Chambre—Etat indiquant le nombre de homesteads—pour lesquels des demandes avaient été régulièrement inscrites—dans chacune des agences de district dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, et dont la concession a été annullée ou qui ont abandonnés pendant les années 1882, 1883, 1884 et 1885.

Par M. Taylor :—Ordre de la Chambre—Copie de toute correspondance relative à l'arpentage des terres à Edmonton et à St-Albert, d'après le système des lots de rivière, ainsi que des représentations présentées de la part des colons par le révérend Père Leduc et M. Daniel Maloney, et pour information concernant l'action que le département de l'Intérieur a prise à ce sujet.

Par M. Watson :—Adresse—Copie de toutes pétitions, dépêches et correspondance, rapports au conseil et ordres en conseil, non encore produits, se rapportant au désaveu de chartes de chemins de fer dans le Manitoba.

Par M. Barker :—Adresse—Relevé des noms de toutes les causes dans lesquelles jugement a été rendu par la cour Suprême du Canada et dont aucun rapport n'a encore été publié, ainsi que les dates respectives auxquelles les dits jugements ont été rendus.

Par M. Davies :—Adresse—Copie du rapport de Son Honneur le juge Hensley sur le procès de Alex. Gillis pour meurtre à Charlottetown en janvier dernier, avec copie du rapport du ministre de la Justice recommandant une commutation de la sentence de mort portée contre Gillis, et de tous télégrammes et lettres sur ce sujet.

Par M. Langelier :—Ordre de la Chambre—Relevé de tous deniers payés, et par qui, au trésorier de l'Intercolonial pour vente de barils à huile vides, au cours des trois dernières années comprises entre le 1er janvier, 1883, et le 1er janvier, 1886.

Par M. Rinfret :—Ordre de la Chambre—Copie de toute pétition, correspondances, ou autres documents concernant l'établissement d'un bureau de poste à un certain endroit appelé " Les Fonds " dans la paroisse de Saint-Antoine, comté de Lotbinière.

Par M. McIntyre :—Adresse—Copie de toutes dépêche du gouvernement Impérial, ou correspondance avec lui, au sujet des plaintes de la législature ou du gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard sur la non-exécution des conditions de l'union de cette île avec la Puissance, ou concernant la mission des délégués de l'Ile du Prince-Edouard au gouvernement Impérial au même sujet.

M. Chapleau présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse de ce jour—Copie de toutes dépêches du gouvernement Impérial, ou correspondance avec lui, au sujet des plaintes de la législature ou du gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard sur la non-exécution des conditions de l'union de cette île avec la Puissance, ou concernant la mission des délégués de l'Ile du Prince-Edouard au gouvernement Impérial au même sujet.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Landerkin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'accomplir bientôt la promesse faite par le ci-devant ministre des Postes d'établir un bureau de poste à Corinthe, dans le township de Bentick ?

M. *Gordon*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement provincial de la Colombie Anglaise ou aucun de ses membres, l'agent du Canada dans la Colombie Anglaise, la Cie du chemin de fer d'Esquimalt et Nanaïmo et le département de l'Intérieur, au sujet de l'émission de lettres-patentes aux personnes qui réclament des terres dans les limites de la réserve du chemin de fer sur l'île Vancouver.

Sir *John A. Macdonald*—Jeudi prochain—RÉSOLUTION—
Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté exposant que pour la bonne administration des divers territoires formant partie de la Puissance du Canada, et non compris encore dans aucune de ses provinces, il est expédient de prendre des dispositions pour leur représentation au parlement du Canada, et la priant de vouloir bien gracieusement faire en sorte qu'une mesure soit présentée au parlement impérial autorisant le parlement du Canada à pourvoir de temps à autre à telle représentation.

Sir *John A. Macdonald*—Jeudi prochain—BILL intitulé : "Acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest au parlement du Canada."

M. *Landerkin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant des honoraires payés à Poissette et Roger au sujet du canal de la Vallée de la Trent ?

M. *Landerkin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quelle a été la somme payée pour droit de passage du canal de la Vallée de la Trent à travers le township de Galway ? Combien a-t-on payé pour le même objet dans le township de Harvey, et aussi pour le passage à travers Burleigh, Smith, Douro et le village de Lakefield ?

M. *Landerkin*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Pourquoi le gouvernement a-t-il acheté le lot Phelan, au coin des rues George et Charlotte, et le lot Sawer, au coin des rues Hunter et Water, pour le site du bureau de poste à Peterborough ?

M. *Tassé*—Mercredi prochain—RÉSOLUTIONS—
Que le chemin de fer du Pacifique est sur le point d'être achevé et qu'il fournira une ligne ininterrompue de communication à travers le continent ;
Que ce chemin est un lien à la fois commercial et politique entre les provinces, qu'il sera le créateur de provinces florissantes, l'agent le plus puissant du progrès, et le véritable couronnement de l'œuvre de la Confédération ;
Que cette route est la voie ferrée la plus grande qui existe, qu'aucune entreprise aussi colossale n'a encore été exécutée par un peuple de quatre millions, et qu'elle sera un monument du génie et de l'indomptable persévérance de ses promoteurs ;
Que ce chemin aura une influence considérable sur la marche de la civilisation, et qu'il contribuera puissamment à rapprocher l'Orient de l'Occident, étant la route la plus courte entre l'Europe et l'Asie ;
Que cette Chambre est d'opinion que des mesures soient prises pour célébrer d'une façon convenable l'inauguration du chemin de fer du Pacifique canadien comme étant l'une des œuvres du siècle.

M. *Watson*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'étendre l'organisation de la milice aux Territoires du Nord-Ouest ? Dans ce cas, quelle sera la force des corps de cavalarie et dans quelle proportion seront-ils créés ? Un député adjudant général et un major de brigade, avec quartiers-généraux dans les Territoires, seront-ils nommés ?

M. *Langelier*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1. Si les travaux pour l'extention à la citadelle de Québec du système d'aqueduc et de drainage de la dite ville, se font à la journée ou à l'entreprise ?

2. S'ils se font à la journée, à qui en est confiée la surveillance, et quels sont les noms des contre-maîtres employés et leurs salaires et le taux du salaire des ouvriers employés ?

3. S'ils se font à l'entreprise, quels sont les noms des entrepreneurs, quelle est la date de leurs contrats ; la partie d'ouvrage entreprise par chacun, et son prix, quel montant a été payé à chacun ; s'il a été demandé des soumissions pour la dite entreprise et de quelle manière ?

4. Quel est le coût total estimé de l'exécution des dits travaux ?

M. *Langelier*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1. S'il est vrai que, pour ne pas payer la rémunération (water rate) demandée par la corporation de Québec pour le service de l'eau de l'aqueduc de la cité, à l'ancienne douane et au hangar de la Reine (Queen's Store), le gouvernement a fait poser des appareils pour approvisionner les dits édifices d'eau du St. Laurent ?

2. Si c'est vrai, quel est le coût d'établissement des dits appareils et le coût annuel de leur mise en opération ; quel était le prix demandé par la corporation pour le dit service, quelle est la valeur estimée des dites propriétés, et quel est le prix que paient les particuliers pour le service de l'eau à des propriétés de même valeur ?

3. Si avant de faire poser les dits appareils le gouvernement s'est assuré de la valeur de la dite eau du St. Laurent, au point de vue hygiénique, au dit endroit ?

M. *Edgar*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1. Quels papiers le gouvernement a-t-il en mains concernant les négociations pour traités de commerce, conventions ou arrangements dans lesquels le Canada est intéressé, et qui se trouvent compris dans les termes de l'adresse votée par cette Chambre le 28 janvier, 1884, et quand seront-ils produits ?

2. Le gouvernement anglais a-t-il acquiescé à la proposition faite à Lord Kimberly par Sir A. T. Galt, le 11 juin, 1880, et sanctionnée par le Gouverneur en Conseil, le 26 mars, 1881, à l'effet que le gouvernement canadien désirait être relevé, aussitôt que possible, des obligations imposées par tous traités, affectant le commerce, conclus entre la Grande-Bretagne et d'autres nations ; ainsi qu'à une autre proposition faite et sanctionnée de la même manière, à l'effet que le gouvernement canadien désirait être informé de la date de la mise à exécution de tout tel traité, et qu'à l'avenir nulle stipulation engageant le commerce du Canada, en serait introduite dans aucun traité sans réserver au gouvernement canadien l'option de l'accepter ou de la refuser ? Si le gouvernement anglais a accepté ces propositions, quand l'a-t-il fait, et les papiers concernant la question seront-ils bientôt soumis à la Chambre ?

3. Depuis le 26 mars, 1881, le gouvernement canadien a-t-il été relevé des obligations imposées en vertu d'aucun traité, affectant le commerce, précédemment conclus entre la Grande-Bretagne et d'autres nations ?

4. Le gouvernement anglais a-t-il réservé au gouvernement canadien l'option d'accepter ou de refuser tout traité affectant le commerce du Canada ? et, si oui, avec quelles nations tels traités ont-ils été conclus, et quelle action le gouvernement canadien a-t-il prise au sujet de tel refus ou acceptation ?

M. *Tassé*—Mercredi prochain—ADRESSE—Copie de tous rapports, lettres et autres documents soumis par Sir Charles Tupper, Haut-Commissaire du Canada, à Londres, pour les années 1884 et 1885, autres que ceux qui ont déjà été soumis.

M. *Kaulback*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de modifier pendant cette session la loi sur les mines ? Et, dans ce cas, la somme qu'il peut actuellement dépenser sur une concession minière, sera-t-elle diminuée, ou le délai assigné pour telle dépense sera-t-il augmenté ? Et la réduction dans les dépenses ou l'extension du délai s'appliqueront-elles aux réclamations déjà présentées à ce sujet ?

M. *Cockburn*—Mercredi prochain—RÉSOLUTION—

Qu'il est expédient pour la commodité et l'avantage général des députés, que le parlement soit à l'avenir convoqué pour la dépêche des affaires pas plus tard que le troisième jeudi de janvier, chaque année.

271

No. 35.

OTTAWA, LUNDI, 19 AVRIL, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 36.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MARDI, 20 AVRIL, 1886

PRIÈRE.

Dix pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

M Beaty, du comité des Ordres Permanents, présente le treizième rapport de ce comité, lequel est lu comme suit:—

Votre comité a examiné la requête de James Sutherland et autres; demandant qu'il leur soit permis de présenter à la Chambre une pétition à l'effet d'obtenir certains amendements à l'acte constitutif de la compagnie de chemin de fer et de navigation de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, nonobstant que le délai fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés soit expiré, et les raisons données par les postulants pour expliquer ce retard sont suffisantes dans l'opinion du comité pour motiver la recommandation que la permission nécessaire soit accordée.

M. McLelan présente la réponse suivante:—

Réponse à Ordre du 1 écoulé —Etat indiquant:—

1° Le nom de chaque personne se trouvant sur la liste des employés mis à la retraite au 1er janvier 1886;

2° La date à laquelle chaque telle personne a été mise à sa retraite;

3° Le montant payé à la caisse de retraite par chaque personne dont le nom est porté sur la liste;—et

4° Le montant payé à chaque personne se trouvant sur cette liste, jusqu'au 1er janvier 1886.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le sixième rapport de ce comité, rapportant le Bill (No 68) constituant en corporation la compagnie de Pont de Brockville et New-York, avec amendements.

Sur motion de M. Beaty, les bills suivants sont lus pour la première fois, et remis pour la seconde lecture à demain, savoir:—

Bill (No 112) du Sénat, intitulé: "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions";—et

Bill (No 113) du Sénat, intitulé: "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêts immobiliers et d'épargne et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions.

Sur motion de M. Dawson, la requête de George Young Smith, et autres, présentée ce jour; demandant qu'il lui soit permis de présenter à la Chambre leur pétition pour un acte modifiant l'acte constitutif de la Banque Anglo-Canadienne, nonobstant que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés soit expiré,—est lue et reçue, et renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Hesson, la pétition de la Compagnie du Pont de la Rivière Niagara, présentée ce jour ; demandant que le Bill (No 48) modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du Pont de la Frontière de Niagara ne soit pas passé dans sa forme actuelle,—est lue et reçue.

Le Bill (No 100) concernant le transfert du phare du Cap Race, Terreneuve, et ses dépendances, à la Puissance du Canada, est lu pour la troisième fois, et passé.

Le Bill (No 84) du Sénat, intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats, est délibéré de nouveau en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour la troisième lecture, à demain.

Sir Hector Langevin remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur, comme suit :—

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes pour son information copie de certaines dépêches du Très Honorable Secrétaire d'Etat pour les Colonies et d'autres papiers au sujet de l'affaire de Aspee Bay.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 20 avril 1886.

Le Bill (No 102) à l'effet d'accélérer l'émission des lettres-patentes pour les terres des Sauvages, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour la troisième lecture, à demain.

M. McLelan propose que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides.

M. Laurier propose, comme amendement, que tous les mots après " que " soient retranchés, et qu'ils soient remplacés par les suivants :—" Il était du devoir du gouvernement de procéder avec diligence, en vertu de l'autorité qui lui avait été conférée par le parlement en 1879, au règlement des réclamations originant du titre indien des métis des Territoires du Nord-Ouest, et aussi au règlement des réclamations de cinq des métis du Manitoba qui étaient temporairement absents pendant le recensement, et que sous ce rapport, le gouvernement s'est rendu coupable de négligence, de délai et de maladministration au préjudice de la paix, du bien-être et du bon gouvernement du Canada."

Et un débat s'ensuivant ;

MERCREDI, 21 avril, 1886.

Et la question étant mise sur l'amendement proposé,—il est rejeté sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allen, | Fisher, | Livingston, |
| Amyot, | Fleming, | McCraney, |
| Armstrong, | Gaudet, | McMullen, |
| Bain (Wenworth), | Geoffrion, | Mills, |
| Béchard, | Gigault, | Mitchell, |
| Bergeron, | Gillmor, | Mulock, |
| Blake, | Glen, | Ouimet, |
| Bourassa, | Guay, | Paterson (Brant), |
| Burpee, | Guilbault, | Platt, |
| Cameron (Huron), | Gunn, | Ray, |

Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Cartwright (Sir Richard),
Casgrain,
Cockburn,
Coursol,
Davies,
Desaulniers (Maskinongé),
Desjardins,
Dupont,
Edgar,
Fairbank,
Harley,
Holton,
Innes,
Irvine,
Jackson,
King,
Kirk,
Landerkin,
Langelier,
Laurier,
Lister,
Rinfret,
Scriver,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Sutherland (Oxford),
Trow,
Vail,
Watson
Weldon et
Wilson.—64.

CONTRE :

Messieurs

Abbott,
Allison,
Bain (Soulanges),
Baker (Missisquoi),
Baker (Victoria),
Beaty,
Bell,
Benoit,
Bergin,
Billy,
Blondeau,
Bowell,
Cameron (Inverness),
Cameron (Victoria),
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Chapleau,
Cimon,
Cochrane,
Colby,
Costigan,
Coughlin,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Daoust,
Dawson,
Desaulniers (St-Maurice),
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Everett,
Farrow,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Ferguson (Welland),
Fortin,
Foster,
Girouard,
Gordon,
Grandbois,
Guillet,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Homer,
Hurteau,
Jamieson,
Jenkins,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Landry (Montmagny),
Langevin (Sir Hector),
Lesage,
Macdonald (King),
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McMillan (Vaudreuil),
McCallum,
McCarthy,
McDougald (Pictou),
McDougall (Cap-Breton),
McLelan,
McNeill,
Massue,
Montplaisir,
O'Brien,
Orton,
Paint,
Pinsonneault,
Pope,
Pruyn,
Reid,
Riopel,
Robertson (Hamilton),
Robertson (Hastings),
Ross,
Royal,
Shakespeare,
Shanly,
Small,
Sproule,
Stairs,
Taschereau,
Tassé,
Taylor,
Temple,
Thompson (Antigonish),
Townshend,
Tupper,
Tyrwhitt,
Vanasse,
Wallace (York),
Ward,
White (Cardwell),
White (Hastings),
White (Renfrew),
Wood (Brockville),
Wood (Westmoreland) et
Wright.—106.

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

| | | | |
|---|---|---|---|
| 23 | Bureau du Conseil Privé de la Reine pour le Canada..... | | 20,677 50 |
| 24 | Département des Postes et des Finances—dépenses contingentes. —Pour payer les services des employés de la division des caisses d'épargnes dans les départements des Postes et des Finances, chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, 30 juin 1886 :— | | |
| | Département des Postes..... | $1,550 00 | |
| | do Finances..... | 1,250 00 | |
| | | | 2,800 00 |
| 25 | Traitements des membres du Bureau des examinateurs et autres dépenses découlant de l'acte du service civil..... ..... | | 7,000 00 |

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 1.05 a.m.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Curran*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il, vû les grandes souffrances et les pertes de propriété causées par le débordement des eaux du St-Laurent, dans la cité de Montréal et les districts environnants, de faire faire une enquête par des ingénieurs compétents, dans le but de suggérer quelles mesures il conviendrait d'adopter pour prévenir le retour de semblables désastres ?

M. *Béchard*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement canadien a-t-il jamais autorisé la compagnie de chemin de fer de Stanstead, Shefford et Chambly, à construire le quai que la dite Cie a fait bâtir le long de son pont sur la rivière Richelieu, près de la ville de St-Jean ?

M. *Kirk*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de toute correspondance avec le ministre de la Marine et des Pêcheries relativement à la saisie du schooner *Flora Bell* de Hawkesbury, l'automne dernier, y compris une lettre du révérend M. Laffin à H. Cameron, M.P., transmise par ce dernier au ministre susdit

M. *Auger*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il, depuis le 1er décembre dernier, confié des impressions de brochures ou autres à quelques imprimeries de Québec ? Si oui, à quelles imprimeries, quelle est la nature et le nombre de pages de telles brochures, quel est le nombre d'exemplaires de chacune, le prix payé pour la composition, pour l'impression, pour la reliure, et les sommes déjà payées à-compte ?

M. *Weldon*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—L'huile employée par la compagnie du chemin de fer Intercolonial est-elle obtenue par contrat ? Si oui, a-t-on demandé des soumissions pour tel contrat ? Combien paie-t-on par gallon pour l'huile ainsi fournie ?

M. *Dawson* - Jeudi prochain—INTERPELLATION—Dans le cas où l'on poursuivrait l'exploration de la Baie d'Hudson et des détroits pendant l'été prochain, le gouvernement a-t-il l'intention d'ordonner l'examen du passage représenté sur les anciennes cartes françaises et anglaises comme existant entre la baie Ungava et Musquito Inlet ?

M. *Tassé*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il informé qu'un grand nombre de billets fédéraux de la dénomination de $2 ont été contrefaits et sont actuellement en circulation ? Si oui, a-t-il l'intention d'ordonner une nouvelle émission ou de prendre d'autres mesures pour protéger le public contre cette fraude ?

M. *Langelier*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Si l'honorable J. S. Wurtele, Orateur de l'Assemblée Législative de Québec, a été nommé juge de la Cour Supérieure pour la province de Québec ? Si oui, quelle est la date de l'Ordre en Conseil le nommant ? Si non, si la place lui a été offerte, et s'il a déclaré sa volonté de l'accepter ou de la refuser ?

Sir *Hector Langevin*—Jeudi prochain—Que lorsque la Chambre s'ajournera jeudi, elle reste ajournée jusqu'au mardi suivant, à 3 p.m.

**No. 36.**

OTTAWA, MARDI, 20 AVRIL, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 37.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MERCREDI, 21 AVRIL, 1886.

**Pétitions.**

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Pierre Desveaux et autres ; de Benjamin Burke et autres ; de James W. Grant et autres, de Gabarouse, Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse ; de A. R. McDonald et autres ; de Charles Macdonald et autres ; et d'Archibald J. Macdonald et autres, de l'Ile du Prince-Edouard ; se plaignant séparément de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs Canadiens.

M. Dawson, du comité des Ordres Permanents, présente le quatorzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la requête de G. Y. Smith et autres ; demandant qu'il leur soit permis de présenter à la Chambre leur pétition pour un acte modifiant l'acte constitutif de la Banque Anglo-Canadienne, nonobstant que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés soit expiré ; et les raisons données par les postulants pour expliquer ce délai sont suffisantes, dans l'opinion du comité, pour justifier la recommandation que la permission soit accordée.

Votre comité désire attirer l'attention de la Chambre sur le fait que l'article 51 du règlement de la Chambre, dans sa teneur actuelle, ne s'applique pas aux Territoires du Nord-Ouest, et vû que de nombreuses demandes adressées au Parlement arrivent chaque année des Territoires, et que des droits particuliers peuvent être sérieusement affectés faute de publication d'avis convenables, votre comité recommande que le dit article soit amendé en insérant les mots " ou Territoire " après " dans toute notre province," et aussi en insérant les mots " ou district " après le mot " comté " partout ils pourront se trouver ensuite.

Sur motion de M. Curran, la requête de Sir A. T. Galt, présentée ce jour ; demandant qu'il lui soit permis de présenter à la Chambre une pétition pour un Acte constituant en corporation une compagnie pour la construction des ouvrages nécessaires à la protection de la cité de Montréal et de ses faubourgs contre les inondation, malgré que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés soit expiré,—est lue et reçue, et elle est renvoyée au comité des Ordres Permanents.

Sur motion de M. Dawson, la pétition de George Young Smith et autres, de la ville de Whitby, Ontario ; demandant que certains amendements soient faits à l'acte constitutif de la Banque Anglo-Canadienne, est lue et reçue.

Sur motion de M. Thompson, le Bill (No 111) du Sénat, intitulé : " Acte concernant les Assurances," est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante:—

Réponse à Ordre du 1er courant—Copie de toute correspondance échangée entre le surintendant-général des Affaires des Sauvages, aucun employé officiel du département des Sauvages, ou l'officier-reviseur de la division-ouest d'Elgin, et M. Beattie, agent des sauvages à la réserve des sauvages dans le township d'Orford, au sujet de ses devoirs ou de l'inscription qu'il a fait des électeurs sauvages, ou touchant la qualification d'aucun sauvage.

Les Ordres de la Chambre qui suivent sont votés, savoir :—

Par M. Landry (Montmagny) :—Ordre de la Chambre pour copie de toute correspondance, télégraphique ou autre, échangée entre le gouvernement et les docteurs Jukes, Valade et Lavell, ou aucun d'eux, officiers du gouvernement chargés de faire l'examen de l'état mental de Louis Riel ;—et

Par M. Jenkins :—Ordre de la Chambre pour copie de la correspondance échangée entre le département de la Marine et des Pêcheries et le capitaine du "Northern Light," au sujet de la discontinuation de ses voyages pendant le mois de février.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art.* 19 *du règlement.*)

Le Bill (No 68) constituant en corporation la compagnie de Pont de Brockville et New-York, est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé..

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 53) constituant en corporation la Cie Calvin (limitée), sont pris en considération et adoptés.

Les amendements subséquents qui suivent sont faits au dit bill :—

*Dans le préambule.*

Page 1, ligne 13, après "formé" ajouter "avec les pouvoirs énoncés ci-après."

Page 1, ligne 17, retranchez les mots après "afin" jusqu'à "d'étendre."

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 54) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer et de houille de Medicine Hat sont pris en considération et adoptés.

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 27) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'Ontario sont renvoyés, en vertu de l'article 68 du règlement, au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés au comité des Banques et du Commerce, savoir :

Bill (No 90) à l'effet de modifier et de refondre les Actes concernant le bureau de commerce de Montréal.

Bill (No 112) du Sénat, intitulé: "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions,"—et

Bill (No 113) du Sénat, intitulé: "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêts immobiliers et d'épargne et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions.

Le Bill (No 2) pour amender la loi criminelle et déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection les trous faits dans la glace sur les eaux navigables et fréquentées, est délibéré en comité général, rapporté amendé, délibéré, lu pour la troisième fois et passé.

Le Bill (No 8) pour amender "l'Acte Refondu des chemins de fer, 1879," est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois et passé.

M. Robertson (Hamilton) propose, que le Bill (No 3) pour amender de nouveau la loi de la preuve dans certains cas, soit maintenant lu pour la seconde fois.—Agréé sur la division suivante:

POUR:

Messieurs

Allen,
Allison,
Armstrong,
Bain (Wenworth),
Baker (Missisquoi),
Baker (Victoria),
Barker,
Barnard,
Beaty,
Bell,
Blake,
Burpee,
Cameron (Inverness),
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Campbell (Victoria),
Cartwright (Sir Richard),
Cochrane,
Cockburn,
Colby,
Daly,
Davies,
Dickinson,
Dundas,
Edgar,
Fairbank,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Ferguson (Welland),
Fisher,
Fleming,
Forbes,
Foster,
Gillmor,
Glen,
Guay,
Gunn,
Harley,
Hay,
Hickey,
Homer,
Innes,
Irvine,
Jackson,
Kaulbach,
Kilvert,
Kirk,
Kranz,
Landerkin,
Lister,
Mackintosh,
Macmillan (Middlesex),
McCallum,
McCarthy,
McCraney,
McMullen,
Mills,
Mulock,
O'Brien,
Orton,
Paint,
Paterson (Brant),
Pruyn,
Ray,
Reid,
Rinfret,
Robertson (Hamilton),
Robertson (Hastings),
Scriver,
Shanly,
Small,
Somerville (Brant),
Springer,
Sproule,
Stairs,
Taylor,
Temple,
Thompson,
Townshend,
Trow,
Tyrwhitt,
Wallace (Albert),
Weldon,
White (Cardwell),
White (Hastings),
Wilson et
Woodworth.—86.

CONTRE:

Messieurs

Amyot,
Auger,
Bain (Soulanges),
Béchard,
Benoit,
Bergeron,
Bergin,
Billy,
Blondeau,
Bourassa,
Bowell,
Cameron (Victoria),
Carling,
Cuthbert,
Dawson,
Desaulniers (St-Maurice),
Desjardins,
Dugas,
Dupont,
Farrow,
Fortin,
Gault,
Gigault,
Girouard,
Gordon,
Grandbois,
Jamieson,
Landry (Kent),
Langevin (Sir Hector),
Lesage,
McMillan (Vaudreuil),
McIntyre,
McLelan,
Massue,
Mitchell,
Montplaisir,
Pinsonneault,
Pope,
Riopel,

| | | |
|---|---|---|
| Caron (Sir Adolphe), | Guillet, | Shakespeare, |
| Casgrain, | Hackett, | Tupper, |
| Cimon, | Hesson, | Vail et |
| Coursol, | Ives, | Wood (Brockville).—52. |
| Curran, | | |

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger, demain.

L'ordre du jour pour la seconde lecture du Bill (No 4) pour amender l'Acte Refondu des chemins de fer, 1879, et ses amendements, est rescindé, et le bill est retiré.

Le Bill (No 19) pour amender l'acte concernant les épizooties et maladies contagieuse des animaux, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général et rapporté avec des amendements.—A être considéré tel qu'amendé, demain.

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est Résolu,—Que lorsque M. l'Orateur quittera le fauteuil demain, à 6 p.m., la Chambre restera ajournée jusqu'à mardi prochain, à 8 p.m.

**La Chambre alors s'ajourne.**

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Dawson*—Mardi prochain—Que l'art. 51 du règlement de cette Chambre soit amendé de manière à pourvoir à la publication d'avis dans les Territoires du Canada, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

M. *Landerkin*—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant quelle somme a été payée pour droit de passage du canal de la Vallée de la Trent à travers le township de Galway; aussi le montant payé pour le même objet dans le township de Harvey, de même que pour le passage à travers Burleigh, Smith, Douro et le village de Lakefield.

M. *White* (Cardwell)—Mardi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte à l'effet d'autoriser l'octroi de certaines subventions en terres pour la construction de certains chemins de fer."

M. *Hall*—Mardi prochain—ADRESSE demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le Haut-Commissaire du Canada, concernant les droits de timbre anglais sur les débentures, et de tous ordres en Conseil à ce sujet.

M. *Kirk*—Mardi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un état indiquant le nombre de permis accordés à la Nouvelle-Ecosse pour enclos à poisson, nasses, schooners, etc., le droit imposé dans chaque cas, et le montant perçu pour chacune des années 1881, 1882, 1883, 1884 et 1885.

Aussi, le nombre d'amendes imposées, le montant de chaque amende, et le total reçu pour chacune des années mentionnées ci-dessus.

Aussi, un état donnant le nombre d'échelles à poisson construites dans la Nouvelle-Ecosse, l'année dernière, leur localité, par qui elles ont été construites, le montant payé pour chacune d'elles, et le montant total de ces droits; aussi, le total des redevances payées à W. H. Rogers, inspecteur des pêcheries pour cet objet.

Sir *Hector Langevin*—Mardi prochain—BILL intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Elections Fédérales, 1874, en ce qui concerne les élections dans la province du Manitoba."

M. *Mulock*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il, dans le cours des derniers six mois, importé de la poudre, de Woolwich, pour la fabrication des cartouches, ou se propose-t-il d'en importer? Si oui, à quelle épreuve, s'il en a été fait aucune, l'a-t-on soumise, pour déterminer si elle est de nature à donner satisfaction, ou se propose-t-on de la soumettre à quelque épreuve pour s'assurer qu'elle est de qualité convenable et supérieure à la poudre fabriquée en Canada?

M. *Blake*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de proposer une loi à l'effet de fixer un salaire pour la charge vacante de juge de la Haute Cour de Justice, dans la province d'Ontario?

Le gouvernement est-il informé que l'ex-juge, longtemps avant son décès, a été incapable de remplir ses fonctions, pour cause de maladie, et que de graves inconvénients ont été causés par la vacance qui a existé de fait dans cet office pendant plus de deux ans?

Le gouvernement se propose-t-il de faire sans délai une nomination pour remplir cette vacance?

M. *Bergin*—Mercredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes :—

Qu'il est expédient de décréter qu'un ou plusieurs inspecteurs de fabriques pourront être nommés dans les endroits où le travail des jeunes personnes et des femmes est utilisé, ainsi que les commis et serviteurs qui seront considérés nécessaires pour mettre à effet tout acte concernant la réglementation des fabriques ; et que tels inspecteurs, commis ou serviteurs recevront tel salaire qui pourra être fixé par le gouverneur en conseil.

Qu'il est expédient de décréter qu'un inspecteur médical des fabriques pourra être nommé pour tout comté, village, ville, cité ou localité dans lesquels sera située une fabrique, lequel inspecteur devra être un médecin pratiquant dûment qualifié conformément aux lois de la province dans laquelle il résidera et dans laquelle sera située la fabrique dont il aura la surveillance, et sera payé au moyen de tel salaire ou de tels honoraires qui seront fixés par le gouverneur en conseil.

Que telle rémunération aux inspecteurs et aux inspecteurs médicaux, et toutes dépenses nécessitées par la mise à exécution de tout tel acte concernant la réglementation des fabriques, seront défrayees à même tels deniers qui seront votés à cette fin par le département.

## AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les bills suivants ont, ce jour, été affichés comme devant être pris en considération par les comités qui suivent, samedi prochain, le 24 courant, ou après, savoir :—

*Comité des Banques et du Commerce :—*

Bill (No 112) du Sénat, intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions " ;—et

Bill (No 113) du Sénat, intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêts immobiliers et d'épargne et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions.

Et mercredi, le 28 avril courant, ou après :—

Bill (No 90) à l'effet de modifier et de refondre les Actes concernant le bureau de commerce de Montréal.

**No. 37.**

OTTAWA, MERCREDI, 21 AVRIL, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 38.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, JEUDI, 22 AVRIL, 1886.

PRIÈRE.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Union Typographique de Toronto, No 91 ; demandant la passation d'une loi sur les fabriques pour mieux protéger la vie et la propriété.

De l'Union Typographique de Toronto, No 91 ; demandant l'abolition du système suivi pour accorder des " passages subventionnés " aux immigrants.

De l'Union Typographique de Toronto, No 91 ; demandant la passation d'une loi de faillite contenant une clause portant garantie d'une première hypothèque pour le salaire d'un mois dû aux employés à la date de la cession.

De David Townsend et autres ; de Benjamin Burke et autres ; de Philias Bourgeois et autres, de Main-à-Dieu, Cap-Breton, Nouvelle-Ecosse ; et du révérend G. M. LeBlanc et autres ; se plaignant séparément de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs Canadiens.

M. Beaty, du comité des Ordres Permanents, présente le quinzième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de G. Y. Smith et autres ; demandant que certains amendements soient faits à l'acte constitutif de la Banque Anglo-Canadienne, et trouve qu'aucun avis n'a été publié, mais vû que, dans l'opinion du comité, la mesure proposée n'est pas de nature à exiger la publication d'avis, votre comité recommande que l'art. 51 du règlement soit suspendu relativement à cette pétition, et le délai fixé pour la présentation de bills privés étant expiré, il recommande que l'art. 49 du dit règlement soit aussi suspendu relativement à la dite pétition.

Votre comité a aussi examiné la requête de Sir A. T. Galt ; demandant qu'il lui soit permis de présenter à la Chambre une pétition pour un Acte constituant en corporation une compagnie pour la construction des ouvrages nécessaires à la protection de la cité de Montréal et de ses faubourgs contre les inondations, malgré que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés soit expiré, et les raisons données par le postulant pour n'avoir pas présenté sa pétition dans le délai fixé pour la présentation de telles pétitions, sont suffisantes pour justifier le comité de recommander que la permission nécessaire soit accordée.

M. Abbott, du comité des Banques et du Commerce, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 24) constituant en corporation la compagnie d'Aide et d'Assurance Mutuelles de Kingston et Pembroke (à responsabilité limitée.)

Bill (No 15) à l'effet d'amender de nouveau l' " Acte concernant les banques, compagnies d'assurance, compagnies de prêts, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité."

Bill (No 83) modifiant l'Acte constitutif de la Chambre de Commerce de la cité d'Ottawa ;—et

Bill (No 98) du Sénat, intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions."

Sir Adolphe Caron, du comité des Bills Privés, présente le cinquième rapport de ce comité, rapportant les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 61) concernant la Cie canadienne de cuivre.

Bill (No 62) concernant la Cie Anglo-Américaine de fer ;—et

Bill (No 66) constituant en corporation la Cie canadienne centrale des machines à vapeur rotatoires de Forbes.

Sur motion de M. Curran, la pétition de la Cie de digue et de chemin de fer de St-Gabriel, présentée ce jour, est lue et reçue ;—elle demande la passation d'un Acte l'autorisant à construire une levée ou chaussée à partir de la culée du Pont Victoria jusqu'à un point au-dessus du chemin de Pavillon sur ou près de la berge nord du fleuve St-Laurent, et aussi de placer un chemin de fer sur la dite levée ou chaussée.

M. Thompson présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 3 écoulé—Etat indiquant le nombre de détenus employés dans les pénitenciers de la Puissance, pendant les années 1884 et 1885, à des travaux de nature à faire la compétition avec le travail libre ; la nature du travail ainsi exécuté ; le nombre de prisonniers occupés à chaque genre d'ouvrage ; le nombre de ceux employés au dehors par des entrepreneurs, le paiement reçu par le gouvernement pour chaque prisonnier, et les localités où les articles ainsi fabriqués ont été vendus.

M. White (Cardwell) présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 29 écoulé—Etat donnant,—

1. Le nombre total d'acres de terres à pâturages louées jusqu'au 1er mars 1886.

2. Les noms des locataires de pâturages qui ont du bétail sur les terres affermées ; le nombre d'acres compris dans chaque bail ; la date du bail ; la position géographique de la superficie comprise dans chaque bail ; le numéro du bail ; le nombre de têtes de bétail sur chaque terre affermée ; la date à laquelle le bétail a été mis en premier lieu sur les dits pâturages et le nombre total d'acres compris dans ces baux.

3. Les noms des locataires de pâturages qui n'ont pas mis de bétail sur les terres affermées ; le nombre d'acres compris dans chaque bail ; la position géographique de la superficie couverte par chaque bail ; le numéro du bail ; et le nombre total d'acres compris dans ces baux.

4. Le revenu total provenant de ces baux. Tous les états demandés devant être jusqu'à la date du 1er mars 1886.

M. Foster présente les réponses suivantes :—

Réponses à Ordres du 29 écoulé—Etat donnant le nombre et les noms des navires de pêche des Etats-Unis qui ont fréquenté les eaux territoriales du Canada pour fins de pêche et autre, chacune des années pendant lesquelles le Traité de Washington a été en opération ; aussi, les espèces et les quantités approximatives de poissons pris chaque année par chaque navire américain, et la durée probable de chaque expédition de pêche.

Relevé des noms, du tonnage, du nombre d'hommes et de l'armement des steamers ou voiliers formant la présente force de police maritime du Canada, dont l'augmentation est mentionnée dans le discours du trône.

Réponse à Adresse du 29 écoulé—Copie du rapport du ministre de la Marine et des Pêcheries au Conseil Privé en date du 15 décembre, 1869.

Sur motion de M. Dawson, les articles 49 et 51 du règlement de la Chambre sont suspendus au sujet de la pétition de la Banque Anglo-Canadienne, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

Il présente alors un Bill (No 114) à l'effet d'amender les actes concernant la Banque Anglo-Canadienne,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, mercredi prochain.

M. McLelan propose, que la Chambre se forme en comité général, mardi prochain, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de venir en aide à la municipalité de la ville de Cobourg en déduisant de la somme qu'elle doit au gouvernement un montant égal à celui qu'elle a contribué au paiement du coût de construction d'un port d'abri à Cobourg.

Alors M. McLelan informe la Chambre que Son Excellence ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se formera en comité général, mardi prochain, pour considérer la dite résolution.

Sur motion de M. McLelan, la Chambre décide de se former, mardi prochain, en comité général, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'enlever tout doute quant à l'interprétation de la clause 6 de l'Acte 48-49 Vict., chap. 50, relative au règlement final des réclamations du Manitoba contre la Puissance, en déclarant de quelle manière le taux par tête y mentionné sera calculé.

M. Carling propose, que la Chambre se forme, mardi prochain, en comité général, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à établir une station agricole expérimentale ou des stations agricoles expérimentales, à faire l'acquisition d'une étendue limitée de terres et à réserver une étendue limitée de terres publiques pour cette fin, et pour servir à des plantations d'arbres et à la culture forestière ; et aussi à déterminer les salaires des personnes chargées de mettre ces mesures à exécution ; tels salaires devant être payés à même les crédits votés par le Parlement pour cet objet ; et de plus à prescrire que tels rapports, échantillons, plants ou autres produits, à être désignés par le ministre de l'Agriculture, seront transportés gratis par la poste, sujets aux règlements passés par le Maître Général des Postes.

Alors M. Carling informe la Chambre que Son Excellence ayant été mise au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné, que mardi prochain, la Chambre se formera en comité général pour considérer la dite résolution.

Sir John A. Macdonald présente un Bill (No 115) concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest dans le Parlement du Canada,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, mardi prochain.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est Résolu,—Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté exposant que pour la bonne administration des divers territoires formant partie de la Puissance du Canada, et non compris encore dans aucune de ses provinces, il est expédient de prendre des dispositions pour leur représentation au parlement du Canada, et la priant de vouloir bien gracieusement faire en sorte qu'une mesure soit présentée au parlement impérial autorisant le parlement du Canada à pourvoir de temps à autre à telle représentation.

La dite résolution est renvoyée à un comité spécial composé de Sir John A. Macdonald, Sir Hector Langevin, Sir Richard Cartwright, MM. McLelan, Laurier et Bowell, pour rédiger un projet d'adresse renfermant la dite résolution.

Sir John A. Macdonald, du dit comité, rapporte le projet d'une adresse à Sa Majesté, laquelle est lue pour la seconde fois et agréée; et il est ordonné qu'elle soit grossoyée, et elle est comme suit :

*A Sa Très Excellente Majesté la Reine.*

TRÈS GRACIEUSE SOUVERAINE :

Nous, les loyaux et fidèles sujets de Votre Majesté, le et les Communes du Canada, assemblés en parlement, approchons humblement de Votre Majesté dans le but d'exposer que pour la bonne administration des divers territoires formant partie de la Puissance du Canada, et non compris encore dans aucune de ses provinces, il est expédient de prendre des dispositions pour leur représentation au parlement du Canada, et de prier Votre Majesté de vouloir bien gracieusement faire en sorte qu'une mesure soit présentée au parlement impérial autorisant le parlement du Canada à pourvoir de temps à autre à telle représentation.

Et nous prions humblement Votre Majesté de vouloir bien prendre notre demande en Votre favorable et gracieuse considération.

Sur motion de Sir John A. Macdonald, il est ordonné d'envoyer un message au Sénat, priant leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre dans la dite adresse.

Le Bill (No 102) à l'effet d'accélérer l'émission des lettres-patentes pour les terres des Sauvages, est lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides; et sur rapport de progrès,—le comité reçoit l'autorisation de siéger de nouveau, mardi prochain.

A 6 p.m., M. l'Orateur ajourne la Chambre jusqu'à mardi prochain à 8 p.m., sans poser d'abord la question.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Stairs*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Quel montant de droits a été payé sur le sucre par les raffineurs aux ports de Halifax et Montréal, respectivement, du 1er au 30 mars, inclusivement ?

M. *Bergin*—Mardi prochain—Proposera que ce qui suit soit ajouté, comme paragraphes 2, 3 et 4, à la fin de la clause 13 du Bill (No 101) Acte modifiant l'Acte refondu du Revenu de l'Intérieur, 1883, et l'Acte qui l'amende :

2. Nulle étable à porcs, parc, remise, appenti, enclos, lieu ou place de repos ou d'abri pour garder des porcs ou cochons de quelque description que ce soit, ne sera érigée, construite, maintenue ou conservée dans les limites des bâtiments permis et compris dans l'établissement d'un fabricant licencié d'oléo-margarine ou autres substituts du beurre, ou en rapport en aucune manière avec tels bâtiments, et nuls porcs ou cochons ne seront tenus, nourris ou gardés dans tels bâtiments ou local en rapport avec eux.

3. Il ne sera pas permis de vendre ou de disposer d'autre manière des déchets provenant de la fabrication de l'oléo-margarine ou autres substituts du beurre, mais ils devront être détruits en présence d'un officier du revenu de l'intérieur conformément aux règlements passés par le département.

4. Toute personne qui contreviendra aux dispositions des deux paragraphes qui précèdent immédiatement, sera passible d'une amende de deux cents piastres pour la première offense, et pour une infraction subséquente, elle sera passible d'une amende de cinq cents piastres, et s'il s'agit d'un fabricant licencié, sa licence lui sera retirée.

M. *Landerkin*—Mercredi prochain—Le gouvernement a-t-il vendu quelque partie du bois dans les îles suivantes de la Baie Georgienne, savoir :—Griffith, White Cloud, Hay, Bear's Rump, Flower Pot et Isle of Coves ? Si oui, à quelle date, à qui, et à quel prix ? Le dit bois a-t-il été vendu à vente privée ou offert à la compétition publique ? S'il a été vendu à une compagnie, quels étaient les membres de cette compagnie ?

M. *Stairs*—Mardi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes:

1. Que pour différentes causes, le commerce de poisson du Canada n'occupe pas une position aussi satisfaisante qu'il le devrait, et qu'il est urgent d'aviser aux moyens de l'améliorer, en ouvrant de nouveaux marchés pour le poisson et en faisant en sorte que les pêcheurs Canadiens n'occupent pas une position désavantageuse sur les marchés qu'ils possèdent actuellement.

2. Qu'il existe dans les Indes Occidentales et la Guiane anglaise un marché non-seulement pour le poisson sec et saumuré, mais encore pour une large proportion de nos principaux produits canadiens et peut-être même pour nos articles de fabrication canadienne.

3. Qu'il est expédient que le gouvernement du Canada prenne les mesures convenables pour réouvrir, par les voies ordinaires, les négociations avec le gouvernement espagnol afin d'obtenir avec Cuba et Porto-Rico un traité de réciprocité semblable à celui qui a été conclu entre les Etats-Unis d'Amérique et ces îles, et qu'il entre en négociation, par l'entremise du gouvernement impérial, avec les gouvernements de toutes les îles des Indes Occidentales et de la Guiane anglaise pour telle convention commerciale qui puisse assurer aux populations de ces divers pays de libres relations commerciales.

M *Thompson*—Mardi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de prescrire que le salaire du juge additionnel de la division de chancellerie de la Haute Cour de Justice d'Ontario, nommé conformément à l'acte de la législature de cette province, 48 Vict., chap. 13, soit fixé à cinq mille piastres par année, payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, et de révoquer la clause 1 de l'Acte Fédéral, 46 Vict., chap. 9.

No. 38

OTTAWA, JEUDI, 22 AVRIL, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 39.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MARDI, 27 AVRIL, 1886.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil municipal du village de Georgetown, comté de Halton, Ontario ; et de la Ligue de la Loi et de l'Ordre de Tempérance, du comté de Hants, Nouvelle-Ecosse ; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

De C. S. Blackwell et autres, de Lindsay et autres lieux, comté de Victoria, Ontario ; demandant que l'Acte de Tempérance du Canada soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

Du révérend M. Laffin et autres, de Margaree, comté de Inverness, Nouvelle-Ecosse ; se plaignant de la réduction des primes accordées aux bateaux de pêche, et demandant que dans la question des primes de pêche, justice pleine et entière soit rendue aux pêcheurs Canadiens.

De la compagnie de steamers et de chemin de fer de Winnipeg et de la Baie d'Hudson ; demandant certains amendements à son acte constitutif.

M. Beaty, du comité des Ordres Permanents, présente le seizième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie de digue et de chemin de fer de Saint-Gabriel ; demandant la passation d'un Acte l'autorisant à construire une levée ou chaussée à partir de la culée du pont Victoria jusqu'à un point au-dessus du chemin de Pavillon sur ou près de la berge nord du fleuve Saint-Laurent, et aussi de placer un chemin de fer sur la dite levée ou chaussée, et il trouve que les avis n'ont pas été donnés en temps opportun, mais vu que la mesure est urgente, et que ces travaux, s'ils sont exécutés, seront d'une très grande importance pour la cité de Montréal, le comité recommande que le 51e article du règlement de la Chambre soit suspendu dans ce cas.

Comme le délai pour la présentation des bills privés est expiré, le comité recommande que le 49e article du même règlement soit suspendu à l'égard de cette pétition ; il recommande de plus que, vu la période avancée de la session, le 60e article (concernant l'affichage des bills) soit suspendu dans le cas de cette pétition, ainsi qu'à l'égard du Bill (No 114) modifiant les actes concernant la Banque Anglo-Canadienne.

Sur motion de M. Curran, les 49e, 51e et 60e art. du Règlement de cette Chambre sont suspendus dans le cas de la pétition de la compagnie de digue et de chemin de fer de St-Gabriel ; et le 60e art. du même règlement à l'égard du Bill (No 114) modifiant les actes concernant la Banque Anglo-Canadienne, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents.

M. Curran alors présente un Bill (No 116) constituant en corporation la compagnie de digue et de chemin de fer de St-Gabriel, lequel est lu pour la première et la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. White (Cardwell) présente un Bill (No 117) modifiant l'Acte à l'effet d'autoriser l'octroi de certaines subventions en terres pour la construction de certains chemins de fer, lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

M. Thompson propose que la Chambre se forme en comité général, jeudi prochain, pour considérer la résolution suivante :

Qu'il est expédient de prescrire que le salaire du juge additionnel de la division de chancellerie de la Haute Cour de Justice d'Ontario, nommé conformément à l'acte de la législature de cette province, 48 Vict., chap. 13, soit fixé à cinq mille piastres par année, payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, et de révoquer la clause 1 de l'Acte Fédéral, 46 Vict., chap. 9.

Alors M. Thompson informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, jeudi prochain, pour considérer la dite résolution.

M. Bowell présente la réponse supplémentaire suivante :

Réponse à Ordre du 27 avril 1885—Copie de tous ordres, lettres, pièces justificatives, mémoires, correspondance ou autres documents de quelque nature que ce soit, en possession ou sous le contrôle du département du ministre des Douanes ou d'aucun des membres du gouvernement ou de ses employés ou se rattachant en aucune manière aux accusations portées contre le nommé John Leander McKenzie, de la maison Sheffield et McKenzie, de Canning, comté de King, Nouvelle-Ecosse, pour infractions aux lois de douane en attestant sous serment de fausses factures ou autrement, avec copie de la décision du département à ce sujet.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

| | | |
|---|---|---|
| 21 | Dépenses contingentes des départements | 191,750 00 |

## IV.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

| | |
|---|---|
| Administration de la justice, divers,—y compris les territoires du Nord-Ouest | 20,000 00 |
| Frais de voyage des magistrats stipendiaires dans les territoires du Nord-Ouest | 4,000 00 |
| Allocations des circuits, Colombie-Britannique | 6,000 00 |
| Allocations pour voyages aux juges de la cour Suprême et des cours des comtés, Manitoba | 2,500 00 |
| Rapporteur de la cour Suprême du Canada et de l'Echiquier | 2,200 00 |
| Assistant-rapporteur de la cour Suprême du Canada et de l'Echiquier, commis de 2me classe | 1,100 00 |
| Commis du bureau du régistraire de la cour Suprême du Canada et de la cour de l'Echiquier | 950 00 |
| Deuxième commis du bureau du régistraire de la cour Suprême du Canada et de la cour de l'Echiquier | 750 00 |
| Premier messager de la cour Suprême du Canada et de la cour de l'Echiquier | 500 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 26 | Second messager de la cour Suprême du Canada et de la cour de l'Echiquier | 500 00 |
| | Troisième messager de la cour Suprême du Canada et de la cour de l'Echiquier | 370 00 |
| | Dépenses contingentes et déboursés, frais de voyages des juges; aussi, appointements des officiers, (shérif, huissier, etc.,) dans les cours Suprême et de l'Echiquier du Canada, et $150 de livres pour les juges | 5,000 00 |
| | Impression, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême | 2,000 00 |
| | Divers déboursés se rattachant à la cour Maritime de l'Ontario, frais de voyages des juges, etc | 100 00 |
| | Appointements du régistraire de la cour de Vice-Amirauté, Québec | 666 66 |
| | Salaire du prévôt de la cour de Vice-Amirauté, Québec | 333 34 |
| | Salles pour la cour de Vice-Amirauté, Saint-Jean, N.-B | 150 00 |
| | Salles pour la cour de Vice-Amirauté, Halifax | 150 00 |
| | Pour l'achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque de la cour Suprême | 1,500 00 |

## V.—POLICE.

| | | |
|---|---|---|
| 27 | Police fédérale | 16,500 00 |

## VI.—PÉNITENCIERS.

| | | |
|---|---|---|
| 28 | Kingston | 107,935 38 |
| 30 | Dorchester | 46,993 50 |
| 31 | Manitoba | 52,654 64 |
| 32 | Colombie-Britannique | 46,971 25 |

Résolutions à rapporter.

---

MERCREDI, 28 avril, 1886.

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne à 1.35 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *White* (Cardwell)—Jeudi prochain—BILL intitulé: "Acte pour prendre de nouvelles dispositions concernant l'administration des terres publiques du Canada dans la Colombie Anglaise."

M. *McLelan*—Jeudi prochain—EN COMITÉ GÉNÉRAL—*Résolution*—Qu'il est expédient de prescrire que si, après que le chemin de fer du Pacique canadien aura été achevé et mis en opération jusqu'à son terminus sur le Pacifique, dans la Colombie Anglaise, il est prouvé, à la satisfaction du gouvernement, que la retention de la somme de $5,000,000 en débentures, conformément aux dispositions du contrat de construction, comme garantie de la mise en opération du chemin de fer n'est plus nécessaire dans l'intérêt du public, le gouverneur en conseil pourra ordonner que les dites débentures soient dégagées et remises à la compagnie.

M. *Vail*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quelle a été la somme perçue du patron et des propriétaires du schooner *Lylian* saisi à Halifax en 1885 pour infraction aux lois du revenu ?

M. *Langelier*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—

1. Pourquoi la nomination de l'honorable J. S. C. Wurtele comme juge de la Cour Supérieure pour la province de Québec n'a pas été publiée dans la *Gazette du Canada* de la même manière que celles des trois autres juges nommés en même temps que lui ?
2. Quand le gouvernement se propose-t-il de publier cette nomination ?
3. Est-ce que la commission du dit honorable J. S. C. Wurtele lui a été expédiée ; et si non, pourquoi, et quand lui sera-t elle expédiée ?
4. Le dit honorable J. S. C. Wurtele a-t-il été informé de sa nomination, et quand ? s'il ne l'a pas été, quand le sera-t-il ?

No. 39.

OTTAWA, MARDI, 27 AVRIL, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.
1886.

# No 40.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MERCREDI, 28 AVRIL, 1886.

PRIÈRE.

Neuf pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :

Bill (No 70) concernant la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada, et

Bill (No 74) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer "Sainte-Ursule à Mattawin et au lac Témiscamingue."

Pour ce qui concerne le bill en dernier lieu mentionné, le comité a cru nécessaire d'en amender le préambule pour le rendre conforme à la teneur du dit bill.

Votre comité a également pris en considération les amendements faits par le Sénat au Bill (No 27) à l'effet de modifier l'acte constituant la Cie du chemin de fer de l'Ouest d'Ontario, et recommande que ces mêmes amendements soient approuvés.

Quant à ce qui concerne le Bill (No 49) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Ontario, Minnesota et Manitoba, et le Bill (No 39) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Emerson au Nord-Ouest, leurs promoteurs ayant exprimé l'intention de ne pas aller plus loin avec ces mesures projetées pendant cette session, votre comité recommande que les dits bills soient retirés et que les honoraires payés sur iceux soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Votre comité recommande également, que le délai pour la réception des rapports des comités des bills privés expirant demain (le 29 avril courant), il soit de nouveau prolongé de quinze jours à partir de cette date. (Délai prolongé en conséquence.)

M. Beaty, du comité des Ordres Permanents, présente le dix-septième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson ; demandant certains amendements à son acte constitutif, et il constate que les avis n'ont pas été publiés en temps opportun, mais comme la nécessité de cette demande ne s'est fait sentir que récemment, et vu que la mesure projetée ne lèsera apparemment aucuns droits acquis, le comité recommande que le 51e art. du règlement de la Chambre soit suspendu au sujet de cette pétition.

Considérant que le délai pour la présentation des bills privés est expiré et que la session est déjà fort avancée, votre comité recommande que les 49e et 60e articles du règlement soient aussi suspendus au même sujet.

Sur motion de M. Rykert, le comité des Comptes Publics obtient la permission d'employer un sténographe pour prendre note de tels témoignages que le comité jugera nécessaires.

Sur motion de M. Royal, le Bill (No 49) constituant en corporation la Cie de chemin de fer d'Ontario, Minnesota et Manitoba est retiré, et il est ordonné de rembourser les honoraires et frais payés au sujet du dit bill, moins le coût de l'impression et de la traduction, conformément à la recommandation faite par le comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, dans son septième rapport.

Sur motion de M. Royal, les 49e, 51e et 60e articles du règlement de la Chambre sont suspendus au sujet de la pétition et du bill de la Cie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, conformément à la recommandation du comité des Ordres Permanents, dans son dix-septième rapport.

Sur motion de M. Pruyn, le Bill (No 39) constituant en corporation la Cie du chemin de fer d'Emerson au Nord-Ouest est retiré, et il est ordonné que le surplus des honoraires payés, après déduction faite du coût de l'impression et de la traduction, soit remboursé, conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, dans son septième rapport.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre du 31 écoulé—Copie :

1° de tous contrats passés avec I. G. Baker et Cie pour approvisionnements que ces derniers étaient convenus de fournir à la police à cheval, pendant les années 1884 et 1885.

2° de tous comptes de I. G. Baker et Cie pour tels approvisionnements pour les dites années.

M. Pope présente les réponses suivantes :

Réponse à Ordre du 2 mars 1885—Etat donnant les noms du président, vice-président, directeurs ou directeurs provisoires (suivant le cas), et des actionnaires des diverses compagnies de chemins de fer auxquelles des subsides ont été accordés par le parlement du Canada, et le montant d'actions possédées par chacun d'eux.

Réponse à Adresse du 1er courant—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Ecosse au sujet du chemin de fer de la Ligne Courte dans la Nouvelle-Ecosse et des mesures législatives qui l'affectent.

M. Foster présente la réponse suivante :

Réponse à Adresse du 1er courant—Copie de tous règlements ou avis officiels concernant les pêcheries, et des instructions adressées aux officiers des pêcheries ou autres personnes commandant la prétendue force de police maritime du Canada, sous l'autorité de l'Acte des Pêcheries de 1868, concernant l'exploitation de la pêche par des citoyens des Etats-Unis jouissant en commun avec les pêcheurs Canadiens de privilèges concédés par le Traité de Washington ; les dites copies devant être accompagnées d'un exposé des divers cas dans lesquels les dits règlements ou avis ont été mis en vigueur, de la manière dont ils l'ont été et de l'effet de leur mise en force.

Sur motion de M. Cook, l'adresse suivante à Son Excellence est votée :

Adresse—Copie de tous ordres en conseil ou administratifs, de tous rapports d'ingénieurs touchant la ligne adoptée pour le canal de la Vallée de la Trente, avec l'évaluation du coût de construction, le montant dépensé déjà pour ces travaux par les entrepreneurs ou par le gouvernement ; les noms des entrepreneurs, les montants payés aux employés du gouvernement, ainsi que les noms et les fonctions de chaque individu, et toutes les informations se rattachant à cette entreprise.

M. White (Cardwell) met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—la copie certifiée d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par l'honorable Député-Gouverneur en Conseil, le 19 mai 1885, concernant la compagnie de houille et de navigation du Nord-Ouest.

Et,—la copie certifiée d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur en Conseil, le 29 mars 1886, concernant la compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson.

Sur motion de M. Beaty, la Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la vente des boissons enivrantes.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

*Résolu*,—Qu'il est expédient de présenter un bill modifiant l'acte relatif à la vente des boissons enivrantes.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois, et adoptée.

M. Beaty présente alors un Bill (No 118) modifiant les actes relatifs à la vente des boissons enivrantes, lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

Les Adresses à Son Excellence, et les Ordres de la Chambre qui suivent, sont votés, savoir :—

Par M. Mitchell :—Adresse—Copie du rapport ou de la sentence arbitrale des arbitres fédéraux, avec la preuve et les papiers se rapportant à la réclamation des propriétaires du remorqueur à vapeur " Sultan."

Et,—Adresse—Copie de la sentence arbitrale ou du rapport des arbitres fédéraux, avec la preuve et les papiers se rapportant aux réclamations faites au sujet de la section 16 de l'Intercolonial par la succession de feu John Bannon, écr., de feu William Muirhead, écr., par William Wilkinson, écr., et à toutes autres réclamations examinées en même temps que les précédentes et mentionnées dans les dits rapports ou sentence arbitrale.

Par M. Robertson (Shelbourne) :—Ordre de la Chambre—Relevé des liqueurs de toutes sortes fabriquées en Canada en 1885, de la quantité de liqueurs exportées, et de sa valeur estimative.

Aussi,—Ordre de la Chambre—Relevé des liqueurs de toutes sortes importées en Canada en 1885, et les droits perçus sur ces liqueurs.

Et aussi,—Ordre de la Chambre—Relevé du nombre d'établissements actuellement en opération dans lesquels des liqueurs de toutes sortes sont fabriquées ; le nombre d'ouvriers employés, le chiffre du capital engagé dans cette industrie, et les gages payés aux ouvriers, pendant l'année expirée le 31 décembre, 1885.

Par M. McMullen :—Adresse—

1. Etat donnant le nombre de condamnations en vertu de l'Acte de Tempérance du Canada, de 1878 (connu sous l'appellation d'Acte Scott), dans les divers comtés du Canada où l'acte a été en opération jusqu'au 1er mars, 1886, donnant le nombre dans chaque comté séparément.
2. Le chiffre des amendes imposées et le montant payé dans chaque comté.
3. Le nombre et la date des appels, s'il en est, et s'ils ont été confirmés ou rejetés.
4. Le nombre d'appels dans chaque comté qui n'étaient pas encore jugés à la date du 1er mars, 1886.

M. McMullen propose qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour un état donnant les noms et les adresses postales de chaque personne placée sur la liste des employés civils mis à la retraite le 1er janvier, 1886.

Et un débat s'ensuivant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.)*

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 24) à l'effet de constituer la Cie d'aide et d'assurance mutuelle de Kingston et Pembroke (limitée).

Bill (No 83) modifiant l'Acte constitutif de la Chambre de Commerce de la cité d'Ottawa.

Bill (No 61) concernant la Cie Canadienne de Cuivre.

Bill (No 62) concernant la Cie Anglo-Américaine de fer ; et

Bill (No 65) constituant en corporation la Cie canadienne centrale des machines à vapeur rotatoires de Forbes.

Sur motion de M. Small, l'ordre du jour pour que la Chambre se forme en comité sur le Bill (No 98) du Sénat, intitulé : "Acte pour consolider le pouvoir d'emprunter que possède la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions," est rescindé, et le bill est renvoyé devant le comité des Banques et du Commerce pour plus ample considération.

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 18) à l'effet d'incorporer la Banque Anglo-Canadienne sont pris en considération et adoptés.

Le Bill (No 114) à l'effet d'amender les actes concernant la Banque Canadienne Britannique, est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

Le Bill (No 15) à l'effet d'amender de nouveau l' "Acte concernant les banques, compagnies d'assurance, compagnies de prêts, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité," est délibéré en comité général, et sur rapport de progrès,—le comité se lève et reçoit l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Le Bill (No 19) pour amender l'acte concernant les épizooties et maladies contagieuses des animaux est délibéré tel qu'amendé en comité général, et agréé.

M. Mulock propose, que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. White (Renfrew) propose, comme amendement, que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général, afin de l'amender en ajoutant ce qui suit, comme première clause :—" Le paragraphe (*b*) de la clause 2, de l'acte concernant les épizooties, 48-49 Vic., chap. 70, est par le présent amendé en retranchant les mots " seulement où ceux-ci sont mentionnés spécialement."

Et un débat s'ensuivant ;

M. Hickey propose, que le débat soit ajourné.—Rejeté.

Et la question étant mise sur l'amendement, il est rejeté, sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Armstrong, | Hay, | Reid, |
| Baker (Victoria), | Hickey, | Rykert, |
| Bell, | Hilliard, | Shakespeare, |
| Bryson, | Jamieson, | Sproule, |
| Burnham, | Kaulbach, | Taylor, |
| Cameron (Inverness), | Kirk, | Tyrwhitt, |
| Cuthbert, | Macmaster, | Wallace (Albert), |
| Dundas, | Macmillan (Middlesex), | Wallace (York), |
| Everett, | McCallum, | White (Hastings), |
| Ferguson (Leeds et Gren.), | McCarthy, | White (Renfrew), |
| Gordon, | McNeill, | Wigle et |
| Guillet, | Pruyn, | Wood (Brockville).—36. |

CONTRE :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Amyot, | Dodd, | McMullen, |
| Bain (Wenworth), | Dupont, | Massue, |
| Baker (Missisquoi), | Edgar, | Mills, |
| Beaty, | Fairbank, | Mitchell, |
| Béchard, | Farrow, | Montplaisir, |
| Benoit, | Fortin, | Mulock, |
| Blake, | Foster, | Orton, |
| Blondeau, | Gigault, | Paint, |
| Bossé, | Gillmor, | Paterson (Brant), |
| Bourassa, | Glen, | Platt, |
| Bourbeau, | Grandbois, | Pope, |
| Bowell, | Guay, | Ray, |
| Burpee, | Gunn, | Rinfret, |
| Cameron (Huron), | Harley, | Riopel, |
| Cameron (Middlesex), | Hesson, | Robertson (Hamilton), |
| Cameron (Victoria), | Holton, | Robertson (Shelburne), |
| Campbell (Renfrew), | Innes, | Scriver, |
| Campbell (Victoria), | Irvine, | Shanly, |
| Carling, | Ives, | Small, |
| Caron (Sir Adolphe), | Jackson, | Somerville (Brant), |
| Chapleau, | Landry (Kent), | Somerville (Bruce), |
| Charlton, | Landry (Montmagny), | Springer, |
| Cimon, | Langelier, | Tassé, |
| Cockburn, | Langevin (Sir Hector), | Thompson, |
| Colby, | Laurier, | Townshend, |
| Cook, | Lesage, | Trow, |
| Costigan, | Lister, | Tupper, |
| Coursol, | Livingston, | Vail, |
| Daly, | Mackintosh, | Valin, |
| Dawson, | McMillan (Vaudreuil), | Watson |
| Desaulniers (Maskinongé), | McCraney, | Weldon, |
| Desaulniers (St-Maurice), | McIntyre, | Wilson et |
| Desjardins, | McLelan, | Wood (Westmoreland).—99. |

La motion principale est alors agréée, et le bill est lu pour la troisième fois et passé.

Le Bill (No 3) pour amender de nouveau la loi de la preuve dans certains cas, est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, et délibéré tel qu'amendé.

M. Robertson (Hamilton) propose, que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. Desjardins propose, comme amendement, que le dit bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais que la troisième lecture soit renvoyée à six mois à dater d'aujourd'hui.—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allison, | Desaulniers (St-Maurice), | Macdonald (King), |
| Amyot, | Desjardins, | McMillan (Vaudreuil) |
| Béchard, | Dupont, | McCraney, |
| Benoit, | Everett, | McDougall (Cap-Breton), |
| Bergin, | Farrow, | McIntyre, |
| Blondeau, | Fortin, | McLelan, |
| Bourassa, | Gigault, | Massue, |

Bourbeau,
Bowell,
Cameron (Huron),
Cameron (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Cimon,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Dawson,
Desaulniers (Maskinongé),
Grandbois,
Guay,
Guillet,
Hesson,
Hilliard,
Holton,
Ives,
Jamieson,
Kaulbach,
Kirk,
Landry (Montmagny),
Langevin (Sir Hector),
Lesage,
Paint,
Rinfret,
Shakespeare,
Tassé,
Tupper,
Vail,
Valin,
Wallace (Albert),
Watson,
White (Renfrew),
Wood (Brockville) et
Wood (Westmoreland).—59.

CONTRE:

Messieurs

Amstrong,
Bain (Wentworth),
Baker (Missisquoi),
Baker (Victoria),
Beaty,
Bell,
Blake,
Burnham,
Burpee,
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Chapleau,
Cockburn,
Cook,
Daly,
Dodd,
Dundas,
Edgar,
Fairbank,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Gillmor,
Gunn,
Harley,
Hay,
Hickey,
Innes,
Irvine,
Jackson,
Langelier,
Laurier,
Lister,
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McCallum,
McCarthy,
McDougald (Pictou),
McMullen,
McNeill,
Mills,
Mitchell
O'Brien,
Orton,
Pruyn,
Ray,
Reid,
Robertson (Hamilton),
Robertson (Shelburne),
Ross,
Rykert,
Scriver,
Shanly,
Small,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Sproule,
Taylor,
Thompson,
Townshend,
Trow,
Tyrwhitt,
Wallace (York),
Ward,
Weldon,
White (Hastings),
Wigle et
Wilson.—68.

La motion principale est alors agréée, et le bill est lu pour la troisième fois, et passé, sur la même division, renversée.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Irvine*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de nommer un successeur à feu James H. Jacques, employé du bureau des douanes à Woodstock, N.-B. ? Et, dans ce cas, quand fera-t-il cette nomination ?

M. *Laurier*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—

1. Quelques métis ont-ils admis devant la commission d'enquête, qu'ils avaient pris part à la dernière insurrection ? Et, dans ce cas, combien ?
2. Les réclamations présentées par ces métis pour avoir du scrip ont-elles été rejetées par suite de tel aveu ?
3. Dans ce dernier cas, le gouvernement se propose-t-il de leur donner des certificats pour du scrip ?

M. *Weldon*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—D. S. Sinnott est-il maître de poste à Mount Middleton, comté de King, N.-B. ? Si non, quand a-t-il donné sa démission, et quand le gouvernement l'a-t-il acceptée ?

M. *Weldon*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Charles J. Keith est-il maître de poste à Butternut Ridge, comté de King, N.-B. ? Si non, quand a-t-il donné sa démission, et quand le gouvernement l'a-t-il acceptée ?

M. *Weldon*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—David McKenzie est-il maître de poste à Nerepis Station, comté de King, N.-B. ? Si non, quand a-t-il donné sa démission, et quand le gouvernement l'a-t-il acceptée ?

M. *Landry* (Kent)—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie de tous comptes et correspondance entre Moïse Barriault ou quelque personne autorisée par lui à cette fin, et le ministre des Postes ou autre membre du gouvernement, au sujet d'une demande d'indemnité présentée par le dit Moïse Barriault pour dommages subis par lui à l'époque où il avait le contrat pour le transport des malles entre Richibouctou et Carleton, dans le comté de Kent.

M. *Langelier*—Vendredi prochain—ADRESSE pour copie de l'ordre en conseil nommant l'honorable J. S. Wurtele juge de la Cour Supérieure pour la province de Québec, et de toutes lettres et correspondance échangées au sujet de la dite nomination entre le gouvernement ou quelque membre du gouvernement et le dit honorable J. S. Wurtele ou toute autre personne.

M. *Ray*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement place-t-il sur le marché canadien, en concurrence avec les fabricants du pays, les articles en bois manufacturés par les détenus du pénitencier de Dorchester ? Et est-ce l'intention du gouvernement de discontinuer cette fabrication et la vente de cette classe d'articles ?

M. *Mitchell*—Vendredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Copie du rapport du ministre de la Marine et des Pêcheries au Conseil, au sujet de questions de pêcheries, en date du 15 décembre 1869. Aussi, copie du rapport adressé par le même ministre au conseil, concernant la question de la police maritime et de l'aide apportée par la marine impériale, en date du 20 décembre 1869. Aussi, copie de deux rapports adressés par le même ministre au Conseil, datés respectivement du 1er et du 5 novembre 1870, au sujet de l'approvisionnement du poisson et de la boitte, de l'achat de la glace, et de la question des limites de pêche.

No. 40.

OTTAWA, MERCREDI, 28 AVRIL, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 41.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, JEUDI, 29 AVRIL, 1886.

PRIÈRE.

Six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

La pétition de la Ligue de Tempérance du comté de Pictou, demandant qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption, est lue et reçue.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit:—

Le comité mixte des Impressions du Parlement présente ce qui suit comme son quatrième rapport:

Le rapport du sous-comité chargé d'apurer les comptes d'impressions et pour autres fins,—ainsi que le rapport du greffier du comité sur le service des impressions de l'an dernier, et le compte des impressions du Parlement, bilan annuel pour l'exercise 1884-85,—lesquels sont annexés aux présentes. Les ayant approuvés, le comité les recommande respectueusement à l'attention des deux Chambres.

### RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

SALLE DU COMITÉ,
29 avril, 1886.

Le sous-comité auquel a été renvoyé la vérification des comptes d'impression de l'année dernière et le rapport du comptable, présente le rapport suivant:

Votre sous-comité a examiné avec soin le rapport annuel des comptes d'impression du Parlement pour l'exercise commençant le 1er juillet, 1884, et finissant le 30 juin, 1885, et après avoir comparé les divers items de dépenses avec les comptes acquittés, et les pièces justificatives qui s'y rapportent, et s'être ainsi assuré de l'exactitude des comptes, votre sous-comité les a certifiés et signés en conséquence.

Votre sous-comité regrette d'avoir à dire que le manuscrit du rapport annuel des comptes sus-mentionnés, bien qu'ayant été remis aux mains de l'Auditeur-Général depuis plusieurs mois pour vérification et signature, n'a pas encore été renvoyé au greffier du comité, pour être soumis au comité, comme d'habitude, nonobstant que le dit greffier, comme il l'affirme, en ait demandé le renvoi plusieurs fois verbalement, ainsi que par la lettre suivante:

OTTAWA, 22 mars, 1886.

J. L. McDOUGALL, écr.,
Auditeur-Général.

CHER MONSIEUR,—Comme le Sénat doit s'assembler de nouveau demain, une réunion du sous-comité chargé de la vérification des comptes d'impression peut être convoqué à tout instant;—voudriez-vous être assez bon pour me renvoyer le rapport annuel tel qu'il vous a été transmis pour vérification. Je me suis donné beaucoup de

trouble pour l'examen de votre rapport imprimé des comptes d'impressions, de papier d'imprimerie et de reliure, tel qu'inscrit aux pages 129 et 130 de votre rapport annuel, et je constate que nous sommes d'accord pour les totaux. Mais à la page 131, l'item " moins le coût de rapports, etc., $6,895.58," est inexact ; cette somme ayant été débitée dans mon rapport annuel de l'année précédente, tel qu'examiné par M. Bissonnette et certifié par vous-mêmes. Dans la même page encore, le coût d'impression des bills privés est placé à $380. Je n'ai pu faire entrer cette somme dans mon rapport annuel, pour l'année 1884-85, vu que la Chambre était encore en session au 30 juin, à l'expiration de l'exercice, et qu'elle aurait pu être affectée par la législation avant la clôture du Parlement. Le dépôt n'ayant été fait au Receveur-Général que le 30 juillet, 1885, cette somme doit entrer dans les comptes de l'exercice 1885-86, et non dans ceux de l'exercice 1884-85.

J'ai reçu une somme de $10,000, par lettre de crédit, en mai dernier, pour remboursement du coût de l'impression des rapports des départements. Vous ne faites aucune mention de cette somme, quoiqu'elle ait été mise à mon crédit en 1884-5, et que je doive, en conséquence, en rendre compte dans mon compte de recettes et dépenses pour cette année.

Votre, etc.,

HENRY HARTNEY.

La lettre ci-dessus étant restée sans réponse, la communication suivante a été adressée à M. McDougall, par ordre du sous-comité :

OTTAWA, 6 avril, 1886.

J. L. McDOUGALL, écr.,
Auditeur-Général.

CHER MONSIEUR,—A une assemblée du sous-comité d'audition du comité mixte des Impressions du Parlement, ce matin, il a été

Ordonné,—Que l'Auditeur-Général soit invité à répondre, pour l'information du comité, à la lettre qui lui a été adressée par le greffier du comité, le 22 mars dernier, et à renvoyer en même temps le manuscrit du compte d'impressions du Parlement, le rapport annuel, qui lui a été présenté dans la forme ordinaire, pour vérification et approbation.

Je dois ajouter que le sous-comité s'est ajourné à vendredi prochain, à 10 a.m.

Votre, etc.,

HENRY HARTNEY.

L'ordre ci-dessus est resté sans réponse ; mais le greffier du comité a trouvé sur son bureau le manuscrit de l'état de compte, portant sur l'endos les mots suivants, écrits au crayon : " J'assisterai à l'assemblée du comité vendredi, et je donnerai des explications.

J. L. McD.

Le vendredi, l'Auditeur-Général a comparu devant le sous-comité ; mais tout en admettant verbalement l'exactitude du rapport annuel, tel que soumis par le greffier, il ne l'a pas signé ou certifié exact, il se borna à dire qu'il enverrait une communication écrite ; celle-ci a été reçue le 12 du mois courant, et elle est comme suit :

OTTAWA, 12 avril 1886.

MONSIEUR,—Je me permettrai d'attirer l'attention du comité sur l'insuffisance du crédit voté pour les impressions diverses, contrôlées par l'Imprimeur de la Reine, pour faire face aux frais d'impression des rapports des départements et que ceux-ci distribuent au Parlement.

Je suggérerais que le comité invite le Secrétaire d'Etat à recommander au gouvernement d'ouvrir un crédit additionnel de manière que les $9,454.83 maintenant portées au compte du crédit voté pour les impressions de l'année dernière et tous les frais d'impression de cette année puissent être couverts par le montant entier du crédit. Je pense qu'un crédit additionnel de $16,000 pour cette année, et d'environ $6,000 pour l'année prochaine, serait nécessaire.

Si ma suggestion était adoptée on pourrait faire un règlement de compte, qui indiquerait exactement le montant pour lequel le crédit voté pour les impressions du Parlement et celui voté pour impressions diverses sont censés pourvoir. Cet arrangement n'entraînerait évidemment aucune dépense additionnelle, mais il offrirait le moyen de classer convenablement les dépenses sous leurs deux chefs respectifs.

Très-respectueusement,

J. L. McDougall,
*Auditeur-Général.*

Henry Hartney, écr.,
Greffier du comité mixte des Impressions.

La lettre ci-dessus, qui ne répond aucunement à l'ordre envoyé par le sous-comité à l'Auditeur Général, le 6 courant, et qui n'est pas non plus une réponse à la lettre que lui avait adressée le greffier du comité, le 22 mars dernier;—l'Auditeur semble ainsi ne pas reconnaître le comité, prive celui-ci du résultat de la vérification des comptes d'impressions par son département, et rejette sur le sous-comité la responsabilité entière de certifier ces comptes; en conséquence, le comité a passé à l'unanimité la résolution suivante qu'il offre comme recommandation :—

*Résolu*,—Que vu que l'Auditeur Général, tout en reconnaissant verbalement l'exactitude des recettes et des dépenses, telles qu'établies au rapport annuel du greffier du comité, n'a pas signé ce rapport, en la forme ordinaire, sans assigner aucune raison pour cela, et que l'apurement qu'il a fait de ces comptes n'a, en conséquence, aucune valeur, le sous-comité recommande qu'à l'avenir, ces comptes ne lui soient plus transmis pour vérification, mais qu'ils soient apurés par le sous-comité, comme cela se fait présentement, en sus de la vérification faite par le département de l'Auditeur,—et que cette partie de la troisième résolution du premier rapport du comité des Comptes Publics, session 1880, qui prescrit que les paiements pour impressions faits sous l'autorité du comité des Impressions du Parlement seront vérifiés par l'Auditeur Général, soit rescindée.

Le sous-comité recommande aussi, conformément au 8e rapport du comité, pendant la dernière session, que le greffier du comité envoie immédiatement aux divers fabricants de papiers des circulaires demandant des soumissions pour le papier d'imprimerie nécessaire pour l'année prochaine.

Le sous-comité recommande de plus qu'il ne soit apporté aucun changement au système actuel d'assurance sur les feuillets imprimés, les volumes reliés, etc., contenus dans les bâtiments occupés par les entrepreneurs d'impressions et de reliure, parce qu'ils sont considérés comme étant d'une nature très périssable.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé) D. Bergin,
Robert Read,
A. Vidal,
A. Desjardins,
Jas. Trow.

---

## RAPPORT DU GREFFIER DU COMITÉ.

*Au président et aux membres du comité mixte des Impressions du Parlement :*

Messieurs,—J'ai l'honneur de soumettre le relevé annuel des recettes et dépenses du service des impressions du parlement pour l'exercice expiré le 30 juin, 1885. Le comité constatera que ce relevé n'est pas signé par l'Auditeur-Général. Je lui en ai adressé, il y a quelque temps, une copie à cette fin, mais elle ne m'a pas encore été renvoyée.

Le huitième rapport du comité adopté à la session dernière contient la résolution suivante

*Résolu*,—Considérant que les différents contrats pour les impressions, la reliure et le papier d'imprimerie doivent expirer le 31 décembre prochain, le sous-comité recommande de les continuer pendant une année à partir de cette date, et que pendant la vacance, il soit publié des avis demandant des soumissions pour l'exécution des impressions et de la reliure nécessaires au Parlement de la Puissance du Canada, pour des périodes de cinq et dix ans, devant commencer le 1er janvier, 1887, et se terminer le 31 août dans la cinquième ou la dixième année, suivant le cas, au lieu du 31 décembre; telles soumissions devant être envoyées dans une enveloppe cachetée, adressée au greffier du comité mixte des Impressions du Parlement, pas plus tard qu'à midi, le premier jour de la session prochaine du Parlement de la Puissance, après quel temps aucune soumission ne sera reçue; telles soumissions devront être faites sur des formules en blanc que l'on pourra obtenir (sur demande) du greffier du comité.

Les calculs établissant la valeur de telles soumissions seront basée sur la quantité des travaux exécutés pendant l'exercice 1883-84, comme on les voit dans les comptes en détail, et les différents termes, conditions et dispositions spécifiés dans la dite formule en blanc seront obligatoires pour les divers soumissionnaires, et formeront la base d'après laquelle seront dressés les divers contrats. Il est aussi recommandé que la quantité de papier d'imprimerie requise pour chaque année soit achetée par soumissions pendant la session, et emmagasinée pour être distribuée quand il y aura lieu, ce qui, il est à espérer, assurera l'uniformité quant à sa fabrication et à sa couleur.

Conformément à la première partie de cette résolution, j'ai préparé les contrats pour leur continuation pendant un an, et je les ai présentés aux divers entrepreneurs pour y apposer leur signature. Les entrepreneurs pour la fourniture du papier d'imprimerie et pour la reliure ont signé tous deux, mais les entrepreneurs des impressions ont refusé de le faire, et m'ont adressé la lettre suivante:

OTTAWA, 27 novembre, 1885.

CHER MONSIEUR,—Comme vous l'a dit M. MacLean, hier, nous désirons nous disculper de toute intention de causer du retard afin d'en retirer quelque profit. Nous avions eu le soin de nous assurer vers quel temps nous serions en possession du matériel requis pour le changement dans le format et le caractère des " Débats ", et nous n'avions aucune autre intention que d'exécuter le travail, en nous en rapportant au gouvernement pour ce qu'il jugerait juste et raisonnable de faire. Si nous prenons en bloc les impressions du gouvernement et du parlement, vous comprendrez facilement que la partie la plus onéreuse et la moins profitable ne peut pas être exécutée à aussi bas prix que le tout.

De fait, nous n'hésitons nullement à dire que le contrat actuel des impressions du Parlement ne saurait être maintenu, et que si nous devions nous en tenir à ce seul contrat, il nous faudrait invoquer la générosité du Parlement. Nous ne voulons aucunement nous permettre de suggérer ou demander quoique ce soit; mais pour nous rendre au désir que vous avez exprimé hier, de voir le service des impressions dont vous êtes chargé, y compris les " Débats ", exécuté d'une manière plus satisfaisante, nous dirons que si le contrat des impressions des départements nous est continué pour une autre année, de même que la Chambre l'a fait pour le contrat des impressions parlementaires, nous tâcherons d'avoir le caractère requis par les changements apportés dans l'impression des " Débats."

Bien à vous,
(Signé) MACLEAN, ROGER ET CIE.

A H. HARTNEY, écr.,
Greffier du comité des Impressions,
Chambre des Communes.

Le 31 décembre dernier le contrat des impressions prenait fin. Le 2 janvier, je reçus la lettre suivante de MM. MacLean, Roger et Cie:—

OTTAWA, 2 janvier, 1886.

MONSIEUR,—Notre contrat avec le parlement pour les impressions des deux Chambres étant expiré le 31 écoulé, nous avons cru convenable, au cas où nous serions requis de continuer ce même service pour toute la durée de l'année qui commence, de vous informer, qu'en sus des taux fixés pour le contrat qui vient d'expirer, nous vous demanderons une avance de trente-cinq pour cent.

Nous pensons, en faisant cette demande, avoir de bonnes et valables raisons, entre autres les suivantes :

1. Les unions ouvrières ont imposé une augmentation des salaires de 10 pour cent, ce qui nous cause un déficit de $4,000 par année non prévu lors de la passation de notre contrat.

2. Le fait de nous retrancher la partie la plus profitable du travail, ou en d'autres termes, de changer le format, nous fait perdre les avantages sur lesquels nous comptions lorsque nous avons fait notre soumission.

3. L'incertitude dans laquelle nous sommes quant à la continuation du contrat pour les impressions des départements.

Nous désirons vivement vous assurer que nous n'avons aucunement l'intention de mettre le comité mixte des Impressions dans une position désavantageuse ni de vous mettre personnellement dans l'embarras.

Nous nous proposons de continuer les travaux d'impression et de les exécuter aussi fidèlement, sans contrat, tel que nous l'avons fait lorsque nous étions liés par ses clauses, et ce jusqu'à ce que le parlement ait le loisir de prendre d'autres arrangements.

Mais nous vous prions de soumettre cette correspondance au comité comme une pétition que nous lui adressons respectueusement.

Bien à vous,
(Signé) MACLEAN, ROGER ET CIE.

A A. HARTNEY, écr.,
Greffier du comité mixte
des impressions du Parlement.

Dans une entrevue subséquente que j'eus avec les imprimeurs, ils convinrent de compléter l'impression des rapports des départements à être soumis au parlement pendant cette session, conformément aux conditions et prix mentionnés dans le dernier contrat. Je n'ai pas encore reçu de pièces justificatives, et l'on ne m'a pas demandé si je n'ai payé de deniers à compte des avances mentionnées par les imprimeurs.

Pour mettre à exécution l'autre partie de la résolution, j'ai publié, pendant la vacance, des annonces demandant des soumissions pour l'impression et la reliure requises par le parlement. En réponse, j'ai reçu sept soumissions, sous enveloppes cachetées, que je soumets maintenant au comité.

Comme la dernière partie de la résolution prescrit que la fourniture du papier d'imprimerie nécessaire chaque année sera achetée par voie de soumissions pendant la session, le comité devra prendre des mesures pour assurer l'approvisionnement de l'année prochaine.

J'ai aussi reçu de l'Auditeur-Général la lettre suivante au sujet de l'assurance :

BUREAU DE L'AUDITEUR,
OTTAWA, 17 novembre 1885.

CHER MONSIEUR,—Je remarque que deux paiements ont été faits par vous en octobre, 1885, au montant de $57.50, pour assurance sur les documents de la session.

Vous trouverez ci-jointe copie d'un ordre en conseil enjoignant aux divers départements de l'administration de discontinuer le système des assurances sur les propriétés publiques.

Comme le même mode d'action est applicable dans le cas actuel, ne serait-il pas opportun de vous assurer des idées du comité à ce sujet ?

Bien à vous,

(Signé) J. L. McDougall,
*Auditeur-Général.*

A H. Hartney, écr.,
Greffier du comité des Impressions.

---

Copie *d'un Ordre en Conseil passé le* 5 *juillet* 1881.

Sur la recommandation du ministre intérimaire de l'Intérieur, le comité du Conseil Privé, a pris en considération la question générale de l'assurance des propriétés publiques contre les dangers d'incendie ; et il est d'avis, et il avise humblement Votre Excellence que, vu le nombre considérable et le caractère varié des propriétés appartenant à la couronne en Canada, ainsi que la grande distance qui les sépare, il serait d'une sage économie pour le gouvernement d'assurer lui-même ses propres risques, tant sur les propriétés mobilières que sur les immobilières, et il recommande de laisser s'éteindre toutes polices existantes (s'il en est) et de n'en pas souscrire de nouvelles ; il recommande aussi que copie de cet ordre, s'il est approuvé par Votre Excellence, soit adressé à chaque département du gouvernement.

Attesté.

(Signé) J. O. Coté,
*Greffier du Conseil Privé.*

Je dois de nouveau attirer l'attention du comité sur le manque d'espace dans le bureau de distribution. Le travail n'y peut être fait d'une manière sûre et satisfaisante par suite de l'encombrement.

La somme de $80,000—même montant que l'an dernier—a été insérée dans les évaluations budgétaires comme montant probable nécessaire pour solder le service des impressions du parlement pour l'an dernier.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,
*Greffier du comité conjoint des Impressions.*

Salle du comité,
6 mars, 1886.

---

DT. COMPTES DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT, bilan annuel, du 1er juillet, 1884, au 30 juin, 1885. AV.

| — | RECETTES. | $ cts. | Pièces justificatives, No. | DÉPENSES. | $ cts. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1884-5. | | | 1884-5. | | |
| | A crédit, impressions du Parlement | 70,000 00 | 1 | Par impression, 20 p. c. retenus sur le dernier compte | 6,965 86 |
| | remboursements, impressions des rapports des départements | 10,000 00 | | do jusqu'au 31 décembre, 1884, en entier | 14,754 18 |
| | | | | do à compte jusqu'au 30 juin 1885 | 25,028 18 |
| | | | 2 | Reliure | 2,428 60 |
| | | | 3 | Papier d'impression | 21,278 62 |
| | | | 4 | Lithographie | 2,796 00 |
| | | | 5 | Assurance | 82 50 |
| | | | 6 | Salaires ... Montant soldé $4,945 50; Remise de fonds de retraite. 79 50 | 5,025 00 |
| | | | 7 | Frais de port | 80 49 |
| | | | 8 | Rapports géologiques | 1,268 99 |
| | | | 9 | Divers | 291 58 |
| | | 80,000 00 | | | 80,000 00 |

HENRY HARTNEY,
*Greffier des impressions du Parlement.*

Examiné et trouvé exact.
D. BERGIN,
*Président.*
ROBT. READ,
JAMES TROW,
A. VIDAL,
ALPH. DESJARDINS.

MEMO.

| | |
|---|---|
| A balance de papier en magasin— | |
| 1,064 rames de grand raisin, à $2.52½ | $5,211 60 |
| 333 7/10 rames de papier-tellière, à 97½ | 325 03 |
| | $5,536 63 |

| | | |
|---|---|---|
| Dépenses comme ci-dessus | | $80,000 00 |
| REMBOURSEMENTS— | | |
| A compte des rapports des départements | $10,000 00 | |
| Dépense totale, impressions du Parlement | | $70,000 00 |

Calculé numériquement, le coût pour chaque Chambre serait comme suit:

| | |
|---|---|
| Le Sénat | $18,536 50 |
| La Chambre des Communes | 51,463 50 |
| | $70,000 00 |

SALLE DU COMITÉ,
30 juin 1885.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 14 courant—Copie du mémoire du conseil du Nord-Ouest adressé au gouvernement par MM. Wilson et Ross, membres du dit conseil, et de toute réponse faite au dit mémoire, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest ou autres personnes à ce sujet.

M. Foster présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 5 courant—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement de la Colombie-Anglaise, ou toutes autres personnes, et le gouvernement fédéral, au sujet des pêcheries en eau profonde sur le littoral de la dite province.

M. Royal présente un Bill (No 119) modifiant l'acte constitutif de la compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie-d'Hudson, lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

Sur motion de M. Landerkin, il est Ordonné,—Que M. l'Orateur adresse son mandat au greffier de la Couronne en Chancellerie, lui enjoignant de préparer un nouveau bref pour l'élection d'un député pour représenter le district électoral du comté de Haldimand, au présent Parlement, en remplacement de feu David Thompson, écr., dernièrement décédé.

M. White (Cardwell) présente un Bill (No 120) à l'effet de prendre de nouvelles dispositions concernant l'administration des terres publiques du Canada dans la Colombie Anglaise," lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

M. Carling présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 31 écoulé—Copie de la nomination de Angus McDonald, de Upper Washabuck, comté de Victoria, N.-E., en qualité de numérateur du recensement en 1881. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute autre personne au sujet de son annulation.

Sur motion de M. McLelan, la Chambre décide de se former en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire que si, après que le chemin de fer du Pacifique canadien aura été achevé et mis en opération jusqu'à son terminus sur le Pacifique, dans la Colombie Anglaise, il est prouvé, à la satisfaction du gouvernement, que la retention de la somme de $5,000,000 en débentures, conformément aux dispositions du contrat de construction, comme garantie de la mise en opération du chemin de fer n'est plus nécessaire dans l'intérêt du public, le Gouverneur en Conseil pourra ordonner que les dites débentures soient dégagées et remises à la compagnie.

Le Bill (No 84) du Sénat, intitulé : "Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats," est lu pour la troisième fois, et passé.

Le Bill (No 94) modifiant de nouveau l' "Acte des Terres Fédérales, 1883," est délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité se lève et reçoit l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu*,—Qu'il est expédient de confirmer dans les termes et formule qui suivent, la convention intervenue, sujette à l'approbation du parlement, entre Sa Majesté la Reine, agissant pour la Puissance du Canada, représentée par l'honorable A. W

McLelan, ministre des Finances, appelé dans l'acte le gouvernement, et la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien, appelée dans l'acte la compagnie, représentée par son principal officier :—

(1.) Qu'en tant que le montant réellement avancé à la compagnie par le gouvernement à compte de la somme de $20,000,000 garantie par les obligations de la compagnie portant première hypothèque, au montant de £4,109,500 sterling, est de $19,150,700, il est entendu que la compagnie remboursera au gouvernement, avec intérêt au taux de 4 pour cent par année, tel que prescrit par l'acte 48-49 Vic., chap. 57, la dite somme de $19,150,700 ; le dit remboursement devant être fait en deux versements égaux, dont le premier sera effectué le 1er mai prochain, et le second, le ou avant le 1er juillet prochain, les deux versements portant intérêt comme susdit.

(2.) Que sur l'entier paiement des deux dits versements et de l'intérêt, tel que ci-dessus prescrit, l'octroi de terres à la compagnie sera diminué de tel nombre d'acres qui sera suffisant, en en estimant la valeur à $1.50 par acre, pour éteindre la balance de l'emprunt de $29,880,912 mentionné dans l'acte 48-49 Vic., chap. 57, c'est-à-dire, la somme de $9,880,912, avec intérêt au taux précité jusqu'au 1er mai prochain ; et cette réduction sera effectuée au moyen de la rétention, par le gouvernement, de terres de qualité et de valeur égales en moyenne à la qualité et valeur des terres constituant la partie de l'octroi de terres dont la compagnie n'aura pas disposé auparavant.

(3) Que sur le règlement de tous comptes concernant le dit emprunt autorisé de $29,880,912, et le paiement et règlement, comme susdit, de toutes sommes d'argent dues sur le dit emprunt, toutes les obligations de la compagnie garanties exclusivement par la concession de terres à la compagnie, communément appelées obligations de concession de terres, maintenant détenues par le gouvernement en sus de la somme de $5,000,000 de telles obligations gardée par le gouvernement en vertu du contrat de construction du 21 octobre, 1880, seront annulées, et les actions-débentures de la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec, détenues par le gouvernement, en vertu de l'acte 47 Vic., chap. 61, clause 1, seront remises à la compagnie ; et le gouvernement autorisera la compagnie, sous l'autorité de la clause 10 de l'acte 48-49 Vic., chap. 57, à hypothéquer l'embranchement sur Algoma jusqu'à tel montant, par mille, qui est autorisé par la charte de la compagnie en ce qui concerne la ligne principale.

(4.) Que sur le règlement, en la manière susdite, de la dette de la compagnie envers le gouvernement, la compagnie pourra émettre des obligations portant première hypothèque sur le reste des terres à elle concédées en vertu de son dit contrat, en la manière prévue par sa charte en ce qui concerne l'émission d'obligations de concession de terres, et jusqu'à tel montant par acre qu'elle jugera convenable, et n'excédant pas $2.00 par acre, sujet à l'approbation du Gouverneur en Conseil ; toutes les obligations de concessions de terres à échoir et qui pourront être recouvrées devant être en premier lieu dument annulées, et une réserve devra être faite à même la nouvelle émission pour couvrir les obligations de concessions de terres à échoir qui ne pourront être recouvrées pour être annulées. Et, dans le cas où la compagnie ferait cette émission, le gouvernement acceptera en échange des dits $5,000,000 des dites obligations de concession de terres, un semblable montant de la nouvelle émission d'obligations, les dites obligations devant être retenues et traitées de la même manière dont le gouvernement était autorisé, aux termes de l'acte 44 Vic., chap. 1, intitulé : " Acte concernant le chemin de fer du Pacifique Canadien, à retenir et disposer des dits $5,000,000 ainsi échangés.

(5.) Que la législation requise pour mettre à exécution les dispositions des présentes, sera demandée au parlement au cours de la session actuelle.

2. *Résolu*,—Qu'il est expédient de prescrire,—

(*a*) Que le gouvernement et la compagnie seront respectivement autorisés à exécuter et à remplir les conditions de la dite convention, d'après leur teneur, pourvu que le gouverneur en conseil puisse prolonger le délai fixé pour le paiement du premier versement et de l'intérêt spécifié à la dite convention, à une date n'allant pas au-delà du premier jour de juillet prochain.

(*b*) Qu'aussitôt que le paiement et le règlement de la somme avancée à compte de la dite somme de $29,880,912 et de l'intérêt aura été effectué, tel que

pourvu par la dite convention, la compagnie, avec l'autorisation d'une assemblée générale de ses actionnaires, spécialement convoquée à cette fin, pourra émettre des obligations hypothécaires, garanties par l'embranchement du dit chemin de fer, connu sous le nom d'embranchement d'Algoma, construit ou devant être construit et complétant le raccordement entre la ligne-mère du chemin de fer du Pacifique Canadien et la rivière Sainte-Marie, laquelle émission constituera une première hypothèque ou privilège sur le dit embranchement, construit ou devant être construit, y compris le matériel roulant et l'outillage qui lui seront affectés, et sur les péages et revenus qu'il produira, après déduction de tels péages et revenus, des frais d'exploitation et de tel matériel roulant et outillage qui en dépendront, tel qu'il sera déclaré et spécifié dans tout acte hypothécaire garantissant les dits bons, et qui devra être exécuté aux frais de la compagnie conformément à sa charte. Et antérieurement à l'émission de ces bons, la compagnie devra passer des règlements, indiquant, à défaut de paiement de l'intérêt ou du capital des dits bons, les moyens d'identifier le matériel roulant et l'outillage (s'il en est) compris dans telle hypothèque, et dépendant du dit embranchement, ainsi que les péages et revenus provenant du dit embranchement, calculés correctement et distingués des péages et revenus de la ligne-mère, et devra prendre telles autres mesures nécessaires et équitables pour la protection des détenteurs des obligations garanties par le dit embranchement, sans nuire aux droits des personnes en possession des autres garanties de la compagnie. Tels règlements devront être soumis à l'approbation du gouverneur en conseil, et après avoir été ainsi approuvés, une copie certifiée sera déposée au bureau du secrétaire d'Etat, et les dits règlements devront ensuite demeurer en vigueur et obligatoires pour la compagnie, et ne pourront être modifiés ou annulés par la compagnie tant que les obligations y mentionnées ne seront pas rachetées.

(*c*) Que la manière de garantir les dites obligations hypothécaires et les droits, privilèges et redressements s'y rapportant et à la disposition de leurs possesseurs, devra être telle que décrite aux clauses vingt-huit, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq et trente-six de la charte de la compagnie.

(*d*) Que la compagnie pourra aussi émettre des obligations hypothécaires pour tel montant qu'elle le jugera convenable et qui sera approuvé par le Gouverneur en Conseil, et suivant les conditions de la dite convention, garanties par les terres de la compagnie auxquelles elle aura alors droit d'après les dispositions du contrat de construction passé le 21 octobre, 1880; et les dispositions des clauses trente, trente-deux, trente-quatre, trente-cinq et trente-six de la charte de la compagnie seront applicables aux obligations en dernier lieu mentionnées. Mais qu'en faisant l'émission des obligations mentionnées en dernier lieu, la compagnie déposera dans les mains des fidéi-commissaires de l'hypothèque garantissant telles obligations, si des fidéi-commissaires sont institués par tel acte hypothécaire, et si non, dans les mains de quelque personne ou compagnie nommée à cette fin par le Gouverneur en Conseil, un montant des dites obligations égal en valeur aux obligations de concession de terres qui seront alors en circulation et non payées, en sus de la somme de cinq millions de piastres de telles obligations aux mains du gouvernement et dont l'échange est prévue par la dite convention; et les obligations ainsi réservées ne seront pas mises en usage ou vendues pour aucun objet que ce soit, sauf pour faire face, par paiement ou échange, aux obligations de concession de terres ainsi en circulation ou non rachetées.

(*e*) Qu'à l'achèvement du dit chemin de fer du Pacifique Canadien, conformément au dit contrat, et dès qu'il sera ouvert au trafic, la déqualification de ses actionnaires à devenir ou à être membres du Sénat ou de la Chambre des Communes, par le fait qu'ils sont actionnaires, sera enlevée et cessera d'exister.

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 12.40 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Mitchell*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il en sa possession quelque rapport ou rapports de quelque officier du département de la Marine ou des Pêcheries relativement aux troubles d'Aspey Bay? Et si oui, se propose-t-il de les soumettre à la Chambre ?

M. *Thompson*—Lundi prochain—BILL intitulé : " Acte modifiant la loi relative aux cas réservés de la Couronne."

M. *Blake*—Lundi prochain—INTERPELLATION—M. Dewdney a-t-il été autorisé à informer les sauvages des Territoires du Nord-Ouest qu'aucuns de ceux d'entre eux qui ont pris part au mouvement insurrectionnel de l'an dernier, ne seront arrêtés ?

M. *Blake*—Lundi prochain—INTERPELLATION—M. Dewdney a-t-il été autorisé à informer les sauvages des Territoires du Nord-Ouest qu'il existait une loi tant pour les blancs que pour les sauvages, leur défendant de porter des armes à feu dans les districts établis ; et que vu que le gouvernement se propose d'envoyer dans le pays un corps considérable de soldats et de constables, il sera obligatoire pour tout sauvage désirant chasser hors des limites de sa réserve d'avoir de son agent la permission de porter des armes à feu ; et que s'il est trouvé en dehors de sa réserve portant de telles armes sans en avoir obtenu de permis de son agent, il s'exposera à être arrêté ?

M. *Mackintosh*—En comité général sur le Bill (No 15) Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte relatif aux banques, compagnies d'assurance, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité—Proposera que le dit acte soit modifié en ajoutant la clause suivante comme clause 3 du dit acte :—

3. La clause 18 du dit acte passé dans la 45ème année du règne de Sa Majesté et qui est le chapitre 23, est par le présent amendée en ajoutant les paragraphes suivants :

2. Lorsque la cour est d'opinion qu'il est juste et équitable que la compagnie liquide ses affaires, elle pourra émaner un ordre à cette fin sur demande présentée par pétition de la part de la compagnie ou par aucun actionnaire de la compagnie bien que telle compagnie ne soit pas insolvable.

3. Lorsque la demande est présentée de la part d'un actionnaire, cette demande sera présentée après en avoir donné avis à la compagnie en la manière précédemment stipulée, et toutes les autres prescriptions de cet acte, en tant qu'ils sont applicables, s'appliqueront aux procédures se rapportant à la liquidation d'une compagnie aux termes de cette clause.

4. Lorsque les affaires d'une compagnie ont été complètement liquidées aux termes du dit acte, la cour pourra ordonner que la compagnie soit dissoute à dater de la date de cet ordre, et la compagnie sera dissoute en conséquence, et le dit ordre sera de suite rapporté par le liquidateur au Secrétaire d'Etat (Acte Impérial, 25 26 V., c. 89, cl. 3.)

5. Les dispositions des paragraphes 2, 3 et 4 de cette clause s'appliqueront à toutes compagnies actuellement constituées ou qui le seront à l'avenir sous l'autorité de l' " Acte concernant les compagnies à fonds social, du Canada, 1877," mais elles ne s'appliqueront à aucunes autres compagnies ou corporations.

M. *Thompson*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte à l'effet d'étendre les limites du district de Kiwatin et d'amender la loi relative à ce district."

M. *Mackintosh*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'instituer une enquête sur les causes des inondations produites par la rivière Rideau dans le voisinage de la cité d'Ottawa?

M. *Cook*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Est-il vrai que le gouvernement ait refusé de permettre aux colons du district de Muskoka de pêcher avec des seines dans les eaux des lacs Muskoka, Rosseau et Joseph?

M. *Chapleau*—Lundi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant le département de la papeterie et des impressions publiques."

M. *Thompson*—Mardi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes:—

1. Qu'il est expédient d'amender de nouveau la loi relative aux territoires du Nord-Ouest, de pourvoir à l'abrogation des mesures actuellement en vigueur au sujet d'un magistrat stipendiaire dans ces territoires, et à l'établissement d'une Cour Suprême de juridiction civile et criminelle dans, et pour les dits territoires, laquelle sera composée de cinq juges.

2. Qu'il est expédient de pourvoir au paiement, à chacun des dits juges, à même le fonds consolidé du revenu du Canada, d'un traitement annuel de quatre mille piastres, avec frais de route, à être fixés par le Gouverneur en Conseil, et d'une pension de retraite égale aux deux tiers de tel traitement, à des conditions analogues à celles applicables à de semblables cas dans les provinces de la Puissance.

3. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à diviser les dits territoires en cinq districts judiciaires, et à nommer pour chacun un shérif et un greffier de la dite cour. Chaque shérif devant recevoir à même le dit fonds consolidé du revenu, un traitement annuel de cinq cents piastres, et tels honoraires que prescrira le lieutenant-gouverneur. Chacun des dits greffiers devant être payé au moyen d'honoraires à être fixés de la semblable manière.

4. Que l'auteur des résolutions ait la permission de présenter un bill basé sur les dites résolutions et devant devenir exécutoire à la date qui sera fixée par proclamation émanée en vertu d'un ordre du Gouverneur en Conseil.

M. *Thompson*—Mardi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes:—

Qu'il est expédient de prescrire, lorsque la Chambre se formera en comité général sur le Bill (No 10) de cette session, intitulé: "Acte relatif à la propriété foncière dans les Territoires du Nord-Ouest",—

1. Que les salaires des régistrateurs, régistrateurs adjoints et autres employés nécessaires, ainsi que les dépenses incidentes qu'entraînera la mise à exécution du dit acte, et qui auront été sanctionnées par le Gouverneur en Conseil, se paieront sur les deniers votés par le Parlement à cet effet.

2. Que le Gouverneur en Conseil, pourra fournir et entretenir, aux frais du public, dans chaque district d'enregistrement, un édifice convenable, où seront déposés et conservés en sûreté les documents relatifs à l'enregistrement des titres en vertu du dit acte.

3. Que le Gouverneur en Conseil, pourra, en tout temps, fournir les livres et formules nécessaires, ainsi que toutes nouvelles formules dont l'usage lui paraîtrait nécessaire, et faire les règles et règlements pour l'exécution du dit acte, et ceux qu'il jugera opportun d'établir pour son application dans des cas imprévus, conformément à son intention et à ses fins.

4. Que les droits payables sous l'empire du dit acte, ou auxquels il donnera lieu, seront fixés par un tarif que fera le Gouverneur en Conseil.

5. Que le régistrateur pourra demander et recevoir les droits ainsi établis, et exécutera les services pour lesquels le dit acte exige des droits, sur le paiement de ces droits, qu'il tiendra un compte exact de toutes sommes d'argent reçus par lui sous l'autorité du dit acte, et les versera à la caisse du ministre des Finances et Receveur-Général, tel que le prescrira le Gouverneur en Conseil.

**No. 41.**

OTTAWA, JEUDI, 29 AVRIL, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 42.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, VENDREDI, 30 AVRIL, 1886.

PRIÈRE.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Conseil des Ouvriers de la cité de St-Thomas ; demandant que le bill dont le Parlement est actuellement saisi à l'effet d'amender l' "Acte des Elections Fédérales, 1874," devienne loi.

De la Conférence de l'Eglise Méthodiste de la Nouvelle-Ecosse ; de l'Alliance de Tempérance du comté de Annapolis, Nouvelle-Ecosse ; du Synode de l'Eglise Presbytérienne de Montréal et Ottawa, en Canada ; de l'Alliance Prohibitive du comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse ; et de la Division du District de Brant des Fils de Tempérance ; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

De Alexander Nichol et autres, du village de Stayner, comté de Simcoe, Ontario ; demandant que, nonobstant la pétition du conseil municipal du dit village à l'effet contraire, la vente du vin et de la bière, ne soit pas permise dans les comtés où l'Acte Scott est en vigueur.

Du conseil municipal de la ville de Port-Hope, comté de Durham ; et de Francis Dalby et autres, de Elora et autres lieux, comté de Wellington, tous de l'Ontario ; demandant séparément que l'Acte de Tempérance soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le huitième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération le Bill (No 17) à l'effet de modifier l'Acte concernant la compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le cinquième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Le comité mixte des Impressions du Parlement présente ce qui suit comme son cinquième rapport :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés :

Réponse à Ordre,—Etat donnant,—

1. Le nombre total d'acres de terres à pâturages louées jusqu'au 1er mars 1886.

2. Les noms des locataires de pâturages qui ont du bétail sur les terres affermées ; le nombre d'acres compris dans chaque bail ; la date du bail ; la position géographique de la superficie comprise dans chaque bail ; le numéro du bail ; le nombre de têtes de bétail sur chaque terre affermée ; la date à laquelle le bétail a été mis en premier lieu sur les dits pâturages et le nombre total d'acres compris dans ces baux.

3. Les noms des locataires de pâturages qui n'ont pas mis de bétail sur les terres affermées ; le nombre d'acres compris dans chaque bail ; la position géographique de la superficie couverte par chaque bail; le numéro du bail; et le nombre total d'acres compris dans ces baux.

4. Le revenu total provenant de ces baux. Tous les états demandés devant être jusqu'à la date du 1er mars 1886. (No 20*b*.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de l'Ontario au sujet de la législation impériale projetée en vue de confirmer la décision de la reine en conseil sur les limites ouest et nord-ouest de l'Ontario. (No 28*a*.) (*Documents de la session*).

Réponse (partielle) conformément à une résolution de la Chambre des Communes, adoptée le 20 février 1882, sur tous les sujets affectant le chemin de fer du Pacifique canadien, et donnant des détails concernant,—

1. le choix de la route;
2. le progrès des travaux;
3. le choix ou la réserve des terres;
4. le paiement de deniers;
5. la construction des embranchements;
6. le progrès des travaux sur les embranchements;
7. les tarifs de transport des voyageurs et des marchandises;
8. les conditions particulières requises par l'acte refondu des chemins de fer et ses amendements, jusqu'à la clôture de l'exercice précédent;
9. les mêmes conditions particulières jusqu'à la date la plus rapprochée possible de la production de l'état;
10. copie de tous ordres en conseil et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Cie du chemin de fer ou aucun des membres ou officiers des deux parties, touchant les affaires de la compagnie. (No 35.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien et la Cie de la rive Nord, et entre les deux compagnies, concernant le prolongement de la ligne du Pacifique jusqu'au havre de Québec; de tous contrats passés entre les dites deux compagnies à ce sujet; de tous les ordres en conseil passés pour cet objet, ainsi qu'un relevé de tous les deniers payés par le gouvernement pour le même objet et en conformité des actes 47 Vic., chap. 8, et 48-49 Vic., chap. 58, et les noms des personnes à qui ces paiements ont été faits. (No 35*d*.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre,—Copie de tout arrangement ou contrat intervenu entre la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien et la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada, et celle du chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest, en qualité de fermiers de la ligne de jonction du chemin de fer du Nord et du Pacifique de Gravenhurst à Callander, concernant le fait d'entier parcours et les taux de fret et de passagers sur la ligne du Pacifique canadien, tel que stipulé dans la convention du 12 avril 1884, en vertu de laquelle le gouvernement a accordé un subside de $12,000 par mille pour la construction du chemin de fer de Gravenhurst à Callander. (No 35*e*.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse,—Copie de tous rapports, ordres en conseil et correspondance, non encore demandés, au sujet de l'effet de la décision de la Cour Suprême relativement à l'Acte des Licences de 1883, et un exposé des mesures à être prises pour en obtenir la révision, ainsi que des mesures que l'on se propose de prendre dans l'intervalle en vertu de l'Acte; aussi copie de toutes lettres ou télégrammes adressés aux commissaires ou inspecteurs leur donnant des instructions pour les guider dans leur conduite ou leurs actes, et des informations concernant les intentions ou les actes du gouvernement. (No 41.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse,—Copie du rapport des médecins chargés par le gouvernement de s'enquérir de l'état mental de Louis Riel, après sa condamnation. (No 43.)

Mémoire de Sir Alexander Campbell, sur l'affaire Louis Riel, condamné et exécuté pour haute trahison. (No 43*a*.)

Réponse à Adresse,—Copie de toute instruction, commission, lettres, télégrammes ou instructions quelconques donnés, fournis ou envoyés par le gouvernement, quelqu'un ou quelques-uns des ministres, ou quelqu'un des officiers du département de la Justice, à Son Honneur Hugh Richardson, juge, concernant le procès de Riel, à Régina. Aussi copie de toute instruction quelconque donnée à qui que ce soit du personnel de la cour présidée par le dit juge, et aux avocats qui ont représenté le gouvernement au dit procès. (No 43*b*.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous les documents formant le dossier du procès de Sa Majesté contre Louis Riel, à Régina, y compris, liste des jurés, noms des jurés récusés, par qui ils l'ont été, la liste des jurés choisis (*empanelled*), les motions et affidavits produits, les témoignages, les incidents du procès, les adresses des avocats, du prisonnier et la charge du juge, le nom des juges ou assistants-juges qui ont conduit le procès, le nom des avocats pour la poursuite et la défense, en un mot tout document quelconque concernant le procès, et aussi le verdict et la recommandation à la clémence de la cour. (No 43*c*.)

Réponse à Adrssse,—

1° Copie des notes sténographiques prises sur la demande présentée pour différer d'un mois à compter du 1er juillet 1885, le procès de Louis Riel, le plaidoyer de l'avocat du prisonnier pour, et celui de l'avocat de la Couronne, contre tel délai, les observations et les décisions ou règle du juge à ce sujet ;

2° Les notes sténographiques prises sur cette partie de l'interrogatoire contradictoire de Charles Nolin par laquelle l'avocat du prisonnier a voulu prouver l'insanité de Riel ; l'opposition de ce dernier à cette ligne de défense, et son désir de se dispenser des services de son avocat et les plaidoyer de l'avocat ainsi que les observations et les décisions ou règle du juge à ce sujet. (No 43*d*.)

Pétitions adressées à Son Excellence le Gouverneur-Général :—De A. B. Dumet et autres, de Régina, T. N.-O., et de A. G. Hamilton et autres, de Moosomin, T. N.-O. ; demandant séparément que la sentence prononcée contre Louis Riel ne soit modifiée en aucune manière, que la loi suive son cours et que la clémence de l'Exécutif soit refusée.

Communication signée par James Boddy, secrétaire de district, au nom de la loyale association orangiste de Toronto-Ouest ; demandant l'exécution de la sentence de mort prononcée contre Louis Riel ; et

Lettre adressée à l'honorable Conseil Privé, signée par Charles O'Hara, de Cranbourne, dans la province de Québec, journalier ; exposant la nécessité de la mise à exécution de la sentence de mort prononcée contre Louis Riel. (No 43*e*.)

Réponse à Adresse,—Copie de toutes pétitions, communications ou représentations en faveur de la commutation de la sentence de Louis Riel. (No 43*f*.)

La Reine *vs.* Riel, accusé et convaincu de haute trahison—Rapport du procès à Régina—Appel à la Cour du Banc de la Reine, Manitoba—Appel au Conseil Privé d'Angleterre—Pétition pour l'examen du condamné par des médecins-experts—Liste des pétitions pour la commutation de la sentence. (No 43*g*.)

Réponse à Ordre,—Relevé du nombre de métis des territoires du Nord-Ouest qui ont prouvé leurs réclamations devant la commission au Fort Qu'Appelle, Buttes de Tondre, Vallée de la Qu'Appelle, Régina, Crique-aux-Erables, Calgary, Fort-McLeod, Crique Pincher, Edmonton, Saint-Albert, Fort Saskatchewan, Victoria, Fort Pitt, Battleford, Prince-Albert, Batoche, Lac-aux-Canards, Fourches de la Saskatchewan, Fort-à-la-Corne, Comptoir de Cumberland, Mâchoire de l'Orignal, et Willow Bunch, dans les territoires du Nord-Ouest,—aussi, aux Grands Rapides, dans le Kiwatin, et à Winnipeg et Griswold, dans le Manitoba, donnant, dans chaque cas, le nombre des chefs de familles et des mineurs, ainsi que le nombre de personnes du sexe masculin et du sexe féminin. Aussi, copie de toutes les pétitions enregistrées dans le département de l'Intérieur, demandant le redressement des griefs, avec le nom des pétitionnaires, faisant la distinction entre ceux dont les réclamations avaient été déjà réglées dans le Manitoba, et ceux dont les réclamations ne l'avaient pas été. Aussi, le nombre de métis du Manitoba qui ont prouvé leurs réclamations avant le 20 avril dernier, sur la liste supplémentaire, et de ceux qui les ont prouvées après cette date. (No 45*a*.)

Réponse supplémentaire à Ordre,—Copie de la correspondance et des mémoires concernant les réclamations des habitants de Prince-Albert et des districts environnants, dans les territoires du Nord-Ouest, au sujet des terres qu'ils occupent et d'autres questions se rapportant à leur position. (No 45*b*.)

Rapport détaillé sur toutes réclamations pour terres et droits de participation à l'octroi des métis du Nord-Ouest présentées par des colons établis le long de la Saskatchewan du Sud et dans le voisinage, à l'ouest du rang 26, 2ème méridien ouest, dans les établissements connus sous les noms de Saint-Louis de Langevin, Saint-Laurent ou Batoche et Lac-aux-Canards. (No 45*c*.)

Il est recommandé qu'en sus du nombre ordinaire pour documents de la session, il soit imprimé 10,000 copies, en chaque langue, des réponses ci-dessus, Nos 43, 43*a*, 43*b*, 43*c*, 43*d*, 43*e*, 43*f*, 43*g*, 45*a*, 45*b* et 45*c*.

Rapport du Bureau des Examinateurs pour le Service Civil en Canada, pour l'année finissant le 31 décembre, 1885. (No 48.) (*Distribution et documents de la session.*)

Etat donnant les noms et le salaire de toutes les personnes nommées ou promues dans le service civil pendant l'année 1885, spécifiant la charge à laquelle chacune a été nommée ou promue. Section 58, par. 2, "Acte du Service Civil." (No 48*a*.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse,—Copie de tous les documents formant le dossier du procès de Sa Majesté contre Louis Riel, à Régina, y compris, liste des jurés, noms des jurés récusés, par qui ils l'ont été, la liste des jurés choisis (*empanelled*), les motions et affidavits produits, les témoignages, les incidents du procès, les adresses des avocats, du prisonnier et la charge du juge, le nom des juges ou assistants-juges qui ont conduit le procès, le nom des avocats pour la poursuite et la défense, en un mot tout document quelconque concernant le procès, et aussi le verdict et la recommandation à la clémence de la cour. (No 52.) (*Distribution et documents de la session.*)

Réponse à Adresse (finale),—Copie de tous documents formant le dossier dans les causes de Sa Majesté contre les diverses personnes mises en accusation par suite de la dernière rébellion, y compris les listes du jury, les noms des jurés, les listes des jurés choisis, les motions et affidavits produits, la preuve, les incidents du procès, les résumés des juges, les noms des juges qui ont instruit les différentes causes, les noms des avocats de la poursuite et de la défense, le mode de défense, les verdicts et les sentences, enfin, copie de tout document quelconque se rapportant aux dits procès. (No 52 *a* et *b*.) *Ne rien imprimer en duplicata.*)

Message de Son Excellence le Gouverneur Général transmettant copie de certaines lettres d'un caractère confidentiel concernant la révolte dans les territoires du Nord-Ouest, pendant l'année 1885. (No 52*c*.)

Le comité recommande que les réponses précédentes Nos 52*a*, *b* et *c*, soient imprimées à 10,000 exemplaires, dans chaque langue, pour distribution, en sus du nombre ordinaire pour documents de la session.

Rapports de l'ingénieur-en-chef et du gérant général des chemins de fer de l'Etat, de l'agent du gouvernement fédéral dans la Colombie Anglaise, et de l'ingénieur qui a inspecté en personne le chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo. (No 62.) (*Documents de la session.*)

Copie de communications télégraphiques concernant le chemin de fer d'Esquimalt et Nanaïmo. (No 62*a*.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre,—Etat détaillé des différents actifs formant la somme de $72,791,837, mentionnée par le ministre des finances comme devant être comptée en réduction de la dette brute du Canada. (No 64.) (*Distribution et documents de la session.*)

Message de Son Excellence le Gouverneur Général transmettant copie de certaines dépêches du Très-Honorable Secrétaire d'Etat pour les colonies, et d'autres papiers au sujet de l'affaire de Aspee Bay. (No 75.) (*Documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Copie certifiée d'un rapport de comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par l'honorable député-gouverneur en conseil, le 19 mai 1885, concernant la compagnie de houille et de navigation du Nord-Ouest. (No 20*c*.)

Copie certifiée d'un rapport de comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur en Conseil, le 29 mars 1886, concernant la compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson. (No 20*d*.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant :—

1° Le nom de chaque personne se trouvant sur la liste des employés mis à la retraite au 1er janvier 1886 ;

2° La date à laquelle chaque telle personne a été mise à sa retraite ;

3° Le montant payé à la caisse de retraite par chaque personne dont le nom est porté sur la liste ;—et

4° Le montant payé à chaque personne se trouvant sur cette liste, jusqu'au 1er janvier 1886. (No 22*b*.)

Réponse à Ordre,—Copie de tous rapports faits par l'inspecteur Sweetnam concernant certaines accusations d'irrégularité dans l'administration du bureau de poste de Pickering, comté d'Ontario, et particulièrement de son rapport sur l'enquête qu'il a faite au village de Pickering en décembre 1883 ; aussi copie de toute correspondance échangée entre l'inspecteur Sweetnam et le département des postes se rapportant en aucune manière aux accusations portées contre l'administration du dit bureau de poste ; et aussi copie des instructions données à l'inspecteur touchant tel rapport. (No 30*b*.)

Réponse à Ordre,—Copie de tous ordres, lettres, pièces justificatives, mémoires, correspondance ou autres documents de quelque nature que ce soit, en possession ou sous le contrôle du département du ministre des Douanes ou d'aucun des membres du gouvernement ou de ses employés, ou se rattachant en aucune manière aux accusations portées contre le nommé John Leander McKenzie, de la maison Sheffield et McKenzie, de Canning, comté de King, Nouvelle-Ecosse, pour infractions aux lois de douane en attestant sous serment de fausses factures ou autrement, avec copie de la décision du département à ce sujet. (No 34*a*.)

Réponse partielle à Adresse (du Sénat),—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement des Etats-Unis et le gouvernement du Canada au sujet de la présence de sauvages américains sur le territoire canadien ; copie des communications d'officiers de la police à cheval et des ordres en conseil ou des instructions départementales se rapportant à ce sujet, qui n'ont pas encore été publiés dans le rapport annuel de la division des Sauvages du département de l'Intérieur ; aussi un état de l'augmentation ou de la diminution de la population sauvage du Nord-Ouest, le dit état devant être basé sur le nombre des Sauvages qui ont été payés lors des traités passés en 1871 et les années suivantes, et sur le nombre de ceux qui sont payés actuellement ; aussi copie des renseignements non encore imprimés sur le nombre de Sauvages qui se sont livrés aux travaux agricoles, et copie des plaintes (s'il en existe) présentées par la société protectrice des aborigènes, les évêques et le clergé des divers corps de missionnaires du Nord-Ouest ou par d'autres personnes au sujet du traitement des Sauvages du Nord-Ouest ; aussi un état approximatif des approvisionnements alimentaires fournis aux dits Sauvages depuis la date du traité No 1 de 1871. (No 38*b*.)

Réponse à Ordre,—Copie des rapports faits par des personnes non au service du gouvernement, auxquelles des échantillons de farine destinés aux Sauvages du Nord-Ouest ont été soumis pour inspection pendant les années 1883, 1884 et 1885. (No 38*d*.)

Réponse à Adresse,—Copie de l'ordre en conseil nommant certaines personnes à titre d'inspecteurs ou commissaires des affaires des sauvages dans le Nord-Ouest, en 1878 ; aussi, copie des rapports des dits inspecteurs ou commissaires, s'il en est. (No 38*e*.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous rapports, communications, lettres ou autres papiers adressés par quelqu'agent du gouvernement ou autre personne à quelque membre du gouvernement ou à aucun département du gouvernement depuis le 1er avril 1882, touchant l'insuffisance des provisions, soit en quantité ou en qualité, fournies par le gouvernement à aucuns sauvages quelconques dans les Territoires du Nord-Ouest, ou se rapportant à la situation d'aucuns sauvages quelconques du Nord-Ouest qui ont pu souffrir ou mourir par suite du manque de provisions. (No 38*f*.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance échangée entre le surintendant-général des Affaires des Sauvages, aucun employé officiel du département des Sauvages, ou l'officier-reviseur de la divisien-ouest d'Elgin, et M. Beattie, agent des sauvages à la réserve des sauvages dans le township d'Orford, au sujet de ses devoirs ou de l'inscription qu'il a fait des électeurs sauvages, ou touchant la qualification d'aucun sauvage. (No 38*g*.)

Réponse à Ordre,—Copie,—

1° de tous contrats passés avec I. G. Baker et Cie pour approvisionnements que ces derniers étaient convenus de fournir à la police à cheval, pendant les années 1884 et 1885.

2° de tous comptes de I. G. Baker et Cie pour tels approvisionnements pour les dites années. (No 38*h*.)

Réponse à Ordre,—Relevé indiquant l'argent reçu par le gouvernement pour les droits d'exportation prélevés sur le chêne, le pin et l'épinette depuis la confédération jusqu'au 1er janvier 1885; le total reçu de chaque port d'exportation où tels droits ont été perçus avec le détail des sommes prélevées chaque année, les noms de chaque personne ayant payé ces droits, et le montant qu'il ou elle a payé chaque année. (No 40.)

Réponse à Adresse,—Numéro et titre de toutes causes entrées pour plaidoirie au dossier de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick, *in banco*, la date de chaque entrée d'icelles, la date de la plaidoirie et celle du jugement dans chaque cause; l'état devant comprendre toutes les causes depuis le 1er mai 1879 jusqu'au 31 décembre 1884, et spécifier celles des causes dans lesquelles des questions originant des clauses de l'Acte de Tempérance du Canada de 1878, ou de l'Acte des Licences pour la vente des liqueurs de 1883, ont été soulevées, ainsi que les cités ou comtés dans lesquels les dites actions ont été prises, ou les dites questions ont été d'abord soulevées. (No 41*a*.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance échangée entre le conseil municipal de Bayfield ou autres personnes et le département des Travaux Publics au sujet des réparations du havre de Bayfield. (No 41*b*.)

Réponse à Ordre,—Relevé du montant payé à P. R. Jarvis, écr., de la cité de Stratford, comté de Perth, officier-rapporteur sous l'acte de tempérance pour le comté de Perth, Ontario, pour la votation qui a eu lieu le 18 juin dernier, aux termes du dit acte. Aussi, un état détaillé de tous deniers payés au dit officier-rapporteur, pour quels objets et à qui ces deniers ont été payés par lui. (No 47*b*.)

Réponse à Adresse,—Copie du rapport du commissaire nommé pour s'enquérir des réclamations des marchands et des pêcheurs de l'Ile du Prince-Edouard, pour le remboursement des droits qu'ils ont payés dans les années 1871 et 1872 sur le poisson exporté aux Etats-Unis; aussi, copie de toutes les instructions qui lui ont été données, ainsi que de toute correspondance échangée entre le commissaire et le gouvernement ou aucun des départements, relativement au dit remboursement, à la preuve ou au rapport du dit commissaire. (No 60.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance échangée entre les Sauvages de la réserve de Fort-William, ou aucune personne de leur part et le département des Sauvages, et entre le département et l'agent des Sauvages, soit par télégraphe ou autrement, au sujet des mesures prises en vertu des licences accordées pour la coupe du bois. (No 61*a*.)

Réponse à Ordre,—Copie du rapport de F. N. Gisborne, en date de février, 1885, sur la demande formulée par les habitants des Iles Brier et Long, comté de Digby, pour obtenir une communication télégraphique avec la terre ferme. (No 63.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous mémoires, ou papiers concernant les relations commerciales entre les Etats-Unis et le Canada, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement canadien et les autorités impériales, le ministre anglais à Washington ou le gouvernement des Etats-Unis, au sujet de relations commerciales avec les Etats-Unis. Aussi copie de tous rapport, s'il en est, faits à ce sujet par des agents du gouvernement canadien. (No 65.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant le matériel roulant du chemin de fer Intercolonial réparé dans les ateliers du gouvernement à Moncton pendant l'année finissant

le 31 décembre 1885 ; aussi le matériel roulant, appartenant au dit chemin de fer réparé dans d'autres ateliers pendant la même période ; les localités où telles réparations ont été faites, et combien elles ont coûté. (No 66.)

Réponse à Ordre,—Etat montrant le nombre de wagons privés ou officiels construits ou achetés pour le chemin de fer Intercolonial depuis l'année 1878, et le coût de chaque wagon. (No 66*a*.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant la quantité du matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant le dernier semestre de l'année expirée le 31 décembre 1885, donnant chaque espèce de matériel roulant, s'il a été acheté par contrat, ou autrement, les noms des vendeurs, et le coût de chaque espèce ; aussi un état montrant le matériel roulant construit durant l'année dans les ateliers du gouvernement, et de quelle espèce. (No 66*b*.)

Réponse à Ordre,—Etat du coût de la gare du chemin de fer à St-Jean, N.-B., et des sommes d'argent dépensées pour cette construction et pour son ameublement et ses fournitures, le montant des différents contrats, les noms des entrepreneurs, et le lieu où ces meubles et fournitures ont été fabriqués. (No 66*c*.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous ordres en conseil passés pour l'octroi de la subvention autorisée par les actes 47 Vic., ch. 4, et 48-49 Vic., ch. 58, " pour une ligne de chemin de fer reliant Montréal aux ports de Saint-Jean et d'Halifax par la route praticable la plus courte possible ; " de tous rapports d'ingénieurs sur lesquels ont été basés les dits ordres en conseil, et un relevé de tous deniers payés à cette fin, ainsi que les noms de toutes personnes auxquels tels paiements ont été faits. (No 67.)

Réponse à Adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et celui de la Nouvelle-Ecosse au sujet du chemin de fer de la Ligne Courte dans la Nouvelle-Ecosse et des mesures législatives qui l'affectent. (No 67*a*.)

Copie d'une convention intervenue entre la Cie du chemin de fer de Transport Maritime de Chignectou (limitée) et Sa Majesté la Reine Victoria, représentée par le ministre des Chemins de fer et Canaux du Canada, en date du 4 mars 1886. (No 68.)

Réponse à Adresse (Sénat) (1885),—Copie de toute correspondance échangée entre le département de la Justice et aucun député au Parlement ou autre personne, relative à l'enquête tenue, l'été dernier, au sujet de l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, et des difficultés survenues dans l'administration de la dite institution. (No 69.)

Réponse à Adresse (Sénat),—Copie d'un protêt du député préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul (Télesphore Ouimet) objectant à l'admission du témoignage de Hector Demers, appelé comme témoin le 14 juillet 1884 devant la commission d'enquête chargée de s'enquérir de l'administration du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul en 1884. (No 69*a*.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant le nombre de détenus employés dans les pénitenciers de la Puissance, pendant les années 1884 et 1885, à des travaux de nature à faire la compétition avec le travail libre ; la nature du travail ainsi exécuté ; le nombre de prisonniers occupés à chaque genre d'ouvrage ; le nombre de ceux employés au dehors par des entrepreneurs, le paiement reçu par le gouvernement pour chaque prisonnier et les localités où les articles ainsi fabriqués ont été vendus. (No 69*b*.)

Message de Son Excellence le Gouverneur Général transmettant copie de diverses dépêches du gouvernement impérial au sujet des certificats de qualification des ingénieurs dans la marine marchande anglaise. (No 70.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant :—

Le montant de billets des différentes banques de la Puissance en circulation au 1er mars dernier ;

Le montant de billets de banques de la Puissance en circulation, ou en mains, dans les banques, à la même date ;

Le montant d'or que le gouvernement ou les banques ont en mains pour le rachat des billets de banque de la Puissance, à la même date. (No 71.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance, minutes de témoignages, rapports, mémoires, télégrammes ou autres documents quelconques concernant ou ayant causé le renvoi de Brenthon Dodge, de Kentville, dans le comté de King,

Nouvelle-Ecosse, de l'office de percepteur du port de Kentville, Nouvelle-Ecosse. (No 72.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant les saisies faites au port de Winnipeg ou aucune de ses annexes par les officiers ou employés de la douane entre le 1er janvier 1885 et le 11 mars 1886, dans lesquelles des amendes ont été imposées, les dépôts confisqués ou des marchandises vendues après saisie, donnant les noms des personnes auxquelles on a imposé des amendes, dont les dépôts ont été confisqués et dont les marchandises ont été vendues après saisie, et faisant connaître le montant de chaque amende imposée, de chaque dépôt confisqué, et du montant perçu dans chaque cas où des marchandises ont été vendues, et spécifiant en détail le nom, la position officielle et le salaire de chaque officier auquel aucune partie de l'argent ainsi réalisé a été payée, et le montant ainsi payé à tel officier dans chaque cas. (No 73.)

Réponse à Adresse,—Copie du témoignage complet, du résumé du juge et de tous les autres documents relatifs au procès de Louison Mongrain pour le meurtre de David D. Cowan, membre de la police à cheval, autrefois du comté de Carleton. Aussi de toutes pétitions, correspondance et ordres en conseil relatifs à la commutation de la sentence de mort de Louison Mongrain. (No 74.)

Relevé des noms, du tonnage, du nombre d'hommes et de l'armement des steamers ou voiliers formant la présente force de police maritime du Canada, dont l'augmentation est mentionnée dans le discours du trône. (No 77.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant le nombre et les noms des navires de pêche des Etats-Unis qui ont fréquenté les eaux territoriales du Canada pour des fins de pêche et autre, chacune des années pendant lesquelles le Traité de Washington a été en opération ; aussi, les espèces et les quantités approximatives de poissons pris chaque année par chaque navire américain, et la durée probable de chaque expédition de pêche. (No 77*a*.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous règlements ou avis officiels concernant les pêcheries, et des instructions adressées aux officiers des pêcheries ou autres personnes commandant la prétendue force de police maritime du Canada, sous l'autorité de l'Acte des Pêcheries de 1868, concernant l'exploitation de la pêche par des citoyens des Etats-Unis jouissant en commun avec les pêcheurs Canadiens de privilèges concédés par le Traité de Washington ; les dites copies devant être accompagnées d'un exposé des divers cas dans lesquels les dits règlements ou avis ont été mis en vigueur, de la manière dont ils l'ont été et de l'effet de leur mise en force. (No 77*c*.)

M. Bergin présente un Bill (No 121) à l'effet de règlementer le travail des enfants, des jeunes personnes et des femmes, dans les ateliers, moulins et fabriques du Canada, lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à lundi prochain.

Le Bill (No 96) concernant la protection des eaux navigables, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour la troisième lecture, à lundi prochain.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants de leurs Honneurs, sans amendement, savoir :—

Bill (No 85) intitulé : "Acte à l'effet d'amender les divers actes relatifs au bureau de commerce de la cité de Toronto."

Bill (No 77) intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte du bureau des postes, 1875,"—et

Bill (No 80) intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte d'interprétation."

Aussi,—adoptant les amendements subséquents faits par cette Chambre au Bill (No 53) constituant en corporation la Cie Calvin (limitée), sans amendement.

Et aussi,—adoptant les bills suivants sans amendement, savoir :—

Bill (No 35) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer du Lac Nipissingue à la Baie de James,—et

Bill (No 37) à l'effet de naturaliser Girolamo Cosentini, ordinairement appelé le baron Girolamo Cosentini.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art.* 19 *du règlement.*)

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 70) concernant la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada ; —et

Bill (No 74) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer " Sainte-Ursule à Mattawin et au lac Témiscamingue." (Titre changé en celui de " Compagnie de chemin de fer de Maskinongé et Nipissingue.)

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 27) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'Ontario, sont pris en considération, et adoptés.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, délibérés en comité général, rapportés sans amendement, et remis, pour la troisième lecture, à mardi prochain, savoir :—

Bill (No 105) modifiant l'acte à l'effet d'accorder une subvention à la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou ( à responsabilité limitée.)

Bill (No 108) à l'effet d'amender l' " Acte de Falsification " ;—et

Bill (No 109) modifiant de nouveau l' " Acte des Poids et Mesures, de 1879."

Le Bill (No 111) du Sénat, intitulé : " Acte concernant les Assurances," est lu pour la seconde fois, et renvoyé au comité des Banques et du Commerce.

La Chambre se forme en comité général sur une certaine résolution pour venir en aide à la municipalité de la ville de Cobourg.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

*Résolu,*—Qu'il est expédient de venir en aide à la municipalité de la ville de Cobourg en déduisant de la somme qu'elle doit au gouvernement un montant égal à celui qu'elle a contribué au paiement du coût de construction d'un port d'abri à Cobourg.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois, et agréée.

M. McLelan présente alors un Bill (No 122) pour venir en aide à la municipalité de la ville de Cobourg, lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, mardi prochain.

Le Bill (No 110) concernant les commissions des officiers publics en Canada, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec un amendement, délibéré tel qu'amendé, et remis pour la troisième lecture, à mardi prochain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution pour enlever les doutes au sujet de l'acte pour le règlement final des réclamations du Manitoba contre la Puissance.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

*Résolu,*—Qu'il est expédient d'enlever tout doute quant à l'interprétation de la clause 6 de l'Acte 48-49 Vict., chap. 50, relative au règlement final des réclamations du Manitoba contre la Puissance, en déclarant de quelle manière le taux par tête y mentionné sera calculé.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois, et agréée.

M. McLelan présente alors un Bill (No 123) à l'effet d'expliquer l'acte 48-49, Vic., chap. 50, intitulé : " Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de la province du Manitoba contre le Canada,"—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, mardi prochain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant l'établissement de stations agricoles expérimentales.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

*Résolu*,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à établir une station agricole expérimentale ou des stations agricoles expérimentales, à faire l'acquisition d'une étendue limitée de terres et à réserver une étendue limitée de terres publiques pour cette fin, et pour servir à des plantations d'arbres et à la culture forestière ; et aussi à déterminer les salaires des personnes chargées de mettre ces mesures à exécution ; tels salaires devant être payés à même les crédits votés par le Parlement pour cet objet ; et de plus à prescrire que tels rapports, échantillons, plants ou autres produits, à être désignés par le ministre de l'Agriculture, seront transportés gratis par la poste, sujets aux règlements passés par le Maître Général des Postes.

Résolution à rapporter.

---

SAMEDI, 1er mai 1886.

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois, et agréée.

M. Carling présente alors un Bill (No 124) concernant les stations agricoles expérimentales, lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, mardi prochain.

Le Bill (No 117) modifiant l'Acte à l'effet d'autoriser l'octroi de certaines subventions en terres pour la construction de certains chemins de fer, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour la troisième lecture, à mardi prochain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant le salaire du juge additionnel de la division de chancellerie de la Haute Cour de Justice d'Ontario.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :

*Résolu*,—Qu'il est expédiant de prescrire que le salaire du juge additionnel de la division de chancellerie de la Haute Cour de Justice d'Ontario, nommé conformément à l'acte de la législature de cette province, 48 Vict., chap 13, soit fixé à cinq mille piastres par année, payable à même le fonds du revenu consolidé du Canada, et de révoquer la clause 1 de l'Acte Fédéral, 46 Vict., chap. 9.

Résolution à rapporter.

---

La dite résolution est, en conséquence, rapportée, lue pour la seconde fois, et agréée.

M. Thompson présente alors un Bill (No 125) à l'effet d'amender la loi relative aux salaires de certains juges de la Cour Suprême de judicature pour Ontario, lequel est lu pour la pramière fois.—Seconde lecture, mardi prochain.

M. Chapleau présente la réponse suivante :—

Réponse supplémentaire à Adresse du 19 courant—Copie de toutes dépêches du gouvernement impérial, ou correspondance avec lui, au sujet des plaintes de la législature ou du gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard sur la non-exécution des conditions de l'union de cette île avec la Puissance, ou concernant la mission des délégués de l'Ile du Prince-Edouard au gouvernement impérial au même sujet.

La Chambre alors s'ajourne à 12.20 a.m., jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur*.

# AVIS DE MOTIONS.

Sir *Hector Langevin*—Lundi prochain—Que pendant le reste de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité, les mercredis, après les affaires de routine.

M. *Blake*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Des changements ont-ils été faits dans les tarifs autorisés du chemin de fer du Pacifique canadien ; et, dans ce cas, les papiers seront-ils déposés sur le bureau de la Chambre ?

Quel est le taux actuellement autorisé pour le transport des voyageurs entre Winnipeg et Emerson ?

M. *Benoit*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour copie du rapport de l'ingénieur qui a fait, l'automne dernier, l'examen des rives du Saint-Laurent, à Saint-Lambert, dans le but d'y faire faire des travaux pour prévenir les inondations dans cette localité.

M. *Cameron* (Middlesex)—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quand le rapport spécial promis dans le rapport annuel du ministre de la Milice concernant les opérations dans le Nord-Ouest sera-t-il produit ? Le gouvernement soumettra-t-il aussi à la Chambre un relevé des paiements faits pour ce service depuis le 30 juin dernier ?

**No. 42**

OTTAWA, VENDREDI, 30 AVRIL, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 43.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, LUNDI, 3 MAI, 1886

PRIÈRE.

Soixante pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Congrégation Presbytérienne de St-Mathieu, township de Osnabruck comté de Stormont, Ontario ; de l'Alliance de Tempérance du comté de Colchester ; et de l'Alliance de Tempérance du comté de King, Nouvelle-Ecosse ; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

De la corporation municipale du township de McKillop, comté de Huron, Ontario ; demandant que l'Acte de Tempérance soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

De Hamilton Augustus Jukes, de la cité de Winnipeg, cartographe ; demandant qu'il ne soit pas adopté de mesure en faveur de la compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, avant le règlement de ses réclamations et de celles de ses assistants.

De Joseph Kielle et autres, de Montréal, résidants à la Pointe St-Charles et St-Gabriel ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi à l'effet de constituer en corporation la compagnie de levée et de chemin de fer de St-Gabriel, devienne loi.

De la Branche de la Puissance de l'Alliance de Tempérance de la Colombie-Britannique ; demandant que l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, soit amendé de manière à autoriser la population, si elle le juge à propos, à mettre le dit acte en vigueur dans les divers districts électoraux de la province.

De J. J. Roussain et autres, pêcheurs et autres, des Pointes Mamainse et Bashawana, district de Algoma ; demandant que l'acte des pêcheries soit amendé de manière à abroger la clause relative à la fermeture de la pêche du saumon, de la truite et du poisson blanc dans la province de l'Ontario, afin de mettre les pêcheurs de cette province sur le même pied que leurs concurrents américains.

De Thomas Blair Browning, de la cité de Toronto, comté de York, solliciteur ; exposant qu'il était l'un des officiers des Gardes du Corps du Gouverneur-Général, et demandant qu'il soit déclaré qu'il a souffert d'un déni de justice, que les ordres exigeant sa démission, en l'invitant à l'offrir, sont illégaux, et que la Chambre ordonne à ce sujet, telle enquête qu'elle jugera convenable.

Sir Adolphe Caron présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 31 mars dernier—Etat spécifiant le nom, le grade et le corps des officiers composant la commission des réclamations résultant des opérations militaires pendant qu'elle siégeait à Winnipeg ; et aussi faisant connaître quels changements le personnel de la commission a subi plus tard et les raisons de tels changements.

Réponse à Ordre du 7 écoulé—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense et aucun fonctionnaire de ce département et aucuns officiers de corps de volontaires, en service actif ou non, les officiers des associations de tir et autres personnes, au sujet du caractère des munitions fabriquées à l'atelier de cartouches de Québec et distribuées pour usage en campagne, pour pratique du tir ou pour concours de tireurs ; aussi, copie des rapports sur tous les essais faits avec ces munitions par les dits officiers de milice ou d'associations de tir.

M. Thompson présente les réponses suivantes :—

Réponse à Adresse du 19 écoulé—Copie de toutes pétitions, dépêches et correspondance, rapports au conseil et ordres en conseil, non encore produits, se rapportant au désaveu de chartes de chemins de fer dans le Manitoba.

Réponse à Adresse du 19 écoulé—Copie du rapport de Son Honneur le juge Hensley sur le procès de Alex. Gillis pour meurtre à Charlottetown en janvier dernier, avec copie du rapport du ministre de la Justice recommandant une commutation de la sentence de mort portée contre Gillis, et de tous télégrammes et lettres sur ce sujet.

M. Pope présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 27 avril, 1885—Copie d'un rapport par M. Joseph Simard, arbitre de la Puissance, en date du, ou vers le 16 octobre 1883, recommandant de payer à George Lavoie, de la paroisse de Ste-Cécile du Bic, un montant pour dommages causés à sa propriété par le chemin de fer Intercolonial, ou établissant le montant de ces dommages.

Il met aussi sur le bureau,—Copie de lettres de James A. Dickey, bureau de l'ingénieur-inspecteur du gouvernement, sommet des Selkirk, renfermant des extraits de son journal, au sujet des conditions atmosphériques, des avalanches, etc.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :

Réponse à Ordre du 5 mars dernier—Copie de toute correspondance relative à la destitution d'Isaac McLeod, écr., de Strathlorn, Inverness, comme maître de poste de cette localité, ainsi que le rapport de l'inspecteur des postes.

M. Thompson présente les bills suivants, qui sont lus pour la première fois et remis pour la seconde lecture, à demain, savoir :

Bill (No 126) modifiant la loi concernant les cas réservés de la Couronne ;—et

Bill (No 127) à l'effet d'étendre les limites du district de Kiwatin, et d'amender la loi concernant tel district.

M. Beaty propose, que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité général sur le Bill (No 17) à l'effet de modifier l'acte concernant la Cie du chemin de fer Central du Nord-Ouest.

M. Mitchell propose, comme amendement, de retrancher tous les mots après " que " et de les remplacer par les suivants : " la Chambre se forme en comité sur ce bill dans trois mois à dater d'aujourd'hui."

Et un débat s'ensuivant ;

M. Cameron (Huron) propose,—Que le débat soit ajourné.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

MARDI, 4 mai, 1886.

Et la question étant mise sur la proposition d'ajournement du débat,—elle est rejetée.

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est rejeté, sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

Allen,
Amyot,
Armstrong,
Bain (Wentworth),
Béchard,
Bergeron,
Bernier,
Blake,
Bourassa,
Burpee,
Cameron (Huron),
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Casgrain,
Charlton,
Cockburn,
Cook,
Davies,
Desaulniers (Maskinongé),
Edgar,
Fairbank,
Fisher,
Gaudet,
Gillmor,
Glen,
Guay,
Gunn,
Harley,
Innes,
Irvine,
Jackson,
King,
Kirk,
Landerkin,
Lister,
McCraney,
McIntyre,
McMullen,
Mills,
Mitchell,
Mulock,
Paterson (Brant),
Platt,
Ray,
Rinfret,
Robertson (Shelburne),
Scriver,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Sutherland (Oxford),
Trow,
Vail,
Watson
Weldon,
Wilson et
Woodworth.—59.

CONTRE:

Messieurs

Bain (Soulanges),
Barker,
Barnard,
Bell,
Benoit,
Bergin,
Blondeau,
Bowell,
Burnham,
Burns,
Cameron (Inverness),
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Chapleau,
Cochrane,
Costigan,
Coughlin,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Dawson,
Dickinson,
Dodd,
Dundas,
Everett,
Farrow,
Ferguson (Welland),
Fortin,
Foster,
Gault,
Gordon,
Grandbois,
Guillet,
Hall,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Hilliard,
Homer,
Hurteau,
Ives,
Jamieson,
Jenkins,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Landry (Kent),
Langevin (Sir Hector),
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McCallum,
McDougall (Cap-Breton),
McGreevy,
McLelan,
McNeill,
Moffat,
O'Brien,
Orton,
Paint,
Reid,
Riopel,
Robertson (Hamilton),
Robertson (Hastings),
Royal,
Scott,
Shakespeare,
Shanly,
Small,
Sproule,
Stairs,
Taschereau,
Tassé,
Taylor,
Temple,
Thompson,
Townshend,
Tyrwhitt,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Ward,
White (Cardwell),
Wigle,
Wood (Brockville) et
Wood (Westmoreland).—86.

M. Mulock propose alors, comme amendement, que le bill ne soit pas maintenant délibéré en comité général, mais qu'il soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, afin de s'enquérir, en tenant compte des ordres en conseil relatifs aux octrois de terres à la compagnie, des rapports avec la dite compagnie de certains directeurs de la compagnie qui sont membres de cette Chambre, savoir : James Beaty, député de Toronto-Ouest, L. A. Billy, député de Rimouski, C. H. Tupper, député de Pictou, et L. J. Riopel, député de Bonaventure, et de tout contrat provisoire qui a pu être passé pour la construction du chemin ou d'aucune de ses parties.—Rejeté, sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Allen,
Amstrong,
Bain (Wentworth),
Béchard,
Bergeron,
Bernier,
Blake,
Bourassa,
Burpee,
Cameron (Huron),
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Casgrain,
Charlton,
Cockburn,
Cook,
Davies,
Edgar,
Fairbank,
Fisher,
Gillmor,
Glen,
Guay,
Harley,
Innes,
Irvine,
Jackson,
King,
Kirk,
Landerkin,
Lister,
McCraney,
McIntyre,
McMullen,
Mills,
Mitchell
Mulock,
Paterson (Brant),
Platt,
Ray,
Rinfret,
Robertson (Shelburne),
Scriver,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Sutherland (Oxford),
Trow,
Vail,
Watson,
Weldon,
Wilson et
Woodworth.—55.

CONTRE :

Messieurs

Bain (Soulanges),
Barker,
Barnard,
Bell,
Benoit,
Bergin,
Blondeau,
Bowell,
Burnham,
Burns,
Cameron (Inverness),
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Chapleau,
Cochrane,
Costigan,
Coughlin,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Dawson,
Dickinson,
Fortin,
Foster,
Gault,
Gordon,
Grandbois,
Guillet,
Hall,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Hilliard,
Homer,
Hurteau,
Ives,
Jamieson,
Jenkins,
Kilvert,
Kranz,
Langevin (Sir Hector),
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McDougall (Cap-Breton),
O'Brien,
Orton,
Paint,
Reid,
Robertson (Hamilton),
Robertson (Hastings),
Royal,
Scott,
Shakespeare,
Shanly,
Small,
Sproule,
Stairs,
Taschereau,
Tassé,
Taylor,
Temple,
Thompson,
Townshend,
Tyrwhitt,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Ward,

Dodd, McGreevy, White (Cardwell),
Dundas, McLelan, Wigle,
Everett, McNeill, Wood (Brockville) et
Farrow, Moffat, Wood (Westmoreland).—82.
Ferguson (Welland),

Et la question ayant été mise sur la motion principale,—elle est agréée.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité genéral sur le dit bill, lequel est délibéré, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois et passé.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir:

Bill (No 43) modifiant l'Acte constitutif de la compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Bill (No 51) à l'effet de modifier l'acte pour incorporer la Cie des Steamers de la Nouvelle-Ecosse (limitée);—et

Bill (No 26) à l'effet de constituer en corporation la Cie Canadienne d'Assurance la Tecumseh.

Aussi,—qu'il a passé le Bill (No 45) concernant la Cie de Colonisation des Terres Fédérales, avec un amendement.

Aussi,—avec les Bills suivants de leurs Honneurs, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir:

Bill (No 128) intitulé: "Acte pour constituer en corporation la Cie du chemin de fer par tunnel du détroit de Northumberland";—et

Bill (No 129) intitulé: "Acte pour faire droit à Flora Birrell.

Et aussi,—communiquant la preuve faite devant le comité spécial de cette Chambre, et sur laquelle le bill est basé.

M. Costigan met devant la Chambre,—Statistiques des canaux pour la saison de navigation de 1885, supplément No 1 du rapport du Revenu de l'Intérieur pour l'année expirée le 30 juin, 1885.

Un message est reçu du Sénat, informant cette Chambre que leurs Honneurs donnent leur adhésion à l'adresse des Communes à Sa Majesté la Reine, au sujet de la représentation dans le parlement du Canada des divers territoires formant partie de la Confédération, mais qui ne sont compris dans les limites d'aucune province, en remplissant le blanc avec les mots "Sénat et".

Aussi, qu'ils ont passé une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, priant respectueusement Son Excellence de transmettre à Sa Majesté la Reine l'adresse relative à la représentation dans le parlement du Canada des divers territoires formant partie de la Confédération, mais qui ne sont compris dans les limites d'aucune province,—à laquelle ils désirent le concours de cette Chambre.

Sur motion de Sir Hector Langevin, l'adresse à Son Excellence le Gouverneur Général est adopté en en remplissant le blanc avec le mot "Communes",—et il est ordonné d'envoyer un message au Sénat pour en informer leurs Honneurs.

M. Chapleau soumet à la Chambre,—Liste du service civil du Canada, à la date du 1er juillet, 1885, aux termes de la clause 59 de l'Acte du Service Civil.

La Chambre alors s'ajourne à 1.40 a.m.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

Sir *Hector Langevin*—Mercredi prochain—BILL intitulé: "Acte concernant certains ouvrages faits dans les eaux navigables, ou au-dessus d'icelles."

Sir *Richard Cartwright*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quelles ont été les dépenses et les recettes imputables sur le fonds consolidé du revenu pendant le mois d'avril dernier, indiquant les sommes reçues pour droits de douane et d'accise, et les autres items, tels que donnés dans la *Gazette*?

M. *Jackson*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quelle était la dette flottante du gouvernement de la Puissance au 1er mai 1886?

M. *Charlton*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel était le chiffre brut de la dette publique du Canada, au 1er mai, 1886?
Quel était le total net de la dite dette à la même date?

M. *Rinfret*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat de toutes saisies opérées en Canada, pour vente illicite de tabac, pour chaque année depuis 1878 jusqu'à 1885, inclusivement, et les quatre premiers mois de l'année 1886; les noms des personnes chez lesquelles ces saisies ont été faites; les montants retirés de ces saisies par vente ou autrement; et les dépenses occasionnées pour opérer ces saisies.

M. *Rinfret*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—Etat établissant le nombre d'alambics saisis par le département du revenu pour chacune des années 1878, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, et les quatre premiers mois de l'année 1886; les noms de ceux chez qui les alambics ont été saisis; les noms des dénonciateurs (*informers*) et les montants payés à chacun d'eux; aussi, un état des dépenses occasionnées par ces saisies et le montant des recettes provenant de toute vente de ces alambics.

M. *Cameron* (Middlesex)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel est l'honoraire de licence exigé des pêcheurs qui font la pêche dans les eaux qui s'étendent entre Point Edward au lac Erié? Cet honoraire a-t-il été changé pendant le cours de la présente année? Et, dans ce cas, quand? Quel était le taux de l'honoraire de licence précédemment et quel est-il actuellement? L'honoraire de licence a-t-il été porté cette année de $40 à $50, et réduit de nouveau de $50 à $25 par chaque rêt à enclos? Si oui, quand ces divers changements ont-ils été faits?

M. *Armstrong*—Mercredi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE—

1. Copie de la charte de la Cie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean.
2. Copie de la charte de la Cie de construction, de commerce et d'exploitation forestière du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean.
3. Etat donnant les noms des actionnaires et directeurs de chacune des dites compagnies.
4. Relevé du montant d'actions souscrit et payé par chaque directeur et actionnaire dans chaque compagnie.
5. Copie du contrat passé entre la dite compagnie de construction et H. J. Beemer, écr.
6. Relevé du montant total des subventions accordées à la dite compagnie par le parlement du Canada, la législature de la province de Québec et la corporation de la cité de Québec, et du montant total par mille.
7. Relevé du nombre d'acres de terre octroyés à titre de subvention à la dite compagnie par la législature de Québec et de la valeur estimative, en argent, de telle subvention.

8. Copie de cette partie du rapport du commissaire des chemins de fer de la province de Québec concernant la situation des terres octroyées.

9. Relevé des montants de subventions en espèces payés déjà par le gouvernement du Canada, celui de Québec et la corporation de la cité de Québec.

10. Etat donnant la longueur de la partie du dit chemin de fer déjà construite, la longueur de la partie en voie de construction, (indiquant le progrès fait dans les travaux), et la longueur de la partie sur laquelle les travaux n'ont pas encore été commencés.

11. Copie des rapports des ingénieurs nommés par le gouvernement du Canada et celui de Québec, sur la foi desquels des paiements de subventions ont été faits par les dits gouvernements.

12. Relevé du montant payé en espèces, par mille, à H. J. Beemer, pour les portions du chemin de fer qu'il a construites.

13. Relevé du montant des obligations émises par la dite compagnie de chemin de fer, à qui elles ont été données et pour quels motifs.

M. *McCraney*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il ou se propose-t-il de donner de nouveaux contrats à I. G. Baker et Cie après les révélations faites dans cette Chambre au sujet de la fourniture de farine par cette maison?

M. *White* (Cardwell)—En comité général sur le Bill (No 94) modifiant de nouveau l'Acte des Terres Fédérales, 1883,—Que la clause 38 de l'Acte des Terres Fédérales, y compris ses paragraphes, soit abrogée, et que la clause suivante, avec ses paragraphes, lui soit substituée :—

38. Si une personne ou compagnie désire aider, par des avances en argent, les colons qui ont l'intention de s'établir sur des homesteads dans le Manitoba ou les Territoires du Nord-Ouest, et s'assurer du remboursement de telles avances, telle personne ou compagnie devra s'adresser au ministre de l'Intérieur, lui faisant connaître le plan ou le projet proposé, les mesures à prendre pour son exécution, et le montant que l'on se propose d'avancer à tels colons, et le ministre de l'Intérieur pourra sanctionner et autoriser tel plan ou projet ou refuser telle sanction et autorité.

(*a*) Si tel plan ou projet est ainsi sanctionné, et si telle personne ou compagnie place en conséquence aucun colon sur un homestead, un état des dépenses encourues pour telle personne ou compagnie pour défrayer le coût *bonâ fide* de la traversée et des dépenses de subsistance de tel colon et de sa famille ; pour frais de construction des bâtiments érigés sur son homestead (auxquels la moitié au moins de telles avances devra être appliquée) ; pour achat de chevaux, bétail, instruments d'agriculture, et grain de semence, et une somme d'argent suffisante pour faire face à l'intérêt payable sur le montant avancé pour une période convenue, afin de permettre à tel colon d'obtenir un profit de la culture de tel homestead, sera fourni au ministre de l'Intérieur, et soumis, après avoir reçu son approbation, avec les pièces justificatives convenables, à l'agent local qui les examinera et les vérifiera tout au moyen des dites pièces justificatives que par l'examen de tel colon, et de telle personne ou compagnie ou de son représentant, et certifiera le résultat de telle vérification par écrit signé de lui sur tel état. Et alors tel colon pourra donner et exécuter une reconnaissance par écrit du montant qui lui aura été ainsi avancé et pourra par tel acte constituer une hypothèque sur tel homestead pour la somme ainsi avancée pourvu qu'elle n'excède pas six cents piastres, et pour l'intérêt sur icelle, à un taux n'excédant pas huit pour cent par année.

(*b*) Telle reconnaissance et hypothèque sera conforme à la cédule Q ci-annexée, et un duplicata d'icelle devra être déposé entre les mains de l'agent local, et ensuite le porteur de tel hypothèque aura droit d'exiger le paiement de telle somme ainsi avancée et de l'intérêt sur icelle par les moyens légaux ordinaires : Pourvu toujours que le terme à être fixé pour le paiement du premier versement de l'intérêt sur telle avance ne tombe pas plus tôt que le 1er novembre de chaque année, non plus que dans une période de moins de deux ans après l'établissement de tel colon sur te

homestead ; et pourvu aussi que tel colon ne soit pas tenu de payer le capital ou aucune partie de telle avance dans une période de moins de cinq ans à dater de son établissement sur tel homestead.

(*c*) Dès que telle reconnaissance et hypothèque sera dûment exécutée et enregistrée au bureau d'enregistrement de la division territoriale dans les limites de laquelle tel homestead sera situé, elle constituera, sera et demeurera une première hypothèque sur tel homestead après l'émission du titre ou certificat de titre concernant tel homestead, jusqu'à ce qu'elle soit payée et éteinte d'après la loi.

(*d*) Si tel colon ne remplit pas les conditions d'établissement requises pour l'obtention du titre de tel homestead dans le temps limité, et en la manière prescrite par l'Acte des terres fédérales, et perd ainsi le droit qu'il avait à un titre, le porteur de l'hypothèque constituée sur tel homestead pourra s'adresser au ministre de l'Intérieur et demander un titre de tel homestead, et sur preuve de tels faits, à la satisfaction du ministre, il recevra un titre en son propre nom pour telle propriété, et tel porteur de titre sera tenu de placer un colon *bonâ fide* sur tel homestead, soit en le lui vendant ou autrement, dans un délai de deux ans de la date de tel titre. Et à défaut de ce faire dans la dite période, il sera tenu et obligé, sur demande, de vendre le dit homestead à toute personne qui désirera s'établir comme colon *bonâ fide* sur telle propriété, pour telle somme qui pourra suffire au paiement du montant de l'hypothèque et de l'intérêt ainsi que des dépenses encourues pour l'obtention de tel titre et le maintien de tel homestead, sous peine, en cas de refus, de confiscation absolue de la dite propriété, et de toutes réclamations au sujet d'icelle, et de la patente ou autre titre la concernant. Mais si le colon a acquis le droit de recevoir un titre de la terre ainsi hypothéquée et en fait aucune demande pour l'émission de tel titre, le porteur de telle hypothèque pourra obtenir telle patente ou certificat de titre au nom de la personne qui a droit de le recevoir, ou de son représentant légal, et dès lors telle charge deviendra une hypothèque statuaire sur tel homestead.

La clause 5 de l'acte 43 Vic., chap. 42, intitulé : " Acte concernant l'intérêt sur les deniers garantis par hypothèques sur propriété foncière," et tous les amendements à la dite clause, s'appliqueront à toute hypothèque créée en vertu des dispositions de cet acte.

### Formule Q.

*Reconnaissance et hypothèque.*

Je, soussigné, A. B., possédant comme homestead le quart N. O. de la section , township , rang ouest du méridien, reconnaît par les présentes avoir reçu de C. D. comme avance, en vertu des dispositions de l'acte des terres fédérales et de ses amendements, pour faciliter mon établissement sur le dit homestead, la somme de piastres, telle qu'indiquée par l'état ci-annexé et certifié par l'agent local des terres du gouvernement fédéral, laquelle somme je m'engage à payer au dit C. D., ses représentants ou ayant droit, dans un délai de ans, à dater d'aujourd'hui, avec intérêt sur icelle au taux de pour cent par an, payable semi annellement les premiers jours des mois de et de chaque année, le premier versement venant dû le jour de prochain. Et comme garanti de tel paiement je constitue par les présentes une première charge et hypothèque sur le dit homestead, suivant les dispositions du dit acte et de ses amendements.

Et je, E. F., épouse du dit A. B., cède et abandonne mon droit de douaire sur le dit homestead en faveur du dit C. D.

En foi de quoi les parties y mentionnées ont exécuté les présentes ce jour de 188 .

No. 43.

OTTAWA, LUNDI, 3 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 44.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MARDI, 4 MAI, 1886.

PRIÈRE.

Vingt-deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Sir Hector Langevin présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 8 mars dernier—Etat comprenant tous les relevés et toutes les évaluations dressés par le département des Sauvages, au sujet des sommes dues aux sauvages en vertu du Traité Robinson; aussi, copie de toute correspondance et de tous documents quelconques se rapportant au même sujet.

M. Abbott, du comité des Banques et du Commerce, présente le cinquième rapport de ce comité, rapportant les bills suivants avec des amendements, savoir :—

Bill (No 75) pour incorporer la Banque d'Epargne Scolaire.

Bill (No 91) à l'effet d'incorporer la compagnie de steamers de Yarmouth (limitée).

Bill (No 90) à l'effet de modifier et de refondre les Actes concernant le bureau de commerce de Montréal.

Bill (No 112) du Sénat, intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest, et pour l'autoser à émettre des débentur es-actions."

Bill (No 113) du Sénat, intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêts immobiliers et d'épargne et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions ";—et

Bill (No 69) concernant la Banque de Yarmouth.

Pour ce qui concerne le bill en dernier lieu, mentionné, le comité en a amendé le préambule pour le rendre conforme à la teneur du dit bill.

Le Bill (No 98) du Sénat, intitulé : " Acte pour consolider le pouvoir d'emprunter que possède la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions," ayant été renvoyé de nouveau au comité pour plus ample considération, le comité l'a de nouveau amendé.

Le comité rapporte aussi le Bill (No 114) modifiant les actes concernant la Banque Britannique-Canadienne, sans amendement.

Sur motion de M. Hackett, le Bill (No 128) du Sénat, intitulé : " Acte pour constituer en corporation la Cie du chemin de fer par tunnel du détroit de Northumberland," est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

Sur motion de M. Robertson (Hamilton), le Bill (No 129) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Flora Birrell," est lu pour la première fois, sur division, et remis pour la seconde lecture, à demain.

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est

*Résolu*,—Que pendant le reste de la session, les mesures du gouvernement auront la priorité, le mercredi, après les interpellations; et que l'ordre du jour pour le lundi sera le même que pour le mercredi; les bills privés ayant, comme d'habitude, priorité le lundi.

M. Thompson propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les résolutions suivantes:—

1. Qu'il est expédient d'amender de nouveau la loi relative aux territoires du Nord-Ouest, de pourvoir à l'abrogation des mesures actuellement en vigueur au sujet d'un magistrat stipendiaire dans ces territoires, et à l'établissement d'une Cour Suprême de juridiction civile et criminelle dans, et pour les dits territoires, laquelle sera composée de cinq juges.

2. Qu'il est expédient de pourvoir au paiement, à chacun des dits juges, à même le fonds consolidé du revenu du Canada, d'un traitement annuel de quatre mille piastres, avec frais de route, à être fixés par le Gouverneur en Conseil, et d'une pension de retraite égale aux deux tiers de tel traitement, à des conditions analogues à celles applicables à de semblables cas dans les provinces de la Puissance.

3. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à diviser les dits territoires en cinq districts judiciaires, et à nommer pour chacun un shérif et un greffier de la dite cour. Chaque shérif devant recevoir à même le dit fonds consolidé du revenu, un traitement annuel de cinq cents piastres, et tels honoraires que prescrira le lieutenant-gouverneur. Chacun des dits greffiers devant être payé au moyen d'honoraires à être fixés de la semblable manière.

4. Que l'auteur des résolutions ait la permission de présenter un bill bâsé sur les dites résolutions et devant devenir exécutoire à la date qui sera fixée par proclamation émanée en vertu d'un ordre du Gouverneur en Conseil.

Alors M. Thompson informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur Général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande a la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions.

M. Thompson propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les résolutions suivantes:—

Qu'il est expédient de prescrire, lorsque la Chambre se formera en comité général sur le Bill (No 10) de cette session, intitulé: "Acte relatif à la propriété foncière dans les Territoires du Nord-Ouest",—

1. Que les salaires des régistrateurs, régistrateurs-adjoints et autres employés nécessaires, ainsi que les dépenses incidentes qu'entraînera la mise à exécution du dit acte, et qui auront été sanctionnées par le Gouverneur en Conseil, se paieront sur les deniers votés par le Parlement à cet effet.

2. Que le Gouverneur en Conseil, pourra fournir et entretenir, aux frais du public, dans chaque district d'enregistrement, un édifice convenable, où seront déposés et conservés en sûreté les documents relatifs à l'enregistrement des titres en vertu du dit acte.

3. Que le Gouverneur en Conseil, pourra, en tout temps, fournir les livres et formules nécessaires, ainsi que toutes nouvelles formules dont l'usage lui paraîtrait nécessaire, et faire les règles et règlements pour l'exécution du dit acte, et ceux qu'il jugera opportun d'établir pour son application dans des cas imprévus, conformément à son intention et à ses fins.

4. Que les droits payables sous l'empire du dit acte, ou auxquels il donnera lieu, seront fixés par un tarif que fera le Gouverneur en Conseil.

5. Que le régistrateur pourra demander et recevoir les droits ainsi établis, et exécutera les services pour lesquels le dit acte exige des droits, sur le paiement de ces droits, qu'il tiendra un compte exact de toutes sommes d'argent reçus par lui sous l'autorité du dit acte, et les versera à la caisse du ministre des Finances et Receveur-Général, tel que le prescrira le Gouverneur en Conseil.

Alors M. Thompson informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur Général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné ,que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions.

Les bills suivants sont lus séparément pour la troisième fois, et passés, savoir :

Bill (No 96) concernant la protection des eaux navigables.

Bill (No 105) modifiant l'acte à l'effet d'accorder une subvention à la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée) (sur division).

Bill (No 108) modifiant l' " Acte des Falsifications."

Bill (No 109) modifiant de nouveau l' " Acte des Poids et Mesures, de 1879."

Bill (No 110) concernant les commissions des employés publics en Canada,—et

Bill (No 117) modifiant l'Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.

La Chambre se forme en comité général (sur division) pour considérer certaine résolution concernant la remise à la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien de la somme de $5,000,000 en débentures retenue comme garantie de la mise en opération du chemin de fer, en vertu des dispositions du contrat de construction.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

*Résolu*,—Qu'il est expédient de prescrire que si, après que le chemin de fer du Pacifique canadien aura été achevé et mis en opération jusqu'à son terminus sur le Pacifique, dans la Colombie Anglaise, il est prouvé, à la satisfaction du gouvernement que la retention de la somme de $5,000,000 en débentures, conformément aux dispositions du contrat de construction, comme garantie de la mise en opération du chemin de fer n'est plus nécessaire dans l'intérêt du public, le gouverneur en conseil pourra ordonner que les dites débentures soient dégagées et remises à la compagnie.

Résolution à rapporter.

---

Rapport à recevoir demain.

M. McLelan propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides.

M. Blake propose comme amendement, Que tous les mots après " que " soient retranchés, et remplacés par les suivants : " Une humble adresse soit présentée à Sa Majesté pour assurer respectueusement Sa Majesté que l'intérêt et la sympathie que les Communes du Canada, et le peuple qu'elles représentent, ressentent pour la condition de l'Irlande, et que les souhaits qu'elles forment afin que quelques mesures soient prises, pour satisfaire aux désirs exprimés par un si grand nombre de loyaux sujets irlandais de Sa Majesté, pour faire donner à l'Irlande une forme de gouvernement autonome, sont toujours aussi vifs et aussi sincères qu'en 1882, alors qu'ils furent humblement portés à la connaissance de Sa Majesté par une adresse, aux termes de laquelle cette Chambre affirme sa ferme adhésion.

" Pour informer humblement Sa Majesté que cette Chambre est heureuse de voir que le gouvernement de Sa Majesté a soumis au parlement du Royaume-Uni une mesure reconnaissant le principe d'un gouvernement local autonome pour l'Irlande.

" Et d'exprimer humblement à Sa Majesté que cette Chambre espère vivement que le principe de la dite mesure sera affirmé, et qu'il pourra conduire au règlement de cette grande question, et avoir pour résultat la paix, le bonheur et la prospérité de l'Empire."

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale ;

M. Charlton propose,—Que tous les mots après " que " soient retranchés et remplacés par les suivants :—

" La pratique suivie par des députés de la Chambre de demander ou de devenir personnellement intéressés dans des octrois par la couronne de propriétés formant

partie des ressources publiques qui sont donnés par l'Exécutif ou par le Parlement sur sa recommandation, a augmenté dans des proportions alarmantes, est de sa nature sujette à conduire à des abus, que de fait des abus ont été commis et que ces abus devraient être empêchés, afin d'éviter les dommages permanents causés aux intérêts publics, et de rétablir et maintenir l'indépendance de la Chambre.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

MERCREDI, 5 mai, 1886.

Et la question étant mise sur le dit amendement,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allen, | Fairbank, | McMullen, |
| Auger, | Fisher, | Mills, |
| Bain (Wentworth), | Gillmor, | Mulock, |
| Béchard, | Glen, | Paterson (Brant), |
| Bourassa, | Guay, | Platt, |
| Cameron (Huron), | Harley, | Rinfret, |
| Cameron (Middlesex), | Holton, | Scriver, |
| Campbell (Renfrew), | Innes, | Somerville (Brant), |
| Cartwright (Sir Richard), | Irvine, | Somerville (Bruce), |
| Casey, | Jackson, | Springer, |
| Casgrain, | King, | Sutherland (Oxford), |
| Charlton, | Landerkin, | Trow, |
| Cook, | Lister, | Watson et |
| Davies, | McCraney, | Wilson.—43. |
| Edgar, | | |

CONTRE :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allison, | Ferguson (Leeds et Gren.), | McGreevy, |
| Bain (Soulanges), | Fortin, | McLelan, |
| Baker (Victoria), | Foster, | Montplaisir, |
| Beaty, | Gaudet, | O'Brien, |
| Benoit, | Gault, | Orton, |
| Bergeron, | Gigault, | Ouimet, |
| Bergin, | Girouard, | Patterson (Essex), |
| Blondeau, | Gordon, | Pinsonneault, |
| Bourbeau, | Grandbois, | Pruyn, |
| Bowell, | Guillet, | Riopel, |
| Bryson, | Hackett, | Robertson (Hastings), |
| Burnham, | Haggart, | Royal, |
| Burns, | Hesson, | Scott, |
| Cameron (Inverness), | Hickey, | Shakespeare, |
| Caron (Sir Adolphe), | Hilliard, | Shanly, |
| Cimon, | Homer, | Small, |
| Cochrane, | Ives, | Sproule, |
| Costigan, | Kaulbach, | Stairs, |
| Coughlin, | Kilvert, | Taschereau, |
| Curran, | Kinney, | Tassé, |
| Cuthbert, | Kranz, | Taylor, |
| Daly, | Landry (Kent), | Temple, |
| Daoust, | Landry (Montmagny), | Thompson, |
| Dawson, | Langevin (Sir Hector), | Tupper, |
| Desaulniers (Maskinongé), | Lesage, | Tyrwhitt, |
| Desaulniers (St-Maurice), | Macdonald (King), | Vanasse, |

| | | |
|---|---|---|
| Desjardins, | Mackintosh, | Wallace (Albert), |
| Dickinson, | Macmaster, | Wallace (York), |
| Dodd, | Macmillan (Middlesex), | Ward, |
| Dugas, | McMillan (Vaudreuil) | White (Cardwell), |
| Dundas, | McCallum, | White (Renfrew), |
| Everett, | McCarthy, | Wigle et |
| Farrow, | McDougall (Cap-Breton), | Wood (Brockville).—99. |

La motion principale est alors agréée, et la Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

## VII.—LÉGISLATION.

*Chambre des Communes.*

34 Salaire de l'Orateur suppléant ..... ..... $2,000 00

Résolution à rapporter.

---

Rapport à recevoir,—et permis au comité de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Sur motion de Sir Hector Langevin, la motion suivante dont M. Blake a donné avis de son siège en Chambre, est placée en tête de la liste des ordres du jour de jeudi prochain, après les interpellations :—

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté pour assurer respectueusement Sa Majesté que l'intérêt et la sympathie que les Communes du Canada, et le peuple qu'elles représentent, ressentent pour la condition de l'Irlande, et que les souhaits qu'elles forment afin que quelques mesures soient prises, pour satisfaire aux désirs exprimés par un si grand nombre de loyaux sujets irlandais de Sa Majesté, pour faire donner à l'Irlande une forme de gouvernement autonome, sont toujours aussi vifs et aussi sincères qu'en 1882, alors qu'ils furent humblement portés à la connaissance de Sa Majesté par une adresse, aux termes de laquelle cette Chambre affirme sa ferme adhésion.

" Pour informer humblement Sa Majesté que cette Chambre est heureuse de voir que le gouvernement de Sa Majesté a soumis au parlement du Royaume-Uni une mesure reconnaissant le principe d'un gouvernement local autonome pour l'Irlande.

" Et d'exprimer humblement à Sa Majesté que cette Chambre espère vivement que le principe de la dite mesure sera affirmé et qu'il pourra conduire au règlement de cette grande question, et avoir pour résultat la paix, le bonheur et la prospérité de l'Empire."

La Chambre alors s'ajourne à 5.45 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Charlton*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—L'ordre indépendant des Forestiers a-t-il été autorisé à déposer $10,000 dans le département des caisses d'épargnes du gouvernement ?

M. *Stairs*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Les autorités compétentes, magistrats ou autres, dans les comtés où l'Acte de Tempérance du Canada est en opération, ont-elles rendu compte au gouvernement fédéral du montant des amendes perçues pour infraction au dit acte ? Le gouvernement a-t-il reçu la moitié de ces amendes à laquelle la loi lui donne droit ? Le gouvernement sait-il que partie de ces deniers a été employée pour des fins autres que celles mentionnées dans l'Acte de Tempérance du Canada ? Et, dans ce cas, quelles mesures se propose-t-il de prendre à ce sujet ?

M. *Amyot*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il informé que la compagnie d'assurance "The Mutual Reserve Fund Life Association" émane des certificats contraires à la loi, promettant de payer un montant "n'excédant pas" la somme mentionnée dans le certificat, tandis que la loi dit : "Chaque certificat portera promesse de payer la somme entière qui y est mentionnée : " "Il sera inséré dans chaque certificat une clause portant qu'aucune réduction ne sera faite, pour aucune cause ou raison quelconque sur le montant d'une police échue par décès."

Le gouvernement est-il informé que le rapport officiel du surintendant des assurances de l'Etat de New-York établit que la "Mutual Reserve Fund" a déjà détourné $78,657.12 du fonds des répartitions à cause de décès pour faire face à ses dépenses contrairement à la loi en force au Canada, et est-ce l'intention du gouvernement de prendre des mesures et lesquelles pour protéger les assurés canadiens contre ces actes illégaux de la dite compagnie ?

M. *Béchard*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-ce l'intention du gouvernement de faire démolir le quai, que la "Stanstead, Shefford and Chambly Railway Company" a fait construire, sans autorisation, au milieu de la rivière Richelieu, sur une étendue couvrant environ les deux tiers de cette rivière, le long du pont de la dite compagnie, dans le voisinage des villes de St-Jean et d'Iberville ?

350

**No. 44.**

OTTAWA, MARDI, 4 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 45

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MERCREDI, 5 MAI, 1886

PRIÈRE.

Vingt-six pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Ligue de Tempérance du comté de Shelburne, Nouvelle-Ecosse ; de J. O. Emmett et autres, de Foothill et autres lieux, comté de Monck, Ontario ; de Charles Beal et autres, de Perth et autres lieux ; de James Smith et autres, de Chatham ; de C. A. Thorald et autres, de Hidgetown et autres lieux ; de C. W. Butt et autres, de Bothwell et autres lieux, comté de Bothwell ; de James W. McLaughlin, M.P.P., et autres, de Bowmanville ; de J. W. Rosburgh et autres, de Hamilton ; du révérend J. Histon et autres ; de Mary L. McLeod et autres, de Burlington et autres lieux ; de A. D. Thomson et autres, de Georgetown et autres lieux, tous du comté de Halton, Ontario ; des ministres et membres de l'Eglise Méthodiste dans le district de Winnipeg ; du Vénérable Grand Patriarche représentant l'Ordre des Fils de la Tempérance dans la province d'Ontario ; du Très-Révérend Lord Evêque de Huron ; de Joseph Chamberlain et autres, de Credit et autres lieux ; de Nathaniel Gordon et autres, de Hillier et autres lieux ; de Joseph Farmer et autres, de Prescott ; de Urias Holmes et autres, de Shanly et autres lieux ; et de W. A. Spicer et autres, d'Augusta-Nord et autres lieux, tous du comté de Grenville, Ontario ; de Samuel Corkhill et autres, de Perth Road ; de David A. Steele et autres, de Vankleek Hill, comté de Prescott, Ontario ; de W. R. Hilman et autres, de Pelham-Nord et autres lieux ; et du révérend Solomon Mylne et autres, de Smith's Falls et autres lieux, tous du comté de Lanark, Ontario ; du révérend J. A. Joison et autres, de Pointe-Edouard et autres lieux, comté de Lambton, Ontario ; de Peter McIntyre et autres, de Mohawk et autres lieux, comté de Brant, Ontario ; de la Conférence de l'Eglise Méthodiste du Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard ; des Fils de la Tempérance de l'Ile du Prince-Edouard ; de Leamon Harris et autres, de Mount Elgin ; et de John Butler et autres, de Dereham-Centre et autres lieux, tous du comté de Norfolk, Ontario ; de James R. Hamilton et autres, de Chelsea et autres lieux, comté d'Ottawa ; de Henry S. Robinson et autres, de Delta et autres lieux ; de A. Parish et autres, de Farmersville et autres lieux ; de S. G. Cook et autres, de Gananoque et autres lieux ; et de E. O. Webster et autres, de Gananoque, tous du comté de Leeds, Ontario ; de J. H. Harris et autres, de Toronto ; de James Johnston et autres, de Parkdale ; de George W. Jackes, M.D., et autres, d'Eglington ; du révérend Walter Amos et autres, de William Armitage et autres, d'Aurora et autres lieux ; et de Sydney Barnes et autres, de Weston et autres lieux ; tous du comté de York, Ontario ; de W. H. Lawrence et autres, de Oshawa ; de James J. Rice et autres, de Belleville, comté de Hastings ; de Robert Walker et autres, de Orono et autres lieux ; et de James Walsh et autres, de Starkville et autres lieux, tous du comté de Durham, Ontario ; de Jacob Bitzner et autres, de Breslau et autres lieux ; de Samuel Martin et autres, de Preston et autres lieux ; et de Robert Hamilton, D.G.W.P., et autres, de Galt, tous du comté de

Waterloo, Ontario ; de Mme C. McIntyre et autres, de Tiverton, comté de Bruce ; de J. D. Smith et autres, de Gorrie et autres lieux ; et de D. D. Wilson et autres, de Seaforth, tous du comté de Huron, Ontario ; du révérend John Gibson et autres, de Norwood ; de John Myers et autres, de Beamsville et autres lieux ; de Thomas Cormon et autres, de Elora et autres lieux ; de F. W. Porter et autres, et de Thomas Covil et autres, de Mount Forest, tous du comté de Wellington, Ontario ; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

Du conseil municipal de la ville de Woodstock, comté d'Oxford, Ontario ; demandant que l'Acte de Tempérance du Canada de 1878 soit rapporté ; ou qu'il soit modifié de manière à permettre que la question de son abrogation soit soumise au vote populaire, si la demande en est faite par pétition signée du tiers des électeurs, ou à autoriser la vente de l'ale, de la bière et des vins légers dans les comtés où l'Acte Scott est en opération ; et aussi qu'une mesure vigoureuse soit adoptée pour prévenir la falsification des boissons alcooliques.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le neuvième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :

Bill (No 116) constituant en corporation la compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel.

Bill (No 48) modifiant l'acte constitutif de la compagnie du pont de la frontière de Niagara,

Bill (No 73) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique Nord, et

Bill (No 95) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de jonction de Victoria au Sault Sainte-Marie.

Pour ce qui concerne le Bill (No 56) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ouest, ses promoteurs ayant exprimé l'intention de ne pas aller plus loin avec cette mesure projetée pendant cette session, votre comité recommande qu'il soit retiré, et que les honoraires payés sur icelui soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de l'honorable M. Small, le Bill (No 56) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ouest est retiré, et il est ordonné que le surplus des honoraires payés, après déduction faite du coût de l'impression et de la traduction, soit remboursé, conformément à la recommandation du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, dans son neuvième rapport.

Sir Hector Langevin présente un Bill (No 130) concernant certains ouvrages faits dans les eaux navigables ou au-dessus d'icelles, lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à vendredi prochain.

Les résolutions adoptées en comité général, jeudi, le 29 écoulé, concernant le chemin de fer du Pacifique Canadien, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et agréées.

La résolution adoptée en comité général, hier, concernant la remise à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien de la somme de $5,000,000 en débentures retenue en vertu des dispositions du contrat de construction, comme garantie de la mise en opération du chemin de fer, est rapportée, lue pour la seconde fois, et agréée.

M. McLelan présente un Bill (No 131) modifiant de nouveau l'acte concernant le chemin de fer du Pacifique Canadien, lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité sur le Bill (No 94) modifiant de nouveau l' "Acte des Terres Fédérales, 1883," et sur rapport de progrès ;

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art.* 19 *du règlement.*)

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 75) pour incorporer la Banque d'Epargne Scolaire.

Bill (No 91) à l'effet d'incorporer la compagnie de steamers de Yarmouth (limitée).

Bill (No 90) à l'effet de modifier et de refondre les Actes concernant le bureau de commerce de Montréal.

Bill (No 69) concernant la Banque de Yarmouth.

Bill (No 114) modifiant les actes concernant la Banque Britannique-Canadienne.

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, rapportés avec amendements, délibérés tels qu'amendés, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 112) du Sénat, intitulé : "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions."

Bill (No 113) du Sénat, intitulé : "Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêts immobiliers et d'épargnes et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions " ;—et

Bill (No 98) du Sénat, intitulé : "Acte pour consolider le pouvoir d'emprunter que possède la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions."

L'amendement fait par le Sénat au Bill (No 45) concernant la compagnie dite *The Dominion Lands Colonization Company* (*limited*), est renvoyé au comité des Bills Privés.

Les bills suivants sont lus pour la seconde fois, et renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir :—

Bill (No 119) modifiant les actes concernant la compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson ;—et

Bill (No 128) du Sénat, intitulé : " Acte pour constituer en corporation la Cie du chemin de fer par tunnel du détroit de Northumberland."

Le comité général sur le Bill (No 94) modifiant de nouveau l' " Acte des Terres Fédérales, 1883," reprend le cours de ses délibérations.

Le dit bill est rapporté avec amendements. Le bill tel qu'amendé devant être pris en considération, demain.

Le Bill (No 103) modifiant de nouveau l' " Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882," est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec un amendement, délibéré tel qu'amendé, et remis pour la troisième lecture, à demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

## VII.—LÉGISLATION.

*Sénat.*

| | | |
|---|---|---|
| 33 | Appointements du personnel et dépenses contingentes du Sénat... | 57,388 00 |

*Chambre des Communes.*

| | | |
|---|---|---|
| 35 | Appointements d'après l'estimation du greffier..... | 64,075 00 |
| 36 | Dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc..... | 13,200 00 |
| 37 | Dépenses contingentes..... | 24,000 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 38 | Publication des *Débats*, Chambre des Communes..... | 40,000 00 |
| 39 | Appointements et dépenses contingentes, d'après l'estimation du sergent d'armes..... | 30,842 50 |
| 41 | Impressions, reliure et distribution des lois..... | 12,000 00 |
| 42 | Impressions, papier à imprimer et reliure..... | 80,000 00 |
| 43 | Impressions diverses..... | 2,000 00 |
| 44 | Appointements du greffier de la Couronne en Chancellerie..... | 2,250 00 |
| 45 | Dépenses contingentes do do ..... | 1,200 00 |

## VIII.—ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

| | | |
|---|---|---|
| 46 | Pour faire face aux dépenses se rattachant aux archives..... | 6,000 00 |
| | Pour faire face aux dépenses se rattachant au *Patent Record*..... | 9,500 00 |
| | Pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle..... | 4,000 00 |
| | Pour faire face aux dépenses se rattachant à l'exposition fédérale. | 10,000 00 |
| | Pour faire face aux dépenses se rattachant aux statistiques sanitaires..... | 10,000 00 |
| | Pour faire face aux dépenses de l'exposition des Indes et des colonies, etc..... | 60,000 00 |

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Bain* (Wentworth)—Vendredi prochain—INTERPELLATION—
Quel est le locataire ou les locataires de la traverse entre New-Edinburgh et la Pointe à Gatineau pour les années 1881, 82, 83, 84 et 85 ?
Quel était le prix annuel du loyer ?
Combien a-t-il été payé dans chacune de ces cinq années sur le prix du loyer ?
Existe-t-il quelque arrérage sur le loyer ? et, si oui, pourquoi la traverse a-t-elle été louée de nouveau pour un terme de cinq ans ?
Si elle est ainsi louée, quel en est le locataire, et le prix de location ?

M. *Bergin*—Lorsque les motions seront appelées mardi prochain,—Proposera que le quatrième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement soit adopté.

M. *Mills*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'acquiescer à la décision de la Cour de Chancellerie et de la Cour d'Appel au sujet de la propriété des terres dans les parties nord et ouest de la province de l'Ontario, ou a-t-il l'intention de contester de nouveau la question ?

M. *Mitchell*—Vendredi prochain—ADRESSE—Copie de toute correspondance, de tous rapports, ordres en conseil ou toutes autres communications entre le gouvernement et le gouvernement de la province du Nouveau-Brunswick au sujet de l'abolition du droit d'exportation sur le bois de construction provenant de la dite province.

M. *Desjardins*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il été informé que la santé de plusieurs des prisonniers détenus dans le pénitencier de la Montagne-de-Pierre pour participation à l'insurrection du Nord-Ouest est gravement compromise. Lui a-t-il été représenté qu'une plus longue détention mettrait en danger la vie de plusieurs de ces prisonniers ? Si oui, le gouvernement a-t-il l'intention de prendre quelque mesure pour empêcher une telle éventualité ?

M. *Mills*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il réclamé, ou se propose-t-il de réclamer, en invoquant le titre indien, les terres, bois et minéraux situés dans la partie nord de la province de Québec, de la même manière et pour le même motif qu'il le fait pour les terres dans les parties nord et ouest de l'Ontario ? Si non, pourquoi ?

M. *McMullen*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Des pétitions ont-elles été reçues des résidents de Wellington-Nord, demandant l'établissement de nouveaux bureaux de poste ? Et, dans ce cas, d'où ? Le gouvernement se propose-t-il de faire une investigation ayant pour objet de constater s'il est nécessaire de donner plus de facilités postales ? Et, dans ce cas, quand ? Ou bien a-t-il décidé de créer de nouveaux bureaux de poste ? Et, dans ce cas, où seront-ils ouverts ?

Sir *John A. Macdonald*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante : —

*Résolu*,—Comme, en vue de l'extension du droit électoral aux territoires du Nord-Ouest ainsi qu'il est prévu par le présent acte, et des dispositions spécifiques à cet égard par le présent décrétées, et de l'éloignement de certaines parties des dits territoires, il peut paraître que les allocations pour honoraires et dépenses prescrites par l'article cent vingt-six de l'Acte des Elections Fédérales, 1874, seront insuffisantes comme rémunération équitable et juste, mais économique, des services à remplir, le Gouverneur en conseil pourra établir un tarif d'honoraires, frais et dépenses basé

autant que possible, sur le tarif d'honoraires, frais et dépenses énoncé dans le di article, à payer et allouer aux officiers rapporteurs et autres personnes employées aux opérations des élections faites sous l'empire du présent acte, et pourra de temps à autre reviser et modifier ce tarif.

Une copie de ce tarif, et de tout changement qui y sera apporté, sera déposée devant la Chambre des Communes à sa session alors prochaine. (7 V., c. 9, art. 126 )

No. 45

OTTAWA, MERCREDI, 5 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 46

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, JEUDI, 6 MAI, 1886

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Louis Le François et autres, de la paroisse de St-Bernard de LaColle, comté de St-Jean, Québec ; se plaignant que les clôtures et ponceaux, le long de la ligne du chemin de fer Atlantique Canadien, ne sont pas suffisants pour assurer la protection de leur bétail et de leurs terrains contre les accidents ; et demandant que la compagnie soit forcée à se conformer aux dispositions de la loi à cet égard.

Du révérend T. J. McClelland et autres, de Shelburne, comté de Dufferin, Ontario ; demandant que, nonobstant la pétition du conseil municipal de Shelburne à cet effet, il ne soit pas fait d'amendement à l'Acte Scott, de nature à permettre la vente des vins légers et de la bière.

De Herbert S. McDonald, juge du comté de Leeds et Grenville, et autres, de Brockville ; de C. J. Johnston et autres, de Highgate ; de John McKay et autres, de Ailsa Craig ; de John Blanchard et autres, de Komoka ; et du révérend Henry M. Manning et autres, de Epsom et autres lieux ; de J. Donaldson et autres, de Westmeath ; de T. W. Kinny et autres, de Arnprior et autres lieux ; de E. King et autres, de Pembroke et autres lieux ; de Thomas McGillicuddy et autres, de Goderich et autres lieux, de John A. Gardiner et autres, de Kingston ; de George Lawson et autres, de Elginburg ; de R. Thompson et autres, de Harrowsmith et autres lieux ; de Jonathan Knight et autres, de Cataraqui et autres lieux ; de Samuel Knapp, jun., et autres de Battersea et autres lieux ; de Walter P. Lacey et autres, de Loughborough et autres lieux ; de Mme Robert Rutors et autres, de Ingersoll et autres lieux ; de l'Ordre Indépendant des Bons Templiers, Nouvelle-Ecosse ; de James McNeil et autres, de Keene et autres lieux ; de William Brouse et autres, de Iroquois ; de John N. Gray et autres, de Ste-Marie ; et de Horace Smith et autres, de Allanburgh et autres lieux ; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

M. Costigan présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 28 écoulé—Relevé du nombre d'établissements actuellement en opération dans lesquels des liqueurs de toutes sortes sont fabriquées ; le nombre d'ouvriers employés, le chiffre du capital engagé dans cette industrie, et les gages payés aux ouvriers, pendant l'année expirée le 31 décembre, 1885.

Et,—Réponse à Ordre du 28 écoulé—Relevé des liqueurs de toutes sortes importées en Canada en 1885, et les droits perçus sur ces liqueurs.

Sir Adolphe Caron présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 14 écoulé—Copie de tous les documents adressés à l'honorable ministre des Chemins de fer demandant, de la part de Jean-Baptiste Plante, de

Saint-Charles, que sa réclamation au sujet de ses deux chevaux tués par l'Intercolonial, soit de nouveau référée aux arbitres de la Puissance.

M. Blake propose,—Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté pour assurer respectueusement Sa Majesté que l'intérêt et la sympathie que les Communes du Canada, et le peuple qu'elles représentent, ressentent pour la condition de l'Irlande, et que les souhaits qu'elles forment afin que quelques mesures soient prises, pour satisfaire aux désirs exprimés par un si grand nombre de loyaux sujets Irlandais de Sa Majesté, pour faire donner à l'Irlande une forme de gouvernement autonome, sont toujours aussi vifs et aussi sincères qu'en 1882, alors qu'ils furent humblement portés à la connaissance de Sa Majesté par une adresse, aux termes de laquelle cette Chambre affirme sa ferme adhésion ;

Pour informer humblement Sa Majesté que cette Chambre est heureuse de voir que le gouvernement de Sa Majesté a soumis au parlement du Royaume-Uni une mesure reconnaissant le principe d'un gouvernement local autonome pour l'Irlande,

Et d'exprimer humblement à Sa Majesté que cette Chambre espère vivement que le principe de la dite mesure sera affirmé et qu'il pourra conduire au règlement de cette grande question, et avoir pour résultat la paix, le bonheur et la prospérité de l'Empire.

M. Costigan propose en amendement que tous les mots après " Que " soient retranchés, et remplacés par les suivants : —les Communes du Canada désirent exprimer le profond et constant intérêt qu'elles portent à la prospérité et au bien-être de leurs co-sujets d'Irlande, et leur adhésion aux sentiments énoncés dans l'adresse conjointe des deux Chambres du Parlement canadien à Sa Majesté passée pendant la session de 1882 ;

Que dans cette adresse, le Parlement représentait que le Canada et ses habitants avaient extraordinairement prospéré sous un régime fédéral laissant à chaque province de la Puissance des pouvoirs étendus pour se gouverner elle-même, et exprimait l'espoir " que si cela est compatible avec l'intégrité et le bien-être de l'Empire, et si les droits et la position de la minorité sont pleinement protégés et garantis, un moyen sûr de satisfaire les désirs exprimés par un si grand nombre de Vos sujets irlandais peut être trouvé à cet égard."

Qu'en réponse à la dite adresse, le secrétaire d'Etat pour les Colonies de l'époque fut chargé de déclarer que " Sa Majesté sera toujours heureuse de recevoir les avis du Parlement du Canada sur toutes les questions qui concernent la Confédération et à l'administration de ses affaires ; mais relativement aux questions mentionnées dans l'adresse, Sa Majesté, se conformant à la constitution de ce pays, tiendra compte de l'avis du Parlement et des ministres de l'Empire, desquels relèvent exclusivement les affaires concernant le Royaume-Uni."

Que la Chambre, considérant la teneur de la dite réponse, ne croit pas qu'il soit opportun de s'adresser de nouveau à Sa Majesté à ce sujet, mais espère sincèrement que le Parlement Impérial adoptera telle mesure ou telles mesures qui, tout en sauvegardant l'intégrité et le bien-être de l'Empire, et les droits et la position de la minorité, seront de nature à satisfaire le peuple d'Irlande, et à faire cesser pour toujours le mécontentement qui règne malheureusement depuis si longtemps dans ce pays.

M. McMullen propose, comme sous-amendement, de retrancher tous les mots après " Que " et d'insérer ce qui suit : " les mots soient ajoutés à la résolution originale, après le mot " adhésion " :—" et que les événements qui se sont passés depuis la votation de la dite adresse sont de nature à raffermir davantage cette Chambre dans sa conviction que les véritables intérêts, tant de l'Irlande que du reste de l'Empire, seront suivis au plus haut degré par l'octroi d'un gouvernement autonome à l'Irlande."

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

VENDREDI, 7 mai, 1886.

Et la question étant mise sur le sous-amendement ;—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allen,
Amyot,
Armstrong,
Auger,
Bain (Wentworth),
Béchard,
Bergeron,
Bernier,
Blake,
Bourassa,
Burpee,
Cameron (Huron),
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Casgrain,
Cook,
Coursol,
Davies,
Desaulniers (Maskinongé),
Desjardins,
Dupont,
Fairbank,
Fisher,
Forbes,
Gigault,
Gillmor,
Glen,
Guay,
Gunn,
Harley,
Holton,
Innes,
Irvine,
Jackson,
King,
Kirk,
Landerkin,
McIntyre,
McMullen,
Mills,
Mitchell,
Mulock,
Paterson (Brant),
Platt,
Ray,
Rinfret,
Scriver,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Sutherland (Oxford),
Trow,
Vail,
Watson,
Weldon,
Wilson,
Wright et
Yeo.—60.

CONTRE :

Messieurs

Abbott,
Allison,
Bain (Soulanges),
Baker (Missisquoi),
Baker (Victoria),
Barker,
Barnard,
Beaty,
Bell,
Benoit,
Blondeau,
Bourbeau,
Bowell,
Bryson,
Burnham,
Burns,
Cameron (Inverness),
Cameron (Victoria),
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Cimon,
Cochrane,
Costigan,
Coughlin,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Daoust,
Dawson,
Foster,
Gaudet,
Girouard,
Gordon,
Grandbois,
Guilbault,
Guillet,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Homer,
Hurteau,
Jamieson,
Jenkins,
Kaulbach,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Labrosse,
Landry (Kent),
Landry (Montmagny),
Langevin (Sir Hector),
Lesage,
Macdonald (King),
Macdonald, (Sir John),
Mackintosh,
Macmaster,
Moffat,
Montplaisir,
O'Brien,
Orton,
Ouimet,
Paint,
Patterson (Essex),
Pinsonneault,
Pruyn,
Reid,
Riopel,
Robertson (Hamilton),
Robertson (Hastings),
Royal,
Rykert,
Scott,
Shakespeare,
Small,
Sproule,
Stairs,
Taschereau,
Tassé,
Taylor,
Temple,
Thompson,
Townshend,
Tupper,
Tyrwhitt,
Valin,
Vanasse,

Desaulniers (St-Maurice),
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Everett,
Farrow,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Ferguson (Welland),
Fortin,
Macmillan (Middlesex),
McMillan (Vaudreuil)
McCallum,
McCarthy,
McDougall (Cap-Breton),
McGreevy,
McLelan,
McNeill,
Massue,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Ward,
White (Cardwell),
White (Hastings),
White (Renfrew),
Wigle,
Wood (Brockville) et
Wood(Westmoreland).—118

Et la question étant mise sur l'amendement,—il est agréé, sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Allison,
Bain (Soulanges),
Baker (Missisquoi),
Baker (Victoria),
Barker,
Barnard,
Beaty,
Bell,
Benoit,
Blondeau,
Bourbeau,
Bowell,
Bryson,
Burnham,
Burns,
Cameron (Inverness),
Cameron (Victoria),
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Cimon,
Cochrane,
Costigan,
Coughlin,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Daoust,
Dawson,
Desaulniers (St-Maurice),
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Everett,
Farrow,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Ferguson (Welland),
Fortin,
Foster,
Gaudet,
Girouard,
Gordon,
Grandbois,
Guilbault,
Guillet,
Hackett,
Haggart,
Hall,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Hilliard,
Homer,
Hurteau,
Jamieson,
Jenkins,
Kaulbach,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Labrosse,
Landry (Kent),
Landry (Montmagny),
Langevin (Sir Hector),
Lesage,
Macdonald (King),
Macdonald (Sir John),
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McMillan (Vaudreuil),
McCallum,
McCarthy,
McDougall (Cap-Breton),
McGreevy,
McLelan,
McNeill,
Massue,
Moffat,
Montplaisir,
O'Brien,
Orton,
Ouimet,
Paint,
Patterson (Essex),
Pinsonneault,
Pruyn,
Reid,
Riopel,
Robertson (Hamilton),
Robertson (Hastings),
Royal,
Rykert,
Scott,
Shakespeare,
Small,
Sproule,
Stairs,
Taschereau,
Tassé,
Taylor,
Temple,
Thompson,
Townshend,
Tupper,
Tyrwhitt,
Valin,
Vanasse,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Ward,
White (Cardwell),
White (Renfrew),
Wigle,
Wood (Brockville) et
Wood(Westmoreland).—117.

CONTRE :

Messieurs

Allen,
Amyot,
Armstrong,
Auger,
Bain (Wentworth),
Béchard,
Bergeron,
Bernier,
Blake,
Bourassa,
Burpee,
Cameron (Huron),
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Casgrain,
Cook,
Coursol,
Davies,
Desaulniers (Maskinongé),
Desjardins,
Dupont,
Fairbank,
Fisher,
Forbes,
Gigault,
Gillmor,
Glen,
Guay,
Gunn,
Harley,
Holton,
Innes,
Irvine,
Jackson,
King,
Kirk,
Landerkin,
McIntyre,
McMullen,
Mills,
Mitchell,
Mulock,
Paterson (Brant),
Platt,
Ray,
Rinfret,
Scriver,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Sutherland (Oxford),
Trow,
Vail,
Watson
Weldon,
White (Hastings),
Wilson,
Wright et
Yeo.—61.

Et la question étant mise sur la motion principale, telle qu'amendée ;

M. Blake propose, comme amendement, d'ajouter à la motion ainsi amendée les mots suivants :— " et qu'une copie de cette résolution soit communiquée de suite par M. l'Orateur à M. Gladstone."

M. Coughlin propose, comme sous-amendement, que tous les mots après " suivants" soient retranchés et remplacés comme suit :—" et qu'une copie de cette résolution soit communiquée de suite par M. l'Orateur à M. Parnell."—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Barnard,
Burns,
Cameron (Inverness),
Coughlin,
Curran,
Fortin,
Girouard,
Grandbois,
Guilbault,
Hackett,
Hurteau,
Jenkins,
Macdonald (King),
Mackintosh,
McGreevy,
Massue,
Mitchell,
Montplaisir,
Patterson (Essex),
Royal,
Shakespeare et
Tassé.—22.

CONTRE :

Messieurs

Allen,
Allison,
Armstrong,
Auger,
Bain (Wenworth),
Baker (Missisquoi),
Baker (Victoria),
Barker,
Beaty,
Ferguson (Welland),
Fisher,
Forbes,
Foster,
Gigault,
Gillmor,
Glen,
Gordon,
Guay,
O'Brien,
Orton,
Ouimet,
Paint,
Paterson (Brant),
Platt,
Pruyn,
Ray,
Reid,

Béchard,
Bell,
Benoit,
Bergeron,
Bernier,
Blake,
Blondeau,
Bourassa,
Bourbeau,
Bowell,
Bryson,
Burnham,
Burpee,
Cameron (Huron),
Cameron (Middlesex),
Cameron (Victoria),
Campbell (Renfrew),
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Cartwright,
Casey,
Casgrain,
Cimon,
Cochrane,
Cook,
Costigan,
Cuthbert,
Daly,
Davies,
Dawson,
Dickinson,
Dodd,
Dundas,
Dupont,
Everett,
Fairbank,
Farrow,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Guillet,
Gunn,
Haggart,
Hall,
Harley,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Hilliard,
Holton,
Homer,
Innes,
Irvine,
Jackson,
Jamieson,
Kaulbach,
Kilvert,
King,
Kirk,
Kranz,
Landerkin,
Landry (Kent),
Landry (Montmagny),
Langevin (Sir Hector),
Macdonald (Sir John),
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McMillan (Vaudreuil),
McCallum,
McCarthy,
McDougall (Cap-Breton),
McIntyre,
McLelan,
McMullen,
McNeill,
Mills,
Moffat,
Mulock,
Rinfret,
Riopel,
Robertson (Hamilton),
Robertson (Hastings),
Rykert,
Scott,
Scriver,
Small,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Sproule,
Stairs,
Sutherland (Oxford),
Taschereau,
Taylor,
Temple,
Thompson,
Townshend,
Trow,
Tupper,
Tyrwhitt,
Vail,
Valin,
Vanasse,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Ward,
Watson,
Weldon,
White (Cardwell),
White (Hastings),
White (Renfrew),
Wigle,
Wilson,
Wood (Brockville),
Wood (Westmoreland) et
Yeo.—142.

Et la question étant mise de nouveau sur l'amendement de M. Blake ;

Sir John A. Macdonald propose, comme amendement, que tous les mots après " que " soient retranchés et remplacés par les suivants :—" cette résolution soit transmise à M. l'Orateur de la Chambre des Communes d'Angleterre."

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Et la question étant mise de nouveau sur l'amendement de M. Blake ;

M. Mills propose, comme amendement, que les mots suivants soient insérés après les mots " M. Gladstone " :—" et à Charles Stuart Parnell, M.P."—Rejeté, sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Allen,
Amyot,
Armstrong,
Bain (Wentworth),
Béchard,
Dodd,
Dupont,
Fairbank,
Fisher,
Forbes,
McGreevy,
McIntyre,
McMullen,
Massue,
Mills,

| | | |
|---|---|---|
| Bergeron, | Gigault, | Mitchell, |
| Blake, | Gillmor, | Moffat, |
| Bourassa, | Girouard, | Mulock, |
| Bourbeau, | Glen, | Paterson (Brant), |
| Burns, | Guay, | Patterson (Essex), |
| Burpee, | Guilbault, | Platt, |
| Cameron (Huron), | Gunn, | Ray. |
| Cameron (Middlesex), | Hackett, | Rinfret, |
| Campbell (Renfrew), | Harley, | Royal, |
| Cartwright (Sir Richard), | Holton, | Somerville (Brant), |
| Casey, | Hurteau, | Somerville (Bruce), |
| Casgrain, | Innes, | Springer, |
| Cook, | Irvine, | Sutherland (Oxford), |
| Costigan, | Jackson, | Trow, |
| Coughlin, | King, | Vail, |
| Curran, | Kirk, | Watson, |
| Daly, | Landerkin, | Weldon et |
| Davies, | Macdonald (Kings), | Wilson.—69. |

CONTRE :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allison, | Grandbois, | Pruyn, |
| Auger, | Guillet, | Reid, |
| Baker (Missisquoi), | Haggart, | Riopel, |
| Baker (Victoria), | Hall, | Robertson (Hamilton), |
| Barker, | Hesson, | Robertson (Hastings), |
| Barnard, | Hickey, | Rykert, |
| Beaty, | Hilliard, | Scott, |
| Bell, | Homer, | Shakespeare, |
| Benoit, | Jamieson, | Small, |
| Blondeau, | Jenkins, | Sproule, |
| Bowell, | Kaulbach, | Stairs, |
| Bryson, | Kilvert, | Tassé, |
| Burnham, | Kinney, | Taylor, |
| Cameron (Inverness), | Kranz, | Temple, |
| Cameron (Victoria), | Landry (Kent), | Thompson, |
| Campbell (Victoria), | Landry (Montmagny), | Townshend, |
| Carling, | Langevin (Sir Hector), | Tupper, |
| Caron (Sir Adolphe), | Macdonald (Sir John), | Tyrwhitt, |
| Cimon, | Mackintosh, | Valin, |
| Cochrane, | Macmaster, | Vanasse, |
| Cuthbert, | Macmillan (Middlesex), | Wallace (Albert), |
| Dawson, | McCarthy, | Wallace (York), |
| Dickinson, | McDougall (Cap-Breton), | Ward, |
| Dundas, | McLelan, | White (Cardwell), |
| Everett, | McNeill, | White (Hastings), |
| Ferguson (Leeds et Gren.), | O'Brien, | White (Renfrew), |
| Ferguson (Welland), | Orton, | Wigle, |
| Foster, | Ouimet, | Wood (Brockville) et |
| Gordon, | Paint, | Wood (Westmoreland).—87. |

Et la question étant mise de nouveau sur l'amendement de M. Blake ;

M. Thompson propose, comme amendement, que tous les mots après le mot "suivants" soient retranchés et remplacés par les suivants :—

"Et que cette résolution soit transmise au Haut Commissaire du Canada pour l'information des membres de la Chambre des Communes du Royaume-Uni."—Agréé, sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Allison,
Baker (Missisquoi),
Barnard,
Beaty,
Benoit,
Blondeau,
Bowell,
Bryson,
Burnham,
Cameron (Inverness),
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron,
Cochrane,
Costigan,
Cuthbert,
Daly,
Dawson,
Dickinson,
Dundas,
Everett,
Ferguson (Welland),
Fortin,
Foster,
Gordon,
Grandbois,
Guillet,
Hackett,
Haggart,
Hesson,
Hickey,
Homer,
Hurteau,
Jamieson,
Kaulbach,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Landry (Montmagny),
Langevin,
Macdonald (King's),
Macdonald (Sir John),
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McCarthy,
McDougall (Cape Breton),
McLelan,
McNeill,
Moffat,
Montplaisir,
O'Brien,
Orton,
Ouimet,
Paint,
Pruyn,
Reid,
Riopel,
Robertson (Hamilton),
Robertson (Hastings),
Royal,
Scott,
Shakespeare,
Small,
Stairs,
Tassé,
Taylor,
Temple,
Thompson,
Townshend,
Tupper,
Tyrwhitt,
Valin,
Vanasse,
Wallace (Albert),
Ward,
White (Cardwell),
White (Renfrew),
Wigle et
Wood (Brockville).—80.

CONTRE :

Messieurs

Allen,
Amyot,
Armstrong,
Auger,
Bain (Wentworth),
Baker (Victoria),
Barker,
Béchard,
Bell,
Bergeron,
Blake,
Bourassa,
Burns,
Burpee,
Cameron (Huron),
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Cartwright,
Casey.
Casgrain,
Cook,
Coughlin,
Curran,
Davies,
Dodd,
Dupont,
Fairbank,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Fisher,
Forbes,
Gigault,
Gillmour,
Girouard,
Glen,
Guay,
Guilbault,
Gunn,
Harley,
Hilliard,
Holton,
Innes,
Irvine,
Jackson,
Jenkins,
King,
Landerkin,
McIntyre,
McMullen,
Mills,
Mitchell,
Mulock,
Paterson (Brant),
Patterson (Essex),
Platt,
Ray,
Reid,
Rinfret,
Rykert,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Sutherland (Oxford),
Trow,
Vail,
Wallace (York),
Watson,
Weldon,
White (Hastings),
Wilson et
Wood (Westmoreland.—70.

Et la question étant mise sur l'amendement tel qu'amendé, il est agréé.

Et la question étant mise sur la motion principale telle qu'amendée,—elle est agréée, sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Allen,
Allison,
Amyot,
Armstrong,
Auger,
Bain (Wentworth),
Baker (Missisquoi),
Barker,
Barnard,
Beaty,
Béchard,
Bell,
Benoit,
Bergeron,
Blake,
Blondeau,
Bourassa,
Bowell,
Bryson,
Burnham,
Burns,
Burpee,
Cameron (Huron),
Cameron (Inverness),
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Casgrain,
Cochrane,
Cook,
Costigan,
Coughlin,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Davies,
Dawson,
Dickinson,
Dodd,
Dundas,
Dupont,
Everett,
Fairbank,
Ferguson (Welland),
Fisher,
Fortin,
Foster,
Gigault,
Gillmor,
Glen,
Gordon,
Grandbois,
Guay,
Guillet,
Gunn,
Hackett,
Haggart,
Harley,
Hesson,
Hickey,
Hilliard,
Holton,
Homer,
Hurteau,
Innes,
Irvine,
Jackson,
Jamieson,
Jenkins,
Kaulbach,
Kilvert,
King,
Kinney,
Kirk,
Kranz,
Landerkin,
Landry (Kent),
Landry (Montmagny),
Langevin (Sir Hector),
Macdonald (King),
Macdonald (Sir John),
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McCarthy,
McDougall (Cap-Breton),
McIntyre,
McLelan,
McMullen,
McNeill,
Mills,
Moffat,
Montplaisir,
Mulock,
O'Brien,
Orton,
Paint,
Paterson (Brant),
Patterson (Essex),
Platt,
Pruyn,
Ray,
Reid,
Rinfret,
Riopel,
Robertson (Hamilton),
Robertson (Hastings),
Royal,
Scott,
Shakespeare,
Small,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Sproule,
Stairs,
Tassé,
Taylor,
Temple,
Thompson,
Townshend,
Trow,
Tupper,
Tyrwhitt,
Vail,
Valin,
Vanasse,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Ward,
Watson,
Weldon,
White (Cardwell),
White (Renfrew),
Wigle,
Wilson et
Wood (Brockville).—140.

CONTRE :

Messieurs

Baker (Victoria),
Ferguson (Leeds et Gren.),
Forbes,
Mitchell,
Rykert et
White (Hastings).—6.

Sir Hector Langevin met devant la Chambre,—Copie d'une convention intervenue entre Sa Majesté la Reine Victoria, représentée par le ministre des Chemins de fer et Canaux et la Cie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, en date du 7 novembre, 1885.

La Chambre alors s'ajourne à 4.30 a.m.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur*

# AVIS DE MOTION.

M. *Amyot*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il informé que la compagnie d'assurance " The Mutual Reserve Fund Life Association " émane des certificats contraires à la loi, promettant de payer un montant " n'excédant pas " la somme mentionnée dans le certificat, tandis que la loi dit: " Chaque certificat portera promesse de payer la somme entière qui y est mentionnée: " " Il sera inséré dans chaque certificat une clause portant qu'aucune réduction ne sera faite, pour aucune cause ou raison quelconque sur le montant d'une police échue par décès."

Le gouvernement est-il informé que le rapport officiel du surintendant des assurances de l'Etat de New-York établit que la " Mutual Reserve Fund " a déjà détourné $78,657.12 du fonds des répartitions à cause de décès pour faire face à ses dépenses contrairement à la loi en force au Canada, et est-ce l'intention du gouvernement de prendre des mesures et lesquelles pour protéger les assurés canadiens contre ces actes illégaux de la dite compagnie?

**No. 46.**

OTTAWA, JEUDI, 6 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 47

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, VENDREDI, 7 MAI, 1886.

PRIÈRE.

Dix pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du conseil municipal de la ville de Whitby; demandant que l'Acte de Tempérance soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

Du conseil municipal de la ville de Palmerston, comté de Wellington, Ontario; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi à l'effet de modifier l'Acte de Tempérance, de 1878, devienne loi.

De James Semple et autres, de East Garafraxa et autres lieux; demandant que l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, soit amendé de manière à exempter de son opération les vins légers et la bière; à pourvoir à l'inspection des liqueurs et à en empêcher la falsification.

De John C. Fulton et autres, de Moulinette; du révérend Alexander Matheson et autres, de Lunenburg et autres lieux; de Nadol Johnston et autres, de Cornwall; de Charles McGill et autres, de Dixon et autres lieux; et de Isaiah R. Ault, J.P., ex-préfet, et autres, tous du comté de Stormont, Ontario; de John McCarthy et autres, de Guelph; du conseil municipal de la ville de Lindsay; de J. R. McMillie et autres; et de William McGuire et autres, tous de Lindsay, Ontario; de Thomas Gordon et autres, de Bobcaygeon et autres lieux; de John Hull et autres, de Lakefiled et autres lieux; de Joseph Crowe et autres; de Joseph Flarell et autres; de John Hillier et autres; de J. Braden et autres; de William Lasher et autres; du révérend Alexander Bell et autres; et de Alexander Gillespie et autres tous de Peterborough et autres lieux, Ontario; du révérend J. W. Savage et autres, de Aurora; de James McEwen et autres, de Brantford; de Horace H. Youmans et autres, de Mount Vernon et autres lieux; et de George Banks et autres, de Arthur et autres lieux; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

Sir Hector Langevin met devant la Chambre,—Rapports et Statistiques des chemins de fer du Canada, et capital, trafic et frais d'exploitation des chemins de fer de la Puissance, 1884-85.

Sir Adolphe Caron présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 31 mars dernier—Etat indiquant les noms des paie-maîtres nommés, s'ils étaient non-combattants, ou non, avec leur grade et la désignation de leur corps, s'ils appartenaient à la milice active, et aussi, dans chaque cas, quel était leur paie, et la période de leur service.

Sir Hector Langevin propose,—Que la Chambre se forme en comité général, mardi prochain, pour considérer la résolution suivante:—

Que, vu l'extension du droit électoral aux territoires du Nord-Ouest ainsi qu'il est prévu par le présent acte, et des dispositions spécifiques à cet égard par le présent décrétées, et l'éloignement de certaines parties des dits territoires, il peut paraître que les allocations pour honoraires et dépenses prescrites par l'article cent vingt-six de l'Acte des Elections Fédérales, 1874, seront insuffisantes comme rémunération équitable et juste, mais économique, des services à remplir, le Gouverneur en conseil pourra établir un tarif d'honoraires, frais et dépenses basé autant que possible, sur le tarif d'honoraires, frais et dépenses énoncé dans le dit article, à payer et allouer aux officiers-rapporteurs et autres personnes employées aux opérations des élections faites sous l'empire de l'Acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest au Parlement du Canada, et pourra de temps à autre reviser et modifier ce tarif, et que une copie de ce tarif, et de tout changement qui y sera apporté, sera déposée devant la Chambre des Communes à sa session alors prochaine.

Alors, Sir Hector Langevin informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, mardi prochain, pour considérer la dite résolution.

Le Bill (No 103) modifiant de nouveau l'"Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882," est lu pour la troisième fois et passé.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, délibérés en comité général, rapportés sans amendement, et remis pour la troisième lecture à mardi prochain, savoir:—

Bill (No 122) à l'effet de libérer la corporation de la ville de Cobourg,—et

Bill (No 123) expliquant l'acte 48-49 Vic., chap. 50, intitulé: "Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de la province du Manitoba contre le Canada."

Le Bill (No 124) concernant les stations agricoles expérimentales, est lu pour la seconde fois, et délibéré en comité général;—et sur rapport de progrès, le comité se lève, et reçoit l'autorisation de siéger de nouveau, mardi prochain.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art.* 19 *du règlement.*)

Les bills suivants sont délibérés séparément en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir:—

Bill (No 116) constituant en corporation la compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel.

Bill (No 48) modifiant l'acte constitutif de la compagnie du pont de la frontière de Niagara.

Bill (No 73) constituant la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien du Nord. (Titre changé en celui de la "Compagnie de chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique du Nord").

Le Bill (No 95) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de jonction de Victoria au Sault Sainte-Marie, est délibéré en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill (No 36) à l'effet de conférer certains pouvoirs à la compagnie dite *The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma* (*limited*).

Bill (No 30) à l'effet de constituer en corporation la Cie Manufacturière E. B. Eddy.

Bill (No 41) à l'effet de réduire le capital social de la Banque Union du Bas-Canada et de changer son nom de corporation en celui de "La Banque Union du Canada."

Bill (No 52) à l'effet de réduire le capital social de la Banque Union de Halifax.

Bill (No 102) à l'effet d'accélérer l'émission des lettres-patentes pour les terres des sauvages.

Bill (No 64) modifiant l'acte constitutif de la Cie de charbon et de fer de Pictou.

Bill (No 82) concernant l'emploi des amendes et confiscations.

Bill (No 100) concernant le transfert du phare du Cap Race, Terreneuve, et s dépendances, à la Puissance du Canada.

Aussi,—adoptant les bills suivants, avec amendements, savoir :—

Bill (No 34) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Minéral du lac Supérieur.

Bill (No 33) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Shuswap et O'Kanagan.

Bill (No 44) constituant en corporation la Cie des Mines de Charbon et de Transport de la Rivière-aux-Arcs.

Bill (No 67) concernant la compagnie du chemin de fer de l'Ontario Central.

Bill (No 78) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Bill (No 2) à l'effet d'amender la loi criminelle et déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection certains trous et ouvertures.

M. McLelan présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 31 mars dernier—Relevé indiquant le montant déposé dans les différentes caisses d'épargnes, et caisses d'épargnes postales, et à la disposition du gouvernement, dans toute la Puissance, et donnant la localité où se trouve chaque caisse d'épargnes ou caisse d'épargnes postale, ainsi que le montant à la disposition du gouvernement, et déposé dans chaque banque, respectivement.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

## VII.—LÉGISLATION.—*Fin.*

*Divers.*

| | | |
|---|---|---|
| 40 | Appointements des officiers de la bibliothèque | 16,350 00 |
| | Crédit pour la bibliothèque du parlement | 10,000 00 |
| | Achat des ouvrages sur l'Amérique | 1,000 00 |
| | Dépenses contingentes de la bibliothèque | 2,500 00 |
| | Reliure de journaux, etc | 2,000 00 |

## XI.—PENSIONS.

| | | |
|---|---|---|
| 49 | John Bright, messager, Chambre d'Assemblée | 80 00 |
| | Lady Cartier | 1,200 00 |
| 50 | Mme Delaney, veuve de l'agent des sauvages tué au lac aux Grenouilles | 400 00 |
| 51 | Pensions payables par suite de l'invasion fénienne | 3,728 00 |
| 52 | Pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812 | 9,840 00 |
| 53 | Compensation aux pensionnaires au lieu de terres | 4,000 00 |
| 54 | Pensions payables par suite de la rébellion de 1885 | 20,000 00 |

## XV.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

### ÉDIFICES PUBLICS.

*Ottawa.*

| | | |
|---|---|---|
| 96 | Nouvel édifice, rue Wellington, Ottawa | 110,000 00 |

*Bassin de radoub d'Esquimalt.*

| | | |
|---|---|---|
| 97 | Montant nécessaire pour l'achèvement | 45,000 00 |

*Port-Arthur.*

| | | |
|---|---|---|
| 98 | Montant nécessaire pour les travaux à Port-Arthur et sur la rivière Kaministiquia | 70,000 00 |

*Nouveau-Brunswick.*

| | | |
|---|---|---|
| 99 | Havre du Cap Tourmentine | 130,000 00 |

## XVI.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

### ÉDIFICES PUBLICS.

*Nouvelle-Ecosse.*

| | | |
|---|---|---|
| 100 | Edifices publics d'Amherst | 4,600 00 |
| | Bureaux de poste, de la douane, etc., Baddeck | 5,900 00 |
| | Edifices publics de New-Glasgow | 8,000 00 |
| | Bureaux de la poste, de la douane, etc., Sydney-Nord | 15,000 00 |
| | do do Sydney-Sud | 3,500 00 |
| | do do Yarmouth | 10,000 00 |

*Ile du Prince-Edouard.*

| | | |
|---|---|---|
| 101 | Charlottetown, nouvel édifice fédéral | 33,700 00 |
| | Bureaux de la poste, de la douane, etc., Montague | 4,800 00 |
| | Edifices publics, Summerside | 3,000 00 |

*Nouveau-Brunswick.*

| | | |
|---|---|---|
| 102 | Bureaux de la poste, de la douane, etc., Bathurst | 9,000 00 |
| | do do Newcastle | 10,450 00 |
| | do do Saint-Stephen | 10,000 00 |

*Québec.*

| | | |
|---|---|---|
| 103 | Bureaux de poste et du revenu de l'intérieur, Hull | 2,000 00 |
| | Bureau de poste de Montréal—Renouvellements | 3,250 00 |
| | Salle d'exercice de Québec | 15,000 00 |
| | Edifices fédéraux, Québec, améliorations, etc | 1,500 00 |
| | Edifices publics de Sorel | 11,500 00 |
| | Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul—Matériaux et outils nécessaires aux détenus pour construction | 19,500 00 |
| | Dépôts d'armes, Montréal | 45,000 00 |
| | Hôtel des douanes, bureau de poste, etc., Sherbrooke—ameublement, nivellement, etc | 3,500 00 |
| | Station des immigrants, Québec | 5,500 00 |

*Ontario.*

| | | |
|---|---|---|
| 104 | Bureaux de poste, de la douane, etc., d'Amherstburg | 1,500 00 |
| | do do Berlin | 3,000 00 |
| | do etc., Barrie | 4,500 00 |
| | do Chatham—achèvement | 1,500 00 |
| | do Galt | 12,000 00 |
| | do Hamilton | 28,000 00 |
| | Pénitencier de Kingston | 17,000 00 |

| | | |
|---|---|---|
| | Bureau de poste, etc., Orangeville | 5,500 00 |
| | do douane, etc., Peterborough | 10,000 00 |
| | do do Prescott | 8,000 00 |
| | Toronto, entrepôt de vérification | 12,000 00 |
| | do édifices fédéraux—améliorations, etc | 1,500 00 |

*Manitoba.*

| | | |
|---|---|---|
| 105 | Pénitencier du Manitoba | 50,000 00 |
| | Bureau de poste de Winnipeg | 40,000 00 |

*Territoires du Nord-Ouest.*

| | | |
|---|---|---|
| 106 | Edifices publics, Territoires du Nord-Ouest en général | 5,000 00 |
| | Prison et asile des aliénés à Régina | 7,000 00 |
| | Bureau de la poste et de la douane à Régina | 3,500 00 |
| | Palais de justice et prison de Prince-Albert | 15,500 00 |

*Colombie-Britannique.*

| | | |
|---|---|---|
| 107 | Pénitencier de la Colombie-Britannique | 50,000 00 |
| | Station de la quarantaine de Vancouver et dépendances | 5,500 00 |

ÉDIFICES PUBLICS EN GÉNÉRAL.

| | | |
|---|---|---|
| 108 | Edifices publics en général | 15,000 00 |

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau, lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Casgrain*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quelles sont les personnes qui, respectivement, doivent les balances de compte s'élevant à un total de $5,850.54 au sujet des glissoires et estacades de la rivière Saguenay, comme il appert à la page 18 du rapport du département du Revenu de l'Intérieur pour l'année 1885?

M. *Casgrain*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quelles sont les personnes qui, respectivement, doivent les arrérages de $43,860.95 qui paraissent dus, d'après le rapport du département du Revenu de l'Intérieur pour l'année 1885, à la page 23?

M. *Bernier*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Un contrat a-t-il été passé pour la construction d'un quai à Lanoraie, comté de Berthier? Et, dans ce cas, quel est l'entrepreneur et quel est le prix du contrat?

No. 47.

OTTAWA, VENDREDI, 7 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.
1886.

# No 48.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, LUNDI, 10 MAI, 1886.

PRIÈRE.

Trois pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Alexander Ross et autres ; et du révérend George W. Calvert et autres, de Port-Dover et autres lieux ; de E. S. Neil et autres, de Barrie et autres lieux ; de l'Union Chrétienne de Tempérance des Femmes d'Ontario ; de la Conférence de l'Eglise Méthodiste de Niagara ; des Templiers Royaux de Tempérance Dominion ; de T. A. Craig et autres, de Kemptville ; de Francis S. Jones et autres, des moulins Oxford et autres lieux, comté de Leeds et Grenville, de William J. Telford et autres, de Owen Sound et autres lieux ; du conseil municipal de la ville de Owen Sound ; et de Thomas W. Leeds et autres, de Trenton, Ontario ; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

De T. O'Reilly et autres, de Montréal, résidants à la Pointe Saint-Charles et Saint-Gabriel ; demandant que le bill dont le parlement est actuellement saisi à l'effet de constituer en corporation la compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel, devienne loi.

M. Thompson, du comité spécial sur le Bill (No 9) concernant les Statuts Révissé du Canada, présente le rapport suivant :

Le comité auquel a été renvoyé le Bill (No 9) concernant les Statuts Révisés du Canada, avec intruction d'examiner le travail de révision exécuté depuis la dernière session, présente le rapport suivant :—

Votre comité a fait examiner le travail de révision des statuts exécuté depuis la dernière session, par un sous-comité qui a fait rapport, qu'en autant qu'il a pu se former une juste opinion par l'application des moyens à sa disposition, il est d'avis que l'ouvrage a été consciencieusement et bien fait, et qu'il recommande l'adoption du projet avec un amendement, que le comité a incorporé dans le bill qui accompagne ce rapport.

Votre comité approuve le dit rapport du sous-comité.

Votre comité a aussi examiné le bill qui lui a été soumis, et y a fait certains amendements, qu'il soumet à la considération de la Chambre.

M. Foster met devant la Chambre,—Cartes indiquant la température moyenne de la région de la Baie d'Hudson, et de la partie est du Canada, pour les mois et année écoulés depuis septembre 1884, jusqu'à octobre 1885, par Andrew R. Gordon.

Et,—Rapport sur la seconde exploration de la Baie d'Hudson, commandée par le lieutenant A. R. Gordon, de la Marine Royale, 1885.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants, sont délibérés séparément, et adoptés, savoir :—

Bill (No 34) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Minéral du lac Supérieur.

Bill (No 33) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Shuswap et Okanagan.

Bill (No 44) constituant en corporation la Cie des Mines de Charbon, de chemin de fer et de transport de la Rivière-aux-Arcs ;—et

Bill (No 67) concernant la compagnie du chemin de fer de l'Ontario Central.

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 78) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de Jonction de Guelph, sont renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Robertson (Hamilton), propose,—Que le Bill (No 129) du Sénat, intitulé : "Acte pour faire droit à Flora Birrell," soit maintenant lu pour la seconde fois.—Adopté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Allen,
Armstrong,
Bain (Wentworth),
Baker (Victoria),
Barker,
Barnard,
Bowell,
Bryson,
Burpee,
Cameron (Huron),
Cameron (Middlesex),
Cameron (Victoria),
Carling,
Cochrane,
Cook,
Davies,
Dickinson,
Dodd,
Edgar,
Fairbank,
Farrow,
Fisher,
Foster,
Gillmor,
Glen,
Gordon,
Gunn,
Haggart,
Hall,
Harley,
Hesson,
Hickey,
Homer,
Innes,
Irvine,
Jackson,
Jenkins,
Kaulbach,
Kilvert,
King,
Macdonald (Sir John),
Mackenzie,
Mackintosh,
McCallum,
McCarthy,
McLelan,
McMullen,
McNeill,
Mills,
Mitchell,
Moffat,
Mulock,
O'Brien,
Orton,
Paint,
Paterson (Brant),
Patterson (Essex),
Pruyn,
Ray,
Reid,
Robertson (Hamilton),
Robertson (Hastings),
Robertson (Shelburne),
Scott,
Shanly,
Small,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Sproule,
Stairs,
Taylor,
Temple,
Townshend,
Trow,
Tupper,
Tyrwhitt,
Vail,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Ward,
Weldon,
White (Cardwell),
Wilson,
Wood (Westmoreland) et
Yeo.—85.

CONTRE :

Messieurs

Amyot,
Auger,
Béchard,
Bergeron,
Blondeau,
Costigan,
Coughlin,
Cuthbert,
Daly,
Daoust,
Kirk,
Landry (Kent),
Landry (Montmagny),
Langevin (Sir Hector),
Macdonald (King),

| | | |
|---|---|---|
| Bourassa, | Dawson, | McDougall (Cap-Breton), |
| Cameron (Inverness), | Forbes, | Pinsonneault, |
| Caron (Sir Adolphe), | Fortin, | Riopel, |
| Casgrain, | Gagné, | Royal, |
| Chapleau, | Geoffrion, | Tassé et |
| Cimon, | Hackett, | Thompson.—33. |

Le dit bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois et renvoyé au comité des Bills Privés ; ainsi que la preuve faite devant le comité spécial du Sénat, et les pièces justificatives et documents sur lesquels le dit bill a été basé.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 66) constituant en corporation la Cie canadienne centrale des machines à vapeur rotatoires de Forbes.

Bill (No 59) à l'effet de constituer " Le Premier Synode de l'Eglise Episcopale Réformée en Canada," et pour d'autres fins s'y rattachant.

Bill (No 42) concernant la compagnie dite *The Saskatchewan Land and Homestead Company (limited)*.

Bill (No 57) concernant le prolongement du chemin de fer Intercolonial entre Stellarton et Pictou ;—et

Bill (No 19) modifiant l'" Acte concernant les épizooties."

Et adoptant, avec amendements, les bills suivants, savoir :—

Bill (No 58) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Jonction du St-Laurent et de l'Atlantique.

Bill (No 61) concernant la Cie dite *The Canadian Copper Company ;*—et

Bill (No 62) concernant la Cie dite *The Anglo-American Iron Company.*

Sur motion de M. Casgrain, les ordres de la Chambre qui suivent sont votés, savoir :—

Ordre de la Chambre—Etat indiquant les noms des personnes qui, respectivement, doivent les balances de compte s'élevant à un total de $5,850.54 au sujet des glissoires et estacades de la rivière Saguenay, comme il appert à la page 18 du rapport du département du Revenu de l'Intérieur pour l'année 1885.

Ordre de la Chambre—Etat donnant les noms des personnes qui, respectivement, doivent les arrérages de $43,860.95 paraissant dus, pour honoraires d'inspecteurs de bois, d'après le rapport du département du Revenu de l'Intérieur pour l'année 1885, à la page 23.

M. Costigan présente les réponses aux ordres de la Chambre qui précèdent.

M. Blake propose,—Que M. Blake, le député représentant en cette Chambre le district électoral de la division-ouest du comté de Durham, ayant déclaré de son siège qu'il est informé d'une manière digne de foi, et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes que le et plusieurs années avant le 3 juillet 1884, date de la dernière élection pour le Cap-Breton, un nommé Matthew Roche, de Lingan, était électeur du district et aussi fonctionnaire du gouvernement en qualité de membre de la commission de pilotage comprenant Sydney, l'un des plus grands ports du Canada duquel relevaient deux ports détachés comparativement peu importants.

Que pendant l'élection, Murray Dodd, écr., alors et maintenant membre de cette Chambre pour le Cap-Breton, pressa M. Roche de voter pour M. McDougall, parce que celui-ci était le candidat porté et choisi par le gouvernement pour remporter l'élection, si possible, dans l'intérêt du gouvernement, et qu'il lui dit, comme une raison de ce faire, que c'était la règle invariable que lorsqu'un fonctionnaire public votait contre le candidat du gouvernement, il courait le risque d'être renvoyé, et qu'il l'avertit que s'il votait ainsi, tel serait la conséquence dans son cas.

Que subséquemment, H. F. McDougall, écr., alors et maintenant membre de cette Chambre pour le Cap-Breton, et M. Dodd, M.P., proposèrent au gouvernement de démettre M. Roche de son emploi, vû que nonobstant tels avis, ils croyaient qu'il avait voté contre le candidat du gouvernement à la dite élection, et qu'il fut fait quelque chose dans ce sens.

Que des rumeurs se répandirent, et que le gouvernement eut connaissance des faits et des rumeurs, et qu'il hésita à agir.

Que MM. McDougall, M.P., et Dodd, M.P., continuèrent à exiger le remplacement de M. Roche, et qu'à la fin, un plan fut trouvé pour l'accomplissement de leur objet par le remodèlement de la commission de pilotage et la création d'une nouvelle commission pour les ports détachés comparativement sans importance, par la nomination de M. Roche, sans son consentement, dans cette commission moindre, et par la constitution d'une commission pour le grand port de Sydney dans laquelle le nom de M. Roche ne devait pas figurer.

Qu'ayant entendu dire qu'il devait être renvoyé, par un moyen de cette sorte, M. Roche communiqua avec M. Dodd, M.P, qui lui dit qu'il en était ainsi, lui rappela ses demandes et ses avis, relativement au vote contre le candidat du gouvernement, et lui dit qu'il devait en subir les conséquences.

Que la substance de ces faits fut communiquée au gouvernement qui néanmoins procéda à la mise à effet de ce plan et créa, en conséquence, les deux commissions, atteignant ainsi le but cherché d'enlever à M. Roche les principales fonctions de son emploi, en exécution de la menace de M. Dodd, M.P., et de la détermination de M. McDougall, M.P., de le punir pour avoir voté dans le sens qu'ils pensaient, contre le candidat du gouvernement.

Qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de tous les faits se rapportant aux dites accusations, avec mandat et pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et que les témoins soient examinés sous serment ou affirmation, et que le comité fasse un rapport complet des témoignages entendus et de la procédure sur le référé ; et que MM. McCarthy, Davies, Colby, Cameron (Huron), Coursol, Langelier, O'Brien, Weldon et Townshend composent le dit comité.

Et un débat s'ensuivant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

Le Bill (No 15) à l'effet de modifier de nouveau l' " Acte relatif aux banques, compagnies d'assurance, compagnies de prêts, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité," est délibéré de nouveau en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 2) à l'effet d'amender la loi criminelle et de déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection certains trous et ouvertures, sont délibérés et adoptés.

La Chambre reprend en considération ultérieure la motion de M. McMullen à l'effet qu'il soit émis un ordre de la Chambre pour un état donnant les noms et l'adresse de chaque personne placée sur la liste des employés civils mis à la retraite à la date du 1er janvier, A.D. 1886.

Et la question étant mise sur la dite motion,—elle est rejetée.

M. Robertson (Hastings) propose,—Que le Bill (No 28) modifiant la loi criminelle du Canada, soit maintenant lu pour la seconde fois.—Rejeté.

M McCarthy propose,—Que le Bill (No 29) modifiant l' "Acte des Elections Fédérales, 1874," soit maintenant lu pour la seconde fois.—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Blake,
Bowell,
Cameron (Middlesex),
Carling,
Casey,
Cochrane,
Colby,
Coughlin,
Dawson,
Dickinson,
Dodd,
Edgar,
Gordon,
Guillet,
Hickey,
Holton,
Homer,
Jamieson,
Jenkins,
Kilvert,
Landerkin,
Macdonald (King),
Mackintosh,
McCallum,
McCarthy,
McCraney,
McLelan,
McMullen,
McNeill,
Mulock,
Orton,
Paterson (Brant),
Robertson (Hastings),
Scott,
Shakespeare,
Small,
Springer,
Sproule,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Ward et
Wilson.—42.

CONTRE :

Messieurs

Allison,
Amyot,
Armstrong,
Auger,
Bain (Soulanges),
Bain (Wenworth),
Barker,
Béchard,
Bell,
Benoit,
Bergeron,
Blondeau,
Bourassa,
Bryson,
Burpee,
Cameron (Huron),
Cameron (Inverness),
Campbell (Renfrew),
Campbell (Victoria),
Caron (Sir Adolphe),
Cartwright,
Casgrain,
Chapleau,
Cimon,
Cook,
Daly,
Daoust,
Davies,
Desaulniers (Maskinongé),
Desaulniers (St-Maurice),
Desjardins,
Dundas,
Dupont,
Everett,
Fairbank,
Farrow,
Fortin,
Foster,
Gagné,
Gault,
Gillmor,
Girouard,
Grandbois,
Gunn,
Hackett,
Harley,
Hesson,
Hurteau,
Innes,
Irvine,
Jackson,
Kaulbach,
King,
Kirk,
Labrosse,
Landry (Kent),
Landry (Montmagny),
Langevin (Sir Hector),
Laurier,
McMillan (Vaudreuil),
McDougall (Cap-Breton),
McIntyre,
Massue,
Mills,
Mitchell,
Paint,
Pinsonneault,
Platt,
Pruyn,
Ray,
Reid,
Robertson (Shelburne),
Scriver,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Tassé,
Taylor,
Thompson,
Townshend,
Trow,
Tupper,
Vail,
Watson,
Weldon,
Wells,
Wood (Brockville),
Wood (Westmoreland),
Woodworth et
Yeo.—89.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Taylor pour un comité général à l'effet de considérer une résolution déclarant qu'il est expédient de présenter un bill pour réglementer la fabrication et la vente de l'oléomargarine, de la butyrine et autres substituts du beurre.

Et le débat continuant,—il est ajourné, sur la proposition de M. Hesson.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

## ERRATUM.

Dans le Procès-Verbal de vendredi dernier, le 7 courant, page 369, la demande de la pétition au conseil municipal de la ville de Lindsay est entrée comme suit : " demandant qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption," tandis qu'elle devait être " demandant que l'Acte connu sous le nom d'Acte-Scott soit rapporté, ou qu'il soit amendé de manière à autoriser la vente des vins légers, des liqueurs de malt et du cidre, sous le contrôle nécessaire du gouvernement et des municipalités, etc."

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Royal*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement est-il informé qu'un grand nombre de colons venant du Dakota et du Texas commencent à traverser la frontière se dirigeant vers le Manitoba ?

M. *Royal*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement fédéral a-t-il reçu du gouvernement provincial du Manitoba, copie de la résolution suivante passée par la législature de la dite province, le 6 mai courant, et de la prière qui l'accompagne, savoir:—

" Considérant que le conseil de la cité de Winnipeg et le bureau de commerce de la dite cité ont nommé une délégation conjointe pour se rendre à Ottawa et présenter au gouvernement du Canada la question de la navigation en eau profonde à partir du lac Winnipeg vers l'intérieur de la province;

" Considérant qu'il est de la plus haute importance pour cette province que la navigation de la Rivière Rouge, à l'endroit connu sous le nom de rapides de St. André, soit améliorée de manière à permettre le passage de navires avec un assez fort tirant d'eau ;

" Et considérant que si une plus grande profondeur d'eau était obtenue au point ci-dessus mentionné, les navires de même tirant d'eau que ceux du lac pourraient naviguer de longues distances dans la province, et même traverser la frontière et se rendre jusqu'à Fargo et Moorhead, dans les Etats-Unis ;

" Qu'il soit, en conséquence, résolu que cette Chambre approuve cordialement l'action du conseil de la cité de Winnipeg et du bureau de commerce en envoyant une délégation à Ottawa, afin de représenter au gouvernement du Canada l'importance des améliorations suggérées ici et qu'il est à désirer qu'une somme soit inscrite au budget de cette année pour leur exécution ; et cette Chambre prie aussi le gouvernement du Canada de vouloir bien faire droit à la demande de la délégation."

Quelle est l'intention du gouvernement touchant cette question ?

M. *Jackson*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Les $19,154,598.50 déposées dans les banques d'épargnes du gouvernement, à la date du 31 mars 1886, et les $16,954,243.21 en dépôt dans les caisses d'épargnes postales, à la même date, ont-elles été placées sûrement et de manière à donner un bon rapport ? Si le tout n'a pas été ainsi placé, de quel montant a-t-on fait le placement, et sur quelles garanties ?

M. *Thompson*—Mercredi prochain—Que l'ordre pour la seconde lecture du Bill (No 22) Acte concernant l'intérêt dans la province de la Colombie Anglaise, soit placé sur la liste des Ordres du Gouvernement.

M. *Foster*—Mercredi prochain—BILL intitulé : " Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la pêche par les navires étrangers."

**No. 48.**

OTTAWA, LUNDI, 10 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 49

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MARDI, 11 MAI, 1886.

PRIÈRE.

Huit pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Sir Adolphe Caron présente les réponses suivantes:—

Réponse à Ordre du 29 mars dernier—Etat indiquant les sommes d'argent payées à aucun député à la Chambre des Communes ou sénateur pour services militaires rendus en rapport avec la rébellion du Nord-Ouest; les noms, les services rendus et les sommes respectives payées à chacun; les dates du commencement et de l'expiration de leur service, ainsi que les sommes payées pour dépenses de voyage, frais d'équipement ou autre cause; et spécifiant séparément chaque nom, le montant payé, pourquoi, et la date des paiements.

Réponse à Ordre du 19 écoulé—Etat donnant les noms et le nombre des personnes qui ont servi comme éclaireurs dans la police à cheval pendant l'insurrection du Nord-Ouest. Aussi, les noms de celles qui, depuis cette époque, ont demandé un octroi gratuit de terre pour les dits services, comme il en a été accordé aux volontaires.

Et,—Réponse à Ordre du 7 écoulé—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense et aucun fonctionnaire de ce département et aucuns officiers de corps de volontaires, en service actif ou non, les officiers des associations de tir et autres personnes, au sujet du caractère des munitions fabriquées à l'atelier de cartouches de Québec et distribuées pour usage en campagne, pour pratique du tir ou pour concours de tireurs; aussi, copie des rapports sur tous les essais faits avec ces munitions par les dits officiers de milice ou d'associations de tir.

M. Bowell présente les réponses suivantes:—

Réponse à Ordre du 28 écoulé—Relevé des liqueurs de toutes sortes importées en Canada en 1885; de la quantité de liqueurs exportées, et de leur valeur estimative.

Et,—Réponse à Ordre du 29 mars dernier—Etat donnant,—

1. Le nombre d'immigrants Chinois arrivés en Canada depuis le 20 août, 1885, jusqu'au 1er janvier, 1886, et le nom des ports où ils sont débarqués.
2. Le nombre de Chinois qui sont venus directement de la Chine.
3. Le nombre de Chinois venus d'autres pays, et les noms de ces pays.
4. Le chiffre total des droits perçus sur ces immigrants.
5. Le nombre de Chinois venus à titre de touristes, marchands, savants ou étudiants.
6. Les certificats présentés dans chaque cas (s'il en est) et donnés par le gouvernement Chinois, portant le visa du chargé d'affaires, du consul, de l'agent consulaire ou autre représentant de Sa Majesté dans la localité où ces certificats ont été délivrés, ou au port d'embarquement.
7. Les frais encourus par le département des Douanes pour la mise à exécution, par le dit département, de l'Acte à l'effet de restreindre et réglementer l'immigration chinoise en Canada.

8. Copie de toute correspondance (s'il en est) échangée entre des unions ouvrières ou autres sociétés légalement constituées ou non, ou autres personnes, et le département des Douanes, demandant que l'immigration chinoise soit contrôlée plus sévèrement, et de toutes plaintes (s'il en est) portées contre aucun officier des douanes relativement au fonctionnement du dit acte de restriction.

9. Le nombre total de Chinois qui ont quitté le Canada pendant la même période.

M. Thompsom présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 19 écoulé—Relevé des noms de toutes les causes dans lesquelles jugement a été rendu par la Cour Suprême du Canada et dont aucun rapport n'a encore été publié, ainsi que les dates respectives auxquelles les dits jugements ont été rendus.

M. Foster présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 19 écoulé—Etat donnant le nombre d'alevins de poisson blanc aux divers établissements de pisciculture du Canada à être distribués au printemps. Aussi, le nombre d'alevins de doré et d'achigan vert. Aussi, les instructions données pour leur distribution.

M. Bergin propose,—Que le quatrième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement soit maintenant adopté ;

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

Les bills suivants sont séparément lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 122) à l'effet de libérer la corporation de la ville de Cobourg ;—et

Bill (No 123) expliquant l'Acte 48-49 Vic., chap. 50, intitulé : " Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de la province du Manitoba contre le Canada."

Le Bill (No 131) modifiant de nouveau l'acte concernant le chemin de fer du Pacifique Canadien, est lu pour la seconde fois (sur division), délibéré en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour la troisième lecture, à jeudi prochain.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, délibérés en comité général, rapportés sans amendement, et remis, pour la troisième lecture, à demain, savoir :—

Bill (No 125) à l'effet d'amender la loi relative aux salaires de certains juges de la Cour Suprême de judicature pour Ontario.

Bill (No 120) à l'effet de prendre de nouvelles dispositions concernant l'administration des terres publiques du Canada dans la Colombie Anglaise " ;—et

Bill (No 126) modifiant la loi concernant les cas réservés de la Couronne.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la nomination de juges dans les Territoires du Nord-Ouest.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu,*—Qu'il est expédient d'amender de nouveau la loi relative aux territoires du Nord-Ouest, de pourvoir à l'abrogation des mesures actuellement en vigueur au sujet d'un magistrat stipendiaire dans ces territoires, et à l'établissement d'une Cour Suprême de juridiction civile et criminelle dans, et pour les dits territoires, laquelle sera composée de cinq juges.

2. *Résolu,*— Qu'il est expédient de pourvoir au paiement, à chacun des dits juges, à même le fonds consolidé du revenu du Canada, d'un traitement annuel de quatre mille piastres, avec frais de route, à être fixés par le Gouverneur en Conseil, et d'une pension de retraite égale aux deux tiers de tel traitement, à des conditions analogues à celles applicables à de semblables cas dans les provinces de la Puissance.

3. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à diviser les dits territoires en cinq districts judiciaires, et à nommer pour chacun un shérif et un greffier de la dite cour. Chaque shérif devant recevoir à même le dit fonds consolidé du revenu, un traitement annuel de cinq cents piastres, et tels honoraires que prescrira le lieutenant-gouverneur. Chacun des dits greffiers devant être payé au moyen d'honoraires à être fixés de la semblable manière.

4. *Résolu*,—Que l'auteur des résolutions ait la permission de présenter un bill bâsé sur les dites résolutions et devant devenir exécutoire à la date qui sera fixée par proclamation émanée en vertu d'un ordre du Gouverneur en Conseil.

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir, demain.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le Bill (No 124) conservant les stations agricoles expérimentales,—lequel est rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

Le Bill (No 101) modifiant l'"Acte Refondu du Revenu de l'Intérieur, 1883," et l'Acte qui l'amende,—est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour la troisième lecture, à demain.

Le Bill (No 115) concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest dans le Parlement du Canada,—est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général,—et sur rapport de progrès, le comité se lève et obtient l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, demain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant les honoraires et dépenses se rapportant au Cens Electoral dans les Territoires du Nord-Ouest.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

*Résolu*,—Que, vu l'extension du droit électoral aux territoires du Nord-Ouest ainsi qu'il est prévu par le présent acte, et des dispositions spécifiques à cet égard par le présent décrétées, et l'éloignement de certaines parties des dits territoires, il peut paraître que les allocations pour honoraires et dépenses prescrites par l'article cent vingt-six de l'Acte des Elections Fédérales, 1874, seront insuffisantes comme rémunération équitable et juste, mais économique, des services à remplir, le Gouverneur en conseil pourra établir un tarif d'honoraires, frais et dépenses basé autant que possible, sur le tarif d'honoraires, frais et dépenses énoncé dans le dit article, à payer et allouer aux officiers-rapporteurs et autres personnes employées aux opérations des élections faites sous l'empire de l'Acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest au Parlement du Canada, et pourra de temps à autre reviser et modifier ce tarif, et que une copie de ce tarif, et de tout changement qui y sera apporté, sera déposée devant la Chambre des Communes à sa session alors prochaine.

Résolution à rapporter.

---

Rapport à recevoir à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Scott*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'insérer dans le budget supplémentaire un crédit applicable à l'amélioration de la rivière Rouge aux rapides St. André, de manière à rendre la rivière navigable pour les navires du lac ?

M. *Scott*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de faire cette année le recensement de la province du Manitoba ?

M. *Gunn*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il de vendre la propriété connue sous le nom de "Casernes de la Tête-de-Pont," à Kingston ? Et, dans ce cas, sera-t-elle vendue au moyen de soumissions ou par encan public ; et sera-t-il publié des annonces à cette fin ?

Sir *Richard Cartwright*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quelle est la valeur totale des articles de provenance canadienne exportés pendant la période comprise entre le 1er juillet et le 1er avril des exercices 1885 et 1886, respectivement ? et le montant des articles entrés pour la consommation pendant les mêmes périodes des dites années ?

M. *Kinney*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Quel était l'arrangement définitivement conclu entre le gouvernement fédéral et celui de la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'embranchement Windsor, dont le premier ministre de cette province a fait mention dans son adresse à la législature, le 4 courant, comme n'étant pas désagréable au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ?

M. *Kirk*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il passé un contrat avec quelque personne ou compagnie pour la construction du chemin de fer de la ligne courte entre Montréal et Salisbury, *vid* Fredericton ? Si oui, avec qui ? Le contrat sera-t-il déposé sur le bureau pendant la présente session ?

M. *Holton*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le dépôt en espèces de l'Association Mutuelle sur la Vie, du Canada, a-t-il été remis par le gouvernement ? Et, dans ce cas, quand et à qui a-t-il été remis ?

No. 49.

OTTAWA, MARDI, 11 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.
1886.

# No 50.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MERCREDI, 12 MAI, 1886.

**Prière.**

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Christopher Dale et autres, de Pickering et autres lieux ; du révérend W. Coultherd et autres, de Picton et autres lieux ; et de Joseph Skinner et autres, d'Ottawa ; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente le dixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 86) constituant en corporation " La compagnie du télégraphe de l'Amérique du Nord," dont le comité a aussi amendé le préambule pour le rendre conforme à la teneur du dit bill.

Bill (No 65) concernant la compagnie du chemin de fer de jonction du Nord et du Nord-Ouest,—et

Bill (No 25) concernant la compagnie du chemin de fer de jonction du Nord et du Pacifique.

Votre comité a également pris en considération les amendements faits par le Sénat au Bill (No 78) modifiant l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de jonction de Guelph, et est convenu d'en faire rapport avec un autre amendement, parce que dans son opinion il n'est pas opportun de concéder le privilège accordé par l'amendement par les présentes amendé à aucune autre corporation que celle de la ville de Guelph.

Votre comité recommande aussi que le délai pour la réception des rapports des comités des Bills Privés expirant vendredi prochain, il soit prolongé jusqu'à mercredi prochain, le 19 courant. (Délai prolongé en conséquence.)

M. Chapleau présente un Bill (No 132) concernant le département des impressions publiques et de la papeterie, lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

M. Thompson propose,—Que l'ordre pour la seconde lecture du Bill (No 22) concernant l'intérêt dans la province de la Colombie-Britannique, soit placé sur la liste des Ordres du Gouvernement.

M. Blake propose comme amendement, que les mots suivants soient ajoutés à la motion : " et que le Bill (No 92) modifiant de nouveau l' ' Acte de Tempérance du Canada, 1878,' soit placé sur la liste des Ordres du Gouvernement."—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR:

Messieurs

Allen,
Armstrong,
Bain (Wentworth),
Béchard,
Bergeron,
Blake,
Bourassa,
Burpee,
Cameron (Huron),
Cameron (Inverness),
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Casgrain,
Colby,
Cook,
Davies,
De St. Georges,
Dundas,
Edgar,
Fisher,
Forbes,
Geoffrion,
Gillmor,
Girouard,
Glen,
Guilbault,
Gunn,
Hackett,
Harley,
Holton,
Hurteau,
Innes,
Irvine,
Jackson,
Jamieson,
King,
Kirk,
Landerkin,
Langelier,
Laurier,
Lister,
Macdonald (King),
Mackenzie,
McCraney,
McIntyre,
McMullen,
Mills,
Mitchell,
Mulock,
Paterson (Brant),
Platt,
Ray,
Robertson (Shelburne),
Scriver,
Shakespeare,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Townshend,
Trow,
Vail,
Watson,
Weldon,
Wilson,
Wright et
Yeo.—68.

CONTRE:

Messieurs

Amyot,
Bain (Soulanges),
Barnard,
Benoit,
Blondeau,
Bossé,
Bourbeau,
Bowell,
Burns,
Cameron (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Chapleau,
Costigan,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Daoust,
Dawson,
Desaulniers (Maskinongé),
Desaulniers (St-Maurice),
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dupont,
Everett,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Ferguson (Welland),
Foster,
Gagné,
Gault,
Gigault,
Gordon,
Guillet,
Hall,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Homer,
Jenkins,
Kaulbach,
Kilvert,
Kranz,
Labrosse,
Landry (Kent),
Landry (Montmagny),
Langevin (Sir Hector),
Lesage,
Mackintosh,
Macmaster,
McMillan (Vaudreuil),
McCallum,
McCarthy,
McDougald (Pictou),
McDougall (Cap-Breton),
McGreevy,
McLelan,
McNeill,
Massue,
Moffat,
Montplaisir,
Ouimet,
Paint,
Pinsonneault,
Pruyn,
Reid,
Robertson (Hamilton),
Royal,
Rykert,
Scott,
Shanly,
Small,
Sproule,
Taylor,
Temple,
Thompson,
Tupper,
Tyrwhitt,
Vanasse,
Wallace (York),
White (Cardwell),
White (Hastings),
White (Renfrew),
Wigle,
Wood (Brockville) et
Wood (Westmoreland).—88.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale ;

M. Kranz propose comme amendement, que les mots suivants soient ajoutés à la motion : " et que le Bill (No 104) à l'effet de modifier l' ' Acte de Tempérance du Canada, 187[illegible],' soit placé sur la liste des Ordres du Gouvernement."

M. Cameron (Victoria) propose comme sous-amendement, que les mots suivants soient ajoutés à la fin du dit amendement : " et que le Bill (No 99) du Sénat, intitulé : ' Acte relatif aux pharmaciens,' ainsi que le Bill (No 118) modifiant les actes relatifs à la vente des boissons enivrantes, soient placés sur la liste des Ordres du Gouvernement."—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Béchard, | Haggart, | McMullen, |
| Bergeron, | Hickey, | Mitchell, |
| Bourassa, | Kilvert, | Orton, |
| Cameron (Victoria), | Kranz, | Ouimet, |
| Casgrain, | Labrosse, | Small, |
| Geoffrion, | Landerkin, | Taschereau et |
| Girouard, | Macmillan (Middlesex), | Weldon.—22. |
| Guilbault, | | |

CONTRE :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allen, | Forbes, | Massue, |
| Allison, | Fortin, | Mills, |
| Amyot, | Foster, | Moffat, |
| Armstrong, | Gagné, | Montplaisir, |
| Bain (Soulanges), | Gaudet, | Mulock, |
| Bain (Wentworth), | Gault, | O'Brien, |
| Baker (Missisquoi), | Gigault, | Paint, |
| Barnard, | Gillmor, | Paterson (Brant), |
| Benoit, | Glen, | Pinsonneault, |
| Bernier, | Gordon, | Platt, |
| Blake, | Guillet, | Pruyn, |
| Blondeau, | Gunn, | Ray, |
| Bossé, | Hackett, | Reid, |
| Bourbeau, | Hall, | Riopel, |
| Bowell, | Harley, | Robertson (Hamilton), |
| Burns, | Hay, | Robertson (Hastings), |
| Burpee, | Hesson, | Robertson (Shelburne), |
| Cameron (Huron), | Holton, | Royal, |
| Cameron (Inverness), | Homer, | Rykert, |
| Cameron (Middlesex), | Hurteau, | Scott, |
| Campbell (Renfrew), | Innes, | Scriver, |
| Campbell (Victoria), | Irvine, | Shakespeare, |
| Carling, | Jackson, | Shanly, |
| Caron (Sir Adolphe), | Jamieson, | Somerville (Brant), |
| Cartwright (Sir Richard), | Jenkins, | Somerville (Bruce), |
| Casey, | Kaulbach, | Springer, |
| Chapleau, | King, | Sproule, |
| Colby, | Kinney, | Tassé, |
| Cook, | Kirk, | Taylor, |
| Costigan, | Landry (Kent), | Temple, |
| Coughlin, | Landry (Montmagny), | Thompson, |
| Coursol, | Langelier, | Townshend, |

Curran,
Daly,
Davies,
Dawson,
De St. Georges,
Desaulniers (Maskinongé),
Desaulniers (St-Maurice),
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Dupont,
Edgar,
Everett,
Farrow,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Ferguson (Welland),
Fisher,
Langevin (Sir Hector),
Laurier,
Lesage,
Lister,
Macdonald (King),
Mackenzie,
Mackintosh,
Macmaster,
McMillan (Vaudreuil),
McCallum,
McCarthy,
McCraney,
McDougald (Pictou),
McDougall (Cap-Breton),
McGreevy,
McIntyre,
McLelan,
McNeill,
Trow,
Tupper,
Tyrwhitt,
Vail,
Vanasse,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Watson,
White (Cardwell),
White (Hastings),
White (Renfrew),
Wigle,
Wilson,
Wood (Brockville),
Wood (Westmoreland),
Wright et
Yeo.—149.

Et la question étant mise sur l'amendement proposé par M. Kranz,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

Béchard,
Benoit,
Bergeron,
Bourassa,
Cameron (Victoria),
Casgrain,
Daoust,
Desaulniers (St-Maurice),
Dugas,
Gaudet,
Geoffrion,
Girouard,
Guilbault,
Haggart,
Hurteau,
Kilvert,
Kranz,
Labrosse,
Landerkin,
Lesage,
Macmillan (Middlesex),
Massue,
Mitchell,
Montplaisir,
Orton,
Ouimet,
Pinsonneault,
Robertson (Hamilton),
Royal,
Rykert,
Small,
Taschereau,
Tassé,
Vanasse et
Weldon.—35.

CONTRE :

Messieurs

Allen,
Allison,
Amyot,
Armstrong,
Bain (Soulanges),
Bain (Wentworth),
Baker (Missisquoi),
Barnard,
Bernier,
Blake,
Blondeau,
Bossé,
Bourbeau,
Bowell,
Burns,
Burpee,
Fisher,
Forbes,
Fortin,
Foster,
Gagné,
Gault,
Gigault,
Gillmor,
Glen,
Gordon,
Guillet,
Gunn,
Hackett,
Hall,
Harley,
Hay,
McLelan,
McMullen,
McNeill,
Mills,
Moffat,
Mulock,
O'Brien,
Paint,
Paterson (Brant),
Platt,
Pruyn,
Ray,
Reid,
Riopel,
Robertson (Hastings),
Robertson (Shelburne),

Cameron (Huron),
Cameron (Inverness),
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Chapleau,
Colby,
Cook,
Costigan,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Daly,
Davies,
Dawson,
De St. Georges,
Desaulniers (Maskinongé),
Dickinson,
Dodd,
Dundas,
Dupont,
Edgar,
Everett,
Farrow,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Ferguson (Welland),
Hesson,
Hickey,
Holton,
Homer,
Innes,
Irvine,
Jackson,
Jamieson,
Kaulbach,
King,
Kinney,
Kirk,
Landry (Montmagny),
Langelier,
Langevin (Sir Hector),
Laurier,
Lister,
Macdonald (King),
Mackenzie,
Mackintosh,
Macmaster,
McMillan (Vaudreuil),
McCallum,
McCarthy,
McCraney,
McDougald (Pictou),
McDougall (Cap-Breton),
McGreevy,
McIntyre,
Scott,
Scriver,
Shakespeare,
Shanly,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Sproule,
Taylor,
Temple,
Thompson,
Townshend,
Trow,
Tupper,
Tyrwhitt,
Vail,
Wallace (Albert),
Wallace (York),
Watson,
White (Cardwell),
White (Hastings),
White (Renfrew),
Wigle,
Wilson,
Wood (Brockville),
Wood (Westmoreland),
Wright et
Yeo.—134.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale ;

M. Hickey propose comme amendement, que les mots suivants soient ajoutés à la motion : " et que le Bill (No 99) du Sénat, intitulé : ' Acte relatif aux pharmaciens,' soit placé sur la liste des Ordres du Gouvernement."—Rejeté.

La motion principale est alors adoptée.

Les bills suivants sont séparément lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 125) modifiant la loi concernant les salaires de certains juges de la Cour Suprême de judicature d'Ontario.

Bill (No 120) établissant de nouvelles dispositions concernant l'administration des terres publiques du Canada dans la Colombie-Britannique.

Bill (No 126) modifiant la loi concernant les cas réservés de la Couronne,—et

Bill (No 101) modifiant l' " Acte Refondu du Revenu de l'Intérieur, 1883," et l'Acte qui l'amende.

Les résolutions adoptées en comité général, hier, concernant la nomination de juges dans les Territoires du Nord-Ouest, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et agréées.

M. Thompson présente alors un Bill (No 133) modifiant de nouveau la loi concernant les Territoires du Nord Ouest, lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

La résolution adoptée en comité général, hier, concernant les honoraires et dépenses relatives au cens électoral dans les Territoires du Nord-Ouest, est rapportée, lue pour la seconde fois, agréée, et renvoyée au comité général sur le Bill (No 115) concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest au parlement du Canada.

La Chambre se forme en comité général sur le Bill (No 9) concernant les Statuts Revisés du Canada,—et sur rapport de progrès ;

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil, et le quitte pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art.* 19 *du règlement.*)

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 58) constituant en corporation la Cie du chemin de fer Jontion du St-Laurent et de l'Atlantique, sont renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont délibérés séparément et adoptés, savoir :—

Bill (No 61) concernant la Cie dite *The Canadian Copper Company ;*—et

Bill (No 62) concernant la Cie dite *The Anglo-American Iron Company.*

Le comité général sur le Bill (No 9) concernant les Statuts Révisés du Canada, reprend alors le cours de ses délibérations.

Le dit bill est rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Le Bill (No 106) modifiant l'" Acte à l'effet de restreindre et réglementer l'immigration chinoise en Canada ", est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour la troisième lecture, à demain.

La Chambre alors s'ajourne.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Royal*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—En envoyant l'*Alert* dans les détroits d'Hudson, l'année dernière, le gouvernement avait-il en vue de s'assurer au moyen de ce navire, si la navigation était praticable dans ces parages; ou l'*Alert* avait-il pour mission simplement de visiter les postes établis par le gouvernement, en 1884, sur les côtes des détroits ?

M. *Lesage*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Sur l'ordre de quel surintendant ou employé de l'Intercolonial, M. James McGuire, de Québec, a-t-il construit un réservoir et posé les tuyaux dans la station de l'Intercolonial à Lévis ? Qui a reçu et inspecté ces travaux et quel en a été le coût ?

M. *Lesage*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Sur l'ordre de qui M. F. B. Atkinson a-t-il fait des réparations au quai de l'Intercolonial à Lévis ? Combien de toises de pierre ont été payées, et à combien la toise ? Qui a inspecté les travaux, et sur l'ordre de qui le paiement a-t-il été ordonné ?

M. *Davis*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard a-t-il demandé le paiement de quelque avance à cette province à même le capital placé à son crédit, et dont elle reçoit actuellement l'intérêt ?

2. Quelque demande a-t-elle été faite par le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard ou de sa part pour le paiement à cette province d'une somme de $125,000 ou d'aucune autre somme, en sus de celles qui lui ont déjà été payées ?

3. Si quelque demande semblable a été faite, sur quelle réclamation a-t-elle été basée, et le gouvernement se propose-t-il de l'accorder en tout ou en partie ?

4. La réclamation du gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard pour remboursement des sommes dépensées pour quais et jetées a-t-elle été réglée définitivement, ou est-elle encore en suspens ?

# No. 50.

OTTAWA, MERCREDI, 12 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 51.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, JEUDI, 13 MAI, 1886.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De J. E. Jeandron et autres, de Québec ; de A. S. Otis et autres, de Martinville et autres lieux ; de John A. Cameron, J.P., et autres, de Thurso et autres lieux ; de John Pollard et autres ; et du révérend John Cameron et autres, tous de Tiverton et autres lieux ; demandant séparément qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

Du conseil municipal du village de Hastings ; demandant que l'Acte de Tempérance du Canada soit amendé de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

De John Stuart et autres, de Esquesing ; de Henry Carrique et autres, de Palermo et autres lieux ; de James Alexander et autres ; de W. Chisholm et autres ; et de D. W. Campbell et autres, tous de Milton et autres lieux ; demandant séparément l'abrogation de l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, ou qu'il soit modifié de manière à exempter de ses dispositions les vins légers et la bière et à permettre que, sur pétition d'un tiers des électeurs d'aucune cité ou comté où l'Acte est en vigueur, son abrogation puisse être votée en aucun temps.

Sir Adolphe Caron met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Copie du rapport de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur en Conseil, le 8 juillet, 1885, concernant les règlements relatifs aux pensions et gratifications—Rébellion—Territoire du Nord-Ouest.

Il met aussi devant la Chambre,—Un état des pensions accordées par Ordres en Conseil, par suite de la rébellion de 1885, Territoires du Nord-Ouest.

Il présente de plus la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 31 mars dernier—Copie des instructions données au major Bell, au major-général Laurie, à S. L. Bedson et autres non-combattants, employés pendant la campagne du Nord-Ouest, soit par le ministre de la Milice, le major-général Middleton ou l'adjudant-général de la milice, ainsi que de la correspondance échangée entre les autorités ci-dessus mentionnées et tels non-combattants.

M. Bergin propose,—Que le quatrième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement soit maintenant adopté ;

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. Chapleau propose que le Bill (No 106) modifiant l' " Acte à l'effet de restreindre et réglementer l'immigration chinoise en Canada ", soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. Mitchell propose, comme amendement, que le bill soit renvoyé en comité général afin d'amender le paragraphe (*d*) de la clause 5 en retranchant les mots "trois mille," et les remplaçant par le mot "mille";—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR:

Messieurs

Allen,
Armstrong,
Auger,
Bain (Wentworth),
Béchard,
Bernier,
Blake,
Bourassa,
Burpee,
Cameron (Huron),
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Charlton,
Cook,
Davies,
De St. Georges,
Edgar,
Fairbank,
Fisher,
Forbes,
Geoffrion,
Gillmor,
Glen,
Guay,
Gunn,
Harley,
Holton,
Innes,
Irvine,
King,
Kirk,
Landerkin,
Langelier,
Laurier,
Lister,
Livingston,
Mackenzie,
McCraney,
McIntyre,
McMullen,
Mills,
Mitchell,
Mulock,
Paterson (Brant),
Platt,
Ray,
Rinfret,
Robertson (Shelburne),
Scriver,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Trow,
Vail,
Watson,
Weldon,
Wilson et
Yeo.—60.

CONTRE:

Messieurs

Abbott,
Allison,
Amyot,
Baker (Missisquoi),
Baker (Victoria),
Barker,
Barnard,
Bell,
Benoit,
Bergeron,
Billy,
Blondeau,
Bossé,
Bourbeau,
Bowell,
Bryson,
Burns,
Cameron (Inverness),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Chapleau,
Cimon,
Cochrane,
Colby,
Costigan,
Dundas,
Dupont,
Everett,
Farrow,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Ferguson (Welland),
Fortin,
Foster,
Gagné,
Gaudet,
Gigault,
Gordon,
Grandbois,
Guillet,
Hackett,
Hall,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Hilliard,
Homer,
Hurteau,
Jamieson,
Kaulbach,
Kilvert,
McGreevy,
McLelan,
McNeill,
Massue,
Moffat,
Montplaisir,
O'Brien,
Orton,
Ouimet,
Patterson (Essex),
Pinsonneault,
Pruyn,
Reid,
Robertson (Hamilton),
Robertson (Hastings),
Rykert,
Shakespeare,
Small,
Smyth,
Sproule,
Taschereau,
Tassé,
Temple,
Thompson,
Townshend,

| | | |
|---|---|---|
| Coughlin, | Kinney, | Tupper, |
| Coursol, | Kranz, | Tyrwhitt, |
| Curran, | Landry (Montmagny), | Valin, |
| Cuthbert, | Langevin (Sir Hector), | Vanasse, |
| Daly, | Macdonald (King), | Wallace (Albert), |
| Daoust, | Macdonald (Sir John), | Wallace (York), |
| Dawson, | Mackintosh, | Ward, |
| Desaulniers (Maskinongé), | Macmaster, | White (Cardwell), |
| Desaulniers (St-Maurice), | Macmillan (Middlesex), | White (Hastings), |
| Desjardins, | McCallum, | White (Renfrew), |
| Dickinson, | McCarthy, | Wigle, |
| Dodd, | McDougald (Pictou), | Wood (Brockville) et |
| Dugas, | McDougall (Cap-Breton), | Wood (Westmoreland).–114. |

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale,

M. Shakespeare propose comme amendement, que le bill soit renvoyé en comité général afin de l'amender en retranchant " les clauses vingt-quatre, vingt-cinq et vingt-six " ;—Rejeté, sur division.

Et la question étant mise de nouveau,—Que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois,—elle est agréée, et le bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois, et passé.

Le Bill (No 94) modifiant de nouveau l' " Acte des Terres Fédérales, 1883," est considéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Le Bill (No 22) concernant l'intérêt dans la province de la Colombie-Britannique, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour la troisième lecture, à demain.

Le Bill (No 130) concernant certains ouvrages faits dans les eaux navigables ou au-dessus d'icelles, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général, devant siéger demain.

Un message est reçu du Sénat adoptant les amendements faits par cette Chambre aux bills suivants de leurs Honneurs, sans amendement, savoir :—

Bill (No 113) intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêts immobiliers et d'épargnes et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions."

Bill (No 112) intitulé : " Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions."

Bill (No 98) intitulé : " Acte pour consolider le pouvoir d'emprunter que possède la compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions " ;—et

Bill (No 84) intitulé : " Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats."

Aussi,—adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 70) concernant la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Bill (No 24) constituant en corporation la Cie d'aide et d'assurance mutuelle de Kingston et Pembroke (limitée.)

Bill (No 108) modifiant l' " Acte des Falsifications."

Bill (No 109) modifiant de nouveau l' " Acte des Poids et Mesures, de 1879 " ;—et

Bill (No 110) concernant les commissions des employés publics du Canada.

Et aussi,—adoptant les bills suivants, avec amendements, savoir :—

Bill (No 68) constituant en corporation la compagnie de Pont de Brockville et New-York.

Bill (No 74) constituant en corporation la compagnie de chemin de fer de Maskinongé et Nipissingue ;— et

Bill (No 83) modifiant l'Acte constitutif de la Chambre de Commerce de la cité d'Ottawa.

Le Bill (No 115) concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest au Parlement du Canada, est de nouveau délibéré en comité général, (la résolution adoptée à ce sujet, le 11 courant, renvoyée en comité), rapporté avec des amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour troisième lecture, à demain.

Un message est reçu du Sénat, avec les bills suivants de leurs Honneurs, auxquels le concours de cette Chambre est demandé, savoir :—

Bill (No 134) intitulé : "Acte à l'effet d'amender un Acte relatif à une maison de réforme pour les jeunes délinquants dans le comté d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse." (Sur motion de M. Thompson, le dit bill est lu pour la première fois. —Seconde lecture, demain).

Bill (No 135) intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant les offenses contre la personne." (Sur motion de M. Thompson, le dit bill est lu pour la première fois.— Seconde lecture, demain).

M. McLelan propose,—Que M. l'Orateur quitte le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

M. Laurier propose, comme amendement, de retrancher tous les mots après "Que," et de les remplacer par les suivants : " une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant d'exercer la prérogative royale en accordant le pardon entier, l'amnistie et l'oubli de tous crimes, offenses et délits se rapportant aux malheureux troubles survenus dans le Nord-Ouest, à ceux des sujets de Sa Majesté qui y ont pris part, et en tant que cela peut être compatible avec la sûreté de la Couronne, et la sécurité du Canada."

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

La Chambre se forme alors en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

## XV.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE REVENU.—(*Suite.*)

### RÉPARATIONS, MEUBLES, CHAUFFAGES, ETC.

| | | |
|---|---|---|
| | Réparations, meubles, chauffage, etc. | 175,000 00 |
| | Terrains, édifices publics, Ottawa, y compris le parc et la Côte du Major | 9,500 00 |
| | Enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa | 2,000 00 |
| | Chauffage, édifices publics, Ottawa | 53,000 00 |
| | Gaz, édifices publics, Ottawa | 23,000 00 |
| | Eau, édifices publics, Ottawa | 14,000 00 |
| 109 | Allocations pour chauffage et éclairage, à Rideau Hall | 8,000 00 |
| | Service du téléphone, édifices publics, Ottawa | 3,000 00 |
| | Salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, etc., des édifices publics fédéraux | 37,000 00 |
| | Chauffage des édifices publics fédéraux, combustible, etc | 50,000 00 |
| | Eclairage des édifices publics—ci-devant payé par les divers départements qui les occupaient | 25,000 00 |
| | Eau do do | 8,000 00 |

### PORTS ET RIVIÈRES.

*Nouvelle-Ecosse.*

| | | |
|---|---|---|
| 110 | Mabou | 2,000 00 |

*Ile du Prince-Edouard.*

| | | |
|---|---|---|
| 111 | Réparations aux brise-lames, jetées, etc., achetés du gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard | 2,000 00 |
| | New-London—Brise-lames | 2,500 00 |
| | Cascumpec—Enlèvement de roches | 5,000 00 |
| | Brise-lames de Souris—Réparations | 2,000 00 |

*Nouveau-Brunswick.*

| | | |
|---|---|---|
| 112 | Port de Saint-Jean—Brise-lames à la Pointe du Nègre | 35,500 00 |
| | Rivière Saint-Jean—De l'Ile aux Ours à Frédéricton | 1,000 00 |
| | Rivière Saint-Jean, en amont de la Grande Chute, et rivière Tobique | 3,000 00 |
| | Rivière Saint-Jean—De la rivière des Chutes à l'Ile aux Ours | 2,000 00 |

*Provinces Maritimes en général.*

| | | |
|---|---|---|
| 112*a* | Réparations et améliorations en général, Provinces Maritimes | 12,000 00 |

*Québec.*

| | | |
|---|---|---|
| 113 | New-Carlisle—Achèvement | 12,000 00 |
| | Etang du Nord | 7,000 00 |
| | Jetée du Bic—Achèvement | 750 00 |
| | Sainte Anne de la Pocatière—Achèvement | 2,000 00 |
| | Rivière Ouelle—Pointe aux Orignaux—Achèvement | 3,000 00 |
| | Château Richer—Achèvement | 1,000 00 |
| | Rivière Nicolet | 9,000 00 |
| | Lanoraie—Achèvement | 3,000 00 |
| | Fleuve Saint-Laurent—Enlever les chaînes, ancres, cailloux, etc. | 5,000 00 |
| | Matane—Achèvement du brise-lames, côté est de la rivière | 500 00 |
| | Barachois de Malbaie et embouchure de la rivière Newport | 1,300 00 |
| | Saint-François, Ile d'Orléans | 1,000 00 |
| | Rivière Yamaska | 7,000 00 |
| | Sainte Anne de Sorel—Jetée | 1,200 00 |
| | Améliorations et réparations, ports et rivières, Québec, en général. | 10,000 00 |

*Ontario.*

| | | |
|---|---|---|
| 114 | Port de Cobourg, lac Ontario | 4,000 00 |
| | Petit-Courant, lac Huron | 2,000 00 |
| | Port-Hope, lac Ontario | 1,000 00 |
| | Port de Kingston, lac Ontario | 4,000 00 |
| | Ile Chantry—Travaux de protection de l'île et du phare | 500 00 |
| | Port-Midland | 10,000 00 |
| | Port de Toronto—Achèvement | 10,000 00 |
| | Sault Sainte-Marie | 4,000 00 |
| | Réparations et améliorations—Ports et rivières, Ontario, en général | 8,000 00 |

*Manitoba.*

| | | |
|---|---|---|
| 115 | Améliorations et réparations—Ports et rivières, Manitoba, en général | 1,000 00 |

*Territoires du Nord-Ouest.*

| | | |
|---|---|---|
| 116 | Rivière Saskatchewan-Nord | 15,000 00 |

*Colombie-Britannique.*

| | | |
|---|---|---|
| 117 | Améliorations et réparations en général, ports et rivières, Colombie-Britannique | 2,000 00 |
| | Port Victoria—Enlèvement du Rocher Dredger | 8,500 00 |

PORTS ET RIVIÈRES EN GÉNÉRAL.

| | | |
|---|---|---|
| 118 | Ports et rivières en général | 6,000 00 |

DRAGAGE.

| | | |
|---|---|---|
| 119 | Nouvel outillage de dragage | 17,000 00 |
| | Dragueurs—Réparations | 32,000 00 |
| | Dragage—Nouvelle-Ecosse | 30,000 00 |
| | do Ile du Prince-Edouard | |
| | do Nouveau-Brunswick | |
| | do Québec | 15,000 00 |
| | do Ontario | 15,000 00 |
| | do Manitoba | 10,000 00 |
| | do Colombie-Britannique | 15,000 00 |
| | do Service général | 5,000 00 |

GLISSOIRES ET ESTACADES.

| | | |
|---|---|---|
| 120 | Glissoire de la rivière Coulonge | 1,800 00 |
| | Glissoires et estacades | 15,000 00 |

PORTS ET CHAUSSÉES.

| | | |
|---|---|---|
| 121 | Ponts, cité d'Ottawa, pont suspendu Union, glissoires, canal Rideau et abords | 11,500 00 |
| | Pour aider à la construction d'un pont sur la rivière du Coude, près de Calgary | 2,000 00 |
| | Pont au Portage-du-Fort | 6,000 00 |

TÉLÉGRAPHES.

| | | |
|---|---|---|
| 122 | Lignes de terre et câbles sous-marins—Pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des Provinces Maritimes, savoir :— | |
| | Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—prolongement jusqu'à la Pointe des Esquimaux | 5,000 00 |
| | Prolongement à la quarantaine de la Grosse-Ile | 1,500 00 |

DIVERS.

| | | |
|---|---|---|
| 123 | Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu | 10,000 00 |
| | Explorations et inspections | 20,000 00 |
| | Arbitrages et sentences arbitrales | 5,000 00 |
| | Galerie nationale des beaux arts | 1,000 00 |
| | Gratification de deux mois de gages à la veuve de feu Michael Scanlan, 2me aide-mécanicien, édifices du parlement | 110 00 |

Résolutions à rapporter.

---

VENDREDI, 14 mai, 1886.

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 12.45 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Langelier*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel est le montant réclamé par chacun des avocats employés par la Couronne dans les procès résultant des troubles du Nord-Ouest en 1885, et le montant payé à chacun d'eux ?

M. *Auger*—Lundi prochain—ORDRE DE LA CHAMBRE pour un rapport indiquant : 1° les impressions de brochures ou autres impressions confiées depuis le 1er décembre dernier à des imprimeries de la cité de Québec ; 2° les noms de telles imprimeries et de leurs propriétaires ; 3° le nombre de pages de chaque telle brochure ; 4° le nombre d'exemplaires de chacun ; 5° le prix payé pour la composition, pour l'impression et pour la reliure de telles brochures ; 6° les sommes déjà payées à-compte.

M. *Tassé*—Lundi prochain—INTERPELLATION—La *Patrie*, de Montréal, a affirmé, dans son numéro du 11 mai, que le chef du gouvernement a écrit, il n'y a pas longtemps, une lettre publiée par le *Winnipeg Siftings*, dans laquelle Sir John Macdonald " faisait éventuellement appel aux fidèles bataillons de Winnipeg contre les Canadiens-français." Que faut-il croire de cette accusation ?

M. *Everett*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'examiner s'il est à propos d'adopter en Canada, un arrangement semblable à celui qui existe au département des Postes en Angleterre, touchant le paiement d'une indemnité pour perte ou détérioration des paquets ou lettres chargées ?

M. *Kirk*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel est l'entrepreneur des travaux actuellement en voie d'exécution à la douane, à Braddock, N.-E. ? Le contrat a-t-il été donné par soumissions publiques ou privément ? Et quel est le prix du contrat ? Quel est le coût du site de la bâtisse, et de qui a-t-il été acheté ? Combien ces travaux ont-ils coûté jusqu'à présent ?

M. *Bergin*—Lorsque les motions seront appelées, vendredi prochain,—Proposera que le quatrième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement soit adopté.

M. *Langelier*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel est le loyer annuel payé au gouvernement par le locataire de l'estuaire de la rivière Saskatchewan, et pour combien d'années est son bail ? A-t-il régulièrement payé son loyer d'avance chaque année ?

M. *Mulock*—Lorsque la Chambre se formera en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie de chemin de fer de jonction du Nord et du Pacifique," et lors de la troisième lecture du dit bill, proposera de l'amender comme suit :—

En retranchant aux lignes 25 et 26 de la première clause les mots " la somme de vingt mille piastres par mille de cette portion," et les remplaçant par les mots suivants : " la valeur du dit chemin de fer en sus de la subvention du gouvernement de douze mille piastres par mille, telle valeur devant être déterminée par arbitrage, dans le cas où le gouvernement ne l'admettrait pas ; les arbitres à être nommés, un par le gouvernement, un autre par la dite compagnie, et le troisième par les deux ainsi nommés ; et à défaut d'entente, quant à tel troisième arbitre, par un des juges en chef des Hautes Cours d'Ontario, d'après les dispositions de l'Acte de judicature d'Ontario à cette fin, et la sentence de la majorité sera obligatoire."

Et en ajoutant au dit bill la clause suivante :—

Clause 7. Cet acte ne viendra pas en force, à moins et avant que la compagnie de chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest n'ait remboursé au comté de Simcoe et au différentes municipalités du dit comté toutes les sommes d'argent payées comme boni par les dits comté et municipalités respectivement pour aider à la construction du chemin de fer de la dite compagnie de chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest.

**No. 51.**

OTTAWA, JEUDI, 13 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 52

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, VENDREDI, 14 MAI, 1886

PRIÈRE.

M. Scriver, du comité des Bills Privés, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération l'amendement fait par le Sénat au Bill (No 45) concernant la compagnie dite *The Dominion Lands Colonization Company (limited)*, et il est convenu de rapporter le dit bill, sans amendement.

Votre comité a aussi examiné le Bill (No 129) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Flora Birrell," ainsi que la preuve faite et les pièces justificatives et documents qui l'accompagnent, et il a décidé de rapporter le dit bill, sans amendement.

M. Abbott, du comité des Banques et du Commerce, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :

Votre comité a pris en considération les bills suivants et est convenu d'en faire rapport avec des amendements, savoir :—

Bill (No 111) du Sénat, intitulé : " Acte concernant les Assurances " ;—et

Bill (No 97) du Sénat, intitulé : " Acte relatif à la compagnie de placement de Londres et d'Ontario (à resp. limitée.) "

M. Foster présente la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 14 écoulé—Copie de toutes réclamations pour primes de pêche de Louis Pinault et Michel Pinault, de Saint-Cécile du Bic, pêcheurs, de tous affidavits ou déclarations à l'appui des dites réclamations, de toute correspondance au sujet des dites réclamations entre le département de la Marine ou tout autre département du gouvernement et les dits Louis Pinault et Michel Pinault ou autres personnes ; aussi, copie de tous rapports de garde-pêche au sujet des dites réclamations.

Sir Adolphe Caron présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 31 mars dernier—Etat indiquant les noms de tous les officiers de la milice et des non-combattants nommés comme officiers des transports ou des approvisionnements, avec information concernant le rang et le corps des officiers de milice, la date de leur nomination, leur solde, par qui ils ont été nommés, qui les a recommandés, et le montant payé à chacun d'eux jusqu'à ce jour.

Et,—Réponse à Ordre du 31 mars dernier—Etat indiquant les chevaux, ponies, bétail, fourrures, wagons, charrettes, ou autres articles saisis et confisqués par la police à cheval, ou les troupes de l'expédition, pendant leur service au Nord-Ouest, du 27 mars au 1er août ; quelle disposition en a été faite ; les noms des personnes à qui ils ont été enlevés, et les montants (s'il en est) payés, reçus, ou maintenant payables ou recevables pour telle propriété.

Et,—Réponse à Ordre du 31 mars dernier—Etat indiquant le nom, le rang, et le corps de tous les officiers composant l'état major du major général Middleton, et en quelle capacité chacun d'eux a servi.

Et,—Réponse à Ordre du 31 mars dernier—Copie de toute correspondance échangée entre James Anderson et le ministre de la Milice, le major général Middleton ou aucun membre du gouvernement, au sujet de l'achat des approvisionnements, du coût des transports, et des autres dépenses occasionnées par la révolte du Nord-Ouest.

Et aussi,—Réponse à Ordre du 31 mars dernier—Etat indiquant les noms de toutes les personnes employées comme agents du gouvernement pour les achats, spécifiant à quelle date, par qui et sur la recommandation de qui elles ont été nommées, quelle paie elles recevaient et combien de temps elles ont été employées.

Le Bill (No 22) concernant l'intérêt dans la province de la Colombie-Britannique, est lu pour la troisième fois, et passé.

Le Bill (No 130) concernant certains ouvrages faits dans les eaux navigables ou au-dessus d'icelles, est délibéré en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Sir John A. Macdonald propose,—Que le Bill (No 115) concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest au Parlement du Canada, soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. Mills propose comme amendement, que le bill soit renvoyé en comité général afin de l'amender en prescrivant que toute personne du sexe masculin âgée de vingt-et-un ans, née ou naturalisée sujets de Sa Majesté, et ayant résidée pendant douze mois dans les Territoires aura droit de voter pour l'élection d'un député à la Chambre des Communes.—Rejeté, sur division.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale,

M. Mills propose comme amendement, que le bill soit renvoyé en comité général afin de l'amender en retranchant la partie de la clause dix-huit prescrivant un dépôt de $200 de la part de toute personne se présentant comme candidat à l'élection pour la Chambre des Communes.—Rejeté, sur division.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale,

M. Watson propose comme amendement, que le bill soit renvoyé en comité général, pour y être amendé de manière à protéger les voteurs contre l'influence indue des officiers du gouvernement en prescrivant le vote au scrutin.—Rejeté, sur division.

Et la question étant mise de nouveau,—Que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois,—elle est agréée, et le bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois, et passé.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, et renvoyés à un comité général devant siéger mardi prochain, savoir :—

Bill (No 134) intitulé : " Acte à l'effet d'amender un Acte relatif à une maison de réforme pour les jeunes délinquants dans le comté d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse " ;—et

Bill (No 135) intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les offenses contre la personne."

M. McLelan propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides.

M. Mills propose comme amendement, de retrancher tous les mots après " Que " et de les remplacer par les suivants : " la méthode actuelle de constituer le Sénat est incompatible avec le principe fédératif de notre système de gouvernement ; qu'il rend ce corps indépendant du peuple et de la couronne, qu'il est défectueux sous d'autres rapports importants ; et que des mesures appropriées devraient être prises pour amender l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, de manière à rendre le Sénat directement responsable au peuple, dans les différentes provinces du Canada."

Et un débat s'ensuivant ;

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art.* 19 *du règlement.*)

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont délibérés séparément et adoptés, savoir :—

Bill (No 68) constituant en corporation la compagnie de Pont de Brockville et New-York.

Bill (No 74) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Maskinongé et Nipissingue ;—et

Bill (No 83) modifiant l'Acte constitutif de la Chambre de Commerce de la cité d'Ottawa.

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 78) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de Jonction de Guelph, sont pris en considération, et ils sont comme suit :—

Page 1, ligne 13, retranchez depuis " Ontario " jusqu'à " à " dans la 15e ligne et insérez : " qui souscriront des actions dans le capital social de la compagnie ou qui prêteront."

Page 1, ligne 16, après " deniers " insérez " auront droit."

Page 1, ligne 18, retranchez depuis " Ontario " jusqu'à " tous " dans la ligne 19 et insérez " à."

Page 1, ligne 21, après " acte " insérez " et outre le maire, le préfet, le *reeve* ou autre chef de la corporation municipale, deux autres de ses membres pourront être nommés directeurs de la compagnie en addition au nombre de directeurs autorisé par le présent acte."

Les dits amendements depuis le premier jusqu'au troisième, inclusivement, sont lus pour la seconde fois, et adoptés séparément.

Le quatrième amendement étant lu pour la seconde fois ;

M. Innes propose d'amender le dit amendement en ajoutant les mots " quant à la corporation municipale de la cité de Guelph " après le mot " et " dans la première ligne du dit amendement, et de retrancher les mots " le préfet, le *reeve* ou autre chef " dans la première et la seconde ligne de l'amendement susdit.—Adopté.

Le quatrième amendement ainsi amendé est alors agréé.

Les bills suivants sont délibérés en comté général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 86) constituant en corporation " La Compagnie du Télégraphe de l'Amérique du Nord."

Bill (No 65) concernant la Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Nord Ouest.

La Chambre reprend alors le débat sur l'amendement de M. Mills à la proposition de M. McLelan,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

Et la question étant mise sur l'amendement de M. Mills,—il est rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allen, | Forbes, | McIntyre, |
| Armstrong, | Geoffrion, | McMullen, |
| Auger, | Gillmor, | Mills, |
| Bain (Wentworth), | Glen, | Mulock, |
| Béchard, | Guay, | Paterson (Brant), |
| Bernier, | Gunn, | Platt, |
| Bourassa, | Harley, | Ray, |
| Burpee, | Holton, | Rinfret, |
| Cameron (Huron), | Innes, | Robertson (Shelburne), |

| | | |
|---|---|---|
| Cameron (Middlesex), | Irvine, | Scriver, |
| Campbell (Renfrew), | Jackson, | Somerville (Brant), |
| Cartwright (Sir Richard), | King, | Somerville (Bruce), |
| Casey, | Kirk, | Springer, |
| Casgrain, | Landerkin, | Trow, |
| Charlton, | Langelier, | Vail, |
| Cockburn, | Laurier, | Watson, |
| Davies, | Lister, | Weldon, |
| Fairbank, | Livingston, | Wilson et |
| Fisher, | McCraney, | Yeo.—57. |

CONTRE:

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allison, | Farrow, | McDougald (Pictou), |
| Amyot, | Ferguson (Welland), | McDougall (Cap-Breton), |
| Bain (Soulanges), | Fortin, | McLelan, |
| Baker (Missisquoi), | Foster, | McNeill, |
| Baker (Victoria), | Gagné, | Massue, |
| Barnard, | Gaudet, | Moffat, |
| Bell, | Gigault, | Montplaisir, |
| Benoit, | Gordon, | O'Brien, |
| Billy, | Grandbois, | Pruyn, |
| Blondeau, | Guillet, | Reid, |
| Bowell, | Hackett, | Robertson (Hastings), |
| Bryson, | Haggart, | Rykert, |
| Cameron (Inverness), | Hall, | Shakespeare, |
| Cameron (Victoria), | Hesson, | Shanly, |
| Carling, | Hickey, | Small, |
| Caron (Sir Adolphe), | Homer, | Sproule, |
| Chapleau, | Jamieson, | Taschereau, |
| Cochrane, | Jenkins, | Taylor, |
| Colby, | Kaulbach, | Temple, |
| Costigan, | Kilvert, | Thompson, |
| Coughlin, | Kinney, | Tupper, |
| Curran, | Kranz, | Tyrwhitt, |
| Daly, | Langevin (Sir Hector), | Wallace (Albert), |
| Daoust, | Lesage, | Wallace (York), |
| Dawson, | Macdonald (King), | White (Cardwell), |
| Dickinson, | Macdonald (Sir John), | White (Hastings), |
| Dodd, | Mackintosh, | Wigle, |
| Dugas, | Macmillan (Middlesex), | Wood (Brockville) et |
| Dupont, | McMillan (Vaudreuil), | Wood (Westmoreland).—89. |
| Everett, | McCallum, | |

La motion principale est alors agréée, et la Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

*(En comité.)*

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

XII.—MILICE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 55 | Solde de la division militaire et des états-majors de district..... | | 17,500 00 |
| 56 | Solde des majors de brigade, frais de transport, etc..... | | 12,700 00 |
| 57 | Munitions, y compris munitions d'artillerie et la fabrication de munitions de carabines à la fabrique de cartouches de Québec..... | $55,000 00 | |
| | Habillements et capotes..... | 90,000 00 | |
| | Matériel..... | 60,000 00 | |
| | | | 205,000 00 |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 58 | Salle d'armes et soin des armes, y compris le salaire des gardes-magasins, gardiens, armuriers, etc..... | | 60,000 00 |
| 59 | Allocation pour l'instruction militaire..... | $ 40,000 00 | |
| | Solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires..... | 250,000 00 | |
| | | | 290,000 00 |
| 60 | Dépenses contingentes et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux musiques de corps régulièrement organisés.... | | 38,000 00 |
| 61 | Subvention à l'association de tir du Canada..... | | 10,000 00 |
| 62 | Association d'artillerie du Canada.—Contribution du gouvernement aux frais de l'envoi d'un détachement d'artilleurs canadiens à Shoeburyness, Angleterre, ou d'un concours d'artillerie au Canada..... | | 2,000 00 |
| 63 | Collège militaire royal du Canada à Kingston..... | | 59,000 00 |
| 65 | Pièces d'artillerie, modèle amélioré..... | | 3,000 00 |
| 66 | Salles d'exercices et champs de tir..... | | 10,000 00 |
| 67 | Soin et entretien des propriétés cédées par le gouvernement impérial..... | | 12,000 00 |
| 68 | Constructions et réparations, propriétés militaires..... | | 75,000 00 |

Résolutions à rapporter.

SAMEDI, 15 mai, 1886.

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger lundi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 2.25 A.M., jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Cameron* (Huron)—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1. Le chemin de fer du lac Long a-t-il été parachevé ? Si non, combien de milles restent à construire ?

2. Le délai accordé pour la construction du chemin a-t-il été prolongé ?

3. A-t-on l'intention de prolonger le chemin jusqu'à ou près des eaux navigables du lac Long ?

M. *Lister*—Lundi prochain—INTERPELLATION—John Moody, autrefois employé du gouvernement dans le département des Pêcheries, est-il actuellement au service du gouvernement dans le dit département ou dans quelque autre ? Si oui, quel office remplit-il ? Quand a-t-il été nommé ? Quel salaire reçoit-il ? Combien a-t-il reçu chaque année depuis son entrée au service, à titre de salaire ou autrement ? S'il n'est plus dans l'emploi du gouvernement, quand et pourquoi s'est-on dispensé de ses services ?

M. *McLelan*—Lundi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Qu'en sus des sommes que les actes 36 Vic., chap. 62, et 43 Vic., chap. 17, autorisent à prélever en la manière mentionnée pour venir en aide aux commissaires du havre de Québec, et pour améliorer le dit havre, le Gouverneur en Conseil pourra légalement prélever, en émettant des débentures portant intérêt payable semi-annuellement, à un taux n'excédant pas quatre pour cent par année, une somme additionnelle de sept cent cinquante mille piastres.

2. Que la somme ainsi prélevée pourra être avancée de temps à autre aux dits commissaires, pour leur permettre de compléter leur avant-port et leur bassin de chargement maintenant en voie de construction.

3. Que le remboursement par les commissaires des sommes ainsi avancées sera effectuée en la manière prescrite par l'acte cité en premier lieu, ci-dessus, tel qu'amendé par l'acte 46 Vic., chap. 39, pour le remboursement des sommes avancées aux commissaires aux termes du dit acte, et sera assujéti aux dispositions du dit acte à cet effet.

M. *White* (Cardwell)—Lundi prochain—BILL intitulé : "Acte établissant de nouvelles dispositions concernant l'octroi de terres aux membres de la milice en service actif dans le Nord-Ouest."

M. *Bergin*—Lundi prochain—Proposera que le quatrième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement soit adopté.

M. *Holton*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il changé l'état du dépôt en espèces de la compagnie d'assurance "The Mutual Life Association of Canada" ? et, si oui, dans quel sens ?

M. *Thompson*—Lundi prochain—BILL intitulé : "Acte concernant le chemin de fer d'embranchement de Carleton à la cité de Saint-Jean, N.-B."

No. 52.

OTTAWA, VENDREDI, 14 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 53

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, LUNDI, 17 MAI, 1886.

PRIÈRE.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

La pétition de Donald Kennedy et autres, du comté de Glengarry; demandant qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption, est lue et reçue.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, présente ce qui suit comme son onzième rapport :—

Votre comité a pris en considération les amendements faits par le Sénat au Bill (No 58) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de jonction du Saint-Laurent et de l'Atlantique, et recommande qu'ils soient approuvés.

Il a également pris en considération le Bill (No 79) concernant la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, et le Bill (No 119) modifiant les actes concernant la compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson, et est convenu d'en faire rapport avec des amendements.

Votre comité a aussi considéré le Bill (No 87) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Colombie, et le Bill (No 89) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer Kootenay, de la Colombie-Britannique, et il a jugé nécessaire d'amalgamer les dits bills et d'en faire rapport sous le titre de la "Compagnie de chemin de fer Kootenay et Athabaska," et recommande que les honoraires payés sur le Bill (No 89) soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction.

Votre comité a aussi eu par devant lui le Bill (No 63) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer du Lac-à-la-Roche, Souris et Brandon, et

Bill (No 16) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de Medicine-Hat, Dunmore et Benton, et

Bill (No 31) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer d'Alberta, et aussi

Bill (No 55) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer et de navigation de Portage-la-Prairie au Lac-des-Bois, et recommande que leurs promoteurs ayant exprimé l'intention de ne pas aller plus loin avec ces mesures projetées pendant cette session, les dits bills soient retirés, et que les honoraires payés sur iceux soient remboursés moins les frais d'impression et de traduction.

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est ordonné que les honoraires et frais payés sur le Bill (No 89) constituant en corporation "La compagnie de chemin de fer Kootenay, de la Colombie-Britannique," soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction; le dit bill ayant été amalgamé avec le Bill (No 87) constituant en corporation "La compagnie de chemin de fer de la Vallée de la Colombie," sous le titre de la "Compagnie de chemin de fer Kootenay et Athabaska."

Sur motion de Sir Hector Langevin, les bills suivants sont séparément retirés, et il est ordonné que les honoraires et frais payés sur les dits bills soient remboursés, moins les frais d'impression et de traduction, tel que recommandé par le onzième rapport du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, savoir :—

Bill (No 63) constituant en corporation la Cie du chemin de fer du Lac-à-la-Roche, Souris et Brandon.

Bill (No 16) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Medicine Hat, Dunmore et Benton.

Bill (No 31) constituant en corporation la Cie du chemin de fer d'Alberta,—et

Bill (No 55) constituant en corporation la Cie de chemin de fer et de navigation de Portage-la-Prairie au Lac-des-Bois.

Sur motion de M. Kirk, un ordre de la Chambre est émis pour copie du contrat passé par le gouvernement, pour la construction du chemin de fer de la ligne courte de Montréal à Salisbury, *vid* Fredericton.

M. Bergin propose que le quatrième rapport du comité mixte des impressions du parlement soit adopté.

M. McLelan propose comme amendement,—Que le dit rapport ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit renvoyé au dit comité, avec instruction d'amender la résolution concernant l'apurement des comptes d'impressions, en prescrivant que tout état de comptes qui pourra être requis par le comité ne soit pas assujéti à l'examen de l'Auditeur-Général, et que tous comptes, pièces justificatives, etc., requis par l'Auditeur-Général, pour son examen, en vertu de la troisième résolution du premier rapport du comité des Comptes Publics, dans la session de 1880, lui soient, comme ci-devant, envoyés pour vérification.—Adopté.

La motion principale, ainsi amendée, est agréée.

M. Foster présente un Bill (No 136) modifiant de nouveau l'acte concernant la pêche par les navires étrangers, lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

M. Thompson présente un Bill (No 137) concernant le chemin de fer d'embranchement de Carleton à la cité de Saint-Jean N.-B., lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

M. Thompson présente :—

Réponse et réponse supplémentaire à Ordre, du 4 mars dernier—Copie de tous les papiers trouvés dans la chambre du conseil des insurgés à Batoche, et plus spécialement :

1° du journal de Louis Riel ;

2° du régistre des procès-verbaux et des arrêtés du conseil des insurgés ;

3° de la correspondance de Louis Riel.

Et,—Réponse à Adresse du 14 écoulé—Copie de toutes les dépositions ou autres témoignages présentés en faveur des Métis condamnés à être détenus dans la prison de Régina, ou le pénitencier provincial du Manitoba ; et aussi de toutes les dépositions en faveur d'André Nault et d'Abraham Monteur, prisonniers Métis, détenus à Régina et à Battleford.

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 45) concernant la compagnie dite *The Dominion Lands Colonization Company (limited)*, sont délibérés et adoptés.

Le Bill (No 25) concernant la compagnie du chemin de fer de jonction du Nord et du Pacifique, est délibéré en comité général, rapporté avec amendements, et considéré tel qu'amendé.

M. McCarthy propose, que le bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. Muloch propose, comme amendement, que le bill soit renvoyé en comité général afin de l'amender en y ajoutant la clause suivante :—Clause 7. Cet acte ne

viendra pas en force, à moins et avant que la compagnie de chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest n'ait remboursé au comté de Simcoe et aux différentes municipalités du dit comté toutes les sommes d'argent payées comme boni par les dits comtés et municipalités respectivement pour aider à la construction du chemin de fer de la dite compagnie de chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest.—Rejeté, sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Allen,
Armstrong,
Auger,
Bain (Wentworth),
Béchard,
Bergeron,
Bourassa,
Burpee,
Cameron (Huron),
Campbell (Renfrew),
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Casgrain,
Charlton,
Cook,
Davies,
Edgar,
Fairbank,
Glen,
Guay,
Gunn,
Harley,
Holton,
Innes,
Jackson,
King,
Kirk,
Landerkin,
Langelier,
Lister,
Livingston,
McGreevy,
McIntyre,
McMullen,
Mills,
Mitchell,
Mulock,
Ray,
Rinfret,
Robertson (Shelburne),
Scriver,
Somerville (Bruce),
Trow,
Watson,
Weldon,
Wells,
Wilson et
Yeo.—48.

CONTRE :

Messieurs

Allison,
Bain (Soulanges),
Baker (Victoria),
Barnard,
Bell,
Benoit,
Bergin,
Billy,
Blondeau,
Bowell,
Bryson,
Burnham,
Burns,
Cameron (Inverness),
Cameron (Victoria),
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Cochrane,
Cockburn,
Coughlin,
Daly,
Dawson,
Desaulniers (Maskinongé),
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dupont,
Everett,
Farrow,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Ferguson (Welland),
Fortin,
Foster,
Gagné,
Gaudet,
Gault,
Gigault,
Gordon,
Grandbois,
Guillet,
Hackett,
Hall,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Hilliard,
Homer,
Hurteau,
Jamieson,
Jenkins,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Labrosse,
Landry (Montmagny),
Langevin (Sir Hector),
Lesage,
Macdonald (King),
Macdonald (Sir John),
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McMillan (Vaudreuil),
McCallum,
McCarthy,
McDougald (Pictou),
McDougall (Cap-Breton),
McLelan,
Moffat,
Montplaisir,
Orton,
Paint,
Pruyn,
Robertson (Hastings),
Rykert,
Scott,
Shakespeare,
Shanly,
Small,
Smyth,
Taylor,
Thompson,
Townshend,
Tupper,
Tyrwhitt,
Vanasse,
White (Cardwell),
White (Renfrew) et
Wigle.—90.

Et la question étant mise de nouveau,—Que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois,—elle est agréée, et le bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois, et passé.

Le Bill (No 129) du Sénat, intitulé : " Acte pour faire droit à Flora Birrell, " est délibéré en comité général (sur division), rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé, sur divison.

Le Bill (No 97) du Sénat intitulé : " Acte relatif à la compagnie de placement de Londres et d'Ontario (à resp. limitée)," est délibéré en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 17) à l'effet de modifier l'acte concernant la Cie du chemin de fer Central du Nord-Ouest.

Bill (No 117) modifiant l'Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.

Bill (No 96) concernant la protection des eaux navigables.

Bill (No 69) concernant la Banque de Yarmouth.

Bill (No 114) modifiant les actes concernant la Banque Britannique-Canadienne.

Bill (No 95) constituant en corporation la compagnie du chemin de fer de jonction de Victoria au Sault Sainte-Marie, et

Bill (No 123) expliquant l'Acte 48-49 Vic., chap. 50, intitulé : " Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de la province du Manitoba contre le Canada."

Aussi,—adoptant les bills suivants, avec des amendements, savoir :—

Bill (No 73) constituant la compagnie de chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique du Nord.

Bill (No 90) à l'effet de modifier et refondre les Actes concernant le Bureau de Commerce de Montréal.

Bill (No 105) modifiant l'acte à l'effet d'accorder une subvention à la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée), et

Bill (No 20) à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles. (Sur motion de M. Charlton, il est ordonné que les amendements faits au dit blll soient délibérés immédiatement. Les dits amendements sont alors délibérés, et agréés.

La Chambre reprend les délibérations ajournées sur la motion de M. Blake, laquelle est comme suit :

Que M. Blake, le député représentant en cette Chambre le district électoral de la division-ouest du comté de Durham, ayant déclaré de son siège qu'il est informé d'une manière digne de foi, et qu'il croit pouvoir établir par des preuves satisfaisantes que le et plusieurs années avant le 3 juillet 1884, date de la dernière élection pour le Cap-Breton, un nommé Matthew Roche, de Lingan, était électeur du district et aussi fonctionnaire du gouvernement en qualité de membre de la commission de pilotage comprenant Sydney, l'un des plus grands ports du Canada, duquel relevaient deux ports détachés comparativement peu importants.

Que pendant l'élection, Murray Dodd, écr., alors et maintenant membre de cette Chambre pour le Cap-Breton, pressa M. Roche de voter pour M. McDougall, parce que celui-ci était le candidat porté et choisi par le gouvernement pour remporter l'élection, si possible, dans l'intérêt du gouvernement, et qu'il lui dit, comme une raison de ce faire, que c'était la règle invariable que lorsqu'un fonctionnaire public votait contre le candidat du gouvernement, il courait le risque d'être renvoyé, et qu'il l'avertit que s'il votait ainsi, telle serait la conséquence dans son cas.

Que subséquemment, H. F. McDougall, écr., alors et maintenant membre de cette Chambre pour le Cap-Breton, et M. Dodd, M.P., proposèrent au gouvernement de démettre M. Roche de son emploi, vû que nonobstant tels avis, ils croyaient qu'il avait voté contre le candidat du gouvernement à la dite élection, et qu'il fut fait quelque chose dans ce sens.

Que des rumeurs se répandirent, et que le gouvernement eût connaissance des faits et des rumeurs, et qu'il hésita à agir.

Que MM. McDougall, M.P., et Dodd, M.P., continuèrent à exiger le remplacement de M. Roche, et qu'à la fin, un plan fut trouvé pour l'accomplissement de leur objet par le remodèlement de la commission de pilotage et la création d'une nouvelle commission pour les ports détachés comparativement sans importance, par la nomination de M. Roche, sans son consentement, dans cette commission moindre, et par la constitution d'une commission pour le grand port de Sydney dans laquelle le nom de M. Roche ne devait pas figurer.

Qu'ayant entendu dire qu'il devait être renvoyé, par un moyen de cette sorte, M. Roche communiqua avec M. Dodd, M.P., qui lui dit qu'il en était ainsi, lui rappela ses demandes et ses avis, relativement au vote contre le candidat du gouvernement, et lui dit qu'il devait en subir les conséquences.

Que la substance de ces faits fut communiquée au gouvernement qui néanmoins procéda à la mise à effet de ce plan et créa, en conséquence, les deux commissions, atteignant ainsi le but cherché d'enlever à M. Roche les principales fonctions de son emploi, en exécution de la menace de M. Dodd, M.P., et de la détermination de M. McDougall, M.P., de le punir pour avoir voté dans le sens qu'ils pensaient, contre le candidat du gouvernement.

Qu'un comité spécial soit nommé pour s'enquérir de tous les faits se rapportant aux dites accusations, avec mandat et pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et que les témoins soient examinés sous serment ou affirmation, et que le comité fasse un rapport complet des témoignages entendus et de la procédure sur le référé ; et que MM. McCarthy, Davies, Colby, Cameron (Huron), Coursol, Langelier, O'Brien, Weldon et Townshend composent le dit comité.

Et la question étant mise de nouveau sur la dite motion ;

M. Orton propose comme amendement que tous les mots après le mot " Que " soient retranchés, et remplacés par les suivants : " l'ordre pour la seconde lecture du Bill (No 104) à l'effet de modifier de nouveau l'acte de tempérance du Canada, 1878, soit maintenant lu."

M. Bergin propose comme sous-amendement que tous les mots après " Que " soient retranchés et remplacés par les suivants : " le débat ajourné sur la motion proposée par M. Taylor pour un comité général à l'effet de considérer une résolution déclarant qu'il est expédient de présenter un bill pour réglementer la fabrication et la vente de l'oléomargarine, de la butyrine et autres substituts du beurre, soit maintenant repris."

Et un débat s'ensuivant, et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit.

MARDI, 18 mai, 1886.

Et la question étant mise sur le sous-amendement,—elle est rejetée, sur division.

Et la question étant mise sur l'amendement proposé par M. Orton,—elle est rejetée, sur division.

Et la question étant alors mise sur la motion principale,—elle est rejetée, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allen, | Edgar, | Lister, |
| Armstrong, | Fairbank, | Livingston, |
| Auger, | Fisher, | McCraney, |
| Bain (Wentworth), | Forbes, | McIntyre, |
| Béchard, | Geoffrion, | McMullen, |
| Bourassa, | Gillmor, | Mills, |
| Burpee, | Girouard, | Mulock, |
| Cameron (Huron), | Glen, | Rinfret, |
| Cameron (Middlesex), | Guay, | Somerville (Brant), |

Campbell (Renfrew),
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Casgrain,
Charlton,
Cockburn,
Cook,
Davies,
Harley,
Holton,
Innes,
Irvine,
King,
Kirk,
Landerkin,
Langelier,
Somerville (Bruce),
Springer,
Trow,
Vail,
Watson,
Weldon,
Wilson et
Yeo.—51.

CONTRE:

Messieurs

Allison,
Bain (Soulanges),
Baker (Missisquoi),
Baker (Victoria),
Barker,
Bell,
Benoit,
Bergeron,
Billy,
Blondeau,
Bowell,
Bryson,
Burns,
Cameron (Inverness),
Cameron (Victoria),
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Chapleau,
Cochrane,
Colby,
Coughlin,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Daoust,
Dawson,
Desjardins,
Dupont,
Everett,
Farrow,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Ferguson (Welland),
Fortin,
Foster,
Gagné,
Gaudet,
Gault,
Gordon,
Grandbois,
Guilbault,
Guillet,
Hackett,
Hesson,
Hickey,
Hilliard,
Hurteau,
Jamieson,
Jenkins,
Kaulbach,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Langevin (Sir Hector),
Lesage,
Macdonald (King),
Macdonald (Sir John),
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McMillan (Vaudreuil),
McCallum,
McDougald (Pictou),
McGreevy,
McLelan,
McNeill,
Massue,
Mitchell,
Moffat,
O'Brien,
Orton,
Pruyn,
Reid,
Riopel,
Rykert,
Scott,
Shakespeare,
Small,
Smyth,
Taylor,
Thompson,
Tupper,
Tyrwhitt,
Vanasse,
Wallace (Albert),
Ward,
White (Cardwell),
White (Hastings) et
White (Renfrew).—89.

La Chambre alors s'ajourne à 12.45 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Langelier*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1o Eugène Hamond, de Saint-Thomas, dans le comté de Montmagny, a-t-il été nommé à quelqu'office ou emploi du gouvernement ?

2o Si oui, à quel emploi a-t-il été nommé, quand, et quel est son salaire ?

Sir *Hector Langevin*—Mercredi prochain—BILL intitulé : "Acte concernant les péages sur la digue et le pont de Dunnville reliant les ouvrages construits sur la rivière Grand."

M. *Tassé*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il eu communication d'un document adressé aux électeurs d'Ontario, en date du 26 octobre 1882—lequel document signé : " Frank Smith et John O'Donohoe " contenait, entre autres choses, la déclaration suivante :—

" Il y a deux partis politiques en ce pays, l'un s'appelle le parti conservateur ou libéral-conservateur, et l'autre le parti libéral ou de la réforme ; chaque parti s'attribuant la confiance du peuple et ayant un certain nombre d'adhérents parmi le peuple ; chaque parti a ses traditions, et reçoit une certaine mesure de support de la population catholique.

" Les soussignés, de concert avec un grand nombre de leurs compatriotes catholiques, sont alliés au parti conservateur ou libéral-conservateur. Ils reconnaissent que ce parti et les sentiments politiques qu'il professe ont droit à leur support comme citoyens, et comme catholiques, ils déclarent que l'histoire de ce pays prouve que la population catholique a reçu de la part de ce parti seulement, une juste représentation dans le cabinet et dans le Sénat, une part équitable du patronage public et un support convenable en tout temps pour l'élection de leurs candidats.

" D'un autre côté, ils affirment avec conviction que les relations entre le parti libéral ou de la réforme et les catholiques ont été des moins satisfaisantes pour ces derniers. Lorsque le parti de la réforme a eu des pouvoirs à exercer, ou du patronage à accorder, les catholiques, même ceux qui lui étaient directement alliés, sont restés sans représentation convenable au gouvernement et au Sénat ; les candidats catholiques ont été ouvertement abandonnés par les libéraux aux élections ; et le patronage public a été distribué sans aucun égard à leurs intérêts, sous un système administratif qui reconnaissant pratiquement ces intérêts, cependant, lorsqu'ils s'appliquaient au reste de la population. Et pendant plusieurs années, avant la période actuelle, l'église catholique, ses doctrines, ses cérémonies, ses ordres religieux, ses évêques et ses prêtres, et le peuple cathoque en général, ont été les victimes des invectives incessantes et blasphématoires des organes reconnus du parti libéral ; lorsque dans la presse, dans la législature, et aux élections, le parti conservateur s'est toujours montré reconnaissant du support que lui ont accordé l'église et la population catholique.

" L'alliance entre les deux partis, dans les affaires fédérales et provinciales, est maintenant complète. Les conservateurs et les réformistes d'Ontario sont actuellement alliés aux conservateurs et aux réformistes de la Puissance. Chaque parti fait une profession publique de cette union. Et comme catholiques, les soussignés, d'accord avec des milliers de leurs concitoyens catholiques, désirent donner un support légitime à leurs amis politiques dans cette province, dans la ferme persuasion que leur politique sera aussi juste, et leurs actes aussi généreux qu'ils le sont dans les affaires de la Puissance. Bien que le parti conservateur, dans les affaires d'Ontario, se soit trouvé dans l'opposition depuis des années, il n'est rien dans les discours de ses chefs, dans les résolutions adoptées dans les assemblées, et publiées, qu'ils ne

puissent approuver cordialement comme citoyens, et rien qu'ils aient à répudier comme catholiques. Notre système d'écoles séparées doit beaucoup à la sagesse du parti conservateur. Ce parti reçoit, dans la législature, le support de quelques-uns de nos concitoyens catholiques. Il a présenté plusieurs catholiques comme candidats ; et s'il arrive au pouvoir, il se montrera aussi fidèle à ses amis catholiques, que les conservateurs catholiques lui ont montré eux-mêmes de fidélité."

M. John O'Donohoe qui a signé ce document, est-il l'honorable monsieur qui a été fait l'un des membres du Sénat ?

M. *Taylor*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Est-il resté quelque somme due au gouvernement ou au département des Affaires des Sauvages pour droits sur coupes de bois sur des terres des sauvages dans la baie Georgienne pendant les années 1872-73 ? M. Cook a-t-il payé cette dette ? et si oui, quels ont été les paiements et à quelles dates ? Si M. Cook n'a pas payé ces droits, quelle en est la raison ? Cette créance est-elle encore à payer ou à régler ? Si non, quand, et sous quelles circonstances un règlement a-t-il été fait ; et quels sont les termes et conditions de tel règlement ?

M. *Cameron* (Middlesex)—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Quel jour et à quelle heure la résolution passée par cette Chambre sur la question du *Home Rule* a-t-elle été communiquée à Sir Charles Tupper, comme le premier ministre en a informé la Chambre ? La communication envoyée à Sir Charles Tupper contenait-elle la résolution de cette Chambre seulement ; si elle contenait autre chose que la résolution, comprenait-elle quelqu'une ou toutes les motions soumises à cette Chambre, ou quelles sont celles qu'elle mentionnait ? Les listes des votes dans quelqu'une ou dans toutes les divisions sur la question ont-elles été envoyées ? et si oui, lesquelles ?

No. 53.

OTTAWA, LUNDI, 17 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.
1886.

# No 54

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MARDI, 18 MAI, 1886.

PRIÈRE.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Le comité mixte des Impressions du Parlement présente ce qui suit comme son sixième rapport :

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés :—

Copie de lettres de James A. Dickey, bureau de l'ingénieur-inspecteur du gouvernement, sommet des Selkirk, renfermant des extraits de son journal, au sujet des conditions atmosphériques, des avalanches, etc. (No 35*f*.)

Relevé des dépenses en vertu du crédit de $2,300,000 pour défrayer les frais et pertes provenant des troubles du Nord-Ouest, du 1er juillet, 1885, au 15 mars, 1886 ; —et

Relevé supplémentaire pour les approvisionnements fournis par la Cie de la Baie d'Hudson. (No 50).

Réponse supplémentaire à Adresse,—Copie de toutes dépêches du gouvernement impérial, ou correspondance avec lui, au sujet des plaintes de la législature ou du gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard sur la non-exécution des conditions de l'union de cette île avec la Puissance, ou concernant la mission des délégués de l'Ile du Prince-Edouard au gouvernement impérial au même sujet. (No 76 et 76*a*.)

Réponse à Adresse,—Copie du rapport du ministre de la Marine et des Pêcheries au Conseil Privé en date du 15 décembre, 1869. (No 77*b*.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse,—Copie de toutes pétitions, dépêches et correspondance, rapports au conseil et ordres en conseil, non encore produits, se rapportant au désaveu de chartes de chemins de fer dans le Manitoba. (No 81.) (*Documents de la session.*)

Rapport sur la seconde exploration de la Baie d'Hudson, commandée par le lieutenant A. R. Gordon, de la Marine Royale, 1885. (No 85.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre,—Etat donnant,—

1. Le nombre d'immigrants Chinois arrivés en Canada depuis le 20 août, 1885, jusqu'au 1er janvier, 1886, et le nom des ports où ils sont débarqués.
2. Le nombre de Chinois qui sont venus directement de la Chine.
3. Le nombre de Chinois venus d'autres pays, et les noms de ces pays.
4. Le chiffre total des droits perçus sur ces immigrants.
5. Le nombre de Chinois venus à titre de touristes, marchands, savants ou étudiants.

6. Les certificats présentés dans chaque cas (s'il en est) et donnés par le gouvernement chinois, portant le visa du chargé d'affaires, du consul, de l'agent consulaire ou autre représentant de Sa Majesté dans la localité où ces certificats ont été délivrés, ou au port d'embarquement.

7. Les frais encourus par le département des Douanes pour la mise à exécution, par le dit département, de l'Acte à l'effet de restreindre et règlementer l'immigration chinoise en Canada.

8. Copie de toute correspondance (s'il en est) échangée entre des unions ouvrières ou autres sociétés légalement constituées ou non, ou autres personnes, et le département des Douanes, demandant que l'immigration chinoise soit contrôlée plus sévèrement, et de toutes plaintes (s'il en est) portées contre aucun officier des douanes relativement au fonctionnement du dit acte de restriction.

9. Le nombre total de Chinois qui ont quitté le Canada pendant la même période. (No 86.) (*Documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :—

Réponse à Ordre,—Etat comprenant tous les relevés et toutes les évaluations dressés par le département des Sauvages, au sujet des sommes dues aux sauvages en vertu du Traité Robinson ; aussi, copie de toute correspondance et de tous documents quelconques se rapportant au même sujet. (No 38*i*.)

Réponse à Adresse,—Relevé des noms de toutes les causes dans lesquelles jugement a été rendu par la Cour Suprême du Canada et dont aucun rapport n'a encore été publié, ainsi que les dates respectives auxquelles les dits jugements ont été rendus. (No 44*b*.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant les noms et le nombre des personnes qui ont servi comme éclaireurs dans la police à cheval pendant l'insurrection du Nord-Ouest. Aussi, les noms de celles qui, depuis cette époque, ont demandé un octroi gratuit de terre pour les dits services, comme il en a été accordé aux volontaires. (No 44*a*.)

Réponse à Ordre,—Relevé des liqueurs de toutes sortes importées en Canada en 1885 ; de la quantité de liqueurs exportées, et de leur valeur estimative. (No 47*b*.)

Réponse à Ordre,—Relevé du nombre d'établissements actuellement en opération dans lesquels des liqueurs de toutes sortes sont fabriquées ; le nombre d'ouvriers employés, le chiffre du capital engagé dans cette industrie, et les gages payés aux ouvriers, pendant l'année expirée le 31 décembre, 1885. (No 47*c*.)

Réponse à Ordre,—Relevé des liqueurs de toutes sortes importées en Canada en 1885, et les droits perçus sur ces liqueurs. (No 47*d*.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant les sommes d'argent payées à aucun député à la Chambre des Communes ou sénateur pour services militaires rendus en rapport avec la rébellion du Nord-Ouest ; les noms, les services rendus et les sommes respectives payées à chacun ; les dates du commencement et de l'expiration de leur services ; ainsi que les sommes payées pour dépenses de voyage, frais d'équipement ou autre cause ; et spécifiant séparément chaque nom, le montant payé, pourquoi, et la date des paiements. (No 52*d*.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant,—

1. Le nombre total de licenses ou permis pour la coupe du bois, accordées depuis le 1er de février 1883, et la superficie totale couverte par ces licences ou permis ;

2. Le montant total des boni ou premiums payés pour ces licences ou permis ;

3. Les nom et domicile de chaque personne qui a obtenu une telle licence ou permis ; le numéro de la licence ou permi ; la superficie couverte par chaque licence ou permi ; la date de la demande ; le premiums ou bonus, par mille carré, payé pour chaque licence ou permis ; si l'arpentage de chaque concession ou superficie couverte par la licence ou le permi a été fait par le gouvernement avant d'accorder la demande afin de s'assurer de la valeur des terrains demandés ; et tous les renseignements que peut avoir le gouvernement sur la quantité, la qualité et l'essence du bois dans chaque concession ; aussi, l'endroit où se trouve située la concession à exploiter ; aussi les noms de tous les cessionnaires de ces permis, et la considération exprimée dans la cession ;

4. Les honoraires de la couronne au droit de souche imposés ou imposables pour chaque licence ou permis ;

5. Dans chaque cas où une licence ou un permis a été accordé, si la concession à exploiter a d'abord été mise à l'enchère après publication d'un avis demandant des soumissions, et si elle a été vendue au plus offrant, ou bien si elle a été accordée sur demande du concessionaire sans avoir été mise en adjudication ;

6. Copie de toutes pétitions, remontrances, réclamations ou communications adressées ou présentées au gouvernement au sujet de telles licences ou permis pour la coupe du bois, et de toute correspondance échangée avec le gouvernement relativement à telles concessions, licences au bois et de la décision prise par le gouvernement à ce sujet. (No 61.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant les noms des personnes qui, respectivement, doivent les arrérages de $43,860.95 paraissant dus, pour honoraires d'inspecteurs de bois, d'après le rapport du département du Revenu de l'Intérieur pour l'année 1885, à la page 23. (No 61*b*.)

Réponse à Ordre,—Copie d'un rapport par M. Joseph Simard, arbitre de la Puissance, en date du, ou vers le 16 octobre 1883, recommandant de payer à George Lavoie, de la paroisse de Sainte-Cécile du Bic, un montant pour dommages causés à sa propriété par le chemin de fer Intercolonial, ou établissant le montant de ces dommages. (No 66*c*.)

Réponse à Adresse,—Copie de tous les documents adressés à l'honorable ministre des chemins de fer demandant, de la part de Jean-Baptiste Plante, de Saint-Charles, que sa réclamation au sujet de ses deux chevaux tués par l'Intercolonial, soit de nouveau référée aux arbitres de la Puissance. (No 66*d*.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant le nombre d'alevins de poisson blanc aux divers établissements de pisciculture du Canada à être distribués au printemps. Aussi le nombre d'alevins de doré et d'achigan vert. Aussi, les instructions données pour leur distribution. (No 77*e*.)

Réponse à Ordre,—Etat spécifiant le nom, le grade et le corps des officiers composant la commission des réclamations résultant des opérations militaires pendant qu'elle siégeait à Winnipeg ; et aussi faisant connaître quels changements le personnel de la commission a subi plus tard et les raisons de tels changements. (No 80.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la milice et de la défense et aucun fonctionnaire de ce département et aucuns officiers de corps de volontaires, en service actif ou non, les officiers des associations de tir et autres personnes, au sujet du caractère des munitions fabriquées à l'atelier de cartouches de Québec et distribuées pour usage en campagne, pour pratique du tir ou pour concours de tireurs ; aussi, copie des rapports sur tous les essais faits avec ces munitions par les dits officiers de milice ou d'associations de tir. (No 80*a*.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant les noms des paie-maîtres nommés, s'ils étaient non-combattants, ou non, avec leur grade et la désignation de leur corps, s'ils appartenaient à la milice active, et aussi, dans chaque cas, quel était leur paie, et la période de leur service. (No 80*b*.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance échangée entre le ministre de la Milice et de la Défense et aucun fonctionnaire de ce département et aucuns officiers de corps de volontaires, en service actif ou non, les officiers des associations de tir et autres personnes, au sujet du caractère des munitions fabriquées à l'atelier de cartouches de Québec et distribuées pour usage en campagne, pour pratique du tir ou pour concours de tireurs ; aussi, copie des rapports sur tous les essais faits avec ces munitions par les dits officiers de milice ou d'associations de tir. (No 80*c*.)

Réponse à Adresse,—Copie du rapport de Son Honneur le juge Hensley sur le procès de Alex. Gillis pour meurtre à Charlottetown en janvier dernier, avec copie du rapport du ministre de la Justice recommandant une commutation de la sentence de mort portée contre Gillis, et de tous télégrammes et lettres sur ce sujet. (No 82.)

Réponse à Ordre—Copie de toute correspondance relative à la destitution d'Isaac McLeod, écr., de Strathlorn, Inverness, comme maître de poste de cette localité, ainsi que le rapport de l'inspecteur des postes. (No 83.)

Copie d'une convention intervenue entre Sa Majesté la Reine Victoria, représentée par le ministre des Chemins de fer et Canaux et la Cie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, en date du 7 novembre, 1885. (No 84.)

Cartes indiquant la température moyenne de la région de la Baie d'Hudson, et de la partie est du Canada, pour les mois et année écoulés depuis septembre 1884, jusqu'à octobre 1885, par Andrew R. Gordon. (No 85*a*.)

Votre comité recommande aussi que, comme les volumes des Journaux et des documents de la session pour les sessions de 1884 et 1885, sont d'une grosseur plus considérable que celle mentionnée dans son contrat, il soit accordé à M. W. McG. Mortimer une somme additionnelle de cinq centins par volume, pour les volumes reliés pendant les dites années; laquelle augmentation devra l'indemniser de tout ouvrage extraordinaire de quelque description que ce soit.

M. Girouard, du comité des Privilèges et Elections, présente le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Conformément à l'ordre de la Chambre, donné le cinquième jour d'avril dernier, le comité spécial permanent des Privilèges et Elections a l'honneur de rapporter qu'il s'est enquis des accusations que M. Edgar a alors proférées, de son siège, en parlement, relativement à certaines opérations regardant M. John White, député de Hastings-Est, James C. Jamieson, de Belleville, journaliste, et l'honorable Mackenzie Bowell, ministre des Douanes.

Le comité, après avoir envoyé quérir personnes, papiers et documents, et interrogé les témoins assermentés, fait rapport de la preuve ainsi reçue, de ses délibérations et de la décision à laquelle il en est arrivé, savoir:—

1. M John White, alors et actuellement député du district électoral de Hastings-Est, a, de concert avec un nommé George A. Simpson, arpenteur fédéral, le deuxième jour de mars 1882, demandé au département de l'Intérieur concession des terres ci-après mentionnées alors offertes à la colonisation, sous l'autorité des règlements concernant la vente et la colonisation des terres dans les territoires du Nord-Ouest, en date du 23 décembre 1881, avec l'intention de s'associer, ainsi que M. Simpson, avec telles personnes ayant des moyens suffisants pour leur permettre de convaincre le gouvernement de leur bonne foi et de leur capacité financière de remplir les conditions contenues aux règlements susdits.

2. Le dit White sollicita la coopération de M. Simpson à la dite demande, à cause des connaissances spéciales que ce dernier avait acquises dans la qualité des terres offertes à la colonisation dans les territoires du Nord-Ouest, et en considération du choix qu'il ferait des terres qu'ils devaient demander. M. White convint avec Simpson qu'il lui allouerait un douzième d'intérêt dans ces terres, si la demande en arrivait à bonne fin, ou la somme de cinq cents piastres comptant, à son choix.

3. M. Simpson se prêta à cette proposition, et choisit pour White et en son propre nom les terres ci-après décrites ; et, ainsi que déjà dit, il demanda, le 2 mars, l'étendue de terre suivante, savoir : les townships Nos 43 et 44, et les townships fractionnaires Nos 45 et 46 dans le rang No 27, les townships fractionnaires Nos 43, 44 et 45 dans le rang No 28, et le township No 45 et le township fractionnaire No 46 dans le rang No 26, à l'ouest du deuxième méridien principal, dans les territoires du Nord-Ouest.

4. M. Simpson ayant signifié son choix d'accepter les cinq cents piastres au lieu et place du douzième intérêt dans la dite concession de terre à M. White, ce dernier offrit à M. J. C. Jamieson, s'il voulait payer à M. Simpson les dites cinq cents piastres que lui, Jamieson, pourrait, moyennant cette somme, avoir le douzième intérêt dans la dite concession que M. Simpson avait eu le choix de prendre conformément à l'arrangement fait avec lui ainsi que déjà dit. M. Jamieson agréa la proposition et, en conséquence, paya subséquemment à M. Jamieson la somme de cinq cents piastres, et par là acquit le droit à un douzième intérêt dans la dite concession de terre.

5. M. White ayant, le 30 mars 1882, représenté au département qu'il s'était associé certains gentlemen dont il donna les noms dans une communication de cette date, et le ministre de l'Intérieur étant convaincu de la bonne foi et des moyens de

ces messieurs, avec M. White, de tenir les conventions qui, conformément aux règlements, leur seraient imposées comme condition à l'effet d'obtenir la concession, recommanda que cette concession fût accordée, et un arrêté fut en conséquence rendu en conseil à cet effet le 11 avril 1882. Cet arrêté fut communiqué à M. White, en sa qualité de représentant de la Compagnie de colonisation de Prince-Albert, nom dont il avait été convenu que serait appelée la société que l'on projetait alors de fonder.

6. Le deuxième jour de juin suivant, un contrat rédigé dans les termes voulus par le département de l'Intérieur, et identique à celui exigé, par le département, de toutes compagnies de colonisation lorsqu'il leur est accordé une concession de terre, fut passé entre la soi-disant compagnie de colonisation non alors constituée en corporation—M. William Sharples, président provisoire, agissant au nom de la dite compagnie—et le gouvernement; et les gentlemen ainsi associés ensemble payèrent au département plus de $20,000, soit un cinquième du prix d'achat des dites terres, montant qui devait être versé en passant le contrat, conformément aux termes des dits règlements.

7. Plus tard, des lettres-patentes constituant en corporation la compagnie de colonisation de Prince-Albert furent obtenues.

8. Les membres de la dite compagnie, en s'arrangeant entre eux, relativement aux actions ou intérêts dans la dite compagnie qu'ils devaient avoir, ainsi que relativement aux conditions auxquelles M. White devait être admis comme actionnaire, convinrent, après quelques négociations avec lui, en considération du fait qu'il était l'auteur du projet, et vu la peine qu'il s'était donnée pour fonder et favoriser la compagnie, et moyennant de plus qu'il continuât à aider la compagnie et à avancer ses intérêts, que lui, le dit White, aurait un douzième des profits nets de l'entreprise ; et sur ce, au moyen d'un certain contrat par écrit, en date du 10 mai 1883, signé par la compagnie, et d'un certain memorandum signé par M. White et portant la date du 19 du dit mois de mai, il fut convenu que le dit White souscrirait un douzième des actions de la dite compagnie, sur quoi, sans que les versements sur ces actions fussent payés, les dividendes, tels qu'acquis par la compagnie, seraient déclarés et payés, à condition, toutefois, que les dites actions ne devaient pas être livrées ni transférées tant que les versements qui pourraient être demandés sur ces actions ne seraient pas opérés (sans toutefois exiger d'intérêt).

9. Un semblable arrangement fut fait avec M. Jamieson qui réclama, comme acquéreur de l'intérêt qu'il avait entendu, et, ainsi que votre comité trouve, entendu à bon droit, que devait avoir eu le dit Simpson dans la dite concession de colonisation, une part d'un douzième dans le droit de propriété appartenant à la dite compagnie, et non pas simplement une part d'un douzième dans ses profits nets ; mais le dit Jamieson finit par accepter les conditions ainsi que susdit. Toutefois, mécontent de l'arrangement auquel il avait été forcé de souscrire, il vendit son intérêt dans la compagnie à MM. Palmer et William Jeffs immédiatement, c'est-à-dire le 19 mai, 1883, date à compter de laquelle il n'eut plus d'intérêt dans la compagnie, si ce n'est comme son secrétaire-trésorier salarié.

10. Votre comité trouve que M. Jamieson était et est le gendre de l'honorable M. Mackenzie Bowell, alors et actuellement député d'Hastings-Nord et ministre des Douanes, mais que M. Bowell n'était sous aucun rapport et d'aucune manière quelconque associé en affaires avec M. Jamieson, et que, sauf que M. Bowell a prêté à son gendre, comme il avait l'habitude de le faire auparavant, l'argent avec lequel M. Jamieson a acheté l'intérêt de M. Simpson dans la dite concession de colonisation, il n'a rien eu à faire dans cette transaction. Et votre comité trouve que M. Bowell n'avait aucun intérêt direct ou indirect dans la dite transaction ou dans la part qu'y a pris le dit Jamieson, qu'il n'a pas été consulté pendant qu'elle se faisait, et qu'il n'en a eu aucune connaissance à part d'avoir été informé par M. Jamieson que M. White lui avait offert une part d'un douzième dans la concession qui avait été promise à M. Simpson pour ses services en choisissant le terrain, pour la somme de cinq cents piastres. Votre comité trouve de plus que, lorsque M. Jamieson a vendu sa part à MM. Palmer et Jeffs, il a remboursé à M. Bowell l'argent qu'il lui avait emprunté ainsi qu'il est dit ci-dessus.

11. Le 21 mai 1883, M. Jamieson, comme secrétaire de la compagnie de colonisation de Prince-Albert, demanda au département de l'Intérieur, en sa qualité de secrétaire, en conformité d'une résolution passée à une réunion des directeurs de la dite compagnie, à laquelle, cependant, M. White n'était pas présent, en échange d'une partie des terres concédées à la dite compagnie, la concession des sections 1, 3, 5, 7, 9 et 13 du township fractionnaire 45, rang 27, à l'ouest du second méridien, sur le côté sud de la Saskatchewan, connue sous le nom de paroisse de Saint-Louis de Langevin. Le gouvernement consentit à cet échange, mais il n'a jamais été mis à exécution.

12. Il n'y a aucune preuve que le dit White ait rien fait, ou ait aidé, ou se soit employé en aucune manière pour engager ou induire le gouvernement à consentir à cet échange, ni que le dit Jamieson ait fait autre chose que présenter la demande comme officier salarié de la dite compagnie ; et de fait, ainsi qu'il ressort du témoignage du sous-chef du département, presque toujours lorsqu'une compagnie de colonisation entre en opération et commence à coloniser, il y a échange de terrains, car il est de l'intérêt du gouvernement que les terres possédées par la compagnie pour la colonisation soient de bonne qualité. Il n'y a pas eu de favoritisme dans cet échange, et il n'y avait pas besoin d'influence ou d'intérêt pour l'obtenir.

13. Vers le 12 avril, 1882, M. White demanda, au nom de la compagnie de colonisation de Trenton, les townships 53, 54, 55, dans le rang 17, le township 53 dans le rang 16, et les townships 53 et 54 dans le rang 18, à l'ouest du 4e principal méridien, lesquels terrains se trouvent dans le voisinage de Edmonton,—et ce en s'appuyant sur les règlements concernant la vente et l'établissement des terres fédérales pour les fins de colonisation. La demande fut accordée par le ministère de l'intérieur. M. White offrit cette étendue de terres à la compagnie de colonisation de Prince-Albert, en lui demandant, si elle acceptait la concession, de lui accorder les mêmes conditions que les actionnaires payants de cette compagnie lui avaient déjà accordées pour les terres concédées à la dite compagnie. Cependant, la compagnie déclina la proposition, et rien ne paraît avoir résulté de la demande adressée au gouvernement, car aucune concession n'a été faite en réalité.

14. Un nommé C. B. Frolick, de Belleville, ou MM. Frolick et Jeffs, et non pas, ainsi que la preuve l'établit, M. White ou M. Jamieson, demandèrent une concession de terres pour les fins de colonisation dans les alentours de la Rivière-aux-Coquilles, et, le 6 juin 1882 une concession fut accordée à seize messieurs parmi lesquels se trouvaient MM. White et Jamieson qui furent représentés au gouvernement comme étant membres d'une société organisée sous le nom de Compagnie de colonisation de la Rivière-aux-Coquilles. Mais votre comité a constaté que le dit Jamieson n'était pas membre de la dite compagnie, n'y était pas intéressé, et n'avait rien eu à faire avec la dite demande d'une concession de terres pour la dite compagnie, et que, quoique M. White eut convenu de devenir membre de la dite compagnie, il ne devait en faire partie et y prendre des actions qu'aux mêmes conditions que les autres actionnaires.

15. Votre comité constate que le dit John White n'a ni exercé ni essayé d'exercer son influence auprès du gouvernement ou d'un ministère du gouvernement pour obtenir, pour des fins de colonisation, une concession des 51,200 acres des terre de choix près de Batoche, ainsi que allégué dans la dite accusation, mais que au contraire (1) les dites terres faisaient partie des territoires du Nord-Ouest alors soumis aux règlements du 23 décembre 1881, concernant la vente et l'établissement des terres fédérales, accessibles pour les fins de colonisation aux personnes ou compagnies qui pourraient en faire la demande, selon les conditions prescrites par les dits règlements, et plus spécialement lorsque les requérants pourraient convaincre le ministre de l'intérieur de leur bonne foi et lui prouver qu'ils étaient en état de remplir les dites conditions.

(2) Et parce que le gouvernement avait pour politique d'encourager la prise de possession des terres par des compagnies de colonisation, dont plus de 300, paraît-il, se sont constituées dans le but d'établir plus rapidement les territoires du Nord-Ouest en dehors des zones du chemin de fer.

(3) Qu'aucune autre personne ne demandait les dites terres ou une partie de ces terres, et qu'il n'y avait pas lieu d'employer ou d'exercer l'influence que le dit White peut avoir ou ne pas avoir auprès du gouvernement, influence qui n'a pas été établie devant votre comité.

16. Votre comité constate que, quoique le dit White ait eu l'intention de s'associer à lui-même et à Simpson, et, après la vente par Simpson à Jamieson, à lui-même et Jamieson, des personnes ayant les moyens de prouver au gouvernement que la compagnie qu'il était en voie de former était en mesure de mettre le projet de colonisation à exécution, moyens sans lesquels il lui aurait été impossible à lui ou à tout autre individu, d'entreprendre la colonisation d'une aussi vaste étendue de terres,—votre comité constate qu'il n'a pas demandé, ni obtenu, la dite concession dans le but d'en trafiquer, mais que, au contraire, il entendait se conformer aux règlements, et a de fait continué d'être un de ceux qui avaient convenu de remplir les conditions suivant lesquelles la dite concession avait été faite et de faire réussir le projet, si possible.

17. Votre comité constate que le dit White a reçu, ainsi que pleinement établi dans les parties précédentes du rapport, des messieurs qu'il avait admis à participer au dit projet de coloniser les dites terres, certaines indemnités comme entre les dites personnes et lui-même ; mais votre comité est d'opinion que la convention intervenue entre ces messieurs et M. White, n'était et n'est qu'une affaire personnelle dans laquelle le public n'a absolument rien à voir ; que, en faisant la dite convention, le dit White n'a violé aucune loi générale, aucune règle du parlement, et qu'il ne s'est aucunement rendu coupable de porter atteinte aux privilèges de votre honorable Chambre.

18. L'accusation que M. White a rempli la prétendue convention pour favoriser les intérêts de la compagnie de colonisation de Prince-Albert, en obtenant du gouvernement un arrêté du conseil décrétant un échange favorable, ou un échange quelconque d'une partie de ses terres, est tout à-fait dénuée de fondement, et elle n'a été appuyée d'aucune preuve devant votre comité.

19. Votre comité constate de plus que les dits White et Jamieson n'ont, ni l'un ni l'autre, obtenu du gouvernement la promesse d'un choix ou d'aucune espèce particulière de terres pour la compagnie de colonisation de la Rivière-aux-Coquilles, et l'accusation sous ce chef n'a pas été soutenue par la preuve.

20. Et votre comité est d'opinion que l'accusation portée contre l'honorable Mackenzie Bowell l'a été sans raison aucune ; qu'elle a été portée avec mauvaise foi, d'une manière injuste et propre à induire en erreur ; et, tenant compte de la parfaite connaissance que M. Edgar avait des circonstances avant de la porter, votre comité est de plus d'opinion qu'une accusation aussi dénuée de fondement n'admet ni palliation ni excuse.

21. Votre comité fait en outre rapport qu'aucune preuve produite devant lui n'a mis au jour ou n'a appuyé en aucune façon des accusations dont la connaissance soit de la compétence de la Chambre ou qui affecte de quelque manière que ce soit l'honneur des députés accusés.

22. Votre comité a été appelé à s'enquérir, comme d'une des questions qui lui étaient dévolues, si M. Edgar, qui a porté les accusations déférées à votre comité, avait été, ainsi qu'il l'a prétendu, croyablement informé des faits dénoncés par lui et s'il avait de justes raisons de croire qu'il pût les prouver. M. Edgar, quoiqu'assermenté comme témoin devant votre comité, a refusé de répondre à certaines questions qui lui étaient faites à ce sujet, et votre comité ne saurait décider, dans les circonstances, que M. Edgar avait été croyablement informé comme il l'a prétendu, et en ce qui se rapporte à certaines des accusations qu'il a portées, plus particulièrement à celle ayant trait à l'honorable M Mackenzie Bowell, votre comité est d'avis qu'il n'avait pas d'informations qu'il pût estimer croyables ou suffisantes pour le justifier de les croire raisonnablement vraies.

Et votre comité fait de plus rapport que M. Edgar, quoiqu'appelé et assermenté comme témoin, a refusé de répondre à la question suivante à laquelle il a été mis en demeure de répondre par ordre de votre comité :—

"Vous dites que vous avez été croyablement informé des faits que vous avez exposés à la Chambre et dont l'énoncé parait dans l'avis. Voulez-vous avoir l'obligeance de me dire qui vous en a informé ?"

M. Edgar, en refusant de répondre à cette question, dit :—"Je refuse de faire connaître les sources d'information sur la foi desquelles j'ai porté ces accusations devant la Chambre. Je ne puis donner aucun renseignement dont j'aie eu une connaissance personnelle, sur aucun des sujets relatifs à cette enquête. J'ai reçu mes informations de sources confidentielles que je ne puis révéler sans un manque de parole dont je ne me rendrai pas coupable. Je refuse aussi par cette raison qu'il est contre l'intérêt public de soutenir qu'il faut dévulguer les noms de personnes sur l'information desquelles il est porté au parlement des accusations qui peuvent intéresser des gouvernements, des hommes publics influents, ou des partis politiques."

(*Pour les témoignages qui accompagnent ce rapport voir Appendice No* 2.)

M. Thompson présente un Bill (No 138) modifiant l'Acte du Cens Electoral et l'Acte des Elections Fédérales, 1874, lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

M. McLelan propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Qu'en sus des sommes que les actes 36 Vic., chap. 62 et 43 Vic., chap. 17 autorisent à prélever en la manière mentionnée, pour venir en aide aux commissaires du havre de Québec, et pour améliorer le dit havre, le Gouverneur en Conseil pourra légalement prélever, en émettant des débentures portant intérêt payable semi-annuellement, à un taux n'excédant pas quatre pour cent par année, une somme additionnelle de sept cent cinquante mille piastres.

2. Que la somme ainsi prélevée pourra être avancée, de temps à autre, aux dits commissaires, pour leur permettre de compléter leur avant-port et leur bassin de chargement, maintenant en voie de construction.

3. Que le remboursement par les commissaires des sommes ainsi avancées sera effectué en la manière prescrite par l'acte cité en premier lieu, ci-dessus, tel qu'amendé pa l'acte 46 Vic., chap. 39, pour le remboursement des sommes avancées aux commissaires aux termes du dit acte, et sera assujéti aux dispositions du dit acte à cet effet.

Alors, M. McLelan informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné.—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions.

M. McLelan propose,—Que le Bill (No 131) modifiant de nouveau l'acte concernant le chemin de fer canadien du Pacifique, soit maintenant lu pour la troisième fois ;

M. Watson propose comme amendement,—Que le Bill soit renvoyé en comité général afin de l'amender en prescrivant que comme condition de l'octroi d'une subvention à la compagnie de chemin de fer canadien du Pacifique, il soit stipulé que la compagnie ne pourra plus prétendre : qu'aucunes lignes de chemin de fer ne soient construites dans le Manitoba au sud du chemin de fer canadien du Pacifique—sauf les lignes se dirigeant au sud-ouest ou à l'ouest du sud-ouest—et que la construction d'aucunes lignes de chemin de fer ne sera permise en dedans de quinze milles de la latitude 45.—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Armstrong, | Fairbank, | Livingston, |
| Bain (Wentworth), | Fisher, | McCraney, |
| Béchard, | Geoffrion, | McIntyre, |
| Bernier, | Gillmor, | McMullen, |
| Bourassa, | Glen, | Mills, |
| Burpee, | Guay, | Rinfret, |

Cameron (Huron),
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Casgrain,
Cockburn,
Cook,
Davies,
De St. Georges,
Edgar,
Gunn,
Harley,
Holton,
Innes,
Irvine,
Jackson,
King,
Kirk,
Langelier,
Lister,
Robertson (Shelburne),
Scriver,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Trow,
Watson,
Weldon,
Wilson et
Woodworth.—49.

CONTRE :

Messieurs

Auger,
Bain (Soulanges),
Baker (Missisquoi),
Baker (Victoria),
Barker,
Barnard,
Beaty,
Bell,
Benoit,
Bergeron,
Bergin,
Billy,
Blondeau,
Bossé,
Bowell,
Bryson,
Burnham,
Cameron (Inverness),
Cameron (Victoria),
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Chapleau,
Cimon,
Cochrane,
Colby,
Coughlin,
Coursol,
Curran,
Daly,
Daoust,
Dawson,
Dickinson,
Dodd,
Dugas,
Dundas,
Dupont,
Farrow,
Ferguson (Welland),
Fortin,
Foster,
Gagné,
Gaudet,
Gault,
Gigault,
Gordon,
Grandbois,
Guilbault,
Guillet,
Hackett,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Hilliard,
Homer,
Hurteau,
Jamieson,
Jenkins,
Kaulbach,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Labrosse,
Landry (Kent),
Landry (Montmagny),
Langevin (Sir Hector),
Lesage,
Macdonald (King),
Macdonald (Sir John),
Mackintosh,
Macmaster,
Macmillan (Middlesex),
McMillan (Vaudreuil),
McCallum,
McCarthy,
McDougald (Pictou),
McDougall (Cap-Breton),
McGreevy,
McLelan,
McNeill,
Massue,
Mitchell,
Moffat,
Montplaisir,
O'Brien,
Orton,
Paint,
Patterson (Essex),
Pruyn,
Reid,
Riopel,
Robertson (Hastings),
Royal,
Rykert,
Scott,
Shakespeare,
Shanly,
Small,
Smyth,
Sproule,
Taschereau,
Tassé,
Taylor,
Temple,
Thompson,
Townshend,
Tupper,
Tyrwhitt,
Valin,
Vanasse,
Wallace (Albert),
Ward,
White (Cardwell),
White (Hastings),
White (Renfrew) et
Wood (Brockville).—116.

Et la questien étant mise de nouveau sur la motion principale ;

M. Cameron (Huron) propose comme amendement,—Que le bill soit renvoyé en comité général afin de l'amender en retranchant les dispositions pourvoyant à

l'extinction de dix millions de la dette de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique envers le gouvernement, au moyen de la retention d'une partie de sa concession de terres.—Rejeté, sur division.

Et la question étant mise de nouveau sur la question principale;

M. Trow propose comme amendement,--Que le bill soit renvoyé en comité général afin de l'amender en prescrivant que la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique devra publier périodiquement pour les autorités y ayant droit, des listes des terres formant partie de sa concession, qu'elle aura vendues ou pourra vendre de temps à autre, afin que ces terres puissent être taxées comme les autres dans les mêmes municipalités.—Adopté.

Le bill est, en conséquence, renvoyé en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé.

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale;

M. McCarthy propose comme amendement,—Que le bill soit renvoyé en comité général pour être amendé en y incorporant les dispositions de la résolution préparée par le Bureau de Commerce de la cité de Toronto à la demande du ministre des chemins de fer de l'époque, et que ce dernier a mentionnées, de son siége, le 7 février, 1881,—pourvoyant à des tarifs égaux par mille pour aller à, ou sortir de Toronto par chemin de fer.—Rejeté, sur la division suivante :

POUR :

Messieurs

Bain (Wentworth),
Cameron (Huron),
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Casgrain,
Cook,
Davies,
Edgar,
Fairbank,
Glen,
Gunn,
Harley,
Hay,
Hilliard,
Innes,
Jackson,
Landerkin,
Lister,
Livingston,
McCarthy,
McCraney,
McIntyre,
Mills,
O'Brien,
Paterson (Brant),
Platt,
Robertson (Shelburne),
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Sproule,
Trow,
Tyrwhitt,
Vail,
Wallace (York),
Watson et
Woodworth.—37.

CONTRE :

Messieurs

Allison,
Auger,
Bain (Soulanges),
Baker (Missisquoi),
Baker (Victoria),
Barker,
Béchard,
Bell,
Benoit,
Bergeron,
Bergin,
Bernier,
Billy,
Blondeau,
Bossé,
Bourassa,
Bowell,
Bryson,
Burnham,
Dugas,
Dundas,
Dupont,
Everett,
Farrow,
Fisher,
Fortin,
Foster,
Gagné,
Gault,
Geoffrion,
Gigault,
Gillmor,
Gordon,
Grandbois,
Guay,
Guilbault,
Haggart,
Hesson,
McCallum,
McDougald (Pictou),
McDougall (Cap-Breton),
McGreevy,
McLelan,
McNeill,
Massue,
Mitchell,
Moffat,
Montplaisir,
Orton,
Paint,
Patterson (Essex),
Reid,
Rinfret,
Riopel,
Royal,
Rykert,
Scott,

| | | |
|---|---|---|
| Burpee, | Hickey, | Scriver, |
| Cameron (Victoria), | Holton, | Shakespeare, |
| Campbell (Renfrew), | Homer, | Shanly, |
| Campbell (Victoria), | Hurteau, | Small, |
| Carling, | Jamieson, | Taschereau, |
| Caron (Sir Adolphe), | Jenkins, | Tassé, |
| Chapleau, | Kilvert, | Taylor, |
| Cimon, | King, | Temple, |
| Cochrane, | Kinney, | Thompson, |
| Colby, | Kranz, | Townshend, |
| Coughlin, | Landry (Kent), | Tupper, |
| Coursol, | Landry (Montmagny), | Valin, |
| Curran, | Langelier, | Vanasse, |
| Cuthbert, | Langevin (Sir Hector), | Wallace (Albert), |
| Daly, | Lesage, | Ward, |
| Dawson, | Macdonald (King), | Weldon, |
| De St. Georges, | Macdonald (Sir John), | White (Cardwell), |
| Desaulniers (Maskinongé), | Mackintosh, | White (Hastings), |
| Desaulniers (St-Maurice), | Macmaster, | Wigle, |
| Dickinson, | Macmillan (Middlesex), | Wilson et |
| Dodd, | McMillan (Vaudreuil), | Wood (Brockville).—120. |

Et la question étant mise de nouveau sur la motion principale ;

M. Platt propose comme amendement,—Que le bill soit renvoyé en comité général afin de l'amender en retranchant la clause concernant la remise des cinq millions d'obligations gardées en garantie de la mise en opération de la ligne.—Rejeté, sur division.

Et la question étant mise de nouveau,—Que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois,—elle est agréée, et le bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

## XVII.—SUBVENTIONS POSTALES.

| | | |
|---|---|---|
| 124 | Communication à la vapeur sur les lacs Huron et Supérieur..... | 12,000 00 |
| 125 | Service à la vapeur entre les Etats-Unis et Victoria, Colombie-Britannique..... | 17,640 00 |
| 126 | Communication à la vapeur avec les îles de la Madeleine..... | 7,800 00 |
| 127 | Communication à la vapeur entre Grand-Manan, N.-B., et la terre ferme..... | 4,000 00 |
| 128 | Communication à la vapeur entre Halifax et Saint-Jean, *vid* Yarmouth..... | 10,000 00 |
| 129 | Subvention à une ligne de steamers faisant le service bi-mensuel entre la France et Québec..... | 50,000 00 |
| 130 | Subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Liverpool ou Londres, ou ces deux villes et Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., le port terminal étant un port canadien..... | 25,000 00 |
| 131 | Subvention aux steamers faisant le service entre Campbellton, N.-B., et Gaspé, et les ports intermédiaires..... | 12,500 00 |
| 132 | Communication à la vapeur, de Port-Mulgrave, terminus du Prolongement-Est, à la Baie de l'Est, Cap-Breton..... | 6,000 00 |
| 133 | Communication à la vapeur entre Halifax et Saint-Pierre..... | 2,000 00 |
| 134 | Communication à la vapeur d'Halifax à Murray-Harbour et Charlottetown, alternativement..... | 3,000 00 |
| 135 | Communication à la vapeur entre le Canada et Anvers ou l'Allemagne..... | 24,000 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 136 | Communication entre la tête de ligne du chemin de fer de Port-Mulgrave et Chéticamp, par navires à vapeur, touchant deux fois par semaine à Port-Hood, Mabou, Broad-Cove, Margaree et Chéticamp, le gouvernement local ayant accordé pareil montant à la condition que le parlement fédéral affecte aussi un crédit à ce service | 2,000 00 |
| 137 | Communication quotidienne à la vapeur entre Canso, Arichat, Guysboro, Port-Hood et Mabou, et tels autres endroits qui pourront être convenus dans les limites qui précèdent, relachant tous les jours à Port-Mulgrave, et aussi pour pourvoir à la continuation du service d'hiver entre Port-Mulgrave et Canso | 5,000 00 |
| 138 | Communication à la vapeur entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme | 10,000 00 |

## XVIII.—SERVICE PAR VOIE DE MER ET DANS LES EAUX INTÉRIEURES

| | | |
|---|---|---|
| 139 | Entretien et réparations des vapeurs du gouvernement | 130,000 00 |
| 140 | Pour les examens des capitaines et seconds | 6,000 00 |
| 141 | Pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage | 8,000 00 |
| 142 | Pour enquête sur les naufrages et accidents, et pour renseignements sur les sinistres maritimes | 1,500 00 |
| 143 | Dépenses de l'enregistrement des navires en Canada | 500 00 |
| 144 | Police de rade de Montréal et Québec | 40,000 00 |
| 145 | Pour enlever les obstacles à la navigation des rivières, y compris l'enlèvement des épaves du seamer *Ottawa* dans le fleuve Saint-Laurent | 14,000 00 |
| 146 | Service de la poste pendant l'hiver, Ile du Prince-Edouard | 5,000 00 |

## XIX.—PHARES ET SERVICE COTIER.

| | | |
|---|---|---|
| 147 | Appointements et allocations, etc., des gardiens de phares, y compris le phare et les sifflets de brume du Cap Race | 175,000 00 |
| 148 | Agences, loyers et dépenses contingentes | 19,960 00 |
| 149 | Entretien et réparations, phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge et dépôts de provisions | 323,000 00 |
| 150 | Achèvement et construction de phares et de signaux de brume | 40,000 00 |
| 151 | Stations et signaux | 7,500 00 |
| 152 | Pour payer aux commissaires du havre de Montréal les frais annuels d'entretien des bouées et balises dans le havre de Montréal | 7,000 00 |

## XX.—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES.

| | | |
|---|---|---|
| 153 | Observatoire—Toronto | 5,250 00 |
| | do Kingston | 500 00 |
| | do Montréal | 500 00 |
| 154 | Allocation pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et les frais des dépêches signalant les tempêtes | 50,000 00 |

## XXI.—HOPITAUX DE LA MARINE ET MARINS MALADES ET SANS RESSOURCES.

| | | |
|---|---|---|
| 155 | Hôpital de la marine et des immigrés, Québec | 20,000 00 |
| | do Sainte-Catherine, Ontario | 500 00 |
| | do Kingston, Ontario | 500 00 |
| | Hôpitaux de la marine, dans les provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard et la Colombie-Britannique | 35,000 00 |
| 156 | Secours aux marins naufragés ou invalides | 6,000 00 |

XXII.—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR.

157 Pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur. 25,000 00

Résolutions à rapporter.

MERCREDI, 19 mai 1886.

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 1.35 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

# AVIS DE MOTION.

M. *Baker* (Missisquoi)—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Est-il vrai que MM. Patterson et Kissock, de Montréal, ont arrangé à l'amiable des difficultés résultant de la saisie de leur fonds de marchandises par les autorités de la douane ?

Qui a conclu cet arrangement de la part du gouvernement, et quelles en sont les conditions ? Quelle somme la maison a-t-elle payée ? Cet argent sera-t-il distribué parmi les employés qui ont exécuté la saisie, et dans quelle proportion ?

Le gouvernement ou quelqu'un de ses employés a-t-il essayé de soustraire aux poursuites légales les associés de cette maison ou aucun d'eux ? Se propose-t-on de pousser l'action qui a été intentée pour parjure par un des officiers de douane contre un des associés, jusqu'à ce que la cause soit plaidée et jugée ?

No. 54.

OTTAWA, MARDI, 18 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 55

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MERCREDI, 19 MAI, 1886.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De W. Freeman, J.P., et autres, du village de Princetown, comté d'Oxford ; de W. J. Morrison et autres, du township de Mono ; et de William Agnew et autres, du village de Shelburne et autres lieux, tous du comté de Dufferin ; et du révérend J. B. Worrell, M.A., et autres, de la ville de Oakville, comté de Halton ; demandant séparément l'abrogation de l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, ou qu'il soit modifié de manière à exempter de ses dispositions les vins légers et la bière et à permettre que, sur pétition d'un tiers des électeurs d'aucune cité ou comté où l'Acte est en vigueur, son abrogation puisse être votée en aucun temps.

M. Rykert, du comité des Comptes Publics, présente le premier rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération l'item de $2,000 payé au Haut-Commissaire du Canada, à Londres, et porté au compte des dépenses contingentes du gouvernement civil, à la page 49 de la 2e partie du rapport de l'Auditeur-Général sur les comptes des crédits pour l'année finissant le 30 juin, 1885, et présente, pour l'information de la Chambre, la pièce justificative ci-jointe, qui lui a été fournie au sujet de cette dépense.

LE GOUVERNEMENT DU CANADA EN COMPTE AVEC SIR CHARLES TUPPER.

(*Dépenses contingentes du Haut-Commissaire.*)

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1884. | | | |
| Du 1er juillet—Dépenses pour | eau | | |
| au | lumière | | |
| 30 juin, 1885. | combustible | | |
| | réparations | | $2,000 |
| | louage de voitures, cabriolets | | |
| | prix de billets de passage sur chemin de fer Métropolitain du district | | |

*Avoir.*

| | | |
|---|---|---|
| 1885. | | |
| Juillet.—Par montant placé au crédit au compte particulier de Sir Charles Tupper, à la Banque de Montréal, par le ministre des Finances | | $2,000 |

Certifié,

(Signé) CHARLES TUPPER.

Sir Hector Langevin, du comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes, a l'honneur de présenter ce qui suit comme son douzième rapport :—

Votre comité a pris en considération le Bill (No 128) du Sénat, intitulé : "Acte pour constituer en corporation la Cie du chemin de fer par tunnel du détroit de Northumberland," et est convenu d'en faire rapport avec amendements.

Votre comité a aussi eu par devant lui le Bill (No 81) constituant en corporation la Cie du pont du passage de Lennox, et ses promoteurs ayant exprimé l'intention de ne pas aller plus loin avec cette mesure projetée pendant cette session, il recommande que le dit bill soit retiré.

Sur motion de M. Paint le Bill (No 81) constituant en corporation la compagnie du pont du passage de Lennox, est retiré.

Sir Hector Langevin présente un Bill (No 139) concernant les péages sur la digue et le pont de Dunnville reliant les ouvrages construits sur la rivière " Grand," lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

M. Thompson met devant la Chambre,—Rapport de l'ingénieur en chef des chemins de fer du gouvernement, soumettant les rapports de MM. Donken et Hyndman sur les explorations au Cap-Breton, 1886.

Sur motion de M. Béchard, il est voté une adresse demandant un état des sommes réclamées par chacun des avocats employés par la couronne dans les procès résultant des troubles du Nord-Ouest en 1885, et du montant payé à chacun d'eux ; ainsi que copie de toute correspondance et papiers à ce sujet.

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 105) modifiant l'acte à l'effet d'accorder une subvention à la Cie du chemin de fer de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée), sont délibérés et adoptés, sur division.

Le Bill (No 134) du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet d'amender un acte concernant une maison de réforme pour certains jeunes délinquants dans le comté d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse," est délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

Le Bill (No 135) du Sénat, intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les offenses contre la personne," est délibéré en comité général, rapporté avec un amendement, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé, tel qu'amendé.

Le Bill (No 133) modifiant de nouveau la loi concernant les Territoires du Nord-Ouest, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, et sur rapport de progrès, le comité se lève, et reçoit l'autorisation de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'amélioration du havre de Québec.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu,*—Qu'en sus des sommes que les actes 36 Vic., chap. 62 et 43 Vic., chap. 17, autorisent à prélever en la manière mentionnée, pour venir en aide aux commissaires du havre de Québec, et pour améliorer le dit havre, le Gouverneur en Conseil pourra légalement prélever, en émettant des débentures portant intérêt payable semi-annuellement, à un taux n'excédant pas quatre pour cent par année, une somme additionnelle de sept cent cinquante mille piastres.

2. *Résolu*,—Que la somme ainsi prélevée pourra être avancée, de temps à autre, aux dits commissaires, pour leur permettre de compléter leur avant-port et leur bassin de chargement, maintenant en voie de construction.

3. *Résolu*,—Que le remboursement par les commissaires des sommes ainsi avancées sera effectué en la manière prescrite par l'acte cité en premier lieu, ci-dessus, tel qu'amendé par l'acte 46 Vic., chap. 39, pour le remboursement des sommes avancées aux commissaires aux termes du dit acte, et sera assujéti aux dispositions du dit acte à cet effet.

Résolutions à rapporter.

---

Les dites résolutions sont, en conséquence, rapportées, lues pour la seconde fois, et agréées.

M. McLelan présente alors un Bill (No 140) concernant l'amélioration du havre de Québec, lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

Un message est reçu du Sénat avec le bill suivant (No 141) de leurs Honneurs, intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve en certains cas," auquel le concours de cette Chambre est demandé. (Sur motion de M. Thompson, le dit bill est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à demain.

Le Bill (No 111) du Sénat, intitulé: "Acte concernant les Assurances," est délibéré en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé, tel qu'amendé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art.* 19 *du règlement.*)

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont délibérés séparément et adoptés, savoir:—

Bill (No 58) constituant en corporation la Cie du chemin de fer de Jonction du St-Laurent et de l'Atlantique."

Bill (No 73) constituant la compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique du Nord,—et

Bill (No 90) concernant le Bureau de Commerce de Montréal.

Le Bill (No 79) concernant la Cie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, est délibéré en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Les bills suivants sont délibérés en comité général, rapportés sans amendement, lus pour la troisième fois, et passés, savoir:—

Bill (No 119) modifiant les actes concernant la compagnie du chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson;—et

Bill (No 87) constituant en corporation "La compagnie du chemin de fer de la Vallée de la Colombie." (Titre changé en celui de "La compagnie de chemin de fer Kootenay et Athabaska."

Le comité des Subsides reprend alors ses délibérations.

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

## IX.—IMMIGRATION.

| | | |
|---|---|---|
| | Appointements des agents et employés de l'immigration, savoir : | |
| | Agent, Québec | 1,700 00 |
| | Sous-agent, Québec | 1,100 00 |
| | Commis do | 1,000 00 |
| | Interprète norvégien | 660 00 |
| | Messager | 365 00 |
| | Agent, Montréal | 1,300 00 |
| | do Ottawa | 1,300 00 |
| | do Kingston | 1,300 00 |
| | do Toronto | 1,650 00 |
| | do Hamilton | 1,250 00 |
| | do London, Ont | 1,000 00 |
| | do Halifax | 1,000 00 |
| | do Saint-Jean | 1,000 00 |
| | do Winnipeg | 1,400 00 |
| | do Emerson | 1,000 00 |
| 47 | do Brandon | 1,400 00 |
| 47 | do Qu'Appelle | 1,400 00 |
| | do Medicine-Hat | 1,200 00 |
| | do Territoires du Nord-Ouest, Calgary | 1,200 00 |
| | do Port-Arthur | 1,000 00 |
| | do Victoria, C.-B | 1,000 00 |
| | Appointements d'un interprète à Winnipeg | 800 00 |
| | do do Qu'Appelle | 800 00 |
| | do do Brandon | 800 00 |
| | do do Territoires du Nord-Ouest | 800 00 |
| | do bureau de Londres, Angleterre | 7,100 00 |
| | do des agents en Europe | 7,100 00 |
| | Frais de voyages des agents en Europe | 7,300 00 |
| | Dépenses contingentes des agences canadiennes et autres (non européennes) | 30,000 00 |
| | Subvention à la société pour la protection des immigrants | 1,000 00 |
| | Pour favoriser l'immigration et faire face aux dépenses du service | 200,000 00 |

## X.—QUARANTAINE.

| | | |
|---|---|---|
| | Inspection médicale, Québec | 1,600 00 |
| | Quarantaine, Grosse-Isle | 9,566 00 |
| | do Saint-Jean, N.-B | 2,[illegible]00 00 |
| | do Pictou, N.-E | 800 00 |
| | do Halifax, N.-E | 3,400 00 |
| | do Charlottetown, I.P.-E | 1,000 00 |
| | do Victoria, C.-B | 1,900 00 |
| | do Sydney, N.-E | 1,900 00 |
| | Lazaret de Tracadie | 3,200 00 |
| 48 | Pour faire face aux dépenses des mesures à prendre pour la salubrité publique | 15,000 00 |
| | Quarantaine des bestiaux :— | |
| | Province de Québec | 5,000 00 |
| | do d'Ontario | 3,000 00 |
| | Provinces Maritimes | 3,000 00 |
| | Province du Manitoba | 2,000 00 |

| | |
|---|---|
| Pour faire face aux dépenses pour extirper la gale des moutons et maladies des animaux..... | 10,000 00 |
| Pour paiement à faire à des immigrés malades aux hôpitaux de Winnipeg et St. Boniface..... | 14,000 00 |

Résolutions à rapporter.

JEUDI, 20 mai 1886.

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre alors s'ajourne à 3 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Orton*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement consentira-t-il à donner un jour pour considérer les amendements à l' " Acte de Tempérance du Canada " comme il l'a fait à la dernière session sur la motion de M. Jamieson ?

M. *Pope*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire que le ministre des Chemins de fer et Canaux soit autorisé à construire un chemin de fer à partir d'un point sur le détroit de Canso jusqu'à Louisbourg ou Sydney comme ouvrage public; que l'Acte des Chemins de fer de l'Etat, 1881, sera applicable à tel ouvrage, et que le tracé du chemin et tous les autres détails du dit ouvrage seront déterminés par le Gouverneur en Conseil.

M. *Pope*—Vendredi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Qu'attendu que, par l'Acte 46 Vict., chap. 25, le Gouverneur en Conseil a été autorisé à accorder à la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, constituée en corporation par acte de la législature de la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité $320,000, pour cent milles de son chemin, à partir de Métapédiac, sur le chemin de fer Intercolonial, jusqu'à Paspébiac, dans la province de Québec ; et que par l'Acte 47 Vict. chap 8, le Gouverneur en Conseil a de plus été autorisé à accorder une subvention ne dépassant pas $300,000, pour un embranchement du chemin de fer Intercolonial, partant de Métapédiac, et se dirigeant à l'est sur Paspébiac, vingt milles, dans la province de Québec, subventions sujettes, dans les deux cas, à certaines conditions spécifiées dans les dits Actes respectivement; et que la dite compagnie, par deux actes séparés, et désignés sous le nom d'articles de convention, passés en duplicata, entre Sa Majesté la Reine Victoria et la dite compagnie, le septième jour de novembre 1885, a entrepris la construction, en la manière, et conformément aux conditions spécifiées dans les dites conventions respectivement, tant des susdits vingt milles que des autres quatre-vingts milles de chemin de fer entre Métapédiac et Paspébiac, et qu'il avait été entendu que le gouvernement demanderait au Parlement, pendant la session actuelle, d'autoriser l'arrangement mentionné plus bas quant à l'application des subventions ci-dessus aux différentes portions des dits cent milles de chemins de fer ; il est expédient de prescrire : (1) Que la dite subvention de $300,000 sera applicable à la première section de vingt milles à l'est de Métapédiac ; (2) que la subvention de $3,200 par mille autorisée pour la dite première section sera, avec les $3,200 qui seules auraient été applicables à la seconde section de vingt milles à l'est de Métapédiac, aussi applicable à cette section, formant en tout $6,400, par mille applicables, à la dite seconde section ; et (3) que la subvention de $3,200 par mille sera applicables aux soixante milles qui restent sur les dits cent milles.

2. Qu'il est expédient de prescrire que les deux actes de conventions mentionnés dans la résolution immédiatement précédente, tous deux sujets à l'approbation du Parlement, soient approuvés et confirmés.

No. 55.

OTTAWA, MERCREDI, 19 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 56

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, JEUDI, 20 MAI, 1886.

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

Sur motion de M. Taylor, la question de la dette de M. Herman Cook pour droits de coupe de bois sur les réserves des sauvages dans certaines îles de la Baie Georgienne pendant les années 1872 et 1873, et de la remise de $1,486.24 avec l'intérêt sur cette somme, est renvoyée au comité des Comptes Publics.

Sur motion de M. Bergin, le sixième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement, est adopté.

M. White (Cardwell) propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Qu'il est expédient d'étendre les dispositions de l'Acte concernant les octrois de terres aux membres de la milice en service actif dans le Nord-Ouest (*a*) aux officiers, sous-officiers et soldats de toute organisation irrégulière, dont la levée a été autorisée, et qui ont été en service actif et ont porté les armes pour la suppression de la rébellion des sauvages et des métis, autrement que comme garde civique à, ou dans le voisinage de leur résidence ; (*b*) à tout éclaireur activement engagé pendant la dite rébellion, et dont les services ont été certifiés par une autorité compétente ; (*c*) au patron, au pilote et à l'équipage du steamer "Northcote," et à l'équipage de tout autre navire activement engagé pendant la révolte ; (*d*) à toute personne nommée régulièrement pour servir dans le corps médical et engagée activement pendant la susdite rébellion ; (*e*) aux garde-malades et aux aides dans les hôpitaux, en service actif pendant la révolte, et rapportés pour service méritoire spécial par le major général commandant ; (*f*) aux membres enrôlés de la milice qui, étant partis en service actif avec leur corps, à l'ouest de Port-Arthur, sont devenus incapables, par suite d'accident ou de maladie, d'accompagner tel corps au-delà de ce point, et ont reçu l'ordre de retourner à leurs foyers ou sont devenus invalides, et s'ils sont morts depuis, à leurs représentants légaux.

2. Que les porteurs de certificats d'inscription de préemption à l'époque où ils ont été appelés en service actif, auxquels le dit acte et les résolutions précédentes sont applicables, pourront offrir le mandat mentionné dans la clause 3 du dit acte, en paiement de l'argent dû pour telle inscription, mais que ces mandats ne seront pas acceptables de la part des substituts des porteurs de certificats désignés ci-dessus dans la présente résolution.

3. Que les membres des divers corps enrôlés et servant sous l'empire de la clause 21 de l'"Acte Refondu de la Milice, 1883," ayant droit à participer aux avantages concédés par le dit acte, pourront offrir tels mandats en paiement *pro tanto* de toutes terres qu'ils choisiront pour s'y établir, dans les six mois qui suivront l'expiration de leur terme de service, pourvu que chaque tel membre, par avis donné avant le premier d'août, 1886, demande au ministre de l'Intérieur s'il acceptera un mandat applicable tel que mentionné dans la présente résolution.

Alors, M. White (Cardwell) informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, délibérés en comité général, rapportés avec amendements, et remis, pour la troisième lecture, à demain, savoir :—

Bill (No 136) modifiant de nouveau l'acte concernant la pêche par les navires étrangers ;—et

Bill (No 137) concernant le chemin de fer d'embranchement de Carleton à la cité de Saint-Jean, N.-B.

M. McLelan propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides.

M. Mitchell propose comme amendement, de retrancher tous les mots après " Que " et de les remplacer par les suivants : " l'abolition de tous droits d'importation sur la farine, le maïs pour la nourriture du bétail ou pour la fabrication de la farine, le blé et le charbon, contribuerait au confort et au bien-être du peuple du Canada, et spécialement de la classe ouvrière."—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Auger, | Forbes, | McIntyre, |
| Bain (Wentworth), | Gaudet, | Mills, |
| Béchard, | Geoffrion, | Mitchell, |
| Bernier, | Gillmor, | Patterson (Essex), |
| Bourassa, | Glen, | Platt, |
| Burpee, | Guay, | Ray, |
| Cameron (Huron), | Gunn, | Rinfret, |
| Campbell (Renfrew), | Holton, | Somerville (Brant), |
| Cartwright (Sir Richard), | Innes, | Somerville (Bruce), |
| Casey, | Irvine, | Springer, |
| Casgrain, | King, | Sutherland (Oxford), |
| Charlton, | Kinney, | Trow, |
| Davies, | Kirk, | Vail, |
| De St. Georges, | Landerkin, | Weldon et |
| Desaulniers (Maskinongé), | Langelier, | Wilson.—46. |
| Edgar, | | |

CONTRE :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Abbott, | Everett, | McLelan, |
| Allison, | Farrow, | McNeill, |
| Amyot, | Ferguson (Leeds et Gren.), | Massue, |
| Bain (Soulanges), | Ferguson (Welland), | Moffat, |
| Baker (Missisquoi), | Fortin, | Montplaisir, |
| Barker, | Foster, | O'Brien, |
| Barnard, | Gagné, | Paint, |
| Beaty, | Gault, | Patterson (Essex), |
| Bell, | Gigault, | Pinsonneault, |
| Benoit, | Gordon, | Pruyn, |
| Bergeron, | Grandbois, | Reid, |
| Bergin, | Guilbault, | Riopel, |
| Billy, | Guillet, | Royal, |

| | | |
|---|---|---|
| Blondeau, | Hackett, | Rykert, |
| Bossé, | Haggart, | Scott, |
| Bowell, | Harley, | Shakespeare, |
| Bryson, | Hay, | Shanly, |
| Burnham, | Hesson, | Small, |
| Burns, | Hickey, | Smyth, |
| Cameron (Inverness), | Hilliard, | Sproule, |
| Campbell (Victoria), | Homer, | Taschereau, |
| Carling, | Hurteau, | Tassé, |
| Caron (Sir Adolphe), | Jamieson, | Taylor, |
| Chapleau, | Jenkins, | Temple, |
| Cimon, | Kaulbach, | Thompson, |
| Cochrane, | Kilvert, | Tyrwhitt, |
| Colby, | Kranz, | Valin, |
| Coughlin, | Labrosse, | Vanasse, |
| Coursol, | Landry (Montmagny), | Wallace (Albert), |
| Curran, | Langevin (Sir Hector), | Wallace (York), |
| Cuthbert, | Lesage, | Watson, |
| Daly, | Macdonald (King), | White (Cardwell), |
| Dawson, | Macmaster, | White (Hastings), |
| Desaulniers (St-Maurice), | Macmillan (Middlesex), | White (Renfrew), |
| Desjardins, | McMillan (Vaudreuil), | Wigle, |
| Dickinson, | McCallum, | Wood (Brockville), |
| Dodd, | McCarthy, | Wood (Westmoreland), |
| Dugas, | McDougald (Pictou), | Woodworth et |
| Dundas, | McDougall (Cap-Breton), | Wright.—119. |
| Dupont, | McGreevy, | |

VENDREDI, 21 mai, 1886.

La motion principale est alors agréée, et la Chambre, en conséquence, se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

## XIII.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

### CHEMINS DE FER.

*Chemin de fer du Pacifique Canadien.*

| | | |
|---|---|---|
| 69 | Subvention à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien | 460,000 00 |
| 70 | Dépenses dans la Colombie-Britannique | 350,000 00 |
| 72 | Appointements et dépenses des ingénieurs-inspecteurs et autres officiers | 30,000 00 |
| 73 | L. K. Jones, pour services comme secrétaire particulier de l'ingénier en chef du chemin de fer du Pacifique Canadien, du 1er juillet 1886 au 30 juin 1887 | 100 00 |

*Chemin de fer Intercolonial.*

| | | |
|---|---|---|
| 74 | Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu | 6,000 00 |
| 75 | Embranchement de Saint-Charles | 57,000 00 |
| 76 | Pour prolongement du chemin de fer Intercolonial d'un point à ou près Stellarton jusqu'à la ville de Pictou | 60,000 00 |

### CANAUX.

| | | |
|---|---|---|
| 77 | Lachine | 70,000 00 |
| 78 | Cornwall | 70,000 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 79 | Williamsburg—Construction d'une entrée et d'une écluse à la tête du canal du Rapide-Plat | 100,000 00 |
| 80 | Williamsburg—Agrandissement de l'entrée d'amont du canal des Galops | 100,000 00 |
| 81 | Saint-Laurent—Fleuve et canaux | 75,000 00 |
| 82 | Murray—Achèvement des travaux | 180,000 00 |
| 83 | Welland | 235,000 00 |
| 84 | Welland—Creusement jusqu'à 14 pieds d'un bout à l'autre | 750,000 00 |
| | Terres et dommages—Grande-Rivière | 16,000 00 |
| 85 | Navigation de la Trent—Construction d'écluses et amélioration de la navigation entre Lakefield et le lac Balsam | 103,000 00 |
| 86 | Sainte-Anne | 32,000 00 |
| 87 | Grenville | 25,000 00 |
| 88 | Tay—Constructions | 44,000 00 |
| 89 | Culbute—Enlèvement d'une batture en amont des écluses, dommages aux terres et travaux en connexion avec les barrages de retenue | 30,000 00 |

## XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU

### CANAUX.

*Canal Welland.*

| | | |
|---|---|---|
| 90 | Curage des contre-fossés | 4,700 00 |
| | Construction d'un réservoir à Dunnville | 25,000 00 |
| | Pour combler un étang près de Sainte-Catherine | 5,000 00 |

*Canal Chambly.*

| | | |
|---|---|---|
| 91 | Exhaussement des levées, approfondissement du canal, reconstruction des bajoyers d'écluse, etc | 13,000 00 |

*Canal Sainte-Anne.*

| | | |
|---|---|---|
| 92 | Renouvellement du barrage à la tête de la vieille écluse | 5,000 00 |

*Canal Rideau.*

| | | |
|---|---|---|
| 93 | Travaux nécessaires pour augmenter l'alimentation d'eau pour le canal et la rivière Gananoque | 20,000 00 |

*Divers.*

| | | |
|---|---|---|
| 94 | Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu | 15,000 00 |
| | Arbitrages et sentences arbitrales | 5,000 00 |
| | Explorations et inspections | 10,000 00 |

### CHEMINS DE FER.

| | | |
|---|---|---|
| 95 | Explorations et inspections | 10,000 00 |
| | Statistiques des chemins de fer | 1,200 00 |
| | Exploration du chemin de fer du Cap-Breton et autres chemins de fer | 10,000 00 |

## PERCEPTION DU REVENU.

## XXX.—DOUANES.

*Appointements et dépenses contingentes aux différents ports.*

| | | |
|---|---|---|
| Dans la province | d'Ontario | 260,525 00 |
| do | de Québec | 203,200 00 |
| do | du Nouveau-Brunswick | 87,215 00 |
| do | de la Nouvelle-Ecosse | 106,465 00 |
| do | du Manitoba | 34,000 00 |
| do | des territoires du Nord-Ouest | 6,000 00 |
| do | de la Colombie-Britannique | 32,800 00 |
| do | de l'Ile du Prince-Edouard | 21,160 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 187 | Provinces en général—Pour faire face aux changements qui pourront être nécessaires dans le personnel..... | 5,000 00 |
| | Appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyage des autres officiers en tourné d'inspection. | 18,000 00 |
| | Divers—Dépenses contingentes du bureau principal, impressions, papeterie, annonces, frais de télégraphie, etc., pour les différents ports d'entrée..... | 15,000 00 |
| | Pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la commission des douanes et au service préventif extérieur, y compris les appointements de $800 du commissaire des douanes comme président de la commission..... | 15,000 00 |

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau, à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

M. Carling met devant la Chambre,—Rapport sur les Archives du Canada, 1885, par Douglas Brymner, archiviste.

Sir Adolphe Caron met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur Général,—Rapport sur la suppression de la rébellion dans les territoires du Nord-Ouest, en 1885, et les matières qui s'y rattachent.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 103) modifiant de nouveau l' "Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882."

Bill (No 122) à l'effet de libérer la corporation de la ville de Cobourg.

Bill (No 48) modifiant l'acte constitutif de la compagnie du pont de la frontière de Niagara.

Bill (No 91) à l'effet d'incorporer la compagnie de steamers de Yarmouth (limitée).

Bill (No 101) modifiant l' "Acte Refondu du Revenu de l'Intérieur, 1883," et l'Acte qui l'amende.

Bill (No 125) modifiant la loi concernant les traitements de certains juges de la Cour Suprême de judicature d'Ontario.

Bill (No 126) modifiant la loi concernant les cas réservés de la Couronne ; et

Bill (No 120) établissant de nouvelles dispositions concernant l'administration des terres publiques du Canada dans la Colombie-Britannique.

Et,—adoptant les bills suivants, avec amendements, savoir :—

Bill (No 22) concernant l'intérêt dans la province de la Colombie-Britannique.

Bill (No 75) pour incoporer la Banque d'Epargne Scolaire ; et

Bill (No 124) concernant les stations de fermes expérimentales.

Et aussi,—adoptant sans amendement les modifications faites par cette Chambre aux amendements faits par le Sénat au Bill (No 78) modifiant l'acte constitutif de la Cie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

La Chambre alors s'ajourne à 1.35 A. M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Cook*—Le gouvernement a-t-il été informé que le phare construit sur le quai à l'entrée du havre de Penetanguishene, est dans une condition précaire par suite de la détérioration des fondations, et que la bâtisse menace de s'écrouler à tout instant ?

Le gouvernement a-t-il reçu du gardien du phare quelque information à ce sujet ? et, si oui, a-t-il l'intention de faire inscrire une somme au budget supplémentaire pour réparer les dommages aussitôt que possible ?

M. *McCarthy*—Lorsque la Chambre se formera en comité sur le Bill (No 138) intitulé : " Acte concernant le Cens Electoral et l'Acte des Elections Fédérales, 1874, proposera d'ajouter les clauses suivantes :

L'article trois de " l'Acte du Cens Electoral " est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :

" Toute personne pourra se faire inscrire en toute année sur la liste des électeurs de l'arrondissement de votation où elle aura le droit d'être inscrite, dans tout district électoral ou portion de district électoral, et de voter, lorsqu'elle aura ainsi été inscrite, si cette personne—

" (1) Est âgée de vingt-et-un ans révolus, et si le présent acte ou aucune autre loi du Canada ne la prive du droit de vote ou ne lui interdit de voter ; et—

" (2) Est un sujet britannique de naissance ou par naturalisation ; et—

" (3) Est propriétaire dans une cité ou partie de cité comprise dans le district électoral, d'un immeuble d'une valeur réelle d'au moins trois cents piastres ; ou dans une ville ou partie de ville comprise dans le district électoral, d'une valeur réelle d'au moins deux cents piastres ; ou dans toute localité de ce district électoral, autre qu'une cité ou une ville, d'une valeur réelle d'au moins cent cinquante piastres ; ou—

" (4) Est locataire d'un immeuble, dans le district électoral, en vertu d'un bail à loyer, et paie un loyer mensuel d'au moins deux piastres, ou un loyer trimestriel d'au moins six piastres, ou un loyer semestriel d'au moins douze piastres, ou un loyer annuel d'eau moins vingt piastres, et en a eu possession comme tel locataire pendant au moins un an immédiatement avant qu'elle ait été inscrite sur la liste des électeurs, ou avant la date de sa demande à l'effet de faire inscrire son nom sur la liste des électeurs, et a réellement et de bonne foi payé une année de loyer pour cet immeuble à un taux non inférieur au taux susdit ; excepté lorsque le loyer sera annuel et d'une somme supérieure à vingt piastres, dans lequel cas il suffira qu'au moins vingt piastres du loyer de l'année précédente échu immédiatement avant le temps susdit aient été payées ; pourvu toujours qu'une mutation ou des mutations de bail pendant l'année ne privent pas le locataire du droit d'être inscrit sur la liste des électeurs si cette mutation ou ces mutations se font sans interruption de temps entre l'occupation des immeubles, et si les différents baux sont tels qu'ils donneraient au locataire le droit d'être inscrit sur la liste des électeurs si ce locataire eût été en possession du même immeuble sous l'empire d'aucun d'eux, comme tel locataire, pendant toute l'année précédant immédiatement le temps susdit ; pourvu aussi que dans toute localité autre qu'une cité, une ville ou un village incorporé, le loyer ci-dessus mentionné puisse être payé en argent, en nature, ou en valeur appréciable en argent ; et pourvu, de plus, que si, sur un rôle de cotisation revisé ou définitif, le montant du loyer d'un locataire n'est pas mentionné, le fait que l'immeuble au sujet duquel son nom est inscrit sur ce rôle comme en étant le locataire est cotisé sur ce rôle, dans les cités, à trois cents piastres ou plus, ou dans les villes à deux cents piastres ou plus, ou dans toute localité autre qu'une cité ou une ville, à cent cinquante piastres ou plus, soit réputé *primâ facie* faire preuve de son droit à être inscrit sur la liste des électeurs ; ou—

" (5) Occupe de bonne foi, dans toute cité ou partie de cité comprise dans le district électoral, un immeuble de la valeur réelle d'au moins trois cents piastres, ou dans toute ville ou partie de ville comprise dans le district électoral, de la valeur réelle d'au moins deux cents piastres, ou dans toute localité comprise dans le district électoral, autre qu'une cité ou une ville, de la valeur réelle d'au moins cent cinquante piastres ; pourvu que dans tous ces cas, cette personne ait été en possession de cet immeuble comme occupant pendant un an immédiatement avant d'avoir été inscrite sur la liste des électeurs, ou avant la date de sa demande à l'effet de faire inscrire son nom sur la liste des électeurs, et jouisse et ait joui, pendant ce temps, des revenus et fruits de cet immeuble ; ou—

" (6) Réside dans le district électoral et tire de son salaire ou de ses gages, ou de quelque profession, commerce, emploi ou métier, ou de quelque placement en Canada, un revenu annuel d'au moins trois cents piastres en argent ou en valeur appréciable en argent, et si elle a tiré ce revenu et a résidé en Canada pendant un an immédiatement avant d'avoir été inscrite sur la liste des électeurs, ou avant la date de sa demande à l'effet de faire inscrire son nom sur la liste des électeurs ;

" (7) Est fils de cultivateur, sans avoir d'ailleurs le droit de voter dans le district électoral où est située la terre de son père, et—

" (*a*) Son père étant vivant,—s'il réside et a résidé continuellement avec son père pendant un an immédiatement avant d'avoir été inscrit sur la liste des électeurs, ou avant la date de sa demande à l'effet de faire inscrire son nom sur la liste des électeurs, si la valeur de la dite terre est suffisante, si elle était également partagée entre le père et l'un ou plusieurs de ses fils comme co-propriétaires, pour leur donner le droit d'être inscrits comme électeurs,—dans lequel cas le père et celui ou ceux des fils qui le désireront pourront se faire inscrire sur la liste des électeurs; et s'il y a plus d'un fils qui réside comme susdit et demande de se faire inscrire comme électeur à ce titre, et si la valeur de la terre du père n'est pas suffisante pour donner au père et à chacun de ses fils le droit de voter à raison de cette valeur si elle était également partagée entre eux, le droit d'être inscrits comme électeurs et de voter à raison de la terre appartiendra alors seulement au père et à l'aîné ou à ceux des plus âgés des fils majeurs résidant ainsi comme susdit, auxquels la valeur de la terre, si elle était également partagée, donnerait le droit de voter; ou—

" (*b*) Son père étant mort,—s'il réside et a résidé continuellement avec son père, ou avec sa mère (après la mort de son père), si elle est propriétaire de la terre, pendant un an immédiatement avant d'avoir été inscrit sur la liste des électeurs, ou avant la date de sa demande à l'effet de faire inscrire son nom sur la liste des électeurs, si la valeur de la terre à l'égard de laquelle on prétendra qu'il devrait être inscrit comme électeur est suffisante, si elle était également partagée entre tous les fils de ce père comme co-propriétaires, pour leur conférer le titre d'électeurs en vertu du présent acte,—dans lequel cas celui ou ceux des fils qui le désireront pourront se faire inscrire sur la liste des électeurs; et s'il y a plus d'un fils qui réside comme susdit et demande de se faire inscrire comme électeur à ce titre, et si la valeur de la terre n'est pas suffisante pour donner à chacun de ces fils le droit de voter à raison de cette valeur si elle était également partagée, le droit d'être inscrits comme électeurs et de voter à raison de la terre appartiendra alors seulement à l'aîné ou à ceux des plus âgés des fils majeurs résidant ainsi comme susdit, auxquels la valeur de cette terre, si elle était également partagée, donnerait le droit de voter; ou

" (8) Est fils d'un propriétaire d'immeuble dans ce district ou cette partie de district électoral, autre qu'une terre, sans avoir d'ailleurs le droit de voter dans le district électoral où est située cette propriété, et—

" (*a*) Son père étant vivant,—s'il réside et a résidé continullement avec son père pendant un an immédiatement avant d'avoir été inscrit sur la liste des électeurs, ou avant la date de sa demande à l'effet de faire inscrire son nom sur la liste des électeurs, si la valeur de l'immeuble sur lequel réside son père et à raison duquel son père a droit d'être inscrit comme électeur à titre de propriétaire, est suffisante, si elle était également partagée entre le père et l'un ou plusieurs de ses fils comme co-propriétaires, pour leur donner droit d'être inscrits comme électeurs en vertu du

présent acte,—dans lequel cas le père et celui ou ceux de ces fils qui le désireront pourront se faire inscrire comme électeurs ; et s'il y a plus d'un fils qui réside comme susdit et demande de se faire inscrire comme électeur à l'égard de cet immeuble, et si sa valeur n'est pas suffisante pour donner au père et à chacun de ces fils le droit de voter à raison de cette valeur, si elle était également partagée, le droit d'être inscrits comme électeurs et de voter à raison de cet immeuble appartiendra alors seulement au père et à l'aîné ou à ceux des plus âgés des fils majeurs ainsi résidant comme susdit, auxquels la valeur de l'immeuble, si elle était également partagée, donnerait le droit de voter ; ou—

" (*b*) Son père étant mort,—s'il réside et a résidé continuellement avec son père, ou avec sa mère (après la mort de son père), si elle est propriétaire de l'immeuble, pendant un an immédiatement avant d'avoir été inscrit sur la liste des électeurs, ou avant la date de sa demande à l'effet de faire inscrire son nom sur la liste des électeurs, si la valeur de l'immeuble sur lequel résidait son père, ou réside sa mère après la mort de son père, et à raison duquel son père, s'il était vivant, aura droit d'être inscrit comme électeur à titre de propriétaire, est suffisante, si elle était également partagée entre tous ses fils comme co-propriétaires, pour leur donner le droit d'être inscrits comme électeurs en vertu du présent acte,—dans lequel cas celui ou ceux de ces fils qui le désireront pourront se faire inscrire comme électeurs ; et s'il y a plus d'un fils qui réside comme susdit et demande de se faire inscrire comme électeur à l'égard de cet immeuble, et si sa valeur n'est pas suffisante pour donner à chacun de ces fils le droit de voter à raison de cette valeur si elle était également partagée, le droit d'être inscrit comme électeurs et de voter à raison de cet immeuble appartiendra alors seulement à l'aîné ou à ceux des plus âgés des fils majeurs ainsi résidant comme susdit auxquels la valeur de l'immeuble, si elle était également partagée, donnerait le droit de voter ; ou—

" (9) Est pêcheur ou propriétaire d'immeubles et de bateaux, filets et engins de pêche, dans ce district ou cette partie de district électoral, ou d'une ou plusieurs parts dans un navire enregistré, qui, réunis, ont une valeur réelle d'au moins cent cinquante piastres."

L'article quatre du dit acte est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :—

" 4. Toute personne qui aura rempli quelqu'une des conditions de cens requises pour lui permettre d'être inscrite comme électeur, pendant une partie d'une année immédiatement avant d'avoir été portée sur la liste des électeurs, ou avant la date de sa demande à l'effet de faire inscrire son nom sur la liste des électeurs, et qui, pendant le reste de cette année, aura rempli quelque autre ou d'autres de ces conditions, aura droit de se faire inscrire comme électeur comme remplissant la dernière de ces conditions, si le changement s'est opéré sans qu'il y ait eu interruption entre la possession de ces conditions, et si le fait de remplir ces différentes conditions lui donnerait le droit d'être ainsi inscrite si elle les eût remplies pendant tout le temps susdit."

L'article cinq du dit acte est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :—

" 5. Les conditions de cens exigées des électeurs à l'égard d'une cité ou ville, ou une partie de cité ou de ville, s'appliqueront aux électeurs à l'égard d'une cité ou ville, ou une portion de cité ou de ville, annexée pour les fins électorales à un comté ou à une division de comté dans un district électoral ; et les conditions exigées des électeurs à l'égard de toute localité autre qu'une cité ou une ville, s'appliqueront aux électeurs à l'égard de toute municipalité ou localité qui, n'étant pas une cité ou une ville, ou une portion de cité ou de ville, est annexée, pour les fins électorales, à une cité ou une ville, ou à une portion de cité ou de ville, ou en forme partie."

L'article sept du dit acte est par le présent abrogé et remplacé par le suivant :—

" 7. Une personne qui aura, en vertu du présent acte, le droit de voter à raison d'un revenu, ne pourra être inscrite comme électeur que dans le district électoral dans lequel elle tirera ce revenu ou remplira les devoirs dont elle tirera ce revenu lorsqu'elle sera portée sur la liste des électeurs, ou à la date de sa demande à l'effet de faire inscrire son nom sur la liste des électeurs ; et une personne ayant le droit de voter autrement qu'à raison de son revenu ne pourra être inscrite comme électeur que dans l'arrondissement où sera située la propriété foncière qui lui conférera le titre

d'électeur; mais si cette propriété foncière est partiellement située dans un arrondissement et partiellement dans un autre, bien qu'elle soit toute comprise dans le même district électoral, la personne ayant le droit de voter à raison de cette propriété pourra se faire inscrire et voter dans celui des arrondissements de votation dans lequel elle désirera se faire inscrire comme électeur."

Sir *Hector Langevin*—Vendredi prochain—Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à mardi prochain à 3 P.M.

450

No. 56.

OTTAWA, JEUDI, 20 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

# CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 57

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, VENDREDI, 21 MAI, 1886.

PRIÈRE.

Deux pétitions sont présentées et déposées sur le bureau de la Chambre.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Thomas Webster et autres, de Paris, comté de Brant, Ontario ; demandant qu'il ne soit apporté à l'Acte de Tempérance du Canada aucun changement de nature à en amoindrir le caractère prohibitif ou à entraver sa mise à exécution ou son adoption.

De Warren Totten et autres, de la ville de Woodstock, comté de Oxford, Ontario ; demandant l'abrogation de l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, ou qu'il soit modifié de manière à exempter de ses dispositions les vins légers et la bière et à permettre que, sur pétition d'un tiers des électeurs d'aucune cité ou comté où l'Acte est en vigueur, son abrogation puisse être votée en aucun temps.

M. Rykert, du comité des Comptes Publics, présente le second rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération certains items de l'embranchement Dalhousie du chemin de fer Intercolonial (page 268 de la partie II des Comptes Publics, pour l'année finissant le 30 juin, 1885) et plus spécialement ce qui se rapporte au fret et aux passagers transportés par le dit chemin de fer, à destination de l'Hôtel Inch Arran à Dalhousie, N.-B., et il a interrogé certains témoins à ce sujet ; votre comité attache aux présentes, pour l'information de la Chambre, copie des témoignages rendus par les personnes qu'il a interrogées, avec les pièces qu'elles ont produites, et un état indiquant le coût de l'enquête.

(*Pour les témoignages accompagnant le rapport, voir l'appendice au journal, No* 3.)

M. Rykert, du comité des Comptes Publics, présente le troisième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a pris en considération certains items concernant l'exploration de la baie Georgienne, et portés, à la pages 516 de la partie II du rapport de l'Auditeur Général, au compte des crédits pour l'année finissant le 30 juin, 1885, comme suit :—

" Remboursé à-compte de l'avance de 1883-84..... $ 507.67
" Balance de l'avance de 1883-84..... 316.48"

Votre comité a aussi interrogé certains témoins à ce sujet, et attache aux présentes, pour l'information de la Chambre, copie des témoignages rendus par les personnes qu'il a interregées, avec les pièces qu'elles ont produites.

(*Pour les témoignages et documents accompagnant ce rapport, voir l'appendice au journal, No* 4.)

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est *Résolu*,—Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à 3 P.M., mardi prochain.

Sir Hector Langevin propose,—Que la Chambre se forme en comité général, mardi prochain, pour considérer la résolution suivante:—

Qu'il est expédient de prescrire que le ministre des Chemins de fer et Canaux soit autorisé à construire un chemin de fer, à partir d'un point sur le détroit de Canso jusqu'à Louisbourg ou Sydney comme ouvrage public; que l'Acte des Chemins de fer de l'Etat, 1881, sera applicable à tel ouvrage, et que le tracé du chemin, et tous les autres détails du dit ouvrage seront déterminés par le Gouverneur en Conseil.

Alors, Sir Hector Langevin informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, mardi prochain, pour considérer la dite résolution.

Sir Hector Langevin propose,—Que la Chambre se forme en comité général, mardi prochain, pour considérer les résolutions suivantes:—

1. Qu'attendu que, par l'Acte 46 Vict., chap. 25, le Gouverneur en Conseil a été autorisé à accorder à la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, constituée en corporation par acte de la législature de la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité $320,000, pour cent milles de son chemin, à partir de Métapédiac, sur le chemin de fer Intercolonial, jusqu'à Paspébiac, dans la province de Québec; et que par l'Acte 47 Vict. chap. 8, le Gouverneur en Conseil a de plus été autorisé à accorder une subvention ne dépassant pas $300,000, pour un embranchement du chemin de fer Intercolonial, partant de Métapédiac, et se dirigeant à l'est sur Paspébiac, vingt milles, dans la province de Québec, subventions sujettes, dans les deux cas, à certaines conditions spécifiées dans les dits Actes respectivement; et que la dite compagnie, par deux actes séparés, et désignés sous le nom d'articles de convention, passés en duplicata, entre Sa Majesté la Reine Victoria et la dite compagnie, le septième jour de novembre 1885, a entrepris la construction, en la manière, et conformément aux conditions spécifiées dans les dites conventions respectivement, tant des susdits vingt milles que des autres quatre-vingts milles de chemin de fer entre Métapédiac et Paspébiac; et qu'il avait été entendu que le gouvernement demanderait au Parlement, pendant la session actuelle, d'autoriser l'arrangement mentionné plus bas quant à l'application des subventions ci-dessus aux différentes portions des dits cent milles de chemins de fer; il est expédient de prescrire: (1) Que la dite subvention de $300,000 sera applicable à la première section de vingt milles à l'est de Métapédiac; (2) que la subvention de $3,200 par mille autorisée pour la dite première section sera, avec les $3,200 qui seules auraient été applicables à la seconde section de vingt milles à l'est de Métapédiac, aussi applicable à cette section, formant en tout $6,400, par mille applicables, à la dite seconde section; et (3) que la subvention de $3,200 par mille sera applicables aux soixante milles qui restent sur les dits cent milles.

2. Qu'il est expédient de prescrire que les deux actes de conventions mentionnés dans la résolution immédiatement précédente, tous deux sujets à l'approbation du Parlement, soient approuvés et confirmés.

Alors, Sir Hector Langevin informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné,—Que la Chambre se forme en comité général, mardi prochain, pour considérer les dites résolutions.

Les bills suivants sont lus séparément pour la troisième fois, et passés, savoir:—

Bill (No 136) modifiant de nouveau l'acte concernant la pêche par les navires étrangers;—et

Bill (No 137) concernant le chemin de fer d'embranchement de Carleton à la cité de Saint-Jean, N.-B.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions établissant des dispositions concernant des octrois de terres aux membres des forces irrégulières de la milice du Canada.

(*En comité*).

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'étendre les dispositions de l'Acte concernant les octrois de terres aux membres de la milice en service actif dans le Nord-Ouest (*a*) aux officiers, sous-officiers et soldats de toute organisation irrégulière, dont la levée a été autorisée, et qui ont été en service actif et ont porté les armes pour la suppression de la rébellion des sauvages et des métis, autrement que comme garde civique à, ou dans le voisinage de leur résidence ; (*b*) à tout éclaireur activement engagé pendant la dite rébellion, et dont les services ont été certifiés par une autorité compétente ; (*c*) au patron, au pilote et à l'équipage du steamer "Northcote," et à l'équipage de tout autre navire activement engagé pendant la révolte ; (*d*) à toute personne nommée régulièrement pour servir dans le corps médical et engagée activement pendant la susdite rébellion ; (*e*) aux garde-malades et aux aides dans les hôpitaux, en service actif pendant la révolte, et rapportés pour service méritoire spécial par le major général commandant ; (*f*) aux membres enrôlés de la milice qui, étant partis en service actif avec leur corps, à l'ouest de Port-Arthur, sont devenus incapables, par suite d'accident ou de maladie, d'accompagner tel corps au-delà de ce point, et ont reçu l'ordre de retourner à leurs foyers où sont devenus invalides, et s'ils sont morts depuis, à leurs représentants légaux.

2. *Résolu*,—Que les porteurs de certificats d'inscription de préemption à l'époque où ils ont été appelés en service actif, auxquels le dit acte et les résolutions précédentes sont applicables, pourront offrir le mandat mentionné dans la clause 3 du dit acte, en paiement de l'argent dû pour telle inscription, mais que ces mandats ne seront pas acceptables de la part des substituts des porteurs de certificats désignés ci-dessus dans la présente résolution.

3. *Résolu*,—Que les membres des divers corps enrôlés et servant sous l'empire de la clause 21 de l'"Acte Refondu de la Milice, 1883," ayant droit à participer aux avantages concédés par le dit acte, pourront offrir tels mandats en paiement *pro tanto* de toutes terres qu'ils choisiront pour s'y établir, dans les six mois qui suivront l'expiration de leur terme de service, pourvu que chaque tel membre, par avis donné avant le premier d'août, 1886, demande au ministre de l'Intérieur s'il acceptera un mandat applicable tel que mentionné dans la présente résolution.

Résolutions à rapporter.

---

Les dites résolutions sont en conséquence rapportées, lues pour la seconde fois, et agréées.

M. White (Cardwell) présente alors un Bill (No 142) établissant de nouvelles dispositions concernant les octrois de terres aux membres de la milice pour service actif au Nord-Ouest, lequel est lu pour la première fois, et remis pour la seconde lecture, à mardi prochain.

Le Bill (No 133) modifiant de nouveau la loi concernant les Territoires du Nord-Ouest, est délibéré en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, et remis pour la troisième lecture, à mardi prochain.

Un message est reçu du Sénat agréant les amendements faits par cette Chambre au Bill (No 97) de leurs Honneurs, intitulé : "Acte relatif à la compagnie de placements de Londres et d'Ontario (à responsabilité limitée)," sans amendement.

Et,—adoptant les bills suivants, avec amendements, savoir :—

Bill (No 15) à l'effet de modifier de nouveau l'"Acte relatif aux banques, compagnies d'assurance, compagnies de prêts, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité,"—et

Bill (No 116) constituant en corporation la compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel.

Et aussi,—adoptant, sans amendement, le Bill (No 9) concernant les Statuts Revisés du Canada.

Le Bill (No 141) du Sénat, intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve en certains cas," est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour la troisième lecture, à mardi prochain.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art.* 19 *du règlement.*)

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 75) pour incorporer la Banque d'Epargne Scolaire, sont délibérés et adoptés.

Le Bill (No 128) du Sénat, intitulé: "Acte pour constituer en corporation la Cie du chemin de fer par tunnel du détroit de Northumberland," est délibéré en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Le Bill (No 140) concernant l'amélioration du havre de Québec, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour la troisième lecture, à mardi prochain.

Le Bill (No 139) concernant les péages sur la digue et le pont de Dunnville reliant les ouvrages construits sur la rivière dite "Grand River," est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, et remis pour la troisième lecture, à mardi prochain.

Le Bill (No 138) modifiant l'Acte du Cens Electoral et l'Acte des Elections Fédérales, 1874, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général;

SAMEDI, 22 mai, 1886.

Sur rapport de progrès,—le comité reçoit l'autorisation de siéger de nouveau, mardi prochain.

La Chambre alors s'ajourne à 1.05 A.M., jusqu'à 3 P.M., mardi prochain, le 25 courant.

GEORGE A KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *McIntyre*—Mardi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il l'intention de poursuivre la construction du brise-lames à l'entrée du havre de St. Peters, comté de King, I.P.-E., dont les travaux ont été discontinués par l'entrepreneur il y a quelque temps ? et, si oui, quand se propose-t-il de le faire ?

M. *Weldon*—Lors de la troisième lecture du Bill (No 133) Acte modifiant de nouveau la loi concernant les territoires du Nord-Ouest, proposera comme amendement,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en retranchant de la clause 7, les mots suivants : " mais cette disposition n'empêchera pas les juges d'agir comme membres du Conseil du Nord-Ouest sans émoluments," et en les remplaçant par les mots "ou n'agira comme membres du Conseil du Nord-Ouest."

No. 57

OTTAWA, VENDREDI, 21 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 58

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MARDI, 25 MAI, 1886.

PRIÈRE.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Synode de Toronto et Kingston de l'Eglise Presbytérienne en Canada ; demandant qu'il ne soit pas fait d'amendements à l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, à moins qu'ils n'aient pour but de rendre son exécution plus efficace, et de supprimer le commerce des liqueurs enivrantes.

De la Grande Division des Fils de Tempérance de la Province du Nouveau-Brunswick ; demandant qu'il ne soit pas fait d'amendements à l'Acte de Tempérance du Canada, de 1878, de manière à permettre la vente des vins légers et de la bière.

Sir Adolphe Caron présente les réponses suivantes :

Réponse à Ordre du 31 mars dernier—Etat montrant les noms de tous les entrepreneurs qui ont loué leurs attelages pour transports, le nombre d'attelages loués par chacun d'eux, le prix payé par jour pour chaque attelage, et le montant payé à chacun de ces entrepreneurs.

Réponse à Adresse du 31 mars dernier—Copie de toute correspondance échangée entre les gouvernements du Royaume-Uni et canadien, ou quelques-uns de leurs membres, officiers ou employés, concernant les médailles à être données aux volontaires qui ont servi dans la récente insurrection au Nord-Ouest.

Les bills suivants sont lus séparément pour la troisième fois, et passés, savoir :—

Bill (No 140) concernant l'amélioration du havre de Québec ;—et

Bill (No 139) concernant les péages sur la digue et le pont de Dunnville reliant les ouvrages construits sur la rivière dite "Grand River."

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 124) concernant les stations de fermes expérimentales sont pris séparément en considération et adoptés.

M. Chapleau présente la réponse suivante :

Réponse à Adresse du 4 mars dernier—Copie de—

1° Tous les ordres en conseil ou ordres administratifs touchant la mise en opération de l' "Acte concernant le Cens Electoral" ;

2° Toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun des départements et les dits officiers reviseurs.

M. Thompson, du comité spécial sur le Bill (No 10) relatif à la propriété foncière dans les territoires du Nord-Ouest, rapporte le dit bill avec des amendements.

M. Thompson propose,—Que le Bill (No 133) modifiant de nouveau la loi concernant les Territoires du Nord-Ouest, soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. Weldon propose comme amendement,—Que le dit bill soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en retranchant de la clause 7, les mots suivants : " mais cette disposition n'empêchera pas les juges d'agir comme membres du Conseil du Nord-Ouest sans émoluments," et en les remplaçant par les mots " ou n'agira comme membres du Conseil du Nord-Ouest."—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allen, | Forbes, | McCraney, |
| Armstrong, | Geoffrion, | McMullen, |
| Auger, | Gillmor, | Mills, |
| Bain (Wentworth), | Guay, | Mitchell, |
| Béchard, | Gunn, | Mulock, |
| Bourassa, | Harley, | Paterson (Brant), |
| Burpee, | Holton, | Ray, |
| Cameron (Huron), | Innes, | Rinfret, |
| Cameron (Middlesex), | Irvine, | Somerville (Brant), |
| Charlton, | King, | Somerville (Bruce), |
| Cook, | Kirk, | Trow, |
| Davies, | Langelier, | Vail, |
| Edgar, | Laurier, | Watson et |
| Fairbank, | Lister, | Weldon.—42. |

CONTRE :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allison, | Everett, | McLelan, |
| Amyot, | Farrow, | McNeill, |
| Bain (Soulanges), | Ferguson (Welland), | Moffat, |
| Baker (Missisquoi), | Fortin, | Orton, |
| Barker, | Gagné, | Paint, |
| Barnard, | Gigault, | Patterson (Essex), |
| Bergeron, | Gordon, | Pinsonneault, |
| Billy, | Grandbois, | Riopel, |
| Blondeau, | Guilbault, | Shanly, |
| Bowell, | Hackett, | Small, |
| Burns, | Haggart, | Sproule, |
| Cameron (Inverness), | Homer, | Tassé, |
| Campbell (Victoria), | Hurteau, | Taylor, |
| Carling, | Jenkins, | Temple, |
| Caron (Sir Adolphe), | Kinney, | Thompson, |
| Chapleau, | Langevin (Sir Hector), | Tyrwhitt, |
| Costigan, | Macdonald (King), | Wallace (Albert), |
| Cuthbert, | Macdonald (Sir John), | Wallace (York), |
| Daly, | Mackintosh, | Ward, |
| Daoust, | McMillan (Vaudreuil), | White (Cardwell), |
| Dawson, | McCallum, | White (Hastings), |
| Dodd, | McDougald (Pictou), | Woodworth et |
| Dugas, | McDougall (Cap-Breton), | Wright.—70. |
| Dupont, | | |

Et la question étant mise de nouveau,—Que le dit bill ne soit pas maintenant lu pour la troisième fois,—elle est agréée, et le bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois, et passé.

Le Bill (No 141) du Sénat, intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve en certains cas," est lu pour la troisième fois, et passé.

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 22) concernant l'intérêt dans la province de la Colombie-Britannique, sont pris séparément en considération et adoptés.

L'ordre pour la seconde lecture du Bill (No 127) à l'effet d'étendre les limites du district de Kiwatin, et d'amender la loi concernant tel district, est rescindé, et le bill est retiré.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une résolution à l'effet d'autoriser la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le détroit de Canso jusqu'à Louisbourg ou Sydney comme ouvrage d'utilité publique.

(*En comité*).

La résolution suivante est adoptée :—

*Résolu*,—Qu'il est expédient de prescrire que le ministre des Chemins de fer et Canaux soit autorisé à construire un chemin de fer, à partir d'un point sur le détroit de Canso jusqu'à Louisbourg ou Sydney comme ouvrage public ; que l'Acte des Chemins de fer de l'Etat, 1881, sera applicable à tel ouvrage, et que le tracé du chemin, et tous les autres détails du dit ouvrage seront déterminés par le Gouverneur en Conseil.

Résolution à rapporter.

---

Rapport à recevoir, demain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant la subvention à accorder à la Cie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu*,—Qu'attendu que, par l'Acte 46 Vict., chap. 25, le Gouverneur en Conseil a été autorisé à accorder à la compagnie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, constituée en corporation par acte de la législature de la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité $320,000, pour cent milles de son chemin, à partir de Métapédiac, sur le chemin de fer Intercolonial, jusqu'à Paspébiac, dans la province de Québec ; et que par l'Acte 47 Vict. chap. 8, le Gouverneur en Conseil a de plus été autorisé à accorder une subvention ne dépassant pas $300,000, pour un embranchement du chemin de fer Intercolonial, partant de Métapédiac, et se dirigeant à l'est sur Paspébiac, vingt milles, dans la province de Québec, subventions sujettes, dans les deux cas, à certaines conditions spécifiées dans les dits Actes respectivement ; et que la dite compagnie, par deux actes séparés, et désignés sous le nom d'articles de convention, passés en duplicata, entre Sa Majesté la Reine Victoria et la dite compagnie, le septième jour de novembre 1885, a entrepris la construction, en la manière, et conformément aux conditions spécifiées dans les dites conventions respectivement, tant des susdits vingt milles que des autres quatre-vingts milles de chemin de fer entre Métapédiac et Paspébiac ; et qu'il avait été entendu que le gouvernement demanderait au Parlement, pendant la session actuelle, d'autoriser l'arrangement mentionné plus bas quant à l'application des subventions ci-dessus aux différentes portions des dits cent milles de chemins de fer ; il est expédient de prescrire : (1) Que la dite subvention de $300,000 sera applicable à la première section de vingt milles à l'est de Métapédiac ; (2) que la subvention de $3,200 par mille autorisée pour la dite première section sera, avec les $3,200 qui seules auraient été applicables à la seconde section de vingt milles à l'est de Métapédiac, aussi applicable à cette section, formant en tout $6,400, par mille applicables, à la dite seconde section ; et (3) que la subvention de $3,200 par mille sera applicables aux soixante milles qui restent sur les dits cent milles.

2. *Résolu*,—Qu'il est expédient de prescrire que les deux actes de conventions mentionnés dans la résolution immédiatement précédente, tous deux sujets à l'approbation du Parlement, soient approuvés et confirmés.

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir, demain.

Le Bill (No 138) modifiant de nouveau l'Acte concernant le Cens Electoral et l'Acte des Elections Fédérales, 1874, est de nouveau délibéré en comité général.

MERCREDI, 26 mai, 1886.

Rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé et remis pour la troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre alors s'ajourne à 2.10 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Amyot*—Jeudi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu la résolution suivante passée par le bureau de santé de la cité de Québec :—

1. Que le steamer le *Parisian*, de la ligne Allan, à son dernier voyage d'Eu ope au Canada, a amené au port une personne atteinte de la petite vérole. On rapporte que le médecin du port, à Québec, non-seulement n'a pas forcé le steamer à retourner à la station de quarantaine à la Grosse-Ile, mais qu'il a permis au malade de débarquer à Québec, et aux autres personnes de passage sur le navire infecté de continuer le voyage à Montréal, etc., sans les soumettre aux procédés ordinaires de désinfection, au grand préjudice des habitants de Québec et de Montréal. Qu'il soit résolu que cette commission proteste contre la conduite de l'inspecteur médical du hâvre de Québec, et qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministre de la marine et de l'agriculture en le priant de faire prendre les mesures nécessaires pour l'observation des règlements de quarantaine, de manière à protéger la santé publique. Copie des résolutions ci-dessus a été aussi adressée aux trois députés de Québec, MM. Laurier, McGreevy et Bossé.

Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre quelques mesures, et lesquelles, pour remédier à cet état de choses et prévenir la répétition de ces actes d'incurie ?

M. *Paterson* (Brant)—Jeudi prochain—INTERPELLATION—

1. Le gouvernement a-t-il pris en considération la question de savoir quels membres de la bande des Sauvages de Mississagua ont le droit à une part du montant de $68,000, ou environ, placé au crédit de la dite bande vers l'année 1884?

2. Dans ce cas, le gouvernement a-t-il décidé de payer la dite somme, ou l'intérêt sur icelle, seulement à ceux qui étaient légalement membres de la bande en 1828 et à leurs descendants, ou bien à tous ceux qui sont actuellement membres de la dite bande?

M. *Pope*—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder les subventions mentionnées ci-dessous aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi désignés ci-dessous, savoir :—

| | |
|---|---|
| A la compagnie de chemin de fer de Moncton et Bouctouche, pour trente milles de son chemin de fer, à partir d'un point à ou près de Moncton jusqu'à Bouctouche, dans la province du Nouveau-Brunswick, ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... | $ 96,000 |
| Pour un chemin de fer *viâ* London à Chatham, à partir d'Ingersoll, dans la province d'Ontario, quatre-vingt milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... | 256,600 |
| A la compagnie de chemin de fer *Northern and Western*, pour dix milles de son chemin, qui se trouve entre les termini des parties de sa voie, pour lesquels des subventions sont déjà accordées, l'une à partir de Frédéricton, et l'autre d'Indiantown, et un prolongement de deux milles jusqu'en eau profonde à Chatham, dans la province du Nouveau-Brunswick, ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... | 32,000 |
| A la compagnie du chemin de fer de Caraquette, pour dix milles de son chemin, à partir de l'extrémité de la partie déjà subventionnée, au Petit Caraquette, jusqu'à Shippegon, dans la province du Nouveau-Brunswick, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... | 32,000 |

A la compagnie du chemin de fer du lac Erié, d'Essex et de la rivière Détroit, pour trente-sept milles de son chemin, de Windsor à Leamington, dans la province d'Ontario, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 118,400

A la compagnie de chemin de fer de colonisation de la Baie du Tonnerre, pour cinquante-six milles de son chemin, à partir de l'extrémité de la section actuellement subventionnée, jusqu'à un point près du Lac Croche, dans la province d'Ontario, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 179,200

A la compagnie de chemin de fer de colonisation de Parry Sound, pour quarante milles de son chemin, à partir du village de Parry Sound, jusqu'au village de Sandridge, sur la ligne du chemin de fer de Jonction du Pacifique-Nord, dans la province de l'Ontario, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 128,000

Pour un chemin de fer entre New-Glasgow et Montcalm, dans la province de Québec, dix-huit milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 57,600

Pour un chemin de fer entre Hereford et le chemin de fer Intercolonial, dans le township de Eaton, dans la province de Québec, trente-quatre milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 108,800

Pour un chemin de fer de Saint-Félix au lac Saint-Gabriel, dans la province de Québec, dix milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 32,000

Pour un chemin de fer de Glenannan à Wingham, dans la province d'Ontario, cinq milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 16,000

Pour un chemin de fer à partir d'un point à ou près de la Station McCann, sur le chemin de fer Intercolonial, jusqu'aux Joggins, sur le bassin de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, douze milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 38,400

Pour un chemin de fer de l'Assomption à l'Epiphanie, dans la province de Québec, trois milles et demi, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité ..... 11,200

A la compagnie du chemin de fer Montréal et Occidental, pour soixante-dix milles de son chemin, depuis Saint-Jérôme, dans une direction nord-ouest, vers le Désert, dans la province de Québec, une subvention de $5,161 par mille, au lieu des subventions accordées par les actes 46 Vict., chap. 25, et 47 Vict., chap. 8, une subvention de ..... 361,270

Pour un chemin de fer de Saint-André jusqu'à la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien, à quelque point situé à l'est de la ligne de Lachute, dans le comté d'Argenteuil, dans la province de Québec, sept milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 47 Vict., chap. 8, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.... 22,400

A la compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien, pour douze milles de son chemin depuis Clark's Island jusqu'à Valleyfield, et à partir d'un point situé à un mille et demi à l'ouest de Johnson jusqu'à Lacolle, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 38,400

Pour un chemin de fer de Truro à Newport, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, quarante-neuf milles, une subvention ne dépassant pas $3,200, et n'excédant pas en totalité ..... 156,800

A la compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour quatre vingt-quinze milles de son chemin, à partir d'un point situé à cinquante milles au nord de Saint-Raymond, jusqu'au lac Saint-Jean, dans la pro- de Québec, une subvention ne dépassant pas $1,961 par mille, et n'ex-

cédant pas en totalité (en sus de la subvention accordée par les actes 45 Vic., chap. 14, et 46 Vic., chap. 25, de $3,200 par mille)..... 186,295

A la compagnie du chemin de fer du Cap Rouge et du Saint-Laurent, pour huit milles de son chemin, depuis Lorette, *viâ* Cap Rouge, jusqu'à Québec, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 25,600

Pour la construction de quais et débarcadères, sur la ligne du chemin de fer, entre le Long Sault et le pied du lac Témiscamingue, une subvention de..... 6,000

Pour un chemin de fer de Gananoque à Delta, dans la province d'Ontario, dix-sept milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 54,400

Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer Intercolonial, à travers la vallée Stewiacke, sur une ligne qui donnera des facilités de communication avec les établissements de Iron Mines, Springside, Upper Stewiacke et Musquodoboit, vingt milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 80,000

Pour un chemin de fer de Yamaska à la rivière Saint-François, dans la province de Québec, dix milles, une subvention ne dépassant pas $3,200, et n'excédant pas en totalité..... 32,000

Pour un chemin de fer à partir de la station de Perth Centre, sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick, jusqu'à Plaister Rock Island, dans la province du Nouveau-Brunswick, vingt-huit milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 89,600

Pour un chemin de fer de Frédéricton au village de Prince William, dans la province du Nouveau-Brunswick, vingt deux milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 70,400

Pour un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial, près de Newcastle, jusqu'à Douglastown, dans la province du Nouveau-Brunswick, quatre milles et demi, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.. ..... 14,400

Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, jusqu'à Eganville, dans la province d'Ontario, vingt-huit milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 89,600

A la compagnie de chemin de fer de Belleville et Hastings-Nord, pour sept milles de son chemin, depuis le village de Medoc jusqu'à la jonction avec le chemin de fer Central de l'Ontario à Eldorado, dans la province d'Ontario, une subvention en sus de la subvention de $1,500 par mille, accordée par l'Acte 48-49 Vict., chap. 59, une subvention de..... 11,900

A la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, pour seize milles de son chemin depuis Tamworth, dans la direction de Tweed, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 48-49, Vict., chap. 59, une subvention de..... 70,000

A la compagnie du chemin de fer Albert, pour son chemin entre Salisbury et Hopewell, dans la province du Nouveau Brunswick, qui est un tributaire de l'Intercolonial, sous forme de prêt, remboursable à telle époque, et recouvrable de telle manière que le Gouverneur en Conseil le déterminera, une subvention de..... 15,000

2. Les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement ; —les autres subventions seront accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en Conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer respectivement. Toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un

ordre en conseil, et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en Conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre;

Pourvu toujours que l'octroi de ces subventions aux compagnies mentionnées respectivement, soit subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille, que le Gouverneur en Conseil pourra prescrire.

M. *White* (Cardwell)—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes:—

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas 6,400 acres pour chaque mille du chemin de fer d'embranchement de la compagnie, à partir d'un point situé sur la ligne principale de ce chemin, à ou près de Todburn, jusqu'à la rivière Assiniboine, près de la ville de Shellmouth, environ vingt-six milles.

2. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil, à octroyer à la compagnie du chemin de fer Central du Nord Ouest, ou à telle autre compagnie qui pourra être constituée légalement, pour la construction du chemin, des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas 6,400 acres pour chaque mille du chemin de fer de la compagnie, depuis la tête de ligne, à la station de Brandon, sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, jusqu'à Battleford, environ quatre cent cinquante milles.

3. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle, des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas 6,400 acres, pour chaque mille du chemin de fer de la compagnie, depuis sa tête de ligne, à ou près d'un point dans le township n° 4, dans le rang n° 30, à l'ouest du second méridien principal, jusqu'au point de raccordement avec le chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest, environ deux cent quarante milles.

No. 58.

OTTAWA, MARDI, 25 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886.

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE
1886.

# No 59.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MERCREDI, 26 MAI, 1886.

PRIÈRE.

La résolution adoptée en comité général, hier, concernant la construction d'un chemin de fer à partir d'un point sur le détroit de Canso jusqu'à Louisbourg ou Sydney, est rapportée, lue pour la seconde fois et adoptée.

Sir Hector Langevin présente alors un Bill (No 143) pour autoriser la construction d'un chemin de fer depuis le détroit de Canso à titre d'entreprise d'utilité publique, —lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Les résolutions adoptées en comité général, hier, concernant la Cie du chemin de fer de la Baie des Chaleurs, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et agréées.

Sir Hector Langevin présente alors un Bill (No 144) concernant certaines subventions pour un chemin de fer depuis Métapédiac sur le chemin de fer Intercolonial jusqu'à Paspébiac,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, demain.

Le Bill (No 10) relatif à la propriété foncière dans les Territoires du Nord-Ouest, est délibéré en comité général;—et sur rapport de progrès, le comité se lève et obtient l'autorisation de siéger de nouveau, ce jour.

A 6 P.M., M. l'Orateur quitte le fauteuil, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

(*L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art.* 19 *du règlement.*)

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 116) constituant en corporation la compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel, sont pris séparément en considération, et adoptés.

Le Bill (No 132) concernant le département des impressions publiques et de la papeterie, est lu pour la seconde fois, et renvoyé à un comité général devant siéger demain.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant les salaires des régistraires et autres officiers dans les Territoires du Nord Ouest.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu*,—Que les salaires des régistrateurs, régistrateurs-adjoints et autres employés nécessaires, ainsi que les dépenses incidentes qu'entraînera la mise à exécution de l'acte relatif à la propriété foncière dans les Territoires du Nord-Ouest, et

qui auront été sanctionnées par le Gouverneur en Conseil, se paieront sur les deniers votés par le Parlement à cet effet.

2. *Résolu,*—Que le Gouverneur en Conseil, pourra fournir et entretenir, aux frais du public, dans chaque district d'enregistrement, un édifice convenable, où seront déposés et conservés en sûreté les documents relatifs à l'enregistrement des titres en vertu du dit acte.

3. *Résolu,*—Que le Gouverneur en Conseil, pourra, en tout temps, fournir les livres et formules nécessaires, ainsi que toutes nouvelles formules dont l'usage lui paraîtrait nécessaire, et faire les règles et règlements pour l'exécution du dit acte, et ceux qu'il jugera opportun d'établir pour son application dans des cas imprévus, conformément à son intention et à ses fins.

4. *Résolu,*—Que les droits payables sous l'empire du dit acte, ou auxquels il donnera lieu, seront fixés par un tarif que fera le Gouverneur en Conseil, avec un cinquième d'un pour cent sur la valeur de la propriété foncière enrégistrée, si telle valeur est de, ou moindre que $5,000, et un dixième d'un pour cent sur la valeur additionnelle lorsque la valeur dépassera ce chiffre ; et vingt pour cent de ces honoraires bruts seront appliqués à la formation d'un fonds d'assurance foncière pour les fins énoncées dans le dit bill. La valeur sera constatée sous le serment ou l'affirmation solennelle du postulant, propriétaire ou personne acquiérant telle terre. Si le régistraire n'est pas convaincu de l'exactitude de la valeur ainsi affirmée ou assermentée, il lui sera loisible d'obliger tel postulant, propriétaire ou personne acquiérant la dite terre de produire un certificat de telle valeur signé par un évaluateur juré nommé par un juge, lequel certificat sera reçu comme preuve concluante de la dite valeur pour l'objet susdit.

5. *Résolu,*—Que le régistrateur pourra demander et recevoir les droits ainsi établis, et exécutera les services pour lesquels le dit acte exige des droits, sur le paiement de ces droits, qu'il tiendra un compte exact de toutes sommes d'argent reçus par lui sous l'autorité du dit acte, et les versera à la caisse du ministre des Finances et Receveur-Général, tel que le prescrira le Gouverneur en Conseil.

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir, demain.

M. McLelan propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides.

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

JEUDI, 27 mai, 1886.

Et la question étant mise sur la dite proposition,—elle est agréée, et la Chambre se forme en conséquence en comité des Subsides.

(*En comité*).

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

## XXIII.—PÊCHERIES.

### SALAIRES ET DÉBOURSÉS DES GARDE-PÊCHE ET DES GARDIENS.

| | |
|---|---|
| Ontario | 16,000 00 |
| Québec | 15,000 00 |
| Nouvelle-Ecosse | 17,500 00 |
| Nouveau-Brunswick | 13,000 00 |
| Ile du Prince-Edouard | 3,500 00 |
| Colombie-Britannique | 4,000 00 |
| Manitoba, Kiwatin et Territoires du Nord-Ouest | 3,000 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 158 | Pisciculture, passes-migratoires et nettoyage des rivières | 35,000 00 |
| | Dépenses judiciaires et incidentes | 2,000 00 |
| | Entretien et réparations des vapeurs et autres bâtiments employés à la protection des pêcheries | 100,000 00 |
| | Exposition des pêcheries du Canada | 1,500 00 |
| | Pour payer le service de personnes attachées aux départements des douanes et des pêcheries, et autres frais se rattachant à la distribution de la prime de pêche et au service de la statistique | 5,000 00 |

## XXIV.—CONTROLE DES COMPAGNIES D'ASSURANCES.

| | | |
|---|---|---|
| 159 | Pour faire face aux dépenses se rattachant à ce service | 6,000 00 |

## PERCEPTION DU REVENU.—(*Suite.*)

## XXXI.—ACCISE.

| | | |
|---|---|---|
| | Appointements des officiers et inspecteurs de l'accise | 245,432 50 |
| | Pour pourvoir aux augmentations des appointements suivant le résultat des examens d'accise | 2,000 00 |
| | Pour augmenter les appointements des principaux officiers chargés de la surveillance dans les grandes distilleries et fabriques. | 2,000 00 |
| | Frais de voyages, loyer, combustible, papeterie, etc<br>Pour estampilles et estampillage des tabacs domestiques et importés | 60,000 00 |
| | Pour permettre au département d'accorder une gratification aux employés de l'accise dans le Manitoba et la Colombie-Britannique, en considération du coût exceptionnel de la vie dans ces provinces | 2,000 00 |
| 188 | Allocation aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux. | 3,500 00 |
| | Service préventif | 7,000 00 |
| | Commission aux vendeurs d'estampilles pour tabac canadien en torquettes | 500 00 |
| | *Spécial.* | |
| | Pour mettre le département en mesure d'acheter du naphte de bois et autres articles de même nature, qu'il fournira aux fabricants en entrepôts, ainsi que le veut l'acte 46 Vic., chap. 15, art, 224, dépense qui sera remboursée ensuite par les fabricants | 2,000 00 |

## XXXII.—INSPECTION ET MESURAGE DU BOIS.

*Montréal.*

| | | |
|---|---|---|
| | Sous-surintendant | 900 00 |
| | Teneur de livres et comptable | 600 00 |
| | *Québec.* | |
| | Surintendant | 2,200 00 |
| 189 | Sous-surintendant | 1,600 00 |
| | Caissier | 1,500 00 |
| | Commis de la spécification | 1,400 00 |
| | Messager et gardien | 350 00 |
| | Commis de la spécification, etc., 8 mois : 1 à $1,000, 2 à $700, 1 à $650, 2 à $600, 2 à 550 | 5,350 00 |
| | Aide de teneur de livres | 1,100 00 |
| | Emolution des inspecteurs-mesureurs | 30,000 00 |
| | Dépenses contingentes | 8,000 00 |
| | Pension des inspecteurs-mesureurs à la retraite | 6,600 00 |

## XXXIII.—POIDS ET MESURES ET GAZ.

| | | |
|---|---|---|
| 190 | Appointements des inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures | 45,950 00 |
| | Appointement des inspecteurs du gaz | 11,700 00 |
| | Traitement du commissaire des étalons | 800 00 |
| | Loyers, combustibles, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc. Poids et mesures | 17,000 00 |
| | Loyers, combustibles, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Gaz | 6,500 00 |
| | Appointements de l'inspecteur en chef des étalons | 1,800 00 |

## XXXIV.—INSPECTION DES DENRÉES.

| | | |
|---|---|---|
| 191 | Pour l'achat de la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi | 2,500 00 |

## XXXV.—INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

| | | |
|---|---|---|
| 192 | Pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la loi | 21,500 00 |

## XXXVI.—MENUS REVENUS.

| | | |
|---|---|---|
| 193 | Menus revenus | 3,000 00 |
| | Terres fédérales | 2,000 00 |

## XXXVII.—CHEMINS DE FER ET CANAUX.

### CANAUX.

*Entretien et réparation.*

| | | |
|---|---|---|
| 199 | Appointements et dépenses contingentes des préparations des canaux | 37,024 00 |

## XXXVIII—TRAVAUX PUBLICS.

| | | |
|---|---|---|
| 200 | Perception des droits de glissoires et d'estacades | 21,650 00 |

## XII.—MILICE.—(*Fin.*)

| | | |
|---|---|---|
| 64 | Corps permanents—Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place, "A," "B" et "C," et des écoles d'artillerie à Québec, Kingston et Victoria, C.-B. Ecoles de cavalerie et d'infanterie à Québec, Frédéricton, Toronto, London et Winnipeg | 435,700 00 |

## XXXIX.—POSTES.

| | | |
|---|---|---|
| 209 | Ontario | 1,307,600 00 |
| | Québec | 625,600 00 |
| | Nouveau-Brunswick | 236,360 00 |
| | Nouvelle-Ecosse | 242,710 00 |
| | Ile du Prince-Edouard | 42,480 00 |
| | Colombie-Britannique | 120,926 00 |
| | Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest | 266,270 00 |

## XL.—TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

SERVICE EXTÉRIEUR.

*Commission des terres—Winnipeg.*

| | | |
|---|---|---|
| | Appointements du commissaire | 5,000 00 |
| | do surintendant des mines | 3,200 00 |
| | Frais de voyages do | 1,200 00 |
| | Appointements de l'inspecteur des agences | 2,000 00 |
| | Frais de voyages do | 1,200 00 |
| | Appointements du secrétaire | 1,800 00 |
| | do du sous-secrétaire | 1,400 00 |
| | do de commis | 12,000 00 |
| | Dépenses contingentes, éclaireurs, frais de postage, télégramme, etc | 2,400 00 |
| | Gardien et messager | 600 00 |
| | Appointements de l'inspecteur des compagnies de colonisation | 3,000 00 |
| | Frais de voyages do do | 1,000 00 |
| | Appointements de 6 inspecteurs des établissements dits homesteads | 7,200 00 |
| | Frais do do do | 5,000 00 |
| | Service de guides | 2,000 00 |
| | Services spéciaux | 5,000 00 |

*Agences des terres fédérales.*

| | | |
|---|---|---|
| | 13 agents des terres fédérales | 16,800 00 |
| | 17 commis | 16,878 00 |
| | Dépenses contingentes, y compris loyer de bureau, combustibles, etc | 8,000 00 |

*Agences des bois de la couronne.*

| | | |
|---|---|---|
| | Agent des bois de la couronne, Winnipeg, appointements | 2,000 00 |
| | Teneur de livres do do | 1,095 00 |
| | Agent des bois do Edmonton, appointements | 1,200 00 |
| | do do Calgary, appointements | 1,200 00 |
| | do do Prince-Albert, appointements | 1,200 00 |
| | 6 gardes-forestiers | 4,200 00 |
| | Dépenses contingentes | 5,000 00 |
| | Papeterie et impressions pour le service extérieur | 4,000 00 |
| | Conseil d'examens des arpenteurs fédéraux | 1,000 00 |
| | Dépenses contingentes du bureau général pour le service extérieur. | 1,000 00 |

*Réclamations des métis.*

| | | |
|---|---|---|
| | Pour subvention aux frais de la commission chargée de régler les réclamations des métis dans les territoires du Nord-Ouest. | 2,500 00 |

*Colombie-Britannique.*

| | | |
|---|---|---|
| | 1 agent | 2,500 00 |
| | 5 commis | 6,940 00 |
| | 1 gardien | 120 00 |
| | Dépenses contingentes | 2,000 00 |

SERVICE INTÉRIEUR.

| | | |
|---|---|---|
| | Commis surnuméraires du bureau général, Ottawa; annonces et autres frais similaires | 30,000 00 |

## XLI.—TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

| | | |
|---|---|---|
| 211 | Pour arpentage, examens des rapports d'arpentage, impressions de plans, etc | 100,000 00 |

**Résolutions à rapporter.**

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger à la prochaine séance de la Chambre, aujourd'hui.

Un message est reçu du Sénat adoptant les amendements faits par cette Chambre au bill de leurs Honneurs (No 135), intitulé : " Acte modifiant l'Acte concernant les offenses contre la personne, " sans amendement.

Et,—adoptant les bills suivants avec des amendements, savoir :—

Bill (No 86) constituant en corporation " La Compagnie du Télégraphe de l'Amérique du Nord."

Bill (No 87) constituant en corporation " La Compagnie du chemin de fer Kootenay et Athabaska."

Bill (No 130) concernant certains ouvrages faits dans les eaux navigables ou au-dessus d'icelles ;—et

Bill (No 94) modifiant de nouveau l' " Acte des Terres Fédérales, 1883."

M. McLelan remet un message de Son Excellence le Gouverneur-Général, lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :—

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1886, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, le Gouverneur-Général recommande le budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 26 mai 1886.

Sur motion de M. McLelan, les dits message et budget supplémentaire sont renvoyés au comité des Subsides.

La Chambre alors s'ajourne à 2.40 a.m.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

*Pope*—Jeudi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder les subventions mentionnées ci-dessous aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi désignés ci-dessous, savoir :—

A la compagnie de chemin de fer de Moncton et Bouctouche, pour trente milles de son chemin de fer, à partir d'un point à ou près de Moncton jusqu'à Bouctouche, dans la province du Nouveau-Brunswick, ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... $ 96,000

Pour un chemin de fer *viâ* London à Chatham, à partir d'Ingersoll, dans la province d'Ontario, quatre-vingt milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 256,000

A la compagnie de chemin de fer *Northern and Western*, pour dix milles de son chemin, qui se trouve entre les termini des parties de sa voie, pour lesquels des subventions sont déjà accordées, l'une à partir de Frédéricton, et l'autre d'Indiantown, et un prolongement de deux milles jusqu'en eau profonde à Chatham, dans la province du Nouveau-Brunswick, ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 32,000

A la compagnie du chemin de fer de Caraquette, pour dix milles de son chemin, à partir de l'extrémité de la partie déjà subventionnée, au Petit Caraquette, jusqu'à Shippegan, dans la province du Nouveau-Brunswick, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 32,000

A la compagnie du chemin de fer du lac Erié, d'Essex et de la rivière Détroit, pour trente-sept milles de son chemin, de Windsor à Leamington, dans la province d'Ontario, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 118,400

A la compagnie de chemin de fer de colonisation de la Baie du Tonnerre, pour cinquante-six milles de son chemin, à partir de l'extrémité de la section actuellement subventionnée, jusqu'à un point près du Lac Croche, dans la province d'Ontario, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 179,200

A la compagnie de chemin de fer de colonisation de Parry Sound, pour quarante milles de son chemin, à partir du village de Parry Sound, jusqu'au village de Sandridge, sur la ligne du chemin de fer de Jonction du Pacifique-Nord, dans la province de l'Ontario, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 128,000

Pour un chemin de fer entre New-Glasgow et Montcalm, dans la province de Québec, dix-huit milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 57,600

Pour un chemin de fer entre Hereford et le chemin de fer Intercolonial, dans le township de Eaton, dans la province de Québec, trente-quatre milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 108,800

Pour un chemin de fer de Saint-Félix au lac Maskinongé, paroisse de Saint-Gabriel, dans la province de Québec, dix milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 32,000

Pour un chemin de fer de Glenannan à Wingham, dans la province d'Ontario, cinq milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 16,000

Pour un chemin de fer à partir d'un point à ou près de la Station McCann, sur le chemin de fer Intercolonial, jusqu'aux Joggins, sur le bassin de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, douze milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 38,400

Pour un chemin de fer de l'Assomption à l'Epiphanie, dans la province de Québec, trois milles et demi, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité ..... 11,200

A la compagnie du chemin de fer Montréal et Occidental, pour soixante-dix milles de son chemin, depuis Saint-Jérôme, dans une direction nord-ouest, vers le Désert, dans la province de Québec, une subvention de $5,161 par mille, au lieu des subventions accordées par les actes 46 Vict., chap. 25, et 47 Vict., chap. 8, donnant un total de ..... 361,270

Pour un chemin de fer de Saint-André jusqu'à la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien, à ou près de quelque point situé à l'est de la ligne de Lachute, dans le comté d'Argenteuil, dans la province de Québec, sept milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 47 Vict., chap. 8, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 22,400

A la compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien, pour douze milles de son chemin depuis Clark's Island jusqu'à Valleyfield, et à partir de Lacolle, dans la province de Québec, jusqu'à la frontière internationale, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 38,400

Pour un chemin de fer de Truro à Newport, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, quarante-neuf milles, une subvention ne dépassant pas $3,200, et n'excédant pas en totalité ..... 156,800

A la compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour quatre vingt quinze milles de son chemin, à partir d'un point situé à cinquante milles au nord de Saint-Raymond, jusqu'au lac Saint-Jean, dans la pro de Québec, une subvention ne dépassant pas $1,961 par mille, et n'excédant pas en totalité (en sus de la subvention accordée par les actes 45 Vic., chap. 14, et 46 Vic., chap. 25, de $3,200 par mille) ..... 186,295

A la compagnie du chemin de fer du Cap Rouge et du Saint-Laurent, pour douze milles de son chemin, depuis Lorette, *viâ* Cap Rouge, jusqu'à Québec, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 38,400

Pour la construction de quais et débarcadères, sur la ligne du chemin de fer, entre le Long Sault et le pied du lac Témiscamingue, une subvention de ..... 6,000

A la Cie du chemin de fer de Gananoque, Perth et la Baie de James, dix-sept milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 54,400

Pour un chemin de fer de Saint-Eustache à Saint-Placide, comté des Deux-Montagnes, dix-huit milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 57,600

Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer Intercolonial, à travers la vallée Stewiacke, sur une ligne qui donnera des facilités de communication avec les établissements de Iron Mines, Springside, Upper Stewiacke et Musquodoboit, vingt-cinq milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 80,000

Pour un chemin de fer de Yamaska à la rivière Saint-François, dans la province de Québec, dix milles, une subvention ne dépassant pas $3,200, et n'excédant pas en totalité ..... 32,000

Pour un chemin de fer à partir de la station de Perth-Centre, sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick, jusqu'à un point près de Plaister Rock Island, dans la province du Nouveau-Brunswick, vingt-huit milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 89,600

Pour un chemin de fer de Frédéricton au village de Prince William, dans la province du Nouveau-Brunswick, vingt deux milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 70,400

Pour un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial, près de Newcastle, jusqu'à Douglastown, dans la province du Nouveau-Brunswick, six milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.. ..... 19,200

Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, jusqu'à Eganville, dans la province d'Ontario, vingt-deux milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... ..... 70,400

A la compagnie de chemin de fer de Belleville et Hastings-Nord, pour sept milles de son chemin, depuis le village de Medoc jusqu'à la jonction avec le chemin de fer Central de l'Ontario à Eldorado, dans la province d'Ontario, et en sus de la subvention de $1,500 par mille, accordée par l'Acte 48-49 Vict., chap. 59, une subvention de..... ..... 11,900

A la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, pour seize milles de son chemin depuis Tamworth, dans la direction de Tweed, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 48-49, Vict., chap. 59, une subvention de..... ..... 70,000

A la compagnie du chemin de fer Albert, pour son chemin entre Salisbury et Hopewell, dans la province du Nouveau-Brunswick, qui est un tributaire de l'Intercolonial, sous forme de prêt, remboursable à telle époque, et recouvrable de telle manière que le Gouverneur en Conseil le déterminera, une subvention de..... ..... 15,000

2. Les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement ; —les autres subventions seront accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en Conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer respectivement. Toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un ordre en conseil, et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en Conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure ; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil ; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre ;

Pourvu toujours que l'octroi de ces subventions aux compagnies mentionnées respectivement, soit subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille, que le Gouverneur en Conseil pourra prescrire.

Sir *Hector Langevin*—Vendredi prochain—Que les mesures du gouvernement auront la priorité sur toutes les autres, lundi prochain, après les affaires de routine et les interpellations.

M. *Tassé*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu un rapport de M. l'abbé Labelle chargé d'une mission en France dans les intérêts de l'émigration ? Si oui, a-t-il l'intention de soumettre ce rapport au Parlement ?

M. *Tassé*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il pris en considération le fait que chaque sénateur d'Ontario représentait une moyenne d'environ 80,000 âmes, d'après le dernier recensement, et qu'il y avait alors plus de 100,000 Canadiens-français dans cette province ? Si oui, a-t-il l'intention de donner un représentant au Sénat à la minorité française d'Ontario ?

M *Cook*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—

1. Le gouvernement a-t-il reçu quelque pétition de la part des sauvages Chippewas ?
2. Si oui, quelle action le gouvernement a-t-il prise à ce sujet ?
3. De quels griefs les sauvages se plaignent-ils ?
4. Et quelles sont les mesures prises par le gouvernement pour le redressement de ces griefs ?

M. *Mills*—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Le premier ministre a-t-il reçu des membres conservateurs du barreau de Halifax, par l'entremise de M. Daly, un protêt contre la nomination de M. Wallace Graham, comme agent légal du gouvernement à Halifax, représentant qu'il était l'associé de C. H. Tupper, M.P. pour Pictou, qu'il participait, en cette qualité, aux profits de l'association, et que le premier ministre avait été mal avisé en faisant cette nomination ? ou aucune autre remontrance de cette nature ?

No. 59.

OTTAWA, MERCREDI, 26 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 188

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET Cie.

1886.

# No 60

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, JEUDI, 27 MAI, 1886.

PRIÈRE.

M. Rykert, du comité des Comptes Publics, présente le quatrième rapport de ce comité, lequel est comme suit : —

Votre comité, conformément à l'ordre de la Chambre du 20 courant, s'est occupé de la question de la somme due par M. Herman H. Cook, à titre de droits pour bois abattu dans les réserves sauvages situées sur certaines îles de la Baie Georgienne au cours des années 1872 et 1873, et de la remise de $1,456.24, y compris l'intérêt sur cette somme, et à ce sujet, il a examiné certaines personnes,—et pour l'information de la Chambre, il annexe au présent rapport des copies de la preuve faite et des exhibits produits par elles.

(*Pour la preuve et les exhibits accompagnant ce rapport, voir l'appendice du Journal No* 5.)

M. Colby, du comité mixte de la bibliothèque du Parlement, présente un rapport de ce comité, qui est comme suit :—

Le comité mixte de la bibliothèque du Parlement a l'honneur de faire le rapport suivant :—

L'attention du comité a de nouveau été attirée sur la nécessité de limiter le nombre des personnes ayant accès à la bibliothèque pendant la vacance, et de prévenir la perte et la mutilation des livres. Il a été ordonné que toutes personnes, trouvées, ou soupçonnées d'être, en contravention des règlements de la bibliothèque, soient rapportées aux présidents des deux Chambres, et que les privilèges dont ces personnes jouissaient soient annulés en attendant leur décision.

Le comité a appris avec regret que, pendant la présente session, les journaux, les comptes publics et autres documents semblables, ont été mutilés par certaines personnes désireuses de s'épargner le trouble de copier, et qu'une page entière d'un volume relié de la *Gazette* de Montréal, contenant la lettre de l'archevêque Taché sur les affaires du Nord-Ouest, en a été délibérément arrachée. Le comité désire exprimer énergiquement sa désapprobation d'une conduite qu'il est impossible de réprimer et qui menace de détruire l'utilité de la bibliothèque.

Les ouvrages canadiens de la bibliothèque sont maintenant si nombreux et si importants, et le catalogue tellement rempli et imparfait, qu'il est devenu nécessaire de le faire réimprimer, et le comité recommande que la somme de deux milles piastres soit affectée spécialement à cette fin.

Un sous-comité chargé d'examiner certaines lettres et pétitions concernant la position et les salaires de quelques-uns des officiers et messagers de la bibliothèque, a été nommé, et le rapport du dit sous-comité, ci-joint, a été adopté.

Il a été jugé à propos d'ordonner que les ouvrages des principaux écrivains allemands soient obtenus dans la langue originale, pour l'usage des personnes à qui cette langue est naturelle ou familière.

ANNEXE A.

Le sous-comité chargé d'examiner les lettres et pétitions de certains officiers et messagers de la bibliothèque fait rapport comme suit : —

1. Que dans le cas de M. A. H. Todd, il est à propos que le comité mixte demande au gouvernement que le salaire entier de $1,600 accordé à M. Todd, par ordre en Conseil du 27 novembre, 1885, lui soit payé, et que le paiement de ce salaire date du 1er juillet, 1885, ainsi que l'augmentation statutaire qui lui est due depuis le 1er juillet, 1884.

2. Que dans le cas de M. Laperrière, il est à propos que le comité mixte demande au gouvernement que le salaire entier du mois où il a été mis à la retraite lui soit payé, ainsi que sa pension de retraite pour le même mois.

Sir Hector Langevin met devant la Chambre,—Papiers, correspondance, etc., concernant les subventions à certaines compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction de certains chemins de fer, comme suit : —

Cie de Ch. de F. de Moncton et Bouctouche
Ligne de Ch. de F. Ingersoll à Chatham, Ont.
Cie du Ch. de F. Northern and Western
Cie du Ch. de F. de Caraquet
Cie du Ch. de F. du lac Erié, Essex et Détroit
Cie du Ch. de F. de Colonisation de Parry Sound
Ch. de F. de New-Glasgow à Montcalm, Québec
Ch. de F. de Hereford à Eaton, Québec
Ch. de F. de Saint-Félix au lac Saint-Gabriel, Québec
Ch. de F. de Glenannan à Wingham
Ch. de F. de la station de McCann à Joggins, Nouvelle-Ecosse
Ch. de F. de l'Assomption à L'Epiphanie, Québec
Cie du Ch. de F. Montréal et Occidental
Ch. de F. de Saint-André à Lachute, Québec
Cie du Ch. de F. Atlantique Canadien
Ch. de F. de Truro à Newport, N.-E.
Cie du Ch. de F. de Québec au lac Saint-Jean
Cie du Ch. de F. du Cap-Rouge et du Saint-Laurent
Long Sault au lac Témiscamingue
Gananoque à Delta
Ligne de Ch. de F. le long de la Vallée Stewiacke
Station de Perth à Plaister Rock Island, N.-B.
Frédericton à Prince William, N.-B.
Newcastle à Douglastown, N.-B.
Point sur le Pacifique Canadien à Eganville, Ont.
Cie du Ch. de F. de Napanee, Tamworth et Québec ; et
Cie du Ch. de F. Albert.

M. Foster met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général,—Rapport annuel du département des Pêcheries, pour l'année 1885.

Il présente aussi la réponse suivante :—

Réponse à Ordre du 19 écoulé—Copie de la correspondance échangée entre le gouvernement et aucun membre de l'équipage constituant le service de sauvetage à Port-Rowan, province d'Ontario, qui n'a pas encore été soumis à la Chambre.

Sir Hector Langevin propose que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder les subventions mentionnées ci-dessous aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi désignés ci-dessous, savoir :—

A la compagnie de chemin de fer de Moncton et Bouctouche, pour trente milles de son chemin de fer, à partir d'un point à ou près de Moncton

jusqu'à Bouctouche, dans la province du Nouveau-Brunswick, ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... $ 96,000

Pour un chemin de fer *viâ* London à Chatham, à partir d'Ingersoll, dans la province d'Ontario, quatre-vingt milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 256,000

A la compagnie de chemin de fer *Northern and Western*, pour dix milles de son chemin, qui se trouve entre les termini des parties de sa voie, pour lesquels des subventions sont déjà accordées, l'une à partir de Frédéricton, et l'autre d'Indiantown, et un prolongement de deux milles jusqu'en eau profonde à Chatham, dans la province du Nouveau-Brunswick, ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 32,000

A la compagnie du chemin de fer de Caraquette, pour dix milles de son chemin, à partir de l'extrémité de la partie déjà subventionnée, au Petit Caraquette, jusqu'à Shippegan, dans la province du Nouveau-Brunswick, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 32,000

A la compagnie du chemin de fer du lac Erié, d'Essex et de la rivière Détroit, pour trente-sept milles de son chemin, de Windsor à Leamington, dans la province d'Ontario, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 118,400

A la compagnie de chemin de fer de colonisation de la Baie du Tonnerre, pour cinquante-six milles de son chemin, à partir de l'extrémité de la section actuellement subventionnée, jusqu'à un point près du Lac Croche, dans la province d'Ontario, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 179,200

A la compagnie de chemin de fer de colonisation de Parry Sound, pour quarante milles de son chemin, à partir du village de Parry Sound, jusqu'au village de Sandridge, sur la ligne du chemin de fer de Jonction du Pacifique-Nord, dans la province de l'Ontario, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 128,000

Pour un chemin de fer entre New-Glasgow et Montcalm, dans la province de Québec, dix-huit milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 57,600

Pour un chemin de fer entre Hereford et le chemin de fer Intercolonial, dans le township de Eaton, dans la province de Québec, trente-quatre milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 108,800

Pour un chemin de fer de Saint-Félix au lac Maskinongé, paroisse de Saint-Gabriel, dans la province de Québec, dix milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 32,000

Pour un chemin de fer de Glenannan à Wingham, dans la province d'Ontario, cinq milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 16,000

Pour un chemin de fer à partir d'un point à ou près de la Station McCann, sur le chemin de fer Intercolonial, jusqu'aux Joggins, sur le bassin de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, douze milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 38,400

Pour un chemin de fer de l'Assomption à l'Epiphanie, dans la province de Québec, trois milles et demi, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité..... 11,200

A la compagnie du chemin de fer Montréal et Occidental, pour soixante-dix milles de son chemin, depuis Saint-Jérôme, dans une direction nord-ouest, vers le Désert, dans la province de Québec, une subvention de $5,161 par mille, au lieu des subventions accordées par les actes 46 Vict., chap. 25, et 47 Vict., chap. 8, donnant un total de..... 361,270

Pour un chemin de fer de Saint-André jusqu'à la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien, à ou près de quelque point situé à l'est de la ligne de Lachute, dans le comté d'Argenteuil, dans la province de Québec, sept milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 47 Vict., chap. 8, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 22,400

A la compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien, pour douze milles de son chemin depuis Clark's Island jusqu'à Valleyfield, et à partir de Lacolle, dans la province de Québec, jusqu'à la frontière internationale, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 38,400

Pour un chemin de fer de Truro à Newport, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, quarante-neuf milles, une subvention ne dépassant pas $3,200, et n'excédant pas en totalité..... 156,800

A la compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour quatre vingt-quinze milles de son chemin, à partir d'un point situé à cinquante milles au nord de Saint-Raymond, jusqu'au lac Saint-Jean, dans la pro de Québec, une subvention ne dépassant pas $1,961 par mille, et n'excédant pas en totalité (en sus de la subvention accordée par les actes 45 Vic., chap. 14, et 46 Vic., chap. 25, de $3,200 par mille)..... 186,295

A la compagnie du chemin de fer du Cap Rouge et du Saint-Laurent, pour douze milles de son chemin, depuis Lorette, *vid* Cap Rouge, jusqu'à Québec, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 38,400

Pour la construction de quais et débarcadères, sur la ligne du chemin de fer, entre le Long Sault et le pied du lac Témiscamingue, une subvention de..... 6,000

A la Cie du chemin de fer de Gananoque, Perth et la Baie de James, dix-sept milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 54,400

Pour un chemin de fer de Saint-Eustache à Saint-Placide, comté des Deux-Montagnes, dix-huit milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 57,600

Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer Intercolonial, à travers la vallée Stewiacke, sur une ligne qui donnera des facilités de communication avec les établissements de Iron Mines, Springside, Upper Stewiacke et Musquodoboit, vingt-cinq milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 80,000

Pour un chemin de fer de Yamaska à la rivière Saint-François, dans la province de Québec, dix milles, une subvention ne dépassant pas $3,200, et n'excédant pas en totalité..... 32,000

Pour un chemin de fer à partir de la station de Perth Centre, sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick, jusqu'à un point près de Plaister Rock Island, dans la province du Nouveau-Brunswick, vingt-huit milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 89,600

Pour un chemin de fer de Frédéricton au village de Prince William, dans la province du Nouveau-Brunswick, vingt deux milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 70,400

Pour un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial, près de Newcastle, jusqu'à Douglastown, dans la province du Nouveau-Brunswick, six milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 19,200

Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, jusqu'à Eganville, dans la province d'Ontario, vingt-deux milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 70,400

A la compagnie de chemin de fer de Belleville et Hastings-Nord, pour sept milles de son chemin, depuis le village de Medoc jusqu'à la jonction avec le chemin de fer Central de l'Ontario à Eldorado, dans la province d'Ontario, et en sus de la subvention de $1,500 par mille, accordée par l'Acte 48-49 Vict., chap. 59, une subvention de..... 11,900

A la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, pour seize milles de son chemin depuis Tamworth, dans la direction de Tweed, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 48-49, Vict., chap. 59, une subvention de..... 70,000

A la compagnie du chemin de fer Albert, pour son chemin entre Salisbury et Hopewell, dans la province du Nouveau Brunswick, qui est un tributaire de l'Intercolonial, sous forme de prêt, remboursable à telle époque, et recouvrable de telle manière que le Gouverneur en Conseil le déterminera, une subvention de..... 15,000

2. Les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement ; —les autres subventions seront accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en Conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer respectivement. Toutes les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un ordre en conseil, et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en Conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure ; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil ; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre ;

Pourvu toujours que l'octroi de ces subventions aux compagnies mentionnées respectivement, soit subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille, que le Gouverneur en Conseil pourra prescrire.

Alors, Sir Hector Langevin informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions.

M. White (Cardwell) propose que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les résolutions suivantes :—

1. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas 6,400 acres pour chaque mille du chemin de fer d'embranchement de la compagnie, à partir d'un point situé sur la ligne principale de ce chemin, à ou près de Todburn, jusqu'à la rivière Assiniboine, près de la ville de Shellmouth, environ vingt-six milles.

2. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil, à octroyer à la compagnie du chemin de fer Central du Nord Ouest, ou à telle autre compagnie qui pourra être constituée légalement, pour la construction du chemin, des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas 6,400 acres pour chaque mille du chemin de fer de la compagnie, depuis la tête de ligne, à la station de Brandon, sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, jusqu'à Battleford, environ quatre cent cinquante milles,

3. Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle, des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas 6,400 acres, pour chaque mille du chemin de fer de la compagnie, depuis sa tête de ligne, à ou près d'un point dans le township n° 4, dans le rang n° 30, à l'ouest du second méridien principal, jusqu'au point de raccordement avec le chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest, environ deux cent quarante milles.

Alors, M. White (Cardwell) informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet des dites résolutions, les recommande à la Chambre.

Ordonné, Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer les dites résolutions.

Les résolutions adoptées en comité général, hier, concernant les salaires des registraires et autres officiers dans les Territoires du Nord-Ouest, sont rapportées, lues pour la seconde fois et agréées, et renvoyées au comité général sur le Bill (No 10) concernant la propriété foncière dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le Bill (No 10) concernant la propriété foncière dans les Territoires du Nord-Ouest, est de nouveau délibéré en comité général (les résolutions adoptées à ce sujet, hier, référées), rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois et passé.

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 130) concernant certains ouvrages faits dans et sur les eaux navigables, sont pris séparément en considération et adoptés.

Le Bill (No 132) concernant le département des impressions publiques et de la papeterie, est délibéré en comité général, rapporté avec des amendements et délibéré, tel qu'amendé.

M. Chapleau propose,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois.

M. Mills propose, comme amendement, que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais que la troisième lecture ait lieu dans six mois à dater d'aujourd'hui.—Rejeté, sur division.

Et la question étant mise de nouveau,—Que le dit bill soit maintenant lu la troisième fois, elle est agréée, et le bill est, en conséquence, lu la troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat adoptant les amendements faits par cette Chambre au Bill (No 128) du Sénat, intitulé: " Acte pour constituer en corporation la Cie du chemin de fer par tunnel du détroit de Northumberland," sans amendement.

Aussi,—adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill (No 115) concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest au Parlement du Canada;—et

Bill (No 131) modifiant de nouveau l'acte concernant le chemin de fer du Pacifique Canadien.

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 94) modifiant de nouveau l'" Acte des Terres Fédérales, 1883," sont pris séparément en considération, et adoptés.

Le Bill (No 142) établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

M. White (Cardwell) met devant la Chambre,—Copie des ordres en Conseil, correspondance, etc, concernant des octrois de terres fédérales aux compagnies de chemins de fer qui suivent:—

Cie du Ch. de F. de la Montagne de Bois à Qu'Appelle

Cie du Ch. de F. Central du Nord-Ouest; et

Cie du Ch. de F. du Manitoba et du Nord-Ouest.

La Chambre, en conformité de l'ordre, procède à reprendre de nouveau en considération les items 5, 7, 8 et 9 de la résolution 1 ; et l'item 4 de la résolution 2 ; et la résolution 5, rapportés du comité des Voies et Moyens, vendredi, le 2 avril dernier, et les dits items et résolution sont renvoyés de nouveau au comité des Voies et Moyens.

M. McLelan propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Voies et Moyens.

Et un débat s'ensuivant ;

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

VENDREDI, 28 mai, 1886.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est agréée, et la Chambre se forme, en conséquence, de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*).

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1.—*Résolu*, Qu'il est expédient d'amender de nouveau le tarif des droits de douane et la liste des articles admis en franchise, en sus des modifications apportées par les résolutions passées le 31 mars dernier, comme suit :—

Les articles ci-dessous mentionnés seront frappés des taux de droits spécifiés comme suit, et tous les droits imposés antérieurement seront abrogés.

| | |
|---|---|
| 1 Toiles cirées, en pièces, coupées ou façonnées, huilées, vernies, étampées, peintes ou imprimées, veloutées ou enduites, non autrement spécifiées, un droit spécifique de cinq centins par verge carrée et dix pour cent *ad valorem* | 5 cts p. verge carrée et 10 p. c. |
| 2. Prélarts pour parquet, trente pour cent *ad valorem* | 30 p. c. |
| 3. Tresses de paille, en feuilles ou rouleaux, unie ou goudronnée, un droit spécifique de quarante centins par cent livres | 40 cts p. 100 lbs. |
| 4. Poteries et faïences, savoir : Dames-jeannes, ou cruches, barattes et jarres, un droit spécifique de deux centins par gallon de capacité. | 2 cts. p. gall. |
| 5. Courroies, tuyaux, garnitures, nattes et paillassons en caoutchouc, un droit spécifique de cinq centins par livre et quinze pour cent *ad valorem* | 5 cts. p. lb. et 15 p.c. |
| 6. Ferrures de voitures, trente-cinq pour cent *ad valorem* | 35 p.c. |
| 7. Savon parfumé et de toilette, un droit spécifique de dix centins par livre ; le poids des garnitures intérieures et des enveloppes devant être compris avec le poids imposable, et dix pour cent *ad valorem* | 10 cts. p. lb. et 10 p.c. |
| 8. Papier-toile Union pour faux-cols, en rouleaux ou feuilles, non vernissé ou fini, cinq pour cent *ad valorem* | 5 p.c. |
| 9. Papier-toile Union pour faux-cols, vernissé ou fini, en rouleaux ou feuilles, vingt pour cent *ad valorem* | 20 p.c. |
| 10. Papiers peints ou à tentures, en rouleaux, du coût de 8 centins par rouleau de 8 verges, un droit spécifique de deux centins par rouleau de dite longueur | 2 cts. p. rouleau. |
| 11. Feutre, pressé, de toute espèce, n'étant ni rempli ou recouvert d'aucun tissu, dix-sept et demi pour cent *ad valorem* | 17½ p.c. |
| 12. Stéréotypes et électrotypes, et leurs supports faits en tout ou en partie de métal à caractères, un droit spécifique de cinq centins par livre | 5 cts. p. lb. |
| 13. Faulx, un droit spécifique de deux piastres et quarante centins par douzaine | $2.40 p. doz. |
| 14. Fil métallique recouvert de coton, toile, ou autres matériaux, vingt-cinq pour cent *ad valorem* | 25 p. c. |

15. Boulons et écrous pour poêles et tous boulons et rivets, d'un quart de pouce de diamètre et au-dessous, trente-cinq pour cent *ad valorem*..... 35 p.c.

16. Mouchoirs de coton ou de toile, unis ou imprimés, en pièce ou autrement, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p.c.

17. Que l'importation et la fabrication de l'oléo-margarine, butyrine et tout tel substitut du beurre seront prohibées sous peine d'une amende de pas moins de deux cents ni de plus de quatre cents piastres pour chaque offense, et de la confiscation de tels articles et de tous colis les contenant, et de tout outillage, objets et machines, employées pour la fabrication ou la préparation de tels articles.

18. Fer ou acier en plaque, pour la fabrication des clous, du numéro 16 et au-dessus, vingt-cinq pour cent *ad valorem*..... 25 p. c.

19. Abroger l'item 353 des Statuts revisés du Canada, sauf en ce qui concerne le " bleu marin."

20. Abroger aussi l'item 428 et substituer le suivant: Toile de jute, telle que sortie du métier, non pressée ni calandrée, ni finie d'aucune autre manière, de pas moins de quarante pouces de largeur, lorsqu'elle est importée par les fabricants de sacs en toile de jute pour usage dans leurs manufactures.

Les items suivants devant être ajoutés à la liste des articles admis en franchise:

Fil de jute, uni, teint ou coloré, lorsqu'importé par les fabricants de tapis, nattes ou paillassons pour usage dans leurs manufactures.

Les instruments et appareils de physique qui ne sont pas fabriqués en Canada, lorsqu'importés par les universités, collèges et sociétés scientifiques et pour leur usage.

**2.** *Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender comme suit la résolution No 1 adoptée le 30 mars dernier:

Item 3, après le mot " livre " ajouter les mots: " le poids de l'enveloppe devant être compris dans le poids imposable."

Item 5, après le mots " acier " ajouter les mots " non spécifiés ailleurs."

Item 7. Faire le changement qui suit:

Cidre non clarifié ou raffiné, un droit spécifique de cinq centins par gallon impérial ..... 5 cts. p. g. im.

Cidre clarifié ou raffiné, un droit spécifique de dix centins par gallon impérial..... 10 cts p.g. im.

Item 8. Cordage de toute espèce, un droit spécifique de un centin et un quart par livre et dix pour cent *ad valorem*.

Item 9. Insérer huit centins par livre au lieu de six.

**3.** *Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender la résolution 2 passée le 30 mars dernier, de la manière suivante:

Item 5, après le mot " refondus " ajouter les mots " ainsi que les extrémités des rails d'acier qui sont tranchés à l'usine."

**4.** *Résolu*, que les items 37, 38 et 39 soient amendés en retranchant dans l'item 37 les mots " ou fraction de degré;" et en retranchant le chiffre 13 dans les items 37, 38 et 39, et le remplaçant par le chiffre 14.

Et aussi de retrancher le proviso qui suit immédiatement l'item 40, et de lui substituer le suivant:

" Pourvu que lorsqu'il sera trouvé qu'un chargement de sucre importé pour fins de raffinage s'élève en partie au-dessus du numéro 14, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, telle partie, dans une mesure ne dépassant pas quinze pour cent de tout le chargement, pourra être admise d'après l'épreuve du polariscope."

**5.** *Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender la cédule des droits d'exportation en augmentant les droits sur les articles suivants, savoir:—Au lieu des droits actuels, il sera prélevé et perçu sur:—

Les billots à bardeaux, un droit spécifique d'exportation d'une piastre et demie par corde de 128 pieds cubes..... $1.50 p. 128 p.c.

Les billots d'épinette, un droit spécifique d'exportation de deux piastres par mille pieds, mesure de planche.... ..... $2 p. M.

Les billots de pin, un droit spécifique d'exportation de trois piastres par mille pieds, mesure de planche..... $3 p. M.

Pourvu que les pouvoirs conférés au Gouverneur en Conseil par l'Acte 42 Vic., chap. 15, clause 6, qui est la clause 9 du chapitre 31 des Statuts Revisés du Canada, soient étendus et s'appliquent sous tous les rapports aux articles ci-dessus mentionnés.

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le Bill (No 25) concernant la Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique, avec des amendements.

Sur motion de Sir Hector Langevin, l'ordre pour la prise en considération des amendements faits par le Sénat au Bill (No 15) à l'effet de modifier de nouveau l'" Acte relatif aux banques, compagnies d'assurance, compagnies de prêts, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité," est transféré sur la liste des Ordres du Gouvernement.

La Chambre alors s'ajourne à 2.45 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Amyot*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu la résolution suivante passée par le bureau de santé de la cité de Québec :—

1. Que le steamer le *Parisian*, de la ligne Allan, à son dernier voyage d'Europe au Canada, a amené au port une personne atteinte de la petite vérole. On rapporte que le médecin du port, à Québec, non-seulement n'a pas forcé le steamer à retourner à la station de quarantaine à la Grosse-Ile, mais qu'il a permis au malade de débarquer à Québec, et aux autres personnes de passage sur le navire infecté de continuer le voyage à Montréal, etc., sans les soumettre aux procédés ordinaires de désinfection, au grand préjudice des habitants de Québec et de Montréal. Qu'il soit résolu que cette commission proteste contre la conduite de l'inspecteur médical du hâvre de Québec, et qu'une copie de cette résolution soit transmise au ministre de la Marine et de l'Agriculture en le priant de faire prendre les mesures nécessaires pour l'observation des règlements de quarantaine, de manière à protéger la santé publique. Copie des résolutions ci-dessus a été aussi adressée aux trois députés de Québec, MM. Laurier, McGreevy et Bossé.

Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre quelques mesures, et lesquelles, pour remédier à cet état de choses et prévenir la répétition de ces actes d'incurie ?

M. *Landry* (Montmagny)—Lundi prochain—INTERPELLATION—

1° Le gouvernement a-t-il reçu, en différents temps, communication allant à dire que les brise-lames construits dans la rivière du sud (paroisse St-Thomas, comté de Montmagny) pour la protection du pont de l'Intercolonial avaient eux-mêmes, en changeant quelque peu la direction du courant, été cause de dommages assez considérables pour les propriétaires riverains ?

2° Qui a donné ces renseignements et à quelles dates ont-ils été portés à la connaissance du gouvernement ?

3° Qu'a fait le gouvernement ? A-t-il ordonné une exploration des lieux ?

4° Quand cette exploration a-t-elle été faite ? Par qui ? Quels sont les noms des personnes que l'ingénieur a vues à ce sujet dans le comté de Montmagny ?

5° Quelle est la date du rapport fait sur cette question ? Par qui ce rapport est-il signé et quand a-t-il été envoyé au gouvernement ?

6° Quelle est la conclusion de ce rapport et sur quoi est-elle basée ?

M. *Landry* (Montmagny)—Lundi prochain—INTERPELLATION—

Est-ce le cas que le 20 mai, 1884, une collision eut lieu dans le port de Gaspé entre le bâtiment à vapeur du gouvernement *La Canadienne*, commandé par le capt. Ludger Bolduc, et un brigantin *Alliance of Jersey* ?

Est-ce le cas qu'à la suite de cette collision une enquête fut instituée par le gouvernement et présidée par le capt. P. A. Scott, de la marine royale ?

Est-ce le cas que lors de cette enquête le capt. Scott n'entendit point le témoignage du commandant Wakeham, pour les raisons mentionnées dans la lettre suivante :—

"BUREAU DES EXAMINATEURS DES CAPITAINES
ET SECONDS DES NAVIRES DE MER,
"HALIFAX, 16 juillet, 1884.

"MONSIEUR,—En réponse à votre lettre du 12 courant, me demandant pourquoi le témoignage du capitaine Wakeham n'a pas été pris dans l'enquête tenue au sujet de la collision entre le steamer du gouvernement *La Canadienne* et l'*Alliance*, j'ai l'honneur de vous informer que le capitaine Wakeham m'a dit qu'il ne se trouvait

pas sur le pont du navire lors de l'accident, et qu'il n'y était pas non plus après que *La Canadienne* eût doublé le phare flottant. Mais il m'a dit qu'il avait vu une lumière qui, plus tard, *il a supposé pouvoir avoir été* celle de l'*Alliance* et qu'il ne savait rien de plus à ce sujet.

"Comme il n'était pas présent après que le phare flottant a été doublé, son témoignage n'a pas été pris.

"Je suis, etc.,
(Signé) "P. A. SCOTT,
"*Président des commissaires.*

"Le sous-ministre de la Marine."

Est-ce le cas que le capitaine Bolduc a été démis le 27 mai, 1884, et que le 17 juin suivant il a été officiellement demandé au commandant Wakeham un témoignage qu'il n'avait pas donné lors de l'enquête et qu'il a donné le 27 juin, hors de la présence de l'accusé, dans une simple lettre qui ne revêt même pas les formes d'une déclaration statutaire ?

Est-ce le cas que le capitaine Bolduc a constamment demandé une nouvelle enquête pour se justifier d'une négligence à lui imputée par un témoignage donné après l'enquête ?

Est-ce l'intention du gouvernement d'accorder l'enquête demandée par le capitaine Bolduc dans la lettre suivante :—

"QUÉBEC, 7 juillet, 1884.

"WM. SMITH, écr.,
"Sous-ministre de la Marine,
"Ottawa.

"MONSIEUR,—J'ai reçu votre lettre du 3 juillet, m'informant qu'aucune décision n'a été prise relativement à une seconde enquête, et que le département a été informé que la lumière de l'*Alliance* avait été apperçue du pont de *La Canadienne* quinze minutes avant l'accident. J'ai lieu de croire que cette information nous vient de quelque personne qui n'aimerait qu'une seconde enquête eût lieu. De plus, si la lumière a été vue, le premier officier était chargé de la vigie et du timonier jusqu'à un instant avant l'accident, et il a quitté le banc de quart sans m'en prévenir. Je suis certain que si une enquête impartiale avait lieu, comme on en accorde aux capitaines de la marine marchande, dans le cas où l'on trouverait *La Canadienne* en faute pour n'avoir pas apperçu la lumière, le blâme ne retomberait pas sur moi.

"Votre humble serviteur,
(Signé) "LUDGER BOLDUC."

M. *McLelan*—Lundi prochain—COMITÉ GÉNÉRAL pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire que la prime de une piastre et cinquante centins par tonne sur le fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minérai canadien que l'Acte 46 Vic., chap. 14, autorise à être accordée jusqu'au 30 juin, 1886, pourra continuer à être accordée par le Gouverneur en Conseil jusqu'au 30 juin, 1889, et qu'une prime de une piastre par tonne sur le fer en gueuse ainsi fabriqué, pourra, en la manière prescrite par le dit acte, être accordée entre le 1er juillet, 1889, et le 30 juin, 1892 ; et que les dispositions de l'acte précité s'appliqueront aux primes que le Gouverneur en Conseil est par les présentes autorisé à accorder.

Sir *Hector Langevin*—Vendredi prochain—Que lorsque la Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à 3 p.m., samedi, et que les mesures du gouvernement auront priorité, ce jour et lundi prochain, immédiatement après les affaires de routine et les interpellations.

No. 60.

OTTAWA, JEUDI, 27 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 18

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 61.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, VENDREDI, 28 MAI, 1886.

PRIÈRE.

M. White (Renfrew), du comité d'Immigration et Colonisation, présente un rapport.

(*Voir Appendice du Journal, No* 6.)

M. Desjardins, du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre, pendant la session actuelle, présente le troisième rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Votre comité recommande que l'ordre de la Chambre du 14 juillet, 1885, soit de nouveau suspendu, en ce qui concerne l'impression et la publication du compte-rendu officiel des débats de la session prochaine en format in-octavo, et en petit texte, vu qu'il a été impossible de faire les arrangements nécessaires pour l'exécution de cet ordre ; et aussi que le compte-rendu officiel des débats de la session prochaine soit imprimé et publié par MM. MacLean, Roger et Cie, sous le même format, avec les mêmes caractères d'imprimerie, et aux mêmes conditions qu'il est imprimé actuellement.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le septième rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Le comité mixte des Impressions du Parlement présente comme son septième rapport, —

Le rapport du sous-comité auquel ont été renvoyées les différentes soumissions reçues pour la fourniture du papier d'impression nécessaire au Parlement pendant l'année prochaine ; votre comité, ayant adopté le dit rapport, le recommande à la considération des deux Chambres.

### RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

Le sous-comité du comité mixte des Impressions du Parlement, auquel ont été renvoyées les différentes soumissions pour la fourniture du papier d'impression requis par le Parlement pour l'année prochaine, ainsi que les échantillons de papier qui les accompagnaient, présente ce qui suit comme son rapport :

Votre sous-comité ayant, pour son information, fait préparer des calculs sur les soumissions pour papier d'impression, et soigneusement examiné les échantillons de papier accompagnant ces soumissions, recommande respectueusement que la soumission de M. J. R. Barber, de Georgetown, Ont., soit acceptée, parce qu'elle est la plus basse :—la rame de papier-raisin étant à $4.35, et la rame de papier-ministre à $1.75.

(*Pour les calculs accompagnant ce rapport, voir l'appendice du Journal, No* 7.)

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le huitième rapport du dit comité, lequel est comme suit :

Le comité mixte des Impressions du Parlement présente ce qui suit comme son huitième rapport :—

La Chambre des Communes ayant renvoyé le quatrième rapport du comité mixte des impressions du parlement, avec instructions, votre comité recommande respectueusement de substituer au dit quatrième rapport, le rapport suivant du sous-comité, nommé pour vérifier les comptes d'impression, et pour autres matières, avec le rapport du greffier du comité du service des impressions de l'année dernière, le compte des impressions du parlement, le bilan annuel pour l'exercice commençant le 1er juillet, 1884, et finissant le 30 juin, 1885,—tous attachés aux présentes, et que votre comité, après les avoir adoptés, recommande respectueusement à la considération des deux Chambres.

## RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

SALLE DU COMITÉ,
29 avril, 1886.

Le sous-comité auquel a été renvoyé la vérification des comptes d'impression de l'année dernière et le rapport du comptable, présente le rapport suivant :

Votre sous-comité a examiné avec soin le rapport annuel des comptes d'impression du parlement, pour l'exercice commençant le 1er juillet 1884, et finissant le 30 juin, 1885, et après avoir comparé les divers items de dépenses avec les comptes acquittés, et les pièces justificatives qui s'y rapportent, et s'être ainsi assuré de l'exactitude des comptes, votre sous-comité les a certifiés et signés en conséquence.

Le sous-comité recommande aussi, conformément au 8e rapport du comité, pendant la dernière session, que le greffier du comité envoie immédiatement aux divers fabricants de papiers des circulaires demandant des soumissions pour le papier d'imprimerie nécessaire pour l'année prochaine.

Le sous comité recommande de plus qu'il ne soit apporté aucun changement au système actuel d'assurance sur les feuillets imprimés, les volumes reliés, etc., contenus dans les bâtiments occupés par les entrepreneurs d'impressions et de reliure, parce qu'ils sont considérés comme étant d'une nature très périssable.

Le tout respectueusement soumis,

(Signé) D. BERGIN,
ROBERT READ,
A. VIDAL,
A. DESJARDINS,
JAS. TROW.

---

## RAPPORT DU GREFFIER DU COMITÉ.

*Au président et aux membres du comité mixte des Impressions du Parlement :*

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de soumettre le relevé annuel des recettes et dépenses du service des impressions du parlement pour l'exercice expiré le 30 juin, 1885. Le comité constatera que ce relevé n'est pas signé par l'Auditeur-Général. Je lui en ai adressé, il y a quelque temps, une copie à cette fin, mais elle ne m'a pas encore été renvoyée.

Le huitième rapport du comité adopté à la session dernière contient la résolution suivante :

*Résolu*,—Considérant que les différents contrats pour les impressions, la reliure et le papier d'imprimerie doivent expirer le 31 décembre prochain, le sous-comité

recommande de les continuer pendant une année à partir de cette date, et que pendant la vacance, il soit publié des avis demandant des soumissions pour l'exécution des impressions et de la reliure nécessaires au Parlement de la Puissance du Canada, pour des périodes de cinq et dix ans, devant commencer le 1er janvier, 1887, et se terminer le 31 août dans la cinquième ou la dixième année, suivant le cas, au lieu du 31 décembre; telles soumissions devant être envoyées dans une enveloppe cachetée, adressée au greffier du comité mixte des Impressions du Parlement, pas plus tard qu'à midi, le premier jour de la session prochaine du Parlement de la Puissance, après quel temps aucune soumission ne sera reçue; telles soumissions devront être faites sur des formules en blanc que l'on pourra obtenir (sur demande) du greffier du comité.

Les calculs établissant la valeur de telles soumissions seront basée sur la quantité des travaux exécutés pendant l'exercice 1883-84, comme on les voit dans les comptes en détail, et les différents termes, conditions et dispositions spécifiés dans la dite formule en blanc seront obligatoires pour les divers soumissionnaires, et formeront la base d'après laquelle seront dressés les divers contrats. Il est aussi recommandé que la quantité de papier d'imprimerie requise pour chaque année soit achetée par soumissions pendant la session, et emmagasinée pour être distribuée quand il y aura lieu, ce qui, il est à espérer, assurera l'uniformité quant à sa fabrication et à sa couleur.

Conformément à la première partie de cette résolution, j'ai préparé les contrats pour leur continuation pendant un an, et je les ai présentés aux divers entrepreneurs pour y apposer leur signature. Les entrepreneurs pour la fourniture du papier d'imprimerie et pour la reliure ont signé tous deux, mais les entrepreneurs des impressions ont refusé de le faire, et m'ont adressé la lettre suivante:

OTTAWA, 27 novembre, 1885.

CHER MONSIEUR,—Comme vous l'a dit M. MacLean, hier, nous désirons nous disculper de toute intention de causer du retard afin d'en retirer quelque profit. Nous avions eu le soin de nous assurer vers quel temps nous serions en possession du matériel requis pour le changement dans le format et le caractère des " Débats ", et nous n'avions aucune autre intention que d'exécuter le travail, en nous en rapportant au gouvernement pour ce qu'il jugerait juste et raisonnable de faire. Si nous prenons en bloc les impressions du gouvernement et du parlement, vous comprendrez facilement que la partie la plus onéreuse et la moins profitable ne peut pas être exécutée à aussi bas prix que le tout.

De fait, nous n'hésitons nullement à dire que le contrat actuel des impressions du Parlement ne saurait être maintenu, et que si nous devions nous en tenir à ce seul contrat, il nous faudrait invoquer la générosité du Parlement. Nous ne voulons aucunement nous permettre de suggérer ou demander quoi que ce soit; mais pour nous rendre au désir que vous avez exprimé hier, de voir le service des impressions dont vous êtes chargé, y compris les " Débats ", exécuté d'une manière plus satisfaisante, nous dirons que si le contrat des impressions des départements nous est continué pour une autre année, de même que la Chambre l'a fait pour le contrat des impressions parlementaires, nous tâcherons d'avoir le caractère requis par les changements apportés dans l'impression des " Débats."

Bien à vous,

(Signé) MACLEAN, ROGER ET CIE.

A H. HARTNEY, écr.,
Greffier du comité des Impressions,
Chambre des Communes.

Le 31 décembre dernier le contrat des impressions prenait fin. Le 2 janvier, je reçus la lettre suivante de MM. MacLean, Roger et Cie:—

OTTAWA, 2 janvier, 1886.

MONSIEUR,—Notre contrat avec le parlement pour les impressions des deux Chambres étant expiré le 31 écoulé, nous avons cru convenable, au cas où nous

serions requis de continuer ce même service pour toute la durée de l'année qui commence, de vous informer, qu'en sus des taux fixés pour le contrat qui vient d'expirer, nous vous demanderons une avance de trente-cinq pour cent.

Nous pensons, en faisant cette demande, avoir de bonnes et valables raisons, entre autres les suivantes :

1. Les unions ouvrières ont imposé une augmentation des salaires de 10 pour cent, ce qui nous cause un déficit de $4,000 par année non prévu lors de la passation de notre contrat.

2. Le fait de nous retrancher la partie la plus profitable du travail, ou en d'autres termes, de changer le format, nous fait perdre les avantages sur lesquels nous comptions lorsque nous avons fait notre soumission.

3. L'incertitude dans laquelle nous sommes quant à la continuation du contrat pour les impressions des départements.

Nous désirons vivement vous assurer que nous n'avons aucunement l'intention de mettre le comité mixte des Impressions dans une position désavantageuse ni de vous mettre personnellement dans l'embarras.

Nous nous proposons de continuer les travaux d'impression et de les exécuter aussi fidèlement, sans contrat, tel que nous l'avons fait lorsque nous étions liés par ses clauses, et ce jusqu'à ce que le parlement ait le loisir de prendre d'autres arrangements.

Mais nous vous prions de soumettre cette correspondance au comité comme une pétition que nous lui adressons respectueusement.

Bien à vous,

(Signé) MacLean, Roger et Cie.

A H. Hartney, écr.,
Greffier du comité mixte
des impressions du Parlement.

Dans une entrevue subséquente que j'eus avec les imprimeurs, ils convinrent de compléter l'impression des rapports des départements à être soumis au parlement pendant cette session, conformément aux conditions et prix mentionnés dans le dernier contrat. Je n'ai pas encore reçu de pièces justificatives, et l'on ne m'a pas demandé si je n'ai payé de deniers à compte des avances mentionnées par les imprimeurs.

Pour mettre à exécution l'autre partie de la résolution, j'ai publié, pendant la vacance, des annonces demandant des soumissions pour l'impression et la reliure requises par le parlement. En réponse, j'ai reçu sept soumissions, sous enveloppes cachetées, que je soumets maintenant au comité.

Comme la dernière partie de la résolution prescrit que la fourniture du papier d'imprimerie nécessaire chaque année sera achetée par voie de soumissions pendant la session, le comité devra prendre des mesures pour assurer l'approvisionnement de l'année prochaine.

J'ai aussi reçu de l'Auditeur-Général la lettre suivante au sujet de l'assurance :

Bureau de l'Auditeur,
Ottawa, 17 novembre 1885.

Cher monsieur,—Je remarque que deux paiements ont été faits par vous en octobre, 1885, au montant de $57.50, pour assurance sur les documents de la session.

Vous trouverez ci-jointe copie d'un ordre en conseil enjoignant aux divers départements de l'administration de discontinuer le système des assurances sur les propriétés publiques.

Comme le même mode d'action est applicable dans le cas actuel, ne serait-il pas opportun de vous assurer des idées du comité à ce sujet ?

Bien à vous,

(Signé) J. L. McDougall,
*Auditeur-Général.*

A H. Hartney, écr.,
Greffier du comité des Impressions.

COPIE *d'un Ordre en Conseil passé le 5 juillet* 1881.

Sur la recommandation du ministre intérimaire de l'Intérieur, le comité du Conseil Privé, a pris en considération la question générale de l'assurance des propriétés publiques contre les dangers d'incendie ; et il est d'avis, et il avise humblement Votre Excellence que, vu le nombre considérable et le caractère varié des propriétés appartenant à la couronne en Canada, ainsi que la grande distance qui les sépare, il serait d'une sage économie pour le gouvernement d'assurer lui-même ses propres risques, tant sur les propriétés mobilières que sur les immobilières, et il recommande de laisser s'éteindre toutes polices existantes (s'il en est) et de n'en pas souscrire de nouvelles ; il recommande aussi que copie de cet ordre, s'il est approuvé par Votre Excellence, soit adressé à chaque département du gouvernement.

Attesté.

(Signé) J. O. COTÉ,
*Greffier du Conseil Privé.*

Je dois de nouveau attirer l'attention du comité sur le manque d'espace dans le bureau de distribution. Le travail n'y peut être fait d'une manière sûre et satisfaisante par suite de l'encombrement.

La somme de $80,000—même montant que l'an dernier—a été insérée dans les évaluations budgétaires comme montant probable nécessaire pour solder le service des impressions du parlement pour l'an dernier.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,
*Greffier du comité conjoint des Impressions.*

SALLE DU COMITÉ,
6 mars, 1886.

Dr. COMPTES DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT, bilan annuel, du 1er juillet, 1884, au 30 juin, 1885. Av.

| — | RECETTES. | $ cts. | Pièces justificatives, No. | DÉPENSES. | $ cts. |
|---|---|---|---|---|---|
| 1884-5. | | | 1884-5. | | |
| | A crédit, impressions du Parlement | 70,000 00 | 1 | Par impression, 20 p. c. retenus sur le dernier compte | 6,965 86 |
| | Remboursements, impressions des rapports des départements | 10,000 00 | | do jusqu'au 31 décembre, 1884, en entier | 14,754 18 |
| | | | | do à compte jusqu'au 30 juin 1885 | 25,028 18 |
| | | | 2 | Reliure | 2,428 60 |
| | | | 3 | Papier d'impression | 21,278 62 |
| | | | 4 | Lithographie | 2,796 00 |
| | | | 5 | Assurance | 82 50 |
| | | | 6 | Salaires ... Montant soldé $4,945 50; Remise de fonds de retraite 79 50 | 5,025 00 |
| | | | 7 | Frais de port | 80 49 |
| | | | 8 | Rapports géologiques | 1,268 99 |
| | | | 9 | Divers | 291 58 |
| | | 80,000 00 | | | 80,000 00 |

HENRY HARTNEY,
*Greffier des impressions du Parlement.*

Examiné et trouvé exact.
D. BERGIN,
*Président.*
ROBT. READ,
JAMES TROW,
A. VIDAL,
ALPH. DESJARDINS.

MEMO.

| | | |
|---|---|---|
| A balance de papier en magasin— | | |
| 1,064 rames de grand raisin, à $2.52½ | | $5,211 60 |
| 333 7/20 rames de papier-tellière, à 97½ | | 325 03 |
| | | $5,536 63 |

| | | |
|---|---|---|
| Dépenses comme ci-dessus | | $80,000 00 |
| REMBOURSEMENTS— | | |
| A compte des rapports des départements | $10,000 00 | |
| Dépense totale, impressions du Parlement | | $70,000 00 |

Calculé numériquement, le coût pour chaque Chambre serait comme suit:

| | |
|---|---|
| Le Sénat | $18,536 50 |
| La Chambre des Communes | 51,463 50 |
| | $70,000 00 |

SALLE DU COMITÉ,
30 juin 1885.

M. Bergin, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le neuvième rapport du dit comité, lequel est comme suit:—

Le comité mixte des Impressions du Parlement présente ce qui suit comme son neuvième rapport:—

Le contrat pour les impressions du Parlement ayant pris fin le 31 décembre, 1885, votre comité recommande qu'il soit continué pour une période de deux ans, à partir de la date ci-dessus, jusqu'au 31 décembre, 1887, aux mêmes termes et conditions qu'auparavant; les entrepreneurs, MM. MacLean, Roger et Cie, ayant déclaré qu'ils sont prêts à accepter la dite continuation du contrat.

M. Kilvert propose,—Que vu qu'il ressort du Journal du Sénat en date du 26 mai, 1886, que le bill intitulé: "Acte concernant la Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Nord-Ouest," a été retiré, à la demande des promoteurs, le comptable de cette Chambre soit autorisé à rembourser les honoraires et frais payés au sujet de ce bill, moins les frais d'impression et de traduction.—Adopté.

Sur motion de M. Kranz, il est *Résolu*,—Que l'article 51 du règlement de cette Chambre soit amendé de manière à pourvoir à la publication d'avis dans les territoires du Canada pour toute demande projetée de bill privé, en insérant les mots "ou territoire" après "dans toute autre province," et aussi en insérant les mots "ou district" après le mot "comté" partout où ils pourront se trouver ensuite,—conformément à la recommandation contenue dans le quatorzième rapport du comité des Ordres Permanents.

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est *Résolu*,—Que lorsque la Chambre s'ajournera, aujourd'hui, elle restera ajournée jusqu'à 3 p.m., samedi, et que les mesures du gouvernement auront priorité, ce jour et lundi prochain, immédiatement après les affaires de routine et les interpellations.

M. Somerville (Brant) propose,—Que M. Somerville, le membre représentant le district électoral de la division nord du comté de Brant en cette Chambre, ayant déclaré de son siège qu'il est informé d'une manière plausible et qu'il croit pouvoir établir d'une manière satisfaisante que Hector Cameron, alors et maintenant membre de cette Chambre, s'est servi de toute son influence pour obtenir, par l'entremise du gouvernement et du parlement, une subvention pour la Cie du chemin de fer Erié et Huron de $3,200 par mille, pour trente milles, s'élevant à $96,000; et que pendant qu'il s'occupait de l'affaire, il écrivit à un officier de la compagnie stipulant, en fait, qu'une commission ou bonus de dix pour cent sur le montant de la dite subvention devrait lui être payée à lui-même, ou à lui et à deux autres personnes dont il s'était assuré les services dans cette affaire,—la moitié de la dite commission devant être payée lors de la votation du crédit, et l'autre moitié lors du versement des fonds; il soit nommé un comité spécial chargé de s'enquérir intégralement des dites allégations, avec permission d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'examiner des témoins sous serment ou affirmation, avec mandat de faire rapport de toute preuve faite et de tous procédés du dit comité; et que le dit comité soit composé de MM. McCarthy, Langelier, Macmaster, Fleming, Desjardins, Colby et Lister.

Sir Hector Langevin propose, comme amendement, que tous les mots après "des fonds" jusqu'à la fin de la motion soient retranchés afin d'ajouter les suivants: "et que les accusations et allégations qui précèdent soient soumises au comité des Privilèges et Elections, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes, papiers et documents, et d'examiner des témoins sous serment ou affirmation."—Adopté, sur division.

Et la question étant mise sur la motion principale telle qu'amendée,—elle est agréée.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'octroi de subventions aux compagnies de chemins de fer, et pour aider à la construction de certains chemins de fer.

A 6 P.M., M. l'Orateur prend le fauteuil, et le quitte, pour le reprendre à 7.30 P.M.

7.30 P.M.

*(L'ordre pour les Bills Privés est appelé en vertu de l'art. 19 du règlement.)*

Les amendements faits par le Sénat aux bills suivants sont délibérés séparément et adoptés, savoir :—

Bill (No 86) constituant en corporation "La Compagnie du Télégraphe de l'Amérique du Nord ; "—et

Bill (No 87) constituant en corporation "La Compagnie du chemin de fer Kootenay et Athabaska."

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 25) concernant la compagnie du chemin de fer de jonction du Nord et du Pacifique, sont délibérés.

Sir John A. Macdonald informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet des dits amendements, donne son consentement, en tant que les intérêts sont concernés, à ce que la Chambre agisse en cette matière comme elle le jugera à propos.

Les dits amendements sont alors lus pour la seconde fois.

Et la question de concours étant mise, on attire l'attention sur le fait que l'heure réservée aux Bills Privés est expirée, et la Chambre reprend alors la considération des Ordres du Gouvernement, conformément à l'art. 19 du règlement.

Sir Hector Langevin met devant la Chambre,—Papiers, correspondance, etc., concernant des subventions à certains chemins de fer, et pour aider à la construction de certains chemins de fer, comme suit :—

Pour une ligne à partir de la station de Grenville du chemin de fer du Pacifique Canadien *viâ* Carillon, St-André, St-Benoit, St-Placide, St-Eustache et St-Martin, jusqu'au Sault au Récollet ; et

Pour un chemin de fer à partir d'Yamaska jusqu'à la rivière St-François, Québec.

Le comité général sur les résolutions concernant l'octroi des subventions à des compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction de certaines voies ferrées, reprend alors le cours de ses délibérations.

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder les subventions mentionnées ci-dessous aux compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction des chemins de fer aussi désignés ci-dessous, savoir :—

Pour un chemin de fer, à partir d'un point à ou près de Moncton jusqu'à Bouctouche, dans la province du Nouveau-Brunswick, trente milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... $ 960,00

Pour un chemin de fer *viâ* London à Chatham, à partir d'Ingersoll, dans la province d'Ontario, quatre-vingt milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 256,000

A la compagnie de chemin de fer *Northern and Western*, pour dix milles de son chemin, qui se trouve entre les termini des parties de sa voie, pour lesquels des subventions sont déjà accordées, l'une à partir de Frédéricton, et l'autre d'Indiantown, et un prolongement de deux milles jusqu'en eau profonde à Chatham, dans la province du Nouveau-Brunswick, ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 32,000

A la compagnie du chemin de fer de Caraquette, pour dix milles de son chemin, à partir de l'extrémité de la partie déjà subventionnée, au Petit Caraquette, jusqu'à Shippegan, dans la province du Nouveau-Brunswick, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 32,000

A la compagnie du chemin de fer du lac Erié, d'Essex et de la rivière Détroit, pour trente-sept milles de son chemin, de Windsor à Leamington, dans la province d'Ontario, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 118,400

A la compagnie de chemin de fer de colonisation de la Baie du Tonnerre, pour cinquante-six milles de son chemin, à partir de l'extrémité de la section actuellement subventionnée, jusqu'à un point près du Lac Croche, dans la province d'Ontario, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 179,200

A la compagnie de chemin de fer de colonisation de Parry Sound, pour quarante milles de son chemin, à partir du village de Parry Sound, jusqu'au village de Sandridge, sur la ligne du chemin de fer de Jonction du Pacifique-Nord, dans la province de l'Ontario, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 128,000

Pour un chemin de fer entre New-Glasgow ou St-Lin ou auprès et Montcalm, dans la province de Québec, dix-huit milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 57,600

Pour un chemin de fer entre Hereford et le chemin de fer Intercolonial, dans le township de Eaton, dans la province de Québec, trente-quatre milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 108,800

Pour un chemin de fer de Saint-Félix au lac Maskinongé, paroisse de Saint-Gabriel, dans la province de Québec, dix milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 32,000

Pour un chemin de fer de Glenannan à Wingham, dans la province d'Ontario, cinq milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 16,000

Pour un chemin de fer à partir d'un point à ou près de la Station McCann, sur le chemin de fer Intercolonial, jusqu'aux Joggins, sur le bassin de Cumberland, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, douze milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 38,400

Pour un chemin de fer de l'Assomption à l'Epiphanie, dans la province de Québec, trois milles et demi, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et ne dépassant pas en totalité..... 11,200

A la compagnie du chemin de fer Montréal et Occidental, pour soixante-dix milles de son chemin, depuis Saint-Jérôme, dans une direction nord-ouest, vers le Désert, dans la province de Québec, une subvention de $5,161 par mille, au lieu des subventions accordées par les actes 46 Vict., chap. 25, et 47 Vict, chap. 8, n'excédant pas en totalité..... 361,270

Pour un chemin de fer de Saint-André jusqu'à la ligne du chemin de fer du Pacifique Canadien, à ou près de quelque point situé à l'est de la ligne de Lachute, dans le comté d'Argenteuil, dans la province de Québec, sept milles, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 47 Vict., chap. 8, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 22,400

A la compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien, pour douze milles de son chemin depuis Clark's Island jusqu'à Valleyfield, et à partir de Lacolle, dans la province de Québec, jusqu'à la frontière internationale, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 38,400

Pour un chemin de fer de Truro à Newport, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, quarante-neuf milles, une subvention ne dépassant pas $3,200, et n'excédant pas en totalité..... 156,800

A la compagnie du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, pour quatre vingt-quinze milles de son chemin, à partir d'un point situé à cinquante milles au nord de Saint-Raymond, jusqu'au lac Saint-Jean, dans la pro de Québec, une subvention ne dépassant pas $1,961 par mille, et n'excédant pas en totalité (en sus de la subvention accordée par les actes 45 Vic., chap. 14, et 46 Vic., chap. 25, de $3,200 par mille)..... 186,295

A la compagnie du chemin de fer du Cap Rouge et du Saint-Laurent, pour douze milles de son chemin, depuis Lorette, *viâ* Cap Rouge, jusqu'à Québec, dans la province de Québec, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 38,400

Pour la construction de quais et débarcadères, sur la ligne du chemin de fer, entre le Long Sault et le pied du lac Témiscamingue, une subvention de..... 6,000

A la Cie du chemin de fer de Gananoque, Perth et la Baie de James, dix-sept milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 54,400

Pour un chemin de fer de Saint-Eustache à Saint-Placide, comté des Deux-Montagnes, dix-huit milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 57,600

Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer Intercolonial, à travers la vallée Stewiacke, sur une ligne qui donnera des facilités de communication avec les établissements de Iron Mines, Springside, Upper Stewiacke et Musquodoboit, vingt-cinq milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 80,000

Pour un chemin de fer de Yamaska à la rivière Saint-François, dans la province de Québec, dix milles, une subvention ne dépassant pas $3,200, et n'excédant pas en totalité..... 32,000

Pour un chemin de fer à partir de la station de Perth-Centre, sur le chemin de fer du Nouveau-Brunswick, jusqu'à un point près de Plaister Rock Island, dans la province du Nouveau-Brunswick, vingt-huit milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité ..... 89,600

Pour un chemin de fer de Frédéricton au village de Prince William, dans la province du Nouveau-Brunswick, vingt deux milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 70,400

Pour un chemin de fer à partir d'un point sur le chemin de fer Intercolonial, près de Newcastle, ou *viâ* Douglastown, jusqu'à un point opposé à la ville de Chatham, sur la rivière Miramichi, dans la province du Nouveau-Brunswick, six milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité.. ..... 19,200

Pour un chemin de fer depuis un point sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, jusqu'à Eganville, dans la province d'Ontario, vingt-deux milles, une subvention ne dépassant pas $3,200 par mille, et n'excédant pas en totalité..... 70,400

A la compagnie de chemin de fer de Belleville et Hastings-Nord, pour sept milles de son chemin, depuis le village de Medoc jusqu'à la jonction avec le chemin de fer Central de l'Ontario à Eldorado, dans la province d'Ontario, et en sus de la subvention de $1,500 par mille, accordée par l'Acte 48-49 Vict., chap. 59, une subvention de..... 11,900

A la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec, pour dix-huit milles de son chemin depuis Tamworth jusqu'à Tweed, au lieu de la subvention accordée par l'Acte 48-49, Vict., chap. 59, une subvention de..... 70,000

A la compagnie du chemin de fer Albert, pour son chemin entre Salisbury et Hopewell, dans la province du Nouveau Brunswick, qui est un tributaire de l'Intercolonial, sous forme de prêt, remboursable à telle époque, et recouvrable de telle manière que le Gouverneur en Conseil le déterminera, une subvention de..... 15,000

2. *Résolu*,—Les subventions ci-dessus mentionnées comme devant être accordées aux compagnies nommées à cette fin, seront accordées à ces compagnies respectivement ; —les autres subventions seront accordées à telles compagnies qui seront approuvées par le Gouverneur en Conseil comme ayant établi à sa satisfaction qu'elles sont en mesure de construire et parachever les dits chemins de fer respectivement. Toutes

les lignes pour la construction desquelles des subventions sont accordées seront commencées dans les deux ans qui suivront le premier jour d'août prochain et complétées dans un délai raisonnable, ne devant pas dépasser quatre ans, qui sera fixé par un ordre en conseil, et seront aussi construites en conformité de plans et devis et à des conditions qui seront approuvées par le Gouverneur en Conseil, sur le rapport du ministre des Chemins de fer et Canaux, et spécifiées dans une convention qui sera conclue dans chaque cas par la compagnie avec le gouvernement, et que le gouvernement est par le présent autorisé à conclure; le tracé de chaque ligne de chemin de fer sera aussi sujet à l'approbation du Gouverneur en conseil; et toutes ces dites subventions, respectivement, seront payables à même le fonds du revenu consolidé du Canada, par versements, lors de l'achèvement de chaque section de chemin de fer de pas moins de dix milles, proportionnellement à la valeur de la section ainsi achevée comparativement à celle de l'ensemble de l'entreprise, valeur qui sera établie par le rapport du dit ministre;

Pourvu toujours que l'octroi de ces subventions aux compagnies mentionnées respectivement, soit subordonné à telles conditions, ayant pour but d'assurer à tous les chemins de fer en correspondance avec les lignes ainsi subventionnées, des droits de circulation ou des conventions de trafic et autres droits propres à leur donner toutes facilités raisonnables et un tarif de péages uniforme par mille, que le Gouverneur en Conseil pourra prescrire.

Résolutions à rapporter.

---

SAMEDI, 29 mai, 1886.

Rapport à recevoir à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Les bills suivants sont lus séparément pour la seconde fois, délibérés en comité général, rapportés sans amendement, et remis, pour la troisième lecture, à la prochaine séance de la Chambre, ce jour, savoir:—

Bill (No 143) pour autoriser la construction d'un chemin de fer depuis le détroit de Canso à titre d'entreprise d'utilité publique.

Bill (No 144) concernant certaines subventions pour un chemin de fer depuis Métapédiac, sur le chemin de fer Intercolonial, jusqu'à Paspébiac.

La Chambre se forme en comité général pour considérer certaines résolutions concernant l'octroi de terres fédérales à des compagnies de chemins de fer dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.

(*En comité*).

Les résolutions suivantes sont adoptées:—

1. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas 6,400 acres pour chaque mille du chemin de fer d'embranchement de la compagnie, à partir d'un point situé sur la ligne principale de ce chemin, à ou près de Todburn, jusqu'à la rivière Assiniboine, près de la ville de Shellmouth, environ vingt-six milles.

2. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil, à octroyer à la compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest, ou à telle autre compagnie qui pourra entreprendre la construction du chemin, des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas 6,400 acres pour chaque mille du chemin de fer de la compagnie, depuis la tête de ligne, à la station de Brandon, sur le chemin de fer du Pacifique Canadien, jusqu'à Battleford, environ quatre cent cinquante milles.

3. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'autoriser le Gouverneur en Conseil à accorder à la compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle, des terres fédérales d'une étendue n'excédant pas 6,400 acres, pour chaque mille du chemin de fer de la compagnie, depuis sa tête de ligne, à ou près d'un point dans le township

n° 4, dans le rang n° 30, à l'ouest du second méridien principal, jusqu'au point de raccordement avec le chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest, environ deux cent quarante milles.

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

L'amendement fait au Bill (No 15) à l'effet de modifier de nouveau " l'acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêts, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité," est pris en considération, et adopté.

L'amendement subséquent suivant est alors fait au dit bill :

Page 1, ligne 33, retranchez " présent acte" et insérez " Acte passé dans la 45e année du règne de Sa Majesté, chapitre 23, et intitulé : " Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêts, sociétés de constructions et corporations de commerce en état d'insolvabilité. "

M. McLelan remet un message de Son Excellence le Gouverneu lequel est lu par M. l'Orateur comme suit :—

LANSDOWNE.

Le Gouverneur-Général transmet à la Chambre des Communes le budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada, pour l'année expirant le 30 juin 1887, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867, le Gouverneur-Général recommande ce budget à la Chambre des Communes.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
OTTAWA, 28 mai 1886.

Sur motion de M. McLelan, les dit message et budget supplémentaire sont renvoyés au comité des Subsides.

La Chambre s'ajourne alors à 1.40 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Kranz*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il pris en considération le fait que chaque sénateur d'Ontario représentait une moyenne d'environ 80,000 âmes, d'après le dernier recensement, et qu'il y avait alors plus de 200,000 Allemands dans cette province ? Si oui, a-t-il l'intention de donner un ou plusieurs représentants au Sénat à la minorité Allemande d'Ontario ?

Sir *Richard Cartwright*—Lundi prochain—INTERPELLATION—La construction des digues sur la crique Vaseuse (Mud Creek), à la décharge du lac Vaseux (Mud Lake), dans le township de Bedford, a-t-elle été faite par autorité ou à la connaissance du gouvernement ou d'aucun de ses employés ?

M. *Weldon*—Lundi prochain—INTERPELLATION—James A. Floyd a-t-il été destitué de la position de maître de poste à Fairfield, comté de Saint-Jean, N.-B. ? Si oui, quand et pour quelle raison ? A-t-il été nommé quelqu'un pour le remplacer, et à quelle date ?

M. *Royal*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement se propose-t-il d'accorder la médaille de la rébellion du Nord Ouest, à des personnes qui, n'étant pas des militaires, ont servi comme correspondants de guerre pour les journaux, pendant la campagne du printemps de 1885 ?

Sir *John A. Macdonald*—Lundi prochain—Que la prise en considération des amendements faits par le Sénat au Bill (No 25) Acte concernant la compagnie du chemin de fer de jonction du Nord et du Pacifique, soit placée sur la liste des Ordres du Gouvernement.

No. 61.

OTTAWA, VENDREDI, 28 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 188[illegible]

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 62

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, SAMEDI, 29 MAI, 1886

PRIÈRE. 3 P.M.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

M. White (Cardwell) met devant la Chambre,—Correspondance, etc., se rapportant à la cause de la Reine *vs.* la Cie de moulins et d'exploitation forestière de Ste-Catherine.

Sur motion de M. Desjardins, le troisième rapport du comité spécial chargé de contrôler le compte-rendu officiel des débats de cette Chambre pendant la présente session, est adopté.

M. Desjardins, du comité mixte des Impressions du Parlement, présente le dixième rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Le comité mixte des Impressions du Parlement présente ce qui suit comme son dixième rapport :

Votre comité, ayant examiné avec soin les documents suivants, recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse et réponse supplémentaire à Ordre,—Copie de tous les papiers trouvés dans la chambre du conseil des insurgés à Batoche, et plus spécialement :

1° du journal de Louis Riel ;

2° du régistre des procès-verbaux et des arrêtés du conseil des insurgés ;

3° de la correspondance de Louis Riel. (No 43*h*) (*Documents de la session.*)

Réponse et réponse supplémentaire à Ordre,—Copie de tous les papiers trouvés dans la chambre du conseil des insurgés à Batoche, et plus spécialement :

1° du journal de Louis Riel.

2° du régistre des procès-verbaux et des arrêtés du conseil des insurgés ;

3° de la correspondance de Louis Riel. (No 43*i*.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse,—Copie de toutes les dépositions ou autres témoignages présentés en faveur des Métis condamnés à être détenus dans la prison de Régina, ou le pénitencier provincial du Manitoba ; et aussi de toutes les dépositions en faveur d'André Nault et d'Abraham Monteur, psisonniers Métis, détenus à Régina et à Battleford. (No 45*c*.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse (du Sénat),—Copie de la commission adressée et des instructions données aux commissaires chargés de faire une enquête et un rapport sur les pertes occasionnées par la rébellion dans le Nord-Ouest. (No 52*f*.) (*Documents de la session.*)

Explorations au Cap-Breton,—Rapport de l'Ingénieur en Chef, 1886. (No 67*b*.) (*Distribution et documents de la session.*)

Réponse à Adresse,—Copie du mémoire du conseil du Nord-Ouest adressé au gouvernement par MM. Wilson et Ross, membres du dit conseil, et de toute réponse faite au dit mémoire, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le lieutenant-gouverneur des Territoires du Nord-Ouest ou autres personnes à ce sujet. (No 79.)

Un état des pensions accordées par ordres en Conseil, par suite de la rébellion de 1885, Territoires du Nord-Ouest. (No 80*d*.) (*Documents de la session.*)

Copie du rapport de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur en Conseil, le 8 juillet, 1885, concernant les règlements relatifs aux pensions et gratifications—Rébellion—Territoire du Nord-Ouest. (No 80*e*.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre,—Copie des instructions données au major Bell, au major-général Laurie, à S. L. Bedson et autres non-combattants, employés pendant la campagne du Nord-Ouest, soit par le ministre de la Milice, le major-général Middleton ou l'adjutant-général de la milice, ainsi que de la correspondance échangée entre les autorités ci-dessus mentionnées et tels non-combattants. (No 80*f*.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant les noms de tous les officiers de la milice et des non-combattants nommés comme officiers des transports ou des approvisionnements, avec information concernant le rang et le corps des officiers de milice, la date de leur nomination, leur solde, par qui ils ont été nommés, qui les a recommandés, et le montant payé à chacun d'eux jusqu'à ce jour. (No 80*g*.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant les chevaux, ponies, bétail, fourrures, wagons, charrettes, ou autres articles saisis et confisqués par la police à cheval, ou les troupes de l'expédition, pendant leur service au Nord-Ouest, du 27 mars au 1er août; quelle disposition en a été faite; les noms des personnes à qui ils ont été enlevés, et les montants (s'il en est) payés, reçus, ou maintenant payables ou recevables pour telle propriété. (No 80*h*.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant le nom, le rang, et le corps de tous les officiers composant l'état major du major général Middleton, et en quelle capacité chacun d'eux a servi. (No 80*i*.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance échangée entre James Anderson et le ministre de la Milice, le major général Middleton ou aucun membre du gouvernement, au sujet de l'achat des approvisionnements, du coût des transports, et des autres dépenses occasionnées par la révolte du Nord-Ouest. (No 80*j*.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant les noms de toutes les personnes employées comme agents du gouvernement pour les achats, spécifiant à quelle date, par qui et sur la recommandation de qui elles ont été nommées, quelle paie elles recevaient et combien de temps elles ont été employées. (No 80*k*.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre,—Etat montrant les noms de tous les entrepreneurs qui on loué leurs attelages pour transports, le nombre d'attelages loués par chacun d'eux, le prix payé par jour pour chaque attelage, et le montant payé à chacun de ces entrepreneurs. (No 80*l*.) (*Documets de la session*)

Réponse à Adresse,—Copie de toute correspondance échangée entre les gouvernements du Royaume-Uni et canadien, ou quelques-uns de leurs membres, officiers ou employés, concernant les médailles à être données aux volontaires qui ont servi dans la récente insurrection au Nord-Ouest. (No 80*m*.) (*Documents de la session.*)

Le comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à Adresse (du Sénat), donnant les noms de toutes les personnes qui occupent, en vertu de baux annuels, les propriétés du gouvernement situées dans la seigneurie de Sorel. (No 20*l*.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance avec le ministre des travaux publics, le ministre des chemins de fer et canaux et le ministre de la marine et des pêcheries, touchant les réparations du quai public à Port Hastings, Inverness, N.-E. (No 26*a*.)

Réponse à Adresse,—Copie de la nomination de Angus McDonald, de Upper Washabuck, comté de Victoria, N.-E., en qualité de numérateur du recensement en 1881. Aussi, copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun de ses membres et toute autre personne au sujet de son annulation. (No 36*b*.)

Réponse à Ordre,—Relevé indiquant le montant déposé dans les différentes caisses d'épargnes, et caisses d'épargnes postales, et à la disposition du gouvernement, dans toute la Puissance, au 30 juin dernier, et donnant la localité où se trouve chaque caisse d'épargnes ou caisse d'épargnes postale, ainsi que le montant à la disposition du gouvernement, et déposé dans chaque banque, respectivement. (No 37*a*.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant la quantité de liquenrs de toutes espèces importées en Canada pendant l'année 1885, et les droits perçus sur ces liqueurs. (No 47*e*.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute correspondance avec le département des Travaux Publics relativement à la nécessité de protéger la partie nord de l'île Smith, afin d'empêcher la destruction totale du hâvre à Port-Hood, Inverness, N.-E.; et aussi copie du rapport de l'ingénieur à ce sujet. (No 51*a*.)

Réponse à Adresse (du Sénat),—Etat indiquant le montant total des réclamations admises par le gouvernement pour indemnité des pertes de la compagnie de la Baie d'Hudson et de particuliers dans la rébellion du Nord-Ouest jusqu'au 1er mars 1886, ainsi que les noms des personnes et les sommes réclamées. (No 52*e*.)

Réponse à Adresse (du Sénat),—Copie de tous mémoires, lettres ou télégrammes adressés au département de l'Intérieur, ou à aucun membre du Conseil Privé, concernant les règlements affectant les terres fédérales dans la Colombie Anglaise. (No 61*c*.)

Réponse à Ordre,—Copie de toute réclamation pour primes de pêche de Louis Pinault et Michel Pinault, de Saint-Cécile du Bic, pêcheurs, de tous affidavits ou déclarations à l'appui des dites réclamations, de toute correspondance au sujet des dites réclamations entre le département de la Marine ou tout autre département du gouvernement et les dits Louis Pinault et Michel Pinault ou autres personnes; aussi, copie de tous rapports de garde-pêche au sujet des dites réclamations. (No 77*f*.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant les noms du président, vice-président, directeurs ou directeurs provisoires (suivant le cas), et des actionnaires des diverses compagnies de chemins de fer auxquelles des subsides ont été accordés par le parlement du Canada, et le montant d'actions possédées par chacun d'eux. (No 78.)

Réponse à Adresse,—Copie de—

1° Tous les ordres en conseil administratifs touchant la mise en opération de l'" Acte concernant le Cens Electoral ";

2° Toute correspondance échangée entre le gouvernement ou aucun des départements et les dits officiers reviseurs. (No 87.)

Mémoire concernant l'interpellation de l'honorable M. Macdonald: " Le gouvernement a-t-il été informé que des bateaux toueurs américains ont fait le touage dans les ports de la Colombie-Britannique, et en dedans de la limite des trois milles, dans des eaux canadiennes? " (No 88.)

Appendice No 1,—Rapport du comité des Privilèges et Elections.

Appendice No 3,—2e rapport du comité des Comptes Publics.

Appendice No 4,—3e rapport du comité des Comptes Publics.

M. Chapleau présente la réponse suivante:—

Réponse (partielle) à Ordre du 1er écoulé—Copie des états fournis par tous les officiers-reviseurs au sujet des arrangements qu'ils ont pris pour l'impression des listes d'électeurs dans leurs divisions électorales respectives, indiquant si des soumissions ont été demandées pour telles impressions ou si des contrats réguliers ont été passés pour leur exécution, avec copie de tels contrats; les noms des personnes avec lesquelles des conventions écrites ou verbales ont été faites pour ces impressions et le nombre de fois que les listes doivent être imprimées; les prix alloués, pour chaque nom ou autrement; le nombre de noms sur la première liste; si la première liste est imprimée par subdivision de votation ou non; la manière de

faire des changements et des additions après la première impression ; et tous autres détails concernant tels arrangements, conventions et contrats pour l'impression des dites listes.

Les bills suivants sont lus séparément pour la troisième fois, et passés, savoir:—
Bill (No 143) pour autoriser la construction d'un chemin de fer depuis le détroit de Canso à titre d'entreprise d'utilité publique; —et
Bill (No 144) concernant certaines subventions pour un chemin de fer depuis Métapédiac, sur le chemin de fer Intercolonial, jusqu'à Paspébiac. (Sur division.)

Les résolutions adoptées en comité général, hier, concernant l'octroi de subventions à des compagnies de chemins de fer et pour aider à la construction de certaines voies ferrées, sont rapportées, lues pour la seconde fois et agréées.

M. Pope présente alors un Bill (No 146) autorisant l'octroi des subventions y mentionnées pour aider à la construction de certains chemins de fer,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

Les résolutions adoptées en comité général, hier, concernant l'octroi de terres fédérales à des compagnies de chemins de fer dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest, sont rapportées, lues pour la seconde fois et agréées.

M. White (Cardwell) présente alors un Bill (No 147) autorisant l'octroi de certaines subventions en terres pour aider à la construction des chemins de fer y mentionnés,—lequel est lu pour la première fois.—Seconde lecture, lundi prochain.

M. McLelan propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme en comité des Subsides.

Sir Richard Cartwright propose comme amendement, que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants: "La dépense de la Puissance du Canada, pour l'année expirée le 30 juin, 1878, était de $23,503,158.

Que la dépense pour l'exercice 1884, était de $3 1,107,756.

Que la dépense pour l'exercice 1885, était de $35,037,060, y compris 1,700,000 pour frais de guerre.

Que la dépense prévue pour l'année courante, jusqu'au 30 juin, 1886, est de $38,126,413, y compris $3,400,000 pour frais de guerre.

Que la dépense prévue pour l'année expirant le 30 juin, 1887, est de $34,220,379, à l'exclusion de tout budget supplémentaire qui pourra être proposé à la prochaine session.

Que les obligations fixes pour intérêts, fonds d'amortissement et subventions, ainsi que les obligations pour perception du revenu, se sont élevées en 1878, à $16,970,647.

Que les charges similaires pour l'année 1885, se sont élevées à $22,442,231, et sont évaluées à $22,508,469 pour l'année 1886, et à $23,079,082 pour l'année 1887.

Que la taxation totale pour l'exercice 1878, était de $17,841,938, et pour 1885, de $25,384,529.

Que la taxation prévue pour 1886, est de $26,000,000, et pour 1887, de $27,200,000.

Que le déficit réel dans l'exercice 1885, était de $2,240,059, y compris $1,700,000 pour frais de guerre, et que le déficit pour 1886, est évalué à $4,900,000, y compris $3,400,000 pour frais de guerre.

Que l'augmentation de la taxation et de la dépense de 1878 à 1886, est hors de toute proportion avec l'accroissement du commerce et de la population; et qu'elle a atteint des proportions qui sont de nature à retarder grandement et à empêcher le progrès du Canada, et que les dépenses excessives, le peu de méthode apportée dans ces dépenses et l'indifférence dont le gouvernement a fait preuve pendant la période précitée relativement à l'augmentation des charges publiques ont contribué dans une grande mesure à corrompre et démoraliser le service public et à porter atteinte à l'indépendance du Parlement.—Rejeté, sur la division suivante:—

POUR :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Armstrong, | Guay, | Paterson (Brant), |
| Bain (Wentworth), | Gunn, | Platt, |
| Béchard, | Harley, | Rinfret, |
| Blake, | Innes, | Scriver, |
| Cameron (Middlesex), | Kirk, | Somerville (Brant), |
| Campbell (Renfrew), | Landerkin, | Somerville (Bruce), |
| Cartwright (Sir Richard), | Lister, | Springer, |
| Casey, | McCraney, | Trow, |
| Fairbank, | McIntyre, | Vail, |
| Forbes, | McMullen, | Watson, |
| Geoffrion, | Mills, | Weldon et |
| Glen, | Mulock, | Wilson.—36. |

CONTRE :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Barker, | Dupont, | McCallum, |
| Beaty, | Everett, | McCarthy, |
| Bell, | Farrow, | McDougald (Pictou), |
| Benoit, | Ferguson (Welland), | McDougall (Cap-Breton), |
| Billy, | Fortin, | McLelan, |
| Blondeau, | Foster, | Montplaisir, |
| Bowell, | Gaudet, | O'Brien, |
| Cameron (Inverness), | Gigault, | Orton, |
| Campbell (Victoria), | Gordon, | Paint, |
| Carling, | Grandbois, | Patterson (Essex), |
| Caron (Sir Adolphe), | Guillet, | Pope, |
| Chapleau, | Hall, | Pruyn, |
| Cochrane, | Hesson, | Riopel, |
| Costigan, | Hilliard, | Robertson (Hamilton), |
| Coughlin, | Homer, | Robertson (Hastings), |
| Coursol, | Kaulbach, | Shanly, |
| Cuthbert, | Kilvert, | Small, |
| Daly, | Kranz, | Taylor, |
| Dawson, | Landry (Kent), | Temple, |
| Desaulniers (Maskinongé), | Landry (Montmagny), | Tyrwhitt, |
| Desaulniers (St-Maurice), | Langevin (Sir Hector), | Wallace (Albert), |
| Dickinson, | Macdonald (King), | White (Cardwell) et |
| Dugas, | Macdonald (Sir John), | White (Hastings).—70. |
| Dundas, | | |

La motion principale est alors agréée, et, en conséquence, la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité*).

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

## XXVI.—COMMISSION GÉOLOGIQUE.

| | | |
|---|---|---|
| 160 | Exploration géologique..... | 41,600 00 |

## XXVII.—DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

ONTARIO, QUÉBEC ET LES PROVINCES MARITIMES.

| | | |
|---|---|---|
| 161 | Province de Québec, secours..... | 4,200 00 |
| | Achat de couvertures de laine pour les sauvages d'Ontario et Québec..... | 1,600 00 |
| | Ecoles des sauvages dans l'Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick..... | 13,450 00 |
| | Annuités aux termes du traité Robinson..... | 15,588 00 |

NOUVELLE-ECOSSE.

| | | |
|---|---|---|
| 162 | Appointements | 900 00 |
| | Secours et achat de grains de semence | 3,045 00 |
| | Soins de médecins et médicaments | 1,012 00 |
| | Dépenses diverses, papeterie, etc | 75 00 |

NOUVEAU-BRUNSWICK.

| | | |
|---|---|---|
| 163 | Appointements | 1,870 00 |
| | Secours et achat de grains de semence | 2,700 00 |
| | Soins de médecins et médicaments | 470 00 |
| | Diverses dépenses, papeterie, etc | 50 00 |

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

| | | |
|---|---|---|
| 164 | Appointements | 500 00 |
| | Secours et achats de grains de semences | 1,125 00 |
| | Soins de médecins et médicaments | 300 00 |
| | Dépenses diverses, papeterie, etc | 75 00 |

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

| | | |
|---|---|---|
| 165 | Sauvages de la Colombie-Britannique en général | 31,030 00 |
| | Arpentages | 11,837 00 |
| | Commission des réserves | 9,500 00 |

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

| | | |
|---|---|---|
| 166 | Annuités | 157,480 00 |
| | Instruments aratoires, outils et harnais | 38,630 00 |
| | Bestiaux et porcs | 12,414 00 |
| | Grains de semences | 19,244 00 |
| | Provisions fournies lors du paiement des annuités | 18,149 00 |
| | Munitions et ficelle | 4,302 00 |
| | Pour les sauvages sans ressources | 323,590 00 |
| | Habillements | 4,000 00 |
| | Ecoles du jour | 41,836 00 |
| | do d'industrie | 52,500 00 |
| | Arpentages | 7,500 00 |
| | Fermes, gages | 28,938 00 |
| | do entretien | 22,445 00 |
| | Sioux | 3,452 00 |
| | Dépenses générales | 92,404 00 |
| | Bâtiments de l'agence | 23,900 00 |

## XXVIII.—POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

| | | |
|---|---|---|
| 167 | Solde de la police | 320,000 00 |
| | Subsistance | 90,375 00 |
| | Fourrage | 82,000 00 |
| | Chauffage et éclairage | 30,000 00 |
| | Habillements | 70,000 00 |
| | Réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions | 107,600 00 |
| | Médicaments et fortifiants et dépenses de l'hôpital | 7,000 00 |
| | Livres et papeterie | 5,000 00 |
| | Eclaireurs, guides, frais pour billets de logements, allocations de voyage, transport des membres de la police, chevaux et munitions | 60,000 00 |
| | Dépenses contingentes | 8,000 00 |

## XXIX.—DIVERS.

| | | |
|---|---|---|
| 168 | *Gazette du Canada* | 4,500 00 |
| 169 | Impressions diverses | 12,000 00 |
| 170 | Dépenses imprévues sujettes à un crédit du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session | 25,000 00 |
| 171 | Commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine | 3,000 00 |
| 172 | Dépenses du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, y compris impressions, chemins, ponts, passages d'eau, et aide aux écoles | 74,400 00 |
| 173 | Dépenses du gouvernement du district de Kiwatin | 1,500 00 |
| 174 | Dépense de la mise à exécution de la loi relative au commerce des spiritueux de 1878 | 20,000 00 |
| 175 | Compensation aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest, pour blessures reçues au service | 2,000 00 |
| 176 | Dépenses se rattachant aux levés hydrographiques des lacs Supérieur et Huron | 18,000 00 |
| 177 | Appointements de M. Fabre et dépenses contingentes de son bureau | 3,500 00 |
| 178 | Pour couvrir les frais de causes en litige | 5,000 00 |
| 179 | Pour pourvoir aux frais d'une expédition (par eau) à la baie d'Hudson pour s'assurer de la praticabilité de la route au point de vue du commissaire | 10,000 00 |
| 180 | Pour couvrir les dépenses des notes de témoignages rendus au sujet des comptes publics rapportées à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 55 de l'Acte de l'Audition (41 Vic., ch. 7); et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes qui lui ont aidé à estimer la valeur des impressions faites par les officiers rapporteurs et autres | 500 00 |
| 181 | Académie des arts | 2,000 00 |
| 182 | Paiement des commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement | 10,000 00 |
| 183 | Agences commerciales | 10,000 00 |
| 184 | Pour l'établissement d'une ferme modèle | 20,000 00 |
| 185 | Pour aider à la publication de "l'Histoire Généalogique des Familles Françaises." | 1,000 00 |
| 186 | Pour la mise à exécution de l'acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rémunération des agents de douane | 4,000 00 |

## PERCEPTION DU REVENU.—(*Suite.*)

## XXXVII.—CHEMINS DE FER ET CANAUX.

### CHEMINS DE FER.

*Réparations et frais d'exploitation.*

| | | |
|---|---|---|
| 194 | Chemin de fer Intercolonial | 2,400,000 00 |
| 195 | Chemin de fer de Prolongement vers l'Est | 75,000 00 |
| 196 | Chemin de fer de l'Ile du Prince-Edouard | 210,000 00 |
| 197 | Embranchement de Windsor | 20,000 00 |

### CANAUX.

*Entretien et réparation.*

| | | |
|---|---|---|
| 198 | Réparations et frais de voyages | 460,000 00 |

## XXXVIII.—TRAVAUX PUBLICS.

| | | |
|---|---|---|
| 201 | Réparations et exploitations, ports et glissoires | 82,800 00 |
| 202 | Ligne de télégraphe entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme | 2,000 00 |
| 203 | Lignes télégraphiques aériennes et câbles sous-marins—service des côtes et îles des rivières inférieures et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris $5,000 pour subvenir aux frais du steamer "Newfield," quand ses services seront requis par le câble | 27,350 00 |
| 204 | Lignes télégraphiques, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest | 20,000 00 |
| 205 | Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique | 34,500 00 |
| 206 | Service général—télégraphes et signaux | 10,000 00 |
| 207 | Agent et dépenses contingentes, Colombie-Britannique | 4,000 00 |

## II.—FRAIS DE GESTION.

| | | |
|---|---|---|
| | Inspecteur des finances | 2,600 00 |
| | Sous-inspecteur des finances | 1,700 00 |
| | Bureau du sous-receveur-général, Toronto | 7,600 00 |
| | do do Montréal | 5,600 00 |
| | Auditeur et do Halifax | 11,000 00 |
| | do do Saint-Jean | 11,000 00 |
| | do do Winnipeg | 6,000 00 |
| | do do do alloc. de pension | 900 00 |
| | do do Victoria | 8,200 00 |
| | do do Charlottetown | 4,900 00 |
| | Caisses d'Epargnes rurales: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Colombie-Britannique | 16,000 00 |
| | Commission sur $6,877,726.37, pour paiement de l'intérêt sur la dette publique | 34,315 63 |
| | Courtage sur $295,952.37, fonds d'amortissement de l'emprunt du chemin de fer Intercolonial | 739 88 |
| | Courtage sur $29,151.85, fonds d'amortissement de l'emprunt de la terre de Rupert | 72 88 |
| 1 | Courtage sur $15,445.32, fonds d'amortissement de l'emprunt de la Colombie-Britannique | 38 61 |
| | Courtage et commission sur $641,095.14, fonds d'amortissement des emprunts de 1874, 1875, 1876, 1878 et 1879 | 4,808 21 |
| | Courtage et commission sur $130,269.80, fonds d'amortissement de l'emprunt de 1883 | 977 02 |
| | Commission et courtage sur $489,581.90, emprunt réduit à 4 pour 100 | 3,671 86 |
| | Estimation de la somme payable au commissaire financier en Angleterre | 1,500 00 |
| | Timbres anglais, frais de port et télégrammes, etc | 7,000 00 |
| | Dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, y compris 1 commis surnuméraire | 9,000 00 |
| | Impressions, annonces, inspection, frais de transport, frais divers, etc., y compris commutation des droits de timbres et dépenses contingentes des caisses d'épargnes rurales | 20,000 00 |
| | Impression des billets fédéraux | 25,000 00 |
| | Dépenses se rattachant au bureau du sous-receveur général à Halifax, y compris le loyer | 1,600 00 |

## III.—GOUVERNEMENT CIVIL.—(*Fin.*)

| | | |
|---|---|---|
| 23 | Somme requise pour faire face aux dépenses contingentes du Haut-Commissaire du Canada, à Londres, et pour payer $486.66 d'appointements au secrétaire | 2,500 00 |

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau, lundi prochain.

M. McLelan met devant la Chambre,—les comptes de la ci-devant province du Canada et des provinces d'Ontario et Québec avec la Puissance du Canada, du 1er juillet, 1867, au 30 juin, 1885.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les amendements faits par cette Chambre au bill (No 111) du Sénat, intitulé: "Acte concernant l'assurance," sans amendement.

Et,—adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir:—

Bill (No 119) modifiant les actes concernant la compagnie du chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson.

Bill (No 79) concernant la Cie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec.

Bill (No 137) concernant le chemin de fer d'embranchement de Carleton à la cité de Saint-Jean, N.-B.

Bill (No 140) concernant l'amélioration du havre de Québec.

Bill (No 139) concernant les péages sur le pont-barrage de Dunnville qui relie les travaux exécutés sur la Grande-Rivière.

Bill (No 133) modifiant de nouveau la loi concernant les Territoires du Nord-Ouest.

Et,—adoptant le bill suivant, avec des amendements, savoir:—

Bill (No 136) modifiant de nouveau l'acte concernant la pêche par les navires étrangers.

La Chambre alors s'ajourne jusqu'à lundi prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *McCraney*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Vu la destruction partielle par explosion, et à deux reprises, de la maison d'habitation et du bureau d'affaires du magistrat de police, agissant comme tel en vertu de l'Acte Scott, à Orangeville; la destruction de la maison d'habitation et du bureau de l'inspecteur à Clandeboye, division nord de Middlesex; l'incendie de granges et autres actes de violence ailleurs, le gouvernement a-t-il l'intention d'offrir une récompense convenable pour la découverte des coupables ?

M. *Kirk*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Quel était le montant de la première réclamation présentée par M. J. Beemer pour ouvrages additionnels en rapport avec son contrat pour la construction de la porte Dufferin, à Québec? Quand l'a-t-il présentée? A quelle date a-t-elle été payée? A-t-il fait quelque nouvelle réclamation? Si oui, quand? Pour quel montant, et combien lui a-t-on payé sur telle réclamation?

M. *Desjardins*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu cette année un rapport de M. Hector Fabre, agent canadien à Paris? Si oui, a-t-il l'intention de soumettre ce rapport au Parlement?

M. *Desjardins*—Lundi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il chargé quelque personne de continuer en France la mission du révd M. Labelle dans les intérêts de l'émigration? Si oui, telle nomination est-elle permanente ou temporaire? Le gouvernement a-t-il en sa possession quelque correspondance ou rapports sur la nature et les progrès de telle mission? Si oui, a-t-il l'intention de soumettre tels rapports et correspondance au Parlement?

No. 62.

OTTAWA, SAMEDI, 29 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 1886

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET Cie.
1886.

# No 63.

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, LUNDI, 31 MAI, 1886.

PRIÈRE.

La pétition de Charles W. Stevens et autres, de Harmilton,—demandant la passation d'un acte des fabriques dont les dispositions pourront s'appliquer aux maisons particulières dans lesquelles les ouvriers peuvent travailler en Chambre,—est lue et reçue.

Sir Adolphe Caron présente les réponses suivantes :—

Réponse à Ordre du 28 écoulé—Copie de la sentence arbitrale ou du rapport des arbitres fédéraux, avec la preuve et les papiers se rapportant aux réclamations faites au sujet de la section 16 de l'Intercolonial par la succession de feu John Bannon, écr., de feu William Muirhead, écr., par William Wilkinson, écr., et à toutes autres réclamations examinées en même temps que les précédentes et mentionnées dans les dits rapports ou sentence arbitrale.

Réponse à Ordre du 4 mars dernier—Etat indiquant la quantité d'approvisionnements achetés et emmagasinés pour le chemin de fer Intercolonial pendant chaque semestre de l'année finissant le 31 décembre 1885, spécifiant les articles achetés par contrats, et la nature de ces articles, et donnant les noms des divers fournisseurs ainsi que les montants payés en vertu de tels contrats.

Réponse à Ordre du 29 mars dernier—Etat du revenu et des frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial pour chaque mois depuis le 1er juillet 1885 jusqu'au 1er février 1886, spécifiant les différentes sources de revenu, et le montant (s'il en est) porté chaque mois au crédit du revenu et provenant du compte des approvisionnements pour travaux mécaniques.

Réponse à Ordre du 4 mars dernier—Relevé indiquant le nombre d'hommes employés sur le chemin de fer Intercolonial entre Campbellton et Halifax, et entre Saint-Jean et Shédiac, y compris ceux employés dans les différentes gares ; spécifiant le nombre employé à chaque gare, et le nombre employé dans les ateliers de machinerie à Moncton; le nombre et les noms des employés renvoyés ou congédiés de leur emploi sur ce chemin de fer depuis le 1er octobre dernier; les diverses causes de tels renvois ou congés; ainsi que toute réduction des salaires payés à ces employés ou à aucun d'eux depuis le 1er octobre dernier.

M. Costigan présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 29 mars dernier—Etat indiquant toutes réclamations faites par John Heney, d'Ottawa, pour le remboursement de péages soldés par lui pour le passage des bâtiments ou de bois par les canaux du gouvernement, et copie de tous ordres en conseil passés par le gouvernement au sujet de lettres, réclamations, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement et le dit John Heney ou aucune autre personne touchant telle demande de remboursement.

M. Colby propose que le rapport du comité mixte de la bibliothèque du Parlement, soit maintenant adopté.

Et un débat s'ensuivant,—la dite proposition est retirée, avec le consentement de la Chambre.

M. McLelan présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 1er écoulé—Copie de toutes pétitions de la législature de la Nouvelle-Ecosse, et de toute correspondance échangée entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse ou aucun de ses membres, et le gouvernement de la Puissance ou aucun de ses membres ; ainsi que de tous ordres en conseil d'aucun de ces deux gouvernements concernant le nouvel ajustement ou l'augmentation du subside en argent payé ou à payer par le gouvernement de la Puissance à celui de la Nouvelle-Ecosse, et qui n'ont pas encore été soumis à la Chambre.

M. McLelan propose,—Que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la résolution suivante :—

Qu'il est expédient de prescrire que la prime de une piastre et cinquante centins par tonne sur le fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minérai canadien que l'Acte 46 Vic., chap. 14, autorise à être accordée jusqu'au 30 juin, 1886, pourra continuer à être accordée par le Gouverneur en Conseil jusqu'au 30 juin, 1889, et qu'une prime de une piastre par tonne sur le fer en gueuse ainsi fabriqué, pourra, en la manière prescrite par le dit acte, être accordée entre le 1er juiliet, 1889, et le 30 juin, 1892 ; et que les dispositions de l'acte précité s'appliqueront aux primes que le Gouverneur en Conseil est par les présentes autorisé à accorder.

Alors, M. McLelan informe la Chambre que Son Excellence le Gouverneur-Général ayant été mis au fait de l'objet de la résolution, la recommande à la Chambre.

Ordonné, que la Chambre se forme en comité général, demain, pour considérer la dite résolution.

Sir John A. Macdonald propose,—Que la prise en considération des amendements faits par le Sénat au Bill (No 25) Acte concernant la compagnie du chemin de fer de jonction du Nord et du Pacifique, soit placée sur la liste des Ordres du Gouvernement de ce jour.

M. Mulock propose, comme amendement, que les dits amendements soient renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Et un débat s'ensuivant,—le dit amendement est retiré, avec le consentement de la Chambre.

Et la question étant mise sur la motion principale,—elle est agréée.

Sur motion de M. Thompson, l'ordre pour la troisième lecture du Bill (No 138) Acte modifiant l'Acte du Cens Electoral et l'Acte des Elections Fédérales, 1874, est rescindé, et le bill est renvoyé en comité général pour plus ample considération.

Le bill est, en conséquence, renvoyé en comité général, délibéré de nouveau, rapporté avec des amendements et délibéré tel qu'amendé.

M. Thompson propose,—Que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

M. Mills propose, comme amendement, que le bill soit renvoyé en comité général afin de l'amender en prescrivant que toutes les personnes ayant droit, dans chaque province, de voter à l'élection de membres de l'Assemblée législative de telle province, et nulles autres, pourront voter à l'élection de membres de la Chambre des Communes, et que les listes de votation employées dans chaque province pour l'élection de membres de la Chambre des Communes seront les listes de votation qui seraient employées si les élections étaient faites pour la Chambre d'assemblée.—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allen, | Dupont, | McCraney, |
| Amyot, | Fairbank, | McIntyre, |
| Armstrong, | Fisher, | McMullen, |
| Auger, | Geoffrion, | Mills, |

Bain (Wentworth),
Béchard,
Bergeron,
Bernier,
Blake,
Bourassa,
Cameron (Middlesex),
Campbell (Renfrew),
Cartwright (Sir Richard),
Casey,
Casgrain,
Charlton,
Cockburn,
Cook,
Gigault,
Gillmor,
Glen,
Guay,
Gunn,
Harley,
Holton,
Innes,
Kirk,
Landerkin,
Langelier,
Laurier,
Lister,
Livingston,
Mulock,
Paterson (Brant),
Platt,
Rinfret,
Scriver,
Somerville (Brant),
Somerville (Bruce),
Springer,
Sutherland (Oxford),
Trow,
Vail,
Watson,
Weldon et
Wilson.—54.

CONTRE:

Messieurs

Allison,
Bain (Soulanges),
Baker (Missisquoi),
Barker,
Beaty,
Bell,
Benoit,
Bergin,
Billy,
Blondeau,
Bowell,
Cameron (Inverness),
Cameron (Victoria),
Campbell (Victoria),
Carling,
Caron (Sir Adolphe),
Chapleau,
Colby,
Costigan,
Coughlin,
Curran,
Cuthbert,
Daly,
Daoust,
Dawson,
Desaulniers (St-Maurice),
Dickinson,
Dugas,
Dundas,
Everett,
Farrow,
Ferguson (Leeds et Gren.),
Ferguson (Welland),
Fortin,
Foster,
Gordon,
Grandbois,
Guilbault,
Guillet,
Hackett,
Hall,
Hay,
Hesson,
Hickey,
Hilliard,
Homer,
Jamieson,
Kaulbach,
Kilvert,
Kinney,
Kranz,
Labrosse,
Landry (Montmagny),
Langevin (Sir Hector),
Lesage,
Macdonald (King),
Macdonald (Sir John),
Mackintosh,
Macmaster,
McCallum,
McCarthy,
McDougald (Pictou),
McGreevy,
McLelan,
Massue,
Mitchell,
Montplaisir,
O'Brien,
Orton,
Paint,
Patterson (Essex),
Pope,
Pruyn,
Reid,
Riopel,
Robertson (Hamilton),
Robertson (Hastings),
Shanly,
Small,
Smyth,
Sproule,
Tassé,
Taylor,
Temple,
Thompson,
Tyrwhitt,
Wallace (York),
Ward,
White (Cardwell),
White (Hastings),
Wigle et
Woodworth.—92.

Et la question étant mise de nouveau,—Que le dit bill soit maintenant lu pour la troisième fois,—elle est agréée, et le bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois et passé.

Les amendements faits par le Sénat au bill (No 25) concernant la Cie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique, sont alors pris de nouveau en considération; et le premier amendement étant lu la seconde fois;

M. Mulock propose,—Que le dit amendement soit renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.—Rejeté.

Le premier amendement est alors adopté.

Le second amendement étant lu la seconde fois ;

M. Mulock propose que les dits amendements soient renvoyés au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.—Rejeté, sur la division suivante :—

POUR :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Armstrong, | Fisher, | McMullen, |
| Auger, | Forbes, | Mills, |
| Bain (Wentworth), | Gillmor, | Mitchell, |
| Béchard, | Glen, | Mulock, |
| Bernier, | Guay, | Paterson (Brant), |
| Blake, | Gunn, | Platt, |
| Bourassa, | Harley, | Rinfret, |
| Cameron (Middlesex), | Holton, | Scriver, |
| Campbell (Renfrew), | Kirk, | Somerville (Brant), |
| Cartwright (Sir Richard), | Landerkin, | Somerville (Bruce), |
| Casey, | Langelier, | Trow, |
| Casgrain, | Laurier, | Vail, |
| Charlton, | Lister, | Watson, |
| Cook, | McCraney, | Weldon et |
| Fairbank, | McIntyre, | Wilson.—45. |

CONTRE :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allison, | Dundas, | McCallum, |
| Amyot, | Everett, | McCarthy, |
| Bain (Soulanges), | Farrow, | McDougald (Pictou), |
| Baker (Missisquoi), | Ferguson (Leeds et Gren.), | McDougall (Cap-Breton), |
| Beaty, | Foster, | McGreevy, |
| Bell, | Gordon, | McLelan, |
| Benoit, | Grandbois, | McNeill, |
| Bergeron, | Guillet, | Massue, |
| Bergin, | Hackett, | O'Brien, |
| Billy, | Hall, | Orton, |
| Blondeau, | Hay, | Paint, |
| Bourbeau, | Hesson, | Pruyn, |
| Bowell, | Hickey, | Reid, |
| Cameron (Inverness), | Hilliard, | Riopel, |
| Cameron (Victoria), | Hurteau, | Robertson (Hastings), |
| Campbell (Victoria), | Jamieson, | Shanly, |
| Carling, | Jenkins, | Small, |
| Caron (Sir Adolphe), | Kaulbach, | Smyth, |
| Chapleau, | Kilvert, | Springer, |
| Cochrane, | Kinney, | Sproule, |
| Colby, | Kranz, | Tassé, |
| Costigan, | Landry (Montmagny), | Taylor, |
| Coughlin, | Langevin (Sir Hector), | Temple, |
| Curran, | Lesage, | Thompson, |
| Cuthbert, | Livingston, | Tyrwhitt, |
| Daly, | Macdonald (King), | Ward, |
| Dawson, | Macdonald (Sir John), | White (Cardwell), |
| Desaulniers (St-Maurice), | Mackintosh, | White (Hastings), |
| Dickinson, | Macmaster, | Wigle et |
| Dugas, | McMillan (Vaudreuil), | Woodworth.—90. |

Le second amendement est alors adopté.

Et la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à minuit ;

MARDI, 1er juin, 1886.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

VI.—PÉNITENCIERS.—(*Fin.*)

| | | |
|---|---|---|
| 29 | Saint-Vincent-de-Paul | $80,949 51 |

XIII.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

CHEMINS DE FER.

*Chemin de fer du Pacifique Canadien.*

| | | |
|---|---|---|
| 71 | De Port-Arthur à la Rivière-Rouge | $72,000 00 |

FRAIS D'ADMINISTRATION.

| | | |
|---|---|---|
| 212 | Pour couvrir la balance des frais de transport du bureau du Receveur Général, Halifax | 260 35 |

GOUVERNEMENT CIVIL.

APPOINTEMENTS ET DÉPENSES CASUELLES.

| | | |
|---|---|---|
| 213 | *Bureau du Conseil Privé du Canada :*—Appointements d'un commis de 2e classe | 1,350 00 |
| | Salaire d'un messager, du 1er mars au 30 juin | 100 00 |
| 214 | *Ministère du Secrétaire d'Etat :*—Pour payer à Léonce Labelle une allocation pour matières facultatives et ouvrage supplémentaire | 167 50 |
| | H. Roy, pour ouvrage supplémentaire | 73 00 |
| | D. D. McDonald, pour ouvrage supplémentaire | 50 00 |
| | Appointements de J. F. Waters, commis de 3e classe, du 1er avril au 30 juin, à $1,000 par année | 250 00 |
| 215 | *Ministère des Pêcheries :*—Pour payer à S. P. Beauset la différence entre $1,800 et $2,200, du 1er juillet 1885 au 1er juillet 1886 | 400 00 |
| 216 | *Ministère de l'Intérieur :*—Pour pourvoir à l'augmentation des appointements d'un commis de 3e classe, George Bell, de $550 à $700, du 1er juillet 1885 au 30 juin 1886 | 150 00 |
| 217 | *Bureau de l'Auditeur Général :*—Pour pourvoir aux appointements de W. J. Reid, commis de 3e classe, du 1er juillet 1885 au 30 juin 1886 | 800 00 |
| 218 | *Ministère des Affaires des Sauvages :*—Allocation à raison de $50 par année aux commis ci-après mentionnés pour avoir passé leur examen sur une matière facultative— | |
| | J. W. Shore, passé au mois de novembre 1884 | 79 16 |
| | W. A. Hunton do mai 1885 | 54 16 |
| | Augmentation des appointements de D. C. F. Bliss, à partir du 1er juillet 1885 | 200 00 |
| 219 | *Ministère des Finances :*—Pour payer la différence entre $400 et $600 dans l'allocation du secrétaire particulier du ministre, du 10 décembre 1885 au 30 juin 1886 | 110 69 |
| | E. L. Britain, allocation pour matière facultative, à partir du 1er juin 1885 | 54 16 |

| | | |
|---|---|---|
| 220 | *Ministère de l'Agriculture :*—Neuf mois d'allocation au secrétaire particulier du ministre, à partir du 1er octobre 1885..... | 450 00 |
| | Allocation à M. H. H. Bailey, examinateur des brevets, du 1er décembre 1885 au 30 juin 1886, à raison de $100 par année. | 58 33 |
| 221 | *Ministère du Revenu de l'Intérieur :*—Pour payer à J. F. Shaw, R. Devlin, C. E. Chubbuck et J. A. Doyon l'augmentation annuelle ordinaire de leurs appointements qui avaient été portés à $1,100 seulement dans le budget de 1885-86, tandis qu'un crédit de la dernière session les fixait à $1,100 dans le budget de 1884-85, à partir du 1er juillet 1884..... | 200 00 |
| | Pour pourvoir au paiement d'allocations à raison de $50 par année aux commis ci-après mentionnés qui ont passé leur examen sur une matière facultative :— | |
| 222 | *Ministère des Travaux Publics :*—G. Hennessey, du 1er juin 1885. | 54 16 |
| 223 | *Ministère des Postes :*—J. S. Stevenson, du 1er juin 1885..... | 54 16 |

## ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

| | | |
|---|---|---|
| 224 | Divers, y compris les Territoires du Nord-Ouest, et $40.00 à E. Côté, $28.50 à F. Colson, $13.00 à F. K. Bennetts, $18.60 à J. A. Côté et $266.25 à H. Roy pour services, etc., se rattachant au rapport du procès Riel..... | 46,000 00 |
| | Shérif Chapleau, pour frais de voyages, du 7 juillet 1883 au 1er janvier 1885, à raison de $800 par année..... ..... | 1,190 14 |

## POLICE FÉDÉRALE.

| | | |
|---|---|---|
| 235 | Salaires des constables supplémentaires au cours de l'année..... | 750 00 |

## LÉGISLATION,

*Elections.*

| | | |
|---|---|---|
| 226 | Pour faire face aux frais se rattachant à l'Acte du Cens Electoral. | 200,000 00 |

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

La Chambre s'ajourne alors à 3.35 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

# AVIS DE MOTIONS.

M. *Charlton*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—

1. Quel était le montant de la dette brute du Canada, le 31 mai, 1886 ?
2. Quel était le montant de la dette nette du Canada, le 31 mai, 1886 ?

M. *Cook*—Mercredi prochain—INTERPELLATION—Le gouvernement a-t-il reçu quelque pétition de la part des sauvages Chippewas des îles Christian ?

2. Si oui, quelle action le gouvernement a-t-il prise à ce sujet ?
3. De quels griefs les sauvages se plaignent-ils ?
4. Et quelles sont les mesures prises par le gouvernement pour le redressement de ces griefs ?

**No. 63.**

OTTAWA, LUNDI, 31 MAI, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 188[illegible]

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

## CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 64

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MARDI, 1ER JUIN, 1886

PRIÈRE.

Une pétition est présentée et déposée sur le bureau de la Chambre.

M. Colby, du comité mixte de la bibliothèque du Parlement, présente le second rapport du dit comité, lequel est comme suit :—

Le comité mixte de la bibliothèque du Parlement a l'honneur de faire rapport que le compte des recettes et dépenses de la bibliothèque du Parlement, pour l'année dernière, ont été renvoyés à un sous-comité pour vérification, et que le rapport, ci-annexé, du sous-comité a été adopté par le comité.

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ D'AUDITION.

Le sous-comité chargé par le comité mixte de la bibliothèque du Parlement pour la session de 1886, de vérifier le compte des recettes et dépenses de l'an dernier se rapportant à la bibliothèque, présente le rapport suivant :—

Votre sous-comité a examiné les comptes, registres et pièces justificatives qui lui ont été soumises par le comptable, comprenant les Nos de 1557 à 1659, inclusivement et de 1 à 210, inclusivement, ainsi que les talons des lettres de change adressées aux agents de Londres et de Paris et portant les lettres I, A, B, C, D, et E, respectivement, et il a trouvé le tout exact.

Un sommaire des comptes, du 30 juin, 1885, au 26 mai, 1886, tel que pris des registres, est annexé au présent rapport pour l'information du comité.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
OTTAWA, 31 mai, 1886.

(Signé) W. H. ODELL,
" J. SCRIVER,
" CHAS. C. COLBY,
} *Auditeurs.*

## BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

COMPTE COURANT des recettes et dépenses depuis le 30 juin 1885 (date de la dernière vérification) jusqu'au 26 mai 1886.

| 1885. | | $ cts. | 1885. | | $ cts. | $ cts. |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 30 juin.... | A balance à la Banque de Montréal..... | 840 85 | 18 sept.... | Par montant déboursé pour livres anglais depuis le 30 juin dernier..... | 570 27 | |
| 1er juillet. | octroi à la Bibliothèque, pour l'exercice 1885-6..... | 10,000 00 | 18 do ... | montant déboursé pour livres français depuis le 30 juin dernier ..... | 161 34 | |
| do | octroi spécial, pour livres sur l'Amérique du Nord..... | 1,000 00 | 18 do ... | montant déboursé pour livres sur l'Amérique du Nord depuis le 30 juin dernier... | 109 24 | |
| do | octroi spécial, pour reliure..... | 1,400 00 | | | | 840 85 |
| | | | 1886. | | | |
| | | | 26 mai.... | montant déboursé pour livres anglais depuis le 18 septembre dernier..... | 4,484 74 | |
| | | | 26 do ... | montant déboursé pour livres français depuis le 18 septembre dernier..... | 2,061 93 | |
| | | | 26 do ... | montant déboursé pour livres sur l'Amérique du Nord depuis le 18 sept. dernier.. | 959 91 | |
| | | | 26 do ... | montant déboursé pour reliure depuis le 1er juillet dernier ..... | 1,630 20 | |
| | | | | | | 9,136 78 |
| | | | 26 do ... | balance..... | ..... | 3,263 22 |
| | | 13,240 85 | | | | 13,240 85 |

(Signé) JOHN SMITH,
*Pour le comptable.*

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
OTTAWA, 26 mai 1886.

Sur motion de M. Bergin, le dixième rapport du comité mixte des Impressions du Parlement est adopté.

Les amendements faits par le Sénat au Bill (No 136) modifiant de nouveau l'acte concernant la pêche par les navires étrangers, sont délibérés séparément, et agréés.

Le Bill (No 146) autorisant l'octroi des subventions y mentionnées pour aider à la construction de certains chemins de fer, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat, adoptant l'amendement subséquent au Bill (No 15) à l'effet de modifier de nouveau l'" Acte relatif au banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêts, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité," sans amendement.

Et,—adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 142) établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.

Bill (No 113) pour autoriser la construction d'un chemin de fer depuis le détroit de Canso à titre d'entreprise d'utilité publique ;—et

Bill (No 144) concernant certaines subventions pour un chemin de fer depuis Métapédiac, sur le chemin de fer Intercolonial, jusqu'à Paspébiac.

Et aussi,—adoptant le Bill (No 10) relatif à la propriété foncière dans les Territoires du Nord-Ouest, avec amendements. (Sur motion de M. Thompson, les dits amendements sont délibérés et agréés.

Le Bill (No 147) autorisant l'octroi de subventions en terres pour la construction des chemins de fer y mentionnés, est lu pour la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté avec amendements, délibéré tel qu'amendé, lu pour la troisième fois, et passé.

Un message est reçu du Sénat, adoptant le Bill (No 132) concernant le département des impressions et de la papeterie publiques, avec un amendement.

La Chambre se forme en comité général pour considérer une certaine résolution concernant la prime sur le fer en gueuse fabriqué en Canada avec le minérai canadien.

(*En comité.*)

La résolution suivante est adoptée :—

Qu'il est expédient de prescrire que la prime de une piastre et cinquante centins par tonne sur le fer en gueuse fabriqué en Canada avec du minérai canadien que l'Acte 46 Vic., chap. 14, autorise à être accordée jusqu'au 30 juin, 1886, pourra continuer à être accordée par le Gouverneur en Conseil jusqu'au 30 juin, 1889, et qu'une prime de une piastre par tonne sur le fer en gueuse ainsi fabriqué, pourra, en la manière prescrite par le dit acte, être accordée entre le 1er juillet, 1889, et le 30 juin, 1892 ; et que les dispositions de l'acte précité s'appliqueront aux primes que le Gouverneur en Conseil est par les présentes autorisé à accorder.

Résolution à rapporter.

---

Rapport à recevoir, demain.

Les résolutions adoptées en comité des Voies et Moyens, jeudi dernier, le 27 écoulé, sont rapportées et lues pour la première fois, et sont comme suit :—

1.—*Résolu*, Qu'il est expédient d'amender de nouveau le tarif des droits de douane et la liste des articles admis en franchise, en sus des modifications apportées par les résolutions passées le 31 mars dernier, comme suit :—

Les articles ci-dessous mentionnés seront frappés des taux de droits spécifiés comme suit, et tous les droits imposés antérieurement seront abrogés.

| | | |
|---|---|---|
| 1. | Toiles cirées, en pièces, coupées ou façonnées, huilées, vernies, étampées, peintes ou imprimées, veloutées ou enduites, non autrement spécifiées, un droit spécifique de cinq centins par verge carrée et dix pour cent *ad valorem* | 5 cts p. verge carrée et 10 p. c. |
| 2. | Prélarts pour parquet, trente pour cent *ad valorem* | 30 p. c. |
| 3. | Tresses de paille, en feuilles ou rouleaux, unie ou goudronnée, un droit spécifique de quarante centins par cent livres | 40 cts p. 100 lbs. |
| 4. | Poteries et faïences, savoir : Dames-jeannes, ou cruches, barattes et jarres, un droit spécifique de deux centins par gallon de capacité. | 2 cts. p. gall. |
| 5. | Courroies, tuyaux, garnitures, nattes et paillassons en caoutchouc, un droit spécifique de cinq centins par livre et quinze pour cent *ad valorem* | 5 cts. p. lb. et 15 p.c. |
| 6. | Ferrures de voitures, trente-cinq pour cent *ad valorem* | 35 p.c. |
| 7. | Savon parfumé et de toilette, un droit spécifique de dix centins par livre ; le poids des garnitures intérieures et des enveloppes devant être compris avec le poids imposable, et dix pour cent *ad valorem* | 10 cts. p. lb. et 10 p.c. |
| 8. | Papier-toile Union pour faux-cols, en rouleaux ou feuilles, non vernissé ou fini, cinq pour cent *ad valorem* | 5 p.c. |
| 9. | Papier-toile Union pour faux-cols, vernissé ou fini, en rouleaux ou feuilles, vingt pour cent *ad valorem* | 20 p.c. |
| 10. | Papiers peints ou à tentures, en rouleaux, du coût de 8 centins par rouleau de 8 verges, un droit spécifique de deux centins par rouleau de dite longueur | 2 cts. p. rouleau. |
| 11. | Feutre, pressé, de toute espèce, n'étant ni rempli ou recouvert d'aucun tissu, dix-sept et demi pour cent *ad valorem* | 17½ p.c. |
| 12. | Stéréotypes et électrotypes, et leurs supports faits en tout ou en partie de métal à caractères, un droit spécifique de cinq centins par livre | 5 cts. p. lb. |
| 13. | Faulx, un droit spécifique de deux piastres et quarante centins par douzaine | $2.40 p. doz. |
| 14. | Fil métallique recouvert de coton, toile, ou autres matériaux, vingt-cinq pour cent *ad valorem* | 25 p. c. |
| 15. | Boulons et écrous pour poêles et tous boulons et rivets, d'un quart de pouce de diamètre et au-dessous, trente-cinq pour cent *ad valorem* | 35 p.c. |
| 16. | Mouchoirs de coton ou de toile, unis ou imprimés, en pièce ou autrement, vingt-cinq pour cent *ad valorem* | 25 p.c. |
| 17. | Que l'importation et la fabrication de l'oléo-margarine, butyrine et tout tel substitut du beurre seront prohibées sous peine d'une amende de pas moins de deux cents ni de plus de quatre cents piastres pour chaque offense, et de la confiscation de tels articles et de tous colis les contenant, et de tout outillage, objets et machines, employées pour la fabrication ou la préparation de tels articles. | |
| 18. | Fer ou acier en plaque, pour la fabrication des clous, du numéro 16 et au-dessus, vingt-cinq pour cent *ad valorem* | 25 p. c. |
| 19. | Abroger l'item 353 des Statuts revisés du Canada, sauf en ce qui concerne le " bleu marin." | |

20. Abroger aussi l'item 428 et substituer le suivant: Toile de jute, telle que sortie du métier, non pressée ni calandrée, ni finie d'aucune autre manière, de pas moins de quarante pouces de largeur, lorsqu'elle est importée par les fabricants de sacs en toile de jute pour usage dans leurs manufactures.

Les items suivants devant être ajoutés à la liste des articles admis en franchise:

Fil de jute, uni, teint ou coloré, lorsqu'importé par les fabricants de tapis, nattes ou paillassons pour usage dans leurs manufactures.

Les instruments et appareils de physique qui ne sont pas fabriqués en Canada, lorsqu'importés par les universités, collèges et sociétés scientifiques et pour leur usage.

2. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender comme suit la résolution No 1 adoptée le 30 mars dernier:

Item 3, après le mot "livre" ajouter les mots: "le poids de l'enveloppe devant être compris dans le poids imposable."

Item 5, après le mots "acier" ajouter les mots "non spécifiés ailleurs."

Item 7. Faire le changement qui suit:

Cidre non clarifié ou raffiné, un droit spécifique de cinq centins par gallon impérial ..... 5 cts. p. g. im.

Cidre clarifié ou raffiné, un droit spécifique de dix centins par gallon impérial..... ..... 10 cts p.g. im.

Item 8. Cordage de toute espèce, un droit spécifique de un centin et un quart par livre et dix pour cent *ad valorem*.

Item 9. Insérer huit centins par livre au lieu de six.

3. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender la résolution 2 passée le 30 mars dernier, de la manière suivante:

Item 5, après le mot "refondus" ajouter les mots "ainsi que les extrémités des rails d'acier qui sont tranchés à l'usine."

4. *Résolu*, que les items 37, 38 et 39 soient amendés en retranchant dans l'item 37 les mots "ou fraction de degré;" et en retranchant le chiffre 13 dans les items 37, 38 et 39, et le remplaçant par le chiffre 14.

Et aussi de retrancher le proviso qui suit immédiatement l'item 40, et de lui substituer le suivant:

"Pourvu que lorsqu'il sera trouvé qu'un chargement de sucre importé pour fins de raffinage s'élève en partie au-dessus du numéro 14, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, telle partie, dans une mesure ne dépassant pas quinze pour cent de tout le chargement, pourra être admise d'après l'épreuve du polariscope."

5. *Résolu*,—Qu'il est expédient d'amender la cédule des droits d'exportation en augmentant les droits sur les articles suivants, savoir:—Au lieu des droits actuels, il sera prélevé et perçu sur:—

Les billots à bardeaux, un droit spécifique d'exportation d'une piastre et demie par corde de 128 pieds cubes..... $1.50 p. 128 p.c.

Les billots d'épinette, un droit spécifique d'exportation de deux piastres par mille pieds, mesure de planche..... $2 p. M.

Les billots de pin, un droit spécifique d'exportation de trois piastres par mille pieds, mesure de planche..... $3 p. M.

Pourvu que les pouvoirs conférés au Gouverneur en Conseil par l'Acte 42 Vic., chap. 15, clause 6, qui est la clause 9 du chapitre 31 des Statuts Revisés du Canada, soient étendus et s'appliquent sous tous les rapports aux articles ci-dessus mentionnés.

La résolution 1 est alors délibérée item par item;

Les items de 1 à 9 inclusivement étant lus la seconde fois, sont agréés.

L'item 10 étant lu la seconde fois, est amendé en insérant "de longueur et de dix huit pouces de largeur" après le mot verges,—et il est agréé tel qu'amendé.

L'item 11 étant lu la seconde fois, est agréé.

L'item 12 étant lu la seconde fois, est amendé en ajoutant "non spécifié ailleurs" après "caractères,"—et il est agréé tel qu'amendé.

Les items 13 à 20 inclusivement, étant lus la seconde fois, sont agréés.

Les résolutions 2, 3 et 4, étant lues la seconde fois, sont agréées.

La résolution 5 étant lue la seconde fois;

M. McLelan propose que la dite résolution soit amendée en retranchant "$2" dans le second item concernant les billots d'épinette, et le remplaçant par "$1"; et dans le troisième item concernant les billots de pin, en retranchant "$3" et le remplaçant par "$2";—et en retranchant du proviso les mots "qui est la clause 9 du chapitre 31 des Statuts Revisés du Canada," et en ajoutant les mots suivants à la fin du paragraphe: "et que le Gouverneur en Conseil pourra augmenter le droit d'exportation sur les billots de pin jusqu'à trois piastres par 1000 pieds, mesure de planche."

M. Charlton propose de substituer "billots de sciage" à "billots d'épinette" dans le second item;—rejeté.

M. Blake propose de biffer la partie de l'amendement qui donne au Gouverneur en Conseil le pouvoir d'élever les droits;—rejeté, sur division.

L'amendement principale est alors agréé, et la résolution est agréée telle qu'amendée.

M. McLelan présente alors un Bill (No 148) à l'effet d'amender d'avantage les actes concernant les droits de douane et l'importation ou l'exportation des marchandises dans et hors du Canada,—lequel est lu pour la première et la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

Il présente aussi un Bill (No 149) prohibant la fabrication et la vente des substituts du beurre,—lequel est lu pour la première et la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé. (Titre amendé en ajoutant le mot "certains" avant "substituts du beurre.")

Un message est reçu du Sénat adoptant le Bill (No 138) modifiant l'Acte concernant le Cens Electoral et l'Acte des Elections Fédérales, 1874, sans amendement.

M. Chapleau propose que l'amendement fait par le Sénat au Bill (No 132) concernant le département des impressions et de la papeterie publiques soit maintenant adopté.

M. Trow propose, comme amendement, que la clause 13 soit amendée en insérant après le mot "année", dans la cinquième ligne, les mots suivants: "que cet acte ne s'appliquera pas aux départements de papeterie des deux Chambres du Parlement; ces départements restant sous le contrôle des membres de chaque Chambre, recpectivement".—Rejeté.

La motion principale est alors agréée, et l'amendement du Sénat est adopté, en conséquence.

MERCREDI, 2 juin, 1886.

M. McLelan propose,—Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

M. Mills propose, comme amendement, que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants: "dans l'administration des affaires du Nord-Ouest, sous le présent ministère, antérieurement à la rébellion, il s'est rencontré des cas sérieux de négligence, délai, maladministration et inconduite qui ont été préjudiciables au bien public, ont produit un mécontentement considérable parmi la population et ont retardé le développement du pays."—Rejeté, sur la division suivante:—

POUR:

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allen, | Edgar, | Lister, |
| Amyot, | Fairbank, | Livingston, |
| Armstrong, | Fisher, | Mills, |
| Auger, | Forbes, | Mitchell, |

| | | |
|---|---|---|
| Bain (Wentworth), | Geoffrion, | Mulock, |
| Bergeron, | Gigault, | Paterson (Brant), |
| Bernier, | Gillmor, | Platt, |
| Blake, | Glen, | Rinfret, |
| Bourassa, | Guay, | Somerville (Brant), |
| Cameron (Middlesex), | Gunn, | Somerville (Bruce), |
| Campbell (Renfrew), | Harley, | Springer, |
| Cartwright (Sir Richard), | Holton, | Sutherland (Oxford), |
| Casey, | Innes, | Trow, |
| Casgrain, | Kirk, | Vail, |
| Charlton, | Landerkin, | Watson, |
| Desjardins, | Langelier, | Weldon et |
| Dupont, | Laurier, | Wilson.—51. |

CONTRE :

Messieurs

| | | |
|---|---|---|
| Allison, | Foster, | McNeill, |
| Bain (Soulanges), | Grandbois, | Massue, |
| Baker (Missisquoi), | Hesson, | Montplaisir, |
| Barker, | Hickey, | O'Brien, |
| Beaty, | Hilliard, | Orton, |
| Benoit, | Hurteau, | Paint, |
| Blondeau, | Jamieson, | Patterson (Essex), |
| Bourbeau, | Jenkins, | Pruyn, |
| Cameron (Inverness), | Kaulbach, | Reid, |
| Cameron (Victoria), | Kilvert, | Riopel, |
| Campbell (Victoria), | Kinney, | Robertson (Hastings), |
| Carling, | Kranz, | Royal, |
| Caron (Sir Adolphe), | Landry (Montmagny), | Shanly, |
| Chapleau, | Langevin (Sir Hector), | Small, |
| Costigan, | Lesage, | Sproule, |
| Coughlin, | Macdonald (King), | Tassé, |
| Daly, | Macdonald (Sir John), | Temple, |
| Daoust, | Macmillan (Middlesex), | Thompson, |
| Dawson, | McMillan (Vaudreuil), | Vanasse, |
| Desaulniers (St-Maurice), | McCallum, | Ward, |
| Dickinson, | McDougald (Pictou), | White (Cardwell), |
| Dundas, | McDougall (Cap-Breton), | White (Hastings) et |
| Ferguson (Leeds et Gren.), | McGreevy, | Woodworth.—71. |
| Fortin, | McLelan, | |

La motion principale est alors adoptée, et la Chambre se forme, en conséquence, en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

*Sénat.*

227 James Young, papetier du gouvernement, pour services en rapport avec l'achat de la papeterie du Sénat..... 200 00

*Chambre des Communes.*

Traitement du député de l'Orateur..... 2,000 00

Pour couvrir la somme dépensée à même le crédit de l'exercice courant pour compléter la publication des *Débats* de la Chambre, session de 1885. (L'autorité requise par le 48e

| | | |
|---|---|---|
| 228 | Vic., chap. 46, sect. 51, est par le présent donnée pour payer à même ce crédit les sommes dont il pourrait être besoin pour payer les commis du service civil qu'il est nécessaire d'employer comme copistes au service du personnel des *Débats*, pour la présente session ainsi que pour les sessions de 1884 et 1885 | 26,287 83 |
| | C. Medlow, pour grossoyer et enluminer l'adresse de la Chambre au major général sir F. Middleton | 25 00 |
| | Pour couvrir la somme additionnelle nécessaire pour papeterie.. | 1,000 00 |

*Indemnité sessionnelle.*

| | | |
|---|---|---|
| | Pour payer aux membres de la Chambre dont suivent les noms, et qui ont été retardés par des tempêtes en se rendant à Ottawa pour la session, la balance de leur indemnité:— | |
| 229 | M. Gagné | 64 00 |
| | M. Burns | 48 00 |
| | M. Jenkins | 48 00 |
| | M. Stairs | 48 00 |
| | M. A. C. Macdonald | 48 00 |
| | M. Kinney | 48 00 |

## ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

| | | |
|---|---|---|
| 231 | Somme additionnelle requise pour l'exposition coloniale et indienne de Londres | 50,000 00 |
| | C. C. Chipman, services spéciaux en rapport avec les archives publiques | 400 00 |

## QUARANTAINE.

| | | |
|---|---|---|
| 232 | Montant de droits perçus pour inspection des bestiaux dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et déposé au crédit du receveur général, et nécessaire pour payer les inspecteurs | 2,447 59 |
| | Pour les immigrants malades dans les hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface | 15,000 00 |

## PENSIONS.

| | | |
|---|---|---|
| 233 | Pour payer une pension de $400 par année, du 1er avril 1885 au 30 juin 1886, à madame Delaney, dont le mari fut massacré au Lac-aux-Canards | 500 00 |
| | Pour payer une pension aux miliciens blessés et invalides dans la dernière révolte des Territoires du Nord-Ouest | 10,000 00 |

## MILICE.

| | | |
|---|---|---|
| | Réparations—Propriétés militaires:— | |
| | Pour drainage, etc., citadelle, Québec | 16,250 00 |
| | Casuels—Pour gratifications à des officiers de l'état-major de district militaire en retraite:— | |
| 234 | 1 député-adjudant général, 2 années de soldes à $1,700 par année | 3,400 00 |
| | 1 major de brigade, 2 ans de solde, à $1,200 par année. | 2,400 00 |
| | C. H. O'Meara, allocation comme payeur intérimaire du district militaire n° 4, 1885-86 | 200 00 |
| | Lt.-col. D. A. Macdonald, solde comme officier préposé aux approvisionnements pendant la rébellion, 1885, 60 jours de solde jusqu'au 25 mai 1885, à $4.87 | 292 20 |

## TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

| | | |
|---|---|---|
| 235 | Havre du Port-Arthur et rivière Kaministiquia—Pour couvrir une somme périmée | 16,000 00 |

## CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

*Chemin de fer Canadien du Pacifique.*

| | | |
|---|---|---|
| 236 | Colombie-Britannique | 200,000 00 |
| | M. H. M. Ball, pour ses services comme évaluateur des terres dans la Colombie-Britannique | 730 00 |
| | Pour régler des réclamations, embranchement de Stonewall | 263 84 |
| | Pour couvrir le paiement des réclamations, embranchement de Pembina | 583 49 |

*Chemin de fer Intercolonial.*

| | | |
|---|---|---|
| 237 | Plus grandes facilités à Saint-Jean | 33,000 00 |
| | Prolongement jusqu'à Halifax | 11,000 00 |
| | Embranchement de Darmouth | 16,600 00 |
| | Embranchement de Dalhousie | 3,500 00 |
| | Embranchement de la Rivière-du-Loup | 5,600 00 |
| | Embranchement d'Indiantown | 36,000 00 |
| | Construction | 4,300 00 |
| | Matériel roulant | 20,000 00 |
| | Pour régler la réclamation résultant de l'achat de terrain près de la station de Derby | 2,178 45 |
| | Pour fournir des wagons Pullman | 11,500 00 |

*Chemins de fer divers.*

| | | |
|---|---|---|
| 238 | Levées de plans relatives au chemin de fer du Cap-Breton et à d'autres chemins de fer | 8,000 00 |
| | Supplément pour régler les réclamations non payées de sous-entrepreneurs et autres, pour main-d'œuvre, pension, etc., se rapportant à la construction du chemin de fer de la Ligne Directe entre Oxford et New-Glasgow, et pour acquérir leurs droits relatifs au chemin de fer et aux dites réclamations, cette dépense résultant d'un arrêté du conseil et devant être la première créance à déduire de la subvention affectée à ce chemin de fer, en vertu de la 45e Vict., chap. 14 | 25,000 00 |

*Canaux.*

| | | |
|---|---|---|
| 239 | Canal de Carillon | 24,000 00 |

## CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

| | | |
|---|---|---|
| 240 | *Canal de Cornwall*—Construction d'un canal de dessèchement entre le bourg et le canal | 5,022 47 |
| | *Canal Chambly*—Exhaussement des rives, approfondissement du canal, reconstruction de bajoyers d'écluse, etc | 5,000 00 |
| | *Canal Rideau*—Pour payer des réclamations résultant de dommages faits à des terrains | 980 00 |

## TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

EDIFICES PUBLICS.

*Ile du Prince-Edouard.*

| | | |
|---|---|---|
| 241 | Charlottetown—Nouvel édifice fédéral | 13,000 00 |

*Nouvelle-Ecosse.*

| | | |
|---|---|---|
| 242 | Entrepôt de vérification d'Halifax | 5,000 00 |
| | Edifice fédéral d'Halifax | 3,600 00 |

*Nouveau-Brunswick.*

| | | |
|---|---|---|
| 243 | Bureaux de poste, de douane, etc., de Woodstock | 3,000 00 |

*Québec.*

| | | |
|---|---|---|
| 244 | Salle d'exercice de Montréal | 20,000 00 |

*Ontario.*

| | | |
|---|---|---|
| 245 | Pénitencier de Kingston | 11,616 00 |
| | Bureau de poste, de douane, etc., à Port-Hope | 2,000 00 |
| | Bureaux de poste, de douane, etc., à Guelph—Changements et améliorations—Montant périmé à voter de nouveau | 952 00 |
| | Bureaux de poste, de douane, etc., à Berlin—Egouttement | 450 00 |
| | Entrepôt de vérification de Toronto | 918 00 |
| | Bureaux de poste, de douane, etc., à Amherstburg—Balance due. | 1,200 00 |
| | Bureaux de poste, de douane, etc., à Galt | 5,000 00 |
| | Bureaux de poste, de douane, etc., à Saint-Thomas | 2,225 17 |
| | Bureaux de poste, de douane, etc., à Clifton—pour l'achèvement. | 600 00 |
| | Addition du bureau de douane de London—Montant périmé à voter de nouveau | 5,000 00 |

*Manitoba.*

| | | |
|---|---|---|
| 246 | Bureau de poste de Winnipeg | 30,000 00 |
| | Poudrière de Winnipeg—Montant périmé à voter de nouveau | 975 50 |

*Territoires du Nord-Ouest.*

| | | |
|---|---|---|
| 247 | Prison et asile d'aliénés de Régina | 11,500 00 |
| | Casernes et écuries additionnelles pour la police à cheval | 25,000 00 |
| | Edifices publics, territoires du Nord-Ouest en général | 6,500 00 |

*Colombie-Britannique.*

| | | |
|---|---|---|
| 248 | Station des immigrants à Victoria—Montant périmé à voter de nouveau | 2,902 67 |

RÉPARATIONS, MEUBLES, CHAUFFAGE, ETC.

| | | |
|---|---|---|
| 249 | Edifices affectés aux départements, édifice de l'est—Nouvelle addition aux voûtes et armoires de sûreté, département des finances | 3,400 00 |
| | Eclairage de la Chambre des Communes et des appartements, corridors, etc., voisins, par l'électricité en permanence | 7,500 00 |
| | Edifices du parlement—Améliorations, renouvellements, etc | 9,500 00 |
| | Edifices affectés aux départements, édifice de l'ouest, pour réparer les dommages causés par l'incendie du 22 février 1886, y compris les meubles et garnitures | 6,500 00 |
| | Bureau de poste de Québec—Réparations et renouvellements | 4,000 00 |
| | Bureau du revenu de l'intérieur à Québec—Meubles et garnitures. | 175 00 |
| | Hôpital de marine à Québec—Réparations et renouvellements | 4,500 00 |
| | Gaz, édifices publics, Ottawa—Pour couvrir ce qui a été dépensé en sus du crédit de l'exercice 1885-86, pour payer la quantité de gaz supplémentaire consommée durant le trimestre expiré le 30 juin 1885, par suite de la prolongation de la session du parlement | 5,000 00 |

PORTS ET RIVIÈRES.

*Nouvelle-Ecosse.*

| | | |
|---|---|---|
| 250 | Jetée de Digby | 1,500 00 |
| | Petite-Rivière | 250 00 |

*Ile du Prince-Edouard.*

| | | |
|---|---|---|
| 251 | Souris-Est—Pour payer James E. Poole en règlement final de toutes les réclamations faites par lui relativement à son marché pour la construction du brise-lames à Souris-Est..... | 423 00 |
| | Port-Selkirk—Réparations à la jetée..... | 750 00 |

*Nouveau-Brunswick.*

| | | |
|---|---|---|
| 252 | Cap Hopewell—A revoter une partie du montant périmé..... | 1,167 50 |

*Québec.*

| | | |
|---|---|---|
| 253 | Rivière Nicolet—Hâvre de refuge..... | 5,000 00 |
| | Berthier (*en bas*)..... | 500 00 |
| | Rivière Yamaska ..... | 18,000 00 |
| | Fleuve Saint-Laurent—Enlèvement d'ancres, de chaînes, cailloux, etc..... | 500 00 |
| | Jetée de la Rivière-du-Loup (*en bas*)—Réparations et améliorations ..... | 2,400 00 |

ROUTES ET PONTS.

| | | |
|---|---|---|
| 254 | Ponts, cité d'Ottawa, sur le canal Rideau, ainsi que leurs approches, et parc de Major Hill..... | 8,000 00 |
| | Aide à la municipalité de Russell, Manitoba, pour la construction d'un pont sur l'Assiniboine, près de l'embouchure de la rivière aux Ecailles—A voter de nouveau ..... | 10,000 00 |
| | Pont aux rapides Des Joachims, rivière Outaouais—Balance due aux entrepreneurs sur l'estimation finale..... | 1,174 50 |

DRAGAGE.

| | | |
|---|---|---|
| 255 | Dragage, provinces maritimes—Somme additionnelle nécessaire. | 10,000 00 |
| | Dragage, Ontario—Somme additionnelle requise ..... | 7,000 00 |

GLISSOIRES ET ESTACADES.

| | | |
|---|---|---|
| 256 | Glissoires et estacades de Carillon—Montant périmé à voter de nouveau..... | 7,171 00 |

TÉLÉGRAPHES.

| | | |
|---|---|---|
| 257 | Lignes télégraphiques, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest—Lignes télégraphiques entre Dunmore et Fort-McLeod, et entre la Mâchoire-d'Orignal et la Montagne des Bois..... | 11,000 00 |

DIVERS.

| | | |
|---|---|---|
| 258 | Travaux divers, auxquels il n'a pas été autrement pourvu—Somme additionnelle nécessaire..... | 5,000 00 |
| | Etudes et inspections..... | 5,000 00 |

## SUBVENTIONS POSTALES ET SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS.

| | | |
|---|---|---|
| 259 | Service d'hiver entre le terminus du chemin de fer de prolongement vers l'est, à Mulgrave, et les ports de Hawkesbury, Hastings, Arichat, Canso et Guysboro, par le vapeur *Rimouski*, hiver de 1884-85..... | 2,000 00 |

## SERVICE PAR VOIE DE MER ET DANS LES EAUX INTÉRIEURES.

| | | |
|---|---|---|
| 260 | Réparations et changements à l'édifice actuellement occupé par la police de rade à Montréal..... | 2,000 00 |
| | Pour pourvoir au paiement à faire aux commissaires du havre de Montréal, des frais annuels d'entretien des bouées et balises dans le havre de Montréal, pour 1884-85 et 1885-86..... | 14,000 00 |
| | Communication durant l'hiver entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme..... | 2,000 00 |

## SERVICE DES PHARES ET DES COTES.

| | | |
|---|---|---|
| 261 | Construction de phares | 15,000 00 |
| | Pour payer l'augmentation du traitement de l'agent, Québec | 200 00 |

## PÊCHERIES.

| | | |
|---|---|---|
| 262 | Somme additionnelle nécessaire pour couvrir ce que coûterait les navires de police destinés à la protection des pêcheries | 50,000 00 |
| | Pisciculture | 5,000 00 |

## COMMISSION GÉOLOGIQUE.

| | | |
|---|---|---|
| 263 | Somme additionnelle nécessaire pour la commission géalogique | 18,400 00 |

## DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

| | | |
|---|---|---|
| 264 | *Arpentages*—Pour rembourser le fonds des sauvages d'une dépense excédant le crédit ($3,000) voté en 1881-82, pour des arpentages dans les anciennes provinces | 521 12 |
| | *Ecoles*—Pour pourvoir à une augmentation du salaire de l'instituteur des sauvages, à Oka, pour les trimestres de décembre, mars et juin, sur le pied de $27.50 par année | 20 62 |
| | Pour pourvoir à une augmentation du salaire de l'instituteur des sauvages, à l'île Cornwall, pour les trimestres de décembre, mars et juin 1885-86, sur le pied de $60 par année | 45 00 |

*Colombie-Britannique.*

| | | |
|---|---|---|
| 265 | Pour permettre au département de satisfaire à une réclamation de douaire, faite au nom de la veuve de feu A. S. Bates, de la succession duquel ont été achetés certains terrains pour servir de réserve des sauvages, au lac de Williams, C.-B | 1,345 00 |
| | Pour pourvoir à l'achat, du département des chemins de fer et canaux, d'un bâtiment qui a servi jusqu'ici à des fins de chemin de fer et dont on a aujourd'hui besoin pour en faire un bureau des sauvages, à Kamloops, C.-B | 700 00 |
| | Pour permettre au département de se charger de la moitié du salaire d'une sous-maîtresse pour l'école des sauvages, à Fort-Simpson, C.-B., depuis la date de sa nomination, le 1er septembre 1885 jusqu'au 30 juin 1886, à $200 par année,—l'autre moitié devant être fournie par l'église méthodiste du Canada. | 166 67 |

*Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.*

| | | |
|---|---|---|
| 266 | Pour pourvoir, sous l'autorité d'un arrêté rendu en Conseil le 22 janvier 1886, à la dépense suivante des sommes votées, à la dernière session, pour le compte des sauvages, savoir:— | |
| | Sauvages dans le dénument | 300,000 00 |
| | Grains de semence | 22,000 00 |
| | Bâtiments | 16,215 00 |
| | Approvisionnements | 23,000 00 |
| | Balances de débit | 37,402 00 |
| | Pour pourvoir, en vertu d'un arrêté rendu en Conseil le 25 février 1886, au paiement de cette somme au révérend Père Lacombe, en considération des services y mentionnés, et pour laquelle le mandat de Son Excellence a émané | 1,000 00 |

## POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

| | | |
|---|---|---|
| | Autre montant nécessaire pour compléter le service de l'année... | 150,000 00 |
| 267 | Pour payer au lieutenant-colonel A. G. Irvine, une gratification égale à 16 mois de solde ..... | 3,466 66 |
| | Pour payer une gratification à l'inspecteur F. J. Dickens, à sa retraite ..... | 1,000 00 |
| | Pour payer à C. Costin, examen d'armes ..... | 75 00 |

## DIVERS.

| | | |
|---|---|---|
| 268 | Impressions diverses ..... | 16,000 00 |
| 269 | Pour la compilation, l'impression et la publication de correspondance, de pétitions et d'arrêtés du conseil concernant la législature provinciale ..... | 1,000 00 |
| 270 | Aide (sous forme de prêt) aux pêcheurs dans la détresse, dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure..... | 2,000 00 |
| 271 | Réparations au steamer *Bayfield*, employé dans le service de la levée hydrographique de la baie Georgienne..... | 4,000 00 |
| 276 | Pour payer à John Kerr et à l'exécuteur testamentaire de feu George Wilson, la balance du montant déposé à la caisse d'épargne de Bathurst, et non porté à son crédit par l'agent, $350, avec l'intérêt du 11 avril 1878 au 11 avril 1886, $133.03. | 483 03 |
| 277 | Pour payer l'intérêt depuis le 10 oct. 1884, jusqu'au 23 juillet 1885, sur le montant du jugement du Conseil privé dans La Reine vs. Doutre..... | 379 83 |
| 278 | Pour du grain de semence pour les colons dans le district de Saint-Albert..... | 46,884 02 |
| 280 | Pour payer au Dr Robert Bell ses services d'officier de santé pendant les expéditions de la baie-d'Hudson en 1884-85 ..... | 400 00 |
| 281 | Pour payer à MM. MacLean, Roger et Cie, l'intérêt depuis la date du jugement de M. le juge Henry—18 février 1884, jusqu'au 2 octobre 1884, sur $69,781.43, montant déclaré leur être dû, $2,598.15, avec leurs frais de poursuite, $2,090.90, avec intérêt depuis la date du certificat de taxation—17 novembre 1885—jusqu'à l'époque où les fonds à être votés deviendront disponibles, disont le 1er juin 1886, $67.02, au taux de 6 pour 100 par année..... | 4,756 07 |
| 283 | Pour payer à A. M. P. Drouin, service extra pour préparer une liste des compagnies constituées en corporation..... | 48 50 |
| 284 | Pour payer à la famille de M. Hynes, tué pendant qu'il remplissait ses fonctions d'aide-jaugeur intérimaire, à la douane, à Montréal..... | 200 00 |
| 285 | Pour payer à Brown Chamberlin ses services se rapportant à la commission relative à l'imprimerie de l'Etat—voté de nouveau, $40..... | 105 00 |
| 286 | Pour payer à W. E. Hodgins, compilation de rapports, d'arrêts du conseil, etc., concernant la législation; correction d'épreuve, etc..... | 500 00 |
| 287 | Pour payer à MM. Wilson, Power, Ferguson et Creighton, pour avoir incorporé les actes de la session de 1885, dans le projet des statuts revisés; avoir revisé les annexes et les tables et leur avoir fait des additions, et préparé la publication d'une collection des lois statutaires d'une nature publique générale, non comprise dans la refonte..... | 4,000 00 |
| 288 | Pour payer M. Gliddon, pour avoir lu les épreuves de l'avant-projet des statuts revisés..... | 321 13 |

289 Pour pourvoir aux autres dépenses se rattachant à la publication des statuts refondus et d'un troisième volume de lois publiques... ..... 30,000 00

290 Pour payer à MM. Bischoff, Dodgson et Coxe, leurs services *in re* Prevost *vs.* la Compagnie de "Fires-Lilles"..... 1,704 25

291 A Alonzo Wright, M.P. pour le comté d'Ottawa, sur sa demande, pour secourir les incendiés de Hull..... 7,000 00

## PERCEPTION DU REVENU.

### Douanes.

292 Pour pourvoir à une dépense probable se rattachant aux épreuves polariscopiques des sucres, y compris le coût des instruments et de l'appareil, et le salaire des fonctionnaires.... 2,300 00

Pour payer à S. W. McMichael une différence d'appointements pour le temps qu'il a rempli les fonctions de percepteur aux ports de Sarnia et de Clifton, du 1er août au 30 novembre 1885..... 216 00

Pour payer à L. Watters ses services extra après heures comme sténographe et copiste dans l'affaire de l'enquête Brousseau et Lisabelle..... 47 00

Indemnité au sous-commissaire de la douane pour ses services comme contrôleur en chef par intérim, à $400 par année, à compter du 20 août 1885..... 344 45

### Immigration chinoise.

293 Pour faire face aux paiements faits par le département des douanes dans l'application de l'acte concernant l'immigration chinoise, appointements, salaire de commis surnuméraire, livres et autres frais casuels compris..... 1,600 00

### Accise.

294 Pour pourvoir à l'augmentation des appointements de J. H. Kenning, percepteur du revenu de l'intérieur, à Winnipeg, jusqu'à $1,800, à compter du 1er décembre 1885..... 116 66

Service préventif..... 2,000 00

Montant nécessaire pour pourvoir à de nouvelles nominations, y compris le sous-percepteur à Victoria, C.-B..... 1,677 83

### Glissoires et estacades flottantes.

295 Pour pourvoir à le nomination de John Jackson, actuellement messager au bureau des bois de la Couronne, à Ottawa, comme gardien en outre de ses fonctions de messager, afin de porter son salaire de $500 à $600 par année..... 58 33

### *Chemin de fer Canadien du Pacifique.*

297 Pour payer le montant d'une réclamation encore due pour frais de transport..... 89 02

### *Chemin de fer de Prolongement-Est.*

298 Frais d'exploitation..... 30,000 00

Pour payer 6 mois d'appointements à M. F. D. Laurie, autrefois surintendant du chemin de fer de Prolongement-Est..... 1,200 00

### Travaux publics.

*Entretien et réparations.*

299 Glissoires et estacades—Rivière Trent et district de Newcastle.... 700 00

*Télégraphes.*

300 Lignes télégraphiques, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.... 4,000 00

MENUS REVENUS.

301 Terrain de la réserve d'artillerie, y compris réparations des chemins aux Grandes-Chutes..... 2,250 00

POSTES.

302 Pour pourvoir à l'augmentation de salaire réglée par statut, depuis le 1er janvier 1885, au lieu du 1er avril 1885, pour M. O'Donoghue, commis de troisième classe au bureau de poste de Montréal..... 10 00

Pour payer à M. John J. Lally, courrier de la malle sur chemin de fer dans la division postale d'Ottawa, à titre d'indemnité pour la perte de ses vêtements, de sa montre, etc., éprouvé le 4 décembre 1885, pendant qu'il était préposé au wagon-poste sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, lequel wagon a été complètement détruit par le feu près de Missanabie . ..... 99 30

Pour payer à M. R. R. Brough, pour avoir rempli les fonctions d'aide-inspecteur de la division postale du Manitoba, depuis le 1er novembre 1883 jusqu'au 30 septembre 1884, la différence entre ses appointements, $800 ( )—et ceux d'un aide-inspecteur, $1,000 ..... 366 67

Pour payer à M. R. R. Brough, sous-directeur de la poste à Winnipeg, les 20 pour 100 d'allocation provisoire qu'il a reçus sur $150, différence entre les appointements portés au budget et ceux auxquels pourvoit l'Acte du service civil..... 30 00

Autre montant nécessaire pour compléter le service de l'année... 105,000 00

TERRES FÉDÉRALES.

303 Pour pourvoir aux dépenses se rattachant à la commission pour le règlement des réclamations des métis dans les Territoires du Nord-Ouest..... 2,500 00

ITEMS AUXQUELS IL N'EST PAS POURVU.

305 Items auxquels il n'est pas pourvu, 1884-85 (*voir* rapport de l'auditeur général pour 1884-85, pages 83 à 90) ..... 233,241 62

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir,—le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre, ce jour.

Sur motion de Sir Hector Langevin, il est *Résolu*,—Que lorsque la Chambre s'ajournera ce jour, elle restera ajournée jusqu'à 11 A.M.

La Chambre s'ajourne alors à 4.55 A.M.

GEORGE A. KIRKPATRICK,

*Orateur.*

## AVIS DE MOTION.

M. *Cameron* (Middlesex)—Vendredi prochain—INTERPELLATION—Des plaintes ont-elles été adressées au gouvernement par M. A. P. Macdonald, entrepreneur du canal de la Tay, contre M. Wise, ingénieur du gouvernement en charge de ces travaux? Le déplacement de M. Wise a-t-il été demandé, et, dans ce cas, pour quels motifs? Le gouvernement a-t-il pris quelque décision à ce sujet?

No. 64.

OTTAWA, MARDI, 1ER JUIN, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 188[illegible]

# PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA:

IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET CIE.

1886.

# No 65

# PROCÈS-VERBAUX DE LA CHAMBRE DES COMMUNES.

## OTTAWA, MERCREDI, 2 JUIN, 1886.

PRIÈRE. 11 A.M.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier a déposé sur le bureau un état général des baptêmes, mariages et sépultures, dans le district de St François, pour l'année 1885.

Quatre pétitions sont présentées et déposées sur le bureau.

La pétition du conseil municipal de Alliston, comté de Simcoe, demandant l'abrogation de l'Acte de Tempérance du Canada, 1878, ou des amendements à cet acte qui exemptent de son opération la vente de la bière et des vins dans les comtés où cet acte est en force, est lue et reçue.

La résolution adoptée en comité général, hier, concernant la prime sur le fer en gueuse fabriqué en Canada, avec du minerai canadien, est rapportée, lue pour la seconde fois, et agréée.

M. McLelan présente alors un Bill (No 150) concernant la prime sur le fer en gueuse fabriqué en Canada, avec du minerai canadien, lequel est lu pour la première et la seconde fois, délibéré en comité général, rapporté sans amendement, lu pour la troisième fois, et passé.

La Chambre se forme de nouveau en comité des Subsides.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

### GOUVERNEMENT CIVIL.

| | | |
|---|---|---|
| 306 | *Conseil Privé de la Reine pour le Canada :*—Appointements et avancement d'un commis de la 2e à la 1re..... | 1,400 00 |
| 307 | *Bureau de l'auditeur général :*—Appointements de P. W. Sherwood, omission du 1er budget..... | 500 00 |
| | A payer à H. A. Baldwin, pour avoir passé l'examen dans deux matières facultatives, omission du 1er budget..... | 100 00 |
| 308 | *Département des pêcheries :*—Appointements d'un commis de 2e classe..... | 1,100 00 |
| 309 | *Ministère des postes :*—A payer à J. S. Stevenson, pour avoir passé l'examen dans une matière facultative..... | 50 00 |
| 310 | *Département de la marine :*—Avancement d'un commis de la 3e à la 2e classe, à dater du 1er juillet 1886..... | 100 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 311 | *Département des affaires des sauvages:*—Avancement de H. C. Ross, commis de 3e classe, au grade de commis de 2e classe. | 350 00 |
| | Augmentation des appointements de D. C. F. Bliss de $412.50 à $600 | 187 50 |
| | Augmentation des appointements de H. McKay de $580 à $700. | 120 00 |
| 312 | *Secrétariat d'Etat:*—Pour payer à L. H. Roy la différence entre le minimum des appointements d'un commis de 3e classe et les appointements qu'il recevait comme commis temporaire.. | 350 00 |

## ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

| | | |
|---|---|---|
| 313 | Pour appointements et autres frais d'entretien de la prison et de l'asile d'aliénés de Régina | 10,000 00 |

## PÉNITENCIERS.

| | | |
|---|---|---|
| 314 | *Pénitencier du Manitoba.*—Appointements d'un chef d'infirmerie et instituteur | 350 00 |
| | *Pénitencier de Kingston.*—Salaire d'un chauffeur | 600 00 |

## LÉGISLATION.

| | | |
|---|---|---|
| | Augmentation des appointements de F. Rouleau | 400 00 |
| 315 | Pour payer à Rousell et Hutchison, 12 exemplaires des vols. 8 et 9 des *Ontario Law Reports* | 120 00 |
| | Pour faire face aux frais nécessités par l'acte du cens électoral, y compris $500 à R. Romaine pour services | 100,000 00 |

## ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

| | | |
|---|---|---|
| 316 | Frais d'établissement d'une ferme centrale d'expérimentation et de fermes succursales | 30,000 00 |
| | Dépenses se rattachant au recensement du Manitoba | 15,000 00 |

## CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

### Chemins de fer.

*Chemin de fer Intercolonial.*

| | | |
|---|---|---|
| 317 | Pour régler des réclamations résultant de la construction de ce chemin—A voter de nouveau | 20,000 00 |

*Chemin de fer Canadien du Pacifique.*

| | | |
|---|---|---|
| 318 | Pour régler des réclamations relatives à des terrains à l'ouest de Winnipeg | 5,000 00 |
| | Pour régler des réclamations relatives à des terrains sur l'embranchement de Pembina | 5,000 00 |

*Chemin de fer du Cap-Breton.*

| | | |
|---|---|---|
| 320 | Construction du chemin de fer du Cap-Breton | 500,000 00 |

### Canaux.

*Navigation de la Trent.*

| | | |
|---|---|---|
| 321 | Construction d'écluses et travaux entre Lakefield et le lac Balsam, etc | 160,000 00 |

## CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

### Canaux.

| | | |
|---|---|---|
| | *Lachine*—Construction et réparation des chaussées, près de Montréal, et nouveaux ponts | 35,300 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 322 | *Carillon*—Bureau pour le percepteur des péages | 1,200 00 |
| | *Rideau*—Construction d'un pont à Hog's-Back | 3,000 00 |
| | Enlèvement des obstacles à la navigation dans le lit du canal à Lower-Brewers | 5,000 00 |
| | Construction d'un pont à Brass-Point | 6,000 00 |
| | Reconstruction du dragueur à vapeur n° 1 | 10,000 00 |

## TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

### Bassin de radoub d'Esquimalt.

323 Pour l'achèvement du bassin de radoub d'Esquimalt. A être remboursé par le gouvernement impérial en 1887 ..... 250,000 00

### Travaux et édifices militaires.

324 Pour la construction de travaux de défense dans la Colombie-Britannique ..... 25,000 00

## TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

### Edifices publics.

*Nouvelle-Ecosse.*

| | | |
|---|---|---|
| 325 | Edifice public de Lunenburg | 4,000 00 |
| | do Kentville | 4,000 00 |

*Nouveau-Brunswick.*

| | | |
|---|---|---|
| 326 | Bureau de poste de Saint-Jean—Améliorations | 1,400 00 |
| | Bureau de poste, douane, etc., de Frédéricton—Réparations | 1,400 00 |
| | Hôpital de la marine de Kingston—Réparations et améliorations | 1,000 00 |
| | Bureau de poste, douanes, etc., de Woodstock—Achèvement | 5,500 00 |
| | Pénitencier de Dorchester | 20,000 00 |
| | Edifices fédéraux de Saint-Jean—Améliorations | 1,500 00 |
| | Douane de Saint-Jean—Renouvellement, etc | 3,350 00 |

*Québec.*

| | | |
|---|---|---|
| 327 | Bâtiments de l'immigration, à Québec | 10,000 00 |
| | Station de la quarantaine de la Grosse-Ile | 8,000 00 |
| | Douane de Québec | 1,500 00 |
| | Salles d'exercices militaires de Québec | 7,000 00 |
| | Edifices fédéraux de Trois-Rivières—Améliorations, etc | 1,475 00 |
| | Edifices fédéraux de Montréal—Améliorations et réparations | 1,500 00 |
| | Bureau de poste de Montréal—Eclairage à l'électricité | 2,250 00 |
| | Sainte-Anne de Ristigouche—Réparations aux bâtiments de la réserve des sauvages | 750 00 |
| | Bureau de poste et bureau du revenu de l'intérieur à Coaticook | 4,000 00 |
| | Douane de Dundee—Réparations, etc | 500 00 |
| | Bureau de poste et bureau du revenu de l'intérieur à Hull | 20,000 00 |
| | Edifice public de Saint-Jérôme | 4,000 00 |
| | Bureau de poste, douane, etc., de la Rivière-du-Loup (Fraserville | 4,000 00 |

*Ontario.*

| | | |
|---|---|---|
| | Pour payer à MM. Langley et Burke, architectes, ce qui leur reste dû pour services professionnels se rattachant à la construction du vieux bureau de poste de Toronto | 417 43 |
| | Bureaux du revenu de l'intérieur et du sous-receveur général à Toronto—Amélioration et réparations—$1,660 à voter de nouveau | 3,300 00 |

| | | |
|---|---|---|
| | Bureau de poste de Toronto | 8,000 00 |
| | Bureau de poste, etc., de Brantford—Améliorations, etc | 1,000 00 |
| | Bureau de poste, douane, etc., d'Ottawa | 5,100 00 |
| | Entrepôt de vérification, etc., d'Ottawa | 10,000 00 |
| | Edifices publics à Ottawa—Réparations au bâtiment de la machine hydraulique | 1,000 00 |
| | Bureau de poste, douane, etc., de Pembroke | 4,000 00 |
| 328 | Pour compléter l'installation des appareils d'éclairage électrique dans les salles du Sénat et des Communes, dans les corridors principaux, les salles de lecture, les bureaux de poste, les appartements des Orateurs, etc | 13,000 00 |
| | Douane de London | 34,000 00 |
| | Bureau de poste et douane de Saint-Thomas | 2,400 00 |
| | Ecole d'infanterie de London | 30,000 00 |
| | Bureau de poste de Belleville | 700 00 |
| | Bureau de poste, douane, etc., de Lindsay | 4,000 00 |
| | Bureau de poste, douane, etc., de Windsor | 2,960 00 |
| | Bureau de poste, douane, etc., de Berlin | 400 00 |
| | Bureau de poste et douane de Napanee | 4,000 00 |
| | Bureau de poste de Galt—Achèvement | 4,000 00 |
| | Edifice public de Trenton | 4,000 00 |
| | Bureau de poste de Port-Hope | 2,200 00 |
| | *Manitoba.* | |
| 329 | Pénitencier du Manitoba | 25,000 00 |
| 330 | Bureau de poste provisoire de Winnipeg—Modifications et agrandissement pour en permettre l'occupation aux officiers des départements de l'intérieur et des affaires des sauvages—Chauffage à la vapeur | 6,000 00 |
| | Bureau des terres fédérales à Winnipeg,—Montant périmé à voter de nouveau | 8,500 00 |
| | Douane de Winnipeg, modifications, etc | 3,000 00 |
| | *Territoires du Nord-Ouest.* | |
| 331 | Caserne de la police à cheval du Nord Ouest | 75,000 00 |
| | Ecole industrielle des sauvages à Qu'Appelle—Agrandissement, etc | 4,000 00 |
| | Palais de justice de Régina—Dépendances | 350 00 |
| | Edifice du Conseil du Nord-Ouest | 500 00 |
| | *Colombie-Britannique.* | |
| 332 | Bureau de la poste, de la douane, etc., New Westminster.—Terrains | 1,000 00 |
| | PORTS ET RIVIÈRES. | |
| | *Nouvelle-Ecosse.* | |
| | Brise-lames, Economy | 1,500 00 |
| | Canada Creek, réparations | 700 00 |
| | Réparations aux jetées—Arisaig, Bayfield et Anse McNair (Cap George) | 19,000 00 |
| | Ingonish-Sud | 2,000 00 |
| | Boularderie | 2,000 00 |
| | Baie des Vaches | 9,600 00 |
| | Grande Ile Tancock—$1,500 à voter de nouveau | 2,500 00 |
| | Iles des Sauvages | 1,000 00 |
| | Pubnico-Ouest | 1,000 00 |
| | Anse aux Castors | 1,000 00 |
| | Cap LaRonde | 500 00 |

| | | |
|---|---|---|
| | Surette, ou Ile Far Point et Rivière aux Castors | 1,000 00 |
| 333 | Brise-lames de la Petite Rivière—achèvement | 600 00 |
| | Quai de lestage de Sheet-Harbour | 5,000 00 |
| | Baie Saint-Laurent | 2,000 00 |
| | Rivière du Grand Village (à re-voter $2,400) | 3,900 00 |
| | White Point | 1,000 00 |
| | Ile aux Renards ou Lawrenceton | 2,500 00 |
| | Ruisseau de Chipman | 300 00 |
| | Digby | 1,250 00 |
| | Yarmouth | 2,000 00 |
| | Margaretville—à re-voter $1,500 périmées | 8,500 00 |
| | Harborville et Kingsport | 4,050 00 |
| | Lismore | 2,500 00 |
| | Port-Greville—à re-voter $4,000 périmées | 6,000 00 |
| | Blue Rock | 4,000 00 |
| | Broad-Cove | 8,000 00 |

*Ile du Prince-Edouard.*

| | | |
|---|---|---|
| 334 | Souris—Brise-lames de la Pointe Knight, réparations, etc | 5,000 00 |

*Nouveau-Brunswick.*

| | | |
|---|---|---|
| | Pour payer à MM. Read et Cie des travaux faits au brise-lames de Clifton, en 1883 | 582 11 |
| | Rivière Saint-François | 500 00 |
| | Haut de la Rivière au Saumon | 3,000 00 |
| 335 | Rivière Saint-Jean—Amélioration du chenal entre Frédéricton et Woodstock | 1,000 00 |
| | Tynemouth, ou Creek des Dix-Milles | 1,000 00 |
| | Grande Anse | 1,500 00 |
| | Shippegan | 1,200 00 |
| | Dalhousie—Quai de lestage | 5,000 00 |
| | Grand Lac, Jemseg | 1,000 00 |

*Québec.*

| | | |
|---|---|---|
| | Lac Mégantic, jetée | 1,200 00 |
| | Port-Daniel—montant périmé à re-voter | 6,000 00 |
| | Grand Pabos | 1,000 00 |
| | Percé—montant périmé à re-voter | 7,000 00 |
| | Montmagny | 2,000 00 |
| | Rivière Blanche—Réparations | 2,000 00 |
| | Rivière Rimouski | 1,000 00 |
| | Rivière Saguenay—agrandissement de La Grande Décharge à partir du lac Saint-Jean | 5,000 00 |
| | Rivière Saguenay—Réparations au chenal en aval de Chicoutimi. | 5,000 00 |
| | Chicoutimi, Saint-Alphonse et Anse Saint-Jean | 3,425 00 |
| | Rivière Verte | 1,000 00 |
| | Saint-Zotique—achèvement | 1,000 00 |
| | Trois-Pistoles do | 4,000 00 |
| 336 | Saint-Laurent, Saint-Jean et Sainte-Famille | 3,000 00 |
| | Rivière Sainte-Anne de Beaupré | 2,000 00 |
| | Beauport | 500 00 |
| | Doucet's Landing | 2,000 00 |
| | Berthier (*en haut*) | 2,000 00 |
| | Longueuil | 10,000 00 |
| | Ile Perrot | 6,000 00 |
| | Cascades | 3,000 00 |
| | Rivière du Lièvre | 10,000 00 |
| | Baie Saint-Paul | 5,000 00 |

| | | |
|---|---|---|
| | Kamouraska | 3,000 00 |
| | Rivière Bras Saint-Nicholas | 1,200 00 |
| | Saint-Placide | 5,000 00 |

*Ontario.*

| | | |
|---|---|---|
| | Port de Belleville, les autorités locales fournissant une somme égale | 10,000 00 |
| | Port d'Oakville | 8,000 00 |
| | Kincardine, réparations | 3,000 00 |
| | Rivière Saugeen | 7,000 00 |
| 337 | Summerstown | 3,000 00 |
| | Owen Sound, lac Huron | 10,000 00 |
| | Thornbury, lac Huron | 2,000 00 |
| | Kingsville, lac Erié | 4,000 00 |
| | Port-Elgin, lac Huron | 2,500 00 |
| | Hilton ou Marksdale, lac Huron | 5,000 00 |
| | Port de Collingwood | 5,000 00 |

*Colombie-Britannique.*

| | | |
|---|---|---|
| 338 | Rivière Fraser | 8,000 00 |
| | Rivière Cowichan | 1,000 00 |

GLISSOIRES ET ESTACADES.

| | | |
|---|---|---|
| | Estacades de la Gatineau | 5,000 00 |
| 339 | Rivière Coulonge et Rivière Noire, district d'Ottawa | 9,500 00 |
| | Rivière Ottawa | 8,400 00 |
| | Rapides des Quinze—Haut de l'Ottawa | 2,500 00 |

CHEMINS ET PONTS.

| | | |
|---|---|---|
| | Pour aider de nouveau à la municipalité de New-Edinburgh, à construire un pont en fer sur la rivière Rideau, sur le chemin public qui conduit à Rideau-Hall | 2,000 00 |
| | Pont sur la rivière de l'Arc, près Calgary | 12,000 00 |
| 340 | Contribution à la construction d'un pont public sur la rivière du Vieux à Fort-Macleod, les autorités locales fournissant $2,500 —Montant périmé à re-voter | 2,500 00 |
| | Pour aider de nouveau aux municipalités de Calumet et de Bryson à construire un pont suspendu à niveau élevé sur le chenal du Calumet, rivière Ottawa, pourvu que ces municipalités donnent de nouveau $1,000, et le gouvernement de Québec une nouvelle somme de $2,000 | 2,000 00 |

TÉLÉGRAPHES.

| | | |
|---|---|---|
| | Lignes télégraphiques terrestres et cables sous-marins—services des côtes et îles du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes :— | |
| | Ligne terrestre de Mabou à Cheticamp | 4,600 00 |
| | Ligne partant de la ligne-mère et suivant la côte est de l'Ile du Cap-Breton jusqu'à New-Haven ou Neill's Harbour. | 300 00 |
| 341 | Ligne de télégraphe—Manitoba et Territoires du Nord-Ouest :— | |
| | Reconstruction de la ligne entre Battleford et Edmonton *viâ* Fort-Pitt | 14,000 00 |
| | Ligne de télégraphe—Colombie-Britannique :— | |
| | Ligne de terre entre Australian-Ranche et Barkerville— Montant périmé à revoter | 1,500 00 |

DIVERS.

| | | |
|---|---|---|
| 342 | Monument à Joseph Brant (à voter de nouveau) | 5,000 00 |
| | Relevé hydrographique en rapport avec les inondations de Montréal et des environs | 5,000 00 |

## SUBVENTIONS POSTALES ET A DES PAQUEBOTS

| | | |
|---|---|---|
| 343 | Communication à vapeur entre Saint-Jean et les ports du bassin de Minas, Parrsboro', Maitland, Summerville, Hantsport, Avondale, Windsor, Kingsport, Wolfville, etc. | 2,000 00 |
| 344 | Communication à vapeur entre le Canada et l'Allemagne. | 24,000 00 |
| 345 | Pour accorder une subvention de $1,500 par voyage pour cinq voyages de steamers, aller et retour, entre le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard et quelque port de la Grande-Bretagne et du continent. | 7,500 00 |

## PHARES ET SERVICE COTIER.

*Agences, loyers et dépenses contingentes.*

| | | |
|---|---|---|
| 346 | Pour payer l'augmentation des appointements de l'agent à Québec. | 200 00 |

## PÊCHERIES.

| | | |
|---|---|---|
| 347 | Pour pourvoir aux dépenses des navires de polices qui seront employés pour protéger les pêcheries. | 50,000 00 |
| 348 | Pour construire des passes-migratoires sur la rivière La Have.... | 2,000 00 |
| | Pour enlever les obstacles aux chutes de la Grande-Rivière, pour permettre au poisson de remonter jusqu'aux frayères..... | 1,500 00 |
| | Pour encourager la production de l'huile de morue et du guano de poisson, le crédit devant être dépensé sous l'autorité de règlements qu'établira le gouverneur en conseil..... | 4,000 00 |

## COMMISSION GÉOLOGIQUE.

| | | |
|---|---|---|
| 349 | Nouvelle somme nécessaire à la commission géologique..... | 15,000 00 |
| | Pour payer à MM. C. E. McKiel et John Ackers, commis dans la division de l'exportation, branche de la Statistique, département des douanes, la préparation par trimestre, des rapports des exportations de minéraux..... | 100 00 |

## SAUVAGES.

### Ontario, Québec et les provinces maritimes.

*Ecoles.*

| | | |
|---|---|---|
| 350 | Pour aider à la reconstruction des écoles d'industrie à Wikwemikong, île Manitouline..... | 4,000 00 |
| | Pour pourvoir aux appointements d'un instituteur pour l'école des filles à Caughnawaga..... | 300 00 |
| | Pour permettre au département de payer une partie des appointements de l'instituteur à l'île Cornwall..... | 60 00 |
| | Pour permettre au département de payer une partie des appointements de l'instituteur à Oka..... | 27 50 |
| | Pour pourvoir à des appointements additionnels pour l'instituteur de Golden Lake..... | 150 00 |
| | Pour permettre au département de pourvoir à l'entretien de 10 autres élèves, à l'institut de Mount Elgin, à $60 chacun..... | 600 00 |
| | Pour ajouter aux sommes accordées par l'Eglise d'Angleterre aux écoles de Sucker Creek, île Manitouline, et de Kegwenouang, dans le district de Nepigon, à $200 chacun..... | 400 00 |
| | Pour pourvoir à l'augmentation des appointements des instituteurs des écoles de jour sauvages dans le Manitoba, Kéwatin et les territoires du Nord-Ouest..... | 5,000 00 |

*Divers.*

Pour pourvoir aux appointements du chemin Angus Cooke de la réserve sauvage dans le township de Gibson..... 50 00

Pour pourvoir au paiement de nouveaux arpentages dans Ontario et Québec..... 1,500 00

351 Pour aider à l'achat d'animaux et d'instruments aratoires pour les bandes de sauvages dans le besoin..... 4,000 00

A voter de nouveau le montant du crédit accordé à la dernière session, mais non dépensé, pour le transport des sauvages restant encore au lac des Deux-Montagnes dans le township de Gibson..... 5,000 00

*Colombie-Britannique.*

Pour augmentation des appointements de l'agent Meason de $1,000 à $1,200..... 200 00

352 Pour pourvoir aux prix pour l'exposition agricole et industrielle annuelle de Cowichan..... 200 00

Pour pourvoir aux appointements d'une institutrice à Port-Simpson..... 200 00

*Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse.*

353 Pour pourvoir aux appointements du révérend J. L. McDougall, missionnaire des sauvages du comté de Ristigouche, N.-B... 25 00

Pour terminer la maison d'école à New Germony, Nouvelle-Ecosse..... 90 00

## DIVERS.

354 Impressions diverses..... 8,000 00

355 Pour payer L. J. Crowe pour services en rapport avec la saisie faite des bâtiments et de l'outilage des usines désignées sous le nom de *Acadia Steel Works*..... 100 00

356 Pour payer une gratification additionnelle à Thomas Townsend pour blessures reçues pendant qu'il travaillait sur la batture de la pointe Frédéric..... 150 00

357 Pour payer une gratification à Madame Forrest, veuve du feu gardien du phare de Colchester Reef..... 200 00

358 Pour pourvoir à la publication des annales de la Société royale..... 5,000 00

359 Aide additionnelle au Dr Rand pour la publication du dictionnaire sauvage Micmac..... 500 00

## PERCEPTION DU REVENU.

### DOUANES.

360 Compte de la commission des douanes et du service secret extérieur —Pour pourvoir à la dépense probable en rapport avec les épreuves polariscopiques des sucres, y compris la solde des personnes nommées ou employées à ce service..... 5,000 00

### CHEMINS DE FER.

*Chemin de fer Intercolonial.*

361. Pour payer une gratification d'une année d'appointements à T. M. Boggs, en retraite par suite de la perte de la vue..... 400 00

### DÉPARTEMENT DES POSTES.

Pour pourvoir à l'augmentation des appointements d'un commis de 1ère classe, bureau de poste de Toronto..... 100 00

Pour pourvoir aux appointements de trois commis de 3e classe dans le bureau de poste de Toronto, un à $600 et deux à $400. 1,400 00

| | | |
|---|---|---|
| | Pour pourvoir à la promotion d'un courrier sur chemin de fer de 2e classe dans la division postale de Montréal à la 1ère classe | 260 00 |
| | Pour pourvoir aux appointements de cinq facteurs qui devront être nommés dans le bureau de poste de Toronto, à $360 | |
| 362 | chacun | 1,800 00 |
| | Pour pourvoir aux appointements d'un commis de 1ère classe dans le bureau de l'inspecteur des postes d'Halifax, N.-E.... | 1,200 00 |
| | Pour pourvoir aux appointements d'un courrier chef sur chemin de fer, dans la division postale de London | 1,500 00 |
| | Pour pourvoir aux appointements d'un courrier chef sur chemin de fer dans la division postale d'Ottawa | 1,200 00 |
| | Pour pourvoir aux appointements d'un commis de 3e classe dans le bureau de poste de Charlottetown | 400 00 |

*Divers.*

| | | |
|---|---|---|
| | Pour payer à A. H. Todd la différence entre les appointements de $1,400 qu'il reçoit actuellement et $1,600, du 1er juillet 1885 au 30 juin 1886 | 200 00 |
| | Pour payer à James Fletcher, du 1er juillet au 27 novembre 1885, la différence entre $1,150 et $1,400 par année | 102 06 |
| | Pour payer à L. P. Sylvain, du 1er juillet au 27 novembre 1885, la différence entre $1,000 et $1,100 par année | 40 82 |
| | Pour payer à John Smith la différence entre $750 et $1,000, du 1er janvier au 30 juin 1886 | 125 00 |
| | Pour acheter 400 exemplaires du *Dominion Annual Register and Review* de 1885 | 1,200 00 |
| | Pour payer à M. Alphonse Desjardins sa note de 40 exemplaires des *Débats de la législature de Québec*, $323.90, pour 1884, et | |
| 230 | 40 exemplaires du même ouvrage pour 1885, $320 | 643 90 |
| | Pour 150 exemplaires de l'ouvrage de M. Faucher de Saint-Maurice, sur la procédure parlementaire, à être achetés pour l'usage des deux Chambres du parlement, les différents ministères, la bibliothèque du parlement et ses échanges.... | 750 00 |
| | Pour acheter une collection complète des Statuts du Canada depuis 1841, pour l'usage de la bibliothèque | 135 00 |
| | Pour payer à MM. Rowell et Hutchinson leur note des volumes 5, 6 et 7 des *Ontario Law Reports* pour les échanges de la bibliothèque | 180 00 |
| | Pour acheter 100 exemplaires de l'ouvrage de M. Augustin Côté, intitulé *Jugement et délibérations du Conseil Souverain* pour les échanges de la bibliothèque et le service du gouvernement | 300 00 |
| 272 | Pour rembourser le montant d'une obligation contrefaite de £1,000, et d'un coupon y annexé | 4,988 32 |
| 273 | Pour payer à la banque de Montréal le montant actuellement placé au débit du compte d'avances du receveur général avec l'agence d'Halifax | 24,097 02 |
| 274 | Pour rembourser aux fonds de caisses d'épargne de bureau de poste, des pertes dues à des vols qualifiés :— | |
| | Lachute | 87 86 |
| | Markdale | 48 63 |
| | Peterboro' | 205 00 |
| 275 | Pour autoriser le transfert d'un montant suffisant pour couvrir le déficit dans le 5 pour 100 | 13,300 00 |
| | Pertes dues à l'insurrection dans les territoires du Nord-Ouest... | 67,595 68 |
| | Appointements et dépenses des commissaires chargés d'examiner les réclamations se rattachant à la récente insurrection dans le Nord-Ouest | 10,000 00 |

| | | |
|---|---|---|
| | Autre montant nécessaire pour faire face aux dépenses se rattachant à la récente rébellion dans les territoires du Nord-Ouest, gratifications comprises | 760,000 00 |
| | Pour faire face aux dépenses de la police à cheval à l'occasion des récents troubles dans les territoires du Nord-Ouest | 175,000 00 |
| | Services supplémentaires :— | |
| 279 | L. Fortescue | 125 00 |
| | A. Fisher | 108 33 |
| | R. M. Gallway | 45 83 |
| | L. DuPlessis | 45 83 |
| | Pour payer John McDonnell, qui a été blessé tandis qu'il réparait la timonerie du bateau à vapeur *Northcote*, pendant l'engagement de Batoche | 217 00 |
| | A. Benoit et F. E. Aldrich, services supplémentaires pendant la presse de l'ouvrage occasionnée par la rébellion de 1885, $500 chacun | 1,000 00 |
| | W. L. Tilley, services supplémentaires en qualité de secrétaire du chirurgien général, rébellion de 1885 | 172 00 |
| 282 | Pour rembourser à la *St. Catharines Milling and Lumbering Company* les frais de la poursuite de La Reine contre elle | 11,500 00 |

CHEMINS DE FER ET CANAUX.

| | | |
|---|---|---|
| | Lachine | 2,000 00 |
| | Williamsburg | 250 00 |
| | Welland | 3,450 00 |
| | Trent | 1,200 00 |
| | Rideau | 16,500 00 |
| | Saint-Ours | 1,500 00 |
| | Bateaux de dragage | 900 00 |
| 296 | Pour payer aux représentants de feu Charles Langelier comme partie des frais d'entretien et de fonctionnement d'un pont tournant sur le canal Chambly, pendant 6 ans | 1,800 00 |
| | Pour rembourser à M. John Heney le montant des péages de canal et de quaiage payés par lui sur du bois délivré par entreprise au gouvernement | 3,850 49 |
| | Pour payer à F. K. Blatch la préparation d'une carte des canaux du Canada | 200 00 |
| | Pour payer à W. M. Kavanagh, percepteur des péages du canal à Saint-Pierre, Cap-Breton, depuis le 1er juillet 1885, sur le pied de $200 par année | 200 00 |

## ACTE DES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS.

| | | |
|---|---|---|
| 304 | Pour payer les dépenses de l'application de l'Acte des licences pour la vente des liqueurs :— | |
| | Remboursement des taxes perçues de ceux qui ont demandé des licences | 84,000 00 |
| | Dépenses diverses des commissions | 41,000 00 |

Résolutions à rapporter.

---

Rapport à recevoir, ce jour,—le comité devant siéger à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat, adoptant les bills suivants, sans amendement, savoir :—

Bill (No 146) autorisant l'octroi des subventions y mentionnées pour aider à la construction de certains chemins de fer.

Bill (No 147) autorisant l'octroi de subventions en terres pour la construction des chemins de fer y mentionnés.

Bill (No 148) à l'effet d'amender d'avantage les actes concernant les droits de douane et l'importation ou l'exportation des marchandises dans et hors du Canada.

Bill (No 149) prohibant la fabrication et la vente de certains substituts du beurre,—et

Bill (No 150) concernant la prime sur le fer en gueuse fabriqué en Canada, avec du minerai canadien.

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 6 avril dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et elles sont comme suit:—

## III.—GOUVERNEMENT CIVIL.

| | | |
|---|---|---|
| 2 | Bureau du secrétaire du Gouverneur Général | 9,750 00 |
| 4 | Département de la Justice | 17,845 00 |
| 5 | do do division des Pénitenciers | 5,350 00 |
| 6 | do Milice | 41,200 00 |
| 7 | Secrétaire d'Etat | 45,630 00 |
| 8 | Département de l'Intérieur | 110,875 00 |
| 9 | Police à cheval du Nord-Ouest | 7,800 00 |

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 13 avril dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit:—

## III.—GOUVERNEMENT CIVIL.—(*Suite.*)

| | | |
|---|---|---|
| 10 | Département des Affaires des Sauvages | 36,257 50 |
| 11 | Bureau de l'Auditeur Général | 21,100 00 |
| 12 | Département des Finances et Conseil de la Trésorerie | 53,067 50 |
| 13 | do du Revenu de l'Intérieur | 37,760 00 |
| 14 | do des Douanes | 33,100 00 |
| 15 | do des Postes | 168,585 00 |
| 16 | do de l'Agriculture | 47,705 00 |
| 17 | do de la Marine | 23,912 50 |
| 18 | do des Pêcheries | 13,100 00 |
| 19 | do des Travaux Publics | 42,020 00 |
| 20 | do des Chemins de fer et Canaux | 47,447 50 |

La résolution adoptée en comité des Subsides, le 15 avril dernier, est rapportée, lue pour la seconde fois et, adoptée, et elle est comme suit:—

| | | |
|---|---|---|
| 22 | Bureau de la papeterie, pour papeterie | 10,000 00 |

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 20 avril dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et sont comme suit:—

| | | |
|---|---|---|
| 23 | Bureau du Conseil Privé de la Reine pour le Canada | 20,677 50 |
| 24 | Département des Postes et des Finances—dépenses contingentes. —Pour payer les services des employés de la division des caisses d'épargnes dans les départements des Postes et des Finances, chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, 30 juin 1886:— | |
| | Département des Postes $1,550 00 | |
| | do Finances 1,250 00 | |
| | | 2,800 00 |
| 25 | Traitements des membres du Bureau des examinateurs et autres dépenses découlant de l'acte du service civil | 7,000 00 |

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 27 avril dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et elles sont comme suit :—

| | | |
|---|---|---|
| 21 | Dépenses contingentes des départements | 191,750 00 |

## IV.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

| | | |
|---|---|---|
| | Administration de la justice, divers,—y compris les territoires du Nord-Ouest | 20,000 00 |
| | Frais de voyage des magistrats stipendiaires dans les territoires du Nord-Ouest | 4,000 00 |
| | Allocations des circuits, Colombie-Britannique | 6,000 00 |
| | Allocations pour voyages aux juges de la cour Suprême et des cours des comtés, Manitoba | 2,500 00 |
| | Rapporteur de la cour Suprême du Canada et de l'Echiquier | 2,200 00 |
| | Assistant-rapporteur de la cour Suprême du Canada et de l'Echiquier, commis de 2me classe | 1,100 00 |
| | Commis du bureau du régistraire de la cour Suprême du Canada et de la cour de l'Echiquier | 950 00 |
| | Deuxième commis du bureau du régistraire de la cour Suprême du Canada et de la cour de l'Echiquier | 750 00 |
| | Premier messager de la cour Suprême du Canada et de la cour de l'Echiquier | 500 00 |
| 26 | Second messager de la cour Suprême du Canada et de la cour de l'Echiquier | 500 00 |
| | Troisième messager de la cour Suprême du Canada et de la cour de l'Echiquier | 370 00 |
| | Dépenses contingentes et déboursés, frais de voyages des juges ; aussi, appointements des officiers, (shérif, huissier, etc.,) dans les cours Suprême et de l'Echiquier du Canada, et $150 de livres pour les juges | 5,000 00 |
| | Impression, reliure et distribution des décisions de la cour Suprême | 2,000 00 |
| | Divers déboursés se rattachant à la cour Maritime de l'Ontario, frais de voyages des juges, etc | 100 00 |
| | Appointements du régistraire de la cour de Vice-Amirauté, Québec | 666 66 |
| | Salaire du prévôt de la cour de Vice-Amirauté, Québec | 333 34 |
| | Salles pour la cour de Vice-Amirauté, Saint-Jean, N.-B | 150 00 |
| | Salles pour la cour de Vice-Amirauté, Halifax | 150 00 |
| | Pour l'achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque de la cour Suprême | 1,500 00 |

## V.—POLICE.

| | | |
|---|---|---|
| 27 | Police fédérale | 16,500 00 |

## VI.—PÉNITENCIERS.

| | | |
|---|---|---|
| 28 | Kingston | 107,935 38 |
| 30 | Dorchester | 46,993 50 |
| 31 | Manitoba | 52,654 64 |
| 32 | Colombie-Britannique | 46,971 25 |

La résolution adoptée en comité des Subsides, le 4 mai dernier, est rapportée, lue pour la seconde fois, et adoptée, et elle est comme suit :—

## VII.—LÉGISLATION.

*Chambre des Communes.*

| | | |
|---|---|---|
| 34 | Salaire de l'Orateur suppléant | 2,000 00 |

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 5 mai dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et elles sont comme suit :—

## VII.—LÉGISLATION.

*Sénat.*

| | | |
|---|---|---|
| 33 | Appointements du personnel et dépenses contingentes du Sénat... | 57,388 00 |

*Chambre des Communes.*

| | | |
|---|---|---|
| 35 | Appointements d'après l'estimation du greffier..... | 64,075 00 |
| 36 | Dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc..... | 13,200 00 |
| 37 | Dépenses contingentes..... | 24,000 00 |
| 38 | Publication des *Débats*, Chambre des Communes..... | 40,000 00 |
| 39 | Appointements et dépenses contingentes, d'après l'estimation du sergent d'armes..... | 30,842 50 |
| 41 | Impressions, reliure et distribution des lois..... | 12,000 00 |
| 42 | Impressions, papier à imprimer et reliure..... | 80,000 00 |
| 43 | Impressions diverses..... | 2,000 00 |
| 44 | Appointements du greffier de la Couronne en Chancellerie..... | 2,250 00 |
| 45 | Dépenses contingentes do do ..... | 1,200 00 |

## VIII.—ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

| | | |
|---|---|---|
| 46 | Pour faire face aux dépenses se rattachant aux archives..... | 6,000 00 |
| | Pour faire face aux dépenses se rattachant au *Patent Record*..... | 9,500 00 |
| | Pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statistique criminelle..... | 4,000 00 |
| | Pour faire face aux dépenses se rattachant à l'exposition fédérale. | 10,000 00 |
| | Pour faire face aux dépenses se rattachant aux statistiques sanitaires..... | 10,000 00 |
| | Pour faire face aux dépenses de l'exposition des Indes et des colonies, etc..... | 60,000 00 |

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 7 mai dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et elles sont comme suit :—

## VII.—LÉGISLATION.—(*Fin.*)

*Divers.*

| | | |
|---|---|---|
| 40 | Appointements des officiers de la bibliothèque..... | 16,350 00 |
| | Crédit pour la bibliothèque du parlement..... | 10,000 00 |
| | Achat des ouvrages sur l'Amérique..... | 1,000 00 |
| | Dépenses contingentes de la bibliothèque ..... | 2,500 00 |
| | Reliure de journaux, etc..... | 2,000 00 |

## XI.—PENSIONS.

| | | |
|---|---|---|
| 49 | John Bright, messager, Chambre d'Assemblée..... | 80 00 |
| | Lady Cartier..... | 1,200 00 |
| 50 | Mme Delaney, veuve de l'agent des sauvages tué au lac aux Grenouilles..... | 400 00 |
| 51 | Pensions payables par suite de l'invasion fénienne..... | 3,728 00 |
| 52 | Pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812..... | 9,840 00 |
| 53 | Compensation aux pensionnaires au lieu de terres..... | 4,000 00 |
| 54 | Pensions payables par suite de la rébellion de 1885..... | 20,000 00 |

## XVI.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

ÉDIFICES PUBLICS.

*Ottawa.*

| | | |
|---|---|---|
| 96 | Nouvel édifice, rue Wellington, Ottawa..... | 110,000 00 |

*Bassin de radoub d'Esquimalt.*

97 Montant nécessaire pour l'achèvement ..... 45,000 00

*Port-Arthur.*

98 Montant nécessaire pour les travaux à Port-Arthur et sur la rivière Kaministiquia ..... 70,000 00

*Nouveau-Brunswick.*

99 Havre du Cap Tourmentine ..... 130,000 00

## XVI.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

### ÉDIFICES PUBLICS.

*Nouvelle-Ecosse.*

| | | |
|---|---|---|
| 100 | Edifices publics d'Amherst ..... | 4,600 00 |
| | Bureaux de poste, de la douane, etc., Baddeck ..... | 5,900 00 |
| | Edifices publics de New-Glasgow ..... | 8,000 00 |
| | Bureaux de la poste, de la douane, etc., Sydney-Nord ..... | 15,000 00 |
| | do do Sydney-Sud ..... | 3,500 00 |
| | do do Yarmouth ..... | 10,000 00 |

*Ile du Prince-Edouard.*

| | | |
|---|---|---|
| 101 | Charlottetown, nouvel édifice fédéral ..... | 33,700 00 |
| | Bureaux de la poste, de la douane, etc., Montague ..... | 4,800 00 |
| | Edifices publics, Summerside ..... | 3,000 00 |

*Nouveau-Brunswick.*

| | | |
|---|---|---|
| 102 | Bureaux de la poste, de la douane, etc., Bathurst ..... | 9,000 00 |
| | do do Newcastle ..... | 10,450 00 |
| | do do Saint-Stephen ..... | 10,000 00 |

*Québec.*

| | | |
|---|---|---|
| 103 | Bureaux de poste et du revenu de l'intérieur, Hull ..... | 2,000 00 |
| | Bureau de poste de Montréal—Renouvellements ..... | 3,250 00 |
| | Salle d'exercice de Québec ..... | 15,000 00 |
| | Edifices fédéraux, Québec, améliorations, etc ..... | 1,500 00 |
| | Edifices publics de Sorel ..... | 11,500 00 |
| | Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul—Matériaux et outils nécessaires aux détenus pour construction ..... | 19,500 00 |
| | Dépôts d'armes, Montréal ..... | 45,000 00 |
| | Hôtel des douanes, bureau de poste, etc., Sherbrooke—ameublement, nivellement, etc ..... | 3,500 00 |
| | Station des immigrants, Québec ..... | 5,500 00 |

*Ontario.*

| | | |
|---|---|---|
| 104 | Bureaux de poste, de la douane, etc., d'Amherstburg ..... | 1,500 00 |
| | do do Berlin ..... | 3,000 00 |
| | do etc., Barrie ..... | 4,500 00 |
| | do Chatham—achèvement ..... | 1,500 00 |
| | do Galt ..... | 12,000 00 |
| | do Hamilton ..... | 28,000 00 |
| | Pénitencier de Kingston ..... | 17,000 00 |
| | Bureau de poste, etc., Orangeville ..... | 5,500 00 |
| | do douane, etc., Peterborough ..... | 10,000 00 |
| | do do Prescott ..... | 8,000 00 |
| | Toronto, entrepôt de vérification ..... | 12,000 00 |
| | do édifices fédéraux—améliorations, etc ..... | 1,500 00 |

*Manitoba.*

| | | |
|---|---|---|
| 105 | Pénitencier du Manitoba | 50,000 00 |
| | Bureau de poste de Winnipeg | 40,000 00 |

*Territoires du Nord-Ouest.*

| | | |
|---|---|---|
| 106 | Edifices publics, Territoires du Nord-Ouest en général | 5,000 00 |
| | Prison et asile des aliénés à Régina | 7,000 00 |
| | Bureau de la poste et de la douane à Régina | 3,500 00 |
| | Palais de justice et prison de Prince-Albert | 15,500 00 |

*Colombie-Britannique.*

| | | |
|---|---|---|
| 107 | Pénitencier de la Colombie-Britannique | 50,000 00 |
| | Station de la quarantaine de Vancouver et dépendances | 5,500 00 |

ÉDIFICES PUBLICS EN GÉNÉRAL.

| | | |
|---|---|---|
| 108 | Edifices publics en général | 15,000 00 |

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 13 mai dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et elles sont comme suit:—

## XV.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLES SUR LE REVENU.—(*Suite.*)

RÉPARATIONS, MEUBLES, CHAUFFAGES, ETC.

| | | |
|---|---|---|
| 109 | Réparations, meubles, chauffage, etc. | 175,000 00 |
| | Terrains, édifices publics, Ottawa, y compris le parc et la Côte du Major | 9,500 00 |
| | Enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa | 2,000 00 |
| | Chauffage, édifices publics, Ottawa | 53,000 00 |
| | Gaz, édifices publics, Ottawa | 23,000 00 |
| | Eau, édifices publics, Ottawa | 14,000 00 |
| | Allocations pour chauffage et éclairage, à Rideau Hall | 8,000 00 |
| | Service du téléphone, édifices publics, Ottawa | 3,000 00 |
| | Salaires des mécaniciens, chauffeurs et gardiens, etc., des édifices publics fédéraux | 37,000 00 |
| | Chauffage des édifices publics fédéraux, combustible, etc | 50,000 00 |
| | Eclairage des édifices publics—ci-devant payé par les divers départements qui les occupaient | 25,000 00 |
| | Eau do do | 8,000 00 |

PORTS ET RIVIÈRES.

*Nouvelle-Ecosse.*

| | | |
|---|---|---|
| 110 | Mabou | 2,000 00 |

*Ile du Prince-Edouard.*

| | | |
|---|---|---|
| 111 | Réparations aux brise-lames, jetées, etc., achetés du gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard | 2,000 00 |
| | New-London—Brise-lames | 2,500 00 |
| | Cascumpec—Enlèvement de roches | 5,000 00 |
| | Brise-lames de Souris—Réparations | 2,000 00 |

*Nouveau-Brunswick.*

| | | |
|---|---|---|
| 112 | Port de Saint-Jean—Brise-lames à la Pointe du Nègre | 35,500 00 |
| | Rivière Saint-Jean—De l'Ile aux Ours à Frédéricton | 1,000 00 |
| | Rivière Saint-Jean, en amont de la Grande Chute, et rivière Tobique | 3,000 00 |
| | Rivière Saint-Jean—De la rivière des Chutes à l'Ile aux Ours | 2,000 00 |

*Provinces Maritimes en général.*

| | | |
|---|---|---|
| 112*a* | Réparations et améliorations en général, Provinces Maritimes | 12,000 00 |

*Québec.*

| | | |
|---|---|---|
| 113 | New-Carlisle—Achèvement | 12,000 00 |
| | Etang du Nord | 7,000 00 |
| | Jetée du Bic—Achèvement | 750 00 |
| | Sainte-Anne de la Pocatière—Achèvement | 2,000 00 |
| | Rivière Ouelle—Pointe aux Orignaux—Achèvement | 3,000 00 |
| | Château Richer—Achèvement | 1,000 00 |
| | Rivière Nicolet | 9,000 00 |
| | Lanoraie—Achèvement | 3,000 00 |
| | Fleuve Saint-Laurent—Enlever les chaînes, ancres, cailloux, etc. | 5,000 00 |
| | Matane—Achèvement du brise-lames, côté est de la rivière | 500 00 |
| | Barachois de Malbaie et embouchure de la rivière Newport | 1,300 00 |
| | Saint-François, Ile d'Orléans | 1,000 00 |
| | Rivière Yamaska | 7,000 00 |
| | Sainte-Anne de Sorel—Jetée | 1,200 00 |
| | Améliorations et réparations, ports et rivières, Québec, en général. | 10,000 00 |

*Ontario.*

| | | |
|---|---|---|
| | Port de Cobourg, lac Ontario | 4,000 00 |
| | Petit-Courant, lac Huron | 2,000 00 |
| | Port-Hope, lac Ontario | 1,000 00 |
| | Port de Kingston, lac Ontario | 4,000 00 |
| 114 | Ile Chantry—Travaux de protection de l'île et du phare | 500 00 |
| | Port-Midland | 10,000 00 |
| | Port de Toronto—Achèvement | 10,000 00 |
| | Sault Sainte-Marie | 4,000 00 |
| | Réparations et améliorations—Ports et rivières, Ontario, en général | 8,000 00 |

*Manitoba.*

| | | |
|---|---|---|
| 115 | Améliorations et réparations—Ports et rivières, Manitoba, en général | 1,000 00 |

*Territoires du Nord-Ouest.*

| | | |
|---|---|---|
| 116 | Rivière Saskatchewan-Nord | 15,000 00 |

*Colombie-Britannique.*

| | | |
|---|---|---|
| 117 | Améliorations et réparations en général, ports et rivières, Colombie-Britannique | 2,000 00 |
| | Port Victoria—Enlèvement du Rocher Dredger | 8,500 00 |

PORTS ET RIVIÈRES EN GÉNÉRAL.

| | | |
|---|---|---|
| 118 | Ports et rivières en général | 6,000 00 |

DRAGAGE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| | | Nouvel outillage de dragage | 17,000 00 |
| | | Dragueurs—Réparations | 32,000 00 |
| | | Dragage—Nouvelle-Ecosse | |
| | do | Ile du Prince-Edouard | 30,000 00 |
| 119 | do | Nouveau-Brunswick | |
| | do | Québec | 15,000 00 |
| | do | Ontario | 15,000 00 |
| | do | Manitoba | 10,000 00 |
| | do | Colombie-Britannique | 15,000 00 |
| | do | Service général | 5,000 00 |

GLISSOIRES ET ESTACADES.

| | | |
|---|---|---|
| 120 | Glissoire de la rivière Coulonge | 1,800 00 |
| | Glissoires et estacades | 15,000 00 |

PORTS ET CHAUSSÉES.

| | | |
|---|---|---|
| 121 | Ponts, cité d'Ottawa, pont suspendu Union, glissoires, canal Rideau et abords | 11,500 00 |
| | Pour aider à la construction d'un pont sur la rivière du Coude, près de Calgary | 2,000 00 |
| | Pont au Portage-du-Fort | 6,000 00 |

TÉLÉGRAPHES.

| | | |
|---|---|---|
| 122 | Lignes de terre et câbles sous-marins—Pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des Provinces Maritimes, savoir:— | |
| | Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—prolongement jusqu'à la Pointe des Esquimaux | 5,000 00 |
| | Prolongement à la quarantaine de la Grosse-Ile | 1,500 00 |

DIVERS.

| | | |
|---|---|---|
| 123 | Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu | 10,000 00 |
| | Explorations et inspections | 20,000 00 |
| | Arbitrages et sentences arbitrales | 5,000 00 |
| | Galerie nationale des beaux arts | 1,000 00 |
| | Gratification de deux mois de gages à la veuve de feu Michael Scanlan, 2me aide-mécanicien, édifices du parlement | 110 00 |

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 14 mai dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et elles sont comme suit:—

## XII.—MILICE.

| | | | |
|---|---|---|---|
| 55 | Solde de la division militaire et des états-majors de district | | 17,500 00 |
| 56 | Solde des majors de brigade, frais de transport, etc | | 12,700 00 |
| 57 | Munitions, y compris munitions d'artillerie et la fabrication de munitions de carabines à la fabrique de cartouches de Québec | $55,000 00 | |
| | Habillements et capotes | 90,000 00 | |
| | Matériel | 60,000 00 | |
| | | | 205,000 00 |
| 58 | Salle d'armes et soin des armes, y compris le salaire des gardes-magasins, gardiens, armuriers, etc | | 60,000 00 |
| 59 | Allocation pour l'instruction militaire | $ 40,000 00 | |
| | Solde des exercices et toutes les autres dépenses se rattachant à l'instruction militaire des volontaires | 250,000 00 | |
| | | | 290,000 00 |
| 60 | Dépenses contingentes et service général pour lesquels il n'est pas autrement pourvu, y compris l'aide aux associations de carabiniers et aux musiques de corps régulièrement organisés | | 38,000 00 |
| 61 | Subvention à l'association de tir du Canada | | 10,000 00 |
| 62 | Association d'artillerie du Canada.—Contribution du gouvernement aux frais de l'envoi d'un détachement d'artilleurs canadiens à Shoeburyness, Angleterre, ou d'un concours d'artillerie au Canada | | 2,000 00 |
| 63 | Collège militaire royal du Canada à Kingston | | 59,000 00 |
| 65 | Pièces d'artillerie, modèle amélioré | | 3,000 00 |
| 66 | Salles d'exercices et champs de tir | | 10,000 00 |

67 Soin et entretien des propriétés cédées par le gouvernement impérial ..... 12,000 00
68 Constructions et réparations, propriétés militaires ..... 75,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 18 mai dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et elles sont comme suit:—

## XVII.—SUBVENTIONS POSTALES.

124 Communication à la vapeur sur les lacs Huron et Supérieur ..... 12,000 00
125 Service à la vapeur entre les Etats-Unis et Victoria, Colombie-Britannique ..... 17,640 00
126 Communication à la vapeur avec les îles de la Madeleine ..... 7,800 00
127 Communication à la vapeur entre Grand-Manan, N.-B., et la terre ferme ..... 4,000 00
128 Communication à la vapeur entre Halifax et Saint-Jean, *viâ* Yarmouth ..... 10,000 00
129 Subvention à une ligne de steamers faisant le service bi-mensuel entre la France et Québec ..... 50,000 00
130 Subvention à une ligne de steamers faisant le service entre Liverpool ou Londres, ou ces deux villes et Saint-Jean, N.-B., et Halifax, N.-E., le port terminal étant un port canadien ..... 25,000 00
131 Subvention aux steamers faisant le service entre Campbellton, N.-B., et Gaspé, et les ports intermédiaires ..... 12,500 00
132 Communication à la vapeur, de Port-Mulgrave, terminus du Prolongement-Est, à la Baie de l'Est, Cap-Breton ..... 6,000 00
133 Communication à la vapeur entre Halifax et Saint-Pierre ..... 2,000 00
134 Communication à la vapeur d'Halifax à Murray-Harbour et Charlottetown, alternativement ..... 3,000 00
135 Communication à la vapeur entre le Canada et Anvers ou l'Allemagne ..... 24,000 00
136 Communication entre la tête de ligne du chemin de fer de Port-Mulgrave et Chéticamp, par navires à vapeur, touchant deux fois par semaine à Port-Hood, Mabou, Broad-Cove, Margaree et Chéticamp, le gouvernement local ayant accordé pareil montant à la condition que le parlement fédéral affecte aussi un crédit à ce service ..... 2,000 00
137 Communication quotidienne à la vapeur entre Canso, Arichat, Guysboro, Port-Hood et Mabou, et tels autres endroits qui pourront être convenus dans les limites qui précèdent, relachant tous les jours à Port-Mulgrave, et aussi pour pourvoir à la continuation du service d'hiver entre Port-Mulgrave et Canso ..... 5,000 00
138 Communication à la vapeur entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme ..... 10,000 00

## XVIII.—SERVICE PAR VOIE DE MER ET DANS LES EAUX INTÉRIEURES

139 Entretien et réparations des vapeurs du gouvernement ..... 130,000 00
140 Pour les examens des capitaines et seconds ..... 6,000 00
141 Pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages et pour le service des canots de sauvetage ..... 8,000 00
142 Pour enquête sur les naufrages et accidents, et pour renseignements sur les sinistres maritimes ..... 1,500 00
143 Dépenses de l'enregistrement des navires en Canada ..... 500 00
144 Police de rade de Montréal et Québec ..... 40,000 00
145 Pour enlever les obstacles à la navigation des rivières, y compris l'enlèvement des épaves du seamer *Ottawa* dans le fleuve Saint-Laurent ..... 14,000 00

| | | |
|---|---|---|
| 146 | Service de la poste pendant l'hiver, Ile du Prince-Edouard..... | 5,000 00 |

XIX.—PHARES ET SERVICE COTIER.

| | | |
|---|---|---|
| 147 | Appointements et allocations, etc., des gardiens de phares, y compris le phare et les sifflets de brume du Cap Race..... | 175,000 00 |
| 148 | Agences, loyers et dépenses contingentes..... | 19,960 00 |
| 149 | Entretien et réparations, phares, sifflets de brume, bouées et balises, établissements de refuge et dépôts de provisions..... | 323,000 00 |
| 150 | Achèvement et construction de phares et de signaux de brume... | 40,000 00 |
| 151 | Stations et signaux..... | 7,500 00 |
| 152 | Pour payer aux commissaires du havre de Montréal les frais annuels d'entretien des bouées et balises dans le havre de Montréal..... | 7,000 00 |

XX.—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES.

| | | |
|---|---|---|
| 153 | Observatoire—Toronto..... | 5,250 00 |
| | do Kingston..... | 500 00 |
| | do Montréal..... | 500 00 |
| 154 | Allocation pour les observatoires météorologiques, y compris les instruments et les frais des dépêches signalant les tempêtes.. | 50,000 00 |

XXI.—HOPITAUX DE LA MARINE ET MARINS MALADES ET SANS RESSOURCES.

| | | |
|---|---|---|
| 155 | Hôpital de la marine et des immigrés, Québec..... | 20,000 00 |
| | do Sainte-Catherine, Ontario..... | 500 00 |
| | do Kingston, Ontario..... | 500 00 |
| | Hôpitaux de la marine, dans les provinces de Québec, Nouvelle-Ecosse, Nouveau-Brunswick, Ile du Prince-Edouard et la Colombie-Britannique..... | 35,000 00 |
| 156 | Secours aux marins naufragés ou invalides..... | 6,000 00 |

XXII.—INSPECTION DES BATEAUX A VAPEUR.

| | | |
|---|---|---|
| 157 | Pour faire face aux dépenses de l'inspection des bateaux à vapeur. | 25,000 00 |

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 19 mai dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et elles sont comme suit:—

IX.—IMMIGRATION.

| | | |
|---|---|---|
| 47 | Appointements des agents et employés de l'immigration, savoir: | |
| | Agent, Québec..... | 1,700 00 |
| | Sous-agent, Québec..... | 1,100 00 |
| | Commis do ..... | 1,000 00 |
| | Interprète norvégien..... | 660 00 |
| | Messager..... | 365 00 |
| | Agent, Montréal..... | 1,300 00 |
| | do Ottawa..... | 1,300 00 |
| | do Kingston ..... | 1,300 00 |
| | do Toronto..... | 1,650 00 |
| | do Hamilton..... | 1,250 00 |
| | do London, Ont..... | 1,000 00 |
| | do Halifax..... | 1,000 00 |
| | do Saint-Jean..... | 1,000 00 |
| | do Winnipeg..... | 1,400 00 |
| | do Emerson ..... | 1,000 00 |
| | do Brandon..... | 1,400 00 |
| | do Qu'Appelle..... | 1,400 00 |

| | | |
|---|---|---|
| | do Medicine-Hat | 1,200 00 |
| | do Territoires du Nord-Ouest, Calgary | 1,200 00 |
| | do Port-Arthur | 1,000 00 |
| | do Victoria, C.-B | 1,000 00 |
| | Appointements d'un interprète à Winnipeg | 800 00 |
| | do do Qu'Appelle | 800 00 |
| | do do Brandon | 800 00 |
| | do do Territoires du Nord-Ouest | 800 00 |
| | do bureau de Londres, Angleterre | 7,100 00 |
| | do des agents en Europe | 7,100 00 |
| | Frais de voyages des agents en Europe | 7,300 00 |
| | Dépenses contingentes des agences canadiennes et autres (non européennes) | 30,000 00 |
| | Subvention à la société pour la protection des immigrants | 1,000 00 |
| | Pour favoriser l'immigration et faire face aux dépenses du service | 200,000 00 |

## X.—QUARANTAINE.

| | | |
|---|---|---|
| | Inspection médicale, Québec | 1,600 00 |
| | Quarantaine, Grosse-Isle | 9,566 00 |
| | do Saint-Jean, N.-B | 2,600 00 |
| | do Pictou, N.-E | 800 00 |
| | do Halifax, N.-E | 3,400 00 |
| | do Charlottetown, I.P.-E | 1,000 00 |
| | do Victoria, C.-B | 1,900 00 |
| | do Sydney, N.-E | 1,900 00 |
| | Lazaret de Tracadie | 3,200 00 |
| 48 | Pour faire face aux dépenses des mesures à prendre pour la salubrité publique | 15,000 00 |
| | Quarantaine des bestiaux :— | |
| | Province de Québec | 5,000 00 |
| | do d'Ontario | 3,000 00 |
| | Provinces Maritimes | 3,000 00 |
| | Province du Manitoba | 2,000 00 |
| | Pour faire face aux dépenses pour extirper la gale des moutons et maladies des animaux | 10,000 00 |
| | Pour paiement à faire à des immigrés malades aux hôpitaux de Winnipeg et St. Boniface | 14,000 00 |

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 20 mai dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et elles sont comme suit :—

## XIII.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

### CHEMINS DE FER.

*Chemin de fer du Pacifique Canadien.*

| | | |
|---|---|---|
| 69 | Subvention à la compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien | 460,000 00 |
| 70 | Dépenses dans la Colombie-Britannique | 350,000 00 |
| 72 | Appointements et dépenses des ingénieurs-inspecteurs et autres officiers | 30,000 00 |
| 73 | L. K. Jones, pour services comme secrétaire particulier de l'ingénier en chef du chemin de fer du Pacifique Canadien, du 1er juillet 1886 au 30 juin 1887 | 100 00 |

*Chemin de fer Intercolonial.*

| | | |
|---|---|---|
| 74 | Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu | 6,000 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 75 | Embranchement de Saint-Charles | 57,000 00 |
| 76 | Pour prolongement du chemin de fer Intercolonial d'un point à ou près Stellarton jusqu'à la ville de Pictou | 60,000 00 |

CANAUX.

| | | |
|---|---|---|
| 77 | Lachine | 70,000 00 |
| 78 | Cornwall | 70,000 00 |
| 79 | Williamsburg—Construction d'une entrée et d'une écluse à la tête du canal du Rapide-Plat | 100,000 00 |
| 80 | Williamsburg—Agrandissement de l'entrée d'amont du canal des Galops | 100,000 00 |
| 81 | Saint-Laurent—Fleuve et canaux | 75,000 00 |
| 82 | Murray—Achèvement des travaux | 180,000 00 |
| 83 | Welland | 235,000 00 |
| 84 | Welland—Creusement jusqu'à 14 pieds d'un bout à l'autre | 750,000 00 |
| | Terres et dommages—Grande-Rivière | 16,000 00 |
| 85 | Navigation de la Trent—Construction d'écluses et amélioration de la navigation entre Lakefield et le lac Balsam | 103,000 00 |
| 86 | Sainte-Anne | 32,000 00 |
| 87 | Grenville | 25,000 00 |
| 88 | Tay—Constructions | 44,000 00 |
| 89 | Culbute—Enlèvement d'une batture en amont des écluses, dommages aux terres et travaux en connexion avec les barrages de retenue | 30,000 00 |

## XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

CANAUX.

*Canal Welland.*

| | | |
|---|---|---|
| 90 | Curage des contre-fossés | 4,700 00 |
| | Construction d'un réservoir à Dunnville | 25,000 00 |
| | Pour combler un étang près de Sainte-Catherine | 5,000 00 |

*Canal Chambly.*

| | | |
|---|---|---|
| 91 | Exhaussement des levées, approfondissement du canal, reconstruction des bajoyers d'écluse, etc | 13,000 00 |

*Canal Sainte-Anne.*

| | | |
|---|---|---|
| 92 | Renouvellement du barrage à la tête de la vieille écluse | 5,000 00 |

*Canal Rideau.*

| | | |
|---|---|---|
| 93 | Travaux nécessaires pour augmenter l'alimentation d'eau pour le canal et la rivière Gananoque | 20,000 00 |

*Divers.*

| | | |
|---|---|---|
| 94 | Divers travaux auxquels il n'est pas autrement pourvu | 15,000 00 |
| | Arbitrages et sentences arbitrales | 5,000 00 |
| | Explorations et inspections | 10,000 00 |

CHEMINS DE FER.

| | | |
|---|---|---|
| 95 | Explorations et inspections | 10,000 00 |
| | Statistiques des chemins de fer | 1,200 00 |
| | Exploration du chemin de fer du Cap-Breton et autres chemins de fer | 10,000 00 |

## PERCEPTION DU REVENU.

### XXX.—DOUANES.

*Appointements et dépenses contingentes aux différents ports.*

| | | |
|---|---|---|
| | Dans la province d'Ontario | 260,525 00 |
| | do de Québec | 203,200 00 |
| | do du Nouveau-Brunswick | 87,215 00 |
| | do de la Nouvelle-Ecosse | 106,465 00 |
| | do du Manitoba | 34,000 00 |
| | do des territoires du Nord-Ouest | 6,000 00 |
| | do de la Colombie-Britannique | 32,800 00 |
| | do de l'Ile du Prince-Edouard | 21,160 00 |
| | Provinces en général—Pour faire face aux changements qui | |
| 187 | pourront être nécessaires dans le personnel | 5,000 00 |
| | Appointements et frais de voyage des inspecteurs de ports, et frais de voyage des autres officiers en tourné d'inspection. | 18,000 00 |
| | Divers—Dépenses contingentes du bureau principal, impressions, papeterie, annonces, frais de télégraphie, etc., pour les différents ports d'entrée | 15,000 00 |
| | Pour faire face aux dépenses probables se rattachant à la commission des douanes et au service préventif extérieur, y compris les appointements de $800 du commissaire des douanes comme président de la commission | 15,000 00 |

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 26 mai dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et elles sont comme suit:—

### XXIII.—PÊCHERIES.

SALAIRES ET DÉBOURSÉS DES GARDE-PÊCHE ET DES GARDIENS.

| | | |
|---|---|---|
| | Ontario | 16,000 00 |
| | Québec | 15,000 00 |
| | Nouvelle-Ecosse | 17,500 00 |
| | Nouveau-Brunswick | 13,000 00 |
| | Ile du Prince-Edouard | 3,500 00 |
| | Colombie-Britannique | 4,000 00 |
| | Manitoba, Kiwatin et Territoires du Nord-Ouest | 3,000 00 |
| 158 | Pisciculture, passes-migratoires et nettoyage des rivières | 35,000 00 |
| | Dépenses judiciaires et incidentes | 2,000 00 |
| | Entretien et réparations des vapeurs et autres bâtiments employés à la protection des pêcheries | 100,000 00 |
| | Exposition des pêcheries du Canada | 1,500 00 |
| | Pour payer le service de personnes attachées aux départements des douanes et des pêcheries, et autres frais se rattachant à la distribution de la prime de pêche et au service de la statistique | 5,000 00 |

### XXIV.—CONTROLE DES COMPAGNIES D'ASSURANCES.

| | | |
|---|---|---|
| 159 | Pour faire face aux dépenses se rattachant à ce service | 6,000 00 |

## PERCEPTION DU REVENU.—(*Suite.*)

### XXXI.—ACCISE.

| | | |
|---|---|---|
| | Appointements des officiers et inspecteurs de l'accise | 245,432 50 |
| | Pour pourvoir aux augmentations des appointements suivant le résultat des examens d'accise | 2,000 00 |

| | | |
|---|---|---|
| | Pour augmenter les appointements des principaux officiers chargés de la surveillance dans les grandes distilleries et fabriques. | 2,000 00 |
| | Frais de voyages, loyer, combustible, papeterie, etc. ..... | 60,000 00 |
| | Pour estampilles et estampillage des tabacs domestiques et importés..... | |
| | Pour permettre au département d'accorder une gratification aux employés de l'accise dans le Manitoba et la Colombie-Britannique, en considération du coût exceptionnel de la vie dans ces provinces..... | 2,000 00 |
| 188 | Allocation aux percepteurs de douane sur droits perçus par eux. | 3,500 00 |
| | Service préventif... ..... | 7,000 00 |
| | Commission aux vendeurs d'estampilles pour tabac canadien en torquettes..... | 500 00 |
| | *Spécial.* | |
| | Pour mettre le département en mesure d'acheter du naphte de bois et autres articles de même nature, qu'il fournira aux fabricants en entrepôts, ainsi que le veut l'acte 46 Vic., chap. 15, art, 224, dépense qui sera remboursée ensuite par les fabricants..... | 2,000 00 |

## XXXII.—INSPECTION ET MESURAGE DU BOIS.

*Montréal.*

| | | |
|---|---|---|
| | Sous-surintendant..... | 900 00 |
| | Teneur de livres et comptable..... | 600 00 |
| | *Québec.* | |
| | Surintendant..... | 2,200 00 |
| | Sous-surintendant..... | 1,600 00 |
| 189 | Caissier ..... | 1,500 00 |
| | Commis de la spécification..... | 1,400 00 |
| | Messager et gardien..... | 350 00 |
| | Commis de la spécification, etc., 8 mois : 1 à $1,000, 2 à $700, 1 à $650, 2 à $600, 2 à 550..... | 5,350 00 |
| | Aide de teneur de livres..... | 1,100 00 |
| | Emolution des inspecteurs-mesureurs..... | 30,000 00 |
| | Dépenses contingentes..... | 8,000 00 |
| | Pension des inspecteurs-mesureurs à la retraite..... | 6,600 00 |

## XXXIII.—POIDS ET MESURES ET GAZ.

| | | |
|---|---|---|
| | Appointements des inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures..... | 45,950 00 |
| | Appointement des inspecteurs du gaz..... | 11,700 00 |
| | Traitement du commissaire des étalons..... | 800 00 |
| 190 | Loyers, combustibles, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc. Poids et mesures ..... | 17,000 00 |
| | Loyers, combustibles, frais de voyage, frais de port, papeterie, etc. Gaz..... | 6,500 00 |
| | Appointements de l'inspecteur en chef des étalons..... | 1,800 00 |

## XXXIV.—INSPECTION DES DENRÉES.

| | | |
|---|---|---|
| 191 | Pour l'achat de la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi..... | 2,500 00 |

## XXXV.—INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES.

| | | |
|---|---|---|
| 192 | Pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la loi..... | 21,500 00 |

## XXXVI.—MENUS REVENUS.

| | | |
|---|---|---|
| 193 | Menus revenus | 3,000 00 |
| | Terres fédérales | 2,000 00 |

## XXXVII.—CHEMINS DE FER ET CANAUX.

CHEMINS DE FER.

*Entretien et réparation.*

| | | |
|---|---|---|
| 199 | Appointements et dépenses contingentes des préparations des canaux | 37,024 00 |
| 200 | Perception des droits de glissoires et d'estacades | 21,650 00 |

## XII.—MILICE.—(*Fin.*)

| | | |
|---|---|---|
| 64 | Corps permanents—Solde, entretien et équipement des batteries d'artillerie de place, "A," "B" et "C," et des écoles d'artillerie à Québec, Kingston et Victoria, C.-B. | 435,700 00 |
| | Ecoles de cavalerie et d'infanterie à Québec, Frédéricton, Toronto, London et Winnipeg | |

## XXXIX.—POSTES.

| | | |
|---|---|---|
| 209 | Ontario | 1,307,600 00 |
| | Québec | 625,600 00 |
| | Nouveau-Brunswick | 236,360 00 |
| | Nouvelle-Ecosse | 242,710 00 |
| | Ile du Prince-Edouard | 42,480 00 |
| | Colombie-Britannique | 120,926 00 |
| | Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest | 266,270 00 |

## XL.—TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

SERVICE EXTÉRIEUR.

*Commission des terres—Winnipeg.*

| | | |
|---|---|---|
| | Appointements du commissaire | 5,000 00 |
| | do surintendant des mines | 3,200 00 |
| | Frais de voyages do | 1,200 00 |
| | Appointements de l'inspecteur des agences | 2,000 00 |
| | Frais de voyages do | 1,200 00 |
| | Appointements du secrétaire | 1,800 00 |
| | do du sous-secrétaire | 1,400 00 |
| | do de commis | 12,000 00 |
| | Dépenses contingentes, éclaireurs, frais de postage, télégramme, etc. | 2,400 00 |
| | Gardien et messager | 600 00 |
| | Appointements de l'inspecteur des compagnies de colonisation | 3,000 00 |
| | Frais de voyages do do | 1,000 00 |
| | Appointements de 6 inspecteurs des établissements dits homesteads | 7,200 00 |
| | Frais do do do | 5,000 00 |
| | Service de guides | 2,000 00 |
| | Services spéciaux | 5,000 00 |

*Agences des terres fédérales.*

| | | |
|---|---|---|
| | 13 agents des terres fédérales | 16,800 00 |
| | 17 commis | 16,878 00 |
| | Dépenses contingentes, y compris loyer de bureau, combustibles, etc. | 8,000 00 |

210 *Agences des bois de la couronne.*

| | |
|---|---|
| Agent des bois de la couronne, Winnipeg, appointements | 2,000 00 |
| Teneur de livres do do | 1,095 00 |
| Agent des bois do Edmonton, appointements | 1,200 00 |
| do do Calgary, appointements | 1,200 00 |
| do do Prince-Albert, appointements | 1,200 00 |
| 6 gardes-forestiers | 4,200 00 |
| Dépenses contingentes | 5,000 00 |
| Papeterie et impressions pour le service extérieur | 4,000 00 |
| Conseil d'examens des arpenteurs fédéraux | 1,000 00 |
| Dépenses coutingentes du bureau général pour le service extérieur. | 1,000 00 |

*Réclamations des métis.*

| | |
|---|---|
| Pour subvention aux frais de la commission chargée de régler les réclamations des métis dans les territoires du Nord-Ouest. | 2,500 00 |

*Colombie-Britannique.*

| | |
|---|---|
| 1 agent | 2,500 00 |
| 5 commis | 6,940 00 |
| 1 gardien | 120 00 |
| Dépenses contingentes | 2,000 00 |

SERVICE INTÉRIEUR.

| | |
|---|---|
| Commis surnuméraires du bureau général, Ottawa; annonces et autres frais similaires | 30,000 00 |

## XLI.—TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

| | | |
|---|---|---|
| 211 | Pour arpentage, examens des rapports d'arpentage, impressions de plans, etc | 100,000 00 |

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 29 mai dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et elles sont comme suit :—

## XXVI.—COMMISSION GÉOLOGIQUE.

| | | |
|---|---|---|
| 160 | Exploration géologique | 41,600 00 |

## XXVII.—DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

ONTARIO, QUÉBEC ET LES PROVINCES MARITIMES.

| | | |
|---|---|---|
| 161 | Province de Québec, secours | 4,200 00 |
| | Achat de couvertures de laine pour les sauvages d'Ontario et Québec | 1,600 00 |
| | Ecoles des sauvages dans l'Ontario, Québec, Nouvelle-Ecosse et Nouveau-Brunswick | 13,450 00 |
| | Annuités aux termes du traité Robinson | 15,588 00 |

NOUVELLE-ECOSSE.

| | | |
|---|---|---|
| 162 | Appointements | 900 00 |
| | Secours et achat de grains de semence | 3,015 00 |
| | Soins de médecins et médicaments | 1,012 00 |
| | Dépenses diverses, papeterie, etc | 75 00 |

NOUVEAU-BRUNSWICK.

| | | |
|---|---|---|
| 163 | Appointements | 1,870 00 |
| | Secours et achat de grains de semence | 2,700 00 |
| | Soins de médecins et médicaments | 470 00 |
| | Diverses dépenses, papeterie, etc | 50 00 |

ILE DU PRINCE-EDOUARD.

| | | |
|---|---|---|
| 164 | Appointements | 500 00 |
| | Secours et achats de grains de semences | 1,125 00 |
| | Soins de médecins et médicaments | 300 00 |
| | Dépenses diverses, papeterie, etc | 75 00 |

COLOMBIE-BRITANNIQUE.

| | | |
|---|---|---|
| 165 | Sauvages de la Colombie-Britannique en général | 31,030 00 |
| | Arpentages | 11,837 00 |
| | Commission des réserves | 9,500 00 |

MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

| | | |
|---|---|---|
| 166 | Annuités | 157,480 00 |
| | Instruments aratoires, outils et harnais | 38,630 00 |
| | Bestiaux et porcs | 12,414 00 |
| | Grains de semences | 19,244 00 |
| | Provisions fournies lors du paiement des annuités | 18,149 00 |
| | Munitions et ficelle | 4,302 00 |
| | Pour les sauvages sans ressources | 323,590 00 |
| | Habillements | 4,000 00 |
| | Ecoles du jour | 41,836 00 |
| | do d'industrie | 52,500 00 |
| | Arpentages | 7,500 00 |
| | Fermes, gages | 28,938 00 |
| | do entretien | 22,445 00 |
| | Sioux | 3,452 00 |
| | Dépenses générales | 92,404 00 |
| | Bâtiments de l'agence | 23,900 00 |

## XXVIII.—POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

| | | |
|---|---|---|
| 167 | Solde de la police | 320,000 00 |
| | Subsistance | 90,375 00 |
| | Fourrage | 82,000 00 |
| | Chauffage et éclairage | 30,000 00 |
| | Habillements | 70,000 00 |
| | Réparations, renouvellements, remonte, armes et munitions | 107,600 00 |
| | Médicaments et fortifiants et dépenses de l'hôpital | 7,000 00 |
| | Livres et papeterie | 5,000 00 |
| | Eclaireurs, guides, frais pour billets de logements, allocations de voyage, transport des membres de la police, chevaux et munitions | 60,000 00 |
| | Dépenses contingentes | 8,000 00 |

## XXIX.—DIVERS.

| | | |
|---|---|---|
| 168 | *Gazette du Canada* | 4,500 00 |
| 169 | Impressions diverses | 12,000 00 |
| 170 | Dépenses imprévues sujettes à un crédit du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session | 25,000 00 |
| 171 | Commutation de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine | 3,000 00 |
| 172 | Dépenses du gouvernement des territoires du Nord-Ouest, y compris impressions, chemins, ponts, passages d'eau, et aide aux écoles | 74,400 00 |
| 173 | Dépenses du gouvernement du district de Kiwatin | 1,500 00 |
| 174 | Dépense de la mise à exécution de la loi relative au commerce des spiritueux de 1878 | 20,000 00 |

| | | |
|---|---|---|
| 175 | Compensation aux membres de la police à cheval du Nord-Ouest, pour blessures reçues au service | 2,000 00 |
| 176 | Dépenses se rattachant aux levés hydrographiques des lacs Supérieur et Huron | 18,000 00 |
| 177 | Appointements de M. Fabre et dépenses contingentes de son bureau | 3,500 00 |
| 178 | Pour couvrir les frais de causes en litige | 5,000 00 |
| 179 | Pour pourvoir aux frais d'une expédition (par eau) à la baie d'Hudson pour s'assurer de la praticabilité de la route au point de vue du commissaire | 10,000 00 |
| 180 | Pour couvrir les dépenses des notes de témoignages rendus au sujet des comptes publics rapportées à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 55 de l'Acte de l'Audition (41 Vic, ch. 7); et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur général, et de personnes qui lui ont aidé à estimer la valeur des impressions faites par les officiers rapporteurs et autres | 500 00 |
| 181 | Académie des arts | 2,000 00 |
| 182 | Paiement des commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement | 10,000 00 |
| 183 | Agences commerciales | 10,000 00 |
| 184 | Pour l'établissement d'une ferme modèle | 20,000 00 |
| 185 | Pour aider à la publication de "l'Histoire Généalogique des Familles Françaises." | 1,000 00 |
| 186 | Pour la mise à exécution de l'acte concernant l'immigration chinoise, y compris la rémunération des agents de douane | 4,000 00 |

## PERCEPTION DU REVENU.—(*Suite.*)

## XXXVII.—CHEMINS DE FER ET CANAUX.

### CHEMINS DE FER.

*Réparations et frais d'exploitation.*

| | | |
|---|---|---|
| 194 | Chemin de fer Intercolonial | 2,400,000 00 |
| 195 | Chemin de fer de Prolongement vers l'Est | 75,000 00 |
| 196 | Chemin de fer de l'Ile du Prince Edouard | 210,000 00 |
| 197 | Embranchement de Windsor | 20,000 00 |

### CANAUX.

*Entretien et réparation.*

| | | |
|---|---|---|
| 198 | Réparations et frais de voyages | 460,000 00 |

## XXXVIII—TRAVAUX PUBLICS.

| | | |
|---|---|---|
| 201 | Réparations et exploitations, ports et glissoires | 82,800 00 |
| 202 | Ligne de télégraphe entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme | 2,000 00 |
| 203 | Lignes télégraphiques aériennes et câbles sous-marins—service des côtes et îles des rivières inférieures et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris $5,000 pour subvenir aux frais du steamer "Newfield," quand ses services seront requis par le câble | 27,350 00 |
| 204 | Lignes télégraphiques, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest | 20,000 00 |
| 205 | Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique | 34,500 00 |
| 206 | Service général—télégraphes et signaux | 10,000 00 |
| 207 | Agent et dépenses contingentes, Colombie-Britannique | 4,000 00 |

## II.—FRAIS DE GESTION.

| | | | |
|---|---|---|---|
| | Inspecteur des finances | | 2,600 00 |
| | Sous-inspecteur des finances | | 1,700 00 |
| | Bureau du sous-receveur-général, | Toronto | 7,600 00 |
| | do do | Montréal | 5,600 00 |
| | Auditeur et do | Halifax | 11,000 00 |
| | do do | Saint-Jean | 11,000 00 |
| | do do | Winnipeg | 6,000 00 |
| | do do | do alloc. de pension | 900 00 |
| | do do | Victoria | 8,200 00 |
| | do do | Charlottetown | 4,900 00 |
| | Caisses d'Epargnes rurales: Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Colombie-Britannique | | 16,000 00 |
| | Commission sur $6,877,726.37, pour paiement de l'intérêt sur la dette publique | | 34,315 63 |
| | Courtage sur $295,952.37, fonds d'amortissement de l'emprunt du chemin de fer Intercolonial | | 739 88 |
| | Courtage sur $29,151.85, fonds d'amortissement de l'emprunt de la terre de Rupert | | 72 88 |
| 1 | Courtage sur $15,445.32, fonds d'amortissement de l'emprunt de la Colombie-Britannique | | 38 61 |
| | Courtage et commission sur $641,095.14, fonds d'amortissement des emprunts de 1874, 1875, 1876, 1878 et 1879 | | 4,808 21 |
| | Courtage et commission sur $130,269.80, fonds d'amortissement de l'emprunt de 1883 | | 977 02 |
| | Commission et courtage sur $489,581.90, emprunt réduit à 4 pour 100 | | 3,671 86 |
| | Estimation de la somme payable au commissaire financier en Angleterre | | 1,500 00 |
| | Timbres anglais, frais de port et télégrammes, etc | | 7,000 00 |
| | Dépenses se rattachant à l'émission et au rachat des billets fédéraux, y compris 1 commis surnuméraire | | 9,000 00 |
| | Impressions, annonces, inspection, frais de transport, frais divers, etc., y compris commutation des droits de timbres et dépenses contingentes des caisses d'épargnes rurales | | 20,000 00 |
| | Impression des billets fédéraux | | 25,000 00 |
| | Dépenses se rattachant au bureau du sous-receveur général à Halifax, y compris le loyer | | 1,600 00 |

## III.—GOUVERNEMENT CIVIL.—(*Fin.*)

23 Somme requise pour faire face aux dépenses contingentes du Haut-Commissaire du Canada, à Londres, et pour payer $486.66 d'appointements au secrétaire ..... 2,500 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 31 mai dernier, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et elles sont comme suit:—

## VI.—PÉNITENCIERS.—(*Fin.*)

29 Saint-Vincent-de-Paul ..... 80,949 51

## XIII.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

### CHEMINS DE FER.

*Chemin de fer du Pacifique Canadien.*

71 De Port-Arthur à la Rivière-Rouge ..... 72,000 00

### FRAIS D'ADMINISTRATION.

212 Pour couvrir la balance des frais de transport du bureau du Receveur Général, Halifax ..... 260 35

## GOUVERNEMENT CIVIL.

### APPOINTEMENTS ET DÉPENSES CASUELLES.

| | | |
|---|---|---|
| 213 | *Bureau du Conseil Privé du Canada :*—Appointements d'un commis de 2e classe | 1,350 00 |
| | Salaire d'un messager, du 1er mars au 30 juin | 100 00 |
| | *Ministère du Secrétaire d'Etat :*—Pour payer à Léonce Labelle une allocation pour matières facultatives et ouvrage supplémentaire | 167 50 |
| 214 | H. Roy, pour ouvrage supplémentaire | 73 00 |
| | D. D. McDonald, pour ouvrage supplémentaire | 50 00 |
| | Appointements de J. F. Waters, commis de 3e classe, du 1er avril au 30 juin, à $1,000 par année | 250 00 |
| 215 | *Ministère des Pêcheries :*—Pour payer à S. P. Beauset la différence entre $1,800 et $2,200, du 1er juillet 1885 au 1er juillet 1886 | 400 00 |
| 216 | *Ministère de l'Intérieur :*—Pour pourvoir à l'augmentation des appointements d'un commis de 3e classe, George Bell, de $550 à $700, du 1er juillet 1885 au 30 juin 1886 | 150 00 |
| 217 | *Bureau de l'Auditeur Général :*—Pour pourvoir aux appointements de W. J. Reid, commis de 3e classe, du 1er juillet 1885 au 30 juin 1886 | 800 00 |
| 218 | *Ministère des Affaires des Sauvages :*—Allocation à raison de $50 par année aux commis ci-après mentionnés pour avoir passé leur examen sur une matière facultative— | |
| | J. W. Shore, passé au mois de novembre 1884 | 79 16 |
| | W. A. Hunton do mai 1885 | 54 16 |
| | Augmentation des appointements de D. C. F. Bliss, à partir du 1er juillet 1885 | 200 00 |
| 219 | *Ministère des Finances :*—Pour payer la différence entre $400 et $600 dans l'allocation du secrétaire particulier du ministre, du 10 décembre 1885 au 30 juin 1886 | 110 69 |
| | E. L. Britain, allocation pour matière facultative, à partir du 1er juin 1885 | 54 16 |
| 220 | *Ministère de l'Agriculture :*—Neuf mois d'allocation au secrétaire particulier du ministre, à partir du 1er octobre 1885 | 450 00 |
| | Allocation à M. H. H. Bailey, examinateur des brevets, du 1er décembre 1885 au 30 juin 1886, à raison de $100 par année. | 58 33 |
| 221 | *Ministère du Revenu de l'Intérieur :*—Pour payer à J. F. Shaw, R. Devlin, C. E. Chubbuck et J. A. Doyon l'augmentation annuelle ordinaire de leurs appointements qui avaient été portés à $1,100 seulement dans le budget de 1885-86, tandis qu'un crédit de la dernière session les fixait à $1,100 dans le budget de 1884-85, à partir du 1er juillet 1884 | 200 00 |
| | Pour pourvoir au paiement d'allocations à raison de $50 par année aux commis ci-après mentionnés qui ont passé leur examen sur une matière facultative :— | |
| 222 | *Ministère des Travaux Publics :*—G. Hennessey, du 1er juin 1885. | 54 16 |
| 223 | *Ministère des Postes :*—J. S. Stevenson, du 1er juin 1885 | 54 16 |

## ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

| | | |
|---|---|---|
| 224 | Divers, y compris les Territoires du Nord-Ouest, et $40.00 à E. Côté, $28.50 à F. Colson, $13.00 à F. K. Bennetts, $18.60 à J. A. Côté et $266.25 à H. Roy pour services, etc., se rattachant au rapport du procès Riel | 46,000 00 |
| | Shérif Chapleau, pour frais de voyages, du 7 juillet 1883 au 1er janvier 1885, à raison de $800 par année | 1,190 14 |

## POLICE FÉDÉRALE.

235 Salaires des constables supplémentaires au cours de l'année..... 750 00

## LÉGISLATION.

*Elections.*

226 Pour faire face aux frais se rattachant à l'Acte du Cens Electoral. 200,000 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, le 1er écoulé, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, et elles sont comme suit :—

*Sénat.*

227 James Young, papetier du gouvernement, pour services en rapport avec l'achat de la papeterie du Sénat..... 200 00

*Chambre des Communes.*

228
- Traitement du député de l'Orateur..... 2,000 00
- Pour couvrir la somme dépensée à même le crédit de l'exercice courant pour compléter la publication des *Débats* de la Chambre, session de 1885. (L'autorité requise par le 48e Vic., chap. 46, sect. 51, est par le présent donnée pour payer à même ce crédit les sommes dont il pourrait être besoin pour payer les commis du service civil qu'il est nécessaire d'employer comme copistes au service du personnel des *Débats*, pour la présente session ainsi que pour les sessions de 1884 et 1885..... 26,287 83
- C. Medlow, pour grossoyer et enluminer l'adresse de la Chambre au major général sir F. Middleton..... 25 00
- Pour couvrir la somme additionnelle nécessaire pour papeterie.. 1,000 00

*Indemnité sessionnelle.*

229
- Pour payer aux membres de la Chambre dont suivent les noms, et qui ont été retardés par des tempêtes en se rendant à Ottawa pour la session, la balance de leur indemnité :—
- M. Gagné..... 64 00
- M. Burns..... 48 00
- M. Jenkins..... 48 00
- M. Stairs..... 48 00
- M. A. C. Macdonald..... 48 00
- M. Kinney..... 48 00

## ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

231
- Somme additionnelle requise pour l'exposition coloniale et indienne de Londres..... 50,000 00
- C. C. Chipman, services spéciaux en rapport avec les archives publiques..... 400 00

## QUARANTAINE.

232
- Montant de droits perçus pour inspection des bestiaux dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, et déposé au crédit du receveur général, et nécessaire pour payer les inspecteurs..... 2,447 59
- Pour les immigrants malades dans les hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface..... 15,000 00

## PENSIONS.

| | | |
|---|---|---|
| 233 | Pour payer une pension de $400 par année, du 1er avril 1885 au 30 juin 1886, à madame Delaney, dont le mari fut massacré au Lac-aux-Canards | 500 00 |
| | Pour payer une pension aux miliciens blessés et invalides dans la dernière révolte des Territoires du Nord-Ouest | 10,000 00 |

## MILICE.

| | | |
|---|---|---|
| | Réparations—Propriétés militaires :— Pour drainage, etc., citadelle, Québec | 16,250 00 |
| | Casuels—Pour gratifications à des officiers de l'état-major de district militaire en retraite:— | |
| 234 | 1 député-adjudant général, 2 années de soldes à $1,700 par année | 3,400 00 |
| | 1 major de brigade, 2 ans de solde, à $1,200 par année. | 2,400 00 |
| | C. H. O'Meara, allocation comme payeur intérimaire du district militaire n° 4, 1885-86 | 200 00 |
| | Lt.-col. D. A. Macdonald, solde comme officier préposé aux approvisionnements pendant la rébellion, 1885, 60 jours de solde jusqu'au 25 mai 1885, à $4.87 | 292 20 |

## TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

| | | |
|---|---|---|
| 235 | Havre du Port-Arthur et rivière Kaministiquia—Pour couvrir une somme périmée | 16,000 00 |

## CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

*Chemin de fer Canadien du Pacifique.*

| | | |
|---|---|---|
| | Colombie-Britannique | 200,000 00 |
| | M. H. M. Ball, pour ses services comme évaluateur des terres dans la Colombie-Britannique | 730 00 |
| 236 | Pour régler des réclamations, embranchement de Stonewall | 263 84 |
| | Pour couvrir le paiement des réclamations, embranchement de Pembina | 583 49 |

*Chemin de fer Intercolonial.*

| | | |
|---|---|---|
| | Plus grandes facilités à Saint-Jean | 33,000 00 |
| | Prolongement jusqu'à Halifax | 11,000 00 |
| | Embranchement de Darmouth | 16,600 00 |
| | Embranchement de Dalhousie | 3,500 00 |
| | Embranchement de la Rivière-du-Loup | 5,600 00 |
| 237 | Embranchement d'Indiantown | 36,000 00 |
| | Construction | 4,300 00 |
| | Matériel roulant | 20,000 00 |
| | Pour régler la réclamation résultant de l'achat de terrain près de la station de Derby | 2,178 45 |
| | Pour fournir des wagons Pullman | 11,500 00 |

*Chemins de fer divers.*

| | | |
|---|---|---|
| | Levées de plans relatives au chemin de fer du Cap-Breton et à d'autres chemins de fer | 8,000 00 |
| 238 | Supplément pour régler les réclamations non payées de sous-entrepreneurs et autres, pour main-d'œuvre, pension, etc., se rapportant à la construction du chemin de fer de la Ligne Directe entre Oxford et New-Glasgow, et pour acquérir leurs droits relatifs au chemin de fer et aux dites réclamations, cette dépense résultant d'un arrêté du conseil et devant être la première créance à déduire de la subvention affectée à ce chemin de fer, en vertu de la 45e Vict., chap. 14 | 25,000 00 |

*Canaux.*

239 Canal de Carillon..... 24,000 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

240
- *Canal de Cornwall*—Construction d'un canal de dessèchement entre le bourg et le canal..... 5,022 47
- *Canal Chambly*—Exhaussement des rives, approfondissement du canal, reconstruction de bajoyers d'écluse, etc..... 5,000 00
- *Canal Rideau*—Pour payer des réclamations résultant de dommages faits à des terrains..... 980 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

EDIFICES PUBLICS.

*Ile du Prince-Edouard.*

241 Charlottetown—Nouvel édifice fédéral..... 13,000 00

*Nouvelle-Ecosse.*

242
- Entrepôt de vérification d'Halifax..... 5,000 00
- Edifice fédéral d'Halifax..... 3,600 00

*Nouveau-Brunswick.*

243 Bureaux de poste, de douane, etc., de Woodstock..... 3,000 00

*Québec.*

244 Salle d'exercice de Montréal..... 20,000 00

*Ontario.*

245
- Pénitencier de Kingston..... 11,616 00
- Bureau de poste, de douane, etc., à Port-Hope..... 2,000 00
- Bureaux de poste, de douane, etc., à Guelph—Changements et améliorations—Montant périmé à voter de nouveau..... 952 00
- Bureaux de poste, de douane, etc., à Berlin—Egouttement..... 450 00
- Entrepôt de vérification de Toronto..... 918 00
- Bureaux de poste, de douane, etc., à Amherstburg—Balance due. 1,200 00
- Bureaux de poste, de douane, etc., à Galt..... 5,000 00
- Bureaux de poste, de douane, etc., à Saint-Thomas..... 2,225 17
- Bureaux de poste, de douane, etc., à Clifton—pour l'achèvement. 600 00
- Addition du bureau de douane de London—Montant périmé à voter de nouveau..... 5,000 00

*Manitoba.*

246
- Bureau de poste de Winnipeg..... 30,000 00
- Poudrière de Winnipeg—Montant périmé à voter de nouveau.... 975 50

*Territoires du Nord-Ouest.*

247
- Prison et asile d'aliénés de Régina..... 11,500 00
- Casernes et écuries additionnelles pour la police à cheval ..... 25,000 00
- Edifices publics, territoires du Nord-Ouest en général..... 6,500 00

*Colombie-Britannique.*

248 Station des immigrants à Victoria—Montant périmé à voter de nouveau..... 2,902 67

RÉPARATIONS, MEUBLES, CHAUFFAGE, ETC.

- Edifices affectés aux départements, édifice de l'est—Nouvelle addition aux voûtes et armoires de sûreté, département des finances..... 3,400 00

| | | |
|---|---|---|
| | Eclairage de la Chambre des Communes et des appartements, corridors, etc., voisins, par l'électricité en permanence..... | 7,500 00 |
| | Edifices du parlement—Améliorations, renouvellements, etc..... | 9,500 00 |
| 249 | Edifices affectés aux départements, édifice de l'ouest, pour réparer les dommages causés par l'incendie du 22 février 1886, y compris les meubles et garnitures ..... ..... | 6,500 00 |
| | Bureau de poste de Québec—Réparations et renouvellements.... | 4,000 00 |
| | Bureau du revenu de l'intérieur à Québec—Meubles et garnitures. | 175 00 |
| | Hôpital de marine à Québec—Réparations et renouvellements.. | 4,500 00 |
| | Gaz, édifices publics, Ottawa—Pour couvrir ce qui a été dépensé en sus du crédit de l'exercice 1885-86, pour payer la quantité de gaz supplémentaire consommée durant le trimestre expiré le 30 juin 1885, par suite de la prolongation de la session du parlement..... ..... ..... | 5,000 00 |

PORTS ET RIVIÈRES.

*Nouvelle-Ecosse.*

| | | |
|---|---|---|
| 250 | Jetée de Digby ..... ..... | 1,500 00 |
| | Petite-Rivière..... ..... | 250 00 |

*Ile du Prince-Edouard.*

| | | |
|---|---|---|
| 251 | Souris-Est—Pour payer James E. Poole en règlement final de toutes les réclamations faites par lui relativement à son marché pour la construction du brise-lames à Souris-Est..... | 423 00 |
| | Port-Selkirk—Réparations à la jetée ..... ..... | 750 00 |

*Nouveau-Brunswick.*

| | | |
|---|---|---|
| 252 | Cap Hopewell—A revoter une partie du montant périmé..... | 1,167 50 |

*Québec.*

| | | |
|---|---|---|
| | Rivière Nicolet—Hâvre de refuge..... ..... | 5,000 00 |
| | Berthier (*en bas*)..... ..... | 500 00 |
| | Rivière Yamaska ..... ..... ..... | 18,000 00 |
| 253 | Fleuve Saint-Laurent—Enlèvement d'ancres, de chaînes, cailloux, etc..... ..... | 500 00 |
| | Jetée de la Rivière-du-Loup (*en bas*)—Réparations et améliorations ..... ..... | 2,400 00 |

ROUTES ET PONTS.

| | | |
|---|---|---|
| | Ponts, cité d'Ottawa, sur le canal Rideau, ainsi que leurs approches, et parc de Major Hill..... ..... ..... | 8,000 00 |
| 254 | Aide à la municipalité de Russell, Manitoba, pour la construction d'un pont sur l'Assiniboine, près de l'embouchure de la rivière aux Ecailles—A voter de nouveau ..... | 10,000 00 |
| | Pont aux rapides Des Joachims, rivière Outaouais—Balance due aux entrepreneurs sur l'estimation finale..... ..... | 1,174 50 |

DRAGAGE.

| | | |
|---|---|---|
| 255 | Dragage, provinces maritimes—Somme additionnelle nécessaire. | 10,000 00 |
| | Dragage, Ontario—Somme additionnelle requise ..... | 7,000 00 |

GLISSOIRES ET ESTACADES.

| | | |
|---|---|---|
| 256 | Glissoires et estacades de Carillon—Montant périmé à voter de nouveau..... ..... | 7,171 00 |

TÉLÉGRAPHES.

| | | |
|---|---|---|
| 257 | Lignes télégraphiques, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest—Lignes télégraphiques entre Dunmore et Fort-McLeod, et entre la Mâchoire-d'Orignal et la Montagne des Bois..... | 11,000 00 |

DIVERS.

| | | |
|---|---|---|
| 258 | Travaux divers, auxquels il n'a pas été autrement pourvu— Somme additionnelle nécessaire | 5,000 00 |
| | Etudes et inspections | 5,000 00 |

SUBVENTIONS POSTALES ET SUBVENTIONS AUX PAQUEBOTS.

| | | |
|---|---|---|
| 259 | Service d'hiver entre le terminus du chemin de fer de prolongement vers l'est, à Mulgrave, et les ports de Hawkesbury, Hastings, Arichat, Canso et Guysboro, par le vapeur *Rimouski*, hiver de 1884-85 | 2,000 00 |

SERVICE PAR VOIE DE MER ET DANS LES EAUX INTÉRIEURES.

| | | |
|---|---|---|
| 260 | Réparations et changements à l'édifice actuellement occupé par la police de rade à Montréal | 2,000 00 |
| | Pour pourvoir au paiement à faire aux commissaires du havre de Montréal, des frais annuels d'entretien des bouées et balises dans le havre de Montréal, pour 1884-85 et 1885-86 | 14,000 00 |
| | Communication durant l'hiver entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme | 2,000 00 |

SERVICE DES PHARES ET DES COTES.

| | | |
|---|---|---|
| 261 | Construction de phares | 15,000 00 |
| | Pour payer l'augmentation du traitement de l'agent, Québec | 200 00 |

PÊCHERIES.

| | | |
|---|---|---|
| 262 | Somme additionnelle nécessaire pour couvrir ce que coûterait les navires de police destinés à la protection des pêcheries | 50,000 00 |
| | Pisciculture | 5,000 00 |

COMMISSION GÉOLOGIQUE.

| | | |
|---|---|---|
| 263 | Somme additionnelle nécessaire pour la commission géalogique | 18,400 00 |

DÉPARTEMENT DES AFFAIRES DES SAUVAGES.

| | | |
|---|---|---|
| 264 | *Arpentages*—Pour rembourser le fonds des sauvages d'une dépense excédant le crédit ($3,000) voté en 1881-82, pour des arpentages dans les anciennes provinces | 521 12 |
| | *Ecoles*—Pour pourvoir à une augmentation du salaire de l'instituteur des sauvages, à Oka, pour les trimestres de décembre, mars et juin, sur le pied de $27.50 par année | 20 62 |
| | Pour pourvoir à une augmentation du salaire de l'instituteur des sauvages, à l'île Cornwall, pour les trimestres de décembre, mars et juin 1885-86, sur le pied de $60 par année | 45 00 |

*Colombie-Britannique.*

| | | |
|---|---|---|
| 265 | Pour permettre au département de satisfaire à une réclamation de douaire, faite au nom de la veuve de feu A. S. Bates, de la succession duquel ont été achetés certains terrains pour servir de réserve des sauvages, au lac de Williams, C.-B | 1,345 00 |
| | Pour pourvoir à l'achat, du département des chemins de fer et canaux, d'un bâtiment qui a servi jusqu'ici à des fins de chemin de fer et dont on a aujourd'hui besoin pour en faire un bureau des sauvages, à Kamloops, C.-B | 700 00 |
| | Pour permettre au département de se charger de la moitié du salaire d'une sous-maîtresse pour l'école des sauvages, à Fort-Simpson, C.-B., depuis la date de sa nomination, le 1er septembre 1885 jusqu'au 30 juin 1886, à $200 par année,—l'autre moitié devant être fournie par l'église méthodiste du Canada. | 166 67 |

*Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest.*

| | | |
|---|---|---|
| 266 | Pour pourvoir, sous l'autorité d'un arrêté rendu en Conseil le 22 janvier 1886, à la dépense suivante des sommes votées, à la dernière session, pour le compte des sauvages, savoir:— | |
| | Sauvages dans le dénument | 300,000 00 |
| | Grains de semence | 22,000 00 |
| | Bâtiments | 16,215 00 |
| | Approvisionnements | 23,000 00 |
| | Balances de débit | 37,402 00 |
| | Pour pourvoir, en vertu d'un arrêté rendu en Conseil le 25 février 1886, au paiement de cette somme au révérend Père Lacombe, en considération des services y mentionnés, et pour laquelle le mandat de Son Excellence a émané | 1,000 00 |

## POLICE A CHEVAL DU NORD-OUEST.

| | | |
|---|---|---|
| | Autre montant nécessaire pour compléter le service de l'année | 150,000 00 |
| 267 | Pour payer au lieutenant-colonel A. G. Irvine, une gratification égale à 16 mois de solde | 3,466 66 |
| | Pour payer une gratification à l'inspecteur F. J. Dickens, à sa retraite | 1,000 00 |
| | Pour payer à C. Costin, examen d'armes | 75 00 |

## DIVERS.

| | | |
|---|---|---|
| 268 | Impressions diverses | 16,000 00 |
| 269 | Pour la compilation, l'impression et la publication de correspondance, de pétitions et d'arrêtés du conseil concernant la législature provinciale | 1,000 00 |
| 270 | Aide (sous forme de prêt) aux pêcheurs dans la détresse, dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure | 2,000 00 |
| 271 | Réparations au steamer *Bayfield*, employé dans le service de la levée hydrographique de la baie Georgienne | 4,000 00 |
| 276 | Pour payer à John Kerr et à l'exécuteur testamentaire de feu George Wilson, la balance du montant déposé à la caisse d'épargne de Bathurst, et non porté à son crédit par l'agent, $350, avec l'intérêt du 11 avril 1878 au 11 avril 1886, $133.03. | 483 03 |
| 277 | Pour payer l'intérêt depuis le 10 oct. 1884, jusqu'au 23 juillet 1885, sur le montant du jugement du Conseil privé dans La Reine vs. Doutre | 379 83 |
| 278 | Pour du grain de semence pour les colons dans le district de Saint-Albert | 46,884 02 |
| 280 | Pour payer au Dr Robert Bell ses services d'officier de santé pendant les expéditions de la baie-d'Hudson en 1884-85 | 400 00 |
| 281 | Pour payer à MM. MacLean, Roger et Cie, l'intérêt depuis la date du jugement de M. le juge Henry—18 février 1884, jusqu'au 2 octobre 1884, sur $69,781.43, montant déclaré leur être dû, $2,598.15, avec leurs frais de poursuite, $2,090.90, avec intérêt depuis la date du certificat de taxation—17 novembre 1885—jusqu'à l'époque où les fonds à être votés deviendront disponibles, disont le 1er juin 1886, $67.02, au taux de 6 pour 100 par année | 4,756 07 |
| 283 | Pour payer à A. M. P. Drouin, service extra pour préparer une liste des compagnies constituées en corporation | 48 50 |
| 284 | Pour payer à la famille de M. Hynes, tué pendant qu'il remplissait ses fonctions d'aide-jaugeur intérimaire, à la douane, à Montréal | 200 00 |

285 Pour payer à Brown Chamberlin ses services se rapportant à la commission relative à l'imprimerie de l'Etat—voté de nouveau, $40 ..... 105 00

286 Pour payer à W. E. Hodgins, compilation de rapports, d'arrêts du conseil, etc., concernant la législation; correction d'épreuve, etc ..... 500 00

287 Pour payer à MM. Wilson, Power, Ferguson et Creighton, pour avoir incorporé les actes de la session de 1885, dans le projet des statuts revisés; avoir revisé les annexes et les tables et leur avoir fait des additions, et préparé la publication d'une collection des lois statutaires d'une nature publique générale, non comprise dans la refonte ..... 4,000 00

288 Pour payer M. Gliddon, pour avoir lu les épreuves de l'avant-projet des statuts revisés ..... 321 13

289 Pour pourvoir aux autres dépenses se rattachant à la publication des statuts refondus et d'un troisième volume de lois publiques ..... 30,000 00

290 Pour payer à MM. Bischoff, Dodgson et Coxe, leurs services *in re* Prevost *vs.* la Compagnie de "Fires-Lilles" ..... 1,704 25

291 A Alonzo Wright, M.P. pour le comté d'Ottawa, sur sa demande, pour secourir les incendiés de Hull ..... 7,000 00

## PERCEPTION DU REVENU.

### Douanes.

Pour pourvoir à une dépense probable se rattachant aux épreuves polariscopiques des sucres, y compris le coût des instruments et de l'appareil, et le salaire des fonctionnaires .... 2,300 00

Pour payer à S. W. McMichael une différence d'appointements pour le temps qu'il a rempli les fonctions de percepteur aux ports de Sarnia et de Clifton, du 1er août au 30 novembre

292 1885 ..... 216 00

Pour payer à L. Watters ses services extra après heures comme sténographe et copiste dans l'affaire de l'enquête Brousseau et Lisabelle ..... 47 00

Indemnité au sous-commissaire de la douane pour ses services comme contrôleur en chef par intérim, à $400 par année, à compter du 20 août 1885 ..... 344 45

### Immigration chinoise.

293 Pour faire face aux paiements faits par le département des douanes dans l'application de l'acte concernant l'immigration chinoise, appointements, salaire de commis surnuméraire, livres et autres frais casuels compris ..... 1,600 00

### Accise.

Pour pourvoir à l'augmentation des appointements de J. H. Kenning, percepteur du revenu de l'intérieur, à Winnipeg,

294 jusqu'à $1,800, à compter du 1er décembre 1885 ..... 116 66

Service préventif ..... 2,000 00

Montant nécessaire pour pourvoir à de nouvelles nominations, y compris le sous-percepteur à Victoria, C.-B. ..... 1,677 83

### Glissoires et estacades flottantes.

295 Pour pourvoir à le nomination de John Jackson, actuellement messager au bureau des bois de la Couronne, à Ottawa, comme gardien en outre de ses fonctions de messager, afin de porter son salaire de $500 à $600 par année ..... 58 33

*Chemin de fer Canadien du Pacifique.*

297 Pour payer le montant d'une réclamation encore due pour frais de transport..... 89 02

*Chemin de fer de Prolongement-Est.*

298 Frais d'exploitation..... 30,000 00
Pour payer 6 mois d'appointements à M. F. D. Laurie, autrefois surintendant du chemin de fer de Prolongement-Est..... 1,200 00

TRAVAUX PUBLICS.

*Entretien et réparations.*

299 Glissoires et estacades—Ri ière Trent et district de Newcastle.... 700 00

*Télégraphes.*

300 Lignes télégraphiques, Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.... 4,000 00

MENUS REVENUS.

301 Terrain de la réserve d'artillerie, y compris réparations des chemins aux Grandes-Chutes..... 2,250 00

POSTES.

Pour pourvoir à l'augmentation de salaire réglée par statut, depuis le 1er janvier 1885, au lieu du 1er avril 1885, pour M. O'Donoghue, commis de troisième classe au bureau de poste de Montréal..... 10 00

302 Pour payer à M. John J. Lally, courrier de la malle sur chemin de fer dans la division postale d'Ottawa, à titre d'indemnité pour la perte de ses vêtements, de sa montre, etc., éprouvé le 4 décembre 1885, pendant qu'il était préposé au wagon-poste sur le chemin de fer Canadien du Pacifique, lequel wagon a été complètement détruit par le feu près de Missanabie..... 99 30

Pour payer à M. R. R. Brough, pour avoir rempli les fonctions d'aide-inspecteur de la division postale du Manitoba, depuis le 1er novembre 1883 jusqu'au 30 septembre 1884, la différence entre ses appointements, $800 ( )—et ceux d'un aide-inspecteur, $1,000..... 366 67

Pour payer à M. R. R. Brough, sous-directeur de la poste à Winnipeg, les 20 pour 100 d'allocation provisoire qu'il a reçus sur $150, différence entre les appointements portés au budget et ceux auxquels pourvoit l'Acte du service civil..... 30 00

Autre montant nécessaire pour compléter le service de l'année... 105,000 00

TERRES FÉDÉRALES.

303 Pour pourvoir aux dépenses se rattachant à la commission pour le règlement des réclamations des métis dans les Territoires du Nord-Ouest..... 2,500 00

ITEMS AUXQUELS IL N'EST PAS POURVU.

305 Items auxquels il n'est pas pourvu, 1884-85 (*voir* rapport de l'auditeur général pour 1884-85, pages 83 à 90)..... 233,241 62

Les résolutions adoptées en comité des Subsides, ce jour, sont rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées, (la rés. No 230 adoptée, sur division) et elles sont comme suit:—

## GOUVERNEMENT CIVIL.

306 *Conseil Privé de la Reine pour le Canada :*—Appointements et avancement d'un commis de la 2e à la 1re..... 1,400 00

307 *Bureau de l'auditeur général :*—Appointements de P. W. Sherwood, omission du 1er budget..... 500 00
A payer à H. A. Baldwin, pour avoir passé l'examen dans deux matières facultatives, omission du 1er budget..... 100 00

308 *Département des pêcheries :*—Appointements d'un commis de 2e classe..... 1,100 00

309 *Ministère des postes :*—A payer à J. S. Stevenson, pour avoir passé l'examen dans une matière facultative..... 50 00

310 *Département de la marine :*—Avancement d'un commis de la 3e à la 2e classe, à dater du 1er juillet 1886..... 100 00

311 *Département des affaires des sauvages :*—Avancement de H. C. Ross, commis de 3e classe, au grade de commis de 2e classe. 350 00
Augmentation des appointements de D. C. F. Bliss de $412.50 à $600..... 187 50
Augmentation des appointements de H. McKay de $580 à $700. 120 00

312 *Secrétariat d'Etat :*—Pour payer à L. H. Roy la différence entre le minimum des appointements d'un commis de 3e classe et les appointements qu'il recevait comme commis temporaire.. 350 00

## ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

313 Pour appointements et autres frais d'entretien de la prison et de l'asile d'aliénés de Régina..... 10,000 00

## PÉNITENCIERS.

314 *Pénitencier du Manitoba.*—Appointements d'un chef d'infirmerie et instituteur..... 350 00
*Pénitencier de Kingston.*—Salaire d'un chauffeur..... 600 00

## LÉGISLATION.

315 Augmentation des appointements de F. Rouleau..... 400 00
Pour payer à Rousell et Hutchison, 12 exemplaires des vols. 8 et 9 des *Ontario Law Reports*..... 120 00
Pour faire face aux frais nécessités par l'acte du cens électoral, y compris $500 à R. Romaine pour services..... 100,000 00

## ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

316 Frais d'établissement d'une ferme centrale d'expérimentation et de fermes succursales..... 30,000 00
Dépenses se rattachant au recensement du Manitoba..... 15,000 00

## CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

### Chemins de fer.

*Chemin de fer Intercolonial.*

317 Pour régler des réclamations résultant de la construction de ce chemin—A voter de nouveau..... 20,000 00

*Chemin de fer Canadien du Pacifique.*

318 Pour régler des réclamations relatives à des terrains à l'ouest de Winnipeg..... 5,000 00
Pour régler des réclamations relatives à des terrains sur l'embranchement de Pembina..... 5,000 00

*Chemin de fer du Cap-Breton.*

320 Construction du chemin de fer du Cap-Breton ..... 500,000 00

CANAUX.

*Navigation de la Trent.*

321 Construction d'écluses et travaux entre Lakefield et le lac Balsam, etc..... 160,000 00

## CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

CANAUX.

322
- *Lachine*—Construction et réparation des chaussées, près de Montréal, et nouveaux ponts ..... 35,300 00
- *Carillon*—Bureau pour le percepteur des péages..... 1,200 00
- *Rideau*—Construction d'un pont à Hog's-Back ..... 3,000 00
- Enlèvement des obstacles à la navigation dans le lit du canal à Lower-Brewers.. ..... 5,000 00
- Construction d'un pont à Brass-Point..... 6,000 00
- Reconstruction du dragueur à vapeur n° 1..... 10,000 00

## TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

BASSIN DE RADOUB D'ESQUIMALT.

323 Pour l'achèvement du bassin de radoub d'Esquimalt. A être remboursé par le gouvernement impérial en 1887..... 250,000 00

TRAVAUX ET ÉDIFICES MILITAIRES.

324 Pour la construction de travaux de défense dans la Colombie-Britannique ..... 25,000 00

## TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

EDIFICES PUBLICS.

*Nouvelle-Ecosse.*

325
- Edifice public de Lunenburg..... 4,000 00
- do Kentville ..... 4,000 00

*Nouveau-Brunswick.*

326
- Bureau de poste de Saint-Jean—Améliorations..... 1,400 00
- Bureau de poste, douane, etc., de Frédéricton—Réparations..... 1,400 00
- Hôpital de la marine de Kingston—Réparations et améliorations 1,000 00
- Bureau de poste, douanes, etc., de Woodstock—Achèvement..... 5,500 00
- Pénitencier de Dorchester ..... 20,000 00
- Edifices fédéraux de Saint-Jean—Améliorations..... 1,500 00
- Douane de Saint-Jean—Renouvellement, etc..... 3,350 00

*Québec.*

327
- Bâtiments de l'immigration, à Québec ..... 10,000 00
- Station de la quarantaine de la Grosse-Ile ..... 8,000 00
- Douane de Québec..... 1,500 00
- Salles d'exercices militaires de Québec..... 7,000 00
- Edifices fédéraux de Trois-Rivières—Améliorations, etc ..... 1,475 00
- Edifices fédéraux de Montréal—Améliorations et réparations..... 1,500 00
- Bureau de poste de Montréal—Eclairage à l'électricité ..... 2,250 00
- Sainte-Anne de Ristigouche—Réparations aux bâtiments de la réserve des sauvagss..... 750 00
- Bureau de poste et bureau du revenu de l'intérieur à Coaticook. 4,000 00
- Douane de Dundee—Réparations, etc..... 500 00

| | | |
|---|---|---|
| | Bureau de poste et bureau du revenu de l'intérieur à Hull | 20,000 00 |
| | Edifice public de Saint-Jérôme | 4,000 00 |
| | Bureau de poste, douane, etc., de la Rivière-du-Loup (Fraserville | 4,000 00 |

*Ontario.*

| | | |
|---|---|---|
| | Pour payer à MM. Langley et Burke, architectes, ce qui leur reste dû pour services professionnels se rattachant à la construction du vieux bureau de poste de Toronto | 417 43 |
| | Bureaux du revenu de l'intérieur et du sous-receveur général à Toronto—Amélioration et réparations—$1,660 à voter de nouveau | 3,300 00 |
| | Bureau de poste de Toronto | 8,000 00 |
| | Bureau de poste, etc., de Brantford—Améliorations, etc | 1,000 00 |
| | Bureau de poste, douane, etc., d'Ottawa | 5,100 00 |
| | Entrepôt de vérification, etc., d'Ottawa | 10,000 00 |
| | Edifices publics à Ottawa—Réparations au bâtiment de la machine hydraulique | 1,000 00 |
| | Bureau de poste, douane, etc., de Pembroke | 4,000 00 |
| 328 | Pour compléter l'installation des appareils d'éclairage électrique dans les salles du Sénat et des Communes, dans les corridors principaux, les salles de lecture, les bureaux de poste, les appartements des Orateurs, etc | 13,000 00 |
| | Douane de London | 34,000 00 |
| | Bureau de poste et douane de Saint-Thomas | 2,400 00 |
| | Ecole d'infanterie de London | 30,000 00 |
| | Bureau de poste de Belleville | 700 00 |
| | Bureau de poste, douane, etc., de Lindsay | 4,000 00 |
| | Bureau de poste douane, etc., de Windsor | 2,960 00 |
| | Bureau de poste, douane, etc., de Berlin | 400 00 |
| | Bureau de poste et douane de Napanee | 4,000 00 |
| | Bureau de poste de Galt—Achèvement | 4,000 00 |
| | Edifice public de Trenton | 4,000 00 |
| | Bureau de poste de Port-Hope | 2,200 00 |

*Manitoba.*

| | | |
|---|---|---|
| 329 | Pénitencier du Manitoba | 25,000 00 |
| 330 | Bureau de poste provisoire de Winnipeg—Modifications et agrandissement pour en permettre l'occupation aux officiers des départements de l'intérieur et des affaires des sauvages—Chauffage à la vapeur | 6,000 00 |
| | Bureau des terres fédérales à Winnipeg,—Montant périmé à voter de nouveau | 8,500 00 |
| | Douane de Winnipeg, modifications, etc | 3,000 00 |

*Territoires du Nord-Ouest.*

| | | |
|---|---|---|
| | Caserne de la police à cheval du Nord-Ouest | 75,000 00 |
| 331 | Ecole industrielle des sauvages à Qu'Appelle—Agrandissement, etc | 4,000 00 |
| | Palais de justice de Régina—Dépendances | 350 00 |
| | Edifice du Conseil du Nord-Ouest | 500 00 |

*Colombie-Britannique.*

| | | |
|---|---|---|
| 332 | Bureau de la poste, de la douane, etc., New Westminster.—Terrains | 1,000 00 |

PORTS ET RIVIÈRES.

*Nouvelle-Ecosse.*

| | | |
|---|---|---|
| | Brise-lames, Economy | 1,500 00 |
| | Canada Creek, réparations | 700 00 |
| | Réparations aux jetées—Arisaig, Bayfield et Anse McNair (Cap George) | 19,000 00 |
| | Ingonish-Sud | 2,000 00 |
| | Boularderie | 2,000 00 |
| | Baie des Vaches | 9,600 00 |
| | Grande Ile Tancock—$1,500 à voter de nouveau | 2,500 00 |
| | Iles des Sauvages | 1,000 00 |
| | Pubnico-Ouest | 1,000 00 |
| | Anse aux Castors | 1,000 00 |
| | Cap LaRonde | 500 00 |
| | Surette, ou Ile Far Point et Rivière aux Castors | 1,000 00 |
| 333 | Brise-lames de la Petite Rivière—achèvement | 600 00 |
| 333 | Quai de lestage de Sheet-Harbour | 5,000 00 |
| | Baie Saint-Laurent | 2,000 00 |
| | Rivière du Grand Village (à re-voter $2,400) | 3,900 00 |
| | White Point | 1,000 00 |
| | Ile aux Renards ou Lawrenceton | 2,500 00 |
| | Ruisseau de Chipman | 300 00 |
| | Digby | 1,250 00 |
| | Yarmouth | 2,000 00 |
| | Margaretville—à re-voter $1,500 périmées | 8,500 00 |
| | Harborville et Kingsport | 4,050 00 |
| | Lismore | 2,500 00 |
| | Port-Greville—à re-voter $4,000 périmées | 6,000 00 |
| | Blue Rock | 4,000 00 |
| | Broad-Cove | 8,000 00 |

*Ile du Prince-Edouard.*

| | | |
|---|---|---|
| 334 | Souris—Brise-lames de la Pointe Knight, réparations, etc | 5,000 00 |

*Nouveau-Brunswick.*

| | | |
|---|---|---|
| | Pour payer à MM. Read et Cie des travaux faits au brise-lames de Clifton, en 1883 | 582 11 |
| | Rivière Saint-François | 500 00 |
| | Haut de la Rivière au Saumon | 3,000 00 |
| 335 | Rivière Saint-Jean—Amélioration du chenal entre Frédéricton et Woodstock | 1,000 00 |
| | Tynemouth, ou Creek des Dix-Milles | 1,000 00 |
| | Grande Anse | 1,500 00 |
| | Shippegan | 1,200 00 |
| | Dalhousie—Quai de lestage | 5,000 00 |
| | Grand Lac, Jemseg | 1,000 00 |

*Québec.*

| | | |
|---|---|---|
| | Lac Mégantic, jetée | 1,200 00 |
| | Port-Daniel—montant périmé à re-voter | 6,000 00 |
| | Grand Pabos | 1,000 00 |
| | Percé—montant périmé à re-voter | 7,000 00 |
| | Montmagny | 2,000 00 |
| | Rivière Blanche—Réparations | 2,000 00 |
| | Rivière Rimouski | 1,000 00 |
| | Rivière Saguenay—agrandissement de La Grande Décharge à partir du lac Saint-Jean | 5,000 00 |

| | | |
|---|---|---|
| | Rivière Saguenay—Réparations au chenal en aval de Chicoutimi. | 5,000 00 |
| | Chicoutimi, Saint-Alphonse et Anse Saint-Jean | 3,425 00 |
| | Rivière Verte | 1,000 00 |
| | Saint-Zotique—achèvement | 1,000 00 |
| | Trois-Pistoles do | 4,000 00 |
| 336 | Saint-Laurent, Saint-Jean et Sainte-Famille | 3,000 00 |
| | Rivière Sainte-Anne de Beaupré | 2,000 00 |
| | Beauport | 500 00 |
| | Doucet's Landing | 2,000 00 |
| | Berthier (*en haut*) | 2,000 00 |
| | Longueuil | 10,000 00 |
| | Ile Perrot | 6,000 00 |
| | Cascades | 3,000 00 |
| | Rivière du Lièvre | 10,000 00 |
| | Baie Saint-Paul | 5,000 00 |
| | Kamouraska | 3,000 00 |
| | Rivière Bras Saint-Nicholas | 1,200 00 |
| | Saint-Placide | 5,000 00 |

*Ontario.*

| | | |
|---|---|---|
| | Port de Belleville, les autorités locales fournissant une somme égale | 10,000 00 |
| | Port d'Oakville | 8,000 00 |
| | Kincardine, réparations | 3,000 00 |
| | Rivière Saugeen | 7,000 00 |
| 337 | Summerstown | 3,000 00 |
| | Owen Sound, lac Huron | 10,000 00 |
| | Thornbury, lac Huron | 2,000 00 |
| | Kingsville, lac Erié | 4,000 00 |
| | Port-Elgin, lac Huron | 2,500 00 |
| | Hilton ou Marksdale, lac Huron | 5,000 00 |
| | Port de Collingwood | 5,000 00 |

*Colombie-Britannique.*

| | | |
|---|---|---|
| 338 | Rivière Fraser | 8,000 00 |
| | Rivière Cowichan | 1,000 00 |

GLISSOIRES ET ESTACADES.

| | | |
|---|---|---|
| | Estacades de la Gatineau | 5,000 00 |
| 339 | Rivière Coulonge et Rivière Noire, district d'Ottawa | 9,500 00 |
| | Rivière Ottawa | 8,400 00 |
| | Rapides des Quinze—Haut de l'Ottawa | 2,500 00 |

CHEMINS ET PONTS.

| | | |
|---|---|---|
| | Pour aider de nouveau à la municipalité de New-Edinburgh, à construire un pont en fer sur la rivière Rideau, sur le chemin public qui conduit à Rideau-Hall | 2,000 00 |
| | Pont sur la rivière de l'Arc, près Calgary | 12,000 00 |
| 340 | Contribution à la construction d'un pont public sur la rivière du Vieux à Fort-Macleod, les autorités locales fournissant $2,500 —Montant périmé à re-voter | 2,500 00 |
| | Pour aider de nouveau aux municipalités de Calumet et de Bryson à construire un pont suspendu à niveau élevé sur le chenal du Calumet, rivière Ottawa, pourvu que ces municipalités donnent de nouveau $1,000, et le gouvernement de Québec une nouvelle somme de $2,000 | 2,000 00 |

TÉLÉGRAPHES.

341 Lignes télégraphiques terrestres et cables sous-marins—services des côtes et îles du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes :—
Ligne terrestre de Mabou à Cheticamp..... 4,600 00
Ligne partant de la ligne-mère et suivant la côte est de l'Ile du Cap-Breton jusqu'à New-Haven ou Neill's Harbour. 300 00
Ligne de télégraphe—Manitoba et Territoires du Nord-Ouest :—
Reconstruction de la ligne entre Battleford et Edmonton *viâ* Fort-Pitt..... 14,000 00
Ligne de télégraphe—Colombie-Britannique :—
Ligne de terre entre Australian-Ranche et Barkerville—Montant périmé à revoter..... 1,500 00

DIVERS.

342 Monument à Joseph Brant (à voter de nouveau)..... 5,000 00
Relevé hydrographique en rapport avec les inondations de Montréal et des environs..... 5,000 00

SUBVENTIONS POSTALES ET A DES PAQUEBOTS

343 Communication à vapeur entre Saint-Jean et les ports du bassin de Minas, Parrsboro', Maitland, Summerville, Hantsport, Avondale, Windsor, Kingsport, Wolfville, etc..... 2,000 00
344 Communication à vapeur entre le Canada et l'Allemagne..... 24,000 00
345 Pour accorder une subvention de $1,500 par voyage pour cinq voyages de steamers, aller et retour, entre le Nouveau-Brunswick et l'Ile du Prince-Edouard et quelque port de la Grande-Bretagne et du continent..... 7,500 00

PHARES ET SERVICE COTIER.

*Agences, loyers et dépenses contingentes.*

346 Pour payer l'augmentation des appointements de l'agent à Québec. 200 00

PÊCHERIES.

347 Pour pourvoir aux dépenses des navires de polices qui seront employés pour protéger les pêcheries..... 50,000 00
348 Pour construire des passes-migratoires sur la rivière La Have.... 2,000 00
Pour enlever les obstacles aux chutes de la Grande-Rivière, pour permettre au poisson de remonter jusqu'aux frayères..... 1,500 00
Pour encourager la production de l'huile de morue et du guano de poisson, le crédit devant être dépensé sous l'autorité de règlements qu'établira le gouverneur en conseil..... 4,000 00

COMMISSION GÉOLOGIQUE.

349 Nouvelle somme nécessaire à la commission géologique..... 15,000 00
Pour payer à MM. C. E. McKiel et John Ackers, commis dans la division de l'exportation, branche de la Statistique, département des douanes, la préparation par trimestre, des rapports des exportations de minéraux..... 100 00

SAUVAGES.

ONTARIO, QUÉBEC ET LES PROVINCES MARITIMES.

*Ecoles.*

Pour aider à la reconstruction des écoles d'industrie à Wikwemikong, île Manitouline..... 4,000 00
Pour pourvoir aux appointements d'un instituteur pour l'école des filles à Caughnawaga..... 300 00

| | | |
|---|---|---|
| 350 | Pour permettre au département de payer une partie des appointements de l'instituteur à l'île Cornwall | 60 00 |
| | Pour permettre au département de payer une partie des appointements de l'instituteur à Oka | 27 50 |
| | Pour pourvoir à des appointements additionnels pour l'instituteur de Golden Lake | 150 00 |
| | Pour permettre au département de pourvoir à l'entretien de 10 autres élèves, à l'institut de Mount Elgin, à $60 chacun | 600 00 |
| | Pour ajouter aux sommes accordées par l'Eglise d'Angleterre aux écoles de Sucker Creek, île Manitouline, et de Kegwenouang, dans le district de Nepigon, à $200 chacun | 400 00 |
| | Pour pourvoir à l'augmentation des appointements des instituteurs des écoles de jour sauvages dans le Manitoba, Kéwatin et les territoires du Nord-Ouest | 5,000 00 |

*Divers.*

| | | |
|---|---|---|
| | Pour pourvoir aux appointements du chemin Angus Cooke de la réserve sauvage dans le township de Gibson | 50 00 |
| | Pour pourvoir au paiement de nouveaux arpentages dans Ontario et Québec | 1,500 00 |
| 351 | Pour aider à l'achat d'animaux et d'instruments aratoires pour les bandes de sauvages dans le besoin | 4,000 00 |
| | A voter de nouveau le montant du crédit accordé à la dernière session, mais non dépensé, pour le transport des sauvages restant encore au lac des Deux-Montagnes dans le township de Gibson | 5,000 00 |

*Colombie-Britannique.*

| | | |
|---|---|---|
| | Pour augmentation des appointements de l'agent Meason de $1,000 à $1,200 | 200 00 |
| 352 | Pour pourvoir aux prix pour l'exposition agricole et industrielle annuelle de Cowichan | 200 00 |
| | Pour pourvoir aux appointements d'une institutrice à Port-Simpson | 200 00 |

*Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse.*

| | | |
|---|---|---|
| 353 | Pour pourvoir aux appointements du révérend J. L. McDougall, missionnaire des sauvages du comté de Ristigouche, N.-B. | 25 00 |
| | Pour terminer la maison d'école à New Germony, Nouvelle-Ecosse | 90 00 |

## DIVERS.

| | | |
|---|---|---|
| 354 | Impressions diverses | 8,000 00 |
| 355 | Pour payer L. J. Crowe pour services en rapport avec la saisie faite des bâtiments et de l'outilage des usines désignées sous le nom de *Acadia Steel Works* | 100 00 |
| 356 | Pour payer une gratification additionnelle à Thomas Townsend pour blessures reçues pendant qu'il travaillait sur la batture de la pointe Frédéric | 150 00 |
| 357 | Pour payer une gratification à Madame Forrest, veuve du feu gardien du phare de Colchester Reef | 200 00 |
| 358 | Pour pourvoir à la publication des annales de la Société royale | 5,000 00 |
| 359 | Aide additionnelle au Dr Rand pour la publication du dictionnaire sauvage Micmac | 500 00 |

## PERCEPTION DU REVENU.

### DOUANES.

360 Compte de la commission des douanes et du service secret extérieur —Pour pourvoir à la dépense probable en rapport avec les épreuves polariscopiques des sucres, y compris la solde des personnes nommées ou employées à ce service..... 5,000 00

### CHEMINS DE FER.

*Chemin de fer Intercolonial.*

361. Pour payer une gratification d'une année d'appointements à T. M. Boggs, en retraite par suite de la perte de la vue..... 400 00

### DÉPARTEMENT DES POSTES.

Pour pourvoir à l'augmentation des appointements d'un commis de 1ère classe, bureau de poste de Toronto..... 100 00

Pour pourvoir aux appointements de trois commis de 3e classe dans le bureau de poste de Toronto, un à $600 et deux à $400. 1,400 00

Pour pourvoir à la promotion d'un courrier sur chemin de fer de 2e classe dans la division postale de Montréal à la 1ère classe 260 00

Pour pourvoir aux appointements de cinq facteurs qui devront être nommés dans le bureau de poste de Toronto, à $360

362 chacun ..... 1,800 00

Pour pourvoir aux appointements d'un commis de 1ère classe dans le bureau de l'inspecteur des postes d'Halifax, N.-E.... 1,200 00

Pour pourvoir aux appointements d'un courrier chef sur chemin de fer, dans la division postale de London..... 1,500 00

Pour pourvoir aux appointements d'un courrier chef sur chemin de fer dans la division postale d'Ottawa..... 1,200 00

Pour pourvoir aux appointements d'un commis de 3e classe dans le bureau de poste de Charlottetown..... 400 00

*Divers.*

Pour payer à A. H. Todd la différence entre les appointements de $1,400 qu'il reçoit actuellement et $1,600, du 1er juillet 1885 au 30 juin 1886 ..... 200 00

Pour payer à James Fletcher, du 1er juillet au 27 novembre 1885, la différence entre $1,150 et $1,400 par année..... 102 06

Pour payer à L. P. Sylvain, du 1er juillet au 27 novembre 1885, la différence entre $1,000 et $1,100 par année ..... 40 82

Pour payer à John Smith la différence entre $750 et $1,000, du 1er janvier au 30 juin 1886 ..... 125 00

Pour acheter 400 exemplaires du *Dominion Annual Register and Review* de 1885..... 1,200 00

Pour payer à M. Alphonse Desjardins sa note de 40 exemplaires des *Débats de la législature de Québec*, $323.90, pour 1884, et

230 40 exemplaires du même ouvrage pour 1885, $320..... 643 90

Pour 150 exemplaires de l'ouvrage de M. Faucher de Saint-Maurice, sur la procédure parlementaire, à être achetés pour l'usage des deux Chambres du parlement, les différents ministères, la bibliothèque du parlement et ses échanges.... 750 00

Pour acheter une collection complète des Statuts du Canada depuis 1841, pour l'usage de la bibliothèque ..... 135 00

Pour payer à MM. Rowell et Hutchinson leur note des volumes 5, 6 et 7 des *Ontario Law Reports* pour les échanges de la bibliothèque..... 180 00

Pour acheter 100 exemplaires de l'ouvrage de M. Augustin Côté, intitulé *Jugement et délibérations du Conseil Souverain* pour les échanges de la bibliothèque et le service du gouvernement..... 300 00

| | | |
|---|---|---|
| 272 | Pour rembourser le montant d'une obligation contrefaite de £1,000, et d'un coupon y annexé | 4,988 32 |
| 273 | Pour payer à la banque de Montréal le montant actuellement placé au débit du compte d'avances du receveur général avec l'agence d'Halifax | 24,097 02 |
| 274 | Pour rembourser aux fonds de caisses d'épargne de bureau de poste, des pertes dues à des vols qualifiés :— | |
| | Lachute | 87 86 |
| | Markdale | 48 63 |
| | Peterboro' | 205 00 |
| 275 | Pour autoriser le transfert d'un montant suffisant pour couvrir le déficit dans le 5 pour 100 | 13,300 00 |
| | Pertes dues à l'insurrection dans les territoires du Nord-Ouest | 67,595 68 |
| | Appointements et dépenses des commissaires chargés d'examiner les réclamations se rattachant à la récente insurrection dans le Nord Ouest | 10,000 00 |
| | Autre montant nécessaire pour faire face aux dépenses se rattachant à la récente rébellion dans les territoires du Nord-Ouest, gratifications comprises | 760,000 00 |
| | Pour faire face aux dépenses de la police à cheval à l'occasion des récents troubles dans les territoires du Nord-Ouest | 175,000 00 |
| | Services supplémentaires :— | |
| 279 | L. Fortescue | 125 00 |
| | A. Fisher | 108 33 |
| | R. M. Gallway | 45 83 |
| | L. DuPlessis | 45 83 |
| | Pour payer John McDonnell, qui a été blessé tandis qu'il réparait la timonerie du bateau à vapeur *Northcote*, pendant l'engagement de Batoche | 217 00 |
| | A. Benoit et F. E. Aldrich, services supplémentaires pendant la presse de l'ouvrage occasionnée par la rébellion de 1885, $500 chacun | 1,000 00 |
| | W. L. Tilley, services supplémentaires en qualité de secrétaire du chirurgien général, rébellion de 1885 | 172 00 |
| 282 | Pour rembourser à la *St. Catharines Milling and Lumbering Company* les frais de la poursuite de La Reine contre elle | 11,500 00 |

CHEMINS DE FER ET CANAUX.

| | | |
|---|---|---|
| | Lachine | 2,000 00 |
| | Williamsburg | 250 00 |
| | Welland | 3,450 00 |
| | Trent | 1,200 00 |
| | Rideau | 16,500 00 |
| | Saint-Ours | 1,500 00 |
| | Bateaux de dragage | 900 00 |
| | Pour payer aux représentants de feu Charles Langelier comme partie des frais d'entretien et de fonctionnement d'un pont | |
| 296 | tournant sur le canal Chambly, pendant 6 ans | 1,800 00 |
| | Pour rembourser à M. John Heney le montant des péages de canal et de quaiage payés par lui sur du bois délivré par entreprise au gouvernement | 3,850 49 |
| | Pour payer à F. K. Blatch la préparation d'une carte des canaux du Canada | 200 00 |
| | Pour payer à W. M. Kavanagh, percepteur des péages du canal à Saint-Pierre, Cap-Breton, depuis le 1er juillet 1885, sur le pied de $200 par année | 200 00 |

## ACTE DES LICENCES POUR LA VENTE DES LIQUEURS.

304 Pour payer les dépenses de l'application de l'Acte des licences pour la vente des liqueurs :—

| | |
|---|---|
| Remboursement des taxes perçues de ceux qui ont demandé des licences..... | 84,000 00 |
| Dépenses diverses des commissions..... ..... ..... | 41,000 00 |

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité.*)

Les résolutions suivantes sont adoptées :—

1. *Résolu*,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale finissant le 30 juin, 1886, la somme de $3,501,921.23 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

2. *Résolu*,—Que pour faire face aux subsides accordés à Sa Majesté pour l'année fiscale expirant le 30 juin, 1887, la somme de $21,562,021.41 soit accordée à même le fonds consolidé du revenu du Canada.

Résolutions à rapporter.

---

Les dites résolutions sont, en conséquence, rapportées, lues pour la seconde fois, et adoptées,—le comité devant siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

M. McLelan présente un Bill (No 145) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent requises pour faire face à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin, 1886, et le 30 juin, 1887; et pour autres fins se rapportant au service public,—lequel est lu pour les première, deuxième et troisième fois, et passé.

M. Foster présente la réponse suivante :—

Réponse à Adresse du 19 avril dernier—Copie de toute correspondance et télégrammes échangés entre le gouvernement ou aucun de ses membres et l'ex-surveillant du sifflet de brume à Scatterie et aucune personne ou personnes, et d'aucun ordre ou ordres en conseil touchant le renvoi ou la démission du dit ex-surveillant, et la nomination de son successeur.

M. Costigan met sur le bureau,—Douzième rapport sur l'inspection des poids et mesures et du gaz, supplément No 11 du rapport du département du revenu de l'intérieur pour 1885.

M. l'Orateur informe la Chambre qu'il a reçu la lettre suivante du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur Général :—

OTTAWA, 31 mai, 1886.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-Général se rendra à la salle des séances du Sénat pour proroger la session du Parlement fédéral, mercredi, le 2 juin, à 8.15 p.m.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

HENRY STREATFIELD, capitaine,
*Secrétaire du Gouverneur-Général.*

A l'honorable Orateur
de la Chambre des Communes.

Un message est reçu du Sénat, adoptant sans amendement, le Bill (No 145) pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public pour les exercices expirant respectivement le 30 juin 1886 et le 30 juin 1887, et pour d'autres objets liés au service public.

Un message est reçu de Son Excellence le Gouverneur-Général, désirant la présence immédiate de la Chambre dans la salle des séances du Sénat.

En conséquence, M. l'Orateur et la Chambre se rendent au Sénat, où il plaît à Son Excellence de sanctionner les bills suivants au nom de Sa Majesté, savoir :—

Acte à l'effet de constituer en corporation la Banque Continentale du Canada.

Acte concernant la Compagnie du Pont de la Grande Ile de Niagara.

Acte à l'effet de constituer en corporation une communauté de religieuses sous le nom de "Les Sœurs, fidèles compagnes de Jésus."

Acte concernant le chemin de fer d'Esquimalt à Nanaïmo, dans la Colombie-Britannique.

Acte concernant le pont suspendu Union.

Acte concernant la Compagnie du Pont du Sud du Canada.

Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque du Nouveau-Brunswick.

Acte concernant la Banque de Pictou.

Acte concernant le canal de la baie de Burlington.

Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de Houille de Medicine Hat.

Acte constituant en corporation la Compagnie Calvin (à responsabilité limitée).

Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Lac Nipissingue à la Baie de James.

Acte à l'effet de naturaliser Girolamo Consentini, ordinairement appelé le baron Girolamo Consentini.

Acte à l'effet d'amender les divers actes relatifs au Bureau de commerce de la cité de Toronto.

Acte pour amender de nouveau l'*Acte du Bureau des Postes*, 1875.

Acte pour amender de nouveau l'*Acte d'interprétation*.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Banque Anglo-Canadienne.

Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer Atlantique Canadien.

Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de Steamers de la Nouvelle-Ecosse (à responsabilité limitée).

Acte constituant en corporation la Compagnie d'Assurance Tecumseh du Canada.

Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique de l'Ouest d'Ontario.

Acte à l'effet de conférer certains pouvoirs à la Compagnie dite *The Sable and Spanish Boom and Slide Company of Algoma (Limited)*.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie manufacturière E. B. Eddy.

Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque Union du Bas-Canada et de changer son nom de corporation en celui de "Banque Union du Canada."

Acte à l'effet de réduire le capital social de la Banque Union d'Halifax.

Acte à l'effet d'accélérer l'émission des lettres-patentes pour les terres des sauvages.

Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie de Charbon et de fer de Pictou.

Acte concernant l'emploi de certaines amendes et confiscations.

Acte concernant le transfert du phare du Cap Race, Terreneuve, et ses dépendances, au Canada.

Acte constituant en corporation la Compagnie canadienne centrale des machines à vapeur rotatoires de Forbes.

Acte à l'effet de constituer "Le Premier Synode de l'Eglise Episcopale Réformée en Canada," et pour d'autres fins s'y rattachant.

Acte concernant la compagnie dite *The Saskatchewan Land and Homestead Company (Limited.)*

Acte concernant le prolongement du chemin de fer Intercolonial entre Stellarton et Pictou.

Acte modifiant l'Acte concernant les épizooties.

Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie de prêts immobiliers et d'épargne et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions.

Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie de prêt et d'épargne du Canada-Ouest, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions.

Acte pour consolider les pouvoirs d'emprunter que possède la Compagnie permanente de prêt et d'épargne du Canada, et pour l'autoriser à émettre des débentures-actions.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada.

Acte portant de nouvelles dispositions concernant les procédures sommaires devant les juges de paix et autres magistrats.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de l'Ontario Central.

Acte à l'effet d'amender la loi criminelle et de déclarer délit le fait de laisser sans entourage et protection certains trous et ouvertures.

Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer et de transport des mines de houille de la Rivière-aux-Arcs.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer Minéral du Lac Supérieur.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Shuswap à Okanagon.

Acte constituant en corporation la Compagnie d'Aide et d'Assurance mutuelles de Kingston et Pembroke, à responsabilité limitée.

Acte modifiant l'Acte des falsifications.

Acte modifiant de nouveau l'Acte des poids et mesures de 1879.

Acte concernant les commissions des employés publics du Canada.

Acte concernant la compagnie dite *The Canadian Copper Company*.

Acte concernant la compagnie dite *The Anglo-American Iron Company*.

Acte à l'effet de modifier l'acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest.

Acte modifiant l'Acte autorisant l'octroi de subventions en terres à certaines compagnies de chemins de fer.

Acte concernant la protection des eaux navigables.

Acte concernant la Banque de Yarmouth.

Acte modifiant les actes concernant la Banque Britannique-Canadienne.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de jonction de Victoria au Sault-Sainte-Marie.

Acte expliquant l'acte intitulé "Acte à l'effet de régler définitivement les réclamations de la province du Manitoba contre le Canada."

Acte modifiant l'acte constitutif de la Chambre de commerce de la cité d'Ottawa.

Acte constituant en corporation la Compagnie du Pont de Brockville et New-York.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Maskinongé à Nipissingue.

Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph.

Acte modifiant de nouveau l'Acte d'inspection des bateaux à vapeur, 1882.

Acte à l'effet de libérer la corporation de la ville de Cobourg.

Acte modifiant l'acte constitutif de la Compagnie du Pont de la Frontière de Niagara.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de Steamers de Yarmouth, à responsabilité limitée.

Acte à l'effet de punir la séduction et les délits de même nature, et d'établir de nouvelles dispositions pour la protection des femmes et des filles.

Acte concernant la compagnie dite *The Dominion Lands Colonization Company (Limited)*.

Acte pour faire droit à Flora Birrell.

Acte modifiant l'Acte refondu du Revenu de l'intérieur, 1883, et l'acte qui le modifie.

Acte modifiant la loi concernant les traitements de certains juges de la Cour Suprême de Judicature d'Ontario.

Acte modifiant la loi concernant les cas de la Couronne réservés.

Acte établissant de nouvelles dispositions concernant l'administration des terres publiques du Canada dans la Colombie-Britannique.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Saint-Laurent et de l'Atlantique.

Acte modifiant l'Acte à l'effet d'accorder une subvention à la Compagnie de chemin de fer et de transport maritime de Chignectou (à responsabilité limitée).

Acte concernant le Bureau de Commerce de Montréal.

Acte constituant en corporation la Compagnie du chemin de fer de Winnipeg et du Pacifique Nord.

Acte à l'effet d'amender l'Acte concernant une maison de réforme pour certains jeunes délinquants dans le comté d'Halifax, province de la Nouvelle-Ecosse.

Acte concernant les statuts revisés du Canada.

Acte relatif à la Compagnie de placement de Londres et d'Ontario (à responsabilité limitée).

Acte modifiant l'*Acte concernant les offenses contre la personne.*

Acte à l'effet de constituer la Banque d'Epargne Scolaire.

Acte concernant les stations agronomiques.

Acte concernant l'intérêt dans la province de la Colombie-Britannique.

Acte à l'effet de modifier de nouveau la loi de la preuve en certains cas.

Acte pour constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer par tunnel du détroit de Northumberland.

Acte concernant la représentation des Territoires du Nord-Ouest au Parlement du Canada.

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant le chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte constituant en corporation la compagnie de levée et de chemin de fer de Saint-Gabriel.

Acte modifiant les actes concernant la compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson.

Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Napanee, Tamworth et Québec.

Acte pour amender de nouveau l'acte des terres fédérales, 1883.

Acte concernant certaines constructions dans et sur les eaux navigables.

Acte concernant le chemin de fer d'embranchement de Carlton à la cité de Saint-Jean.

Acte concernant l'amélioration du hâvre de Québec.

Acte concernant les péages sur le pont-barrage de Dunnville qui relie les travaux exécutés sur la Grande-Rivière.

Acte concernant les assurances.

Acte modifiant de nouveau la loi concernant les territoires du Nord-Ouest.

Acte à l'effet de modifier de nouveau "l'Acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêts, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité.

Acte constituant en corporation la compagnie de télégraphe de l'Amérique du Nord.

Acte constituant en corporation la compagnie de chemin du fer de Kootenay à Athabaska.

Acte établissant de nouvelles dispositions au sujet des concessions de terres aux miliciens en activité de service dans le Nord-Ouest.

Acte autorisant la construction d'un chemin de fer entre le détroit de Canseau et Louisbourg ou Sydney, comme entreprise publique.

Acte concernant certaines subventions pour un chemin de fer entre Métapédiac, sur le chemin de fer Intercolonial, et Paspébiac.

Acte concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique.

Acte concernant la propriété foncière dans les Territoires.

Acte modifiant l'acte concernant le cens électoral et l'acte des élections fédérales, 1874.

Acte concernant le département des impressions et de la papeterie publiques.

Acte autorisant l'octroi de certaines subventions pour aider à la construction des lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte concernant l'octroi de subventions en terres pour la construction de chemins de fer y mentionnés.

Acte modifiant de nouveau les actes relatifs aux droits de douane et à l'importation ou l'exportation de marchandises au et du Canada.

Acte à l'effet de prohiber la fabrication et la vente de certains substituts du beurre.

Acte concernant la prime sur le fer en gueuse fabriqué en Canada avec le minerai canadien.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de réserver le bill suivant pour la signification du bon plaisir de Sa Majesté :

Acte modifiant de nouveau l'Acte concernant la pêche par les navires étrangers.

Alors l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit

"Qu'il plaise à Votre Excellence :

"Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

"Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence le bill suivant :

'Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les exercices expirant respectivement le 30e jour de juin 1886 et le 30e jour de juin 1887, et pour d'autres objets liés au service public,'

que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."

A ce bill la sanction royale est donnée dans les termes suivants :

"Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de clore la quatrième session du cinquième Parlement de la Puissance par le discours suivant :

*Honorables messieurs du Sénat :*

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Je désire vous transmettre mes meilleurs remerciments pour l'empressement et l'assiduité que vous avez mis à remplir vos importantes fonctions.

La législation de la session est d'un caractère éminemment pratique et ne peut manquer d'aider au progrès matériel du pays.

La concession du droit de représentation dans la Chambre des Communes, aux Territoires du Nord-Ouest, donnera, si elle est sanctionnée par le Parlement impérial (ce dont il n'y a aucune raison de douter), aux habitants de cette vaste région un intérêt et une voix dans les affaires du Dominion et les mettra à même de placer, avec autorité, devant le grand conseil de la nation, les besoins et les nécessités de leurs jeunes provinces.

Vous leur avez aussi conféré les bienfaits d'une organisation judiciaire efficace et d'un mode expéditif et économique pour le transfert de la propriété foncière.

Notre population agricole appréciera grandement la création d'un ferme expérimentale centrale et des stations auxiliaires dans les provinces.

Je vous félicite chaleureusement de l'achèvement du chemin de fer du Pacifique du Canada et du remboursement en argent et en terres des avances qui avaient été faites par le trésor public pour aider le compagnie.

Je considère comme pleinement assurée la prospérité future de cette grande entreprise, ainsi que l'avantage qu'y trouveront les meilleurs intérêts du pays.

Les subventions votées en faveur de divers chemins de fer contribueront largement à augmenter le commerce et à développer les ressources des districts qu'ils traversent, et je suis particulièrement heureux de voir que, par la mesure qui pourvoit à la construction d'une voie ferrée à travers le Cap-Breton, cette île historique va enfin être reliée au réseau des chemins de fer du Canada.

Parmi les nombreuses lois utiles que vous avez votées peuvent surtout se remarquer l'amendement à l'Acte du cens électoral qui en rend le fonctionnement plus simple et moins dispendieux ; la refonte des Statuts ; les arrangements pour une organisation meilleure et plus économique des impressions du Parlement et des ministères, et les modifications à l'Acte des terres fédérales.

*Messieurs de la Chambre des Communes :*

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des subsides que vous avez votés pour les services publics.

*Honorables Messieurs et Messieurs :*

En vous disant adieu jusqu'à l'année prochaine, je me réjouis de pouvoir vous féliciter de la prospérité générale du pays et de voir partout la promesse d'une moisson abondante.

Le Parlement du Canada est alors prorogé jusqu'au lundi, douzième jour de juillet prochain.

GEORGE A. KIRKPATRICK,
*Orateur.*

No. 65.

OTTAWA, MERCREDI, 2 JUIN, 1886.

4e Session, 5e Parlement, 49 Victoria, 18[illegible]

PROCÈS-VERBAUX
DE LA
CHAMBRE DES COMMUNES.

OTTAWA :
IMPRIMERIE MACLEAN, ROGER ET Cie
1886.

Printed by
Harpell's Press Co-operative
Cardenvale